



**HAL**  
open science

# La production organisée de l'ordre. Contrôler des gares et des centres commerciaux à Lyon et à Milan

François Bonnet

► **To cite this version:**

François Bonnet. La production organisée de l'ordre. Contrôler des gares et des centres commerciaux à Lyon et à Milan. Sociologie. Institut d'études politiques de paris - Sciences Po, 2006. Français. NNT: . tel-00874066

**HAL Id: tel-00874066**

**<https://theses.hal.science/tel-00874066>**

Submitted on 17 Oct 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FONDATION NATIONALE DES  
SCIENCES POLITIQUES

UNIVERSITA DEGLI STUDI DI  
MILANO-BICOCCA

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE  
PARIS

DIPARTIMENTO DI SOCIOLOGIA E  
RICERCA SOCIALE

**La production organisée de l'ordre.  
Contrôler des gares et des centres commerciaux à Lyon et à Milan**

THESE POUR LE DOCTORAT DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS ET DE  
L'UNIVERSITA DEGLI STUDI DI MILANO-BICOCCA

MENTION SOCIOLOGIE

PRESENTEE ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT PAR

**François Bonnet**

**Le 20 janvier 2006**

**Directrice de la thèse : Ota de Leonardis, *Professore ordinario*, Università degli Studi di  
Milano Bicocca**

**Directeur de la thèse : Patrick Le Galès, Directeur de recherche, CNRS / CEVIPOF**

**COMPOSITION DU JURY**

**Ota de Leonardis, *Professore ordinario*, Università di Milano-Bicocca**

**François Dubet, Professeur des universités, Université Bordeaux-2 ; Directeur  
d'études, EHESS (Rapporteur)**

**Yves Grafmeyer, Professeur des universités, Université Lyon-2 (Rapporteur)**

**Hugues Lagrange, Directeur de recherche, CNRS / OSC**

**Patrick Le Galès, Directeur de recherche, CNRS / CEVIPOF**

**Enzo Mingione, *Professore ordinario*, Università di Milano-Bicocca (Président du  
jury)**

## RÉSUMÉS

### Résumé

Ce travail s'intéresse aux questions de sécurité et de contrôle social et pose le problème de la production de l'ordre dans des espaces urbains comme les gares et les centres commerciaux. Quels acteurs mènent quelles politiques de sécurité envers quels groupes sociaux et pourquoi ? La réponse s'appuie sur un examen de la littérature théorique et sur une enquête de terrain menée sur quatre sites : deux gares et deux centres commerciaux à Lyon et à Milan. Les méthodes utilisées sont l'observation directe, plus de 90 entretiens et l'analyse de documents. Pour expliquer comment des acteurs organisés produisent de l'ordre, il faut articuler les différents niveaux d'analyse de la sociologie (micro, meso, macro). La thèse est donc organisée autour de trois problématiques. La première problématique est celle des acteurs de la production de l'ordre et des enjeux qui animent la définition des politiques de sécurité qu'ils mettent en œuvre. Dans cette partie, on montre que acteurs et acteurs privés sont animés par des logiques différentes qui dépendent des enjeux de leurs commanditaires. La police a des enjeux d'ordre public, qui la conduit à mener des politiques de sécurité bien spécifiques. Les centres commerciaux et les compagnies ferroviaires ont des enjeux commerciaux, qui les conduisent à mener des politiques différentes. La situation de concurrence sur le même espace crée des tensions qui sont résolues différemment en France et en Italie en fonction du contexte institutionnel. La deuxième problématique est celle des relations de pouvoir qui se jouent au niveau micro sur chaque espace entre les acteurs de la production de l'ordre et les populations considérées comme potentiellement menaçantes pour l'ordre. L'enquête de terrain montre que la plupart de ces populations parviennent à instaurer un rapport de force qui contraint les organisations dans la mise en œuvre des politiques de sécurité. Les politiques de sécurité réellement mises en oeuvre ne sont donc pas seulement définies par des organisations, elles sont aussi le produit des interactions quotidiennes au niveau micro entre acteurs de la production de l'ordre et populations déviantes. La troisième problématique est celle des groupes-cibles des acteurs de la production de l'ordre. A Lyon et à Milan, dans les deux gares et les deux centres commerciaux, les populations considérées comme menaçantes sont invariablement les immigrés en Italie et les enfants des immigrés en France. Ce constat pose un problème d'interprétation : s'agit-il d'une réponse fonctionnelle à une sur-délinquance ou à la sur-criminalisation d'un groupe social ? Les données du terrain montrent que la question ne se réduit pas à une sur-délinquance des immigrés, ni à un effet de structure du marché du travail. Dans les deux pays, les entretiens révèlent la mise en œuvre de classifications « eux » / « nous » par rapport aux immigrés. L'incrimination des immigrés n'est donc pas qu'un effet de logiques d'acteurs rationnels. Ce travail suggère donc de formuler une hypothèse fonctionnaliste de l'incrimination des immigrés : dans des sociétés européennes en recomposition, assimiler immigration et criminalité permettrait de raffermir la solidarité du groupe majoritaire.

### Summary

This work addresses the issues of security, social control and focuses on the problem of the production of order in urban spaces such as railway stations and shopping centers. Which actors follow which security policies towards which social groups and why? The answer is based on theoretical work and on fieldwork carried out in four sites: two railway stations and two shopping centers in Lyon and Milan. The methods employed include direct observation, more than 90 interviews and archival research. To explain how order is produced, it is necessary to articulate the various levels of analysis in sociology (micro, meso, macro). The thesis is therefore organized around three problems. The first problem is that of the actors of the production of order and the stakes which animate the definition of the security policies that they implement. Private actors and public actors are animated by different logics which depend on the stakes of their auspices. The police have stakes of public order, which lead them to follow specific security policies. Shopping centers and railway companies have commercial stakes, which lead them to follow different policies. Competition within the same space creates tensions which are resolved differently in France and Italy according to the institutional context. The second problem is that of the power relationships one can find at the micro level on each space between the actors of the production of order and the populations considered as

potentially threatening. Fieldwork shows that the majority of these populations manage to establish a power relationship that constrains organizations to implement more tolerant security policies. The actual security policies are not just socially defined, they emerge out of the micro-level daily interactions with the deviant populations. The third problem is that of the relationship between the production of order and immigration. In Lyon and Milan, in both shopping centers and both railway stations, the populations considered as threatening by the police and commercial stakeholders are invariably the immigrants in Italy and the children of immigrants in France. This finding raises a problem of interpretation: is the penal focus on immigrants a functional response to over-delinquency or is it over-criminalization of particular social groups? Data show that the question cannot be reduced to the over-delinquency of immigrants, nor it is a by-product of the labor market. In the two countries, interviews reveal "us"/"them" classifications based on immigration. Immigrants incrimination relies therefore not only on rational-action schemes. This work therefore suggests the formulation of a functionalist hypothesis of the incrimination of the immigrants: in European societies facing profound social change, to merge the issues of crime and immigration may enhance the solidarity of the mainstream social group.

## Sintesi

Questo lavoro si occupa della produzione dell'ordine in spazi urbani, quali stazioni ferroviarie e centri commerciali. Ci si interroga su quali politiche di sicurezza vengono messe in atto e verso quali gruppi sociali queste sono orientate. Lavoro teorico e ricerche di campo effettuati in quattro luoghi, due stazioni ferroviarie e due centri commerciali a Lione e Milano, offrono risposta a questi interrogativi. I metodi impiegati comprendono l'osservazione diretta, più di 90 interviste e la ricerca d'archivio. Per spiegare come l'ordine viene prodotto, è necessario collegare diversi livelli di analisi sociologica (micro, meso, macro). La tesi si articola quindi attorno a tre interrogativi. Il primo è relativo agli attori produttori dell'ordine e degli obiettivi che ispirano la definizione delle politiche di sicurezza da essi messe in atto. Infatti, attori privati ed attori pubblici sono animati da logiche differenti che dipendono tanto dagli obiettivi quanto dalle aspettative che questi hanno. La polizia si pone obiettivi di ordine pubblico, che la spingono a seguire determinate politiche di sicurezza. I centri commerciali e le aziende ferroviarie hanno invece obiettivi commerciali, e quindi mettono in atto politiche differenti. Il conflitto latente tra questi due tipi di attori viene risolto diversamente in Francia ed Italia a seconda del contesto istituzionale. Il secondo interrogativo concerne i rapporti di potere a livello micro tra gli attori responsabili dell'ordine e le categorie sociali che rappresentano una potenziale minaccia di tale ordine. La ricerca di campo suggerisce che la maggior parte di questi ultimi riesce a stabilire un rapporto di potere che costringe gli attori responsabili dell'ordine ad attuare politiche di sicurezza più tolleranti. Le politiche di sicurezza non sono semplicemente definite socialmente, bensì emergono dalle micro-interazioni quotidiane tra produttori dell'ordine e popolazioni devianti. Il terzo interrogativo riguarda il rapporto tra produzione dell'ordine ed immigrazione. In entrambe stazioni e centri commerciali la popolazione percepita come potenziale minaccia dalla polizia e dai consegnatari commerciali sono invariabilmente gli immigrati in Italia ed i figli di immigrati in Francia. Questo solleva un problema di interpretazione: il focus penale sugli immigrati può essere una risposta funzionale al livello di delinquenza di tale gruppo sociale oppure può essere interpretato come un fenomeno di sovra-criminalizzazione di uno specifico gruppo sociale. I dati indicano che il fenomeno non può essere ridotto alla sopra-delinquenza degli immigrati, né è un sottoprodotto del mercato del lavoro. In entrambi i paesi, le interviste mostrano il diffuso utilizzo di una classificazione "noi"/"loro" basata sulla distinzione tra cittadini ed immigrati. L'incriminazione degli immigrati non è quindi interpretabile esclusivamente secondo schemi di azione razionale. Questo lavoro suggerisce un'interpretazione in chiave funzionalista dell'incriminazione degli immigrati: nelle società europee, l'equazione «immigrazione uguale criminalità» potrebbe aumentare la solidarietà del maggiore gruppo sociale.

*À Naïma*

## REMERCIEMENTS

Après avoir passé quatre années dans trois institutions universitaires, quatre villes et sept appartements différents, j'ai beaucoup de monde à remercier, et je ne voudrais pas que la valeur de ma gratitude soit diluée par la longueur de la liste.

Ma passion pour la sociologie doit beaucoup au corps professoral de Sciences Po : merci à Louis Chauvel, Marco Oberti, Edmond Préteceille et Agnès van Zanten. Que mon travail ne leur fasse pas honte.

Mon travail de thèse a débuté à l'Université Milan-Bicocca où j'ai été chaleureusement accueilli par Alberta Andreotti, Enzo Mingione, Fabio Quassoli, Tommaso Vitale et ma directrice de thèse Ota de Leonardis. Merci aussi à mes collègues et néanmoins amis du doctorat européen *Urbeur*, Barbara Da Roit, Mariana D'Ovidio, Stefania Sabatinelli et Anna Ferro. Merci du fond du cœur à Gianluca Argentin, Carlo Barone, et Michele Schiavone, qui m'ont hébergé à mon arrivée, et à Davide De Yanna qui m'a appris à parler italien (et à cuisiner). Merci à Aurélie Pourreau.

Je suis ensuite revenu en France, d'abord à Paris, dans le cadre du master du Centre de sociologie des organisations. Merci à Erhard Friedberg, Annick Heddebault et à Christian Mouhanna. Merci aussi à Héloïse Durler. Puis je suis parti faire mon terrain à Lyon. Merci à mes parents de m'avoir supporté, merci à Benoit Cret pour m'avoir permis d'ouvrir le terrain du centre commercial, merci à Claire Combe de m'avoir suggéré d'étudier la gare de la Part-Dieu. Merci à Romain Vian et Anne-Sophie Bonnet pour leur implication à me trouver des interviewés. Merci à Edith Boncompain et Vincent Pasquini, qui m'ont hébergé à Paris plus que de raison.

Je suis reparti à Milan, et je dois louer l'efficacité de Barbara Da Roit et de Franco Rampi à m'ouvrir les terrains. Sans eux, je ne sais pas comment j'aurais fait. Merci à Loredana Carletti et Mathias Noschis, qui m'ont aidé dans mes démarches auprès des autorités de la gare et du centre commercial. Merci à Cristian Poletti pour toutes les précieuses informations qu'il m'a communiquées sur la police italienne. Merci aussi au réseau de chercheurs européens RTN UrbEurope, financé par la Commission européenne, qui m'a offert une bourse et l'occasion de présenter mes travaux dans des conférences avec des doctorants européens. Merci beaucoup à Raphaël Madinier.

Puis je suis revenu à Paris, où je remercie Erhard Friedberg et David Colon de m'avoir fait confiance pour enseigner en premier cycle à Sciences Po. Merci à mes étudiants, qui ont certainement fait plus pour mon édification que je n'ai pu le faire pour eux. Merci à Hugo Bertillot et Naïma Makri, qui ont beaucoup lu et discuté mon travail. Merci aussi à Alexandre Lambelet. Merci pour tout à Romain Vian (et pour le reste, aussi).

Enfin, je suis parti finir la rédaction à New York, au département de sociologie de Columbia University. Merci au Centre américain de Sciences Po et à Sudhir Venkatesh de m'avoir offert cette merveilleuse opportunité. Eva Rosen et Sudhir Venkatesh m'ont généreusement accueilli au Center for Urban Research and Policy. Merci à Frédéric Gilli, Charles Tilly et à Diane Vaughan. Merci à Yassi Janhanmir qui m'a accueilli à mon arrivée.

Merci pour tout à mes parents ; merci à Marc Bonnet, qui a lu et relu et discuté plus souvent qu'à son tour les différentes versions de ce travail.

Enfin, merci à Patrick Le Galès. Je ne sais pas comment lui dire.

Bien entendu, je ne veux pas associer toutes ces personnes estimables aux imperfections de ce travail. J'en reste le seul responsable. Attribuez-leur le bon et laissez-moi le reste.

## SOMMAIRE

### **Introduction générale : La production organisée de l'ordre**

### **Introduction méthodologique : Comment analyser la production de l'ordre ?**

### **Première partie : Les enjeux de l'implication d'acteurs non-étatiques**

Introduction : La remise en cause du monopole étatique de la violence légitime

Chapitre 1 : Les acteurs de la production de l'ordre dans les gares

Chapitre 2 : Les acteurs de la production de l'ordre dans les centres commerciaux

Conclusion : La définition sociale de la sécurité

### **Deuxième partie : Des espaces où se jouent des relations de pouvoir**

Introduction : Une perspective relationnelle sur la production de l'ordre

Chapitre 3 : Le centre commercial de Rozzano : une sécurité négociée

Chapitre 4 : Le centre commercial à Lyon : la politique de médiation

Chapitre 5 : La gare lyonnaise : comment « résorber un point de fixation » ?

Chapitre 6 : La gare de Milan : la potence et la pitié calculée

Conclusion : Les relations de pouvoir

### **Troisième partie : Production de l'ordre et immigration**

Introduction : De quelle « immigration » parle-t-on ?

Chapitre 7 : La focalisation de la production de l'ordre sur l'immigration

Chapitre 8 : Une explication cognitive et fonctionnaliste

Conclusion : Et si la criminalisation des immigrés n'était pas efficace pour raffermir la solidarité ?

### **Conclusion générale**

Annexe (1) : Méthodologie

Annexe (2) : Bibliographie

## SOMMAIRE DETAILLE

RÉSUMÉS .....	2
<i>Résumé</i> .....	2
<i>Summary</i> .....	2
<i>Sintesi</i> .....	3
REMERCIEMENTS.....	5
SOMMAIRE.....	6
SOMMAIRE DETAILLE .....	7
<b>INTRODUCTION GENERALE : LA PRODUCTION ORGANISEE DE L'ORDRE.....</b>	<b>13</b>
QU'EST-CE QUE PRODUIRE DE L'ORDRE ? .....	13
<i>L'ordre comme équilibre provisoire entre dominants et dominés</i> .....	13
<i>Production et reproduction</i> .....	14
<i>Ordre et sécurité</i> .....	14
<i>Social control et policing</i> .....	15
<i>Constructivisme et réalisme</i> .....	15
POURQUOI ETUDIER LA PRODUCTION DE L'ORDRE ? .....	16
<i>Un contexte d'importants changements sociaux</i> .....	16
<i>Une augmentation objective de la criminalité</i> .....	17
Problèmes méthodologiques .....	17
Les statistiques de la criminalité .....	18
<i>Ordre et sécurité dans le débat public</i> .....	19
Politique : demandes de répression .....	19
Médias et criminalité.....	21
L'ÉMERGENCE D'UNE « NOUVELLE CULTURE DU CONTROLE » .....	22
<i>Grandeur et décadence du pénal-welfarisme</i> .....	22
De l'éclat des supplices au pénal-welfarisme.....	23
Le pénal-welfarisme .....	23
La crise du pénal-welfarisme .....	24
<i>Les nouvelles criminologies et leur traduction en politiques pénales</i> .....	25
Les criminologies de l'autre et l'incarcération de masse.....	26
Les criminologie de la vie quotidienne et la prévention situationnelle.....	27
LA PRODUCTION ORGANISEE DE L'ORDRE.....	29
<i>Le problème micro-macro</i> .....	30
<i>Une analyse dynamique et micro-meso-macro de la production de l'ordre</i> .....	30
<i>L'hypothèse générale</i> .....	31
<b>INTRODUCTION METHODOLOGIQUE : COMMENT ANALYSER LA PRODUCTION DE L'ORDRE ? .....</b>	<b>33</b>
IDENTIFIER LES TENTATIONS THEORIQUES.....	33
<i>Marx : la tentation de la réduction à la domination</i> .....	33
Au delà du crime : des classes sociales en lutte.....	34
Intérêt et coercition .....	35
L'État et la domination.....	36
Conclusion .....	37
<i>Chicago : la tentation de la réduction au problème de l'intégration normative</i> .....	37
Naissance du social control .....	37
Chicago : la désorganisation sociale dans la ville .....	40
<i>De Durkheim à Becker : la tentation du réductionnisme relativiste</i> .....	43
Crime, conscience collective et relativisme chez Durkheim .....	43
Le point de départ de l'analyse interactionniste de la déviance : Howard Becker.....	44
Discussion du relativisme .....	45
<i>La théorie néoclassique du crime : la tentation du réductionnisme économique</i> .....	46
Le marché des offenses .....	47
Les implications de politique pénale .....	48
Conclusion.....	49
ENQUETER DANS DES GARES ET DES CENTRES COMMERCIAUX .....	50
<i>Pourquoi enquêter des gares et des centres commerciaux ?</i> .....	50
<i>Pourquoi une enquête ethnographique ?</i> .....	52
<i>Présentation des cas étudiés</i> .....	56
Le centre commercial de la Part-Dieu .....	56



La gare de la Part-Dieu .....	57
La Stazione centrale de Milan .....	57
Le centre commercial de Rozzano .....	58
COMPARER LYON ET MILAN .....	59
<i>Les quatre logiques de la comparaison</i> .....	59
La logique épistémologique et la logique descriptive .....	59
Cas et variables : les logiques explicatives et théoriques .....	60
<i>Les contextes français et italien de la police et de la sécurité privée</i> .....	61
Polices françaises et italiennes .....	61
Une sécurité privée dérégulée en France .....	62
Sécurité privée dualisée en Italie .....	63
<i>L'immigration en France et en Italie</i> .....	67
L'immigration en France .....	67
L'immigration en Italie .....	67
« Comparer » des sociétés nationales en recomposition ? .....	68
Rejeter le « culturalisme de l'État nation » .....	68
La question de l'unité territoriale pertinente .....	69
<b>PREMIERE PARTIE : LES ENJEUX DE L'IMPLICATION D'ACTEURS NON-ETATIQUES</b>	<b>71</b>
.....	
<b>INTRODUCTION : LA REMISE EN CAUSE DU MONOPOLE ETATIQUE DE LA VIOLENCE LEGITIME</b> .....	<b>72</b>
L'AVENEMENT DE L'ÉTAT COMME ACTEUR CENTRAL .....	72
<i>La formulation wébérienne</i> .....	72
<i>Le monopole au concret : la police</i> .....	73
<i>La question de la légitimité du monopole étatique</i> .....	73
DEUX THEORIES DE LA REMISE EN CAUSE DU MONOPOLE ETATIQUE .....	74
<i>La théorie de la multilatéralisation</i> .....	74
<i>La théorie de la privatisation : implications et limites</i> .....	75
AU DELA DE L'ÉTAT : ETUDIER LES ACTEURS DE LA PRODUCTION DE L'ORDRE AU CONCRET .....	77
<i>Cesser de « mesurer les mètres perdus de l'emprise de l'État »</i> .....	77
<i>L'hypothèse : acteurs différents, enjeux différents</i> .....	78
<b>CHAPITRE 1 : LES ACTEURS DE LA PRODUCTION DE L'ORDRE DANS LES GARES.</b>	<b>79</b>
LES GARES CONFRONTEES A LA CONCURRENCE .....	79
<i>Des espaces mal famés</i> .....	79
<i>Les enjeux de l'ouverture à la concurrence</i> .....	80
Ouverture à la concurrence et attractivité commerciale .....	80
Le cas français : réforme organisationnelle et rénovation .....	81
Le cas italien : le projet Grandi Stazioni .....	82
La logique commerciale des compagnies ferroviaires .....	83
LA POLICE DANS LES GARES .....	84
<i>Ordre public et dissuasion : la police dans la gare française</i> .....	84
Les missions du poste de police .....	84
La logique des contrôles .....	85
« Faire du chiffre » .....	86
<i>Ordre public, dissuasion et répression : la police italienne</i> .....	87
Les policiers en uniforme : dissuasion et contrôles d'identité .....	87
Les policiers en civil : flagrants délits sur les vols et la drogue .....	88
Enjeux étatiques et définition policière de la sécurité .....	89
LES ACTEURS NON-ETATIQUES DANS LES GARES .....	90
<i>La reconversion significative de la Surveillance générale de la SNCF</i> .....	90
Avant : des missions de répression, en civil .....	90
Une grande autonomie dans le travail .....	91
Après : le passage à la tenue et ses implications .....	92
Un changement difficilement accepté par les agents .....	93
<i>Une activité tournée vers le client et l'entreprise</i> .....	94
La priorité aux « vitrines » de la SNCF .....	94
Une définition mouvante de la sécurité .....	95
<i>La diversité des acteurs étatiques dans la gare italienne</i> .....	96
Grandi Stazioni et la sécurité privée .....	96
La Ville de Milan pressée de « faire quelque chose » .....	97
La production de l'ordre par les associations caritatives .....	97

LES RAPPORTS ENTRE LES FORCES ETATIQUES ET NON-ETATIQUES.....	99
<i>La Suge et la police : concurrence sur les affaires ou sur la légitimité ?</i> .....	99
La légitimité en concurrence .....	99
Une faible coordination des différents acteurs .....	101
Trois définitions de la sécurité en concurrence .....	101
<i>La police italienne et les acteurs non-étatiques : des relations intégrées</i> .....	102
La police et la Municipalité.....	102
La police et Grandi Stazioni.....	102
CONCLUSION .....	103
<b>CHAPITRE 2 : LES ACTEURS DE LA PRODUCTION DE L'ORDRE DANS LES CENTRES COMMERCIAUX .....</b>	<b>105</b>
LES CENTRES COMMERCIAUX : INTRODUCTION .....	105
<i>Le centre commercial dans la société américaine</i> .....	105
<i>Une architecture intérieure vouée à la consommation</i> .....	106
<i>Public, privé ?</i> .....	107
<i>Les centres commerciaux et l'ordre</i> .....	108
<i>Conclusion</i> .....	109
UNE POLICE SUBORDONNÉE AUX BESOINS DES ACTEURS PRIVÉS ? .....	110
<i>Les forces privées dans les centres commerciaux</i> .....	110
La sécurité privée au centre commercial français.....	110
La sécurité privée au centre commercial italien .....	111
La sécurité privée, une force ancillaire au service d'intérêts commerciaux .....	112
<i>Les polices publiques dans des espaces privés</i> .....	112
Les policiers français et la tendance à la judiciarisation.....	112
Une présence non-permanente des policiers dans le centre commercial italien .....	114
Une police subordonnée ? .....	115
LES RELATIONS ENTRE LA POLICE ET LA SECURITE PRIVEE .....	115
<i>En France : méfiance des policiers, fatalisme des agents de sécurité</i> .....	115
<i>En Italie : garantir la qualité de la relation avec les forces publiques</i> .....	118
Échanges d'informations avec la police municipale .....	118
Échanges de bons procédés avec les carabinieri .....	118
CONCLUSION .....	120
<b>CONCLUSION : LA DEFINITION SOCIALE DE LA SECURITE.....</b>	<b>122</b>
LA POLICE FACE A L'OLIGOPOLISATION DE LA PRODUCTION DE L'ORDRE.....	122
<i>L'oligopolisation de la production de l'ordre</i> .....	122
<i>Le repli sur soi de la police française</i> .....	123
CONFLITS D'ENJEUX ET DEFINITION SOCIALE DE LA SECURITE .....	125
<b>DEUXIEME PARTIE : DES ESPACES OU SE JOUENT DES RELATIONS DE POUVOIR</b>	<b>127</b>
<b>INTRODUCTION : UNE PERSPECTIVE RELATIONNELLE SUR LA PRODUCTION DE L'ORDRE .....</b>	<b>128</b>
ELIAS PRECURSEUR : L'ANALYSE DES INTERDEPENDANCES.....	128
SYSTEMATISER LA PERSPECTIVE RELATIONNELLE : L'ANALYSE STRATEGIQUE .....	129
FOUCAULT ET LA THEORIE DU POUVOIR .....	130
<i>Le pouvoir comme relation</i> .....	130
<i>Pouvoir / savoir</i> .....	132
BLACK ET L'ANALYSE RELATIONNELLE DU CONTROLE SOCIAL .....	133
CONCLUSION : DU PRINCIPE METHODOLOGIQUE A L'HYPOTHESE DE RECHERCHE.....	135
<b>CHAPITRE 3 : LE CENTRE COMMERCIAL DE ROZZANO : UNE SECURITE NEGOCIEE .....</b>	<b>136</b>
LE SOUCI DE LA CLIENTELE .....	137
AMADOUER LES FAUTEURS DE TROUBLE .....	138
<i>La personnalisation des relations</i> .....	138
<i>Le recours minimal à la violence</i> .....	139
TOLERER, MENAGER, GERER.....	140
« De la bonne gestion » .....	140
<i>Les limites de la politique de négociation</i> .....	140
L'exigence d'une fermeté initiale.....	140

Conserver des marges de manœuvre .....	141
La pénibilité de prendre sur soi .....	141
L'intransigeance vis-à-vis des Tziganes .....	141
DANS LES MAGASINS : UNE PROBLEMATIQUE DIFFERENTE .....	142
UNE SECURITE NEGOCIEE .....	143
<b>CHAPITRE 4 : LE CENTRE COMMERCIAL A LYON : LA POLITIQUE DE MEDIATION</b>	<b>144</b>
.....	
UN CONTEXTE PARTICULIER : LE SOUVENIR DE L'EMEUTE .....	144
<i>Commerce et sécurité</i> .....	144
<i>L'éméute de 1998</i> .....	144
LES CONSEQUENCES DE L'EMEUTE SUR LA POLITIQUE DE SECURITE DE LA DIRECTION DU CENTRE	145
<i>Limiter le nombre des agents de sécurité</i> .....	145
<i>La politique de médiation</i> .....	146
LES POLITIQUES DES GRANDES SURFACES : UNE SECURITE COURTOISE ET PRUDENTE .....	147
<i>Contrôler la clientèle « normale »</i> .....	147
<i>Le recours minimal à la violence</i> .....	148
<i>La gestion des délinquants interpellés</i> .....	149
Prendre en compte la possibilité de mesures de rétorsion .....	149
Nuancer la peur des commerçants .....	149
La situation particulière des petits commerçants .....	150
CONCLUSION .....	150
<b>CHAPITRE 5 : LA GARE LYONNAISE : COMMENT « RESORBER UN POINT DE</b>	<b>152</b>
<b>FIXATION » ?</b> .....	<b>152</b>
LA POTENCE OU LA PITIE ? LE PROJET DE LA MISSION SOLIDARITE .....	152
<i>La constitution d'un « problème SDF »</i> .....	153
<i>Vers un « traitement social »</i> .....	154
<i>Impliquer et convaincre les acteurs réticents</i> .....	155
UNE OPERATION DE RELOGEMENT INDIVIDUALISE DES SANS-ABRIS .....	156
<i>L'expertise du site</i> .....	156
<i>Le « point de fixation »</i> .....	156
<i>Reloger les sans-abris</i> .....	157
TIRAILLEMENTS AU SEIN DE LA SNCF .....	158
<i>La définition d'un « modèle SNCF »</i> .....	158
<i>Des réticences au sein de la SNCF</i> .....	159
CONCLUSION .....	160
<i>La situation aujourd'hui</i> .....	160
<i>Venir en aide, pour faire partir, sans attirer</i> .....	160
Assistance et effet pervers .....	161
Des raisons d'agir plurielles .....	161
<b>CHAPITRE 6 : LA GARE DE MILAN : LA POTENCE ET LA PITIE CALCULEE.....</b>	<b>163</b>
LE PROBLEME : LA SITUATION AU DEBUT DES ANNEES 90 .....	163
LES GRANDES OPERATIONS DE POLICE .....	164
<i>Pourquoi les grandes opérations ?</i> .....	164
<i>Les grandes opérations contre les marginaux</i> .....	165
LA MUNICIPALITE, L'AIDE SOCIALE ET LA PRODUCTION DE L'ORDRE .....	167
<i>Marginaux et marginalité</i> .....	167
<i>La Municipalité ouvre des fonds pour les associations</i> .....	168
<i>Ce que font les associations</i> .....	170
L'INSTRUMENTALISATION DE LA STRATEGIE DE LA MUNICIPALITE PAR LA COMPAGNIE FERROVIAIRE	171
.....	171
<i>Comment la compagnie ferroviaire utilise la politique municipale</i> .....	171
<i>Comment Grandi Stazioni compte utiliser les associations</i> .....	173
<i>Comment les associations instrumentalisent le thème de la sécurité</i> .....	174
<i>Le problème paradigmatique des toilettes</i> .....	175
CONCLUSIONS .....	175
<i>La gare, sacrifiée ou épigone ?</i> .....	176
<i>Relations de pouvoir et réflexivité</i> .....	177
<b>CONCLUSION : LES RELATIONS DE POUVOIR .....</b>	<b>179</b>

TABLEAU RECAPITULATIF.....	179
INTERET ET JUSTIFICATION .....	180
<i>Relations objectives de domination vs. signification et justification</i> .....	180
<i>Dépasser une perspective strictement analytique</i> .....	181
<b>TROISIEME PARTIE : PRODUCTION DE L'ORDRE ET IMMIGRATION.....</b>	<b>183</b>
<b>INTRODUCTION : DE QUELLE « IMMIGRATION » PARLE-T-ON ? .....</b>	<b>184</b>
LES LIMITES DU POINT DE VUE <i>ETIQUE</i> SUR L'IMMIGRATION.....	184
LE POINT DE VUE <i>EMIQUE</i> : L'APPORT DE L'ETHNOMETODOLOGIE.....	185
<b>CHAPITRE 7 : LA FOCALISATION DE LA PRODUCTION DE L'ORDRE SUR</b>	
<b>L'IMMIGRATION.....</b>	<b>187</b>
ETABLIR LES FAITS SUR LES TERRAINS ETUDIES .....	187
<i>La gare de la Part-Dieu : « rester maître »</i> .....	187
« 90 % de notre population c'est plutôt maghrébin » .....	187
La logique du territoire dans la gare de la Part-Dieu.....	188
<i>Le centre commercial de la Part-Dieu : le contrôle ethnicisé</i> .....	189
« Les bandes de jeunes » .....	189
Le choix stratégique de l'origine des agents de sécurité .....	190
<i>La Stazione Centrale de Milan et les extracommunautaires</i> .....	193
Les autorités ferroviaires et les extracommunautaires.....	193
« 100 % des arrestations, ce sont des extracommunautaires » .....	193
<i>Le centre commercial de Rozzano et le rejet des Tziganes</i> .....	195
« Il y a des extra-communautaires mais ils sont tranquilles » .....	195
Intransigeance vis-à-vis des Tziganes .....	195
UNE REALITE SOLIDEMENT ETAYEE, DES INTERPRETATIONS DIVERGENTES .....	196
<i>Criminalité et immigration dans les sciences sociales</i> .....	196
<i>Interpréter la sur-incrimination</i> .....	198
L'interprétation réaliste (fonctionnelle) .....	198
L'interprétation constructiviste (en termes de biais) .....	199
L'INTERPRETATION FONCTIONNELLE MISE A MAL PAR LE CAS DU VOL EN INTERNE .....	199
<i>Qui vole dans les magasins ?</i> .....	200
<i>Le vol en interne dans une perspective théorique</i> .....	201
<i>Les manifestations du vol en interne et leur surveillance</i> .....	202
Des manifestations diverses, du chapardage à la criminalité organisée.....	202
La surveillance du personnel.....	204
Une séparation plus nette entre salariés et agents de sécurité en France qu'en Italie .....	205
<i>Le vol commis par les clients</i> .....	206
<i>Le rôle du prévol : un effet de composition ?</i> .....	207
<i>Conclusion : les limites de la perspective fonctionnelle</i> .....	208
UNE HYPOTHESE MARXISTE : PRODUCTION DE L'ORDRE ET MARCHE DU TRAVAIL .....	209
<i>Incrimination et marché du travail : perspectives théoriques</i> .....	209
La perspective socio-historique.....	209
Prison, chômage et « dynamite sociale ».....	210
Une hypothèse production de l'ordre-marché du travail.....	211
<i>Une pertinence limitée au cas lyonnais</i> .....	211
Lyon : une hypothèse pertinente .....	211
Milan : un cas épineux pour l'hypothèse marxiste .....	212
<i>Au-delà des perspectives analytiques</i> .....	213
<b>CHAPITRE 8 : UNE EXPLICATION COGNITIVE ET FONCTIONNALISTE.....</b>	<b>214</b>
UNE LECTURE COGNITIVE DE LA PERCEPTION DES IMMIGRES .....	214
<i>Le cas italien : les « extracommunautaires »</i> .....	214
La radicale étrangeté des étrangers .....	214
Sur le terrain : une vision ethnicisée .....	215
<i>Le cas français : « Je ne suis pas raciste, mais »</i> .....	216
La désignation implicite des « Arabes ».....	216
Je ne suis pas raciste, mon agent de sécurité est Noir.....	218
Décalages .....	218
<i>Une interprétation cognitive</i> .....	219
La pensée est sociale .....	219
La pensée fait des classifications.....	220

La vie sociale est organisée autour du principe de groupes polarisés.....	221
Conclusion .....	223
UNE THEORIE FONCTIONNALISTE DE LA FOCALISATION SUR L'IMMIGRATION.....	223
<i>La théorie fonctionnaliste de la déviance de Durkheim</i> .....	224
<i>La focalisation sur les immigrés du point de vue fonctionnaliste</i> .....	225
<i>Étayer la théorie fonctionnaliste : des perspectives convergentes dans la littérature</i>	
<i>contemporaine</i> .....	226
La formulation américaine : «group threat theory».....	226
Production de l'ordre et identité nationale .....	227
Droit civil, common law et incarcération .....	228
<b>CONCLUSION : ET SI LA CRIMINALISATION DES IMMIGRES N'ETAIT PAS</b>	
<b>EFFICACE POUR RAFFERMIR LA SOLIDARITE ? .....</b>	<b>230</b>
LE POINT AVEUGLE DU FONCTIONNALISME DURKHEIMIEN .....	230
LES PANIQUES MORALES.....	231
CONCLUSION .....	233
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>235</b>
RESULTATS.....	235
<i>Les enseignements d'une analyse des enjeux des acteurs organisés</i> .....	235
<i>Les enseignements d'une analyse en terme de relations de pouvoir</i> .....	235
<i>Comprendre la focalisation de la production de l'ordre sur les immigrés</i> .....	236
UNE METHODE POUR ANALYSER LA PRODUCTION DE L'ORDRE.....	236
DES PERSPECTIVES POUR L'ETUDE DES SOCIETES CONTEMPORAINES.....	238
<i>Sur la question des acteurs étatiques et non-étatiques</i> .....	238
Sécurité privée et philosophie pénale .....	238
Un processus de formalisation de la production de l'ordre ?.....	239
<i>Sur la question des relations de pouvoir</i> .....	239
Relations de pouvoir et changement.....	240
La question de l'articulation des différentes dimensions de la production de l'ordre .....	240
<i>Sur la question de l'immigration</i> .....	241
Le scénario du statu quo.....	241
Le scénario de la panique morale .....	242
REDUIRE LE CRIME ?.....	242
<b>ANNEXE (1) : METHODOLOGIE.....</b>	<b>245</b>
OUVRIR LES TERRAINS.....	245
<i>Ouvrir les terrains en France</i> .....	245
Problèmes classiques à la gare et au centre commercial .....	245
Difficultés avec la police française .....	246
<i>Ouvrir les terrains en Italie</i> .....	247
LE TRAVAIL DU TERRAIN .....	248
<i>Observation</i> .....	248
<i>Entretiens</i> .....	250
La présentation de soi.....	250
Réaliser l'entretien .....	250
Durée et nombre des entretiens .....	252
Gare lyonnaise : 26 entretiens, 29 personnes interviewées.....	252
Centre commercial lyonnais : 28 entretiens, 31 personnes interviewées.....	252
Gare milanaise : 18 entretiens, 17 personnes interviewées.....	253
Centre commercial milanais : 17 entretiens, 14 personnes interviewées .....	253
Pourquoi je n'ai pas interviewé de « surveillés » ? .....	253
<i>Analyse de documents</i> .....	254
TERRAIN ET NEUTRALITE AXIOLOGIQUE .....	254
<i>Instrumentalisations</i> .....	255
Cas de la gare lyonnaise.....	255
Cas du centre commercial lyonnais.....	256
Cas de la gare milanaise.....	256
Cas du centre commercial milanais.....	256
<i>Biais idéologiques</i> .....	257
<i>Implications psychologiques et biais émotionnels</i> .....	258
<b>ANNEXE (2) : BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>261</b>

## INTRODUCTION GENERALE : LA PRODUCTION ORGANISEE DE L'ORDRE

(□) et l'on adore aujourd'hui la sécurité comme la divinité suprême.  
Nietzsche, *Aurore*

Le présent travail s'intéresse à la question de la production de l'ordre, entendue comme la surveillance et le contrôle de la criminalité. Qu'est-ce que produire de l'ordre ? Comment les acteurs institutionnels d'une société parviennent-ils à faire appliquer leur définition de la sécurité ? Quelles sont les modalités concrètes de la production de l'ordre sur un espace donné ? Quelles sont les populations les plus spécifiquement surveillées dans les sociétés européennes ?

Pour répondre à ces questions, ce travail s'appuie sur quatre enquêtes de terrain, menées dans des espaces urbains : deux centres commerciaux et deux gares ferroviaires, à Lyon et à Milan. Étudier la production de l'ordre suppose d'abord d'éclaircir le cadre conceptuel. Il faut ensuite montrer en quoi le problème se pose dans les sociétés contemporaines. Enfin, les connaissances dont on dispose sur l'évolution pénale au niveau macro suggèrent de procéder à une analyse plus détaillée, plus fine, de la production de l'ordre, d'où le choix de travailler sur des espaces urbains.

### QU'EST-CE QUE PRODUIRE DE L'ORDRE ?

Il existe de nombreuses définitions de l'ordre dans la tradition sociologique. L'ordre peut désigner l'équilibre macro-social, comme l'ordre social de Talcott Parsons<sup>1</sup>. Il peut aussi désigner les constructions intellectuelles des individus : l'ordre social de l'ethnométhodologie<sup>2</sup>. A la limite, toutes les définitions disponibles de l'ordre peuvent être pertinentes dans un contexte analytique donné. Pour les besoins de ce travail, on va restreindre la définition de l'ordre au champ de la déviance et à son contrôle par des organisations. La production *organisée* de l'ordre s'oppose à la production de l'ordre par les individus, la famille ou le groupe de pairs.

### L'ordre comme équilibre provisoire entre dominants et dominés

L'ordre en question est défini comme le produit d'une configuration<sup>3</sup> relativement stabilisée dans laquelle les principes normatifs des acteurs dominants<sup>4</sup> sont globalement reconnus et majoritairement respectés, si besoin au moyen de la coercition, ou de la menace de l'usage de la coercition. Un tel ordre n'est jamais qu'un équilibre *provisoire* susceptible d'évoluer avec le rapport de force qui le structure, mais il n'est pas assez éphémère pour que l'on puisse parler de désordre. Parler de rapport de force permet de concevoir l'ordre à la fois dans ses logiques *top-down* et dans ses logiques *bottom-up*<sup>5</sup>.

Pour conserver leur position dominante, les acteurs dominants construisent des organisations (et leur affectent des ressources) qui sont spécifiquement dédiées à la production de l'ordre. La notion d'équilibre provisoire suggère qu'il est primordial d'intégrer la possibilité du changement dans l'analyse de la production de l'ordre. Cela implique d'analyser l'ordre dans une perspective dynamique. Cette conception suppose que l'ordre est toujours l'ordre *de* tels acteurs dominants (dimension structurelle) mais qu'il est toujours inscrit dans un rapport de force avec des acteurs dominés (dimension relationnelle) d'où la nécessité de produire de l'ordre.

---

<sup>1</sup> Talcott Parsons, *The Social System*, Glencoe, Ill. : Free Press, 1951

<sup>2</sup> Harold Garfinkel, *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall, 1967

<sup>3</sup> Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?* (1970), Paris : Pocket, « Agora », 1991

<sup>4</sup> Au sens de Max Weber, *Economie et Société, t. 1, Les catégories de la sociologie* (1921), Paris : Pocket « Agora », 1995. « Pour le dire brusquement (et la brusquerie n'était pas étrangère à Weber), la société politique pour Weber consiste essentiellement en dominants et dominés ». in Antonino Palumbo et Alan Scott, « Weber, Durkheim and the Sociology of the Modern State », in Terence Ball and Richard Bellamy (dir.), *The Cambridge History of Twentieth-Century Political Thought*, Cambridge : Cambridge University Press, 2003

<sup>5</sup> Charles Tilly, « Survey Article : Power □ Top Down and Bottom Up », *Journal of Political Philosophy*, 7 (3), 1999, pp. 330-352

## Production et reproduction

Le concept de production est plus approprié que celui de reproduction, parce que l'idée de reproduction est associée à un ordre *ex ante* qui doit être protégé et reconduit sous sa forme antérieure. Des auteurs marxistes pourraient argumenter, avec raison, que les configurations étudiées au niveau macro et dans la longue durée sont remarquablement stables : les révolutions françaises et russes sont tellement exceptionnelles qu'elles ont acquis le statut de mythe. La sociologie historique de Michael Mann montre cependant que les « sources du pouvoir » évoluent, et les configurations avec elles<sup>1</sup>. Ce travail se donne pour ambition de penser le changement, c'est-à-dire d'intégrer une perspective dynamique à l'analyse de la production de l'ordre, et considère en conséquence que « toute reproduction est production<sup>2</sup> ».

Dans la perspective de la production, l'ordre est *toujours* mis à mal, et il est *toujours* défendu, dans la mesure où la production de l'ordre s'inscrit dans la routine des interactions quotidiennes ; produire de l'ordre est un processus récursif<sup>3</sup>. Enfin, l'idée de production permet de rendre compte des évolutions du rapport de force et des tactiques utilisées pour le stabiliser — comme l'évolution des politiques pénales, alors que l'idée de reproduction emporte avec elle la reconduction du rapport sans prise en compte du changement.

L'idée de production, en outre, a le mérite de ne pas attribuer aux acteurs dominants une position trop spécifique dans l'analyse. Dans une analyse en termes de reproduction, les acteurs dominants ne sont pas réellement engagés dans une interaction avec des acteurs certes dominés mais susceptibles de faire évoluer le rapport de force ou de déstabiliser la structure. Parler de production permet au contraire de mieux symétriser acteurs dominés et acteurs dominants, et de ne pas se positionner par rapport à la légitimité des acteurs dominants (ce qui n'empêche pas de tenir compte de leur légitimité). Le principe de traitement symétrique des acteurs (collectifs et individuels) est un moyen de la neutralité axiologique.

## Ordre et sécurité

Le terme *ordre* est parfois utilisé avec une connotation conservatrice, comme dans les expressions Parti de l'ordre, ou *law and order*. C'est en ce sens que certains radicaux l'utilisent, pour critiquer les prétentions abusives des conservateurs dans la régulation des comportements : ainsi l'expression *ordre moral*, ou la célèbre critique de Louis Blanc du caractère statique et idéalisé de la notion d'ordre sans sa conception conservatrice :

L'ordre, juste ciel ! mais quel est donc cet ordre qui se concilie avec la misère, la prostitution, le vol, l'assassinat, avec les bagnes qu'il faut remplir, avec la guillotine qu'on n'ose abattre ? Quel est cet ordre qui nous fait rouler sans relâche de crise en crise, d'émeute en insurrection et d'insurrection en guerre civile ?<sup>4</sup>

Dans ce travail, le terme *ordre* ne réfère pas à ce type de connotations. Le terme *ordre* — conçu comme inscrit dans des rapports de force sans cesse renouvelés — est choisi pour sa capacité à véhiculer les notions d'intentionnalité, de pouvoir et de domination, par opposition au terme *sécurité*, définie comme « [s]ituation, état tranquille qui résulte de l'absence réelle de danger (d'ordre matériel ou moral). *Etre en sécurité*<sup>5</sup> ». La sécurité est une notion irénique, qui désigne un état statique, neutre, désirable et profitable pour tous. C'est pourquoi le terme d'*ordre* est plus approprié que celui de *sécurité*.

---

<sup>1</sup> Michael Mann, *The Sources of Social Power. Volume I : A History of Power from the Beginning to A.D. 1760*, et *Volume II : The Rise of Classes and Nations-State, 1760-1914*, Cambridge : Cambridge University Press, 1986 et 1993.

<sup>2</sup> Selon l'expression de François Chazel commentant Anthony Giddens. François Chazel, « Pouvoir, structure et domination », *Revue française de sociologie*, XXIV, 1983, p. 391

<sup>3</sup> Anthony Giddens, *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration* (1984), Paris : PUF, « Quadrige », 2005

<sup>4</sup> Louis Blanc, *Le Nouveau Monde*, n°1, juillet 1849, cité in Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris dans la première moitié du XIXe siècle*, Paris : Plon, 1958, p. 145

<sup>5</sup> *Le Petit Robert*, 1972, p. 1627

Dans cette perspective, l'ordre est un concept sociologique, et la sécurité est une notion utilisée par les acteurs en raison de ses propriétés sémantiques explicitées ci-dessus. C'est pourquoi, parlant des pratiques des acteurs organisés, on recourra le plus souvent au terme de « politiques de sécurité », pour signifier que les acteurs se réfèrent toujours à l'idée de sécurité, et non au concept sociologique d'ordre. C'est justement l'objet de ce travail que de voir comment des politiques de sécurité (prétendument neutres et profitables à tous) participent de la production de l'ordre, telle que définie sociologiquement.

### ***Social control et policing***

Dans la littérature anglo-saxonne, le thème de la production de l'ordre est structuré par l'opposition entre *social control* et *policing*. Le *social control* de la tradition de Chicago est proche de la notion durkheimienne de « lien social » et renvoie au pouvoir non-coercitif des normes sociales<sup>1</sup>. Le *social control* remplace la tradition des sociétés pré-modernes mais remplit la même fonction : créer un monde normatif commun pour minimiser le recours à la coercition. Le recours à la coercition est le domaine du *policing*, qui est défini comme la « tentative intentionnelle et produite par l'usage effectif ou potentiel de la force de réguler la distribution de la sécurité physique<sup>2</sup> », c'est-à-dire comme le mal nécessaire d'un *social control* déficient.

Cette distinction entre d'un côté l'intériorisation des normes et de l'autre l'usage de la coercition apparaît bien artificielle. Une norme qui n'est ni défendue, ni mise en application, ni sanctionnée positivement ou négativement, n'a plus rien d'une norme, et il importe peu que le mécanisme de sanction soit d'ordre diffus (réprobation, sarcasme)<sup>3</sup> ou institutionnalisé (coercition). Réciproquement, imaginer que le recours à la coercition ressorte uniquement d'une mise en œuvre transparente du droit pénal, de logiques organisationnelles pures ou des intérêts des institutions est irréaliste. Pour dépasser l'opposition entre le recours à la coercition et le monde normatif, il faut articuler les modalités concrètes de la production de l'ordre au niveau micro (le recours à la coercition) avec les logiques du monde normatif (niveau macro).

### **Constructivisme et réalisme**

L'une des principales lignes de partage du champ de la sociologie pénale est le débat entre constructivistes et réalistes. Les constructivistes estiment que la déviance n'existe pas en soi, qu'elle est le produit d'une relation, que sa définition est fluctuante dans le temps et l'espace, que les sentiments négatifs de la population à propos de la déviance peuvent être manipulés, et que la science doit montrer au public les dangers de ces potentielles manipulations<sup>4</sup>. Les réalistes se partagent en deux grandes catégories. Les réalistes conservateurs estiment que le crime existe objectivement, qu'il est moralement mauvais et attribuable à la malignité des individus, et que la science doit concourir à son élimination<sup>5</sup>. Les réalistes « de gauche » estiment que le crime existe objectivement, qu'il est le produit de causes sociales, que les dominés en sont les principales victimes et que la science doit concourir à l'amélioration des conditions de vie des dominés, de façon à réduire à la fois le crime et la souffrance des victimes<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Les théories du social control sont présentées dans l'introduction méthodologique.

<sup>2</sup> David Bayley, Clifford Shearing, *The New Structure of Policing. Description, Conceptualization, and Research Agenda*, Washington : U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, 2001, p. 2

<sup>3</sup> Selon Ruwen Ogien, les propriétés spécifiques des sanctions diffuses par rapport aux sanctions légales impliquent l'existence d'un ordre de l'interaction distinct de l'ordre légal. Voir Ruwen Ogien, « Sanctions diffuses. Sarcasmes, rires, mépris, □ », *Revue française de sociologie*, XXXI, n°4, 1990, pp. 591-607. Comment ne pas voir que le premier repose sur le second ?

<sup>4</sup> L'initiateur du courant constructiviste est Howard S. Becker, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance* (1963), Paris : Métailié, 1985

<sup>5</sup> Le représentant officiel du réalisme conservateur est James Q. Wilson, *Thinking About Crime*, New York : Basic Books, 1975

<sup>6</sup> Le Left realism est incarné par John Lea et Jock Young, *What is to be done about law and order?*, Harmondsworth : Penguin Books, 1984



Dans la mesure où « il semble peu probable qu'il y ait des criminologues qui étudient le crime pour le seul amour de la stimulation intellectuelle<sup>1</sup> », il n'est pas possible de ne pas se situer dans ce débat. Mais, comme l'a montré Ian Hacking à propos de la sociologie de la science, le débat entre constructivisme et réalisme ne se résume pas à trancher une fois pour toutes entre des conceptions durcies<sup>2</sup>. Il y a différents degrés dans le constructivisme comme dans la radicalité. Ce travail incline entre un constructivisme modéré, qui ne nie pas l'augmentation de la criminalité dans les quarante dernières années, et un réalisme de gauche qui ne se focalise pas sur les victimes et qui reconnaît le caractère relationnel de la définition de la déviance.

## POURQUOI ETUDIER LA PRODUCTION DE L'ORDRE ?

### Un contexte d'importants changements sociaux

Au cours du XIXe siècle, le monde occidental expérimente une révolution économique et une révolution politique. Le développement du capitalisme moderne et l'industrialisation entraînent un exode rural anarchique qui peuple les villes de paysans devenus prolétaires. Les rapports sociaux se durcissent du fait des inégalités et de l'exploitation des ouvriers. Émeutes, barricades, tentatives de coup d'État et répression armée se succèdent. La mondialisation des transactions financières, des échanges commerciaux et de la circulation des personnes atteint au début du XXe siècle un niveau qui ne sera pas rejoint avant 1980<sup>3</sup>. Dans le même mouvement, les identités nationales se fixent et les nationalismes prennent le pas sur l'hypothétique solidarité internationale des travailleurs ; les peuples « apatrides », sans territoire national ni État pour les protéger – les Tziganes et les Juifs – subissent des persécutions.

L'urbanisation, l'industrialisation et les migrations bouleversent les structures séculaires. A la prégnance des communautés rurales succède la formation des « sociétés ». Une « société », c'est une formation sociale particulière, qui prend son essor au XIXe siècle en Occident, et qui fait coïncider sur un territoire un état et une nation. Cela suppose une intégration de l'économie dans un marché national, un contrôle renforcé de frontières bien délimitées, la monopolisation de la violence légitime, l'essor de l'éducation de masse, et les infrastructures qui permettent les échanges sur le territoire national. Les institutions traditionnelles de régulation des désordres sont délégitimées par le développement de la rationalité instrumentale et des relations marchandes. La plupart des pays sont travaillés par des mouvements révolutionnaires. Les régulations traditionnelles sont massivement remises en cause par les transformations sociales. Naturellement, l'époque connaît une « effroyable montée de la criminalité juvénile<sup>4</sup> ». Le monde social du XIXe siècle, fondamentalement « nouveau » et « inquiétant », suscite une science nouvelle, la sociologie<sup>5</sup>.

Un siècle plus tard, l'idée de société telle qu'elle s'est construite au cours du XXe siècle est en crise<sup>6</sup>. La chute du communisme bouleverse les relations internationales. La modernité est critiquée par les intellectuels et par les mouvements écologistes. La tertiarisation et la globalisation de l'économie transforment le capitalisme. L'installation de populations immigrées active des logiques identitaires qui tranchent avec l'organisation de la vieille société industrielle autour d'un conflit régulé

---

<sup>1</sup> David Greenberg, « Praxis and Marxian Criminology », in David Greenberg (dir.), *Crime and Capitalism. Readings in Marxist Criminology*, Philadelphia : Temple University Press, édition mise à jour et augmentée : 1993, 1<sup>ère</sup> éd. 1981, p. 739

<sup>2</sup> Ian Hacking, *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, Paris : La Découverte, 2001, chapitre 3

<sup>3</sup> Suzanne Berger, *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Paris : Seuil / République des Idées, 2003

<sup>4</sup> Alfred Fouillée, *La France au point de vue moral*, 1900, Paris : Alcan, p. 153, cité in Émile Durkheim, *Journal sociologique*, Paris : PUF, « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1969, p. 303

<sup>5</sup> Robert A. Nisbet, *La Tradition sociologique* (1966), Paris : PUF, 2000, pp. 37-65 ; Alain Touraine, « Une sociologie sans société ? », *Revue Française de Sociologie*, XXII, 1981, pp. 3-13 ; Louis Dumont, *Homo hierarchicus. Le système des castes et ses implications* (1966), Paris : Gallimard, « NRF », 1980, p. 17

<sup>6</sup> François Dubet, *Sociologie de l'expérience*, Paris : Seuil, « La couleur des idées », 1994 : « L'idée de société », pp. 41-51 et « La crise de l'idée de société », pp. 52-69

entre travailleurs et capitalistes. En Europe, l'essor de l'Union Européenne parachève le mouvement général de remise en cause des sociétés nationales du XXe siècle. Le tournant du millénaire est une de ces périodes d'attentes croissantes en matière d'ordre et de sécurité : « [i]l faudrait même probablement remonter avant la Première Guerre mondiale, à ces décennies où se recompose la politique criminelle des grands États européens, pour rencontrer une obsession de la délinquance aussi remarquable que celle qui marque la fin du XXe siècle et le commencement du suivant<sup>1</sup> ». L'époque contemporaine connaît en effet une forte croissance de la criminalité.

### Une augmentation objective de la criminalité

La question de l'évolution statistique de la criminalité se heurte à des problèmes méthodologiques, qui ne sont cependant pas insurmontables. Les statistiques montrent une importante augmentation de la criminalité dans les sociétés occidentales depuis les années 1960.

#### *Problèmes méthodologiques*

Les problèmes de la statistique criminelle ne tiennent pas seulement aux usages que l'on peut en faire dans le débat public : ces statistiques ne sont pas plus sujettes à interprétation ou à manipulation que celles du chômage ou de la croissance économique. Le recueil des données est rendu plus difficile par le fait que les crimes sont essentiellement des infractions à des normes.

Le premier problème est celui de la définition du « crime ». La fraude fiscale et le travail au noir sont indubitablement des infractions à la loi dont les dommages peuvent être considérables, mais ils ne correspondent pas à l'idée commune de la criminalité : « [c]e sont des vols et des agressions dont les gens ont peur, pas des fraudes à la City !<sup>2</sup> ». Les demandes de sécurité concernent avant tout les violences physiques, et, secondairement, les prédatons. Cette définition est extraordinairement restrictive : elle ne prend en compte qu'un certain type d'atteintes aux personnes (à l'exclusion des violences domestiques et conjugales), et un certain type d'atteintes aux biens (les cambriolages, les vols à la tire et les rackets). Calquée sur la représentation la plus générale du crime dans le sens commun, cette définition est la référence des politiques de sécurité. Les anglo-saxons emploient la notion de *street crime* (par opposition au *corporate crime* ou au *domestic crime*) pour désigner cette dimension de la criminalité. La notion de *street crime* permet de rendre compte de la dimension urbaine de la peur du crime.

Le deuxième problème est celui des données statistiques elles-mêmes, qui dépendent fortement des institutions policières étatiques<sup>3</sup>. Les données de la police proviennent des plaintes enregistrées dans les commissariats et des enquêtes judiciaires. Ces données ne permettent pas un recensement exhaustif de la criminalité :

- Toutes les victimes ne portent pas plainte : « [l]es victimes peuvent renoncer à porter plainte pour diverses raisons : peur des représailles, espoir que la situation s'arrange, perte de confiance dans les institutions de la police et de la justice, indisponibilité de l'officier de police judiciaire, méconnaissance des textes légaux<sup>4</sup> ». Les viols sont par exemple notoirement sous-déclarés.
- Les enquêtes aboutissent à n'appréhender qu'une fraction de la criminalité totale sur un territoire, puisque les criminels et les délinquants essaient en général de dissimuler leur forfait ou de compliquer le travail de la police de façon à ne pas être arrêtés.

---

<sup>1</sup> Philippe Robert, « Le sentiment d'insécurité », in Laurent Mucchielli et Philippe Robert, *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Paris : La Découverte, « Textes à l'appui », série L'état des savoirs, 2002, p. 368

<sup>2</sup> Sir Ivan Lawrence, cité in Michalis Lianos, *Le nouveau contrôle social Toile institutionnelle, normativité et lien social*, Paris : L'Harmattan, « Logiques sociales », 2001, p. 141

<sup>3</sup> Pour un aperçu des problèmes posés par les statistiques policières, voir : Bruno Aubusson de Cavarlay, « Les chiffres de la délinquance : production et interprétation », *Cahiers français*, n°308, « État, société et délinquance », mai-juin 2002, pp. 26-31

<sup>4</sup> Bruno Aubusson, Nacer Lalam, René Padieu, Philippe Zamora, « Les statistiques de la délinquance », in INSEE, *France, portrait social 2002/2003*, p. 145

Les statistiques policières sont critiquées pour être des statistiques « d'activité » : plus les policiers sont actifs et efficaces dans les enquêtes et dans l'enregistrement des plaintes, plus le nombre des infractions augmente ; c'est particulièrement le cas des affaires de stupéfiants. Ces réserves méthodologiques montrent que les statistiques descriptives de la criminalité ne sont ni assez fiables et ni assez pertinentes pour rendre compte des variations à court terme. Cependant, à moyen terme, elles permettent de mettre en valeur des tendances qui ont été corroborées dans la quasi-totalité des sociétés occidentales.

### *Les statistiques de la criminalité*

La première moitié du XXe siècle est caractérisée par son exceptionnelle sûreté : les taux de criminalité, pour autant qu'ils aient une valeur, sont très bas de la Première Guerre mondiale aux années 1950<sup>1</sup>.

A partir de la deuxième moitié du XXe siècle commence un rapide essor des prédatons. Mike Maguire parle d'une « augmentation terrible et sans précédent<sup>2</sup> » dans toutes les sociétés occidentales (à l'exception de la Suisse). Cet essor s'achève au milieu des années 1980. Depuis, leur nombre est stable. Entre 1945 et 1984 en France, le nombre de vols pour 1000 habitants est passé de 4,5 à 43<sup>3</sup>. 11 % des ménages sont victimes de vols chaque année<sup>4</sup>. Cette augmentation de la criminalité a dérouté les sociologues, parce qu'elle a eu lieu pendant le boom économique. Entre 1950 et 1988, en Suède, dans un pays avec un État-providence très protecteur, le nombre de crimes violents est multiplié par 5, le nombre de cambriolages par 7, et le nombre de vols par 20<sup>5</sup>.

L'augmentation de la criminalité après la Deuxième Guerre mondiale s'explique selon Lawrence Cohen et Marcus Felson par deux facteurs. D'une part la quantité de biens en circulation augmente de façon si considérable que les opportunités de prédation se multiplient en conséquence ; d'autre part la spécialisation fonctionnelle des espaces urbains et les rythmes synchronisés de travail facilitent grandement le travail des voleurs<sup>6</sup>. En somme, « [p]lutôt que de considérer le *predatory crime* comme une simple indicateur de disruption sociale, on pourrait le considérer comme un produit dérivé de la liberté et de la prospérité dans la mesure où il se manifeste dans les activités routinières de la vie quotidienne<sup>7</sup> ». Philippe Robert propose une explication similaire : l'entrée dans la société de consommation, qui implique l'abondance des biens et l'indexation du statut social sur leur possession, conjuguée au déclin des régulations traditionnelles, explique l'augmentation des prédatons<sup>8</sup>.

A partir des années 1980, on enregistre un essor des violences contre les personnes. En France, le taux des violences interpersonnelles passe de 2 à 5 pour 1000 habitants entre 1985 et 2001<sup>9</sup>. Bien que les violences restent marginales par rapport aux prédatons en quantité, leur nombre augmente *réellement*, les statistiques policières étant concordantes avec les enquêtes de victimation en

---

<sup>1</sup> David Garland, *The Culture of Control, op. cit.*, p. 33. Je restreins la périodisation de Garland, qui remonte jusqu'aux années 1890.

<sup>2</sup> Mike Maguire, « Crime Statistics : the "data explosion" and its implication », in Mike Maguire, Rod Morgan et Robert Reiner (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology, op. cit.*, p. 344

<sup>3</sup> Hugues Lagrange, *Demandes de sécurité. France, Europe, Etats-Unis*, Paris : Le Seuil, « La République des Idées », 2003, p. 15

<sup>4</sup> Bruno Aubusson, Nacer Lalam, René Padieu, Philippe Zamora, « Les statistiques de la délinquance », *art. cit.*, p. 150

<sup>5</sup> Marcus Felson, *Crime and Everyday Life. Insight and Implications for Society*, Thousands Oaks : Pine Forge Press, 1994, p. 12

<sup>6</sup> Lawrence Cohen, Marcus Felson, « Social Change and Crime Rate Trends : A Routine Activity Approach », *American Sociological Review*, 44 (4), 1979, p. 591

<sup>7</sup> *Idem*, p. 605

<sup>8</sup> Philippe Robert, « Le citoyen, le crime et l'État », *Sociologie et sociétés*, vol. XXXIII, n°1, 2001, pp. 7-26

<sup>9</sup> Hugues Lagrange, *Demandes de sécurité, op. cit.*, p. 15

France et dans la plupart des pays européens<sup>1</sup>. Le nombre des viols est connu pour être particulièrement problématique. La police française en dénombrait plus de 10 000 en 2002, sans que l'on connaisse pour autant l'ampleur du phénomène, fortement sous-déclaré<sup>2</sup>. La croissance des violences ne semble pas s'être arrêtée comme celle des prédations.

En revanche, les meurtres sont des phénomènes stables dans le temps en France : entre 1000 et 2000 homicides et autant de tentatives chaque année depuis quarante ans. Il faut compter environ 2 meurtres (concrétisés) pour 100 000 habitants par ans □ à comparer aux 7 à 8 meurtres pour 100 000 habitants aux Etats-Unis. Le tableau suivant relativise le péril représenté par les meurtres :

Cause de la mort avant 65 ans	Nombre de décès par jour (valeurs absolues)
Cancer et tumeurs	78
Cancers et tumeurs liés au tabac	43
Suicides	24
Accidents de la circulation	20
Cirrhoses et psychoses alcooliques	20
Sida	12
Homicides (chiffres 2002)	3,5

Causes de mortalité avant 65 ans (chiffres 1993 pour la France)<sup>3</sup>

Enfin, le taux d'élucidation des crimes par la police est mathématiquement minoré par la masse des infractions commises chaque année : « [a]insi en France, de 1950 à 1992, le taux d'élucidation des vols a baissé de 36 % à 14 % alors que le nombre des plaintes pour vol enregistrées passait de 190 000 à 2,6 millions et que parallèlement les effectifs de police et de gendarmerie étaient multipliés par deux. (□) En 1950, chaque policier et chaque gendarme élucide 0,7 fait, alors qu'en 1992 il en élucide 2<sup>4</sup> ». Le taux d'élucidation varie en fonction des crimes et délits. Pour les affaires de stupéfiants, il est proche de 100% (puisque toutes les affaires portées à la connaissance de la police sont par construction résolues). Pour les vols à la tire, le taux d'élucidation est de 2,99 % ; pour les homicides, il est de 63,92 %. La faiblesse des taux d'élucidation justifie le sentiment que l'appareil judiciaire est dépassé par l'ampleur du crime et nourrit les demandes de sécurité, comme en témoigne l'ampleur du débat public.

## Ordre et sécurité dans le débat public

### *Politique : demandes de répression*

Au cours des trente dernières années, les partis politiques se sont appropriés les questions d'ordre et de sécurité pour en faire un thème prégnant de leurs campagnes électorales. Les partis conservateurs ont été les premiers à faire de l'intensification de la répression un argument électoral. Le succès de cette position a amené une redéfinition de leur doctrine par les partis progressistes.

<sup>1</sup> Les statistiques officielles mesurent l'incidence de la criminalité, alors que les enquêtes de victimation mesurent la prévalence. Voir Philippe Robert, Renée Zauberman, Marie-Lys Pottier, Hugues Lagrange, « Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995) », *Revue française de sociologie*, 40 (2), 1999, p. 258 et Bruno Aubusson, Nacer Lalam, René Padiou, Philippe Zamora, « Les statistiques de la délinquance », *art. cit.*, p. 140

<sup>2</sup> Une recherche scientifique anglaise a fait apparaître que 14 % des femmes avaient subi au moins une fois un viol conjugal au cours de leur mariage (60 % n'en étant pas conscientes sur le coup, par ignorance de la définition légale du viol). Voir Mike Maguire, « Crime Statistics : the "data explosion" and its implication », *art. cit.*, p. 357

<sup>3</sup> Elaboration à partir de Éliane Michel, Éric Jouglu, François Hatton, SC8-Inserm, « Mourir avant de vieillir », *INSEE Première*, n°429, février 1996. A noter que les hommes meurent 2,5 fois plus que les femmes avant 65 ans.

<sup>4</sup> Hugues Lagrange, *Demandes de sécurité, op. cit.*, p. 56

Au Royaume-Uni, les conservateurs attaquent les travaillistes dès 1970 à propos du crime et de la violence, et insistent *crescendo* sur le thème du laxisme de leurs adversaires vis-à-vis des délinquants jusqu'à la victoire électorale de Margaret Thatcher en 1979<sup>1</sup>. En Italie et en Allemagne, « le souci pour la délinquance ordinaire n'émergera qu'à la fin des *années de plomb* du terrorisme rouge et noir ; dans les pays ibériques, après les années de transition vers la démocratie<sup>2</sup> ». Aux Etats-Unis, en 1988, George H. Bush et Michael Dukakis se disputent la succession de Ronald Reagan. Le vice-président républicain fait campagne sur le laxisme pénal de son adversaire démocrate. Le gouverneur Dukakis avait accordé un week-end de liberté à un jeune Noir condamné pour meurtre et viol, Willie Horton. Celui-ci en avait profité s'évader et récidiver. Selon David Garland, « [l]e spectre de Michael Dukakis vaincu, avec son libéralisme prétendument « tendre avec le crime » et son langage technocratique trop rationnel, a projeté une ombre durable sur le débat politique aux Etats-Unis et au-delà<sup>3</sup> ».

En Italie, au début des années 1990, un criminologue pouvait encore écrire que les « campagnes sécuritaires récurrentes promues par les conservateurs, et qui sont souvent des sources de peur, ont toujours eu de maigres résultats en terme de diffusion de panique morale<sup>4</sup> ». Ce n'est plus vrai aujourd'hui<sup>5</sup>. Entre 1997 et 2001, les sondages qui mesurent les préoccupations des Italiens montrent l'importance que prend le thème criminel dans le débat public<sup>6</sup> :

1997 (%)	2001 (%)
Chômage : 60,2	Chômage : 46,8
Dettes publiques : 24,3	Criminalité : 35,2
Criminalité : 16,2	Immigration (comme problème criminel) : 20,5
Immigration (comme problème criminel) : 5,3	Dettes publiques : 6,7

Ainsi, dans l'Italie du début des années 2000, « [l]'insécurité est devenue le thème dominant des campagnes électorales des dernières années, et aussi, plus généralement, le cadre de référence (*frame*) à travers lequel des phénomènes sociaux sans relation sont abordés dans le débat public (pas seulement la criminalité et l'immigration, mais aussi, dans de nombreux cas, les politiques sociales)<sup>7</sup> ». Comme le montre l'évolution des préoccupations des Italiens, la question de la criminalité, telle qu'elle est formulée dans l'Italie des années 2000, est indissociable de celle de l'immigration : « [d]e nombreuses études récentes ont mis en évidence la façon dont les immigrants suscitent, en Italie, un niveau élevé de préoccupation sociale, principalement pour des motifs liés à la sécurité personnelle et à l'ordre public<sup>8</sup> ».

En France, la question est problématisée dès la fin des années 1970, mais c'est l'essor de l'extrême droite au début des années 1980 qui inscrit durablement l'« insécurité » dans l'agenda politique, en l'associant plus ou moins explicitement à la question de l'immigration<sup>9</sup>. En 2002, le second tour de l'élection présidentielle oppose à la surprise générale le candidat conservateur Jacques Chirac au candidat d'extrême droite Jean-Marie Le Pen. Le candidat socialiste, Lionel Jospin, premier

<sup>1</sup> David Downes, Rod Morgan, « The Skeletons in the Cupboard. The Politics of Law and Order at the Turn of the Millennium », in Mike Maguire, Rod Morgan, Robert Reiner (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford : Oxford University Press, 2002, 3<sup>e</sup> édition, pp. 288-289

<sup>2</sup> Philippe Robert, « Le sentiment d'insécurité », *art. cit.*, p. 368. Souligné par Robert.

<sup>3</sup> David Garland, *The Culture of Control. Crime and Social Order in Contemporary Society*, Chicago : University of Chicago Press, Oxford : Oxford University Press, 2001, p. 157

<sup>4</sup> Massimo Pavarini, « The New Penology and Politics in Crisis », *British Journal of Criminology*, vol. 34, special issue, 1994, p. 51

<sup>5</sup> Ilvo Diamanti et Fabio Bordignon, « Sicurezza e opinione pubblica in Italia », *Rassegna Italiana di Sociologia*, XLII (1), gennaio-marzo 2001, p. 115

<sup>6</sup> *Idem*, p. 119

<sup>7</sup> Marcello Maneri, « Il panico morale come dispositivo di trasformazione dell'insicurezza », *Rassegna Italiana di Sociologia*, 42 (1), gennaio-marzo 2001, p. 7

<sup>8</sup> Ilvo Diamanti et Fabio Bordignon, « Sicurezza e opinione pubblica in Italia », *art. cit.*, p. 124

<sup>9</sup> Henri Rey, « La sécurité dans le débat public », in Laurent Mucchielli et Philippe Robert, *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, *op. cit.*, pp. 25-27

ministre sortant et favori de l'élection, est éliminé au premier tour. L'un des facteurs de son éviction est la focalisation de la campagne sur la question de l'« insécurité ». Thème classique et récurrent du candidat d'extrême droite, il est développé par le camp conservateur pour déstabiliser la majorité socialiste, Jacques Chirac parlant de l'« insécurité croissante, grandissante, espèce de déferlante<sup>1</sup> ».

Les défaites électorales des candidats progressistes (battus du fait de leur attachement réel ou supposé au laxisme pénal) ont entraîné un revirement doctrinal des partis progressistes afin qu'ils n'apparaissent plus « tendres avec le crime ». Au Royaume-Uni, le travailliste Tony Blair s'est fait connaître par ses positions « dures » en tant que ministre de l'Intérieur du cabinet fantôme. Il a déclaré par la suite : « évidemment, certaines personnes vont interpréter cela d'une façon qui est dure et déplaisante, mais je pense que le principe de base est de dire ici : oui, il est juste d'être intolérant avec les sans-abris dans les rues<sup>2</sup> ». En France, le Parti Socialiste a modifié sa doctrine sur la sécurité lors du colloque de Villepinte en 1997, remettant en cause la focalisation sur la prévention et les politiques sociales et « réhabilitant » la sécurité comme « valeur de gauche ». L'évolution doctrinale de la gauche sur les questions de sécurité a induit une concurrence que les partis conservateurs n'ont pas pu soutenir qu'en durcissant eux-mêmes leur position sur la criminalité. Le ministre français de l'Intérieur déclarait en 2005 : « [j]e suis là pour faire un travail, et mon travail, c'est de débarrasser la France des voyous, je ne vais pas me gêner<sup>3</sup> ». Threanhardt a montré que le succès des associations criminalité/immigration et chômage/immigration pousse les partis de gouvernement à reconsidérer leur doctrine vis-à-vis de l'immigration<sup>4</sup>.

Une des caractéristiques des partis d'extrême droite est d'associer dans leurs discours et dans leurs programmes la criminalité et l'immigration. Dans la plupart des pays, on peut identifier un groupe caractérisé par son altérité à l'apparence et/ou à l'origine nationale du groupe dominant, qui est systématiquement associé dans le débat public et dans les représentations collectives à une surpropension à la criminalité : les Noirs aux Etats-Unis, les Maghrébins et les Noirs-Africains en France, les Albanais et les Marocains en Italie, les Turcs et les immigrés des anciens pays du bloc soviétique en Allemagne, les Tziganes partout en Europe, etc.. En Europe, et notamment en France, en Autriche, en Belgique, aux Pays-Bas et en Italie, les partis d'extrême droite ont construit une partie de leur succès sur l'identification des immigrés comme délinquants et comme parasites sociaux<sup>5</sup>.

En somme, les questions d'ordre et de sécurité sont suffisamment prégnantes dans le débat politique pour devenir les thèmes politiques principaux, notamment des campagnes électorales. Dans le même temps, les positions progressistes traditionnelles en matière de contrôle de la délinquance sont devenues moins légitimes.

### *Médias et criminalité*

Il est abusif, mais commode, de subsumer dans une catégorie unique (« les médias ») les fictions télévisées, écrites, ou cinématographiques et les informations avec contenu éditorial ou supposées consensuelles. Le point commun de ces différents médias est la diffusion de masse et leur impact réel ou fantasmé sur les représentations et le comportement des individus.

Les médias suscitent « deux angoisses en compétition<sup>6</sup> », que l'on se situe du côté conservateur ou du côté critique. Pour les conservateurs, les médias seraient des agents de la

---

<sup>1</sup> Cité in Henri Rey, « La sécurité dans le débat public », *art. cit.*, p. 31

<sup>2</sup> Tony Blair, interviewé dans *The Big Issue*, janvier 1997. *The Big Issue* est un hebdomadaire britannique vendu par des sans-abris.

<sup>3</sup> Nicolas Sarkozy, déclaration publique lors d'un déplacement à Perpignan, 3 juin 2005

<sup>4</sup> Thomas F. Pettigrew, « Reactions Toward the New Minorities of Western Europe », *Annual Review of Sociology*, vol. 24, 1998, pp. 95-96.

<sup>5</sup> *Idem*, pp. 91-95. Voir aussi Alessandro Dal Lago, *Non-persone. L'esclusione dei migranti in una società globale* (1999), Milan : Feltrinelli, 2004, pp. 123-130

<sup>6</sup> Robert Reiner, « Media Made Criminality. The Representation of Crime in The Mass Media », in Mike Maguire, Rod Morgan et Robert Reiner (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology*, *op. cit.*, p. 377

subversion : en montrant la violence, ils la provoqueraient par mimétisme. Pour les sociologues critiques, les médias joueraient un rôle de contrôle social en attisant la peur du crime et en fourbissant les arguments en faveur des politiques punitives<sup>1</sup>. Foucault illustre cet argument en se référant à la situation française du XIXe siècle : « [l]e fait divers criminel, par sa redondance quotidienne, rend acceptable l'ensemble des contrôles judiciaires et policiers qui quadrillent la société ; il raconte au jour le jour une sorte de bataille intérieure contre l'ennemi sans visage ; dans cette guerre, il constitue le bulletin quotidien d'alarme ou de victoire<sup>2</sup> ».

L'analyse de contenu des médias a montré que la criminalité est un thème majeur aussi bien dans la fiction que dans l'actualité, et que « cette fascination est constante dans l'histoire des médias<sup>3</sup> ». Reiner note que « [l]es médias présentent généralement une image très positive du succès et de l'intégrité de la police et de la justice criminelle en général », bien que des représentations plus critiques soient plus courantes aujourd'hui. La fiction exagère l'efficacité de la police. Enfin, les histoires criminelles mettent de plus en plus l'accent sur les victimes et leurs souffrances<sup>4</sup>. Reiner et Garland s'accordent sur le fait que les médias, et en particulier la télévision, « tendent à exagérer la menace criminelle et à promouvoir le maintien de l'ordre et la peine comme antidote<sup>5</sup> » et « distordent la perception publique du problème<sup>6</sup> ». Mais, pour Garland, il n'y pas de « pouvoir magique de l'idéologie » : les électeurs savent que les politiques punitives coûtent cher, et qu'elles sont mises en œuvre au détriment d'autres services ou de baisses d'impôts<sup>7</sup>. Ce sont les attentes des citoyens envers le pouvoir politique qui ont cru de manière démesurée : « [a]ujourd'hui, les gouvernements sont en guerre contre la drogue, les agressions sexuelles et les crimes violents, et on attend d'eux qu'ils fournissent une réponse immédiate chaque fois que cela est nécessaire<sup>8</sup> ».

L'évolution du débat public dans la dernière décennie montre que le problème de l'ordre est central dans les sociétés contemporaines, et qu'on ne peut le réduire à un artefact. Mais que sait-on de la production de l'ordre ? Inspiré par les principes d'une sociologie réaliste<sup>9</sup>, Garland fournit une analyse de l'évolution pénale sans équivalent.

## L'ÉMERGENCE D'UNE « NOUVELLE CULTURE DU CONTRÔLE »

Les cadres cognitifs (les philosophies pénales) et les cadres institutionnels (les politiques pénales) de la production de l'ordre ont profondément changé depuis la fin des années 1970. Aux Etats-Unis et en Europe occidentale, l'évolution des paradigmes pénaux et des politiques pénales qui leur sont associés est caractérisée par le passage du pénal-welfarisme aux criminologies dites « de l'autre » et « de la vie quotidienne ».

### Grandeur et décadence du pénal-welfarisme

Certaines prisons étaient très vieilles, et d'autres si modernes que la couleur des peintures avait été choisie par un psychologue<sup>10</sup>.

Edward Bunker, *à propos des prisons américaines de la fin des années 1960*

<sup>1</sup> Allen E. Liska, Joseph J. Lawrence, Andrew Sanchirico, « Fear of Crime as a Social Fact », *Social Forces*, 60 (3), March 1982, p. 768

<sup>2</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard, « Tel », 1975, p. 334-335

<sup>3</sup> Robert Reiner, « Media Made Criminality. The Representation of Crime in The Mass Media », *art. cit.*, p. 377

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 392-393

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 407

<sup>6</sup> David Garland, *The Culture of Control, op. cit.*, p. 158

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 146

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 172

<sup>9</sup> Garland reconnaît au *Left realism* le mérite d'opérer une rupture avec le constructivisme radical qui ne soit pas une réaction conservatrice, mais critique la tendance des *Left realists* à considérer comme crime des déviations mineures (comme les violences verbales) (communication personnelle).

<sup>10</sup> Edward Bunker, *L'éducation d'un malfrat* (2000), Paris : Rivages / noir, 2005, trad. Freddy Michalski

Le pénal-welfarisme est le paradigme pénal dominant de la période de développement de l'État-providence aux Etats-Unis et en Europe occidentale<sup>1</sup>. Pour le pénal-welfarisme, le délinquant n'est pas « méchant » mais perfectible, des causes sociales peuvent expliquer son comportement, et des agences spécialisées dans le traitement et la réhabilitation des déviants pourront améliorer l'individu et le bien-être général de la société. Après avoir incarné le processus de civilisation dans le domaine pénal, le pénal-welfarisme a été discrédité pour son incapacité à endiguer l'augmentation de la criminalité.

### *De l'éclat des supplices au pénal-welfarisme*

Entre la fin du Moyen-Âge et le début du XXe siècle, les peines infligées aux criminels évoluent profondément en Occident. Aux lendemains de la Grande Peste (1347-1350), les châtiments sont conçus pour infliger le maximum de douleur physique, afin d'être les plus dissuasifs.

Nous lisons la description d'exécutions au couteau, à la hache et à l'épée, de crânes fracassés à coups de planche ou fendus à la charrue, d'hommes enterrés vivants, tenus au cachot jusqu'à y mourir de faim, transpercés de clous dans la tête, les yeux, les épaules ou les genoux, étranglés, étouffés, noyés, saignés à blanc, éventrés, traînés et écartelés, roués ou tenaillés au fer rouge, auxquels on découpe la peau par lambeaux, on arrache ou scie des parties du corps à l'aide d'outils de métal, de bois, que l'on brûle sur le bûcher, ou que l'on traite avec d'autres méthodes à la cruauté tout aussi raffinée. Il n'est pas étonnant que pratiquement tous les crimes fussent passibles de mort et que la question centrale fut la méthode d'exécution.<sup>2</sup>

Au XVIe et au XVIIe siècle se développe le système des *workhouses*, des galères et du travail forcé, afin que la force de travail des criminels ne soit pas gâchée, puis, à la fin du XVIIIe et au cours du XIXe siècle, l'emprisonnement devient la peine la plus utilisée et les châtiments corporels sont progressivement abandonnés. Le pénal-welfarisme semble parachever cette évolution pénale vers un traitement plus humain des criminels.

La question de l'humanisation et de l'adoucissement des peines est une controverse classique en sociologie pénale. Durkheim et Elias adhèrent à la thèse des progrès de la civilisation<sup>3</sup>. Foucault<sup>4</sup> et deux auteurs marxistes, Rusche et Kirchheimer, la critiquent<sup>5</sup>. Indépendamment de cette controverse, le pénal-welfarisme a représenté une évolution radicale du mode de pénalité dans les sociétés occidentales.

### *Le pénal-welfarisme*

« Si ce fut un problème *hobbésien* de l'ordre social qui initia les développements de la justice criminelle d'Etat en Europe à l'aube de la modernité, on pourrait dire que ce fut un problème *marxiste* de l'ordre social □ l'instabilité politique et sociale causée par le conflit de classe et

---

<sup>1</sup> David Garland, *The Culture of Control, op. cit.*, p. 28. En matière pénale, il n'est pas exagéré de parler de paradigmes. Si l'on définit un paradigme après Thomas Kuhn comme la combinaison de principes métaphysiques généraux, d'hypothèses et de lois, d'une méthodologie et d'instruments spécifiques, le pénal-welfarisme, de la Seconde guerre mondiale aux années 1970, est incontestablement un paradigme. Voir Andy Smith, « Paradigme », in Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : FNSP, « Références », 2004, pp. 310-317

<sup>2</sup> Georg Rusche et Otto Kirchheimer, *Peine et structure sociale. Histoire et « théorie critique » du régime pénal* (1934), Paris : Cerf, 1994, p. 142

<sup>3</sup> Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs* (1939), Paris : Calmann-Lévy, « Pocket Agora », 1973 et Émile Durkheim, « Deux lois de l'évolution pénale » (1899), pp. 245-273, in *Journal sociologique*, Paris : PUF, « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1969

<sup>4</sup> Pour Foucault, les supplices n'étaient que les fanfaronnades d'un pouvoir faible qui s'acharne sur les corps, tandis que le système carcéral est le symbole de la société disciplinaire, moins spectaculaire mais bien plus efficace dans la normalisation des âmes. Voir Michel Foucault, *Surveiller et punir, op. cit.*, 1975

<sup>5</sup> Rusche et Kirchheimer entendent montrer que le système pénal est fonction des besoins de la classe dominante en matière de marché du travail, et ce depuis le Bas Moyen-Age. Voir Georg Rusche et Otto Kirchheimer, *Peine et structure sociale, op. cit.*, et le chapitre 7 du présent travail.



L'expansion du marché dérégulé « qui fut la cause première du pénal-welfarisme<sup>1</sup> ». Au XIXe siècle, avec les développements de l'industrialisation, du capitalisme, du progrès corrélatif des idéologies ouvrières, le problème de l'ordre ne peut plus simplement être pensé comme un problème « d'ordre public ». La contestation des inégalités et de l'exploitation appelle un autre type de réponse, que l'État-providence fournit après un siècle de misère pour la classe ouvrière. L'État-providence ne se contente pas de donner du travail et des allocations, des retraites et de la protection sociale : il conçoit une politique pénale différente.

Inspirée de la philosophie des Lumières, et notamment de l'idée kantienne de perfectibilité humaine, le pénal-welfarisme pose que le délinquant n'est pas fondamentalement méchant et pervers, que sa nature morale n'est pas mauvaise, mais que le milieu dans lequel il a grandi ne lui a pas permis une complète socialisation, qu'il est donc « excusable », et qu'avec le temps et les traitements adaptés, on peut en faire un homme neuf, sociable et utile à la société. Dans le monde du pénal-welfarisme, pas de traitement sans diagnostic, pas de sanction pénale sans avis d'expert : la rédemption du criminel est possible, souhaitable, et en fin de compte recherchée<sup>2</sup>. Le délinquant est un cas pathologique qui a besoin d'un traitement. André Davidovitch, en 1961, explique en analysant les politiques pénales en France sur un siècle que « la répression ( ) est orientée de plus en plus vers la réinsertion sociale du délinquant<sup>3</sup> ». Dans le pénal-welfarisme, la pauvreté et les inégalité sont les causes principales de la délinquance : le programme du Labour Party anglais de 1979 (l'année de sa défaite contre Margaret Thatcher) proclamait ainsi qu'il fallait s'attaquer à « à la déshérence sociale qui permet au crime de prospérer<sup>4</sup> ».

Les châtiments prévus pour les délinquants s'adoucissent et s'humanisent : les travaux forcés disparaissent, la prison est réservée aux personnes violentes qui représentent une menace directe. De meilleures conditions de vie doivent rendre le recours à la coercition obsolète : « [L]histoire de l'insécurité est donc un démenti à ceux, hélas trop nombreux, pour qui la seule solution est de faire preuve d'une sévérité impitoyable à l'égard des délinquants. Ce sont plutôt des facteurs tels que l'élévation du niveau de vie, l'amélioration des conditions d'existence, le développement de l'éducation ou les progrès de la démocratie qui apparaissent comme ayant joué un rôle majeur, sinon essentiel, dans cette évolution constante vers une société plus sûre à tous points de vue. La prévention s'est toujours montrée plus efficace à terme que la répression<sup>5</sup> ».

L'expertise bureaucratique est centrale dans le processus pénal, et de nombreuses institutions intermédiaires (travail, école, voisinage, famille) aident à assurer un contrôle social non-coercitif, tandis que le contexte de croissance économique forte permet une intégration facile pour les travailleurs peu qualifiés sur le marché du travail. Enfin, le soutien des élites et la croyance profonde en ce que tout cela « marche » parachève l'adoption massive de politiques pénal-welfaristes en Occident<sup>6</sup>.

### *La crise du pénal-welfarisme*

L'augmentation de la criminalité dans les années 1960-1970 n'a pas été le seul élément de discrédit du pénal-welfarisme. La croyance dans le pénal-welfarisme a été affectée par des critiques des deux pôles du champ politique :

- les conservateurs se sont appuyés sur la critique libérale du *big government*, de l'État-providence et des experts en général ; ils ont remis à l'honneur les idées de perversité

---

<sup>1</sup> David Garland, *The Culture of Control*, *op. cit.*, p. 45

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 36

<sup>3</sup> André Davidovitch, « Criminalité et répression en France depuis un siècle (1851-1952) », *Revue Française de Sociologie*, 2 (1), janvier-mars 1961, p. 31

<sup>4</sup> Cité in David Downes, Rod Morgan, « The Skeletons in the Cupboard », *art. cit.*, p. 289

<sup>5</sup> Robert Chesnais, *SDF, truands et assassins dans le Paris du Roi-Soleil*, Paris : L'Esprit frappeur, 1998, p. 125

<sup>6</sup> David Garland, *The Culture of Control*, *op. cit.*, pp. 48-51

intrinsèque des criminels et d'efficacité de la dissuasion pénale : « [L]es gens mauvais existent. On ne peut rien faire d'autre que les séparer des gens innocents<sup>1</sup> ».

- les progressistes se sont appuyés sur les théoriciens critiques. Pour Foucault le pénal-welfarisme représentait le paroxysme de l'entreprise de normalisation disciplinaire ; pour les sociologues de la déviance, l'idée de « traitement » était devenue une conception réactionnaire et insupportable, puisque le crime n'était que le produit des contradictions de la société capitaliste et des injustices du système pénal.

L'augmentation de la criminalité, pour la plupart des sociologues, est devenue une fatalité liée à la société de consommation, ce qui a renforcé l'idée déjà répandue que « rien ne marche » (*nothing works*<sup>2</sup>). La conviction pénale-welfariste selon laquelle il faut punir l'adulte criminel, mais que le jeune délinquant doit être « remis dans le droit chemin » (parce que plus susceptible d'amendement) est remise en cause<sup>3</sup>. Désormais, la tendance est à ne pas essayer de « comprendre » les mineurs délinquants (les placer dans des structures vouées à leur réinsertion), mais au contraire à les envoyer en prison<sup>4</sup>, en raison de la « responsabilité » que l'on attribue aux jeunes délinquants, et à la croyance selon laquelle ils sont de toutes façons « toujours plus jeunes et toujours plus violents<sup>5</sup> ». L'archivage informatique de toutes les données comportementales et biométriques des criminels entérine la fin de l'idéal d'amendement et de réinsertion des individus déjà condamnés, puisqu'ils resteront jusqu'à la fin de leurs jours des *usual suspects*<sup>6</sup>.

Évidemment, tout n'a pas changé depuis les années 1970. L'État-providence, les institutions de « rédemption » et les politiques de prévention fondées sur les aides sociales n'ont pas disparu ; mais les réformes de la justice criminelle des vingt dernières années sont façonnées par les pathologies et les dysfonctionnements perçus des institutions du pénal-welfarisme. L'ensemble de ces réformes et l'idéologie qui les justifie sont appelés par Garland la « nouvelle culture du contrôle ». La notion de « culture » mérite des éclaircissements. Pour Garland, la cause du changement et le changement lui-même ne résident pas tant dans l'adoption de nouvelles politiques pénales ou dans un rapport de classe différent que dans l'évolution des hypothèses fondamentales, des présupposés, des conceptions de la nature humaine, des représentations et de la construction du rapport au monde que se font les sociétés. La notion de culture vise à embrasser la dimension cognitive de l'évolution pénale, au-delà des logiques institutionnelles ou instrumentales<sup>7</sup>. La culture du contrôle se décline en deux conceptions : les « criminologies de l'autre » et les « criminologies de la vie quotidienne ».

## Les nouvelles criminologies et leur traduction en politiques pénales

Society needs to condemn a little more and to understand a little less.  
John Major, 1993

Dans les années 1980, le pénal-welfarisme est discrédité par l'augmentation de la criminalité, et de nouvelles philosophies pénales rentrent en concurrence. Garland identifie deux types parmi les « nouvelles criminologies » :

---

<sup>1</sup> James Q. Wilson, *Thinking About Crime*, op. cit., p. 235

<sup>2</sup> David Garland, *The Culture of Control*, op. cit., p. 58

<sup>3</sup> Jean-Claude Chamboredon, « La délinquance juvénile, essai de construction de l'objet », *Revue française de sociologie*, 12 (3), 1971, p. 360. Si, en français, « crime » désigne les infractions les plus graves par rapport à la « délinquance » faite de petits délits, l'anglais « *crime* » désigne la criminalité des adultes tandis que « *delinquency* » fait référence à celle des adolescents.

<sup>4</sup> David Garland, *The Culture of Control*, op. cit., p. 175

<sup>5</sup> Voir Laurent Mucchielli, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris : La Découverte, « Sur le vif », 2001, pp. 7-9

<sup>6</sup> David Garland, *The Culture of Control*, op. cit., p. 180-181

<sup>7</sup> David Garland, *Punishment and Modern Society. A Study in Social Theory*, Chicago : The University of Chicago Press, « Studies in Crime and Justice », 1990, particulièrement les quatre derniers chapitres, développe l'idée selon laquelle la culture est un élément décisif de la détermination d'un mode de pénalité. Une présentation synthétique dans la préface de l'édition italienne de *The Culture of Control* : Adolfo Ceretti, « Presentazione », in David Garland, *La cultura del controllo*, Milano : Feltrinelli, 2004, p. 20

- les criminologies réactionnaires « de l'« autre », qui considèrent le criminel comme un être mauvais et comme une menace à éliminer ;
- les criminologies hypermodernes « de la vie quotidienne », qui considèrent le criminel comme un acteur rationnel effectuant un calcul coût / bénéfice devant chaque opportunité criminelle.

Le point commun de ces criminologies est de s'affranchir des notions de « causes sociales de la délinquance », de « réinsertion » et de « réhabilitation », pour promouvoir un mode de raisonnement inspiré de l'économie néoclassique<sup>1</sup>.

### *Les criminologies de l'« autre » et l'incarcération de masse*

Les « criminologies de l'« autre » reposent sur la résurgence de présupposés disqualifiés par le pénal-welfarisme : l'existence d'individus mauvais à la perversité intrinsèque, et la prison et de la peine de mort comme seules peines réellement dissuasives pour les criminels. Garland appelle ces conceptions « réactionnaires » parce qu'elles revendiquent une séparation claire entre les citoyens honnêtes (qui travaillent dur et paient leurs impôts) et les criminels (paresseux et dénués de sens moral<sup>2</sup>). En considérant que certains individus sont mauvais par nature, ces criminels ne sont pas « comme nous », ce qui justifie qu'il faille s'en défendre, « en neutralisant des millions de gens, et même en tuant quelques uns, le tout au nom de la sécurité<sup>3</sup> ».

James Q. Wilson et John DiIulio, professeurs de politique publique respectivement à UCLA et Princeton, estiment que les causes de la criminalité sont à rechercher dans des déficiences morales des individus □ la mauvaise éducation que peut donner une mère seule, pauvre et « assistée » à son enfant<sup>4</sup>. Selon ces auteurs, l'économie devrait remplacer la sociologie comme fondement scientifique des politiques pénales : « la justice criminelle est un champ qui a besoin d'être conquis par les économistes<sup>5</sup> ». L'économie est mieux à même que la sociologie de fournir des connaissances pertinentes pour l'action publique (*policy-relevant*), parce que l'économie du crime est fondée sur l'idée de dissuasion, notion à laquelle les criminologues conservateurs attachent beaucoup d'importance. En fait, les seules limites de l'économie, à en croire DiIulio, seraient de ne pas pouvoir rendre compte du comportement de criminels si endurcis et si intrinsèquement mauvais (les jeunes Noirs et Latinos des ghettos des grandes villes) que la dissuasion que devrait exercer le système pénal n'a aucun effet sur eux.

Les deux auteurs montrent que le coût de l'incarcération d'un prisonnier n'équivaut pas à la moitié du dommage causé par ses crimes. La prison n'a pas qu'un rôle dissuasif, elle joue un rôle de neutralisation du criminel : derrière les barreaux, le détenu n'est plus une menace pour la société<sup>6</sup>. L'utilité de l'incarcération est économiquement prouvée : en l'état actuel, chaque personne incarcérée en plus permet une réduction de treize à vingt-et-un infractions par an<sup>7</sup>. Les deux auteurs récusent l'idée d'un durcissement de la politique pénale : entre 1977 et 1993, il y a eu 350 000 meurtres pour 226 exécutions de condamnés à mort, les prisonniers ne purgent que la moitié de leur peine, et, pour 372 500 condamnés violents incarcérés, il y en avait 590 000 en liberté conditionnelle en 1991<sup>8</sup>. La probabilité d'être arrêté est plus faible en 1994 qu'en 1974, et la durée de la peine de prison effective moyenne est tombée de 25 mois en 1945 à 13 mois en 1984<sup>9</sup>. Les longues peines sont mal distribuées

<sup>1</sup> David Garland, *The Culture of Control*, *op. cit.*, pp. 188-190 ; et l'introduction méthodologique.

<sup>2</sup> James Q. Wilson, « The Moral Sense : Presidential Address, American Political Science Association, 1992 », *The American Political Science Review*, 87 (1), March 1993, p. 1

<sup>3</sup> David Garland, *The Culture of Control*, *op. cit.*, pp. 184-185

<sup>4</sup> James Q. Wilson, « What to do about Crime », *Commentary*, 98 (3), September 1994, p. 33

<sup>5</sup> John J. DiIulio, Jr, « Help Wanted : Economists, Crime and Public Policy », *Journal of Economic Perspectives*, 10 (1), Winter 1996, p. 3. Incidemment, DiIulio explique qu'il est considéré « à droite du centre » par les élites, mais comme un « progressiste flamboyant » (*flaming liberal*) dans son quartier, ce qui nous en apprend peut-être plus sur ses voisins que sur lui-même.

<sup>6</sup> James Q. Wilson, « What to do about Crime », *art. cit.*, p. 31

<sup>7</sup> John J. DiIulio, Jr, « Help Wanted : Economists, Crime and Public Policy », *art. cit.*, pp. 18-19

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 9-10

<sup>9</sup> James Q. Wilson, « What to do about Crime », *art. cit.*, pp. 30-31

par les juges : celles-ci ne tombent généralement qu'à la fin de la carrière des malfaiteurs, c'est-à-dire *post-bellum* : le pic de productivité criminelle survient entre 16 et 18 ans, tandis que l'âge moyen des prisonniers est de dix ans plus élevé<sup>1</sup>.

La traduction en politiques pénales de cette nouvelle criminologie est l'incarcération de masse. Les sentences des tribunaux sont plus sévères, la peine de prison est plus prononcée, ce qui provoque dans la plupart des pays occidentaux une forte croissance de la population carcérale<sup>2</sup>. Aux Etats-Unis, le nombre de détenus par habitant a commencé à croître drastiquement sous le premier mandat de Ronald Reagan. En juin 2004, l'administration pénitentiaire américaine recensait 2 131 180 prisonniers. DiIulio a écrit en 1994 un article pour le *Wall Street Journal* dont le titre résumait sa position au sujet de l'incarcération de masse : « Laissez-les pourrir<sup>3</sup> ». En 2004, selon le Bureau of Justice Statistics, 12,6% des hommes noirs entre 25 et 30 ans étaient incarcérés, contre 3,6% des Hispaniques et 1,7% des Blancs<sup>4</sup>.

Pays	Taux d'incarcération pour 100 000 habitants
Etats-Unis (2004)	726
Russie	606
Afrique du Sud	402
Grande-Bretagne	141
Italie	100
France	99
Allemagne	98
Suisse	68
Norvège	59
Japon	53
URSS, fin de l'ère stalinienne (1950-1953)	environ 1400

Taux d'incarcération pour 100 000 habitants, années 99-2003<sup>5</sup>

L'envolée des taux d'incarcération aux Etats-Unis constitue le fait social majeur des années 1990 en matière de pénalité et le trait le plus notable de « nouvelle culture du contrôle ». La prison est conçue désormais bien plus explicitement comme un mécanisme d'exclusion et de contrôle, comme en témoigne l'intitulé de la loi *Three strikes and you're out*, selon laquelle la deuxième récidive d'un délinquant sera automatiquement sanctionnée d'une peine de vingt ans de prison. Afin d'induire une comparaison avec l'archipel du goulag, Nils Christie explique qu'il a fait rajouter à l'édition anglaise de *Kriminalitets kontroll som industri* le sous-titre suivant en 1993 : « Towards G.U.L.A.G., western style ? », avec le point d'interrogation, qu'il a enlevé pour la seconde édition<sup>6</sup>. Les taux d'incarcération spectaculaires des Etats-Unis ne doivent cependant pas occulter l'essentiel des politiques pénales contemporaines □ celles qui sont inspirées par les criminologies de la vie quotidienne.

### *Les criminologies de la vie quotidienne et la prévention situationnelle*

Les criminologies de la vie quotidienne, ainsi que les appelle Garland, sont extrêmement influentes dans la définition des politiques réellement mises en œuvre dans les sociétés occidentales, sans toutefois attirer l'attention comme les criminologies de l'autre, sur lesquelles se focalisent la sociologie critique. Les criminologies de la vie quotidienne ne sont ni spectaculaires ni réactionnaires ; elles n'en sont pas moins anti-sociologiques.

<sup>1</sup> *Ibid.*, pp. 27-28

<sup>2</sup> David Garland, *The Culture of Control*, *op. cit.*, p. 168

<sup>3</sup> John J. DiIulio, Jr, « Let 'em Rot », *The Wall Street Journal*, 26 January 1994

<sup>4</sup> <http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/pub/press/pjim04pr.htm>

<sup>5</sup> Source : U.S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics, <http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/prisons.htm> pour le nombre de personnes incarcérées aux Etats-Unis en général (prisons fédérales + prisons locales). Voir Nils Christie, *L'industrie de la punition. Prison et politique pénale en Occident*, Paris : Autrement, « Frontières », 2003, pp. 30-35 et p. 105

<sup>6</sup> Voir Nils Christie, *L'industrie de la punition. Prison et politique pénale en Occident*, *op. cit.*, p. 17

La traduction des perspectives néoclassiques dans la sociologie s'est opérée à partir du paradoxe fondamental de la sociologie de la déviance de la fin des années 1970. Aux Etats-Unis, au cours des deux décennies 1960-1970, le taux de chômage avait baissé de 186 % et le nombre de personne en dessous du seuil de pauvreté de 44 %. Au cours de la même période, les vols augmentaient de 263 %, les cambriolages de 200 %, les agressions de 164 %, les viols de 174 %, et les meurtres de 188 %<sup>1</sup>. Ces données juraient avec les théories des causes sociales de la délinquance. Elles mettaient à jour un lieu commun trompeur, le *like-causes-like fallacy* : « un phénomène "pathologique" comme le crime doit être expliqué par une condition pathologique comme l'aliénation, la pauvreté, les dérèglements familiaux ou l'oppression<sup>2</sup> ».

Pour Cohen et Felson, l'étude du crime doit se focaliser sur le crime lui-même et non sur ses causes lointaines ; le crime tel qu'il est en train de se commettre. L'occurrence criminelle dépend alors de trois facteurs : « un contrevenant motivé », « une cible appropriée », « l'absence de gardien ». Les contrevenants ne sont pas des personnes mauvaises ou machiavéliques ; il suffit qu'une opportunité se présente avec de faibles risques pour qu'un acte délinquant soit commis. Le crime peut alors être conçu comme une activité dépendante de choix rationnels qui s'inscrit dans la routine de la société de consommation. Selon cette approche, les criminels ne planifient pas longtemps à l'avance leurs méfaits, ils ne font qu'évaluer les coûts et les bénéfices d'une opportunité dans une situation donnée<sup>3</sup>. Les politiques de sécurité associées à une telle approche relèvent de la « prévention situationnelle »<sup>4</sup>. La prévention situationnelle recouvre l'ensemble des politiques de sécurité qui se focalisent sur le calcul effectué par le criminel potentiel au moment de commettre son crime. Le tableau suivant récapitule les seize techniques de prévention situationnelle, chaque colonne étant établie en fonction du calcul qu'est censé effectuer le criminel<sup>5</sup> :

<b>Accroître les efforts</b>	<b>Accroître les risques</b>	<b>Réduire la récompense</b>	<b>Supprimer les excuses</b>
Cuirasser la cible <i>Porte blindée</i>	Filtrage <i>Passer les bagages aux rayons X</i>	Enlever la cible <i>Garder la voiture au garage</i>	Etablir des règles <i>Déclaration de douane</i>
Contrôler l'accès <i>Digicode</i>	Surveillance matérielle <i>Vidéosurveillance</i>	Identifier la propriété <i>Plaque d'immatriculation</i>	Stimuler <i>Campagnes anti- alcool au volant</i>
Détourner les contrevenants <i>Différencier les accès au stade pour les hooligans</i>	Surveillance humaine <i>Agents de sécurité</i>	Supprimer les motivations <i>Effacer les graffitis</i>	Contrôler <i>Contrôle parental sur Internet</i>
Contrôler les moyens <i>Disponibilité des armes</i>	Surveillance naturelle <i>Eclairage urbain</i>	Etablir des règles <i>Copyright</i>	Faciliter la conformité <i>Amendes déduites sur le salaire</i>

Le principe de la prévention situationnelle est que les sociétés contemporaines fournissent une offre quasi-illimitée d'opportunités criminelles, à laquelle répond une demande quasi-insatiable. Le crime est inscrit dans la normalité des sociétés contemporaines et personne n'est prêt à revenir sur les causes profondes, c'est-à-dire la prospérité et la liberté de mouvement. Pour réduire le niveau de la criminalité, il faut modifier les facteurs de la prise de décision des criminels, faire en sorte que le choix

<sup>1</sup> Lawrence Cohen, Marcus Felson, « Social Change and Crime Rate Trends : A Routine Activity Approach », *art. cit.*, pp. 604 et 588

<sup>2</sup> Paul Rock, « Sociological Theories of Crime », in Mike Maguire, Rod Morgan et Robert Reiner (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology*, *op. cit.*, pp. 60-61

<sup>3</sup> Christopher Birkbeck, Gary LaFree, « The Situational Analysis of Crime and Deviance », *Annual Review of Sociology*, 19, 1993, p. 125

<sup>4</sup> Ronald V. Clarke, « Situational Crime Prevention: Its Theoretical Basis and Practical Scope », *Crime and Justice*, vol. 4, 1983, pp. 225-256 ; Ronald V. Clarke, « Situational Crime Prevention », *Crime and Justice*, vol. 19 : Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention, 1995, pp. 91-150

<sup>5</sup> Ken Pease, « Crime Reduction », in Mike Maguire, Rod Morgan et Robert Reiner (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology*, *op. cit.*, p. 953

rationnel soit celui de la conformité. En augmentant les coûts et en réduisant les bénéfices de l'activité criminelle par des dispositifs peu coûteux, on peut réduire le crime.

La prévention situationnelle et ses dérivés « mettent l'accent sur des solutions pragmatiques, fondées sur l'expertise, moralement neutres et rationnellement instrumentales<sup>1</sup> ». Elles proposent des politiques amORAles et technologiques qui n'ont pour seul objectif que de minimiser la déviance. Elles permettent de mettre en œuvre des politiques « propres, pas chères, à petite échelle, faisables et peu sujettes à controverse » afin de « faire quelque chose » contre le crime<sup>2</sup>. Leur efficacité à court-terme les rend donc particulièrement séduisantes pour les administrations auprès desquelles elles rencontrent un grand succès<sup>3</sup>. Les conseils municipaux, les centres commerciaux, les gares, n'ont pas les moyens de mener des politiques « répressives » et n'en auraient pratiquement jamais la latitude. C'est pourquoi la prévention situationnelle s'est imposée comme horizon des politiques non-étatiques de sécurité.

Criminologies de l'autre et criminologie de la vie quotidienne forment la « nouvelle culture du contrôle ». La nouvelle culture du contrôle ne cherche à comprendre l'offense ni comme le symptôme d'une misère matérielle ou morale, ni comme un mécontentement politique ; elle ne voit qu'une nuisance à éliminer. La philosophie implicite de la politique pénale n'est pas une amélioration du bien-être de tous, mais seulement de garantir la sécurité des honnêtes gens<sup>4</sup>.

## LA PRODUCTION ORGANISÉE DE L'ORDRE

Grâce aux travaux de Garland, on connaît mieux l'évolution pénale et on identifie bien les tendances majeures des politiques pénales menées par les États. Mais ce type d'analyse laisse dans l'ombre la question de la production de l'ordre au concret, au niveau micro, au niveau local. Or la question de l'ordre se pose de façon croissante à l'échelle des villes, voire à celle des quartiers des grandes villes<sup>5</sup>. La recherche urbaine contemporaine montre que les villes européennes tirent parti de la redéfinition du rôle de l'État et sont en compétition les unes avec les autres<sup>6</sup>. Un aspect de cette compétition relève de la question de l'ordre : « [l]a capacité d'une ville à se repositionner dans l'économie mondiale dépend de sa capacité à attirer les investisseurs, les personnes en même temps que les capitaux, c'est-à-dire pour une large part de l'attrait qu'elle peut exercer en tant qu'endroit sûr, en particulier dans ses quartiers d'affaires du centre-ville<sup>7</sup> ».

Postuler que les changements de paradigmes et les politiques macro se traduisent de façon transparente au niveau micro est irréaliste. Symétriquement, on ne peut pas faire comme si le changement de paradigme et l'évolution des politiques macro n'étaient que la somme de tous les ordres locaux contingents aux interactions spécifiques qui se jouent au niveau micro. Pour penser l'articulation du micro avec le macro, c'est-à-dire parvenir à intégrer dans un même raisonnement la production d'un ordre local donné et les changements macro dans la production de l'ordre, il faut étudier ce que Garland laisse de côté : la question de la production de l'ordre dans le détail des situations locales. La question de recherche qui anime la thèse est : **quels acteurs mènent quelles politiques de sécurité, envers quels groupes sociaux et pourquoi ?**

---

<sup>1</sup> David Garland, *The Culture of Control*, op. cit., p. 182

<sup>2</sup> Paul Rock, « Sociological Theories of Crime », art. cit., p. 76

<sup>3</sup> Ken Pease, « Crime Reduction », art. cit., p. 956

<sup>4</sup> David Garland, *The Culture of Control*, op. cit., pp. 176 et 188. Comme dit en substance Thorsten Sellin : la criminologie parle de criminels, c'est-à-dire de gens qui ont commis des crimes. Mais la distinction entre ceux qui ont commis un crime et ceux qui n'ont pas encore été condamnés pour quelque chose par le système pénal a-t-elle vraiment un sens ? Voir *Conflits de culture et criminalité* (1938), Paris : Pedone, « Publications du centre de recherches de politique criminelle », 1984, p. 20.

<sup>5</sup> Adam Crawford, « Vers une reconfiguration des pouvoirs ? Le niveau local et les perspectives de la gouvernance », *Déviance et Société*, 25 (1), 2001, p. 3

<sup>6</sup> Patrick Le Galès, *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris : FNSP, « Académiques », 2003

<sup>7</sup> Adam Crawford, « Vers une reconfiguration des pouvoirs ? Le niveau local et les perspectives de la gouvernance », art. cit., p. 6

## Le problème micro-macro

Une telle articulation du micro et du macro n'est bien sûr rien d'évident ; c'est l'un des défis majeurs des sciences sociales contemporaines, qui pose d'insondables problèmes théoriques et méthodologiques, et commande la modestie<sup>1</sup>.

Garland analyse la production de l'ordre au niveau normatif (la « culture du contrôle ») et au niveau des politiques menées par l'État (l'incarcération de masse). Il assume explicitement le parti pris d'une analyse générale de la production de l'ordre au cours des trente dernières années aux États-Unis et au Royaume-Uni, qui « implique un niveau inconfortable de simplification<sup>2</sup> ». Garland entend analyser les structures et leurs mutations (*structural patterns et patterns of structural change*) afin de stimuler des recherches empiriques qui se positionneront par rapport à son travail, pour l'étayer ou l'infirmer : « [c]est dans cet esprit de provocation et de productivité que la présente étude est offerte à ses lecteurs<sup>3</sup> ».

Une telle démarche est en contradiction à peu près totale avec la conception que développe Friedberg de l'« ordre local ». « [L]hypothèse de fond qui structure la démarche de recherche » de Friedberg, est que « [l']ordre local □ c'est-à-dire la règle ou la régulation □ n'existe pas indépendamment des acteurs qui le portent et le (ré)actualisent dans leur action. En ce sens, l'ordre local est bien produit par l'action, même s'il prend d'autre part appui sur des contraintes plus larges qu'il incorpore, qu'il transforme, et que ses dynamiques endogènes contribuent (à leur tour) à (re)produire<sup>4</sup> ». Friedberg ne nie pas qu'il est possible, avec précaution, de monter en généralité, mais il souligne « le changement de nature de la réflexion : fondée dans un premier temps sur l'analyse empirique d'un terrain, celle-ci devient ensuite spéculative. (□) [l] ne faut pas escamoter ce passage. Il faut en assumer la responsabilité, au lieu de se cacher derrière une scientificité qui, de fait, n'existe pas<sup>5</sup> ».

Garland et Friedberg sont donc tous les deux utiles pour analyser respectivement les niveaux macro et micro, mais ils ne nous aident pas pour articuler ces deux niveaux d'analyse. Leur façon d'envisager le changement reflète cette réticence à penser l'articulation de ces deux dimensions : aussi naturellement que Garland attribue au monde normatif (la « culture ») l'essentiel du changement dans les politiques pénales, Friedberg considère les variables macro comme des ressources ou des contraintes extérieures que les acteurs parviennent ou non à mobiliser ou à contourner dans leurs interactions locales, interactions locales qui seules peuvent être analysées comme susceptibles de contribuer au changement. Il s'agit donc de dépasser cette opposition, ou plutôt d'articuler ces différentes dimensions de la réalité sociale, pour expliquer de la façon la plus satisfaisante la production de l'ordre.

## Une analyse dynamique et micro-meso-macro de la production de l'ordre

Le double postulat de ce travail de thèse est que l'analyse de la production organisée de l'ordre doit intégrer le changement et articuler les niveaux micro, meso et macro de la production de l'ordre.

1/ Intégrer le changement est une condition de l'analyse de la production de l'ordre, puisque que tout ordre est transitoire et que les politiques pénales changent. Une perspective dynamique de la

---

<sup>1</sup> James Coleman, « Social Theory, Social Research, and a Theory of Action », *American Journal of Sociology*, vol. 91, 1986, p. 1321 ; Charles Camic et Neil Gross, « Contemporary Developments in Sociological Theory : Current Projects and Conditions of Possibility », *Annual Review of Sociology*, vol. 24, 1998, p. 459, suggèrent que le dépassement de la division micro-macro est le fondement d'une synthèse des perspectives théoriques en sociologie.

<sup>2</sup> David Garland, *The Culture of Control*, *op. cit.*, p. ix

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris : Le Seuil, « Points Essais », 1993, p. 13

<sup>5</sup> *Idem*, p. 15

production de l'ordre ne doit cependant pas se cantonner à la possibilité qu'un ordre donné soit renversé et qu'un nouveau rapport de force se stabilise, mais considérer aussi la possibilité que de nouveaux acteurs institutionnels soient impliqués dans la production de l'ordre, que les stratégies mises en œuvre par les acteurs institutionnels évoluent, et que les normes et les références cognitives des acteurs changent. De tels changements sont d'autant plus probables que les sociétés européennes contemporaines sont affectées par des logiques globales de changement : intégration européenne, remise en cause des identités nationales, transformations du capitalisme, ouverture à la concurrence, redéfinition du rôle de l'État et présence croissante des immigrés non-européens.

2/ Articuler les dimensions micro et macro suppose donc de parvenir à articuler les différentes logiques de changement au différents niveaux de réalité étudiés. Comme le montre la position de Friedberg sur la question, il n'est pas évident que cette articulation soit pertinente ou même possible – bien que la thèse postule une telle possibilité. L'opposition micro / macro est insuffisante pour rendre compte des différents niveaux de la réalité sociale : il apparaît plus pertinent de distinguer le micro, le meso et la macro. Micro, meso et macro, dans cette approche, ne renvoient pas à différentes échelles territoriales, mais aux différents niveaux de la réalité sociale que constituent :

- les interactions locales des individus et les organisations en tant que système d'interaction d'individus interdépendants – le niveau *micro* ;
- les acteurs collectifs (État, acteurs économiques, autorités locales, médias, ONG, institution scolaire, etc.) – le niveau *meso* ;
- les mondes cognitifs et normatifs – le niveau *macro*.

L'objectif de la thèse est d'**identifier** et d'**articuler** les différentes logiques **dynamiques micro, meso et macro** de la production de l'ordre au concret dans les sociétés européennes contemporaines, c'est-à-dire articuler la logique des interactions locales (relations de pouvoir) avec les logiques organisationnelles (enjeux et intérêts) des acteurs de la production de l'ordre et avec le monde normatif. Il s'agit de faire apparaître les relations entre les déterminants de différents niveaux de la production de l'ordre, pour voir **comment la production de l'ordre peut changer, tout en faisant persister une structure de domination relativement stable**.

## L'hypothèse générale

La production de l'ordre n'est pas déterminée uniquement par des réponses fonctionnelles à des désordres, ni par une application transparente du droit. L'hypothèse générale de ce travail est que la production de l'ordre dans les interactions locales dépend des interactions locales, des variables organisationnelles et des variables cognitives, et qu'il serait réducteur d'omettre l'un de ces niveaux d'analyse.

Pour analyser le changement dans la production de l'ordre dans les sociétés européennes contemporaines, il faut étudier l'impact des variables institutionnelles et cognitives qui sont le plus soumises au changement social dans les sociétés contemporaines. Par rapport au champ spécifique de la production de l'ordre, dans le domaine institutionnel, la variable-clé est la remise en cause du monopole étatique de la violence légitime. Dans le domaine cognitif, la variable-clé est la représentation de l'immigration.

L'hypothèse générale ainsi spécifiée doit être déclinée en trois hypothèses intermédiaires spécifiques à l'approche théorique retenue pour chaque moment particulier de l'analyse :

- la question des acteurs institutionnels impliqués dans la production de l'ordre : l'analyse de l'influence des variables institutionnelles sur les interactions locales, c'est-à-dire l'analyse de l'influence des enjeux des acteurs organisés impliqués dans la définition et la mise en œuvre dans la production de l'ordre (première partie) ;
- la question des politiques réellement menées par les acteurs sur le terrain : l'analyse de ces interactions, c'est-à-dire de la capacité de résistance des populations cibles (deuxième partie) ;
- la question des cibles privilégiées du contrôle et de la surveillance : l'analyse de l'influence des interactions locales et des variables institutionnelles sur le monde



normatif, c'est-à-dire tenter d'expliquer pourquoi les immigrants sont définis *a priori* comme la population à problème (troisième partie).

Ces trois dimensions posent des problèmes différents avec des enjeux théoriques différents : on va donc mobiliser un cadre d'analyse différent pour chaque dimension investiguée. Pour chaque cadre, on va expliciter la tradition sociologique utilisée qui permet de formuler une hypothèse spécifique à ce cadre d'analyse. Cela suppose de mobiliser des cadres théoriques différents selon la question traitée ; on verra ainsi que la question des cibles privilégiées mobilise des théories radicalement différentes des théories utilisées pour analyser les acteurs institutionnels et les rapports de force entre ces acteurs et leurs cibles.

Cette façon de procéder repose sur le pari qu'il est plus intéressant de recourir à plusieurs perspectives théoriques pour expliquer la production de l'ordre dans son ensemble que de se cantonner à une seule perspective pour ne voir qu'un aspect. Le problème, alors, est d'articuler ces trois perspectives. Au sein de chaque partie, on expliquera comment les dimensions méso ou macro se traduisent dans les pratiques concrètes des acteurs. L'articulation générale de la thèse est résumée dans la question :

**Quels acteurs mènent quelles politiques de sécurité, envers quels groupes sociaux et pourquoi ?**

<b>Question initiale</b>	<b>Cadre théorique</b>	<b>Problématique</b>	<b>Hypothèse</b>
<b>Première partie.</b> Quels sont les acteurs institutionnels impliqués dans la production de l'ordre ?	La monopolisation de la violence légitime (Weber) ; le débat autour de la privatisation / multilatéralisation / formalisation du policing (Newburn et Jones, Bayley et Shearing)	Les conséquences de la multilatéralisation des acteurs de la production de l'ordre	La définition et la mise en œuvre de la production de l'ordre dépendent des enjeux spécifiques aux acteurs concernés
<b>Deuxième partie.</b> Qu'est-ce que produire de l'ordre, concrètement, sur le terrain ?	La sociologie relationnelle du pouvoir (Crozier et Friedberg, Foucault) et du contrôle social (Black)	Les acteurs de la production de l'ordre sont-ils libres de mener la politique de sécurité de leur choix ?	La production de l'ordre dépend de la capacité des dominés à restreindre la capacité d'action et à contraindre les choix des acteurs concernés
<b>Troisième partie.</b> Quelles sont les cibles des acteurs de la production de l'ordre, et pourquoi ces cibles ?	La première tradition de Chicago ; la théorie marxiste (Rusche et Kirchheimer, Spitzer, Western et Beckett) ; la théorie cognitive (Douglas) et la théorie fonctionnaliste (Durkheim)	Comment ne pas réduire l'explication de la sur-incrimination des immigrants à une sur-criminalité objective ni au racisme des acteurs ?	Trois hypothèses sont envisagées : la sur-criminalité objective, l'effet «marché du travail» et une explication cognitive et fonctionnaliste

Avant d'aborder chaque partie, pour laquelle l'hypothèse de recherche sera explicitée au terme d'un travail théorique spécifique, on va spécifier le cadre théorique et méthodologique de la recherche. Dans l'*Introduction méthodologique* qui suit, on va d'abord repérer les problèmes théoriques posés par certaines traditions sociologiques de l'étude de la déviance et de son contrôle, afin de partir sur des bases théoriques saines. On va ensuite expliquer pourquoi la thèse s'appuie sur des enquêtes de terrain (observation et entretiens) dans des gares et des centres commerciaux, et on détaillera enfin les variables que la comparaison entre la France et l'Italie permet de faire jouer.

## INTRODUCTION METHODOLOGIQUE : COMMENT ANALYSER LA PRODUCTION DE L'ORDRE ?

Le premier impératif méthodologique est de travailler sur les notions et les concepts utilisés, parce que les questions relatives à la criminalité et à son contrôle sont notoirement polémiques. On va ensuite expliquer les raisons du choix d'enquêter dans des gares et dans des centres commerciaux, et du recours à la méthode ethnographique, avant de présenter brièvement les cas. On présentera le cadre de la comparaison, ainsi que les variables (forces de l'ordre et immigration) en France et en Italie.

### IDENTIFIER LES TENTATIONS THEORIQUES

Le vide théorique peut être un précurseur d'une période de repli intellectuel et de réaction, dans lequel la pensée analytique est remplacée par l'appel simpliste et idéologiquement irrésistible à nos peurs et à notre ignorance à propos du crime.<sup>1</sup>

La question de la production de l'ordre, comme toutes les questions relatives à la déviance et au contrôle, commande un travail théorique des notions et des approches utilisées. En tant que thème controversé dans le débat public, les débats autour de la production de l'ordre sont obscurcis par les discours de sens commun et par les analyses scientifiques militantes. Il en résulte un flou conceptuel : le contrôle social est « un des concepts les plus élusifs et les plus sous-théorisés des sciences sociales<sup>2</sup> ». La production de l'ordre fait partie de ces objets polémiques pour lesquels un travail théorique permet d'envisager une *rupture épistémologique*<sup>3</sup>. Dans ce travail, cette rupture sera incarnée par le souci de développer des analyses *axiologiquement neutres*, c'est-à-dire de s'efforcer de ne pas prendre parti pour tel acteur ou telle philosophie pénale — ce qui n'est pas contradictoire avec le souci de comprendre les valeurs auxquelles se réfèrent les acteurs<sup>4</sup>. Développer des analyses axiologiquement neutres suppose de clarifier les présupposés et les implications des différentes traditions académiques dans l'étude de la production de l'ordre. Le détour par les auteurs classiques s'impose pour mieux établir les spécificités de chaque tradition. On va se concentrer ici sur les traditions qui constituent des *tentations* dans la sociologie contemporaine. La notion de tentation renvoie à l'idée que la logique interne de certaines traditions théoriques les conduit à dépendre plus sûrement de leur orientation politique que de leur validité scientifique. On expliquera donc pourquoi ces tentations ne sont pas viables.

### Marx : la tentation de la réduction à la domination

On peut toujours acheter la moitié des pauvres pour tuer l'autre moitié.<sup>5</sup>

L'analyse du contrôle social, pour Marx, est une problématique « secondaire<sup>6</sup> » : l'auteur du *Capital* a étudié avant tout le système capitaliste. Cependant, il a abordé ici et là les questions de crime et de contrôle. Marx inscrit l'analyse de la production de l'ordre dans la lutte des classes ; coercition et intérêt en sont les deux concept-clés ; enfin l'État représente l'agent central de la répression. Son

---

<sup>1</sup> Mark Colvin, John Pauly, « A Critique of Criminology : Toward an Integrated Structural-Marxist Theory of Delinquency Production », *American Journal of Sociology*, 89 (3), November 1983, pp. 543-545

<sup>2</sup> Sebastian Scheerer, Henner Hess, « Social Control : a Defence and Reformulation », in Roberto Bergalli et Colin Sumner (dir.), *Social Control and Political Order. European Perspectives at the End of the Century*, London : Sage, 1997, p. 96

<sup>3</sup> Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon, Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques* (1968), Paris : EHESS, La Haye : Mouton, 4<sup>ème</sup> édition : 1983

<sup>4</sup> Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Paris : Presses-Pocket, « Agora », 1992, trad. partielle de *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*.

<sup>5</sup> Cité in Martin Scorsese, *Gangs of New York*, 2002

<sup>6</sup> Pierre Lascoumes, Hartwig Zander, « Deux critiques centrales », in *Karl Marx : du « vol de bois » à la critique du droit. Naissance d'une méthode. Édition critique des « Débats sur la loi relative au vols de bois » et « Justification du correspondant de la Moselle »*, Paris : PUF, « Philosophie d'aujourd'hui », 1984, p. 227

analyse illustre la tentation de réduire la production de l'ordre à la coercition et à une pure domination de classe.

### *Au delà du crime : des classes sociales en lutte*

« L'histoire de toute société jusqu'à nos jours », et le crime et sa répression ne font pas exception, « c'est l'histoire de luttes de classes<sup>1</sup> ». La déviance, sa production et sa gestion sont à la fois un aspect et une manifestation de la domination exercée par la bourgeoisie sur le prolétariat. C'est ainsi que Marx analyse, dans un écrit de jeunesse, la criminalisation d'une coutume populaire. Au XIXe siècle, la rationalisation de l'agriculture, de l'industrie et le développement du salariat moderne provoquent une remise en cause des coutumes héritées de l'Ancien Régime, dont le mouvement des Enclosures en Grande-Bretagne est l'acte fondateur<sup>2</sup>. Dans le nouveau *Zollverein*, la Diète promulgue en 1842 la « loi relative aux vols de bois ». Les parlementaires veulent interdire le droit qu'avaient les paysans de venir sur les terres des grands propriétaires pour ramasser du bois. Les paysans vont donc devoir acheter leur bois, et comme certains sont trop pauvres, ils devront le « voler », au risque de la prison<sup>3</sup>. Les « Débats sur la loi relative aux vols de bois » forment donc une critique de la criminalisation inique des pauvres, au profit des riches. Le droit n'est pas pour Marx l'instrument d'une justice impartiale, mais l'expression d'un rapport de classe. Les coutumes qui permettent aux paysans de glaner et de ramasser du bois pour se chauffer gratuitement ne sont pas un droit naturel ou universel, mais l'expression d'un état contingent du rapport de classes ; et la loi qui criminalise ces coutumes montre l'affaiblissement du prolétariat rural dans la société industrielle naissante.

Dans *Le capital*, Marx affine cette analyse en étudiant la naissance du capitalisme en Angleterre. A partir du XVIe siècle, le rentabilité croissante de l'élevage des moutons conduit les propriétaires terriens à s'emparer des champs dans lesquels paissait le bétail des paysans :

ces hommes brusquement arrachés à leurs conditions de vie habituelles ne pouvaient se faire aussi subitement à la discipline du nouvel ordre social. Il en sortit donc une masse de mendiants, de voleurs, de vagabonds. De là vers la fin du XVIe siècle et pendant tout le XVIIe, dans l'ouest de l'Europe, une législation sanguinaire contre le vagabondage. Les pères de la classe ouvrière actuelle furent châtiés d'avoir été réduits à l'état de vagabonds et de pauvres. La législation les traita en criminels volontaires.<sup>4</sup>

Marx parle des « pères de la classe ouvrière actuelle », parce que l'expropriation des paysans conjuguée à la criminalisation des moyens alternatifs de subsistance conduisit à la formation du prolétariat moderne, c'est-à-dire de ceux qui ne peuvent que vendre leur force de travail : « [L]e but des législations de plus en plus sanguinaires du XVIe au XVIIIe siècle contre le vagabondage, la mendicité, l'oisiveté et le maraudage était d'empêcher toutes ces alternatives au travail salarié<sup>5</sup> ». Greenberg résume ainsi « le secret de l'accumulation primitive<sup>6</sup> » : les moyens de production initiaux n'ont pas été créés par des gens industriels et vertueux, comme le croient les économistes classiques. « Le capitalisme lui-même naquit du vol à la plus grande échelle imaginable<sup>7</sup> ». Marx définit ainsi la théorie instrumentaliste du droit : celui-ci est une expression des intérêts de la classe dominante, un instrument de l'assujettissement du prolétariat. Les *Bills for inclosures of commons* qui légalisent le

---

<sup>1</sup> Karl Marx, Friedrich Engels, « Le manifeste communiste », in Karl Marx, *Philosophie*, Paris : Gallimard, « Folio : Essais », 1982, p. 399

<sup>2</sup> Sur la question spécifique de la criminalisation des coutumes à l'aube de la Révolution industrielle, voir Jason Ditton, « Perks, Pilferage, and the Fiddle : The Historical Structure of Invisible Wage », *Theory and Society*, 4 (1), Spring 1977, pp. 39-71

<sup>3</sup> Karl Marx, « Débats sur la loi relative aux vols de bois », in Pierre Lascoumes, Hartwig Zander, *Marx : du « vol de bois » à la critique du droit*, op. cit., pp. 134-135

<sup>4</sup> Karl Marx, *Le capital. Livre 1*, op. cit., p. 543

<sup>5</sup> David Greenberg, « Marx and Engels on Crime and Punishment », p. 39, in David Greenberg (dir.), *Crime and Capitalism*, op. cit..

<sup>6</sup> Karl Marx, *Le capital. Livre 1* (1867), Paris : Flammarion, « GF », 1969, p. 527

<sup>7</sup> David Greenberg, « Marx and Engels on Crime and Punishment », p. 39, in David Greenberg (dir.), *Crime and Capitalism*, op. cit..

vol des prés communaux aux paysans et précipitent la naissance de la société industrielle □ sont l'illustration achevée de la pertinence de la théorie instrumentaliste.

Analyser la production du droit et de la criminalité au moment de la formation du mode de production capitaliste permet de montrer comment la lutte des classes, mode de production et production de l'ordre sont intimement liés. Pour autant, criminalisation et répression ne sont pas propre aux seules origines du capitalisme ; elles en sont une dimension structurelle et nécessaire à la bonne marche de l'exploitation. Marx analyse ainsi les « Journées de juin » 1848 : l'insurrection des ouvriers en réponse à la fermeture des Ateliers nationaux, est réprimée au prix de milliers de morts. Marx entend montrer que la compétition politique est en réalité un reflet du conflit de classes, et que la bourgeoisie coalisée ne défend pas une sécurité neutre mais l'imposition d'un ordre qui la protège de la révolution, un ordre qu'il faut analyser en termes d'intérêt et de coercition.

### *Intérêt et coercition*

L'intérêt a une place singulière dans l'analyse marxienne. En tant que valeur suprême de la bourgeoisie, il est certes un objet de mépris, mais aussi un puissant outil analytique de l'action des individus et des classes sociales. Exemple de cette ambivalence : ce qui semble le plus condamnable pour Marx dans l'affaire du vol de bois est la détermination du droit par l'intérêt<sup>1</sup>. Cette indignation tranche avec les œuvres de maturité pour lesquelles l'intérêt est moins le lieu de la condamnation morale que le postulat de la compréhension de l'action sociale. Marx veut montrer que si les classes sociales n'ont pas intérêt à agir dans un sens, que ce soit celui de la révolution ou celui de la répression, elles n'ont pas de raisons d'agir. Les individus et les classes n'agissent que si tel est leur intérêt, et de la coercition est le seul fondement du pouvoir réel.

Les constructions juridiques, les dispositions constitutionnelles, les majorités parlementaires ou les déclarations d'intention sont toujours suspectes, aux yeux de Marx, de n'être que de coquilles vides, de ne pas avoir de fondement réel de pouvoir, c'est à dire de capacités coercitives. Le fondement du pouvoir, c'est la force brute, la coercition, la capacité et la volonté d'user de la violence. Le pouvoir réel dans la France de la II<sup>e</sup> République est celui de l'armée, comme l'atteste l'évocation récurrente des généraux et de leurs troupes, ainsi que les dispositifs de combat urbain qui sont mis en place pour réprimer les révolutions, comme l'état de siège<sup>2</sup>. Les royalistes et les libéraux qui remettent aux mains de Louis-Napoléon Bonaparte le pouvoir militaire, afin de le voir triompher des troubles révolutionnaires, lui donnent *ipso facto* le champ libre pour procéder au coup d'État. Marx met l'accent sur le caractère concret du pouvoir et de la violence dans *La guerre civile en France* en présentant non seulement le conflit de classe à l'œuvre mais aussi la spécificité de la ville de Paris dans sa propension à la révolution : c'est parce que les ouvriers sont concentrés en masse près des lieux du pouvoir politique que leur insurrection est à la fois possible et dangereuse<sup>3</sup>. L'importance du recours à la coercition pour la classe dominante est réaffirmée dans *Le capital*, où Marx ironise sur le caractère « idyllique » de l'accumulation primitive telle qu'elle est présentée dans l'économie politique classique : « [d]ans les annales de l'histoire réelle, c'est la conquête, l'asservissement, la rapine à main armée, le règne de la force brutale, qui l'a toujours emporté<sup>4</sup> ».

Marx considère qu'accorder trop d'importance aux phénomènes moraux relève de la naïveté lorsque ceux-ci entrent en conflit avec l'intérêt ou la coercition. Par exemple, les gardes nationaux croient que leur légitimité « populaire » les préserve d'une confrontation avec l'armée. Mais ils « n'avaient pas opposé à l'armée leurs armes mais leur uniforme. Or c'est précisément dans cet uniforme que résidait le talisman. L'armée put se convaincre que cet uniforme était un chiffon de laine comme un autre. Le charme était rompu<sup>5</sup> ». Dans l'analyse marxienne, les phénomènes moraux ont toutes les chances d'être des illusions idéologiques destinées à flouer les opprimés. Les appareils de

<sup>1</sup> Karl Marx, « Débats sur la loi relative aux vols de bois », *op. cit.*, pp. 143, 154-156 et 166

<sup>2</sup> Karl Marx, *Le dix-huit brumaire de Louis Bonaparte* (1852), Paris : Mille et nuits, 1997, p. 41

<sup>3</sup> Karl Marx, *La guerre civile en France. 1871* (1871), Paris : Éditions Sociales, 1972, p. 31

<sup>4</sup> Karl Marx, *Le capital*, *op. cit.*, p. 528

<sup>5</sup> Karl Marx, *Le dix-huit brumaire de Louis Bonaparte*, *op. cit.*, p. 74

coercition □ au premier rang desquels l'État □ sont bien plus susceptibles d'être les supports réels du pouvoir.

### *L'État et la domination*

Marx assigne à l'État un rôle prégnant dans la criminalisation des usages populaires, et dans la répression des tendances révolutionnaires du prolétariat<sup>1</sup>. Bien que présente dès les débuts, la suspicion à l'égard de l'État augmente à mesure que Marx vieillit. L'analyse du « jeune Marx » de la loi sur le vol du bois contraste avec ses écrits ultérieurs. Marx postule l'existence d'un droit « juste », « honnête », qui est *de facto* corrompu par l'opportunisme et l'intérêt des propriétaires terriens<sup>2</sup>. Dans le *Manifeste communiste*, l'État perd son ambiguïté originelle pour ne devenir que le représentant légal de la bourgeoisie : « (□) la bourgeoisie a réussi à conquérir de haute lutte le pouvoir politique exclusif dans l'État représentatif moderne : la grande industrie et la marché mondial lui avaient frayé le chemin. Le pouvoir d'État moderne n'est qu'un comité qui gère les affaires communes de toute la classe bourgeoise<sup>3</sup> ». L'État semble gagner en autonomie dans *Le dix-huit brumaire*. La France y est décrite comme un pays

où le pouvoir exécutif dispose d'une armée de fonctionnaires de plus d'un demi-million de personnes et tient, par conséquence, constamment sous sa dépendance la plus absolue une quantité énorme d'intérêts et d'existences, où l'État enserme, contrôle, réglemente, surveille et tient en tutelle la société civile, depuis ses manifestations d'existence les plus vastes jusqu'à ses mouvements les plus infimes, de ses modes d'existence les plus généraux jusqu'à la vie privée des individus, où ce corps parasite, grâce à la centralisation la plus extraordinaire, acquiert une omniprésence, une omniscience, une plus rapide capacité de mouvement et de ressort, qui n'ont d'analogues que l'état de dépendance absolue, la difformité incohérente du corps social (□)<sup>4</sup>

L'État n'y est plus simplement un instrument au service de la bourgeoisie pour asseoir sa domination, mais acquiert une dimension propre. Sa principale propriété est de détenir les moyens du contrôle de la « société civile », avec la police naissante et l'armée souvent utilisée pour le maintien de l'ordre intérieur. L'objectif des différentes classes sociales, dans la période révolutionnaire qui suit le Printemps des peuples, est d'acquérir le pouvoir d'État afin de pouvoir défendre ses intérêts au mieux. Vingt ans plus tard, Marx, instruit de l'expérience de la Commune, ne croit plus que l'État puisse être un instrument de libération du prolétariat, comme l'ont pensé les sociaux-démocrates :

Au fur et à mesure que le progrès de l'industrie moderne développait, élargissait, intensifiait l'antagonisme de classe entre le Capital et le Travail, le pouvoir d'État prenait de plus en plus le caractère d'un pouvoir public organisé aux fins d'asservissement social, d'un appareil de domination de classe. Après chaque révolution, qui marque un progrès de la lutte des classes, le caractère purement répressif du pouvoir d'État apparaît de façon de plus en plus ouverte.<sup>5</sup>

Du point de vue politique, la critique virulente de l'État s'exprime dans son refus de croire qu'une fois aux mains du prolétariat, celui-ci pourrait faire le bien de tous : « [m]ais la classe ouvrière ne peut se contenter de prendre telle quelle la machine d'État et de la faire fonctionner pour son propre

---

<sup>1</sup> Dans le style inimitable d'Althusser : « La tradition marxiste est formelle : l'État est conçu explicitement (□) comme appareil répressif ». in Louis Althusser, « Idéologie et appareils idéologiques d'État » (1970), in *Positions*, Paris : Éditions sociales, 1976, pp. 76-77

<sup>2</sup> Karl Marx, « Débats relatifs à la loi sur le vol de bois », *op. cit.*, p. 163. Lascoumes et Zander analyse la série d'articles comme émanant d'un « jeune Marx », encore démocrate libéral, tandis que Greenberg le déplore plus explicitement : « [I]e jeune Marx était un de ces jeunes hégéliens, et la critique sociale de ses débuts était de cette espèce. Par exemple, il attaqua les lois sur le vol de bois en Allemagne en présupposant qu'un « vrai » État soutenait les droits de tous les citoyens », in David Greenberg, « Praxis and Marxian Criminology », in *Crime and Capitalism*, *op. cit.*, p. 738

<sup>3</sup> Karl Marx, Friedrich Engels, « Le manifeste communiste », *op. cit.*, p. 401

<sup>4</sup> Karl Marx, *Le dix-huit brumaire de Louis Bonaparte*, *op. cit.*, p. 79

<sup>5</sup> Karl Marx, *La guerre civile en France. 1871*, *op. cit.*, p. 39

compte<sup>1</sup> ». Dans l'analyse marxienne, l'État devient au bout du compte une pure machine de répression des aspirations révolutionnaires du prolétariat.

### Conclusion

La façon dont Marx appréhende le contrôle diffère grandement de celle de Engels<sup>2</sup>. Marx ne s'intéresse pas aux causes du crime, ni aux problèmes de la socialisation, ni à la délinquance ordinaire. Ses analyses se focalisent en revanche sur l'utilisation par la bourgeoisie des moyens alloués à la répression de la criminalité pour asseoir sa domination et maintenir ses privilèges. Ce n'est qu'en tant qu'élément du conflit de classe que la déviance et sa gestion sont analysées. Marx met l'accent sur l'intérêt et la coercition. La violence est l'*ultima ratio* des relations sociales, l'arbitre définitif des conflits de classe. L'État est l'acteur central de la répression. En somme, la production de l'ordre est réduite à la violence, à la propagande, à la domination, qui sont des éléments structurels et nécessaires d'une société fondée sur l'exploitation et l'inégalité.

### Chicago : la tentation de la réduction au problème de l'intégration normative

Le contrôle social est un des concepts centraux dans la sociologie américaine naissante, développé par Charles H. Cooley et surtout Edward A. Ross, lequel estime que le concept de contrôle social est une « clé qui ouvre bien des portes<sup>3</sup> ». Leurs héritiers intellectuels, les sociologues de Chicago (Thomas, Park, Wirth), perpétuent la tentation de la réduction de la problématique de la production de l'ordre au problème de l'intégration normative.

### Naissance du social control

Le terme *social control* apparaît pour la première fois dans la sociologie américaine sous la plume d'Albion Small en 1895<sup>4</sup>. Trois thèmes organisent la réflexion sur le social control : le passage douloureux de la communauté à la société, le rejet de l'utilitarisme (incarné par Herbert Spencer) et la conception du contrôle comme antithèse de la coercition.

### La problématique de la rupture *Gemeinschaft* / *Gesellschaft*

Aux États-Unis de la fin du XIXe se conjuguent les conséquences de la Guerre de Sécession, de l'exode rural, de l'industrialisation, de la fin de l'esclavage et de l'immigration en provenance de l'Europe de l'est et du sud. La concentration de ces phénomènes focalise l'attention des premiers sociologues, qui considèrent les États-Unis comme un « laboratoire » du changement social, comme un « microcosme de changement social et de désordre<sup>5</sup> ». La problématique de la rupture entre la communauté et la société, théorisée par Tönnies, rencontre un large succès auprès des premiers sociologues américains. Cooley évoque ainsi la croissance sans précédent dans l'histoire de l'humanité de la « conscience sociale, ou sens de la société (*awareness of society*)<sup>6</sup> » ; George Herbert Mead estime que la vie moderne n'a jamais été aussi complexe<sup>7</sup>. Le concept de contrôle social doit donc être compris dans la perspective de la rupture entre la communauté et la société. Le contrôle social des premiers sociologues américains n'a pas grand chose à voir avec le contrôle de la déviance ; c'est un concept qui répond au problème posé par Comte, « pour qui le problème central de l'analyse

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 38

<sup>2</sup> A partir de ses observations dans les usines de Manchester, Engels a développé la thèse classique de la détermination du crime par la misère. Friedrich Engels, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre : d'après les observations de l'auteur et des sources authentiques* (1845), Paris : Éditions sociales, 1960

<sup>3</sup> Cité in Robert F. Meier, « Perspective on the Concept of Social Control », *Annual Review of Sociology*, vol. 8, 1982, p. 89

<sup>4</sup> Albion Small, « Private Business is a Public Trust », *American Journal of Sociology*, volume 1, 1895

<sup>5</sup> Robert F. Meier, « Perspective on the Concept of Social Control », *art. cit.*, pp. 36-37

<sup>6</sup> Charles H. Cooley, « Social Consciousness », *American Journal of Sociology*, 12 (5), March 1907, p. 676

<sup>7</sup> George Herbert Mead, « The Genesis of Self and Social Control », *International Journal of Ethics*, 35 (3), April, 1925, p. 276

sociologique a été l'impact de l'industrialisation sur l'ordre social, et les conséquences de l'individualisme subséquent sur l'ordre moral<sup>1</sup> ».

Le contrôle social est un moyen de contenir la montée de l'individualisme dans une société moderne qui favorise une puissante montée de l'égoïsme et de l'individualisme<sup>2</sup>. Il éloigne la perspective de l'anarchie et du chaos que prédisent les penseurs traditionalistes, tout en ne revenant pas sur les progrès technologiques et moraux. Le contrôle social est le processus qui permet aux hommes livrés à eux-mêmes dans la société moderne de continuer à coopérer. En considérant que le fondement de l'ordre social dans la société moderne est la coopération et non l'intérêt, les premiers sociologues américains entrent en conflit avec les utilitaristes.

### Un concept anti-utilitariste

Ross réfute l'interprétation utilitariste de la société moderne qui fait de l'essor de l'égoïsme une condition du progrès économique en posant la question qui obsède tous les sociologues de la Belle Époque : qu'est-ce qu'une société<sup>3</sup> ? Le concept de contrôle social est une arme anti-utilitariste : dans un monde où les coutumes traditionnelles perdent toute efficacité, ce n'est pas l'intérêt qui permet aux individus de s'associer dans l'harmonie, mais justement le contrôle social, c'est-à-dire « l'ascendant sur les buts et les actes de l'individu qui est exercé pour le compte du groupe<sup>4</sup> ». Pour Ross, les théories qui mettent l'intérêt au centre des rapports sociaux ne font que périr sur un « mécanisme mort<sup>5</sup> ». Promouvoir le concept de contrôle social revient à identifier les limites de l'analyse marginaliste en mettant l'accent sur l'intégration morale (ou normative) des individus dans une société qui les transcende :

Regardez les innombrables disputes entre les membres d'un groupe. Repérez les cas d'interférence entre les désirs de l'individu et le simple bien-être de la collectivité. Notez les incessants conflits entre les hors-la-loi et les agents de police. Voyez à quel point il faut une machinerie politique complexe pour mettre en forme l'intérêt général sans trahir la société au profit des fripons. Sondez les flots de blâmes, d'invectives, de recours, d'exhortations et d'ordres qu'il faut déverser pour remuer les traînants et guider les opportunistes vers une action sociale. Observez ces signes de défiance sociale de l'individu, et dites-nous si tout ce dont on a besoin pour socialiser l'homme, est de l'éclairer un peu plus sur son intérêt personnel !<sup>6</sup>

La « conscience sociale » de Cooley, qui s'apparente au contrôle social de Ross, est censé être la condition d'une prise de conscience d'une appartenance commune à la société. Cooley est « d'accord avec Goethe, qui n'a jamais entendu parler d'un crime qu'il n'aurait pas lui-même commis<sup>7</sup> », c'est pourquoi la prévention efficace des crimes suppose que les individus n'aient pas envie de les commettre ; il y a de la « conscience sociale » quand les individus pensent au bien-être du groupe avant d'adopter des comportements purement opportunistes et agissent pour le bien du groupe, c'est-à-dire en fonction des valeurs et des idéaux de celui-ci.

En mettant en valeur les fondements normatifs des arrangements coopératifs dans les sociétés modernes, le concept de contrôle social s'est construit en opposition à l'utilitarisme, mais aussi à l'idée de coercition.

### Le contrôle social comme antithèse de la coercition

Dans le fil de sa critique de l'utilitarisme, Ross fait l'éloge de la sympathie, « la gentillesse naturelle du cœur humain ». La sympathie et la bonne volonté permettent, selon le sociologue

<sup>1</sup> Morris Janowitz, « Sociological Theory and Social Control », *American Journal of Sociology*, 81 (1), July 1975, p. 87

<sup>2</sup> Voir A. B. Hollingshead, « The Concept of Social Control », *American Sociological Review*, 6 (2), April 1941, p. 218

<sup>3</sup> Edward A. Ross, « Social control », *American Journal of Sociology*, 1 (5), March 1896, p. 513

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 519

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 515

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 523

<sup>7</sup> Charles H. Cooley, « Social Consciousness », *art. cit.*, p. 683

américain, de résoudre bien des conflits, dans les familles et sur le lieu de travail. Cependant, Ross n'est pas naïf.

Mais après avoir admis de la façon la plus franche et la plus complète le rôle réellement joué par l'altruisme spontané, rien n'est plus clair que sa parfaite inadéquation pour les besoins d'une société moderne. (□) Ce qui soutient l'édifice social, n'est pas la bonne volonté innée mais une composition artificielle de sentiments fournie par la société au moyen de son système de contrôle.<sup>1</sup>

La lucidité de Ross ne signifie pour autant pas que contrôle équivaille à coercition. Cet aspect de l'acceptation américaine du concept de contrôle social peut paraître obscur ; dans le langage contemporain, le « contrôle social » évoque plus la répression et les forces de l'ordre. Pour résoudre les défis posés par l'industrialisation et l'immigration à l'ordre social, les premiers sociologues américains ne croient pas à la solution de Hobbes : « [a]u lieu de cela, le problème était d'expliquer comment les humains pouvaient agir de façon polie et coopérative une fois délivrés de la contrainte douce des liens du groupe primaire. C'était la formulation américaine du problème du contrôle social<sup>2</sup> ».

La coercition est selon Ross l'objet de la « sociologie dynamique » ; elle a une fonction de répression du crime et des insoumis. Mais elle a peu à voir avec le contrôle social, qui relève de la « sociologie statique », c'est à dire d'une fonction de socialisation et d'éducation<sup>3</sup>. Le contrôle social diffère de la coercition en ce qu'il harmonise des activités conflictuelles en se référant aux principes normatifs communs qui lient les individus. Il renvoie au monde des valeurs et des normes. Pour Morris Janowitz, « [l]e contrôle social réfère à la capacité qu'une société avait de se réguler en accord avec les principes et les valeurs désirés<sup>4</sup> ». Le problème pour Ross se pose donc de la façon suivante : « [q]uelle forme de contrôle est la plus efficace, c'est-à-dire, laquelle permet à un groupe social de se réguler lui-même avec une série de principes moraux légitimes, et aboutit à la réduction du contrôle coercitif ?<sup>5</sup> ». Il s'agit d'inventer un nouveau système de coopération entre individus poussés à l'individualisme dans une société moderne bouleversée par l'apparition des classes sociales et par l'immigration de masse. Ross et Cooley analysent la révolution industrielle et l'immigration de populations non-WASP comme une remise à plat complète des liens sociaux dans la société américaine. Pour instaurer la paix civile et les conditions de la prospérité, la coercition est insuffisante : il faut aussi créer un sentiment d'appartenance pour tous les déracinés à partir d'un monde normatif commun<sup>6</sup>.

### **Les implications politiques du concept de *social control***

Le schéma implicite de Ross est le suivant : dans la communauté régie par la coutume et les traditions règne l'ordre naturel. Surviennent un certain nombre de ruptures □ l'urbanisation, l'industrialisation et l'immigration □ qui obèrent à tout jamais la possibilité d'un retour à l'ordre traditionnel. Le contrôle social est le moyen qui permet de parvenir à un nouvel ordre social, plus rationnel et plus adapté aux sociétés complexes<sup>7</sup>. Pour Ross, les sociologues doivent définir une science de la morale ; ils sont « [c]eux qui déterminent les conditions de la durée et du bien-être pour un groupe d'hommes associés, qui découvrent comment celles-ci sont aidées ou entravées par les actions humaines, et qui élaborent les critères pour juger les différents types de comportement<sup>8</sup> ». Le *social control* a connu un grand succès idéologique aux Etats-Unis ; *Social Control* de Ross est réputé

<sup>1</sup> Edward A. Ross, « Social control », *art. cit.*, pp. 525-527

<sup>2</sup> Robert F. Meier, « Perspectives on the Concept of Social Control », *art. cit.*, p. 38

<sup>3</sup> Edward A. Ross, « Social control », *art. cit.*, p. 521

<sup>4</sup> Morris Janowitz, « Sociological Theory and Social Control », *art. cit.*, p. 82

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 85

<sup>6</sup> A. B. Hollingshead, « The Concept of Social Control », *art. cit.*, p. 220

<sup>7</sup> Voir Gareth Stedman Jones, « Class Expression versus Social Control ? A Critique of Recent Trends in the Social History of Leisure », in Stanley Cohen, Andrew Scull (dir.), *Social control and the State, Historical and Comparative Essays*, Oxford : Martin Robertson, 1983, p. 44

<sup>8</sup> Edward A. Ross, « Social control », *art. cit.*, p. 533



avoir été l'un des livres préférés du Président Theodore Roosevelt<sup>1</sup>. L'influence politique du « contrôle social » se serait fait sentir après la crise de 1929 ; selon Dario Melossi, « [l]e New Deal de [Franklin D.] Roosevelt était en fait le véritable triomphe du contrôle social<sup>2</sup> », tandis que Colin Sumner estime que « [l]e concept de contrôle social est très intimement lié au projet politique social-démocrate rooseveltien<sup>3</sup> ». L'intérêt de remettre le concept de contrôle social dans son contexte historique est de ne pas oublier que son développement et son audience sont largement dus au problème de l'intégration normative des divers groupes ethniques immigrés aux Etats-Unis<sup>4</sup> : comment intégrer des êtres perçus comme inférieurs (Italiens, Irlandais, Polonais) à la Grande Amérique ?

### *Chicago : la désorganisation sociale dans la ville*

Les sociologues de Chicago d'avant la Deuxième Guerre mondiale développent une analyse du contrôle social dans la continuité des premiers sociologues américains ; ils adoptent la même perspective de rejet de l'utilitarisme et de la coercition comme fondement de l'ordre social, et s'inscrivent pareillement dans la rupture entre communauté et société.

Pour comprendre leur problématique, il est utile d'en rappeler le contexte historique. Chicago connaît une croissance phénoménale au XIXe siècle : 4500 habitants en 1840, 300 000 en 1870, 1,7 millions en 1900, 2,7 millions en 1920. L'immigration tient une part prépondérante dans la croissance de Chicago ; en 1900, on estime que la moitié de la ville est née à l'étranger<sup>5</sup>. Au début du siècle, environ un million d'immigrés arrivent tous les ans dans les villes de la région des Grands Lacs, et ce n'est qu'en 1921 et 1924 que des quotas stricts restreignent drastiquement l'arrivée des immigrations slave et méditerranéenne, au bénéfice des WASP (White Anglo-Saxon Protestant). La violence imprègne les rapports sociaux : entre 1872 et 1914, entre 500 et 800 ouvriers meurent lors d'un conflit sur leur lieu de travail, contre moins de 60 pour la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne réunies<sup>6</sup>. Chicago est le théâtre d'une violente lutte des classes : « [e]n 1886, un attentat tua six policiers, lors d'un meeting à Haymarket Square organisé à l'issue d'une grève appuyant la revendication de la journée de huit heures ; condamnés à la pendaison, les dirigeants du mouvement furent exécutés l'année suivante<sup>7</sup> ». En 1919, Andrew Volstead, un Républicain de la Chambre des Représentants, fait passer (contre le veto du Président Wilson) le *Prohibition Act*, qui interdit la consommation, la fabrication, le transport et la vente de toute boisson contenant plus de 0,5 % d'alcool. Un truand d'origine italienne, Al Capone, rationalise les pratiques criminelles et s'enrichit considérablement grâce à la contrebande<sup>8</sup>. En 1923, Chicago compte plus de mille meurtres par an, et la délinquance juvénile alarme autorités et chercheurs.

### **Dans la continuité des premiers sociologues américains**

A Chicago, le contraste avec l'ordre ancien est fracassant et la ville est étudiée comme le laboratoire social de la modernité. Le problème social est fondamentalement un problème urbain : il s'agit de parvenir, dans la liberté propre à la ville, à un ordre social et à un contrôle social équivalents

---

<sup>1</sup> Colin Sumner, « Social Control : the History and Politics of a Central Concept in Anglo-American Sociology », in Roberto Bergalli et Colin Sumner (dir.), *Social Control and Political Order. European Perspectives at the End of the Century*, London : Sage, 1997, p. 13

<sup>2</sup> Dario Melossi, *The State of Social Control. A Sociological Study of Concepts of State and Social Control in the Making of Democracy*, Cambridge : Polity Press, 1990, p. 116

<sup>3</sup> Colin Sumner, « Social Control : the History and Politics of a Central Concept in Anglo-American Sociology », *art. cit.*, p. 17

<sup>4</sup> John A. Mayer, « Notes Towards a Working Definition of Social Control in Historical Analysis », in Stanley Cohen, Andrew Scull (dir.), *Social control and the State, Historical and Comparative Essays*, *op. cit.*, p. 23

<sup>5</sup> Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*, Paris : Le Seuil, 2001, p. 26

<sup>6</sup> Michael Mann, *The Sources of Social Power. Volume II : The Rise of Classes and Nations-State, 1760-1914*, *op. cit.*, p. 635

<sup>7</sup> Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*, *op. cit.*, p. 27

<sup>8</sup> Voir Hans Magnus Enzensberger, *Chicago Ballade* (1964), Paris : « L'Esprit Frappeur », 1998

à ce qui s'est développé naturellement dans la famille, le clan, la tribu<sup>1</sup> ». L'objet du travail classique de William Thomas et Florian Znaniecki, *Le Paysan polonais*, est justement d'étudier un groupe social arraché à sa communauté rurale et immigré dans la grande ville anémique des Etats-Unis au début du XXe siècle<sup>2</sup>. Les immigrants polonais ont alors la réputation de brutes avinées, incapables de stabilité familiale et vouées à la criminalité. Tous ces problèmes sont interprétés comme une « rupture dans le contrôle social », c'est-à-dire le délitement des régulations traditionnelles et l'absence de nouvelles formes de contrôle. Le paysan polonais débarqué dans Chicago est « libéré » des contrôles traditionnels et ne voit comme obstacle à sa licence que la coercition brutale imposée par les forces de l'ordre, qui est à la fois insuffisante et inappropriée. La transition brutale entre la *Gemeinschaft* traditionnelle à la *Gesellschaft* moderne explique la sur-criminalité du paysan polonais, et c'est pour cela que ce dernier a été choisi comme objet d'étude : il était alors évident à tous que les Polonais sont la minorité ethnique qui cause le plus de problèmes à Chicago<sup>3</sup>. Louis Wirth résume ainsi la perspective qui traverse la sociologie de Chicago de Cooley à Park :

Les aspects distinctifs du mode de vie urbain ont souvent été sociologiquement décrits comme consistant en la substitution de contacts secondaires au contacts primaires, en l'affaiblissement des liens de parenté, et en l'importance sociale moindre de la famille, la disparition du voisinage, et l'affaiblissement du fondement traditionnel de la solidarité sociale (□) Dans ces circonstances, on peut s'attendre à une plus grande diffusion de la désorganisation personnelle, de la maladie mentale, du suicide, de la délinquance, du crime, de la corruption et du désordre dans les sociétés urbaines que dans les sociétés rurales.<sup>4</sup>

Dans ces conditions, « tous les problèmes sociaux s'avèrent en fin de compte être des problèmes de contrôle social<sup>5</sup> ».

### **La désorganisation sociale**

Pour décrire et expliquer les effets du passage de la communauté à la société, Thomas et Znaniecki, à la suite de Cooley, parlent de « désorganisation sociale ». La notion est censée être plus objective que celles de pathologie sociale ou de problème social, lesquelles sont largement diffusées dans les sciences sociales américaines naissantes<sup>6</sup>. Un manuel de sociologie, intitulé *Social Disorganization*, recense les différentes formes que recouvre la désorganisation sociale : « la pauvreté, la criminalité, la délinquance, l'usage de drogues, la prostitution, le jeu, le suicide, les maladies mentales, les ruptures familiales, la corruption politique, les désordres perpétrés par les foules, et la violence dans les émeutes<sup>7</sup> ». Park explique la désorganisation sociale par l'absence des groupes primaires et le « désajustement » au contexte urbain des groupes secondaires comme l'Eglise, la famille et l'école. Ce désajustement entraîne un affaiblissement du contrôle social ; ces institutions sont en effet les « fondement[s] ultime[s] de l'organisation sociale<sup>8</sup> ». Park évoque aussi la mobilité,

<sup>1</sup> Robert Ezra Park, « The City as a Social Laboratory » (1929), in Yves Grafmeyer, Isaac Joseph (textes traduits et présentés par), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris : Aubier, « RES Champs Urbain », 1984, p. 164

<sup>2</sup> William I. Thomas, Florian Znaniecki, *The Polish Peasant in Europe and America* (1918-1920), New York : Dover Publications, 1958, 2 volumes

<sup>3</sup> Il se trouve que rien aujourd'hui ne permet d'étayer ce préjugé, ce qui fait dire à Chapoulie : « Le fait qu'au point de départ de la perspective d'un ouvrage aussi soucieux de fondement empirique que *Le Paysan polonais* se trouve ce qui n'est sans doute qu'un préjugé ordinaire de l'époque, que l'ouvrage n'ait pas cherché à vérifier celui-ci (□) n'est pas dépourvu d'une ironie qui devrait faire réfléchir sur la nature de ce qu'ont accompli les sciences sociales », in Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*, op. cit., p. 83.

<sup>4</sup> Louis Wirth, « Urbanism as a Way of Life », *American Journal of Sociology*, 44 (1), July, 1938, pp. 20-23

<sup>5</sup> Robert Ezra Park, Ernest Burgess, *Introduction to the Science of Sociology* (1921), Chicago : Chicago University Press, 1924, p. 785

<sup>6</sup> Voir Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*, op. cit., p. 254

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 255. Le manuel en question est de Robert Faris et est paru en 1948.

<sup>8</sup> Robert Ezra Park, « The City : Suggestions for the Investigation of Human Behaviour in the Urban Environment » (1925), in Yves Grafmeyer et Isaac Joseph (textes traduits et présentés par), *L'école de Chicago*, op. cit., pp. 104-105

qui s'oppose à la continuité du contrôle social et dissout le sentiment d'appartenance. Il se demande « dans quelle mesure la progression de la criminalité va de pair avec la progression de la mobilité<sup>1</sup> ».

Clifford Shaw et David McKay raisonnent également en termes de désorganisation sociale et de relâchement des contrôles sociaux lorsqu'ils étudient les zones criminogènes à Chicago : les quartiers pauvres, où se succèdent au gré des vagues de migrants des populations hétérogènes, sont caractérisés par l'absence de repères moraux et l'incertitude des relations de réciprocité. La délinquance s'apprend dans un milieu caractérisé par un défaut d'encadrement moral<sup>2</sup>. L'intérêt de la notion de désorganisation sociale pour Burgess réside dans sa capacité à proposer un cadre explicatif concurrent des théories biologiques et psychologiques du crime (issues de la criminologie italienne) et des doctrines basées sur les « races inférieures »<sup>3</sup> ; l'analyse écologique de la délinquance de Shaw et McKay répond à la même exigence, proprement sociologique, d'analyser le crime comme un phénomène social explicable par le social<sup>4</sup>. En tant que phénomène social, la désorganisation sociale ne peut être traitée qu'à l'aide du contrôle *social*.

### **Le contrôle comme consensus normatif**

Park inscrit son analyse du contrôle social dans la continuité des premiers sociologues américains qui réprouvaient l'idée d'une coercition efficace ou désirable, tout en pointant les problèmes issus de la transition *Gemeinschaft* / *Gesellschaft* : « dans les sociétés fondées sur des relations secondaires □ dont les grandes villes sont le type même □ l'opinion publique comme source de contrôle social devient un facteur important. (□) Dans les groupes secondaires et en ville, la mode tend à remplacer la coutume, et l'opinion publique passe avant les mœurs comme facteur dominant du contrôle social<sup>5</sup> ». Il fait référence à la propagande politique aussi bien qu'à la publicité commerciale et note que même les institutions à but non lucratif sont contraintes d'avoir recours à la publicité. Les médias modernes sont conçus comme les vecteurs principaux des normes et des valeurs susceptibles d'être partagées par des individus n'ayant rien en commun sinon le fait d'habiter dans la même ville. Wirth concentre son attention sur le rôle de l'école, des films de cinéma, de la radio et des journaux et évoque les « techniques de propagande » qui permettent de maintenir un ordre normatif : « [o]n peut estimer que le contrôle social dans la ville agisse typiquement au travers de groupes formellement organisés. Il s'ensuit aussi que les masses d'hommes urbains sont sujets à la manipulation par les symboles et les stéréotypes gérés par des individus travaillant au loin ou agissant de façon invisible, derrière la scène, au moyen de leur contrôle des instruments de communication<sup>6</sup> ».

L'idée essentielle des sociologues de Chicago est que l'ordre social ne peut être maintenu que si lui préexiste un ordre normatif et des catégories cognitives partagées. Dans la communauté rurale, les coutumes assuraient la fonction d'unification normative ; la société urbaine induit la pluralité que la seule coercition ne peut endiguer. Le contrôle social de Chicago représente la tentative de conceptualiser le moyen d'un consensus normatif minimal qui puisse permettre la vie en société. En ce sens, il est porteur d'une ambition thérapeutique et normative qui a été largement critiquée.

### **Une ambition thérapeutique et normative**

La sociologie de Chicago est indissociable de son ambition thérapeutique. Le paysan polonais est étudié en tant que « problème » que la recherche sociale doit résoudre, c'est à dire trouver un moyen non coercitif d'intégrer les immigrants à la société américaine. La mise en évidence des zones criminogènes et de la désorganisation sociale appelle une réponse en termes de politiques sociales et urbaines, afin de restaurer « l'encadrement moral ». Selon Park, la science sociale doit contribuer à restaurer l'ordre social perdu avec l'urbanisation<sup>7</sup>. L'ambition des premiers sociologues de Chicago est

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 105

<sup>2</sup> Voir Albert Ogien, *Sociologie de la déviance*, Paris : Armand Colin, « U », 1995, pp. 42-46

<sup>3</sup> Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*, *op. cit.*, p. 259

<sup>4</sup> Nicolas Herpin, *Les sociologues américains et le siècle*, Paris : PUF, « Sup », série : Le Sociologue, 1973, p. 131

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 118

<sup>6</sup> Louis Wirth, « Urbanism as a Way of Life », *art. cit.*, p. 23

<sup>7</sup> Robert Ezra Park, « The City as a Social Laboratory », *art. cit.*, p. 165

de résoudre le nouveau problème de l'ordre social posé par l'industrialisation, l'urbanisation et l'immigration. Park écrivait en 1925 : « notre problème est d'encourager les hommes à rechercher Dieu dans leur village et de voir le problème social dans leur quartier<sup>1</sup> ». L'ampleur des problèmes à Chicago entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe explique certainement le souci des sociologues de contribuer à une amélioration de la situation.

Park parle de « désintégration de l'ordre moral » et affirme que « l'ordre moral ( ) s'est dissous<sup>2</sup> » dans l'environnement urbain. Il reste rivié à la notion de nature humaine (forcément mauvaise) et à la perversité intrinsèque des institutions déviantes de la ville : « Le débit de boisson et les lieux du vice ont toujours été un moyen d'exploiter les appétits et les instincts profonds de la nature humaine<sup>3</sup> ». Il est parfois difficile de suivre Chapoulie quand il estime que « [c]es remarques de Robert Park ne sont pas simplement l'expression d'une utopie exprimant la nostalgie des communautés rurales de la période antérieure<sup>4</sup> ». En mettant en valeur la dimension normative du concept de contrôle social chez les sociologues de Chicago, on est porté à suivre Robert Meier : « [d]ans ces circonstances, *social control* ne pouvait jamais devenir un concept définitif ; il pouvait seulement sensibiliser les sociologues à quelque forme « désirée » d'organisation<sup>5</sup> ».

### De Durkheim à Becker : la tentation du réductionnisme relativiste

Ce sont les inquisiteurs qui créent les hérétiques.  
Umberto Eco, *Le nom de la rose*

A bien des égards, l'analyse des évolutions de la conscience collective dans *La division du travail social* et dans *Deux lois de l'évolution pénale*<sup>6</sup> rapproche Durkheim des précurseurs de la tradition de Chicago (*social control* et lien social sont proches de la synonymie). On va plutôt étudier ici le Durkheim initiateur de la tentation relativiste, exprimée au mieux par Howard Becker.

#### *Crime, conscience collective et relativisme chez Durkheim*

Durkheim, loin de considérer le crime comme un phénomène évident, remarque que « [l]es actes les plus blâmables sont si souvent absous par le succès que la limite entre ce qui est permis et ce qui est prohibé, ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, n'a plus rien de fixe, mais paraît pouvoir être déplacée presque arbitrairement par les individus<sup>7</sup> ». En refusant d'assigner au crime une dimension absolue et évidente de « nuisance objective », il pose les bases du relativisme en sociologie de la déviance : « il y a une multitude d'actes qui ont été et sont encore regardés comme criminels, sans que, par eux-mêmes, ils soient nuisibles à la société<sup>8</sup> ». Les religions, par exemple, interdisent à leurs fidèles de consommer certaines denrées alimentaires. Un acte nuisible à la société n'est donc pas forcément un crime, et certains crimes ne portent en eux-mêmes aucune nuisance.

Par conséquent, la définition sociologique du crime est : « [u]n acte est criminel quand il offense les états forts et définis de la conscience collective<sup>9</sup> ». Le caractère criminel d'un acte ne dérive pas du droit naturel ou des intérêts de la classe dominante : il provient avant tout de ce qu'il entre en contradiction avec les fondements normatifs de chaque groupe social. Cela permet d'expliquer la variabilité du phénomène criminel dans le temps et l'espace. Le crime n'est pas une activité qui en soi pose un problème fonctionnel à la société : « [e]n d'autres termes, il ne faut pas dire

<sup>1</sup> Cité in Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*, op. cit., p. 258

<sup>2</sup> Robert Ezra Park, « The City : Suggestions for the Investigation of Human Behaviour in the Urban Environment », art. cit., p. 104 et 105

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 112

<sup>4</sup> Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*, op. cit., p. 259

<sup>5</sup> Robert F. Meier, « Perspectives on the Concept of Social Control », art. cit., p. 41

<sup>6</sup> Émile Durkheim, « Deux lois de l'évolution pénale » (1899), in *Journal sociologique*, Paris : PUF, « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1969

<sup>7</sup> Émile Durkheim, *De la division du travail social* (1893), Paris : PUF, « Quadrige », 1998, p. II

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 37

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 47

qu'un acte froisse la conscience collective parce qu'il est criminel, mais qu'il est criminel parce qu'il froisse la conscience commune<sup>1</sup> ». Selon Jones, avec cette position, « Durkheim avança vers une position de relativisme extrême<sup>2</sup> », et Raymond Aron, effrayé par le « relativisme intégral » de Durkheim, objecte que « personne dans la réalité n'[y] adhère, pas même celui qui le professe<sup>3</sup> ». Dans *De la division du travail social*, le crime présente deux visages. D'un côté, Durkheim formule la théorie relativiste de la déviance : le crime est défini en tant qu'il offense la conscience collective. De l'autre, le crime est conçu comme la négation absolue de la solidarité : le crime est un phénomène pathologique. Ainsi, Durkheim ne poursuit pas à son terme la position relativiste □ « [c]ette anticipation frappante de la théorie de l'étiquetage moderne. (□) Au lieu de cela, il choisit cependant de rattacher à la déviance à une conscience collective indifférenciée<sup>4</sup> ». Une fois que Durkheim avait montré le caractère relatif de la définition de la déviance, « [l]'étape suivante évidente eut été d'appliquer cette perspective à la capacité différentielle des différents groupes dans une société complexe d'étiqueter des comportements comme déviant et de traiter leurs auteurs en conséquence<sup>5</sup> ». Jones se demande donc comment Durkheim est parvenu à *ne pas* formuler la théorie de l'étiquetage.

### *Le point de départ de l'analyse interactionniste de la déviance : Howard Becker*

Les développements de Becker sur la déviance posent un problème de terminologie, puisque Becker refuse l'étiquette de « théorie de l'étiquetage » (*labeling theory*). On parlera donc d'analyse interactionniste de la déviance. L'analyse interactionniste part de l'existence universelle des normes : « [t]ous les groupes sociaux instituent des normes et essaient de les faire appliquer<sup>6</sup> ». Il existe deux types de normes : les normes formelles cristallisées dans le droit, et les normes informelles auxquelles sont associées les sanctions informelles ancrées dans les interactions<sup>7</sup>.

« Plus relativiste » que les analyses morales ou politiques, « une autre conception sociologique définit la déviance par le défaut d'obéissance aux normes du groupe. (□) Les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance. (□) Le déviant est celui à qui cette étiquette a été appliquée avec succès<sup>8</sup> ». Cette conception s'oppose au positivisme pour lequel les crimes sont des réalités objectives à la définition évidente pour tous<sup>9</sup> : « on réalise que ce n'est ni □coût social□ ni la □menace objective contre la société□ qui explique pourquoi un comportement est étiqueté comme déviant ou cristallisé dans le droit formel<sup>10</sup> ». Becker considère « la déviance comme le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme<sup>11</sup> ». En somme, personne n'est substantiellement, objectivement déviant ; on ne devient déviant qu'en référence à un système normatif, et parce que des agents ont entrepris, en fonction de ce système normatif, de vous étiqueter comme déviant.

« Bref le caractère déviant, ou non, d'un acte donné dépend en partie de la nature de l'acte (c'est à dire de qu'il transgresse ou non une norme) et en partie de ce que les autres en font. (□) La déviance est une propriété non du comportement lui-même, mais de l'interaction entre la personne qui commet l'acte et celle qui réagit à cet acte »<sup>12</sup>. L'analyse interactionniste n'a ainsi aucune intention étiologique : il ne s'agit pas de rechercher les « causes de la délinquance » mais de reconstruire les processus d'étiquetage<sup>13</sup>. Pour Becker (et contre Durkheim), « ce n'est pas parce qu'une norme existe

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 48

<sup>2</sup> T. Anthony Jones, « Durkheim, Deviance and Development : Opportunities Lost and Regained », *Social Forces*, 59 (4), June 1981, p. 1012

<sup>3</sup> Raymond Aron, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris : Gallimard, « Tel », 1967, p. 325

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 1011-1012

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 1013

<sup>6</sup> Howard S. Becker, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance, op. cit.*, p. 25

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 26

<sup>8</sup> *Ibid.*, pp. 31-33

<sup>9</sup> Erich Goode, « On Behalf of Labeling Theory », *Social Problems*, 22 (5), June 1975, p. 572

<sup>10</sup> *Idem*, p. 577

<sup>11</sup> Howard Becker, *Outsiders, op. cit.*, p. 33

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 37-38

<sup>13</sup> Erich Goode, « On Behalf of Labeling Theory », *art. cit.*, p. 582

qu'elle est automatiquement en vigueur. On ne peut pas rendre compte de l'application des normes en invoquant la vigilance constante du groupe abstrait ; on ne peut pas dire que c'est « la société » qui est atteinte par chaque infraction et qui agit pour rétablir l'ordre<sup>1</sup> ». Becker énonce les conditions qui rendent possible l'imposition des normes, à savoir l'initiative d'un individu ou d'un groupe dont les intérêts ou les normes sont lésés. Ce type d'acteur est appelé « entrepreneurs de morale<sup>2</sup> ».

### *Discussion du relativisme*

Durkheim et Becker sont proches par leur relativisme. Le relativisme suscite une controverse chronique et idéologiquement surdéterminée. Le relativisme en sociologie pénale consiste à essayer de rendre compte du fait empirique que constitue la variabilité de la définition du crime et de l'application des normes dans le temps, dans l'espace, et dans la stratification sociale.

Des dix crimes que les lois hébraïques, d'après Thönnissen, punissaient de la lapidation (à savoir l'idolâtrie, l'excitation à l'idolâtrie, la consécration à Moloch, la magie, l'évocation des esprits, la désobéissance obstinée aux parents, la profanation du sabbat, le blasphème, le viol de la fiancée d'autrui, l'inconduite de la jeune fille attestée par l'absence des signes de la virginité au moment du mariage), il y en a neuf qui ont cessé d'être des délits même dans nos sociétés européennes, et le dixième, à savoir le viol de la fiancée d'autrui, est resté crime, mais dans un tout autre sens ; car c'est la violence faite à une femme comme telle qui est maintenant punie, et non l'outrage fait à celui dont la fiancée est violée.<sup>3</sup>

Pour rendre compte de cette variabilité, les anti-relativistes distinguent « les crimes universels (□) et les actes jugés différemment selon l'époque et le lieu, comme l'homosexualité, la possession de drogue □<sup>4</sup> ».

Le problème avec les crimes « universels » (inceste, vol et meurtre) est que leur définition elle-même est fluctuante. La proximité dans la parenté qui définit l'inceste varie partout. Les vols commis par les employés dans leur magasin dans les sociétés occidentales contemporaines sont presque tolérés. « [T]uer en état de légitime défense, l'exécution capitale, l'euthanasie, l'infanticide, la vengeance, le duel<sup>5</sup> » ne sont ou n'ont pas été des meurtres. Par « infanticide », Cusson semble désigner l'avortement, qui est un bel exemple relativiste, puisqu'une « avorteuse » a été guillotinée en France en 1943, tandis qu'en 1993, la loi Neiertz créait le délit d'entrave à l'exercice de l'IVG, passible de deux ans de prison. Il est vain de vouloir dégager des « crimes universels », parce que c'est faire comme si les crimes « non universels » mais punis sévèrement dans les autres sociétés n'étaient pas des « vrais crimes » dans ces sociétés-mêmes : comme si le fait d'avoir laissé dépasser une mèche de cheveu de sa *burqua* n'était pas aussi grave qu'un homicide avec préméditation dans la société afghane des Talibans. En fin de compte, pour les anti-relativistes, les « crimes universels » sont ceux que réprouvent le droit pénal occidental, tandis que les crimes que d'autres sociétés considèrent comme capitaux ne sont que le signe de leur arriération.

Comment rendre compte du viol dans une théorie des « crimes universels » ? Assurément, le viol n'est pas un crime universel, et sa criminalisation est historiquement liée au mouvement d'émancipation des femmes. En dépit du tort objectif causé par le viol, sa criminalisation est très variable. Le problème n'est donc pas de verser dans un relativisme absolu qui légitimerait tout et son contraire, mais de voir que les faits incriminés le sont pour d'autres raisons que le fait qu'ils seraient objectivement nuisibles. Il apparaît clairement que les thèses anti-relativistes sont cohérentes dans le cadre d'une démarche politique de légitimation des normes locales, mais inadéquates dans une démarche scientifique. Si l'on reste prisonnier d'une vision absolutiste (le Bien et le Mal existent), on

---

<sup>1</sup> Howard Becker, *Outsiders*, op. cit., p. 145

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 171

<sup>3</sup> Gabriel de Tarde, cité in Maurice Cusson, *Le contrôle social du crime*, Paris : PUF, « Sociologies », préface de A. Peyrefitte, 1983, p. 292. Tarde (et Cusson) pensent néanmoins que le vol et le meurtre sont des crimes universels.

<sup>4</sup> Maurice Cusson, *Le contrôle social du crime*, op. cit., pp. 296-297

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 294

se prive de « comprendre par interprétation l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets<sup>1</sup> » des faits qui ont un sens subjectivement différent du nôtre.

Il est évident que la plupart des vols, des agressions, et des meurtres suscitent une réprobation généralisée dans les sociétés occidentales contemporaines et constituent une insécurité « objective ». Personne ne songe à nier qu'un viol est une souffrance « réelle ». Mais essayer de montrer que la criminalité est objectivement « mauvaise » en décrivant l'interaction délinquante comme un jeu à somme négative n'a pas de sens<sup>2</sup>, pas plus qu'il n'existe de « vraies valeurs » qui sont comme par hasard celles de leur promoteur<sup>3</sup>. Cela dit, les sciences sociales peuvent montrer que telle déviance est une pure construction sociale, cela ne veut pas dire que cette déviance soit factice. La littérature constructiviste souffre parfois d'un *hybris* mal placé qui voudrait faire croire que le label de « construction sociale » suffit à faire disparaître l'enchantement<sup>4</sup>. Quand une pratique a acquis, parfois de haute lutte (le cas du viol est caractéristique), le statut de déviance dans une société et à une époque donnée, le sociologue relativiste comme les autres membres de cette société partagent ce jugement — le sociologue devant « se percevoir comme un homme parmi d'autres<sup>5</sup> ». Il n'y a pas de contradiction à énoncer que l'homicide a fait l'objet d'une criminalisation au cours de la Renaissance et à condamner le meurtre<sup>6</sup> ; étudier la criminalisation de l'homicide suppose un relativisme méthodologique qui n'a aucune implication sur la façon dont le meurtre est ou devrait être considéré dans les sociétés contemporaines.

De même que « les sociologues les moins dupes des mécanismes de reproduction scolaire sont aussi des fonctionnaires attribuant des diplômes et croyant fatalement un peu dans leur justice, tandis que les travailleurs les plus critiques de l'exploitation savent distinguer celui qui s'enrichit en travaillant et celui qui s'est borné à naître au bon endroit<sup>7</sup> », les sociologues relativistes de la déviance sont choqués par la déviance. En somme : « [l]e monde social, avec ses hiérarchies qui ne se laissent pas si facilement relativiser, n'est pas relativiste<sup>8</sup> ». L'oublier, en appliquant une perspective radicalement relativiste ou constructiviste, correspond à une tentation bien exemplifiée par la sociologie critique.

### **La théorie néoclassique du crime : la tentation du réductionnisme économique**

La dernière tentation explicitée est aussi la plus pressante dans les sciences sociales et dans le débat public : il s'agit du réductionnisme économique. Les premiers « économistes du crime » — en fait, des penseurs utilitaristes — sont Beccaria et Bentham, qui ont utilisé le calcul économique pour poser les bases d'un système pénal qu'ils pensaient plus juste et plus rationnel. L'économiste de Chicago Gary Becker reformule l'analyse économique du crime à partir des concepts de l'économie

---

<sup>1</sup> Max Weber, *Économie et société, tome 1, op. cit.*, p. 28. Boudon a tenté de montrer que Weber n'était pas relativiste, comme si d'une part le relativisme avait besoin de la caution de Weber, et comme si d'autre part Weber n'était pas effectivement relativiste. La démarche qui consiste à contraindre Weber à opiner dans le sens de Boudon ne prouve qu'une chose : que Boudon essaie de faire passer Weber pour un boudonien avant l'heure. Comme disait Aron : « Il y a une méthode facile pour montrer un Marx hégélien, c'est de présenter un Hegel marxiste. Cette méthode est employée avec un talent confinant au génie ou à la mystification par A. Kojève. Dans son interprétation, Hegel est à tel point marxisé que la fidélité de Marx à l'œuvre de Hegel n'est plus douteuse ». in Raymond Aron, *Les étapes de la pensée sociologique, op. cit.*, p. 173.

<sup>2</sup> Renaud Filleule, *Sociologie de la délinquance*, Paris : PUF, « Premier Cycle », 2001, pp. 75-78

<sup>3</sup> Raymond Boudon, *Le juste et le vrai. Études sur l'objectivité des valeurs et de la connaissance*, Paris : Fayard, 1995, chapitre 8. On notera au passage combien la théorie des « vraies valeurs » est logiquement infalsifiable, comme le marxisme et la psychanalyse, puisqu'une argumentation contraire relève par définition des « valeurs fausses ».

<sup>4</sup> Voir Ian Hacking, *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, op. cit.

<sup>5</sup> Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, « Pocket Agora », 1991, p. 7

<sup>6</sup> Xavier Rousseaux, « La répression de l'homicide en Europe occidentale (Moyen-Âge et Temps modernes) », *Genèses*, 19, avril 1995, p. 147

<sup>7</sup> François Dubet, *Les inégalités multipliées*, La Tour d'Aigues : L'Aube, « Intervention », 2000, p. 48

<sup>8</sup> Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris : Le Seuil, 1997, p. 91

marginaliste<sup>1</sup>. Les implications de politique pénale montrent le caractère réducteur et normatif de l'analyse économique du crime.

### *Le marché des offenses*

L'expression la plus achevée de l'entreprise néoclassique en matière pénale est due à Isaac Ehrlich<sup>2</sup>, un étudiant de Becker. Ce dernier a résumé en cinq postulats l'originalité de la démarche économique par rapport aux autres discours criminologiques. Agents rationnels, information parfaite et anticipations rationnelles, distribution stable des préférences, caractérisation du crime comme nuisance objective et équilibre de Walras forment le cadre théorique de l'analyse économique du crime.

Premier postulat : « les contrevenants, les victimes potentielles, les acquéreurs de bien et de services illégaux et les autorités en charge du respect de la loi agissent tous en accord avec les règles de l'optimisation de la satisfaction<sup>3</sup> ». C'est le postulat le plus important. Les premiers travaux de Becker ont pour objectif de montrer que le criminel est un acteur rationnel, afin de disqualifier les théories sociologiques, psychologiques ou biologiques<sup>4</sup> ; Ehrlich déplore la focalisation des analyses traditionnelles sur l'effet de la structure interne et/ou sociale sur les motivations du criminel. Il affirme que « n'importe quelle violation de la loi peut-être conçue comme susceptible d'apporter une augmentation à la richesse pécuniaire du contrevenant, à son bien-être psychique (*psychic well-being*), ou aux deux. En violant la loi, on risque aussi une réduction de richesse et de bien-être<sup>5</sup> ». La rationalité au sens néoclassique s'entend au sens purement instrumental et équivaut à la maximisation de la satisfaction *by any necessary means*.

Deuxième postulat : « ils [les contrevenants, les victimes potentielles, les acquéreurs de bien et de services illégaux et les autorités en charge du respect de la loi] formulent généralement des attentes à propos des opportunités légitimes et illégitimes relatives, compte-tenu de la sévérité et de la certitude de la peine, en se fondant sur les informations disponibles, de telle sorte que l'on puisse relier les attentes subjectives et les opportunités objectives<sup>6</sup> ». Le deuxième postulat fait écho à la condition d'allocation parfaite de l'information dans la théorie de la concurrence pure et parfaite et véhicule deux idées. La première se réfère au « coût » du crime, c'est-à-dire les risques associés aux activités délictueuses : l'arrestation et le châtement. La dissuasion se distingue en deux parts : la certitude d'être puni et la sévérité de la peine. La deuxième idée renvoie à la théorie du crime comme activité rationnellement choisie. Pour Ehrlich, comme pour Becker, le crime est avant tout conçu comme un moyen de gagner sa vie ; les agents ne s'engagent dans le crime que si celui-ci paie<sup>7</sup>, c'est à dire que les bénéfices nets (gains moins coûts) qu'ils dégagent sont supérieurs aux bénéfices nets du travail légitime. Ehrlich étudie donc les facteurs de l'allocation optimale du temps (*optimal activity mix*) entre les activités légales et les activités illégales afin de saisir l'influence du gain espéré au moyen des activités criminelles et celle du coût du crime, c'est à dire la probabilité d'être arrêté et condamné<sup>8</sup>. En dépit de la généralité affichée de leur propos, les économistes néoclassiques ne s'intéressent en pratique qu'à la criminalité acquisitive.

Troisième postulat : « il y a une distribution stable des préférences pour le crime, ainsi que pour la sécurité contre le crime, dans la population ». Cette hypothèse renvoie à la condition

---

<sup>1</sup> Gary Becker, « Crime and Punishment : An Economic Approach », *Journal of Political Economy*, 76 (2), 1968, pp. 169-217

<sup>2</sup> Isaac Ehrlich, « Crime, Punishment and the Market for Offenses », *Journal of Economic Perspectives*, 10 (1), 1996, pp. 43-67

<sup>3</sup> *Idem*, p. 44

<sup>4</sup> Gary Becker, « Crime and Punishment : An Economic Approach », *art. cit.*, p. 170

<sup>5</sup> Isaac Ehrlich, « Participation in Illegitimate Activities : A Theoretical and Empirical Investigation », *Journal of Political Economy*, 81 (3), 1973, p. 523

<sup>6</sup> Isaac Ehrlich, « Crime, Punishment and the Market for Offenses », *art. cit.*, pp. 44-45

<sup>7</sup> Gary Becker, « Crime and Punishment : An Economic Approach », *art. cit.*, pp. 207-208

<sup>8</sup> Isaac Ehrlich, « Participation in Illegitimate Activities : A Theoretical and Empirical Investigation », *art. cit.*, p. 524



d'atomicité de la théorie de la concurrence pure et parfaite. En langage sociologique, elle signifie que tous les agents ont les mêmes dispositions vis à vis de la criminalité. Le statut social, le sexe ou l'âge n'interfèrent pas avec la décision d'entrée dans la criminalité, pas plus que le processus de socialisation. L'origine du crime est donc à chercher dans le calcul instrumental que réalisent des agents interchangeables.

Quatrième postulat : « puisque le crime est une *external diseconomy* par définition, et que le maintien de l'ordre public est un parfait exemple de bien public non-exclusionnaire, on suppose que l'objectif de la mise en œuvre de la loi est généralement la maximisation du bien-être social<sup>1</sup> ». Cela signifie que la lutte contre le crime profite à tout le monde puisque le crime a été défini comme une activité nuisible en soi. Ce postulat est celui qui a le plus d'implications idéologiques. D'abord, il conforte l'idée selon laquelle le crime serait de façon consensuelle et objective « mal ». Surtout, il présuppose que la « lutte contre le crime » par les forces de l'ordre a pour seul objectif de lutter contre le crime. L'augmentation des moyens des forces de l'ordre est censé faire baisser mécaniquement le niveau du crime, puisque celle-ci accroît la probabilité de l'arrestation, et donc diminue l'attrait pour le crime (puisque son coût s'en trouve augmenté).

Cinquième postulat : « les conditions d'agrégation concernant le comportement de tous les participants impliqués assurent la réalisation d'équilibres bien définis. Ces postulats mènent à un modèle d'équilibre du crime. Par « marché » du crime, je n'entends pas nécessairement un cadre physique où les transactions illégitimes sont échangées, mais plutôt la notion abstraite de marché walrasien ( )<sup>2</sup> ». L'analyse néoclassique présuppose que l'augmentation de la criminalité provoque une baisse de la satisfaction des citoyens : les victimes effectives et les victimes potentielles sont alors plus disposées à demander une augmentation des moyens du contrôle du crime. De fait, l'augmentation de la criminalité induit une croissance des forces de l'ordre. La croissance des forces de l'ordre fait baisser la criminalité, jusqu'au moment où les citoyens estiment que le niveau de criminalité ne justifie pas de telles dépenses. A ce moment, les moyens alloués au contrôle du crime baissent, puisque ce dernier n'est plus une priorité. Cela provoque à terme une augmentation de la criminalité, qui provoque une baisse de la satisfaction des citoyens, etc.. Le processus est favorisé par les néoclassiques par les institutions démocratiques. Les élections amèneraient au pouvoir les candidats dont le projet maximise la satisfaction de la majorité des citoyens. En conséquence, les sociétés réguleraient leur criminalité par ajustements successifs selon les priorités de la majorité des citoyens. Les auteurs néoclassiques estiment cependant que les politiques pénales ont besoin d'être optimisées grâce au calcul économique.

La combinaison de ces postulats doit permettre de définir l'allocation optimale des ressources au moyen du calcul économique, d'une manière qui ne souffre pas de contestation idéologique.

### *Les implications de politique pénale*

Becker se positionne explicitement dans une perspective normative : « [c]et essai utilise l'analyse économique pour développer des politiques publiques et privées optimales pour combattre les comportements illégaux<sup>3</sup> ».

Pour l'analyse néoclassique du crime, les ressources à allouer sont essentiellement les moyens matériels et humains de surveillance et de répression. Or, « contrairement à certains arguments populaires, les grandeurs absolues des élasticités estimées des crimes spécifiques, compte tenu des estimations de la probabilité et de la sévérité de la peine, ne sont pas incompatibles avec l'hypothèse selon laquelle la lutte contre le crime a un effet dissuasif sur les contrevenants,

---

<sup>1</sup> Isaac Ehrlich, « Crime, Punishment and the Market for Offenses », *art. cit.*, p. 45

<sup>2</sup> *Idem*

<sup>3</sup> Gary Becker, « Crime and Punishment : An Economic Approach », *art. cit.*, p. 207

indépendamment d'un quelconque effet préventif de l'emprisonnement<sup>1</sup> ». En somme, une augmentation de la probabilité de l'arrestation des criminels, ainsi qu'un durcissement des peines à leur encontre doit réduire le nombre des crimes. La rationalité instrumentale du contrevenant potentiel est la clé de la justification théorique de l'utilité sociale de la répression : la « lutte contre le crime » passe par une meilleure dissuasion des contrevenants potentiels, c'est-à-dire une augmentation de la probabilité des arrestations (donc des moyens policiers) et un accroissement de la sévérité des peines.

Comme Bentham, Becker et Ehrlich estiment que la seule peine valable est l'amende, car elle punit et répare simultanément. Mais les amendes n'exercent pas un effet dissuasif majeur, au contraire de la prison ou de la peine de mort. Y'a-t-il un effet dissuasif propre de la peine capitale ? Selon Ehrlich, « une exécution supplémentaire par an sur la période en question [1933-1967] aurait économisé, en moyenne, sept ou huit meurtres<sup>2</sup> ». Ainsi, sans compter l'effet de l'élimination physique des meurtriers (pas de récidive), il existe un « effet dissuasif pur » de la peine de mort. Sa démonstration souffre de ne pas avoir pris en compte l'effet dissuasif de l'alternative habituelle à la peine de mort, c'est à dire la peine de prison à perpétuité ; en somme, les « sept à huit meurtres en moins » ne sont pas « en moins » par rapport à une peine de prison alternative à la peine de mort, mais par rapport à l'absence de peine<sup>3</sup>. Notons qu'il y a une différence entre mesurer un effet dissuasif et défendre une politique pénale particulière : Ehrlich compare le système américain à une « loterie » où les condamnés payent à la fois pour leurs crimes, et pour tous les crimes qui n'ont pas été élucidés<sup>4</sup>. Dans la conclusion de plusieurs de ses contributions, il rappelle que les incitations liées à un comportement honnête ne sont pas seulement liées à la crainte du châtement, mais aussi à la qualité des opportunités que peuvent offrir les activités légitimes<sup>5</sup>. Mais, au final, en mettant l'accent sur l'efficacité de la dissuasion pénale, la logique de l'analyse néoclassique est le soutien aux politiques répressives, fondées sur l'augmentation du nombre des policiers et des incarcérations<sup>6</sup>.

## Conclusion

Le tableau suivant résume les différentes tentations théoriques d'une sociologie de la production de l'ordre.

Tradition	Argument	Tentation
<i>La sociologie marxienne de la domination : Marx</i>	L'ordre produit l'est toujours par la classe dominante □ par l'intermédiaire de l'État □ en fonction des intérêts de la classe dominante, et aux dépens de la classe dominée. Le droit est une mystification et le recours à la violence permet de prévenir les troubles révolutionnaires.	Réduire tout processus de production de l'ordre à une pure domination de classe, et tout droit à une pure mystification, est exagéré. La plupart des crimes réprimés par le droit nuisent aussi aux dominés. La domination exercée par les dominants nécessite une légitimité que la seule force coercitive ne pourvoit pas.
<i>La sociologie de Chicago, des précurseurs à Park (avant le tournant de l'interactionnisme symbolique)</i>	Produire de l'ordre par la coercition n'est pas une solution viable ; les sociétés modernes doivent fabriquer de nouveaux liens sociaux, des idéaux communs, un sens du groupe, qui leur permettent de se réguler sans recourir à la coercition (comme le faisaient les sociétés	Réduire la question de la production de l'ordre à un problème d'intégration normative est irréaliste, compte tenu de la dimension stratégique de l'action humaine. Les sociétés traditionnelles ne se régulaient pas « toutes seules ».

<sup>1</sup> Isaac Ehrlich, « Participation in Illegitimate Activities : A Theoretical and Empirical Investigation », *art. cit.*, p. 560

<sup>2</sup> Isaac Ehrlich, « The Deterrent Effect of Capital Punishment : A Question of Life and Death », *American Economic Review*, 55 (3), June 1975, p. 414

<sup>3</sup> Isaac Ehrlich, « The Deterrent Effect of Capital Punishment : A Reply », *American Economic Review*, 67 (3), June 1977, p. 455

<sup>4</sup> Isaac Ehrlich, « Crime, Punishment and the Market for Offenses », *art. cit.*, p. 64

<sup>5</sup> Isaac Ehrlich, « On the Usefulness of Controlling Individuals : An Economic Analysis of Rehabilitation, Incapacitation and Deterrence », *American Economic Review*, 71 (3), June 1981

<sup>6</sup> Allen E. Liska, « A Critical Examination of Macro Perspectives on Crime Control », *Annual Review of Sociology*, vol. 13, 1987, pp. 68-71

	traditionnelles).	
<i>La sociologie relativiste, de Durkheim à Howard Becker</i>	Produire de l'ordre revient à sanctionner des comportements étiquetés comme déviants. Le processus d'étiquetage est déterminé par la conscience collective propre à tel peuple (Durkheim) ou à la capacité d'action propre à tel acteur collectif (Becker).	Le relativisme méthodologique est utile dans le raisonnement sociologique mais ne doit pas être radicalisé au point de ne pas voir que les acteurs réels ne sont pas relativistes, que la plupart des crimes occasionnent des souffrances réelles.
<i>L'analyse économique du crime, initiée par Gary Becker</i>	Produire de l'ordre revient à modifier la structure des choix des individus, c'est-à-dire augmenter le coût des activités criminelles en rendant les peines plus certaines et plus sévères.	La production de l'ordre ne se réduit pas aux calculs coût-bénéfices que réalisent les criminels potentiels.

Le cadre théorique de la thèse ne peut cependant être déduit du panorama de ces tentations. La thèse repose sur l'articulation de plusieurs niveaux d'analyse □ niveaux micro, méso et macro □ qui ne sont pas commensurables entre eux du point de vue théorique. Il ne peut donc exister une seule et unique théorie qui servirait de soubassement conceptuel à toute la thèse, parce qu'utiliser les mêmes présupposés et les mêmes outils pour analyser les interactions des individus et leurs mondes normatifs relève de l'*hybris* du suprême-théoricien<sup>1</sup>. C'est pourquoi un travail spécifique de clarification des concepts doit être mené pour chaque niveau de réalité investigué, afin de ne pas mélanger des références théoriques qui sont mutuellement incompatibles, ni séparer artificiellement le travail théorique du travail empirique qui en découle. Analyser trois niveaux de réalités différents implique un triple travail théorique spécifique, qui sera effectué dans chacune des trois parties qui organisent la thèse. Les hypothèses de recherche, spécifiques à chaque niveau de réalité étudié, seront donc formulées au terme de chaque introduction théorique, et confrontées aux données de terrain pertinentes □ données dont il faut expliciter maintenant les questions de méthode.

## ENQUETER DANS DES GARES ET DES CENTRES COMMERCIAUX

Analyser la production de l'ordre au concret requiert de mener une enquête de terrain dans des systèmes d'action locaux, où les interactions et les relations de pouvoir sont analysables dans le détail, afin d'étudier précisément la production de l'ordre au concret. La dimension urbaine de la peur du crime implique de travailler dans des grandes villes, et plus spécifiquement, sur des espaces dont les propriétés renvoient à la dimension urbaine du problème de l'ordre, comme la concentration de populations nombreuses et diverses. Afin de pondérer les données produites, l'enquête porte sur des **gares** et des **centres commerciaux**, de telle sorte que l'analyse ne soit pas trop dépendante des spécificités d'un seul type de terrain.

### Pourquoi enquêter des gares et des centres commerciaux ?

Ces espaces ont été choisis parce qu'ils sont typiquement urbains, circonscrits, caractérisés par une affluence massive et par la présence de nombreuses forces de contrôle, publiques et privées.

- Circonscrits : les terrains sont délimités et occupent un périmètre restreint afin de faciliter l'enquête du point de vue pratique. Par exemple, un quartier résidentiel de classes moyennes avec une antenne de police aurait constitué l'anti-choix par excellence : il faudrait de très lourds moyens d'enquête pour comprendre l'ensemble des régulations qui président à l'ordre dans le quartier, lesquelles devraient tenir plus à l'interconnaissance locale qu'au travail des policiers. Au contraire, un centre commercial ou une gare concentrent à la fois des populations très diverses, de nombreuses forces de sécurité, des intérêts économiques et politiques, ainsi qu'une multiplication des actes de délinquance. Gares et centres commerciaux sont des espaces où les phénomènes sont plus directement visibles.

<sup>1</sup> Charles Wright Mills, *L'imagination sociologique* (1959), Paris : La Découverte / Poche, Sciences humaines et sociales, 1997, pp. 27-53

- Affluence massive : les terrains attirent une population nombreuse et diverse. Des espaces à la fréquentation faible ou homogène ne permettraient pas de mettre à jour les mécanismes de *screening*, de ciblage de groupes sociaux particuliers. Au contraire, parmi les dizaines de milliers de personnes qui fréquentent quotidiennement les quatre terrains □ les centaines de milliers pour la gare de Milan □ la focalisation des acteurs organisés de la production de l'ordre sur tel groupe social apparaît beaucoup plus significative. Dans ces espaces de l'affluence, ils doivent faire des choix entre ceux qui sont surveillés en priorité et ceux qui ne posent pas « problème ». Cet aspect permettra de clarifier les hypothèses relatives à l'immigration. Comme le dit Daniel Sears, les études de la relation entre criminalité et immigration souffrent souvent d'un problème de niveau d'analyse : une étude ethnographique d'un gang de Latinos trouvera toujours des Latinos délinquants<sup>1</sup>. Étudier un espace fréquenté par des groupes sociaux très divers permet de limiter la production de résultats pré-construits par le choix de l'objet.
- De nombreuses forces de l'ordre : la présence massive de forces de l'ordre dénote la constitution d'un problème assez vif pour que des moyens matériels et humains soient mis à la disposition de sa gestion. Cela signifie que l'espace concerné présente des caractéristiques stratégiques qui justifient sa protection, dans une logique proactive. La présence des forces de l'ordre donne des indications sur l'intentionnalité du contrôle, c'est-à-dire sur les groupes sociaux, les institutions ou les organisations qui engagent des ressources pour mettre en œuvre leur définition de la sécurité sur un espace donné.
- Des forces de l'ordre publiques et privées : pour opérationnaliser l'hypothèse relative aux enjeux des différentes organisations concernées par la production de l'ordre, il est nécessaire d'enquêter sur des espaces où sont présentes des forces de l'ordre publiques et privées. J'ai conscience que la présence de forces publiques et privées sur un espace donné constitue une singularité par rapport au contrôle de quantité d'espaces urbains. Il ne s'agit donc pas de faire comme si ce type de partenariat représentait un modèle ou une norme future (pour annoncer une hypothétique « privatisation du contrôle ») mais de choisir un contexte particulier propice au test d'une hypothèse.

On ne problématisera pas outre-mesure la définition des gares et des centres commerciaux, dans la mesure où ce travail porte principalement sur la production organisée de l'ordre. La métaphore du « laboratoire »<sup>2</sup> est utile pour définir les avantages et les limites des cas étudiés. Les gares et les centres commerciaux sont avant tout des laboratoires pour l'étude du contrôle, en ce qu'ils facilitent leur recueil des données et concentrent les situations requérant des moyens de surveillance et de coercition. Scheerer et Hess estiment que les « centres commerciaux sont de bons laboratoires pour l'étude des nouveaux systèmes de contrôle »<sup>3</sup>. Ils sont aussi des « laboratoires d'urbanité », caractérisés par l'anonymat et la diversité des populations. Leur choix obéit à cette logique. Mais étudier la production de l'ordre dans une gare ou un centre commercial recèle des particularités qui obèrent une généralisation hâtive des résultats obtenus. Les résultats de la recherche sont tributaires des spécificités de ces espaces aux caractéristiques « exagérées ». Un quartier résidentiel bourgeois, le centre-ville touristique, une cité de banlieue populaire ne se contrôlent pas de la même façon, avec les mêmes enjeux et les mêmes moyens. Il faut donc considérer la gare et le centre commercial comme des concentrés de situations potentiellement conflictuelles où travaillent des organisations avec des enjeux et des logiques contradictoires : de même que le critère qui définit « un bon cas » en histoire, ce

<sup>1</sup> Daniel P. Sears, « The Immigration-Crime Nexus : Toward an Analytic Framework for Assessing and Guiding Theory, Research, and Policy », *Sociological Perspectives*, 44 (1), Spring 2001, p. 6-7

<sup>2</sup> Le « laboratoire » est ici entendu dans le sens de la tradition de Chicago, pas dans celui des sciences expérimentales dans lesquelles le laboratoire est le lieu du test répété.

<sup>3</sup> Sebastian Scheerer, Henner Hess, « Social Control : a Defence and Reformulation », *art. cit.*, p. 123

sont ses conséquences ultérieures, « un bon cas » en sociologie l'est pour ses conséquences théoriques<sup>1</sup>.

Charles Ragin a établi une typologie des quatre différentes façons de concevoir les cas, selon deux distinctions. La première distinction a trait au débat réalisme / constructivisme : est-ce que les cas sont conçus par le chercheur comme des unités empiriques réellement existantes, ou est-ce que les cas sont des constructions théoriques ? La seconde distinction renvoie au caractère spécifique ou général des cas : le terrorisme, le racisme inter-communautaire sont des objets spécifiques ; les familles, les administrations sont des objets généraux<sup>2</sup>.

	<i>Les cas renvoient à des objets spécifiques</i>	<i>Les cas renvoient à des objets généraux</i>
<i>Les cas sont des unités empiriques réellement existantes</i>	Les cas sont « trouvés » : ils existent en dehors de l'esprit du chercheur, mais il faut les identifier et découvrir leurs propriétés (ex. les systèmes-mondes de Wallerstein). <b>C'est ainsi que j'étudie la production organisée de l'ordre.</b>	Les cas sont des « objets » : ils existent de façon évidente, ils ne font pas problème. <b>C'est ainsi que j'étudie les gares et les centre commerciaux (mes « cas »).</b>
<i>Les cas sont des constructions théoriques</i>	Les cas sont « fabriqués » : l'objet se construit dans la recherche et la façon dont le chercheur le pense ; c'est un objet spécifique.	Les cas sont des « conventions » : la communauté scientifique crée des concepts qui changent selon les modes intellectuelles.

### Pourquoi une enquête ethnographique ?

La méthodologie pour investiguer les cas n'est pas une technologie, c'est un choix de techniques en référence à l'objet et aux questions théorique<sup>3</sup>. Ce travail repose sur une enquête ethnographique. L'ethnographie peut être définie ici comme un sous-genre des méthodes qualitatives dans lequel les interviewés sont en relation les uns avec les autres<sup>4</sup>. L'enquête ethnographique a essentiellement consisté à mener des observations non-participantes et à réaliser des entretiens avec les acteurs de la production de l'ordre sur chaque terrain. Pourquoi recourir à un tel protocole empirique ? Dans la mesure où 90 % de la recherche en sciences sociales procéderait par entretien<sup>5</sup>, cette méthode ne serait-elle pas devenue un « impensé méthodologique », auquel un recours « routinier » aurait fait oublier l'injonction méthodologique fondamentale, c'est-à-dire de mettre en œuvre les méthodes pertinentes par rapport à un problème donné ?<sup>6</sup>

Les méthodes ethnographiques (entretiens et observation) disposent dans le champ de la méthodologie d'une moins grande légitimité que les méthodes quantitatives. La raison est triviale : au contraire de la statistique, le coût d'entrée dans l'ethnographie est très faible. Il n'y a pas de techniques mathématiques complexes à assimiler : « de la bonne volonté, le goût des contacts, l'attrait du vécu, parfois du culot, semblent suffire<sup>7</sup> ». L'ethnographie utilise des méthodes similaires à celles qui sont mises en œuvre dans des discours au statut épistémologique méprisé : romans, journalisme, rapports des administrations et des ONG<sup>8</sup>. La moindre légitimité provient aussi du problème de la généralisation des résultats : Stanley Lieberson ironise sur les raisonnements fallacieux et

<sup>1</sup> Michel Wieviorka, « Case studies : history or sociology ? », in Charles C. Ragin, Howard S. Becker (dir.), *What is a Case ? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge : Cambridge University Press, 1992, pp. 159-172

<sup>2</sup> Charles C. Ragin, « Introduction : Cases of «What is a case ?» », in Charles C. Ragin, Howard S. Becker (dir.), *What is a Case ?*, op. cit., pp. 8-11

<sup>3</sup> Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon, Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue*, op. cit. p. 59

<sup>4</sup> Stéphane Beaud, Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques* (1997), Paris : La Découverte, « Guides Repères », 1998, p. 15

<sup>5</sup> Philippe Bongrand, Pascale Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue Française de Science Politique*, 55 (1), février 2005, p. 94

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 74

<sup>7</sup> Stéphane Beaud, Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, op. cit., p. 14

<sup>8</sup> Jack Katz, « Ethnography's Warrants », *Sociological Methods and Research*, 25 (4), May 1997, p. 409

déterministes avec « des petits N et des grandes conclusions », c'est-à-dire les recherches menées sur un tout petit nombre de cas et dont les résultats sont extrapolés au-delà du raisonnable<sup>1</sup>.

Au delà du problème de la généralisation des résultats, se pose le problème de l'intérêt même des méthodes qualitatives en général : « [L]es statisticiens ont raison de faire la fête quand leurs sujets, citant leur propre expérience, affichent l'étonnement ou l'objection véhémement à leurs résultats de recherche, car de telles réactions prouvent simplement que des méthodes spéciales, inaccessibles au profane, sont nécessaires pour mettre à jour des réalités fondamentales<sup>2</sup> ». L'ethnographie, en comparaison, ne produit pas ce type d'effet, et est vulnérable à « la critique commune selon laquelle la sociologie ne fait que documenter le sens commun (□). Si tout ce que vous avez à offrir n'est qu'une description de la réalité de sens commun, quelle est votre contribution ? Si vous revendiquez la description de ce que tout le monde sait déjà, qui a besoin de vous ?<sup>3</sup> ». Jack Katz en conclut que l'ethnographe doit fournir des « justifications » (*warrants*) à son travail, et que ces justifications sont des impératifs méthodologiques :

Dans la recherche ethnographique, le besoin de fournir une justification est largement un problème de réponse anticipatoire à une série de silences potentiellement mortels : le silence des lecteurs qui ne s'intéressent jamais en premier lieu au texte de quelqu'un parce qu'il n'aborde pas une controverse claire ; le silence des lecteurs qui abandonnent la lecture parce qu'ils ne trouvent pas d'argument irrésistible ; et le silence des lecteurs qui prennent un texte dans le but unique de remplir des obligations de processus de recrutement ou de publication et qui sont trop polis ou trop timides pour ouvrir une controverse afin d'explicitement leur sentiment brutal de « et alors ? » (*so what*) ?<sup>4</sup>

Je détaillerai mes justifications plus bas. Afin de me situer dans le champ des méthodes ethnographiques, je voudrais critiquer une conception popularisée par le *Guide de l'enquête de terrain* de Beaud et Weber<sup>5</sup>. Selon cette conception, l'ethnographie est un moyen de rendre la parole aux humbles : « [L]'ethnographie (□) restitue les visions d'en bas plus variées qu'on ne le croit<sup>6</sup> ». L'ethnographie aurait une portée intrinsèquement politique :

Elle est aussi l'instrument d'un combat à la fois *scientifique* et *politique*. (□) [L'ethnographe] se soucie toujours d'aller voir de plus près la réalité sociale, quitte à aller à l'encontre des visions officielles, à s'opposer aux forces qui imposent le respect et le silence, à celles qui monopolisent le regard sur le monde. Si vous voulez devenir enquêteur, vous armer de cette curiosité rebelle et frondeuse doit être votre premier acte, à la fois scientifique et politique.<sup>7</sup>

Postulant un « pouvoir critique de l'analyse ethnographique », Beaud et Weber affirment que « le regard ethnographique dérange » et qu'il a une « force critique »<sup>8</sup>.

Associer aussi étroitement l'ethnographie et la critique sociale pose deux problèmes. D'une part, il est absurde d'affirmer que les techniques quantitatives ne peuvent être utilisées pour défendre des opinions politiques de gauche<sup>9</sup>. D'autre part, une telle association fragilise un peu plus la crédibilité et la légitimité de l'ethnographie. Quel crédit accorder à une méthode « scientifique » dont on connaît à l'avance les conclusions ? Partant du principe que « les sociologues ethnographes veulent

---

<sup>1</sup> Stanley Lieberson, « Small N's and big conclusions : an examination of the reasoning in comparative studies based on a small number of cases », in Charles C. Ragin, Howard S. Becker (dir.), *What is a Case ?*, op. cit., pp. 105-118. Lieberson avance même qu'un qualitatif conclura que la sobriété est cause d'accident de voiture si il voit un homme ivre ne pas avoir accident et un homme sobre en avoir un (p. 116).

<sup>2</sup> Jack Katz, « Ethnography's Warrants », art. cit., p. 391

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 391-392

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 410

<sup>5</sup> Stéphane Beaud, Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, op. cit. ; cet ouvrage dispose d'une grande visibilité éditoriale en France.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 9

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 10

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 11

<sup>9</sup> Beaud et Weber le reconnaissent implicitement dans la postface de leur ouvrage, cf. *ibid.*, pp. 299-300.

presque toujours servir les intérêts des gens qu'ils étudient<sup>1</sup> » — une remarque particulièrement appropriée pour les travaux de Beaud et Weber — Katz enjoint les ethnographes de contenir leurs ardeurs politiques, dans la mesure où ils seraient tentés de dissimuler des faits embarrassants en observant, par exemple, « des immigrés clandestins ( ) parler de la disponibilité d'aide publique en termes joyeusement cyniques<sup>2</sup> » : « [u]ne réponse courante est de supprimer la matière gênant des données présentées et de maquiller ce qui a été enlevé avec une argumentation rhétorique sur la répression autre part dans le système social — une répression qui encourage de manière compréhensible les travailleurs immigrés au cynisme<sup>3</sup> ».

Pourquoi, donc, recourir aux méthodes ethnographiques ? Recueillir des informations de première main est rendu nécessaire par l'absence de données quantitatives fiables et pertinentes pour le problème posé. Le choix de l'enquête ethnographique n'est cependant pas une solution de repli. La première partie porte sur les acteurs de la production de l'ordre, et sur les enjeux de ces acteurs dans la définition et la mise en œuvre de la « sécurité ». L'ethnographie permet de rendre compte de la subjectivité des acteurs et d'identifier avec précision leurs enjeux. La deuxième partie porte sur les relations de pouvoir au sein de chaque cas. Relater ces relations de pouvoir revient à établir des « récits » (*narratives*), des « intrigues » (*plots*)<sup>4</sup>. Les méthodes qualitatives sont plus efficaces que les méthodes quantitatives pour établir de tels récits et intrigues. Enfin, dans la troisième partie sur le rapport entre immigration et déviance, mon argument est de faire émerger la dimension cognitive de cette relation. Or, selon Pierre Muller, les entretiens sont efficaces pour explorer cette dimension : « [c]'est dans l'entretien que l'on peut faire émerger les éléments essentiels des structures de sens qui constituent les référentiels d'action collective et les référentiels d'action publique<sup>5</sup> ». Tout ce travail implique de s'intéresser à la complexité de cas et à la subjectivité des acteurs. Pour Friedberg,

Il est évident que cet effort d'empathie, ce voyage dans l'intériorité des acteurs et cette priorité accordée à la découverte ne peuvent que difficilement s'accommoder de techniques quantitatives et standardisées, et qu'elles reposent pour l'essentiel sur des méthodes cliniques et qualitatives dans lesquelles l'entretien semi-structuré détient une place privilégiée et qui orientent la recherche tout naturellement vers la confection d'études monographiques.<sup>6</sup>

On se souvient que Katz pressait l'ethnologue de fournir à ses lecteurs des justifications (*warrants*) de l'intérêt de l'ethnographie, fut-elle comparative. Voici les principales raisons qui me semblent justifier l'intérêt de ma démarche de recherche.

- Faire des entretiens permet de produire des données sur la subjectivité des acteurs et de recueillir des informations, dont on peut mesurer la fiabilité par recoupement<sup>7</sup>.
- La « force méthodologique » de l'ethnographie est de fournir un cadre pour résister « à l'imposition des propres préférences morales du chercheur », ce qui est particulièrement approprié lorsque l'on travaille sur la déviance<sup>8</sup>.
- Recueillir tous les points de vue permet de faire émerger une synthèse qui est différente de la somme des points de vue particuliers de chaque acteur. L'enquête doit donc aboutir à

<sup>1</sup> Jack Katz, « Ethnography's Warrants », *art. cit.*, p. 398

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 398

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 399. Ajoutons qu'il est également facile pour le sociologue quantitativiste de tricher avec ses données.

<sup>4</sup> Andrew Abbott, « What do cases do ? Some notes on activity in sociological analysis », in Charles C. Ragin, Howard S. Becker (dir.), *What is a Case ?*, *op. cit.*, pp. 53-82

<sup>5</sup> Pierre Muller, « Interviewer les médiateurs : hauts fonctionnaires et élites professionnelles dans les secteurs de l'agriculture et de l'aéronautique », in Samy Cohen (dir.), *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris : PUF, 1999, p. 68, cité in Philippe Bongrand, Pascale Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *art. cit.*, p. 80

<sup>6</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle*, *op. cit.*, p. 310

<sup>7</sup> Philippe Bongrand, Pascale Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *art. cit.*, p. 77

<sup>8</sup> Jack Katz, « Ethnography's Warrants », *art. cit.*, p. 396

« une simplification du réel, en rupture partielle avec les interprétations et les visions ordinaires des acteurs du contexte d'action étudié<sup>1</sup> ».

- La « baguette méthodologique magique<sup>2</sup> » de l'ethnographie est la description de mondes sociaux étrangers et inhabituels : « [l]a plus grande partie du marché pour l'ethnographie est fondée sur la perception d'une distance radicale entre le «eux» à propos duquel l'ethnographe écrit et le «nous» auxquels les textes ethnographiques sont adressés<sup>3</sup> ». La première justification de l'ethnographie est la distance entre le public d'élection (probablement issu des classes moyennes et supérieures, avec une éducation universitaire) et l'objet de recherche. Le monde de la sécurité privée, et plus généralement de la production de l'ordre, rentre dans cette catégorie. Le fait d'aborder des réalités françaises et italiennes permet évidemment de porter des contextes étrangers à la connaissance des lecteurs.
- « Une justification puissante est celle de l'ethnographie démystificatrice<sup>4</sup> », qui démontre par exemple « que les peurs dérivées des opinions conventionnelles sont infondées<sup>5</sup> », ou que « des significations de l'action des gens qui ont été tenue cachée à cause de la condamnation morale ou de la déférence<sup>6</sup> ». L'analyse que je propose des enjeux des acteurs de la production de l'ordre, des relations de pouvoir et de la focalisation sur l'immigration apparaît à bien des égards contre-intuitive, tant pour le sens commun conservateur que pour le sens commun critique. Les gares et les centres commerciaux font partie de l'expérience quotidienne de tout un chacun ; ce travail permet peut-être de les faire voir différemment au lecteur.
- Une *warrant* « est invoquée quand l'ethnographe revendique la découverte de phénomènes nouveaux historiquement<sup>7</sup> ». Bien que je n'en revendique pas la découverte, la remise en cause du monopole étatique de la violence légitime ressort de cette catégorie de faits sociaux émergents.
- Le fait d'identifier « un processus social pour lequel le site [d'enquête] est justement apparu être une source de données brillamment stratégique<sup>8</sup> » est une bonne justification de l'ethnographie. En définitive, la gare de Milan apparaît comme un cas particulièrement pertinent pour l'analyse sociologique en général et le test des hypothèses en particulier.
- L'analyse des relations de pouvoir sur les quatre terrains est un bon exemple de récits sociologiques. Selon Katz, « la justification unique la plus irrésistible pour l'ethnographie » est peut-être de « raconter l'histoire de la façon dont les gens, à travers un comportement coopératif et indirectement interdépendant, fabriquent processuellement l'âme de pratiques sociales et de lieux<sup>9</sup> » ; les individus ont besoin d'histoires, de récits qui aident à appréhender la complexité des faits sociaux.
- L'ethnographie peut être utile pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques, notamment en en construisant « de bons stéréotypes, en produisant un regard sur le sujet qui soit plus global et plus satisfaisant<sup>10</sup> ». J'espère qu'une telle recherche peut aider à produire de meilleurs stéréotypes de l'activité des forces de l'ordre et surtout de la réalité des relations de pouvoir qui se jouent au quotidien.

Au final, le lecteur est seul juge de la pertinence du travail de terrain.

---

<sup>1</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle*, op. cit., p. 317

<sup>2</sup> Jack Katz, « Ethnography's Warrants », art. cit., p. 410

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 393

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 407

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 394

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 411-418

<sup>7</sup> *Ibid.*, pp. 411-418

<sup>8</sup> *Ibid.*, pp. 411-418

<sup>9</sup> *Ibid.*, pp. 411-418

<sup>10</sup> *Ibid.*, pp. 411-418



## Présentation des cas étudiés

Les quatre enquêtes totalisent 89 entretiens et 91 personnes interviewées. Le tableau suivant résume les entretiens réalisés selon les terrains.

Terrain	Nombre d'entretiens	Personnes interviewées
<b>Gare lyonnaise</b>	26 entretiens, 29 personnes interviewées	SNCF : le chef de gare (deux fois), deux employées qui travaillent dans la gare, trois employés de la Mission solidarité Travailleur social : un travailleur social Surveillance générale : le chef de brigade (responsable régional), deux agents de maîtrise, un syndicaliste, un agent, et un « focus group » avec cinq agents Commerçants : le président de l'association des commerçants, deux gérants de magasin, et une employée Policiers : les deux chefs de poste et trois policiers Syndicalistes : deux syndicalistes cheminots et un syndicaliste du commerce (pour les magasins présents dans la gare)
<b>Centre commercial lyonnais</b>	28 entretiens, 31 personnes interviewées	Direction du centre : le responsable de la sécurité et le médiateur Commerçants : six directeurs, sous-directeurs ou gérants ; trois responsables de la sécurité ou chefs d'équipe de sécurité Employés : sept employés Policiers : le chef de poste et six policiers (dont deux entretiens avec deux fonctionnaires) Syndicalistes : quatre syndicalistes du commerce (dont un entretien avec deux syndicalistes) et deux de la sécurité.
<b>Entretiens transversaux sur Lyon</b>	4 entretiens, 4 personnes interviewées	J'ai par ailleurs interviewé le commissaire du secteur, l'adjoint au maire en charge de la sécurité, le responsable des Contrats Locaux de Sécurité à la Ville de Lyon, et un journaliste local.
<b>Gare milanaise</b>	18 entretiens, 17 personnes interviewées	Ex-groupe FS : le responsable des relations publiques (qui a travaillé aux Politiques sociales), le responsable de la sécurité et le responsable de l'assistance clientèle de Trenitalia, le responsable de la sécurité de RFI et son adjoint (un entretien avec ces deux personnes), le responsable de la sécurité de Grandi Stazioni Associations caritatives : trois travailleurs sociaux (le premier à été interviewé trois fois, le deuxième deux fois et le troisième une fois) Police : le commissaire de la Polfer, un inspecteur (deux fois), un inspecteur syndicaliste Usagers de la gare : un cadre de RFI, une employée de RFI, trois commerçants (en un seul entretien)
<b>Centre commercial milanais</b>	17 entretiens, 14 personnes interviewées	Direction du centre : la directrice du centre commercial Agents de sécurité : le chef d'équipe (deux fois) et un agent de sécurité Contexte municipal : l'adjoint au maire en charge de la sécurité, un travailleur social Vendeurs : deux caissières (syndiquées) de l'hypermarché et une employée d'un petit commerce Syndicaliste : deux syndicalistes de la sécurité privée, un syndicaliste du nettoyage, trois syndicalistes du commerce (dont un trois fois)

Je renvoie le lecteur à l'annexe méthodologique pour plus de détails sur la façon dont les entretiens ont été menés.

### *Le centre commercial de la Part-Dieu*

Le quartier de la Part-Dieu était une zone résidentielle et défavorisée avant que les pouvoirs publics ne décident d'en faire un quartier d'affaire dans les années 1970, qui emploie aujourd'hui 20 000 personnes et dispose de 1000 chambre d'hôtel. Le quartier a donc bénéficié d'une opération urbanistique majeure, qui a vu l'érection en 1978 de la Tour de la Part-Dieu (le « crayon »), haute de 165 mètres. Trois autres tours ont été construites, d'une hauteur de 70 à 80 mètres. Un auditorium et une nouvelle bibliothèque municipale ont aussi été construits lors de cette opération.

Le quartier de la Part-Dieu est largement desservi par les transports en commun : une ligne de métro, une ligne de tramway, 11 lignes de bus et la navette pour l'aéroport.

Le centre commercial de la Part-Dieu à Lyon a été construit en 1975. Il est l'un des plus grands d'Europe : il comprend 260 magasins sur 110 000 m<sup>2</sup>, dont 13 grandes surfaces. Deux d'entre elles occupent une superficie supérieure à 12 000 m<sup>2</sup>. Le centre est fréquenté annuellement par 28 millions de visiteurs, soit environ 90 000 personnes par jour ouvrable, mais les commerçants et la direction estiment que la moyenne quotidienne en période normale est de 40 000 personnes. Ce chiffre est multiplié le samedi et lors des fêtes, notamment les fêtes de fin d'année et les fêtes musulmanes. Le centre emploie 3500 salariés. Le centre commercial a été entièrement rénové en 2001.

Le centre commercial est organisé sur cinq niveaux. Le niveau zéro (le sous-sol) est directement desservi par le métro.

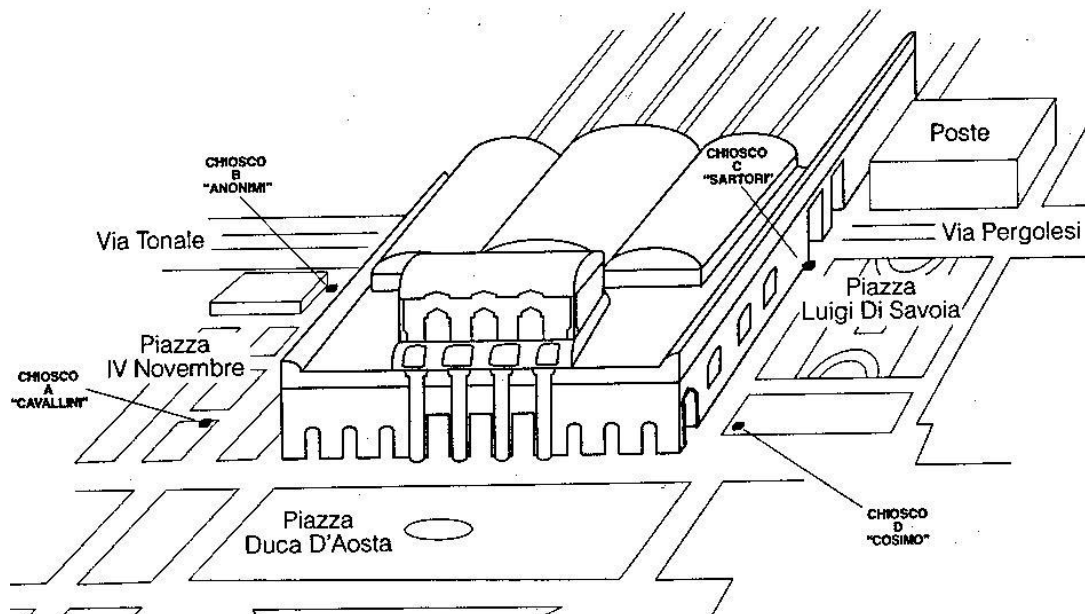
### *La gare de la Part-Dieu*

La gare a été construite en 1978. A l'origine, la SNCF avait prévu de construire sa nouvelle grande gare lyonnaise dans le quartier des Brotteaux. Elle a été mise en service en 1983. Elle voit transiter entre 80 000 et 140 000 personnes par jour et plus de 800 trains. Il s'agit de la première gare de correspondances en Europe et de la plus grande gare de province. La gare de la Part-Dieu concentre le trafic national, tandis que la gare de Perrache (une gare plus petite et plus proche du centre de Lyon) concentre le trafic régional.

La gare de la Part-Dieu est organisée sur trois niveaux : un étage supérieur où se trouvent les quais ; le rez-de-chaussée où se trouvent les billetteries et les commerces ; et les parkings en sous-sol.

### *La Stazione centrale de Milan*

La Stazione Centrale de Milan a été construite entre 1906 et 1931. Elle voit transiter chaque jour 320 000 personnes, dont les trois quarts sont des voyageurs, pour un total de 120 millions de passant par an. Elle est desservie par le métro, par plusieurs lignes de bus et de tramways, et par les navettes des aéroports de Malpensa, Linate et Bergamo.



## *Le centre commercial de Rozzano*

Le centre commercial étudié en Italie est situé à Rozzano, dans la banlieue populaire de Milan. Il regroupe une soixantaine de commerces de taille inégale : un hypermarché gigantesque, quelques enseignes moyennes (électroménager, ameublement, électronique), et un cinquantaine de petits commerces et de services divers, avec une petite placette au centre de la galerie commerçante entourée de plusieurs bars, restaurants et détaillants de glace. 20 000 personnes fréquentent quotidiennement le centre commercial, 30 000 le samedi et 40 000 les jours de fêtes. Pour mieux comprendre la problématique du centre commercial, il est utile de s'intéresser à Rozzano.

Rozzano comptait 2700 habitants en 1951, 6300 en 1961, et 33000 en 1971, pour 37000 habitants aujourd'hui<sup>1</sup>. La croissance de Rozzano tient essentiellement aux migrations internes à l'Italie pendant la période du boom économique des années 1960-1970. Les paysans pauvres du Nord-Est de l'Italie et surtout les Calabrais, les Siciliens – notamment après le tremblement de terre qui a frappé la Sicile en 1968, sont venus en masse travailler dans les usines de la banlieue milanaise.

*Quand il y a eu un tremblement de terre en Sicile [en 1968], plein de Siciliens se sont retrouvés sans abri. La Mairie a décidé alors de d'accueillir une partie de ces Siciliens. Mille sont venus, des paysans qui n'avaient pas l'habitude de vivre en ville, ensemble. La police devait être déployée en permanence, avec des projecteurs la nuit pour surveiller. (Adjoint au maire, Rozzano)*

Aujourd'hui, les services municipaux prévoient une légère baisse de la population, mais le nombre de résidents étrangers augmente rapidement (de 150 à 750 entre 1991 et 2001), les chiffres officiels sous-estimant la population en situation irrégulière.

En 1961, l'industrie employait 77% des actifs de Rozzano. Les emplois peu qualifiés de l'industrie locale n'ayant pas résisté à la désindustrialisation à partir de la fin des années 1970, la répartition par secteur d'activités s'est normalisée, avec aujourd'hui 32% d'actifs dans l'industrie, et le reste se partageant en parts égales entre le commerce et les services. Le taux de chômage a beaucoup augmenté pendant les années 1980 et la ville est connue pour ses problèmes de petite et de moyenne délinquance liés principalement à l'héroïne. L'héroïne a été massivement consommée en Italie et à Rozzano en particulier où une part substantielle du trafic de la région milanaise avait lieu.

*Il y a une grosse consommation [d'héroïne], et ça occasionne un nombre important de petits délits, ils sont très fréquents sur le territoire. Ça vole dans les voitures, ça vole les voitures, ça vole dans les immeubles, dans les magasins, les toxicomanes cherchent à trouver l'argent nécessaire pour acheter leur dose, et ça coûte cher. Il y a des kilomètres de plaintes, des délits pas très graves mais répétés continuellement. ( ) Mais ce n'est pas un secret, il n'y a jamais eu une grosse présence policière à Rozzano, quatre carabinieri tout au plus pour 40000 habitants<sup>2</sup>. L'événement de cet été le montre bien, ce gars qui veut tuer quelqu'un et qui en tue trois qui n'ont rien à voir. C'est la présence insuffisante des forces de l'ordre. (Travailleur social 1, gare et centre commercial italien)*

La faiblesse des moyens policiers n'est pas seule en cause. Une ville dont la population a été multipliée par 12 en vingt ans ne pouvait manquer de connaître des troubles, mais des dispositions législatives ont aggravé la situation. Afin de briser les réseaux du crime organisé dans le Sud de l'Italie, l'État italien a organisé le déplacement de délinquants et de criminels du Sud vers le Nord. Des prisonniers arrivés aux deux-tiers de leur peine et témoignant de bonne conduite étaient libérés à

---

<sup>1</sup> Les données chiffrées qui suivent proviennent de *Città di Rozzano. Evoluzione di un progetto. Il passato, il presente, il futuro*, la plaquette de la Ville de Rozzano (qui passe sous silence les données sur le chômage).

<sup>2</sup> Selon les chiffres de la Ville de Rozzano, il y avait quinze carabinieri à la caserne à cette époque. Le chiffre de quatre carabinieri mentionné par cet interviewé correspond vraisemblablement au nombre d'agents en poste, celui de la mairie au nombre total d'agents considéré en dehors des roulements. Quoi qu'il en soit, tout le monde s'accorde sur la faiblesse des moyens policiers à Rozzano. Aujourd'hui, les carabinieri sont plus nombreux à Rozzano : leur nombre est passé à vingt-neuf.

condition qu'ils émigrent chez un membre de leur famille loin de leur région d'origine. L'idée était que l'éloignement du milieu criminogène permettrait de réduire le crime à Naples et à Palerme tout en fournissant des ouvriers à Milan et à Turin. En fait, les criminels nouvellement arrivés dans le Nord eurent accès à de nouveaux territoires et à de nouveaux marchés. De nouveaux réseaux criminels furent organisés avec l'aide du contribuable italien qui finançait dans certains cas l'installation des bénéficiaires du dispositif. Rozzano faisait partie des villes choisies pour accueillir ces nouveaux arrivants.

Un autre aspect des problèmes de sécurité à Rozzano a trait aux priorités de l'État en matière de sécurité et d'ordre public dans les années 1970-1980. Les groupes terroristes d'extrême gauche (*Brigade Rosse, Prima Linea*) menaçaient les plus hautes autorités de l'État, comme en témoigne l'enlèvement et l'assassinat du chef de la Démocratie Chrétienne et ancien premier ministre Aldo Moro. Lutter contre ces groupes terroristes était une priorité absolue, et la faiblesse des moyens humains à Rozzano impliquait un travail moindre sur les questions de délinquance proprement dites.

*Donc c'était le chaos. Et puis il y a l'intervention de la police, ils cherchaient des indics, alors ils payaient les drogués pour en savoir plus sur les groupes d'extrême gauche, parce que ceux là tu peux pas les faire se trahir si facilement. Le drogué, il est tout le temps dans la rue, il entend et il voit des choses, et il vole les mamans, alors dénoncer quelqu'un d'extrême gauche*  
(Travailleur social 1, gare et centre commercial italien)

## COMPARER LYON ET MILAN

La production de l'ordre est étudiée dans une gare et un centre commercial à **Lyon**, et dans une autre gare et un autre centre commercial à **Milan**. La logique de la comparaison n'est pas de faire apparaître une façon « française » de produire de l'ordre par rapport à une façon « italienne » ou « méditerranéenne ». S'agissant d'une comparaison qualitative, la logique de la comparaison est moins de tester l'influence relative de variables que d'identifier ces variables.

## Les quatre logiques de la comparaison

Pourquoi recourir à la comparaison ? Cécile Vigour distingue quatre logiques (épistémologique, descriptive, explicative, théorique) qui correspondent à quatre objectifs distincts de la comparaison<sup>1</sup>.

### *La logique épistémologique et la logique descriptive*

Dans une logique *épistémologique*, la comparaison permet de prendre de la distance avec ce qui est familier, de faciliter la rupture épistémologique en confrontant l'ethnocentrisme du chercheur à un contexte différent. Le chercheur est en effet « toujours au moins partiellement prisonnier de ses schèmes de pensées, de ses préjugés, de sa culture, dont il n'est qu'à moitié conscient<sup>2</sup> ». Les arrangements institutionnels ou la visibilité des immigrés dans l'espace public diffèrent en France et en Italie, et peuvent surprendre : « [c]est en vertu de tels principes de ruptures et de mise en suspens cognitif que la stratégie comparative devient génératrice de doutes et de questions fructueuses<sup>3</sup> ».

La confrontation de situations (faussement) familières et de situations imprévues permet de remettre en cause les préjugés et le sens tacite de « ce qui va de soi », ce qui est *taken for granted*. La comparaison permet la *description* des situations avec un regard qui n'est pas celui du sociologue de la société nationale. Mais elle permet aussi de mieux décrire sa propre société ; le décalage ressenti à l'étranger entraîne un décalage par rapport à sa propre société, dont le chercheur a intériorisé les présupposés et les conventions tacites : « [l]'idée de comparaison est également présente dans le souci de ne pas se contenter d'une seule monographie, de manière à pouvoir interroger et enrichir les

<sup>1</sup> Cécile Vigour, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris : La Découverte, « Guide Repères », 2005, pp. 97-134

<sup>2</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle, op. cit.*, p. 306

<sup>3</sup> Franz Schultheis, cité in Cécile Vigour, *La comparaison dans les sciences sociales, op. cit.*, pp. 102-103

résultats d'une monographie au moins par ceux d'une autre<sup>1</sup> ». Ainsi, la pratique de la comparaison ne modifie pas seulement le regard sur les cas italiens, mais aussi sur les cas français, qui ne sont pas plus faciles à étudier sous prétexte que j'aurais une connaissance innée de la France. Comme dit Bourdieu : « [j]e parlerai d'un pays que je connais bien, non parce que j'y suis né, et que j'en parle la langue, mais parce que je l'ai beaucoup étudié, la France<sup>2</sup> ».

La description comparée de contextes étrangers et de contextes nationaux ouvre la voie aux logiques *explicative* et *théoriques* de la comparaison : « il y a un consensus sur le fait que la recherche comparative ne consiste pas à comparer mais à expliquer. L'objectif de la recherche transnationale est de comprendre<sup>3</sup> ». Pour comprendre/expliquer, il faut analyser l'impact des variables sur les cas étudiés.

### *Cas et variables : les logiques explicatives et théoriques*

Le problème des sciences sociales, selon Ragin, est que l'on ne peut tester une hypothèse en répétant une expérience dans un laboratoire aussi souvent que besoin est pour produire des énoncés scientifiques au sens des sciences exactes<sup>4</sup>. Le monde social est caractérisé par sa complexité, et les sciences sociales disposent de deux types de méthode pour réduire la complexité et formuler des simplifications intelligibles du réel : les stratégies orientées sur les cas et les stratégies orientées sur les variables. Les premières sont le domaine privilégié des méthodes qualitatives, les secondes des méthodes quantitatives.

Ragin estime cependant qu'une stratégie fondée sur l'étude de cas — telle que retenue pour ce travail — n'est pas incompatible avec une analyse qui prend en compte les variables. Les études de cas (qui supposent un nombre de cas réduit) permettent de réunir un matériau empirique varié, de bien contextualiser les données, et d'entrer dans la complexité des situations ; elles sont utiles pour formuler des hypothèses : « [L]a force des comparaisons d'un faible nombre de pays (*small-sacle* ou *small-n comparisons*) réside dans sa capacité à contribuer à la proposition d'hypothèses cohérentes dans une première étape de la recherche<sup>5</sup> ». Mais cette stratégie est beaucoup moins performante que les études quantitatives fondées sur les variables pour généraliser ou confirmer des théories. Dans le premier cas, on saisit mieux la complexité, mais on a moins de cas pour contrôler les variables ; dans le second, on contrôle mieux les variables, mais on saisit moins bien la complexité des cas<sup>6</sup>.

En l'occurrence, la comparaison franco-italienne doit être fructueuse pour faire jouer :

- les variables liées au contexte organisationnel : organisation de la police publique et organisation du secteur de la sécurité privée, pour le test des hypothèses relatives à la remise en cause du monopole étatique de la violence légitime ;
- les variables liées à l'immigration (en tant que cible privilégiée de la production de l'ordre) : la dynamique du marché du travail d'une part, et les caractéristiques des populations immigrées ou issues de l'immigration (ancienneté, relation à la société d'accueil, etc..).

---

<sup>1</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle*, op. cit., p. 314

<sup>2</sup> Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris : Seuil, « Points Essais », 1994, p. 15

<sup>3</sup> Adam Przeworski cité in Cécile Vigour, *La comparaison dans les sciences sociales*, op. cit., p. 123

<sup>4</sup> Charles C. Ragin, *The Comparative Method. Moving Beyond Qualitative and Quantitative Strategies*, Berkeley : University of California Press, 1987, pp. 19-33. Pour plus de développements sur cet aspect : Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris : Nathan, 1991

<sup>5</sup> Arend Lijpart cité in Cécile Vigour, *La comparaison dans les sciences sociales*, op. cit., p. 93 :

<sup>6</sup> Cécile Vigour, *La comparaison dans les sciences sociales*, op. cit., p. 205 ; Charles C. Ragin, *The Comparative Method*, op. cit., pp. 34-68

## Les contextes français et italien de la police et de la sécurité privée

Les dynamiques organisationnelles de la multilatéralisation de la production de l'ordre sont spécifiques aux différents contextes nationaux. Il faut donc détailler les mondes de la police, et surtout ceux de la sécurité privée, en France et en Italie.

### *Polices françaises et italiennes*

Les origines du système policier en France et en Italie remontent toutes les deux à l'époque napoléonienne<sup>1</sup>. C'est un système fondé sur un État centralisé, à l'inverse du système britannique qui juxtapose de nombreuses polices locales. La France et l'Italie disposent de la même séparation entre la police dépendant du Ministère de l'Intérieur (la Police Nationale et la *Polizia di Stato*) et la police dépendant du Ministère de la Défense et organisée militairement (Gendarmerie nationale et *Carabinieri*). Le système policier italien est cependant plus différencié que le système français. Les polices municipales en Italie (*Vigili Urbani*) sont plus nombreuses, mieux armées et disposent de plus de compétences que leurs homologues françaises. La police financière (*Guardia di Finanza*) est spécialisée dans les affaires financières et le trafic de drogue. Ces différentes forces ne sont pas territorialisées, ce qui occasionne parfois des conflits entre services<sup>2</sup>. Cette différenciation trouverait son origine dans les difficultés rencontrées par l'État italien dans la monopolisation de la violence notamment dans le *mezzogiorno*<sup>3</sup>. En France, les différentes forces de police sont territorialisées : la police est déployée dans les villes, tandis que les gendarmes contrôlent les zones rurales.

L'Italie présente la particularité d'être le pays occidental qui dispose du plus haut ratio de policiers sur agents de sécurité le plus élevé des pays occidentaux.

Pays	Total des forces de police publique		Total des agents de sécurité privée	
	Données brutes	Ratios pour 100000 habitants	Données brutes (sources professionnelles)	Ratios pour 100000 habitants (sources publiques)
France	227 000	394	107 000	121
Italie	279 000	488	25 000	76
Allemagne	263 000	320	168 000	217
Royaume-Uni	185 000	318	220 000	275
États-Unis	828 000	321	1,1-1,5 millions	582
Afrique du Sud	90 000	312	350 000	900
Japon	225 000	177	377 000	(297 ?)

Tableau : Forces de sécurité publiques et privées dans 7 pays occidentaux<sup>4</sup>.

Pays	Ratios police / sécurité privée		Total public / privé
	Sources publiques	Sources professionnelles	Ratios pour 100 000 habitants
France	3,25	2,11	556
Italie	6,42	11,15	542
Allemagne	1,47	1,57	525
Royaume-Uni	1,15	0,84	686

<sup>1</sup> Francesco Carrer, « Insécurité urbaine et politiques d'interventions : la réalité italienne », *Déviance et société*, 28 (4), 2004, p. 470

<sup>2</sup> *Idem* ; voir aussi Salvatore Palidda, *Polizia postmoderna. Etnografia del nuovo controllo sociale*, Milano : Feltrinelli, 2000

<sup>3</sup> Robert T. Anderson, « From Mafia to Cosa Nostra », *American Journal of Sociology*, 71 (3), November 1965, pp. 302-310

<sup>4</sup> D'après Frédéric Ocqueteau, *Polices entre État et marché*, Paris : Presses de la FNSP, « Gouvernances », 2004, pp. 110-111, et Ronald Van Steden, communication personnelle. Les « sources publiques » sont issues de Jaap De Waard, « The Private Security in International Perspective », *European Journal on Criminal Policy and Research*, n°7, 1999, pp. 143-174 et les sources professionnelles de Andreas von Arnim, « Private Security Companies and Internal Security in Europe », in R. W. Ottens, H. Olschok et S. Landrock (dir.), *Recht und Organisation privater Sicherheitsdienste in Europa*, Stuttgart : Boorberg Verlag, 1999, pp. 61-112

Etats-Unis	0,55	0,73	733
Afrique du Sud	0,34	0,26	956
Japon	-	0,60	474

Tableau : Ratios et total des forces de sécurité publiques et privées dans 7 pays occidentaux<sup>1</sup>.

Notons que l'ampleur de l'anomalie italienne doit être tempérée par deux facteurs : d'une part, le nombre d'agents de sécurité privée est grossièrement sous-évalué par l'absence de prise en compte des agents de sécurité non-armés, qui sont employés avec des contrats différents de ceux des agents de sécurité assermentés et armés, et donc n'apparaissent pas dans les statistiques ; d'autre part, l'Italie étant un pays qui connaît de fortes disparités régionales, il est certain que les forces de l'ordre sont inégalement réparties sur le territoire, le Nord montrant des taux plus conformes aux moyennes internationales, à l'inverse du Sud.

### *Une sécurité privée dérégulée en France*

Le monde de la sécurité privée en France est historiquement lié à celui de l'extrême droite et des activités anti-syndicales. Dans les années 1980, de nombreux patrons de la sécurité privée avaient un passé dans le militantisme pour l'Algérie française. En 1979, la présence d'agents de sécurité embauchés pour jouer les casseurs dans une manifestation de sidérurgistes lorrains fut attestée. Au début des années 1980, les agents de sécurité de plusieurs centres commerciaux furent impliqués dans des bavures mortelles. La coalition PS-PC promulgua en 1983 une loi pour réglementer le secteur de la sécurité privée ; de 3 à 8 % des agents de sécurité furent interdits de travail à cause de leurs antécédents judiciaires<sup>2</sup>.

Avant les années 1990, le secteur de la sécurité privée était essentiellement composé de petites entreprises artisanales qui apparaissaient et disparaissaient au gré de la demande. A partir des années 1990 se sont développées les multinationales de la sécurité (Proteg, Securitas) qui emploient des dizaines de milliers d'agents à travers le monde<sup>3</sup>. En outre, dans les années soixante-dix et quatre-vingt, les agents de sécurité étaient payés et formés par le magasin qui les employait. Aujourd'hui, la quasi-totalité des agents de sécurité sont des salariés de firmes indépendantes qui louent leurs employés pour des prestations réalisées dans telle enseigne ou dans telle autre. Si l'indice 100 se rapporte au nombre d'agents de sécurité privés en France en 1982, l'indice passe de 105 en 1991 à 145 en 2001<sup>4</sup>. Le secteur marchand de la sécurité privée a connu dans la précédente décennie une croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 10 à 12 % par an, et des effectifs salariés de l'ordre de 7 %<sup>5</sup>.

Deux raisons majeures expliquent le développement de la sécurité privée et le choix de l'externalisation des services internes :

D'une part, le coût des agents externes n'est pas sensiblement supérieur à celui des agents internes. Les agents internes bénéficient de formation et d'augmentation de salaires dues à l'ancienneté dans l'entreprise, toutes choses quasiment inconnues des sociétés de sécurité privée. La compression des salaires est très forte dans le secteur et les conventions collectives sont nettement en défaveur des salariés : l'une des conquêtes syndicales récentes est d'avoir obtenu une augmentation salariale pour le travail nocturne de 10 % (auparavant, travailler la nuit ne comportait *aucun* avantage salarial). 65 % de tous les salariés de la sécurité privée sont au coefficient 120, le plus bas, et la profession compte 91 % d'agents d'exploitation pour 3,5 % d'agents de maîtrise. Le revenu moyen

<sup>1</sup> *Idem*

<sup>2</sup> Frédéric Ocqueteau, *Police entre État et marché*, op. cit., pp. 27-41

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 144-145

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 95

<sup>5</sup> Source : Supplément secteur fédéral Prévention-Sécurité n°1 à ETS InFOs n°50, mars 2003. Les chiffres valent pour l'année 2001. Le document est entaché d'arrondis sauvages et d'erreurs manifestes. Il faut donc voir dans ces statistiques des ordres de grandeur.

mensuel brut des salariés de la sécurité est de 783 euros<sup>1</sup>, alors que le SMIC mensuel brut (en 2001 pour 35 heures hebdomadaires) était de 1011 euros. Le turnover est de ce fait très élevé :

*Il est très rare de garder un agent 6 mois. Pour rester dans ce métier, il faut soit aimer, soit être aimé, on n'a pas le choix. (□) Mais c'est pour cent balles que les gens se barrent, c'est le lot commun. On se base toujours sur des équipes différentes. Sur deux ans, j'ai un turn-over de 53. J'ai eu 53 agents en deux ans. Sur un équipe de huit, j'ai conservé un pré-vol très bon, un chef d'équipe, et moi. (Responsable de la sécurité, grande surface loisir, centre commercial français)*

D'autre part, les magasins gagnent en souplesse à acheter des prestations. Concrètement, les patrons achètent des heures de présence (de l'ordre de seize euros l'heure) aux sociétés. Ainsi, les magasins sont débarrassés des soucis de gestion d'horaires légaux, et peuvent multiplier les agents lors des fêtes de Noël et diminuer leur présence au minimum le matin en semaine, sans être entravés par le droit du travail. L'achat d'une prestation permet aussi de ne plus avoir à prendre en compte les congés-maladie, les vacances ou les absences d'employés internes. Enfin, le magasin n'a pas à se préoccuper de l'avancement ou de la formation de l'agent de sécurité.

La convention collective de la sécurité privée est moins-disante par rapport au droit du travail. Les salaires sont donc faibles pour des horaires parfois lourds et un métier rarement intéressant. Les agents de sécurité ont en général un faible niveau d'éducation. 8% d'entre eux sont étrangers selon l'INSEE, mais ce nombre sous-estime le nombre de travailleurs clandestins<sup>2</sup>. De nombreux agents de sécurité sont issus de l'immigration. La plupart des agents de sécurité en France ne sont pas armés. Cela peut contribuer à expliquer la dérégulation du marché de la sécurité privée en France : les forces privées ayant de faibles capacités de coercition, elles ne nécessitent pas un contrôle strict, comme c'est le cas en Italie.

### *Sécurité privée dualisée en Italie*

Le secteur de la sécurité privée est régi par une loi de 1931 promulguée par le régime fasciste. Elle a été conçue pour réglementer la surveillance nocturne des propriétés agricoles par des hommes armés dans une Italie encore rurale. Le fait que les agents de sécurité soient armés a des conséquences importantes. Leur capacité de coercition nécessite une réglementation spécifique de façon à protéger l'État. Des régulations ont donc été imposées. Les agents de sécurité doivent être assermentés et dûment enregistrés à la Préfecture. Leur accréditation individuelle fait l'objet d'une enquête administrative sérieuse. Un casier judiciaire est rédhibitoire pour obtenir cette accréditation, et le fait d'être parent d'une personne condamnée pour de faits liés à la criminalité organisée l'est également. Tous les ans, les agents de sécurité assermentés (*guardie giurate*) font l'objet d'une vérification de la validité de leur accréditation, au cas où un membre de leur famille venait à subir une condamnation. Il arrive régulièrement que des agents perdent leur travail à cause d'une application stricte de cette disposition réglementaire.

Les agents de sécurité armés et donc assermentés doivent être employés par une société régie par des règles spécifiques : un Institut de Surveillance (*Istituto di Vigilanza*). Les Instituts doivent être eux aussi agréés par la Préfecture et ne peuvent opérer sur l'ensemble du territoire italien : ils sont limités à la Province, l'équivalent italien du département français. De la même façon que les forces publiques de l'ordre en Italie sont fragmentées en plusieurs institutions (la police d'État, les carabinieri, la police financière et la police municipale) de façon à prémunir le pays d'une concentration du pouvoir coercitif dont pourrait résulter une plus grande vulnérabilité à l'égard d'un coup d'État, les sociétés de sécurité privée ne peuvent croître indéfiniment. La limitation territoriale du champ d'action des Instituts, ajoutée aux contraintes de concurrence et de marché, permettent de limiter la taille de chaque société. En pratique, des holdings se sont constitués qui regroupent des

---

<sup>1</sup> Calcul : [(Masse salariale - cotisations patronales) / nombre de salariés] / 12. Ce calcul ne prend pas en compte la durée du travail des agents de sécurité. Il permet cependant de donner une indication - imparfaite - de la faiblesse des revenus dans le secteur de la sécurité privée.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 106



Instituts de différentes provinces, mais chaque « filiale » doit être enregistrée et agréée individuellement par la Préfecture. Les Instituts sont organisés militairement, avec des grades. Le commandant d'une société décide des horaires, des heures supplémentaires et du type de travail.

Contrairement au stéréotype, les sociétés de sécurité privée en Italie ne sont pas toutes liées aux mouvements conservateurs ou fascistes. A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, une prise du pouvoir par les communistes en Italie était plausible. Les armes des résistants communistes qui avaient servi contre les fascistes et contre les Allemands pouvaient être retournées contre le nouveau pouvoir démocrate-chrétien. Quand le pouvoir central a mené des campagnes systématiques de récupération des armes des groupes de résistants afin de monopoliser *effectivement* la violence légitime, certains résistants communistes, Médaille d'Or de la Résistance, eurent l'idée de fonder des sociétés de sécurité privée afin de justifier la détention d'armes. Cela permettait d'une part d'assurer un revenu et d'autre part de garder à disposition des armes pour la Révolution. L'une des sociétés italiennes de sécurité privée emploie 90% des agents de sécurité assermentés inscrits au syndicat CGIL, historiquement proche du Parti Communiste Italien<sup>1</sup>. Il existe 800 Instituts en Italie répartis dans la centaine de provinces. Certaines de ces sociétés sont proches des partis conservateurs, d'autres du patronat, mais il en existe aussi « de gauche ».

Le secteur de la sécurité privée a connu un essor décisif en Italie lors des années de plomb, de 1969 au début des années 1980. D'un côté, la menace terroriste a provoqué une redéfinition des missions des forces publiques : à moyen constants, il fallait protéger les sites et les personnes stratégiques contre des groupes extrêmement déterminés. De l'autre, les terroristes devaient financer leurs activités : les attaques de banques se multiplièrent.

*Le terrorisme a été très fort. La police avait autre chose à faire que s'occuper des banques, elle devait contrôler la rue, les universités. Donc les banques ont dû engager des vigiles. La plupart des armes des terroristes ont été prises à des agents de sécurité devant des banques. C'était le principal moyen pour trouver des armes. Et certains agents sont tombés, il ne faut pas exagérer le nombre mais la profession a payé le tribut. Les assurances exigeaient que les banques mettent des agents, donc les banques le faisaient pour se couvrir. (Syndicaliste et ancien agent de sécurité au centre commercial italien)*

Le souvenir des assassinats d'agents de sécurité dans les années 1970 fait partie de l'identité collective de la profession<sup>2</sup>. Les agents de sécurité étaient des cibles d'autant plus légitimes pour les terroristes d'extrême gauche que les entreprises les employaient pour surveiller les tensions révolutionnaires dans les usines (au sein desquelles se multipliaient les actes de sabotage, les enlèvements et les jambisations<sup>3</sup>). Il faut distinguer là les agents de sécurité assermentés et employés par des sociétés accréditées, qui gardaient les banques, et les employés des grandes entreprises (Fiat, Pirelli) qui se faisaient octroyer un permis sportif de port d'arme afin de mener des missions secrètes de surveillance des employés. Il s'agit d'une pratique particulièrement litigieuse en Italie où l'article 2 du Statut des travailleurs de 1970 interdit expressément la surveillance du personnel par des agents de sécurité<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Lors d'un colloque organisé par la section « Sécurité privée » de la branche « Commerce » de la CGIL-Lombardie, le président de l'association des résistants communistes est intervenu. L'assistance, composée quasi-exclusivement de syndicalistes CGIL employés par la société en question, l'a applaudi avec une chaleur démonstrative.

<sup>2</sup> Lors du même colloque, un dirigeant syndical a attaqué violemment le projet du gouvernement Berlusconi d'organiser des funérailles nationales aux mercenaires italiens morts en Irak, puisque ces derniers n'étaient pas des employés de l'État et que l'État n'a jamais accordé de funérailles nationales aux centaines d'agents morts devant les banques : « c'est une insulte pour tous les morts de ces dernières années parmi la profession ». Ce dirigeant a été très applaudi par l'assemblée.

<sup>3</sup> Coup de pistolet dans la jambe. Pratique à l'origine utilisée sur les contremaîtres dans les usines puis étendue aux magistrats et aux policiers.

<sup>4</sup> <http://www.lomb.cgil.it/leggi/legge300.htm>

La fin des années de plomb n'a pas entraîné un reflux massif de la demande en sécurité privée : par un effet d'hystérésis, la police n'est pas revenue à ses anciennes missions et l'augmentation de la délinquance commune à tous les pays occidentaux depuis les années 1960 a nourri un besoin sans cesse renouvelé. Les années 1990 ont vu cependant l'essor d'une figure nouvelle du monde de la sécurité privée en Italie : le « portier » (*portierato*).

En Italie, les contrats de travail dépendent de la convention collective de la branche et ne peuvent pas être moins-disants. C'est pour cette raison que les syndicats sont forts par rapport à la France : ce sont eux qui négocient pour les salariés les conditions de base des salaires et des horaires. Plus une branche est unie et combative, meilleur est le contrat de travail. Les ouvriers métallurgistes (automobile notamment) ont un meilleur contrat de travail que les salariés du nettoyage, avec un salaire minimum plus élevé et des avantages sociaux. Les agents de sécurité assermentés ne bénéficient pas d'un bon contrat de travail par rapport aux métallos ou aux salariés des transports, mais la sélection induite par l'ensemble des réglementations qui pèsent sur le secteur leur permet de bénéficier de conditions d'emploi relativement plus favorables que leurs homologues français. Les agents de sécurité assermentés bénéficient tous d'un contrat à durée indéterminée et à temps plein ; ils peuvent moduler leurs horaires de façon à améliorer substantiellement leur revenu. Les jeunes agents assermentés peuvent travailler douze heures par jour, six jours par semaine, pour obtenir un « bon » salaire, relativement à leur faible niveau de qualification, de 1500 par mois.

Les portiers sont un type nouveau dans le monde de la sécurité privée italienne<sup>1</sup>. Les portiers ne portent pas d'armes et par conséquent n'ont pas besoin d'être assermentés. Ils ne sont soumis à aucune régulation étatique. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient de nationalité italienne, et une part des portiers est constituée d'immigrés. Les portiers ne bénéficient donc pas du contrat de travail des gardes assermentés. Comme le métier est nouveau, il n'existe même pas de contrat de travail de portier. Dans chaque région, les portiers sont employés avec le contrat de travail le moins favorable possible ayant vaguement rapport avec la sécurité. A Milan, la plupart des portiers ont un contrat de travail d'agent d'entretien ou de pompier de port de mer<sup>2</sup>. Les salaires des portiers sont sensiblement moindre que ceux des gardes assermentés, de l'ordre de 30% moins cher.

Pour le moment, la croissance du nombre des portiers — qui ne peut être qu'estimée — n'implique pas de baisse du nombre de gardes assermentés. A la petite trentaine de milliers de gardes assermentés répartis dans huit cent sociétés accréditées s'est ajoutée une autre trentaine de milliers de portiers à travers l'Italie. Les portiers sont généralement salariés par des dépendances des sociétés accréditées classiques. La distribution spatiale des portiers n'est pas uniforme. Les syndicalistes estiment qu'il y a 3500 gardes assermentés à Milan pour 9000 portiers. En tant que capitale économique, Milan aurait plutôt tendance à préfigurer la situation des prochaines années. L'incertitude sur le nombre de portiers nourrit le flou des statistiques sur le nombre d'agents de sécurité en Italie, puisque les estimations selon les sources publiques ou professionnelles varient du simple au double<sup>3</sup>. En réalité, on sait combien il y a d'agents assermentés mais il est beaucoup plus difficile de dénombrer les portiers, puisque l'intitulé de leur contrat de travail vise justement à cacher la nature réelle de leur activité de surveillance.

Dans la mesure où les portiers n'ont pas d'existence juridique *via* un contrat de travail spécifique, c'est l'existence même des syndicats de gardes assermentés qui est menacée. Tout le problème des gardes assermentés est qu'ils ne disposent pas de compétences judiciaires spécifiques qui justifient qu'un commerce soit prêt à payer 30% plus cher pour le même service.

---

<sup>1</sup> On a vu que les entreprises avaient des équipes internes composées d'employés non assermentés mais jouissant du contrat de travail majoritaire de l'entreprise. Ainsi, les employés de la Fiat chargés des activités antisyndicales ou de protection contre le sabotage disposaient du contrat de travail des ouvriers métallurgistes. Les portiers, cependant, ne sont pas censés avoir ce type d'activité.

<sup>2</sup> Inutile de préciser qu'il n'y a ni port ni mer à Milan.

<sup>3</sup> Frédéric Ocqueteau, *Polices entre État et marché*, op. cit., p. 111

*Un garde assermenté aujourd'hui n'a aucun droit d'arrêter quelqu'un. Selon la loi italienne, un garde assermenté n'a pas le droit de fouiller ton sac, seul un policier peut le faire. Pour la loi italienne, le garde assermenté est un ouvrier, il ne peut faire que du flagrant délit, comme tous les citoyens. Donc il n'y a pas de différence légale entre un garde assermenté et un portier. (Responsable syndical de la sécurité privée italienne).*

La différence majeure réside dans le port d'arme. Pour les banques, il est impensable que le garde ne soit pas armé. Par contre, pour les entreprises commerciales, il n'est pas indispensable que les agents soient armés : cela ne rassure pas plus la clientèle et c'est potentiellement très dangereux. Les syndicats des gardes assermentés sont donc préoccupés par l'essor des portiers puisque la généralisation des portiers au détriment des gardes assermentés se traduirait par une prolétarianisation de la profession — une prolétarianisation qui pourrait mener à la situation française, laquelle fait figure d'épouvantail dans le syndicalisme italien de la sécurité privée.

Les craintes des syndicats de gauche des gardes assermentés sont affirmées par les projets du gouvernement Berlusconi concernant la sécurité privée. Selon le Texte unique de 1931, les agents assermentés n'ont pas le droit de s'occuper d'ordre public. Seule les forces publiques pouvaient avoir cette compétence, symbole du monopole étatique de la violence légitime. Le projet de réforme voudrait modifier cette disposition et permettre au secteur privé de contribuer à l'ordre public. Or les forces publiques ont le droit de réquisitionner les forces privées : des gardes pourraient donc être contraints d'assurer des missions d'ordre public. Ces missions consistent à maintenir l'ordre lors des manifestations et des événements sportifs. Ce sont des missions où les travailleurs ont un risque élevé d'être blessés. Les syndicats sont opposés à ce projet pour cette raison. Les patrons des sociétés de sécurité privée le sont aussi, pour la même raison : comment assurer un service le lundi quand le dimanche la moitié des gardes ont été blessés en voulant maîtriser des supporters déchaînés par la défaite de leur équipe de football favorite ? C'est aussi pour cette raison que la police veut privatiser ce type de mission.

L'accès aux missions d'ordre public pour les sociétés de sécurité privée permettrait en outre aux services d'ordre des partis politiques de se constituer en sociétés accréditées et d'être employées par les municipalités dirigées par ces partis politiques.

*Nous, les policiers et les gardes assermentés, on est tous des terroni<sup>1</sup>, les gens de la Lega<sup>2</sup> veulent équilibrer le rapport, ils veulent donner une existence légale aux « chemises vertes », leurs service d'ordre (Syndicaliste et ancien agent de sécurité au centre commercial italien)*

Le monde de la sécurité privée italienne est en outre notoirement gangrené par les problèmes de financement irrégulier de la vie politique, notamment de la vie politique locale<sup>3</sup>.

*Le problème c'est que — Une banque à besoin d'un agent de sécurité. Elle fait un appel d'offre. Mais l'appel d'offre est truqué. Par exemple un hôpital fait un appel d'offre et trois entreprises se présentent. Le parti politique qui contrôle le conseil d'administration de l'hôpital favorise une entreprise, en contrepartie de quoi celle-ci doit payer le parti politique. L'hôpital achète dix agents de sécurité, seulement six viennent effectivement, et le salaire des quatre autres finance le parti. (Syndicaliste du commerce I, Italie)*

---

<sup>1</sup> Les habitants des régions méridionales de l'Italie sont désignés par certains habitants du nord comme des *terrioni*, littéralement des « culs-terreux ». Il s'agit d'une insulte d'un degré de racisme équivalent à « bougnoule » pour désigner les Maghrébins en France.

<sup>2</sup> Il s'agit du diminutif commun pour Ligue du Nord, le parti qui prône la séparation de la Padanie (les régions riches du Nord) du reste de la Péninsule.

<sup>3</sup> Le matin de mon premier entretien avec les syndicalistes du commerce (branche de laquelle dépendent les agents de sécurité), le dirigeant de l'institut de surveillance lié à ce syndicat était incarcéré pour corruption, d'où une certaine gêne chez mes interlocuteurs.

## L'immigration en France et en Italie

L'immigration est une variable-clé dans la production de l'ordre, comme on l'attestera au chapitre 7. La France et l'Italie présentent un fort contraste, qui permet de faire jouer la variable immigration et donc de profiter pleinement du pouvoir explicatif de la comparaison.

### L'immigration en France

La France n'a jamais été un pays d'émigration ; depuis plus d'un siècle se succèdent des Italiens, des Polonais, des Espagnols, des Algériens, des Portugais, des Turcs, des Africains et des Asiatiques, qui comblent le déficit démographique récurrent et fournissent une main d'œuvre docile et bon marché à l'économie nationale. La France a disposé d'un empire colonial duquel provient encore une large part de son immigration. On estime à plus de cinq millions le nombre de personnes immigrées ou issues de l'immigration afro-maghrébine, pour lesquelles le taux de chômage est le double ou le triple de la moyenne nationale. Les chiffres précis ne sont connus que pour les immigrés (à l'exclusion des personnes issues de l'immigration, au sujet desquelles on ne dispose pas de statistiques)<sup>1</sup>.

Provenance des immigrés (données 1998)	Taux de chômage	
	Hommes	Femmes
Moyenne Union européenne	9,2	10,4
Espagne	7,6	8,8
Italie	8,9	16,2
Portugal	8,6	9,9
Algérie	29,0	39,3
Maroc	32,5	36,7
Tunisie	23,9	39,6
Afrique Noire	28,9	35,8
Turquie	33,1	42,5
Asie Sud Est	15,7	35,2
Autre	15,9	22,6
Ensemble immigrés	20,5	24,3
Taux de chômage en France	9,0	11,1

Le taux de chômage global est de l'ordre de 10%. L'immigration économique est concentrée pour moitié en région parisienne, pour un quart en Rhône-Alpes et PACA, et pour le quart restant dans le reste de la France.

### L'immigration en Italie

La situation en Italie est bien différente. Dans les deux premiers tiers du XXe siècle, des millions d'Italiens ont émigré en Suisse, en Argentine, en Allemagne, aux Etats-Unis et en France. En 1955, alors que les Italiens du sud commençaient à venir travailler dans les usines du nord, l'Italie faisait un traité avec l'Allemagne pour lui envoyer des *Gastarbeiter*<sup>2</sup>. A partir des années 1960, le boom économique emmené par les industries du Nord de l'Italie a drainé toute une migration intérieure, des régions méridionales pauvres vers les régions septentrionales prospères. Dans un pays aussi régionalisé que l'Italie, l'immigration de Siciliens en Lombardie a provoqué les mêmes « conflits culturels » (mépris, exploitation, racisme) que l'on a constaté en France et en Allemagne avec des immigrations pourtant plus « allogènes ».

Depuis les années 1990 immigreront des Albanais, des Maghrébins, des Philippins et des Sud-Américains, attirés par le très faible taux de chômage de l'Italie du Nord. Le contraste entre l'ancienneté de l'immigration et la capacité du marché du travail à intégrer les immigrés permet une comparaison pertinente entre la France et l'Italie. Il y a actuellement 2,5 millions d'immigrés légaux

<sup>1</sup> Source : Philippe Dewitte (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris : La Découverte, « Textes à l'appui », série L'état des savoirs, 1999, p. 434

<sup>2</sup> Thomas F. Pettigrew, « Reactions Toward the New Minorities of Western Europe », *art. cit.*, p. 79

en Italie (3,3 millions en France)<sup>1</sup>. 32,3% sont des européens hors-UE (Europe de l'Est), 26,5% sont Africains (principalement Marocains), 18,5% sont asiatiques (principalement chinois), 11,8% sont originaires d'Amérique du Sud : Équateur, Pérou, et 10,2% sont ressortissants de l'Union Européenne<sup>2</sup>.

Le profil et le nombre de la population immigrée a changé depuis la régularisation massive du 11 novembre 2002 (dite Bossi-Fini), qui a augmenté le nombre d'immigrés présents dans les statistiques officielles de 700 000 individus (dont 33,3 % dans le Nord-Ouest)<sup>3</sup>. Avec la régularisation, le nombre d'Européens de l'Est (52,7% des demandes) a considérablement augmenté (+150% de Roumains, +760% d'Ukrainiens) les Ukrainiens sont la quatrième population étrangère en Italie).

Nationalités présentes en Italie	Nombre
Roumanie	240 000
Maroc	227 000
Albanie	224 000
Ukraine	121 000
Chine	97 000
Philippines	74 000
Pologne	69 000
Tunisie	61 000
Sénégal	50 000
Equateur	48 000
Pérou	48 000

55,2% des 150 000 immigrés annuels officiels (les régularisations massives montrent que la population officielle est très importante) viennent des immigrés viennent pour trouver un travail et 31,7% pour des motifs familiaux<sup>4</sup>. Le regroupement familial concerne 62000 entrées en 2002 ; en France, le regroupement familial concerne 95000 personnes pour un nombre d'immigrés annuels équivalent.

### « Comparer » des sociétés nationales en recomposition ?

On a vu que les sociétés européennes contemporaines sont en recomposition : elles sont travaillées par les transformations du capitalisme, la remise en cause des États-providence, le passage du *Keynesian Welfare State* au *Schumpeterian Workfare State*, l'immigration et la redéfinition du rôle de l'État<sup>5</sup>. Les différentes histoires nationales ne doivent pas occulter la tendance à la *convergence* des sociétés européennes. Cela signifie que la catégorie traditionnelle et bien établie de la sociologie, la « société nationale », auto-suffisante et évidente (la France, l'Italie) est à reconsidérer aussi sur le plan de la méthodologie. Le processus de sortie de la société nationale est à la fois un objet pour la recherche contemporaine et une condition de cette recherche<sup>6</sup>.

### Rejeter le « culturalisme de l'État nation »

Recourir à la comparaison n'implique pas nécessairement de se focaliser sur les différences nationales entre les cas étudiés, que l'on considère ces différences comme relevant de la culture<sup>7</sup> ou de

<sup>1</sup> Franco Pittau et Oliviero Forti, « Italia, paese di immigrazione : tra flussi regolari e irregolari », *Studi Emigrazione/Migration Studies*, vol. XLI, n° 153, 2004, p. 157

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 157-158

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 164

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 160

<sup>5</sup> Bob Jessop, « Post-Fordism and the State », in Ash Amin (dir.), *Post-Fordism : A Reader*, Oxford : Blackwell, 1994, pp. 251-279

<sup>6</sup> Ugo Rossi, « Researchers in the field : Methodological issues arising from collaborative fieldwork in a multicultural environment », *communication à RTN Urban Europe Conference*, Paris, 29 juin 2005

<sup>7</sup> Philippe d'Iribarne, *La logique de l'honneur : gestion des entreprises et traditions nationales* (1989), Paris : Seuil, « Points Essais », 1993 ; Philippe d'Iribarne, « Culture et effet sociétal », *Revue française de sociologie*, 32 (4), 1991, pp. 599-614

la structuration institutionnelle<sup>1</sup>. De telles démarches sont susceptibles d'hypostasier la société nationale comme unité ultime de la comparaison — comme le font la quasi-totalité des comparaisons quantitatives, qui reposent presque toujours sur des statistiques nationales produites par les États-nations — et de ce fait de négliger à la fois :

- la dynamique intrinsèque des contextes locaux,
- et la dimension universelle des rapports de pouvoir qui s'y jouent.

Pour prendre en compte la dimension locale, j'ai choisi d'étudier deux cas par sociétés nationales (une gare et un centre commercial), de façon à contrôler les variables purement locales des variables nationales. Un meilleur contrôle eut été réalisé si j'avais en plus étudié des cas dans des régions différentes : des cas supplémentaires à Palerme ou à Marseille auraient sans conteste montré l'importance de la dimension régionale. En ce qui concerne la dimension universelle des rapports de pouvoir qui peuvent se jouer au sein d'un système donné, je renvoie le lecteur à la deuxième partie de ce travail, où chaque cas est étudié de façon autonome dans cette perspective. Sans souscrire à l'affirmation radicale de Friedberg selon qui, « sur le strict plan des considérations de méthode, la dimension internationale d'une comparaison ne change en rien le problème, et n'apporte de ce point de vue aucune différence fondamentale dans la procédure de recherche<sup>2</sup> », il faut admettre qu'une comparaison internationale ne peut et ne doit pas se focaliser sur les différences nationales.

### *La question de l'unité territoriale pertinente*

Travailler sur des cas implique de travailler sur des cas comme parties d'un tout englobant : par exemple, étudier le cas de la gare à Lyon a la prétention implicite d'être représentatif pour au moins les grandes gares de province en France ; étudier un centre commercial de la banlieue de Milan a la prétention implicite d'être représentatif pour au moins les centres commerciaux du Nord de l'Italie. Dans de nombreuses recherches, cette prétention implicite à la généralisation est moins limitée, et un tout petit nombre de cas est censé être généralisable à toute la société nationale. Cette prétention à la généralisation n'est pas illégitime : si chaque cas ne valait que pour lui-même, les chercheurs ne pourraient pas communiquer entre eux<sup>3</sup>. Cependant, la généralisation doit être limitée et contrôlée, et la prétention explicitée.

Comme on ne peut plus faire comme si chaque société européenne pouvait encore être considérée comme une unité d'analyse auto-suffisante, il paraît de moins en moins pertinent de ne travailler que sur un seul État-nation européen. Tendanciellement, chaque État-nation n'incarne plus qu'une spécificité locale d'un ensemble englobant plus vaste. Aujourd'hui, l'unité territoriale de référence est-elle une société nationale en décomposition ou une hypothétique société européenne ? Des résultats de recherche qui sont strictement nationaux ne commencent-ils pas à n'avoir qu'une validité régionale ?

Il me semble qu'aujourd'hui, étudier des cas strictement nationaux comme s'ils pouvaient être généralisables pour l'unité territoriale de référence, c'est comme étudier le cas d'une petite ville de Bretagne au début du XXe siècle en croyant que les résultats vaudront pour la France. Dans la mesure où l'unité territoriale de référence est de plus en plus l'Union européenne, il devient de moins en moins pertinent de se cantonner à l'étude de cas strictement nationaux. En ce sens, la comparaison de sociétés nationales européennes n'est plus vraiment une comparaison internationale au sens

<sup>1</sup> Marc Maurice, François Sellier, Jean-Jacques Silvestre, *Politique d'éducation et organisations industrielles en France et en Allemagne*, Paris : PUF, « Sociologies », 1982 ; Marc Maurice, François Sellier, Jean-Jacques Silvestre, « Analyse sociétale et cultures nationales : Réponse à Philippe d'Iribarne », *Revue française de sociologie*, 33 (1), pp. 75-86

<sup>2</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle*, op. cit., p. 316

<sup>3</sup> Dans *Le pouvoir et la règle*, Friedberg se démarque fortement de Michel Crozier sur ce point. Alors que Crozier voit une forte exemplarité des cas qu'il étudie (dans *Le phénomène bureaucratique*, par exemple), Friedberg adopte un scepticisme assez radical sur la possibilité de généralisation des résultats (particulièrement par rapport à la société nationale) : selon lui, les résultats « ne sont pas falsifiables et, à strictement parler, ne prouvent rien, dans la mesure où l'analyse n'a jamais épuisé la gamme des situations que l'on pourrait ou devait étudier ou comparer » (p. 319)

classique du terme. Il s'agit donc moins de s'interroger sur les *différences* constatées dans les deux pays que de faire jouer des variables structurelles pour examiner les tendances à la *convergence*, afin de pouvoir éventuellement étendre le propos à d'autres sociétés européennes en recomposition.

Bien entendu, je ne prétends pas que les variables nationales (que je prends d'ailleurs en compte) n'ont plus de pouvoir explicatif; les sociétés nationales sont encore structurantes. Il me semble cependant pertinent de poser le problème, sans prétendre pouvoir le trancher dans cette contribution.

\*  
\*       \*  
\*

Dans cette introduction méthodologique, on a explicité les apories des traditions sociologiques les plus sollicitées pour l'étude de la production de l'ordre, et on a spécifié le cadre méthodologique de la recherche. Il importe maintenant de confronter les hypothèses au terrain.

- La *Première partie* a trait à la question des acteurs de la production de l'ordre et de leurs enjeux.

- La *Deuxième partie* traite des relations de pouvoir qui se jouent sur chaque terrain.

- La *Troisième partie* pose le problème de la focalisation de la production de l'ordre sur les immigrés ou sur les personnes issues de l'immigration.

## Première partie : Les enjeux de l'implication d'acteurs non-étatiques

L'anthropologie a montré que les sociétés pouvaient développer des structures de dominations qui n'ont pas le caractère centralisé des États modernes ; en somme, que le contrôle de la violence n'a pas toujours échoué à l'État, puisque l'État n'a pas toujours existé<sup>1</sup>. Après une période de monopolisation étatique quasi-effective de la violence légitime, des acteurs non-étatiques (ré)apparaissent. Quelles sont les implications pour la production de l'ordre ?

Imaginons que la sécurité soit mesurable par niveau, qu'une jauge puisse témoigner de ce niveau, et que « plus » ou « moins » de sécurité fasse varier ce niveau de cette jauge. On pourrait alors argumenter que les efforts menés par les compagnies ferroviaires et les centres commerciaux en vue « d'améliorer la sécurité » soient conceptualisables en termes de « plus de sécurité », qui, ajoutés au niveau pourvu par la police, indique le niveau global de sécurité. Dans cette conception, c'est la même « sécurité » qui est mise en œuvre par les deux institutions, et les grandeurs s'ajoutent pour totaliser un « état de sécurité » jugé satisfaisant ou non par les usagers. En analysant les politiques de sécurité de l'État et des acteurs non-étatiques, dans les gares et les centres commerciaux, on va comprendre pourquoi cette conception est inepte.

On a fait l'hypothèse que la définition et la mise en œuvre de la sécurité dépendent des enjeux des acteurs qui sont concernés par la production de l'ordre sur un espace donné (Introduction). L'enjeu de la confrontation de ces hypothèses au terrain (les gares, chapitre 1 et les centres commerciaux, chapitre 2) est de saisir les enjeux de la remise en cause du monopole étatique de la violence légitime, (Conclusion).

---

<sup>1</sup> Voir Edward E. Evans-Pritchard, *Les nués* (1937), Paris : Gallimard, 1994, pp. 165-220 pour un exemple concret de société sans autorité où la violence interpersonnelle règle la plupart des conflits ; voir aussi Pierre Clastres, *La société contre l'État. Recherches d'anthropologie politique*, Paris : Minuit, 1974, et Georges Balandier, *Anthropologie politique*, Paris : PUF, « Sup », 1967, pp. 145-185



## INTRODUCTION : LA REMISE EN CAUSE DU MONOPOLE ETATIQUE DE LA VIOLENCE LEGITIME

Quels sont les acteurs organisés impliqués dans la production de l'ordre ? Il y a encore quelques années, la question était incongrue, car la police était quasiment le seul acteur impliqué. Aujourd'hui, l'essor des acteurs non-étatiques nourrit des controverses autour de la privatisation de la production de l'ordre. Partant de l'historicité du monopole étatique, cette introduction considère deux théories de la remise en cause de ce monopole pour formuler une hypothèse relative aux différents enjeux des différents acteurs engagés dans la production de l'ordre.

### L'AVENEMENT DE L'ÉTAT COMME ACTEUR CENTRAL

L'histoire et la sociologie historique ont pu reconstruire le développement de l'État comme « acteur de pouvoir » en lutte avec d'autres groupements, comme l'Église, la parentèle, ou les seigneurs locaux. L'histoire du processus de monopolisation étatique de la violence permet de dénaturer l'idée du monopole étatique moderne comme unique configuration possible<sup>1</sup>. Le monopole étatique de la violence légitime, analysé par Weber, est l'aboutissement provisoire d'un processus historique et n'est donc rien de naturel ni de définitif.

### La formulation wébérienne

Pour comprendre la métaphore économique de Weber (le monopole de la violence légitime), il faut se rappeler que l'État est un groupement de domination parmi d'autres. Les groupements de domination deviennent des groupements politiques lorsque leur « existence et la validité de [leurs] règlements sont garanties de façon continue à l'intérieur d'un territoire géographique déterminable par l'application et la menace d'une contrainte physique de la part de la direction administrative<sup>2</sup> ». Le moyen des groupements politiques est la violence et la contrainte, ou, plus exactement, elle est l'*ultima ratio* de la domination effective d'un groupement politique :

La violence n'est naturellement ni l'unique moyen administratif ni même seulement le moyen normal d'un groupement politique. En effet, les dirigeants se sont au contraire servis de tous les autres moyens possibles en général pour mener à bonne fin leurs entreprises. Cependant la menace et, éventuellement, l'application de la violence en est assurément le moyen spécifique et partout elle est, en cas de défaillances des autres moyens, l'*ultima ratio*.<sup>3</sup>

La violence n'est pas le symptôme d'un état pathologique mais le fondement de la domination d'un groupement politique. A l'époque moderne, l'État est le groupement politique qui est parvenu à supplanter ses concurrents et qui a réussi à monopoliser la violence légitime sur un territoire donné :

Depuis toujours les groupements politiques les plus divers ont commencé par la parentèle ont tous tenu la violence physique pour le moyen normal du pouvoir. Par contre il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé la notion de territoire étant une de ses caractéristiques revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. Ce qui en effet est propre à notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres

<sup>1</sup> Voir (dans une littérature immense, on ne peut choisir qu'en fonction de ses goûts personnels) : Michael Mann, *The Sources of Social Power. Volume I : A History of Power from the Beginning to A.D. 1760*, et *Volume II : The Rise of Classes and Nations-States, 1760-1914*, op. cit., Charles Tilly (dir.), *The Formation of Nation-States in Western Europe*, Princeton: Princeton University Press, « Studies in political development », 1975, Abram De Swaan, *Sous l'aile protectrice de l'État* (1988), Paris : PUF, « Sociologies », 1995 et Norbert Elias, *La société de cour* (1969), Paris : Flammarion, « Champs », 1985. On peut consulter aussi Philippe Robert, « Le citoyen, le crime et l'État », art. cit., pour un aperçu synthétique sur la question de l'État et de la production de l'ordre et Alain Boureau, *Le droit de cuissage. La fabrication d'un mythe, XIIIe-XXe siècle*, Paris : Albin Michel, « L'évolution de l'humanité », 1995, pour une étude très fouillée de la montée en puissance des juristes de la Monarchie absolue.

<sup>2</sup> Max Weber, *Economie et Société, t. 1, Les concepts fondamentaux de la sociologie*, op. cit., pp. 96-97

<sup>3</sup> *Idem*, p. 97

groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du « droit » à la violence.<sup>1</sup>

La domination par la violence de l'État ne fait pas de Weber un marxiste : l'État n'est pas l'agent de répression de la bourgeoisie (ni le garant de l'intérêt général). Le processus de rationalisation suppose une différenciation et une spécialisation croissantes des activités sociales ; par conséquent, le « groupement politique » s'autonomise progressivement des groupements de domination à caractère hiéocratique (pouvoir religieux) ou économique (entreprises). La rationalisation du monde s'exprime dans le domaine politique par la naissance des États dont la légitimité repose sur un type différent de la légitimité traditionnelle aux autres communautés humaines. Pour Weber, l'État national bureaucratique constitue l'expression proprement rationnelle de la forme de gouvernement moderne, parce que la légitimité du recours à la violence est d'ordre légal-rationnelle.

### **Le monopole au concret : la police**

Monopoliser la violence suppose d'être capable de mobiliser soi-même une violence potentiellement incoercible ; l'instrument de l'État dans ce but est généralement la police<sup>2</sup>. L'armée est censée, dans les États libéraux occidentaux, se spécialiser dans le recours à la violence hors des frontières nationales ou pour la défense du territoire national, tandis que la police s'occupe de la sécurité intérieure. Empiriquement, ce partage des tâches est beaucoup plus flou, puisque des militaires patrouillent dans les gares françaises et que des corps d'armée sont spécialisés dans la sécurité intérieure (gendarmerie en France, carabinieri en Italie).

Étudier la police (comme expression de la monopolisation étatique de la violence légitime) permet de resituer les questionnements sur la production de l'ordre à la hauteur des problèmes empiriques concrets. Dans les sociétés contemporaines, la police « est indissociablement :

- un instrument du pouvoir, qui lui donne des ordres ;
- un service public, susceptible d'être requis par chacun ;
- une profession, qui développe ses intérêts propres<sup>3</sup> »

Dans les démocraties, la police ne peut être réduite à sa simple dimension d'instrument de l'État, parce qu'elle est encadrée par le droit et que la légitimité de son action est jugée par les citoyens. Partout, la police est une grande organisation bureaucratique qui développe des logiques corporatives d'autonomisation et d'opacité<sup>4</sup>. Ces deux dimensions « service public et corporation » permettent de contre-balancer la dimension instrumentale de la police (la police comme instrument du pouvoir) qui n'offre pas de garantie « démocratique » en soi.

### **La question de la légitimité du monopole étatique**

La question du caractère « démocratique » de la police est d'ordre normatif, et des auteurs se sont attachés à déconstruire la légitimité *a priori* du monopole étatique de la violence. Pour Bourdieu, l'État monopolise autant la violence symbolique (à travers le système scolaire et le contrôle de la production de la pensée d'État) que la violence physique<sup>5</sup>. La façon même dont est pensée le monopole étatique est donc conditionnée par le fait que ces savoirs sont le produit d'une pensée d'État, c'est-à-dire « une vision juridicisée de l'ordre légitime », « [u]ne histoire reconstruite en somme par les vainqueurs<sup>6</sup> ». La police ne dispose pas seulement du pouvoir d'arrêter les contrevenants ou de les dissuader de commettre des crimes : elle dispose aussi d'un pouvoir

---

<sup>1</sup> Max Weber, *Le savant et le politique* (1919), Paris : UGE, « Bibliothèques 10/18 », 1963, p. 125. C'est Weber qui souligne.

<sup>2</sup> Dominique Monjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris : La Découverte, « Textes à l'appui », 1996, p. 7

<sup>3</sup> *Idem*, p. 9

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 283-284

<sup>5</sup> Cité par Frédéric Ocqueteau, *Polices entre État et marché*, *op. cit.*, pp. 57-61. La référence est Pierre Bourdieu, « Esprits d'État, genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 1993, pp. 46-62

<sup>6</sup> Frédéric Ocqueteau, *Polices entre État et marché*, *op. cit.*, p. 58

*symbolique*<sup>1</sup> : « la simple idée de la police apporte à l'esprit (et aux tripes) des sensations d'ordre, d'autorité et de protection ; grâce à elle, les gens peuvent croire qu'une puissante force du bien se dresse entre eux et un monde anarchique, que l'État veut défendre ses citoyens<sup>2</sup> » (évidemment, ceci n'est pas vrai pour tous les groupes sociaux<sup>3</sup>). Pour une majorité de la population, appeler la police, c'est croire (un peu) en son pouvoir magique ; cette croyance renforce le lien d'évidence qui unit, aux yeux du public, crime, désordre et police<sup>4</sup>.

Tilly laisse de son côté la question de la légitimité de la violence pour assigner à l'État et aux mafias une même position analytique : celles d'entrepreneurs de violence engagés dans le racket d'une population sur un territoire<sup>5</sup>. Pour Tilly, le racket contre « protection » du crime organisé ne diffère pas de la levée d'impôts contre « sécurité » de l'État. Le racketteur dominant n'aurait acquis sa légitimité que dans la durée, l'annihilation de ses concurrents, et la permanence des armées étatiques en guerre contre d'autres États (d'autres racketteurs). L'intérêt des travaux de Bourdieu, Loader et Tilly est de montrer comment on peut questionner la légitimité d'une institution légitime *hic et nunc* dans une société donnée.

## DEUX THEORIES DE LA REMISE EN CAUSE DU MONOPOLE ETATIQUE

L'État monopoliste, caractérisé par la police publique et dans une moindre mesure par les institutions du pénal-welfarisme<sup>6</sup>, était le produit d'une histoire. Il n'était pas censé durer éternellement. La légitimité de la police s'est trouvée affectée par ses difficultés à enrayer l'augmentation de la criminalité à partir des années 1960 d'une part, et par les discriminations, les scandales chroniques liés à la corruption, et les recours abusifs à la violence d'autre part<sup>7</sup>. Depuis les années 1980 se développent dans les sociétés occidentales des polices privées et des polices municipales, tandis que des compagnies de mercenaires engagées par des multinationales ou des gouvernements occidentaux concurrencent ou renversent les régimes dans les pays en voie de développement, notamment pour le contrôle des ressources minières<sup>8</sup>. Aux États-Unis, des prisons sont construites et gérées par des entreprises privées, et en Afrique du Sud, il y a quatre agents de sécurité privée pour un policier public. La remise en cause du monopole étatique de la violence légitime est-elle réductible à une privatisation de la production de l'ordre ?

## La théorie de la multilatéralisation

Produire de l'ordre n'est pas en soi une activité publique ou privée. Selon Bayley et Shearing, « [d]u point de vue historique, ce qui advient du *policing* n'est pas sans précédent. On pourrait soutenir que la monopolisation du *policing* par le gouvernement est une aberration<sup>9</sup> ». Depuis

<sup>1</sup> Ian Loader, « Policing and the Social : Questions of Symbolic Power », *British Journal of Sociology*, 48 (1), March 1997, p. 1

<sup>2</sup> *Idem*, p. 8

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 9

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 10

<sup>5</sup> Cité par Frédéric Ocqueteau, *Polices entre État et marché, op. cit.*, pp. 57-61. La référence est Charles Tilly, « War Making and the State Making as Organized Crime », in Peter Evans, Dietrich Rüschemeyer, Theda Skocpol (dir.), *Bringing the State Back In*, Cambridge : Cambridge University Press, 1985, pp. 169-181

<sup>6</sup> Voir David Garland, *The Culture of Control, op. cit.*, pp. 48-51

<sup>7</sup> Ben Bowling, Janet Foster, « Policing and the Police », in Mike Maguire, Rod Morgan et Robert Reiner (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology, op. cit.*, p. 981

<sup>8</sup> Richard Banégas, « De la guerre au maintien de la paix. Le nouveau business mercenaire », *Critique internationale*, n°1, automne 1998, pp. 179-194. Dans un entretien, Richard Banégas explique que « Les compagnies privées sont plus souples que les gros appareils militaires classiques, peuvent s'adapter plus facilement au terrain et offrent des services clefs en main. Elles ont plus de latitude politique et ne sont pas tenues par des dispositifs d'alliance. Il semblerait que leur dispositif opérationnel soit beaucoup plus en phase avec les conflits post-guerre froide et l'économie des guerres civiles. (□) Par ailleurs, ces sociétés échappent à tout contrôle. Une convention des Nations Unies existe, mais elle est restée lettre morte. Les États n'ont donc aucune prise sur ces compagnies privées. Cette marchandisation de la sécurité est une tendance inquiétante pour l'avenir. », [http://www.cyberscopie.info/pages/art\\_entre/art25\\_entre.html](http://www.cyberscopie.info/pages/art_entre/art25_entre.html)

<sup>9</sup> David Bayley, Clifford Shearing, *The New Structure of Policing, op. cit.*, p. 1

les années 1980, cette « aberration » est contestée. Etudier la remise en cause du monopole étatique suppose de considérer aussi bien les *auspices* (les commanditaires) que les *providers* (les fournisseurs) de *policing*, c'est-à-dire ceux qui engagent des ressources pour obtenir un service (la sécurité) et ceux qui fournissent effectivement ce service.

Les *commanditaires* non-étatiques aujourd'hui sont : les entreprises privées, qui ont besoin d'une protection spécifique de leur patrimoine, de leurs salariés ou de leurs clients ; les particuliers, notamment dans les pays d'Europe de l'est ; les communautés résidentielles, que ce soit par le biais de l'agence immobilière ou par celui d'une organisation spontanée des résidents ; les communautés culturelles qui organisent elles-mêmes la défense de leurs membres, comme en Inde ou aux Etats-Unis ; les organisations criminelles, dont l'activité de régulation est tolérée du moment qu'elle n'enfreint pas certaines limites de publicité, notamment au Brésil ; mais aussi les gouvernements, en tant qu'ils permettent, encouragent, et emploient la sécurité privée.<sup>1</sup>

Les *fournisseurs* non étatiques sont : les entreprises commerciales de sécurité privée ; les commanditaires non-étatiques qui emploient leurs propres membres, comme les associations de résidents, les salariés des entreprises affectés à la sécurité, les membres des organisations criminelles et des communautés culturelles ; les polices municipales ; les policiers qui se livrent au *moonlighting*, c'est-à-dire cumuler leur emploi de policier public et un emploi complémentaire de sécurité privée ; Les polices publiques qui louent leurs service sur le marché comme des entreprises privées.<sup>2</sup>

Une telle caractérisation permet de comprendre que le terme « privatisation » est trop simpliste pour désigner la remise en cause du monopole étatique de la violence légitime : « [i]l est plus exact de caractériser ce qui se passe comme multilatéralisation de la gouvernance de la sécurité plutôt que comme privatisation du *policing*<sup>3</sup> ». Le fait que des citoyens puissent s'organiser pour leur propre sécurité, ou que des polices municipales voient le jour partout dans le monde montre que la privatisation n'est qu'une modalité d'un mouvement plus vaste □ la multilatéralisation.

Comment expliquer le mouvement de multilatéralisation du *policing* ? Bayley et Shearing retiennent trois hypothèses. D'abord, la peur du crime génère des exigences que l'État seul ne peut pas satisfaire. Ensuite, la marchandisation des économies et la dérégulation économique fournit un cadre idéologique et juridique favorable à l'émergence d'un secteur privé de la sécurité. Enfin, la taille critique atteinte par les plus grandes multinationales de la sécurité privée leur permet de générer la demande en retour en jouant sur « l'émulation entre consommateurs » et l'élévation du niveau de responsabilité des organisations en matière de sécurité. La combinaison de ces facteurs crée une boucle de rétroaction qui permet d'entretenir la demande<sup>4</sup>.

### **La théorie de la privatisation : implications et limites**

La théorie de la multilatéralisation nuance un diagnostic trop tranché et trop militant sur le thème de la « privatisation ». Mais l'essentiel des controverses théoriques (et politiques) porte sur les implications de la privatisation de la production de l'ordre : « [d]e plus en plus, les forces du marché (□) mettent un prix sur des aspects de la vie qui sont censés être des bienfaits universellement partagés dans une société civilisée □ le sentiment de sécurité, la liberté de mouvement, et la prévention du crime<sup>5</sup> ».

La question de la privatisation est celle de la remise en cause de la sécurité comme bien collectif. La monopolisation étatique de la violence régulée par le droit permet de distinguer la violence légitime de la violence illégitime. Le *policing* public est payé par tous au travers de l'impôt et

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 6

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 13

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 5

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 26

<sup>5</sup> Nigel South, « Privatizing Policing in the European Market : Some Issues for Theory, Policy, and Research », *European Sociological Review*, 10 (3), December 1994, p. 230

tous sont censés être protégés de façon égale par la puissance publique. La régulation de la violence étatique par le droit permet de prêter à l'État moderne un caractère original par rapport aux autres entreprises de racket décrites par Tilly. De fait, le *policing* étatique a été un « important facteur de libération des ouvriers, des femmes, des minorités, des tyrannies locales coutumières<sup>1</sup> ». La remise en cause du *policing* étatique et de l'égalité (formelle) devant la sécurité par l'essor des commanditaires et des fournisseurs privés déplace le critère de l'accès à la sécurité du fait d'être un citoyen honnête à celui d'avoir les moyens de payer la sécurité.

Le spectre d'une division du travail entre une police publique chargée de l'encadrement punitif des populations défavorisées et une police privée payée par les populations aisées pour se protéger des populations défavorisées hante toute discussion sur la privatisation. Pour Nigel South, « [n]ous avons maintenant une situation dans laquelle les riches peuvent se payer une meilleure protection contre le crime ( ), tandis qu'on peut raisonnablement penser que les crimes prévenus sont en fait simplement déplacés pour toucher ceux qui sont le moins à même de payer pour plus de protection et plus de sécurité<sup>2</sup> ». Bayley et Shearing, pourtant promoteurs de la thèse de la multilatéralisation, écrivaient en 1996 que « [l]es sociétés démocratiques occidentales tendent inexorablement, nous le craignons, vers un monde à la Orange Mécanique, où le marché et le gouvernement protègent les riches des pauvres [ ] l'un en barricadant et en excluant, l'autre en réprimant et en emprisonnant<sup>3</sup> ». Leur jugement ne change pas en 2001 : « [s]i la division du travail venait à se structurer ainsi, et c'est probable, avec le *policing* public pour les pauvres et le *policing* privé pour les riches, les conséquences pour la justice sociale, l'égalité devant la loi et la stabilité politique seraient sérieuses<sup>4</sup> ». Pour Gabriella Paolucci, la privatisation de la sécurité constitue le cœur même des politiques sécuritaires, car le sentiment d'insécurité serait généré par l'industrie de la sécurité privée<sup>5</sup>.

Les implications de la remise en cause du monopole étatique sont encore plus grandes dans les régions du monde où l'idée de légitimité n'a plus de sens<sup>6</sup>. Il existe des pays où le désordre politique et social est tel que les notions de gouvernements et de sécurité n'ont tout simplement plus de sens. Le cas limite des anarchies africaines laisse entrevoir un nouvel horizon de la sociologie où le marché de la définition de la déviance serait parfaitement dérégulé si bien que la notion même de crime n'aurait pas de sens et serait entièrement dissoute dans une problématique du pouvoir. Bien qu'on n'en soit pas là dans les sociétés occidentales, il importe de garder à l'esprit que la question du monopole de la violence légitime et de sa remise en cause a des implications immenses. Dans ce travail, on étudiera des sociétés occidentales développées pour lesquelles de tels problèmes ne se posent pas (ou plus, ou pas encore).

Dans les sociétés occidentales, la remise en cause du monopole étatique de la violence légitime est restée à un degré si faible que la formulation wébérienne n'est même pas remise en cause : l'État « passe [toujours] pour l'unique source du [droit] à la violence<sup>7</sup> ». Le développement des polices municipales et des polices privées obéit toujours à une logique de subordination juridique et pratique à la puissance étatique. Remise en cause du monopole étatique de la violence légitime ne signifie pas absence de régulation légitime, à condition que le contrôle soit encadré par le droit [ ] et donc, *in fine*, par la puissance publique. Le développement des acteurs non-étatiques dans le champ de

---

<sup>1</sup> David Bayley, Clifford Shearing, *The New Structure of Policing*, *op. cit.*, p. 30

<sup>2</sup> Nigel South, « Privatizing Policing in the European Market : Some Issues for Theory, Policy, and Research », *art. cit.*, p. 231

<sup>3</sup> David H. Bayley, Clifford D. Shearing, « The Future of Policing », *Law and Society Review*, 30 (3), 1996, p. 602

<sup>4</sup> David Bayley, Clifford Shearing, *The New Structure of Policing*, *op. cit.*, p. 19

<sup>5</sup> Gabriella Paolucci, « Il mercato della paura in Italia », in Giandomenico Amendola (dir.), *Il governo della città sicura. Politiche, esperienze e luoghi comuni*, Napoli : Liguori, 2003, pp. 168 et 170

<sup>6</sup> Voir Paul Rock, « Sociological Theories of Crime », *art. cit.*, p. 56, Stanley Cohen, « Crime and Politics : Spot the Differences », *British Journal of Sociology*, 47 (1), March 1996, pp. 13-15 et 16-18, et Jean-François Bayart, Stephen Ellis et Béatrice Hibou, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles : Complexe, 1997

<sup>7</sup> Max Weber, *Le savant et le politique*, *op. cit.*, p. 125

la production de l'ordre n'a pas entraîné de baisse des budgets alloués aux forces étatiques de sécurité<sup>1</sup>.

### **AU DELA DE L'ÉTAT : ETUDIER LES ACTEURS DE LA PRODUCTION DE L'ORDRE AU CONCRET**

La remise en cause du monopole étatique de la violence légitime et la redéfinition des missions de l'État à partir des années 1980 « a donné naissance à un ensemble complexe de réseaux, de partenariats, d'alliances entrecroisées entre des organismes ou des initiatives citoyennes, qui transcendent les sphères *publique* ou *privée* et constituent des mélanges hybrides d'institutions, de lieux et de fonctions multiples<sup>2</sup> ». Ce flou croissant entre public et privé suggère d'étudier les acteurs de la production de l'ordre au concret plutôt que de rester arrimé aux théories de la privatisation.

### **Cesser de « mesurer les mètres perdus de l'emprise de l'État »**

Ocqueteau distingue trois courants d'analyse qui partagent la perspective selon laquelle on devrait analyser le *policing* des « sociétés postmodernes du risque » comme le produit des vicissitudes du *policing* des sociétés industrielles, perspective qu'il juge stato-centrée et « normative »<sup>3</sup> :

- « la thèse de la perte de souveraineté de l'État central » : l'État, qui a monopolisé la violence légitime, est aujourd'hui concurrencé par d'autres acteurs.
- « la thèse de l'État surchargé ». C'est la thèse libérale : l'État de la société industrielle serait devenu trop lourd, trop bureaucratique et trop cher pour accomplir des missions que le marché peut mieux prendre à son compte.
- « la thèse de la relégitimation répressive de l'État », selon laquelle la dérégulation de l'économie et la remise en cause de l'État-providence depuis les années 1980 provoquent de nouvelles demandes de sécurité, dont les réponses sont de deux ordres : d'un côté l'essor des acteurs privés là où il est possible de faire du profit, et de l'autre l'émergence d'un État punitif qui satisfait les attentes sécuritaires de l'électorat.

Or, « [m]esurer les mètres perdus de l'emprise de l'État », ne présente selon Ocqueteau aucun intérêt scientifique, d'autant que les trois paradigmes « confortent en général les présupposés des chercheurs<sup>4</sup> » plus qu'ils ne font avancer la recherche. La vraie question n'est donc pas de savoir si l'État reste « maître du jeu » ou pas, « mais plutôt de savoir comment s'effectue la régulation du *policing* local<sup>5</sup> ». L'État exerce toujours, en matière de violence légitime, une triple fonction de régulation, d'audit, et de facilitation équitable des formes émergentes du *policing* non-étatiques, c'est-à-dire « accompagner leurs développements et leurs crises de croissance ». Pour Ocqueteau, les sociologues et les politologues doivent « participer eux-mêmes à cet exercice d'évaluation de la régulation, de l'audit et de la facilitation avec, avec et contre (tout contre) les corps d'inspection traditionnels de l'État », afin de « dépasser les approches classiques et globalisantes, et ne pas rester prisonnier des cadres interprétatifs normatifs dominants de la science politique actuelle sur l'État<sup>6</sup> ».

Ocqueteau préconise donc « d'analyser les définitions, les usages, les utilisations réelles des réformes impulsées, et les mettre en perspective avec les appropriations de sens et les pratiques réelles des acteurs publics et privés engagés dans la production de l'ordre local sur un territoire spécifique<sup>7</sup> », et surtout de ne pas limiter la problématique de la privatisation aux organes de l'État, mais d'étudier « les logiques de privatisation de certaines fonctions policières<sup>8</sup> ». Son but est double : écarter tout préjugé stato-centrique et refuser le simplisme d'une analyse en termes de « privatisation » qui remplirait des fonctions plus idéologiques que scientifiques.

<sup>1</sup> Ben Bowling, Janet Foster, « Policing and the Police », *art. cit.*, p. 1020

<sup>2</sup> Adam Crawford, « Vers une reconfiguration des pouvoirs ? Le niveau local et les perspectives de la gouvernance », *art. cit.*, p. 16

<sup>3</sup> Frédéric Ocqueteau, *Polices entre État et marché*, *op. cit.*, pp. 170-171

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 172

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 171

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 169

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 172

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 181

## **L'hypothèse : acteurs différents, enjeux différents**

Cette introduction théorique a fait apparaître deux problèmes sociologiques que l'enquête empirique peut éclaircir. Le premier problème porte sur la remise en cause du monopole policier sur la production de l'ordre par les acteurs non-étatiques. Est-ce que cette remise en cause correspond à une réalité ? Quels sont ces nouveaux acteurs ? Quelle est la part des acteurs marchands ? Ce problème appelle essentiellement des réponses d'ordre factuel.

Le second problème découle du premier. Qu'est-ce que cela change que la production de l'ordre soit mise en œuvre par des acteurs non-étatiques ? Est-ce la même « sécurité » qui est défendue par des institutions différentes ? L'hypothèse qui guide ce chapitre est que *la définition et la mise en œuvre de l'ordre dépend des enjeux des commanditaires de la production de l'ordre qui sont concernés*. L'enjeu de la confirmation empirique de cette hypothèse est de voir que la question des acteurs compte, mais aussi de remettre en cause de la notion de sécurité avec les connotations de neutralité, d'évidence et de désirabilité universelle qu'elle véhicule.

L'analyse de la production de politiques de sécurité par les acteurs étatiques et non-étatiques dans les gares (Chapitre 1) et dans les centres commerciaux (Chapitre 2) doit montrer que la définition de la sécurité qui préside à la production de l'ordre est fonction d'intérêts, d'enjeux, d'objectifs et de ressources qui sont spécifiques selon les acteurs concernés (Conclusion).

## CHAPITRE 1 : LES ACTEURS DE LA PRODUCTION DE L'ORDRE DANS LES GARES

Quels sont les acteurs de la production de l'ordre dans les gares ? Les différents acteurs agissent-ils selon des rationalités différentes ? La dernière décennie est une période particulièrement appropriée pour étudier cette question, parce que d'un côté les gares ont été confrontées à la présence croissante de populations indésirables, et de l'autre les compagnies ferroviaires qui gèrent ces gares sont en passe de voir leur activité libéralisée par la Commission européenne. Ainsi, la dernière décennie introduit de nouvelles contraintes pour les compagnies ferroviaires, qui développent de nouvelles stratégies pour parvenir à une meilleure rentabilité. La politique de sécurité dans les gares françaises et italiennes change en conséquence.

L'examen des enjeux récents suggère que le travail de la seule police publique est insuffisant pour répondre aux enjeux spécifiques des compagnies ferroviaires, comme en témoigne les rapports entre police publique et acteurs non-étatiques.

### LES GARES CONFRONTEES A LA CONCURRENCE

Les gares ont habituellement mauvaise réputation en matière de fréquentation, de propreté et de sécurité, en raison de la présence persistante de populations marginalisées, comme les sans-abris. L'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire induit de nouvelles contraintes en termes de rentabilité qui conduisent les compagnies ferroviaires à améliorer les prestations offertes en gare. Ces améliorations se traduisent par des projets de rénovation des gares caractérisés par l'accroissement des capacités commerciales, et par un changement de la politique de sécurité.

### Des espaces mal famés

Les chemins de fer, en faisant voyager en commun, en juxtaposant toutes les classes de la société, en réalisant une sorte de mosaïque vivante de toutes les fortunes, de toutes les positions, de tous les caractères, de toutes les manières, de tous les usages, de toutes les coutumes, qu'offrent chaque nation et toutes les nations, avanceront prodigieusement le règne des relations sociales vraiment fraternelles, et feront plus pour les sentiments d'égalité, que les prédications les plus exaltées des tribuns de la démocratie.<sup>1</sup>

Constantin Pecqueur, 1839

Retraçant l'histoire des gares françaises, Georges Ribeill montre que « la gare est devenue aujourd'hui une véritable passoire : un grand lieu public multifonctionnel, ouvert à des activités et flux sans lien avec l'exploitation ferroviaire proprement dite, lieu refuge d'indésirables, offrant ainsi un contraste extrême avec l'ordre rigoureux, technique et policier, qui imprégnait sa conception première<sup>2</sup> ». Quoi qu'il se passe dans une gare particulière au quotidien, les gares en général n'ont pas bonne réputation. La grande pauvreté y est plus visible qu'ailleurs. Les voyageurs français rencontrent fréquemment des Roumaines qui mendient avec leurs enfants, des SDF qui vendent des journaux, des petits groupes de punks avec des chiens. Les voyageurs italiens sont confrontés aux immigrés qui mendient, aux regroupements de clochards. Partout, les voyageurs craignent les pickpockets, qui attendent que les gens se pressent et se bousculent à la porte du train pour voler un porte-feuille.

*C'est sale. C'est sale. Quand j'y vais ensuite je me lave les mains. Je vais pas retirer de l'argent, ensuite il y a toujours des mendiants qui viennent t'embêter. Je reste jamais en bas, je vais tout de suite sur les quais, comme ça il n'y a que des gens qui attendent le train. (Vendeuse 1, centre commercial français)*

<sup>1</sup> Cité in Karen Bowie, « De la gare du XIXe siècle au lieu-mouvement. Évolution ou rupture ? », *Annales de la recherche urbaine*, n°71, juin 1996, p. 20. Constantin Pecqueur est un disciple de Saint-Simon.

<sup>2</sup> Georges Ribeill, « Les métamorphoses de la grande gare française », *Annales de la recherche urbaine*, n°71, juin 1996, p. 53



Les gares italiennes n'ont pas meilleure réputation : « [c]omme dans beaucoup de sociétés, les « zones » dangereuses dans les discours italiens sont habituellement les endroits où réside le plus grand nombre de gens désaffiliés (les immigrés et les pauvres). Les pires « zones dangereuses » à Rome et dans les autres villes italiennes sont habituellement les gares et leurs environs<sup>1</sup> ». A Milan, la Stazione Centrale a une réputation exécrable, en particulier depuis le début des années 1990<sup>2</sup>. La gare a d'abord été un haut lieu de la toxicomanie milanaise avant de devenir le point de rencontre des immigrés primo-arrivants.

*Il y a pas mal de gens bizarres qui vont et viennent. Des étrangers, des noirs-africains, des nègres, ils boivent, ils vont se mettre au distributeur automatique de billets et ils t'empêchent d'aller retirer de l'argent, ils font des choses sales, ils sont gênants. Mais bon, c'est dans toutes les gares, pas que dans la Stazione Centrale (Employée, gare italienne)*

La gare est associée à tous les aspects négatifs de la vie urbaine. Elle est le maelström de la misère et de la déshérence<sup>3</sup>. « Sismographes de la crise urbaine » ( ), les transports urbains polarisent aujourd'hui les formes les plus tragiques et les plus violentes de la nouvelle question sociale<sup>4</sup> ».

(Q. Quels sont les problèmes à la gare ?)

*A [entre la véhémence et l'exaspération] La délinquance, la drogue, les dégradations, la pauvreté, les saletés-*

*B [interrompant] oui, c'est dans toutes les gares. Il y a tous ces flux de gens qui viennent de toutes les parties du monde-*

*A [reprenant] Les drogués, les clochards, les pauvres, les délinquants » (Deux commerçants, gare italienne)*

Bien que les compagnies ferroviaires, les municipalités, les policiers et les usagers ne se soient jamais vraiment accommodés de la situation dans les gares, ce n'est qu'avec la perspective de l'ouverture à la concurrence que des politiques spécifiques volontaristes ont été mises en œuvre.

## Les enjeux de l'ouverture à la concurrence

Depuis 1991, une directive de la Commission européenne enjoint aux États-membres d'entamer un processus d'ouverture à la concurrence pour le secteur ferroviaire. L'ouverture à la concurrence implique d'une part la fin des monopoles nationaux sur les chemins de fer, et d'autre part la privatisation des compagnies nationales. Les compagnies ferroviaires publiques sont souvent déficitaires et fortement dépendantes des subventions. Depuis 2000, la SNCF a reçu entre 10 et 11,4 milliards d'euros par an de subventions. Le produit de son activité en 2002 était de 8,3 milliards d'euros. L'endettement total atteint 40 milliards d'euros<sup>5</sup>. La perspective de la privatisation est une puissante incitation pour contraindre les compagnies ferroviaires à devenir des entreprises rentables, incitation qui se traduit concrètement dans des projets de rénovation des gares.

### *Ouverture à la concurrence et attractivité commerciale*

La perspective de la privatisation suscite de fortes résistances au sein de la SNCF. Jusqu'en 2001, la SNCF était propriétaire des gares, des trains, et des voies de chemin de fer. Pour parvenir à un

<sup>1</sup> Asale Angel-Ajani, « A Question of Dangerous Races ? », *Punishment and Society*, 5 (4), 2003, p. 437

<sup>2</sup> Enzo Colombo et Gianmarco Navarini, *Confini dentro la città. Antropologia della Stazione Centrale di Milano*, Milano : Guerini Studio, 1999, pp. 63-72

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 63-66, citent des descriptions apocalyptiques tirés de la presse ou de leurs propres entretiens.

<sup>4</sup> Julien Damon, « La gare, pôle de cohésion sociale », *Revue générale des chemins de fer*, avril 1998, p. 81

<sup>5</sup> Grégoire Marlot, « La déréglementation du transport ferroviaire européen », *Regards sur l'actualité*, n°306, décembre 2004, p. 61. Pour 2004, la répartition du concours public au secteur ferroviaire en 2004 se répartissait entre : obligations de service public : 26,8 % ; contribution au régime de retraite SNCF : 26,1 % ; infrastructure et désendettement : 24,5 % ; contribution de l'État et des régions à l'investissement : 19,8 % ; compensations tarifaires (tarifs sociaux) : 2,7 %. En 1997, la part de la contribution au régime des retraites s'élevait à 36,4 % d'une subvention globale de 7,7 milliards d'euros.

accord avec la Commission sans entrer en conflit avec les syndicats, le gouvernement a dissocié les activités gares et trains de l'infrastructure (le réseau ferré). Cette dissociation est la modalité *a minima* permise par les instances européennes. L'activité réseau est désormais gérée par Réseau Ferré de France (RFF), une entité distincte de la SNCF. Cela doit permettre à terme à d'autres compagnies ferroviaires d'emprunter les voies françaises avec les mêmes prérogatives que la SNCF.

En Italie, le processus de privatisation de la compagnie ferroviaire, Ferrovie dello Stato (FS), est allé plus loin. FS est devenu une holding qui regroupe deux entités, Rete Ferroviaria Italiana (RFI) et Trenitalia. RFI gère les infrastructures (le réseau ferré) et Trenitalia gère les trains. RFI reste public, mais Trenitalia est en voie de privatisation. Concrètement, RFI vend à Trenitalia des plages horaires sur lesquelles les trains peuvent circuler. RFI emploie en outre des prestataires de service pour gérer les gares : Grandi Stazioni □ détenu à 60 % par FS □ s'occupe des treize plus grandes gares italiennes, Cento Stazioni des cent-trois moyennes, et TVM des plus petites structures. La réalité organisationnelle est plus complexe (ou plus simple) : comme les employés des différentes entités travaillaient encore tous ensemble au sein du même groupe FS quelques années auparavant, il existe de nombreux contacts informels qui facilitent (ou complexifient) les relations de travail.

Traditionnellement, les entreprises publiques, SNCF comme FS, ont plus investi dans les trains, qui constituent le cœur de son activité, que dans les gares, qui n'ont longtemps été conçues que comme des espaces fonctionnels destinés à rassembler les voyageurs sur des points nodaux □ avant de les faire monter dans les trains. Pour les cheminots, la gare n'a longtemps été que le BV, le « bâtiment voyageurs », et le train a été largement privilégié en terme d'investissements jusque dans les années 1980<sup>1</sup>. Le moindre investissement dans les gares a contribué à leur déréliction. La mauvaise réputation des gares et les populations jugées indésirables qu'elles attirent sont devenues un problème particulier pour les compagnies ferroviaires dans la perspective de l'ouverture à la concurrence.

Les directions de la SNCF et de RFI ont décidé de rendre les gares plus attractives afin de mieux préparer la mise en concurrence à venir, comme l'attestent la création de la Direction des gares en France et le Projet Grandi Stazioni en Italie. Plus de voyageurs potentiels seront amenés à préférer le train à un autre moyen de transport si les gares sont plus accueillantes.

### *Le cas français : réforme organisationnelle et rénovation*

La campagne de rénovation des gares s'inscrit dans une réforme de structure à la SNCF. Auparavant, toutes les gares étaient gérées de la même façon : elle dépendaient d'une direction locale de la SNCF, qui dépendait d'une direction départementale, qui dépendait d'une direction régionale, qui dépendait de la direction nationale selon un « *pilotage hiérarchique militaire* » (Chef de gare, SNCF). En 2000, la SNCF a créé une Direction des Gares qui s'occupe des 48 plus importantes gares françaises. Cela a permis aux chefs des grandes gares □ dont le statut et les responsabilités ont considérablement augmenté □ de communiquer directement avec la direction nationale, sans avoir à passer par les échelons départementaux et régionaux.

*Dans la chaîne d'information il y a des pertes en lignes phénoménales, et puis il y a une efficacité qui est souvent limitée. Maintenant c'est la direction nationale qui parle en ligne directe avec les chefs de gare. Alors ça a posé des soucis d'organisation parce que ceux qui se sont trouvés au milieu ils ont apprécié mollement. Mais ça fonctionne très bien. Ça a permis d'évoluer beaucoup plus vite, d'avoir des moyens, une réactivité, ça été très bien. (Chef de gare, SNCF)*

En rendant les chefs de gare plus puissants et plus proches des centres de décisions, cette réforme de structure traduit la volonté de la SNCF de faire de ses grandes gares des espaces plus attractifs pour la clientèle. Les compagnies ferroviaires veulent rendre les gares plus accueillantes non seulement pour la clientèle, mais aussi pour les commerçants. La présence d'un important trafic de

---

<sup>1</sup> Agnès Sander, « Des lieux-mouvements bien singuliers », *Annales de la recherche urbaine*, n°71, juin 1996, pp. 49-50

voyageurs permet aux chefs de gare de fixer des loyers élevés pour les magasins, dont la présence valorise l'intérieur de la gare.

*Il y a un but commercial, c'est de répondre à un besoin des clients qui disaient que les gares étaient mal entretenues qu'on s'y sentait pas bien et que mieux les gares seront entretenues, plus on y fera de commerce aussi. ( ) Comme la direction des gares ce qu'elle a souhaité, c'est faire fructifier ces gares, le but c'est de dire aussi qu'on a des bâtiments qui sont énormément fréquentés, puisque ici il passe en moyenne quatre-vingt à quatre-vingt cinq mille personnes par jour, donc il y a un potentiel clientèle, faut y mettre des commerces, quoi ! Pourquoi ne pas offrir aux clients la possibilité d'acheter autre chose que des journaux et des sandwiches ? Le client, il a une demi-heure à perdre, il a un peu de temps, il peut acheter un sweat, un t-shirt, j'en passe et des meilleures (Chef de gare, SNCF)*

Au début des années 2000 la gare de la Part-Dieu a bénéficié d'une rénovation qui a amélioré la fonctionnalité de l'espace et éclairci les allées. Des emplois-jeunes les « gilets rouge » ont été recrutés afin d'accueillir et d'orienter les voyageurs. Une politique de rénovation par accroissement des capacités commerciales a été menée de façon plus systématique en Italie.

### *Le cas italien : le projet Grandi Stazioni*

En Italie, les gares font l'objet d'une campagne de rénovation sans précédent, appelé *Progetto Grandi Stazioni*. Cette rénovation est explicitement centrée sur le thème de la rationalisation et de l'essor des espaces commerciaux dans les gares. Grandi Stazioni, le prestataire de service pour RFI, entend transformer les treize gares dont il a la responsabilité en « places urbaines » :

Notre objectif est de rénover totalement les structures et les services offerts au public des gares, pour créer et diffuser un nouveau modèle de gare : plus seulement un lieu de passage obligé, mais une « place urbaine » où se concentrent les services et les activités à disposition de tous les citoyens.<sup>1</sup>

En fait de « place urbaine » une métaphore hautement significative dans le contexte italien, le projet Grandi Stazioni vise avant tout à développer un centre commercial dans la gare. Le centre commercial installé à Roma Termini, la gare principale de Rome, s'étend sur 25000 m<sup>2</sup>. Il a coûté 125 millions d'euros. Celui de Milano Centrale est plus petit et coûte un peu moins cher, 100 millions d'euros. Ce seront les deux grands investissements de Grandi Stazioni, car les autres gares seront moins bien dotées. A Turin, le projet pour Torino Porta Susa ne sera doté que de 30 millions d'euros.

*Grandi Stazioni, c'est la requalification des treize gares les plus importantes d'Italie. On a déjà fait Rome et maintenant on s'attaque à Milan. A Rome maintenant il y a 450000 passants par jour, 60% de voyageurs et 40% de gens qui viennent seulement au centre commercial. C'est un projet pilote. A Milan il y a 320000 passagers par an, et le centre commercial, pardon, c'est un centre de services, devrait faire 15000 m<sup>2</sup>, dans les souterrains. (Responsable de la sécurité, Grandi Stazioni)*

Le projet économique est de faire profiter ce centre commercial des trois cent mille passants quotidiens, dont un quart ne sont pas voyageurs. Cette masse de clients potentiels permet de faire payer aux commerçants des loyers très élevés (selon les dirigeants de RFI) qui sont autant de profits supplémentaires pour le gestionnaire de la gare. Par exemple, la pharmacie de la gare de Milan réalise un chiffre d'affaire de 10 millions d'euros, soit le double de la deuxième pharmacie de Milan, tandis que le chiffre d'affaire moyen d'une pharmacie dans la ville est de l'ordre de 1,5 million d'euros. Cette différence s'explique par l'extraordinaire affluence de la gare et se paye en terme de loyer et de commission sur les profits. Mais le projet Grandi Stazioni ne répond pas qu'à une logique de développement économique de la gare.

*L'objectif c'est de requalifier Milan. C'est une gare monumentale, mais à cause de la pénombre, des dégradations, des clochards, elle est moche. Dans la*

<sup>1</sup> [http://www.grandistazioni.it/pagine.cfm?cont=m\\_6&lang=it&selezionato=5](http://www.grandistazioni.it/pagine.cfm?cont=m_6&lang=it&selezionato=5)

*gare, ce n'est pas bien ordonnée, tu ne sais pas où est rien, alors qu'avec Grandi Stazioni, c'est simple, au dessus il y aura les kiosques à journaux et les bars, derrière les agences de voyages et de location de voitures, et en dessous le gymnase, le fast-food, la pharmacie, les magasins. (Responsable de la sécurité, Grandi Stazioni)*

Pour les responsables du projet, la construction d'un centre commercial dans la gare va permettre de changer son image et d'améliorer sa réputation. L'installation de commerces dont le standing est soigneusement étudié doit permettre une forme de gentrification de la gare, c'est-à-dire d'exclusion des franges les plus paupérisées (marginaux, sans-abris, prostituées) et leur remplacement par des consommateurs.

*Qu'est-ce qui crée la dégradation urbaine ? c'est l'agrégation de gens de leur espèce [les marginaux]. Pourquoi est-ce que Via Montenapoleone, Via Della Spiga<sup>1</sup>, il n'y a jamais de gens comme eux ? Parce là-bas il n'y a pas de vendeurs à la sauvette, de petits bars, de vendeurs de jeans, de chinois qui vendent des trucs, toutes ces choses qui attirent les marginaux. Le projet Grandi Stazioni, c'est éliminer ces espaces sombres, mal définis, qui attirent les marginaux. (Responsable de la sécurité, Grandi Stazioni)*

Le projet Grandi Stazioni suit une logique économique sur deux dimensions :

- la location d'espaces commerciaux vise à améliorer la rentabilité des gares ;
- la présence des espaces commerciaux doit contribuer à améliorer l'image des gares, de telle façon que le transport ferroviaire apparaisse comme plus attractif.

Rendre les gares plus attrayantes, plus propres, plus lumineuses, extraire du sens commun l'association gares / marginaux est un moyen de préserver et d'augmenter les parts de marché sur le secteur du transport.

*C'est un projet [Grandi Stazioni] qui devra tenir compte de la sécurité des voyageurs, des trains et du patrimoine FS, avec la rénovation et l'embellissement de la gare. Il y aura plus de magasins, plus de débits de boisson, plus de points de rencontre, plus d'espaces de stationnement pour le public, et plus de la fonctionnalité pour cette gare qui date du XIXe siècle. Elle sera refaite en tout, donc il y aura plus de sécurité pour les voyageurs (Responsable de la sécurité, Trenitalia)*

### *La logique commerciale des compagnies ferroviaires*

L'attention nouvelle portée aux gares en France et en Italie s'inscrit dans la perspective de l'ouverture à la concurrence : la rentabilité économique devient l'élément déterminant de la stratégie des compagnies ferroviaires. Les compagnies ferroviaires deviennent plus attentives aux soucis des clients. Du point de vue des clients, les gares sont associées à la présence de clochards et de marginaux. Pour rendre les gares plus attrayantes, les compagnies ferroviaires décident de maximiser la présence des commerces dans les gares. Ces commerces, à leur tour, ont besoin de sécurité, que les compagnies ferroviaires, qui leur font payer le loyer, doivent assurer. A moyen terme, les compagnies ferroviaires comptent sur la présence des commerces pour participer à la requalification de la gare. En d'autres termes, les compagnies ferroviaires ont besoin de politiques de sécurité qui répondent aux exigences des clients et des commerçants.

Les compagnies ferroviaires ont besoin de sécurité dans leurs gares ; or l'État est le référent traditionnel en matière de sécurité. Mais la présence des policiers répond-elle aux enjeux particuliers des compagnies ferroviaires ?

---

<sup>1</sup> Les deux rues du luxe à Milan.

## LA POLICE DANS LES GARES

Les gares sont des espaces stratégiques pour les États depuis leur création au début du XIXe siècle : « [e]n France, à l'origine, les grandes gares ( ) furent conçues selon de stricts principes fonctionnels dominés par des impératifs de sécurité et de sûreté à l'égard tant des installations ferroviaires que du nouveau domaine public que constituaient les larges emprises du chemin de fer<sup>1</sup> ». La loi de 1845 et les ordonnances de 1846 institutionnalisent « des services omniprésents de police et de contrôle<sup>2</sup> ». Ce ne sont pas les compagnies ferroviaires mais l'État qui exige de contrôler l'affluence des voyageurs à une époque marquée par la psychologie des foules de Le Bon et la « hantise des foules non-ordonnées<sup>3</sup> ». La police au XIXe siècle fait de la gare un « *bastion défensif*<sup>4</sup> » : les chemins de fer sont entièrement clôturés, les cantonniers portent des sabres, il est interdit de ne pas attendre dans les salles d'attentes qui sont grillagées, et la mendicité ainsi que le démarchage sont strictement interdits<sup>5</sup>. Pour les États, les gares sont donc des espaces stratégiques, puisque elles sont les points nodaux par lesquels transitent des millions de personnes chaque année.

### Ordre public et dissuasion : la police dans la gare française

L'analyse des missions du poste de police montre l'importance des logiques d'ordre public dans la définition de la sécurité qui préside au travail des policiers dans la gare.

#### *Les missions du poste de police*

Dans la gare de la Part-Dieu, les fonctionnaires du poste de police sont constitués en trois équipes de huit policiers qui tournent pour assurer une présence de l'ouverture à la fermeture de la gare : elles alternent entre la plage de travail 5h - 13h, la plage 13h - 21h et le repos. Chaque équipe a quatre missions :

1 et 2. Assurer l'accueil du public au poste et mettre à disposition du commissariat central une voiture de Police-Secours. L'accueil consiste essentiellement à prendre les plaintes des voyageurs et des commerçants, renseigner et orienter les personnes égarées, répondre au téléphone et gérer la main courante. Il est strictement interdit au policier de mission d'accueil de quitter son poste. Le fonctionnaire à l'accueil est aussi chargé de faire le travail préparatoire aux aspects judiciaires de l'activité du service de sécurité interne à la SNCF, la Surveillance générale. L'activité Police-Secours consiste à patrouiller en véhicule de police en binôme dans « le secteur de la gare », qui s'étend loin au delà du voisinage de celle-ci. Le véhicule reçoit des appels radio de la part du « central », c'est-à-dire le centre téléphonique qui reçoit les appels du 17 (« Police-Secours »). Le fonctionnaire qui est au standard reçoit un appel d'urgence, et répercute la mission sur la voiture qui est dans le secteur. En conséquence, les fonctionnaires en poste à la gare qui sont affectés à une voiture « Police-Secours » ne travaillent plus dans la gare. Ces deux missions sont les moins significatives au regard de la production de l'ordre.

3. Organiser la patrouille Vigipirate. La patrouille Vigipirate est constituée de deux ou trois militaires encadrés par un policier. Ces patrouilles ont une mission de dissuasion. Elles font le tour de la gare à pas lents ; les militaires ont le fusil d'assaut à quarante-cinq degrés vers le sol. Bien que les policiers doutent de la plus-value effective de ces militaires qui n'ont aucun pouvoir de police - ils n'ont le droit que de marcher avec leur fusil - la patrouille Vigipirate est prioritaire sur les autres missions, avec la garde du poste. S'il y a des absences, la patrouille Vigipirate est toujours prioritaire par rapport à l'autre patrouille pédestre et à la mission Police Secours. Cette disposition traduit la volonté du Ministère de l'Intérieur de montrer sa détermination à prévenir des actes de terrorisme sur le territoire.

---

<sup>1</sup> Georges Ribeill, « Les métamorphoses de la grande gare française », *Annales de la recherche urbaine*, n°71, juin 1996, p. 53

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 58

<sup>3</sup> Karen Bowie, « De la gare du XIXe siècle au lieu-mouvement. Évolution ou rupture ? », *art. cit.*, p. 22

<sup>4</sup> Georges Ribeill, « Les métamorphoses de la grande gare française », *art. cit.*, p. 53, italiques dans l'original

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 54-55

*La patrouille de sécurisation Vigipirate, elle fait tout le secteur de la gare, elle va chercher des colis suspects. (Principalement des colis suspects ?) C'est surtout sécurisation, dissuasion. Elle est plutôt dissuasive pour les mouvements terroristes, c'est sa mission première. (Avec les militaires comment ça se passe ?) [un autre policier est entré, ils ricanent tous les deux avec un air entendu]. (Ils sont là pour se montrer, quoi ?) On peut dire ça. (Agent de police judiciaire 1, gare française)*

La patrouille Vigipirate est censée rassurer le public par un déploiement de force impressionnant. Les commerçants de la gare sont d'ailleurs sensibles à cette présence dissuasive.

*A mon avis ça vient de la présence plus importante de policiers, de militaires, des gens avec les mitraillettes, on n'est pas là pour faire peur mais pour dire regardez je suis là. Et c'est ça le plus important au niveau du commerce, c'est la présence de terrain. C'est pour les commerçants et les clients aussi. On va vite dissuader les gens de faire des conneries. (Vendeuse 1, gare)*

Le caractère prioritaire de la patrouille Vigipirate montre l'importance pour l'État d'avoir une visibilité dans la gare ; la patrouille Vigipirate exerce avant tout une fonction symbolique, car les missions de police réelles sont exercées par les patrouilles exclusivement composées de policiers.

4. Organiser une patrouille composée exclusivement de policiers. Le travail effectué par la patrouille composée exclusivement de policiers est le plus intéressant à analyser, en gardant à l'esprit que ce n'est qu'une des quatre missions du poste et qu'elle n'est pas prioritaire. Les patrouilles des policiers visent moins à dissuader les délinquants qu'à contrôler l'identité des personnes suspectes. Dans le cadre des accords de Schengen, les policiers de la gare ont un pouvoir discrétionnaire de contrôle d'identité sur les passants. Les contrôles sont normalement soumis à des restrictions de façon à protéger les libertés fondamentales. A la gare, il n'y a aucune restriction : tous les agents de police judiciaire, lors des patrouilles, peuvent procéder au contrôle d'un individu, au hasard ou selon la moindre suspicion.

*C'est pratiquer des contrôles d'identité parce que la gare est ouverte au trafic international. On contrôle toutes les personnes que l'on veut, c'est un petit bonus que l'on a, on peut procéder à des contrôles, et effectuer quelques bonnes affaires comme ça. (Agent de police judiciaire 2, gare française)*

Pour les policiers, il est beaucoup plus intéressant de tourner dans la gare en procédant à des contrôles et donc en ayant une chance d'arrêter un délinquant que d'effectuer de simples rondes qui n'ont pour but que de rassurer les voyageurs. Dans l'esprit des policiers, les rondes sont le travail de ceux qui n'ont aucune compétence judiciaire, c'est-à-dire les militaires et les personnels de la SNCF.

### *La logique des contrôles*

D'après les entretiens avec les policiers et leur hiérarchie, les contrôles dans la gare permettent d'appréhender trois types de délits :

**Les personnes recherchées par la police.** Les personnes suspectées d'avoir commis une infraction, qui ne se sont pas présentées à une convocation de la police ou de la justice, ou qui ne sont pas allées en prison alors qu'elles y étaient condamnées font l'objet d'une « fiche de recherche ». Il s'agit d'un fichier informatique qui liste toutes les personnes en fuite. Lors d'un contrôle en gare, l'intuition d'un policier peut le conduire à « passer aux fiches de recherche » l'identité de la personne contrôlée et procéder, le cas échéant, à l'arrestation.

**La situation irrégulière sur le territoire.** Être étranger et sans papiers sur le territoire français constitue une infraction. Une personne qui n'est pas en mesure de justifier d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour est en situation irrégulière et peut être menacée d'expulsion. La gare voit passer un grand nombre d'étrangers : les contrôles « au hasard » permettent d'arrêter de nombreux étrangers en situation irrégulière.

**La possession de stupéfiants.** Le contrôle d'identité débouche sur une fouille rapide qui peut faire apparaître une possession de produits illicites, le plus souvent du cannabis, parfois de

L'ecstasy, occasionnellement des drogues plus onéreuses. Le transport de petites quantités de drogue n'intéresse généralement pas les policiers, mais peut révéler un trafic. La lutte contre le trafic de drogue fait partie des missions prioritaires de la police, c'est pourquoi les contrôles sont précieux pour mettre à jour ces trafics. Dans la gare, les quantités restent restreintes et même le parvis n'est pas considéré comme un lieu de trafic alors que de nombreux marginaux y séjournent (et que l'auteur s'est vu proposer du cannabis plusieurs fois). Il arrive que des voyageurs dénoncent à la patrouille des propositions de vente de stupéfiants qui leur ont été faites, mais les contrôles restent plus efficaces.

*C'est un lieu de passage, de fréquentation, de rendez-vous, donc forcément il y a trafic de stupéfiants. Lors d'un contrôle, ça vous arrive de tomber sur des porteurs de substances illicites. On patrouille, on voit qui est là tous les jours, les allées et venues suspectes. On sait très bien qu'il y en a qui sont pas là pour regarder le ciel bleu et le soleil, d'autres qu'on a déjà interpellé pour trafic de stupe. (Agent de police judiciaire 1, gare française)*

La rationalité de ces contrôles est dictée par les enjeux d'ordre public de la police : dans les trois cas, les délits ont peu d'influence sur la criminalité dans la gare. Ce sont les vols et les agressions qui font peur aux gens et ce sont les clients agressifs qui usent le personnel de la SNCF. Les étrangers en situation irrégulière ne provoquent en soi aucune « insécurité » ; les trafiquants de drogue ne cherchent pas à attirer l'attention ; enfin l'arrestation de personnes recherchées peut être considérée comme un résultat positif pour les services de police, mais ne change rien à la sécurité dans la gare du moment que ces personnes recherchées se tiennent tranquilles (et si elles ne le font pas, ce n'est pas parce qu'elles sont recherchées qu'elles seraient arrêtées, mais pour leurs méfaits commis dans la gare). La pratique des contrôles est donc d'une grande efficacité pour les statistiques du poste, mais elle l'est moins du point de vue du vécu subjectif des usagers de la gare. Précisons qu'il ne s'agit pas ici de juger le travail de la police du point de vue de son utilité mais de comprendre la logique qui l'anime : les contrôles visent moins à « assurer la sécurité » qu'à répondre à la logique de la définition de la sécurité propre à l'institution policière.

#### *« Faire du chiffre »*

Cette tendance est exemplifiée par la focalisation des chefs sur les statistiques d'activité du poste. A la suite d'un changement de majorité politique en 2002, la pression du ministère de l'Intérieur sur la hiérarchie policière s'est accentuée : la nécessité de présenter des bilans statistiques flatteurs s'est fait ressentir de façon plus vive à tous les niveaux. Le ministère de l'Intérieur a voulu que les statistiques montrent l'efficacité de la police. Les chefs de poste ont reçu des objectifs chiffrés, classés par catégories, et définis par les commissaires en fonction des attentes de la hiérarchie. Le problème n'est donc plus de parvenir à un objectif qualitatif de « tranquillité » dans la gare mais de fournir des résultats à la hauteur des objectifs chiffrés. Les niveaux des catégories consensuelles de la criminalité □ vols et violence □ sont les plus difficiles à faire baisser parce qu'ils dépendent des interactions contingentes entre individus. Dans la catégorie particulière des problèmes pour lesquels l'État a des enjeux particuliers, l'évolution des statistiques sur les affaires de drogue ou d'immigration clandestine traduit plus directement l'activité des policiers.

*On fait les chiffres ce matin. (Les statistiques ?) Oui. (Et alors, c'est comment ?) ça va bien, mais ici c'est un bon poste pour travailler. Ici, avec le stationnement □ c'est complètement anarchique, les gens se garent n'importe comment pour poser des gens à la gare. Ici on est bien □ Et puis avec [tel article de loi], (Schengen ?) Oui, Schengen, on contrôle qui on veut ! Alors on trouve des trucs. Drogue, situation irrégulière, fiches de recherche □ Vous savez, on disait délit de sale gueule avant, mais ici c'est un peu ça, vous avez quelqu'un qui vous revient pas, un regard fuyant □ On prend qui on veut ! Si il passe devant le poste, baisse la tête, n'importe quoi, on le prend, on le contrôle, on le passe aux fiches de recherche. (Et c'est souvent que □ ) Oh, on peut contrôler cinquante personnes et rien trouver, mais il y a des gars, ici, ils ont un peu de bouteille, ils sortent, ils en prennent un, et il y a quelque chose. (Chef de poste 1, police, gare française)*

« Un bon poste » est un poste où il est facile de faire du chiffre. Comme le stationnement autour de la gare est difficile et que les gens sont pressés, le quota de véhicules en stationnement gênant est vite atteint. La possibilité de faire des contrôles maximise les chances de trouver une occasion d'interpeller un contrevenant — usager ou trafiquant de drogue, étranger en situation irrégulière ou personne recherchée. Les missions de dissuasion et la pratique des contrôles permettent aux policiers d'être « efficaces » en fonction des critères prédéfinis de l'efficacité.

Ainsi, l'activité policière à la gare se partage entre des missions de dissuasion et des missions de contrôle d'identité dont la logique reflète des enjeux spécifiquement étatiques — étrangers sans papiers, « fiches de recherche », trafiquant de drogue — une logique que l'on retrouve dans la gare de Milan.

### **Ordre public, dissuasion et répression : la police italienne**

La Stazione Centrale, la gare de Milan, voit passer 300 000 personnes par jour : elle pose des problèmes d'ordre bien plus considérables que la gare de la Part-Dieu. La présence policière est bien plus importante : environ cent quatre-vingt fonctionnaires travaillent dans la gare de Milan. Ils sont divisés en deux populations bien distinctes : les agents en uniforme et les agents en civil. On compte environ cent cinquante agents en uniforme pour une trentaine d'agents en civil. Tous dépendent de la Police ferroviaire (la *Polfer*), qui est une branche de la police d'État (*Polizia di Stato*). Les équipes de policiers alternent entre quatre périodes de travail : matin, après-midi, soir, nuit, et la période de repos. La police est continuellement présente à la gare. Le travail des policiers milanais, comme celui des policiers lyonnais, obéit à des enjeux spécifiquement étatiques.

#### *Les policiers en uniforme : dissuasion et contrôles d'identité*

Les agents en uniforme réalisent deux types de tâches : l'accueil de la population et les patrouilles. À l'accueil, les voyageurs ou les usagers de la gare peuvent porter plainte pour les vols ou agressions qu'ils ont subis. L'essentiel du travail des agents en uniforme consiste cependant en patrouilles de dissuasion.

Les agents qui patrouillent font des rondes en nombre variable, de deux à cinq hommes, pour surveiller le comportement des voyageurs et des passants et prévenir l'occurrence de problèmes. L'une des activités des policiers en patrouille est d'empêcher le stationnement prolongé des marginaux à un endroit précis, pour permettre aux voyageurs de bénéficier du mobilier de la gare, et pour lutter contre la présence des marginaux. Les endroits chauffés dans la gare — particulièrement recherchés en hiver — sont pratiquement inaccessibles aux marginaux : il faut consommer pour aller dans les cafés, la salle d'attente est réservée aux voyageurs munis de billets, et les policiers vont jusqu'à contrôler les numéros de passage des tickets distribués pour organiser la file d'attente au guichets. La patrouille de nuit doit dissuader les sans-abris de dormir dans la gare ou dans ses alentours proches. En été, beaucoup de sans-abris vivent la nuit et dorment le jour sur les pelouses municipales, allongés aux côtés des touristes et des bronzers, pour éviter de se faire arrêter par la patrouille de nuit. En hiver, les centres d'hébergements ouvrent, et les policiers sont moins rigoureux dans l'application du règlement.

Les policiers en uniforme contrôlent l'identité des personnes suspectes. Lors des 24 premiers jours du mois d'octobre 1999, les policiers de la Stazione Centrale ont eu affaire (contrôle ou arrestation) à 6553 personnes (soit 273 personnes par jour)<sup>1</sup>. Dans 96,3% des cas, le contrôle n'a débouché sur aucune procédure. 3,1% des personnes contrôlées ont été emmenées au commissariat pour une vérification plus approfondie ; la quasi-totalité de ces vérifications concerne des étrangers sans papiers. Les personnes arrêtées représentent 0,4% du total des personnes ayant eu affaire à la Polfer<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> FILT/CGIL Milano, « Speciale informazione », supplemento a « Il lavoro nei trasporti », mensile della FILT/CGIL, Novembre 1999, p. 22 (document syndical présentant les actes d'un colloque sur la sécurité dans les transports à Milan)

<sup>2</sup> *Idem*, p. 22



Outre les patrouilles pédestres, les policiers en uniforme utilisent des petites voitures électriques, semblables à des voiturettes de golf, pour se déplacer sur le plateau des quais. Cela provoque des commentaires désobligeants de la part des commerçants qui partagent les stéréotypes largement diffusés en Italie sur l'absence de compétences des forces de l'ordre<sup>1</sup>. Dans un sondage sur 1000 passants dans la gare réalisé en 1999 par les syndicalistes des transports, 84% des sondés se sentaient en insécurité dans la gare, 48,5% de ceux-ci l'attribuant aux défauts de la surveillance. 68% des sondés demandaient plus de police et plus de répression, et 81% n'étaient pas satisfaits par le travail de la police<sup>2</sup>.

(Comment jugez vous le travail des policiers ?) [*moue dubitative*] *Moi je trouve qu'ils ne sentent pas trop concernés* (Mais vous les trouvez efficaces ?) *Je ne les ai jamais vu à l'œuvre. (Commerçante, gare italienne)*

Les policiers en uniforme ramènent fréquemment de leurs patrouilles des individus suspects et des marginaux en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants, et des personnes en situation irrégulière sur le territoire italien. Les marginaux de la gare appellent l'endroit où les individus sont amenés après arrestation « la salle de massage », un surnom ironique pour désigner les violences que les policiers feraient subir aux personnes interpellées.

### *Les policiers en civil : flagrants délits sur les vols et la drogue*

A la différence des agents en uniforme, les agents en civil, plus gradés, ne cherchent pas à dissuader ou à assurer l'ordre dans la gare, mais à arrêter les délinquants en flagrant délit, ce qui constitue le volet répressif de l'activité policière dans la gare.

*Quand on travaille en civil, on fait de la répression. Nous nous ne faisons pas de prévention, c'est le travail des policiers en uniforme. Pour nous, le travail, c'est le flagrant délit. A Milano Centrale, il y a de tout, du vol, du deal, de la prostitution, de la drogue. Stazione Centrale, c'est une petite ville dans la ville, parce que tout arrive. (Policier 1, gare italienne)*

Les policiers utilisent la notion italienne de « microcriminalité » pour désigner l'objet de leur travail répressif. La microcriminalité s'oppose à la criminalité organisée, type mafia, qui constitue l'un des principaux problèmes criminels en Italie. La microcriminalité à l'italienne n'est pas l'incivilité à la française : elle désigne les petits trafics de drogue, les vols à la tire, en un mot la délinquance peu ou pas organisée qui ne constitue pas une menace pour l'ordre public mais un désagrément réel pour la population<sup>3</sup>. Les policiers en civil ont concentré leurs efforts sur le vol durant la décennie 1990<sup>4</sup>.

*Ces dix dernières années, on a pratiquement vaincu le vol à la tire. Avant, il y a quinze ans, il y en avait vingt par jour, aujourd'hui il y en a trois ou quatre par jour. C'est le niveau minimal physiologique, si une voyageuse pose sa valise et va acheter des cigarettes, la valise disparaît, bien sûr. Mais on ne peut pas plus faire diminuer ce seuil. (Policier 2, gare italienne)*

Il faut garder à l'esprit que trois cent mille personnes traversent la gare quotidiennement, et que le nombre de vols rapportés à cette affluence est considéré par la police comme par la direction de la gare comme un grand succès. Cette autosatisfaction contraste avec le sentiment général de la population ou les comptes rendus des médias, pour qui la gare de Milan est un endroit où quiconque n'est pas agrippé à son sac se le fait voler avant d'avoir atteint les quais.

<sup>1</sup> Asale Angel-Ajani estime cependant que l'État italien, son appareil policier et particulièrement les carabinieri, n'ont jamais été aussi légitimes et populaires que dans l'Italie des années 1990. Asale Angel-Ajani, « A Question of Dangerous Races ? », *art. cit.*, p. 440

<sup>2</sup> FILT/CGIL Milano, « Speciale informazione », quatrième de couverture

<sup>3</sup> Ilvo Diamanti et Fabio Bordignon estiment que la « microcriminalité » renvoie avant tout aux petites agressions à la sphère privée dans le contexte urbain. Ilvo Diamanti et Fabio Bordignon, « Sicurezza e opinione pubblica in Italia », *art. cit.*, p. 116

<sup>4</sup> Michel Crozier fait partie des victimes célèbres des pickpockets de la gare de Milan.

*La sécurité ? [véhémence] Il n'y en a pas, de sécurité ! Tu poses ton sac, tu clignes des yeux, il a disparu, c'est ça la sécurité ici ! (Vendeuse, gare italienne).*

Il n'y a cependant pas de contradictions entre les deux diagnostics : tous les acteurs de la sécurité dans la gare, et les policiers les premiers, attribuent les vols à la négligence des victimes, négligence pour laquelle ils ne sont pas responsables. Les policiers ne cherchent maintenant plus à faire baisser un taux de vol qu'ils jugent incompressibles mais s'attachent à lutter contre le trafic de drogue.

*Donc on s'occupe plus de la drogue, des dealers. Le vol, c'est à l'intérieur de la gare, le deal, c'est sur les places. Donc avant on faisait que les vols et les vols à la tire, maintenant on fait moitié deal et moitié vol. (□). (Et pourquoi la drogue ?) Déjà il y a moins de vol et on va pas se rouler les pouces, donc on fait la drogue aussi. Et puis la mentalité a changé. Le vieux policier, il n'a pas connu la drogue quand il était jeune. Moi j'ai vécu avec la drogue, les jeunes policiers c'est différent. On a aussi perdu des amis. (Policier 2, gare italienne)*

La drogue a été une question particulièrement sensible en Italie dans les années 1980 avec une très forte surconsommation d'héroïne par rapport aux autres pays européens continentaux. En 1999, 11 % des adolescents italiens de 15-16 ans avaient consommé de l'héroïne, de la cocaïne ou des amphétamines, contre 5 % des Français du même âge<sup>1</sup>. Les différents types de drogues que l'on trouve à la gare sont le cannabis, l'ecstasy, le LSD, la cocaïne, l'héroïne et la méthadone (un substitut liquide de l'héroïne, utilisé pour les cures de désintoxication). Il y a aussi différents types d'individus qui viennent à la gare pour la drogue : des provinciaux qui viennent chercher un peu de cannabis là où ils sont sûrs d'en trouver, aux héroïnomanes clocharisés vivant de petits larcins et de l'aide fournie par les associations caritatives. Du point de vue policier, le problème n'est pas la consommation de drogue, mais le trafic. Cette distinction est cruciale, parce qu'elle met à jour les enjeux d'ordre public qui structurent l'activité policière dans la gare.

*Avant il y avait une histoire de dose minimale, maintenant il n'y a plus. Il faut déterminer si c'est pour usage personnel ou si c'est détention pour revente, parce que c'est le deal qui est interdit. Moi policier je dois prouver que la détention est pour la revente. Si je trouve du matériel à couper la dope, des coupures de dix et vingt euros, il y a une forte présomption que c'est un dealer. (Policier 2, gare italienne)*

### *Enjeux étatiques et définition policière de la sécurité*

Les policiers ne cherchent pas spécialement à arrêter les toxicomanes, sauf quand ceux-ci commettent un délit qui justifie de toute façon une intervention. Au regard de la loi, le toxicomane est plus une victime qu'un coupable, et au regard des policiers, le toxicomane n'est qu'un pion sans intérêt sinon celui d'être susceptible de contribuer à l'arrestation des « véritables » malfaiteurs, c'est-à-dire les trafiquants de drogue. Cette focalisation sur les dealers au détriment des toxicomanes s'inscrit dans une définition de la sécurité qui n'est pas celle de la compagnie ferroviaire et qui entraîne de sa part un travail spécifique que l'on détaillera *infra*. Pour les autorités de la gare, le problème est moins le trafic (invisible pour les voyageurs) que la consommation, c'est-à-dire la présence visible de toxicomanes dans la gare.

Dans la gare italienne, le travail de la police s'inscrit dans une logique de dissuasion : les agents de l'État doivent être en permanence visibles. Leurs moyens leur permettent de faire un gros travail sur la réduction des vols dans la gare. Si cette dernière mission correspond parfaitement aux attentes de Grandi Stazioni comme de tous les citoyens, c'est moins le cas du reste du travail. Comme leurs homologues français, les policiers italiens focalisent leur activité anti-stupéfiants sur les trafiquants plutôt que sur les usagers, et considèrent l'arrestation des étrangers en situation irrégulière comme une priorité. Le harcèlement des marginaux dans la gare par les policiers italiens est un

<sup>1</sup> Hugues Lagrange, *Demandes de sécurité, op. cit.*, p. 77

harcèlement des immigrés (« extracommunautaires »), pas des vieux clochards italiens devenus des figures pittoresques et contre lesquels le droit retient moins de griefs que contre les étrangers. Par dessus tout, les policiers en uniforme réalisent des contrôles d'identité pour arrêter d'éventuels étrangers en situation irrégulière. Les statistiques pénitentiaires italiennes montrent que la façon dont la police travaille à la gare n'est pas un cas isolé : dans les prisons de la Péninsule, 30% des personnes incarcérées le sont pour des affaires de stupéfiants, 25% sont des extracommunautaires, 20% sont condamnés pour des actes de petite délinquance urbaine (les 25% restants le sont pour grand banditisme)<sup>1</sup>.

En somme, dans la gare de la Part-Dieu comme dans la Stazione Centrale, la police publique poursuit des logiques spécifiques aux enjeux de l'État : répression du trafic de drogue ou du séjour irrégulier sur le territoire. Pour les compagnies ferroviaires, dont les enjeux sont structurés par les impératifs de rentabilité, la sécurité consiste avant tout à rendre l'espace de la gare plus propre et plus accueillant : ce sont donc les sans-abris et les mendiants qui sont constitués en problème de sécurité. Ces enjeux peuvent être congruents avec ceux de la compagnie ferroviaire, mais on va voir que c'est loin d'être toujours le cas.

## LES ACTEURS NON-ETATIQUES DANS LES GARES

Les enjeux qui structurent la définition des missions des policiers sont suffisamment spécifiques pour que la SNCF, Grandi Stazioni et la Ville de Milan soient contraintes de mettre en œuvre leur propre politique de sécurité. En analysant la politique des compagnies ferroviaires, on verra que la définition en creux de l'« insécurité » selon des critères étatiques ne correspond pas entièrement aux attentes et aux enjeux d'une compagnie ferroviaire. La plupart des aspects du travail policier profitent aux acteurs non-étatiques, mais l'analyse des politiques des acteurs non-étatiques dans les gares montre que la sécurité dont les compagnies ferroviaires ont besoin est différente de celle à laquelle se réfère la police. De même que la police agit en fonction des enjeux de l'État, les services de sécurité des compagnies ferroviaires en France et en Italie obéissent à des enjeux spécifiques, comme en témoigne la reconversion de la Suge au sein de la SNCF ou le recours aux associations caritatives par Grandi Stazioni.

### La reconversion significative de la Surveillance générale de la SNCF

A la SNCF, le service chargé de protéger l'entreprise contre les actes de malveillance s'appelle la Surveillance générale, surnommée la « Suge ». La Suge est le seul département de la SNCF qui ait vu ses effectifs croître dans les dix dernières années, alors que l'entreprise a vu le nombre de ses salariés fondre de 515 000 en 1945 à 180 000 aujourd'hui<sup>2</sup>. Dans le même temps, les missions de la Suge ont changé. L'analyse des transformations des missions de la Suge montre comment la sécurité est devenu un enjeu de politique commerciale pour la SNCF.

#### *Avant : des missions de répression, en civil*

La Surveillance Générale de la SNCF avait autrefois deux missions principales. La première était de surveiller les cheminots. La SNCF a compté jusqu'à cinq-cent mille salariés ; la Suge devait s'assurer de l'honnêteté de chacun et réprimer les infractions : l'argent qui disparaît dans les caisses, le vol de matériel, la « perruque<sup>3</sup> » ou le sabotage. Le seul rapport que les agents de la Suge avaient avec les autres employés de la SNCF était un rapport de surveillance et de répression.

<sup>1</sup> Alessandro Bernardi, « Ombres et lumières de la politique criminelle italienne dans l'ère de l'urgence perpétuelle », *Déviance et société*, 28 (4), 2004, p. 446

<sup>2</sup> Claire Guélaud, « La SNCF : une stratégie de croissance, un imaginaire du déclin », in Pierre-Éric Tixier, *Du monopole au marché. Les stratégies de modernisation des entreprises publiques*, Paris : La découverte, « Textes à l'appui », 2002, p.127

<sup>3</sup> La « perruque » consiste à produire en usine des objets à usage personnel. Voir Michel Anteby, « La perruque en usine : approche d'une pratique marginale, illégale et fuyante », *Sociologie du Travail*, 45 (4), décembre 2003, pp. 453-471

*Les anciens, ils sont partis à la retraite, mais ils faisaient tomber les cheminots pour un crayon. (Agent de maîtrise 1, Surveillance générale SNCF)*

La Suge s'est ainsi construit une image négative auprès des cheminots, image négative renforcée par les allégations de favoritisme de la direction à son encontre.

*Quand un Suge venait pas travailler le matin, on lui disait rien, on lui faisait pas de remarque le lendemain. De la part de la SNCF, il y a un peu un côté □on nourrit bien ses chiens de garde□ (Travailleur social, gare lyonnaise)*

La Suge a entretenu avec les syndicats dominants de la SNCF (au premier rang desquels la CGT) des relations conflictuelles. Le surnom commun de la Suge était « la cinquième », abréviation de « la cinquième colonne », en référence aux troupes dormantes des armées franquistes dans la ville de Madrid peu avant sa chute<sup>1</sup>. Ce surnom est particulièrement significatif compte-tenu de la position de la SNCF dans le paysage politique et syndical français. Bien que cela ne soit pas formellement établi, tout laisse penser que la Suge ne faisait pas que débusquer d'éventuels cheminots malveillants ; elle avait également des activités anti-syndicales, dans une entreprise où la direction et la CGT ont eu historiquement des rapports conflictuels<sup>2</sup>. Il s'agissait donc d'un service peu syndiqué et mal considéré par le reste de l'entreprise.

*A l'époque on disait pas bonjour aux autres cheminots, ah oui (Agent 1, Surveillance générale SNCF)*

Une seconde mission était la surveillance du fret et la protection contre les actes de malveillance. Les équipes de la Suge allaient dans les dépôts, faisaient des planques, arrêtaient des malfaiteurs en flagrant délit et faisaient des enquêtes pour démanteler les trafics de denrées issues du vol dans les trains de marchandises. Si par « répression » on entend l'activité qui consiste à arrêter des contrevenants, l'activité de la Suge était purement répressive : tous ceux qui causaient un préjudice à la SNCF, que ce soient ses propres employés ou les délinquants classiques, étaient pourchassés par la Suge puis amenés aux autorités judiciaires. Les agents de la Suge étaient armés (depuis 1964<sup>3</sup>) et accomplissaient leurs missions « en civil », sans uniforme, que ce soit pour confondre un cheminot ou pour prendre un voleur en flagrant délit.

### *Une grande autonomie dans le travail*

Les agents de la Suge dépendaient d'un chef d'équipe (un « maîtrise ») qui lui-même était sous l'autorité du chef de brigade. La hiérarchie fixait les grandes lignes des missions, mais hors de ce cadre, l'indépendance de la Suge était quasiment complète. La direction nationale de la SNCF pouvait donner des objectifs, mais c'était l'encadrement et les agents de la Suge qui définissaient leur façon de travailler. A la SNCF, les chefs de gare eux-mêmes ne savaient pas précisément ce que faisaient ceux qui étaient censés assurer leur sécurité. Cette organisation opaque permettait à la Suge de voir ses activités financées sans être contrôlées. Comme les agents travaillaient en civil et dans la discrétion, personne d'extérieur à la Suge ne pouvait savoir quel travail effectif était réalisé. La plupart des usagers ne savaient pas qu'une police ferroviaire interne à la SNCF existait.

*Avec la Suge j'ai un contrat de partenariat, bon, ils sont cheminots, mais ils sont complètement indépendants. Jusqu'à l'avènement de la direction des gares ils étaient totalement indépendants, c'est-à-dire qu'on ne savait même pas ce qu'ils faisaient. Ils sont comme tout bon policier, □on en dit le moins possible, on va pas raconter à tout le monde□, ils avaient un peu ce côté policier, enquêtes, investigation, qu'ils font toujours et très bien. Mais jusqu'à une certaine époque on leur disait □mais de telle heure à telle heure vous faites quoi ?□ et ils nous disaient □on peut rien vous dire, c'est secret□ (Chef de gare, SNCF)*

<sup>1</sup> On demanda au général franquiste en charge de la prise de Madrid laquelle de ses quatre colonnes allait pénétrer dans la ville la première, il répondit que sa cinquième colonne était déjà dans les murs.

<sup>2</sup> Cette problématique a souvent été abordée par les personnels de la SNCF (Suge et non-Suge) après l'entretien, dans les discussions informelles sur le pas de la porte.

<sup>3</sup> Georges Ribeill, « Les métamorphoses de la grande gare française », *art. cit.*, p. 64

L'évolution de la Suge a commencé dans la région parisienne au début des années 1990. Le moteur de cette évolution est le mécontentement croissant du personnel SNCF et des voyageurs vis-à-vis des dégradations, des vols et des violences croissants dans les RER et les trains de banlieue. Pour répondre au mécontentement et à la peur de la délinquance, la direction centrale de la SNCF a pris une série de décisions qui a bouleversé le travail des agents.

#### *Après : le passage à la tenue et ses implications*

La décision la plus importante a été le passage du travail en civil au travail en uniforme. L'introduction de l'uniforme représente une révolution dans le travail de la Suge.

*Je veux voir la tenue. (Chef de brigade, Surveillance générale SNCF)*

La tenue a été progressivement imposée dans la région parisienne au début des années 90 et en province en l'an 2000. Les gradés de la SNCF insistent sur le fait que c'est la loi qui oblige les agents de sécurité à porter un uniforme et pas seulement la volonté de l'entreprise, mais personne n'est dupe : le passage à l'uniforme fait partie de la stratégie de l'entreprise sur la politique de sécurité. L'uniforme est du même bleu que l'uniforme des policiers ; un écusson bleu-blanc-rouge est cousu sur l'épaule ; dans le dos est écrit « Police ferroviaire » ; les agents portent des menottes, un revolver, et un tonfa (une grosse matraque japonaise avec une poignée). L'uniforme des agents de la Suge évoque celui des unités de maintien de l'ordre de la Police nationale.

*On doit adopter des attitudes rassurantes, attitude rassurante ça veut dire que quand vous voyez des gars courir tonfa à la main ou pétard [pistolet] à la main, c'est pas fait pour rassurer, on est bien d'accord : c'est que là, il se passe quelque chose. Quand vous voyez des gens qui ont une attitude professionnelle, carrée, pas forcément mais c'est pour ça que dans les patrouilles on marche toujours lentement, observation, se montrer, voir également (Agent de maîtrise 2, Surveillance générale SNCF)*

Le passage à l'uniforme interdit tout un ensemble d'activités autrefois quotidiennes : les planques, les filatures, c'est-à-dire la partie « répressive » du travail.

*A l'époque on obéissait à des règles qui étaient tout autres. On faisait du flagrant délit, c'était intéressant. On faisait de la chasse aux affaires. ( ) Maintenant on est là pour rassurer le client, du coup on fait de l'ilotage, du renseignement auprès des clients. (Agent et syndicaliste, Surveillance générale SNCF)*

Le travail ne consiste presque plus à faire de la surveillance des employés de la SNCF ; les wagons de marchandises ne sont plus la priorité des agents de la Suge. Alors que dans l'ancienne organisation tous les agents de la région dépendaient d'un seul secteur, des antennes sectorisées ont été créées, et seule une antenne s'occupe du fret. Il s'agit désormais de faire des rondes dans la gare, par groupes de trois minimum, en marchant lentement, d'un pas calme. D'une logique de répression des délinquants la Suge est passée à une logique de présence et de dissuasion : il faut patrouiller en uniforme (« montrer du bleu », selon l'expression locale) dans la gare, que les agents se voient, que leur travail se fasse au vu et au su de tous. Les autres cheminots cessent d'être des suspects potentiels et deviennent des collègues qu'il faut protéger comme la clientèle. Seul un sureffectif peut permettre qu'un agent soit en civil pour des missions bien précises, mais l'équipe est rarement en sureffectif.

*Ah ben c'est un changement radical des conditions de travail, mais c'est inévitable. Avant on travaillait dans l'ombre, maintenant on est en pleine lumière. Mais c'est pas un mal, en tous cas moi je le regrette pas. On se sent cheminot aujourd'hui. Y'a eu un temps où on n'était pas inclus. Maintenant c'est vrai que c'est bien. De toutes manières faut se tourner vers le client et c'est tout à fait normal. (Chef de brigade, Surveillance générale SNCF)*

Un autre aspect du travail des agents de la Suge est la réception des voyageurs indécis à la descente des trains. Ces interventions sont appelées « assistance contrôleur ». En dehors des rondes dans la gare, ce sont les interventions les plus courantes. Le travail des agents de la Suge à la gare

consiste donc à patrouiller pour rassurer les clients d'une part, et à aller seconder les contrôleurs dans les trains d'autre part. L'activité de la Suge a toujours un rapport direct avec les activités et les intérêts de la SNCF.

*On est là pour défendre les intérêts de l'entreprise. Une personne qui crée une nuisance à la SNCF c'est nos missions. ( ) On fait beaucoup de SNCF parce qu'une grosse partie de notre travail c'est les contrôleurs qui nous appellent. En grande partie c'est du préjudice SNCF. (Agent de maîtrise 1, Surveillance générale SNCF)*

### *Un changement difficilement accepté par les agents*

Ce changement de statut provoque des craintes parmi les agents. Les différentes brigades de Suge se sont massivement syndiquées à la suite de cette évolution afin de protéger leur statut. La syndicalisation a été difficile dans la mesure où presque aucun syndicat ne voulait accueillir de section « Suge » tant le service avait mauvaise réputation dans l'entreprise et était présumé proche de l'extrême-droite. Sur le secteur lyonnais, c'est la CFTC qui représente les agents de la Suge (l'encadrement se syndique plutôt à l'UNSA). Pour les syndicalistes de la Suge, la privatisation de la SNCF représente une menace pour l'emploi.

*Mais on a peur pour notre statut, on veut pas être remplacés par des vigiles, et si demain on nous enlevait notre arme ? ( ) Si on nous enlevait notre arme on descendrait d'un cran, on serait comme des agents de sécurité. La crainte aussi c'est de se voir suppléer par des sociétés de gardiennage, c'est une formation qui n'est pas la nôtre, ils ont pas la fibre cheminote. La crainte c'est de se voir rogner par la privatisation. (Agent et syndicaliste Surveillance générale SNCF)*

Au delà de cette crainte, la plupart des agents qui ont connu l'ancienne Suge n'apprécient pas leur nouveau statut. Ceux qui se sont engagés pour faire des planques et agir en civil vivent le passage en tenue comme une régression. Faire des rondes dans la gare expose les agents à remplir des fonctions qui n'étaient pas traditionnellement les leurs, comme le renseignement des voyageurs, qui est une mission dévolue aux agents d'accueil. Le passage à la tenue et aux rondes implique d'indiquer aux voyageurs où sont les guichets, les quais ou les toilettes.

*C'a été imposé, c'est pas un choix. (Mais c'est un plus ?) Non, c'est un moins. ( ) De là à dire qu'on est content, non. (Agent et syndicaliste Surveillance générale SNCF)*

*Oui ça a été dur, il y a beaucoup de jeunes qui sont rentrés, c'est mieux. Au début on voulait pas mettre la tenue, ensuite par la loi on n'a plus eu le choix. (Agent de maîtrise 1, Surveillance générale SNCF)*

Outre les rondes qui constituent la part la moins intéressante du travail — bien que la plus importante en termes de volume horaire — les agents de la Suge patrouillent dans les trains, sur les quais et sont appelés par des contrôleurs pour procéder à l'interpellation à la descente du train d'un fraudeur récidiviste ou d'une personne violente. « Faire une affaire », c'est-à-dire arrêter un voleur ou un pickpocket, est beaucoup plus rare mais reste l'activité la plus intéressante pour les agents. Le mécontentement rencontré par le passage de la répression en civil à la dissuasion en tenue tient au recrutement des agents de la Suge. Le profil-type édité par la SNCF pour encadrer l'embauche des nouveaux agents a longtemps privilégié les personnes qui avaient une expérience dans les métiers de la sécurité. La Suge a ainsi recruté de nombreux agents concevant leur travail comme le prolongement du travail des policiers : « défendre l'ordre public et assurer la tranquillité civile », c'est-à-dire procéder à des arrestations, faire des planques, combattre les délinquants. Pour cette catégorie d'agents, la politique de « prévention » (en fait de « dissuasion ») mise en œuvre par la SNCF n'est pas assez efficace. Du coup, ces agents se sont adaptés plus difficilement aux missions auxquelles l'entreprise les destinait.

*On a embauché beaucoup d'anciens auxiliaires de police ou de gendarmes auxiliaires, mais c'est pas ce qu'on recherche. Eux ils sont beaucoup*

*plus répressifs, on cherche plus des préventifs. (□) Un policier ou un gendarme est plus habitué à faire de la répression. Nous on aime bien avoir des cheminots qui viennent chez nous en reconversion. Ils connaissent mieux la maison, ils ont l'esprit cheminot, ça c'est trois ans de gagné. (Chef de brigade, Surveillance générale SNCF)*

La SNCF est en train de modifier le profil-type du recrutement des agents, pour coller à l'évolution du travail de la Suge. Les compétences de discrétion, de filature et d'intervention ne sont plus requises pour un travail qui consiste beaucoup plus en rondes et en patrouilles de surveillance ; aujourd'hui, les dirigeants voudraient que la Suge soit plus tournée vers le personnel SNCF et vers la clientèle. Avoir une expérience dans la police n'est plus un élément décisif du recrutement, et est en passe de devenir un inconvénient. Le recrutement de la Suge s'oriente vers les reconversions de cheminots (souvent des contrôleurs) afin de contribuer à aplanir les différents qui ont existé avec le reste des cheminots. Les cheminots ont une expérience du contact avec la clientèle qui correspond plus aux nouvelles missions de la Suge telle qu'elles sont définies par la SNCF.

*A - On obéit à des lois précises mais il a eu des erreurs de recrutement.*

*B - Des refoulés de la police et de la gendarmerie.*

*A - Ils croyaient rentrer dans une brigade d'élite pour lutter contre la délinquance mais c'est la SNCF qui les rémunère. (Deux agents de la Surveillance générale)*

La Suge est passée d'une activité de répression des cheminots malveillants et des voleurs dans les dépôts et le fret, caractérisée par un travail d'enquêtes et de flagrant délits en civil, à une activité de dissuasion, de patrouilles en uniforme dans la gare. Quelle en est la signification ?

### **Une activité tournée vers le client et l'entreprise**

Les transformations des missions de la Suge s'inscrivent dans une logique commerciale. Pour la direction des gares à la SNCF, la clientèle doit être rassurée quand elle montre des appréhensions. Comment montrer que l'entreprise agit pour la sécurité des voyageurs ? L'ancienne Suge, en civil, n'avait aucune visibilité pour la clientèle. Quelle que fut son efficacité dans la chasse aux contrevenants, elle n'en avait aucune aux yeux des voyageurs, puisqu'elle travaillait dans la discrétion. Son utilité pour la SNCF est donc devenue presque nulle quand les enjeux ont changé et que les objectifs ont été redéfinis. La nouvelle Suge, en faisant des rondes en uniforme, s'expose au regard de tout un chacun, et c'est cela qui est recherché par la SNCF : le sens premier de ces rondes n'est pas de dissuader d'éventuels délinquants, mais de rassurer les voyageurs.

*Alors ils s'organisent toujours comme ils ont envie [la Suge], moi mon souhait c'est qu'ils soient là plus longtemps dans la gare. (□) En plus des policiers en plus de la police ferroviaire on a les militaires qui tournent dans la gare, ils tournent avec la police et ça renforce le sentiment de sécurité dans la gare et ça nous va bien. (Chef de gare, SNCF)*

*Ça a bien arrangé l'entreprise, elle a trouvé ses billes. Elle mettait de l'argent, on était en civil et les gens nous voyaient pas. Mais en tenue on nous voit. Les gens voient que la SNCF investit pour la sécurité. (Agent de maîtrise 1, Surveillance générale SNCF)*

### **La priorité aux « vitrines » de la SNCF**

L'organisation du travail se trouve modifiée : avant, la Suge recevait des missions très générales dont elle fixait les modalités pratiques elle-même. Les agents de la Suge avaient une grande autonomie dans le travail, et l'encadrement était relativement indépendant de la direction centrale. Dans la nouvelle organisation, le chef de brigade est semblable à un commercial qui loue ses unités aux différentes directions de la SNCF : la Direction des Gares paye la Suge pour tant d'heures de présence dans telle gare, les Directions Grande Lignes et TER payent la Suge pour avoir des agents dans les trains, et ainsi de suite pour les différentes activités comme le fret ou les infrastructures. Les

agents de maîtrise de la Suge qui dirigent les antennes locales dans les gares passent des contrats avec le chef de gare. Par exemple, à la gare, le chef de gare achète la présence de six agents quotidiens, soit 17500 heures de travail pour une année, qui lui sont facturées par la Suge. La Direction des Gares est le principal employeur de la Suge. Avec le passage à la tenue et la contractualisation des relations entre la Suge et les autres directions, la Suge a acquis une nouvelle visibilité et perdu beaucoup de liberté : son activité est désormais contrôlable par le reste de l'entreprise.

*Mais le mode de travail a changé, on est devenu prestataire de service pour la SNCF. Je facture à la direction TER, à la direction Grandes lignes, à la direction infrastructure, tout le monde voit maintenant qu'on a un coût. C'est normal, le payeur doit savoir ce qu'on fait. On passe des contrats. (□) En premier lieu on fait le contrat pour lequel on nous paie. (Agent de maîtrise 1, Surveillance générale SNCF)*

L'organisation quotidienne du travail est définie par les contrats qui lient une équipe d'agents Suge et une direction de la SNCF, mais des incidents qui concernent la sécurité peuvent survenir, nécessitant l'intervention des agents en urgence. Quand plusieurs incidents surviennent en même temps et que les moyens humains sont limités, comment décider de qui sera secouru en premier ? L'entreprise a défini un ordre des priorités qui est significatif des objectifs de la SNCF. Les problèmes en gare, qui concernent la clientèle, susceptibles d'être vus par beaucoup de témoins, sont prioritaires ; les TGV aussi, ils ne doivent pas être ralentis, ni faire l'objet de dégradations. Le TGV représente l'investissement le plus important de la SNCF. Protéger prioritairement le TGV (et non les TER ou le fret) montre comment la SNCF conçoit sa politique de sécurité : il s'agit avant tout de défendre l'image de l'entreprise afin de préserver sa compétitivité.

*On doit tout le temps s'occuper de la gare. Et tout ce qui est infrastructure TGV, s'il y a le moindre problème, il faut qu'on y aille. Nos missions prioritaires c'est la gare et le TGV, le TGV c'est la vitrine de l'entreprise, c'est son image de marque. (Agent de maîtrise 1, Surveillance générale SNCF)*

Le fait que certains secteurs soient prioritaires implique que d'autres ne le sont pas. Par exemple, les commerçants de la gare sont victimes de prédatations. Parmi les magasins, il y a un vendeur de biens culturels populaires (disques, livres, vidéos) et un détaillant de parfums et d'articles de luxe ; ce sont deux types de commerces qui subissent beaucoup de vols. En tant que locataires dans la gare (les locaux appartiennent à la SNCF), ils seraient fondés à réclamer que la police ferroviaire s'occupe de la « sécurité » de leur magasin. Mais l'encadrement et les agents de la Suge ne s'occupent pas des commerçants, car ceux-ci n'ont pas de rapport avec l'image de la SNCF auprès des voyageurs. Evidemment, si un délit est constaté sous les yeux des agents, ils s'en occuperont ; mais le désintérêt de la Suge pour les commerces est tel que l'association des commerçants de la gare envisage d'embaucher un agent de sécurité pour surveiller les magasins alors que la Suge patrouille dans la gare en permanence.

*Aucun contact avec les commerçants. Enfin moi personnellement je vais pas aller les voir pour leur demander si ça va ou pas. Donc aucune idée. Je sais pas. (Agent 2, Surveillance générale SNCF)*

### *Une définition mouvante de la sécurité*

Pour la SNCF, « assurer la sécurité » change de définition selon les enjeux. Avant les années 1990, la sécurité signifiait lutter contre la délinquance en menant des opérations ciblées, des enquêtes ou en faisant des flagrants délits. Depuis, la sécurité signifie lutter contre la mauvaise réputation des gares en matière de fréquentation. Ainsi les populations marginales qui fréquentent les gares □ des espaces ouverts au public, avec un flux de personnes propice à la mendicité □ font partie des éléments négatifs dans l'esprit de la clientèle, que la SNCF se doit d'éliminer. Il s'agit d'une part pour la Suge de « nettoyer<sup>1</sup> » l'espace afin de le rendre plus attractif et plus accueillant. Les petits groupes de Roumains présumés qui mendient avec leurs enfants suscitent une réprobation unanime. La SNCF

---

<sup>1</sup> La métaphore du nettoyage est récurrente dans le vocabulaire des professions de la sécurité.



aimerait les voir quitter les lieux, parce qu'ils véhiculent un imaginaire négatif de la gare qui nuit à sa réputation.

*On se retrouve avec des gens des pays de l'Est, qui portent une image qu'on voudrait pas de la gare. (Chef de brigade, Surveillance générale SNCF)*

« Montrer du bleu » est la stratégie mise en œuvre dans un contexte où la SNCF veut rendre ses gares plus attractives. La définition des objectifs de la politique de sécurité de la SNCF obéit à des intérêts bien ciblés : l'attractivité commerciale de l'entreprise auprès de la clientèle et la défense des atouts stratégiques de la SNCF.

## **La diversité des acteurs étatiques dans la gare italienne**

La production de l'ordre, dans la Stazione Centrale, est plus multilatéralisée qu'à la gare de la Part-Dieu. Des pressions sont exercées par les « comités de citoyens ». Il y a deux commanditaires non-étatiques de sécurité, qui sont Grandi Stazioni et la Ville de Milan ; leurs fournisseurs sont respectivement une société de sécurité privée et les travailleurs sociaux<sup>1</sup>.

### *Grandi Stazioni et la sécurité privée*

La société Grandi Stazioni n'a pas, au contraire de la SNCF, de service de sécurité interne. Elle emploie une société de sécurité privée qui met son propre personnel à disposition de Grandi Stazioni. Le recours au secteur marchand de la sécurité date de 1998, à l'époque où les sans-abris mourraient de froid sur les voies et les toxicomanes d'overdose dans les souterrains. Pour des raisons d'ordre juridique et politique, la police n'intervenait pas sur les dépendances de la compagnie ferroviaire où le public n'avait pas accès. La police n'est pas censée protéger le patrimoine de l'entreprise ; sa mission est d'ordre public. Face à cette lacune, la compagnie ferroviaire a engagé une entreprise de sécurité privée pour contrôler les espaces laissés à l'abandon par la police. L'explication officielle de ce partage des tâches est la spécialisation des différentes agences sur les différents espaces de façon à « améliorer la sécurité ».

*Avant la police n'était pas assez nombreuse, l'entreprise a pensé à ce service [la sécurité privée] pour limiter la charge de travail de la police, et pour garantir un meilleur contrôle sous la coupole. Donc le contrôle de l'accès au train a pu être amélioré aussi. (Cadre, gare italienne)*

La compagnie ferroviaire a probablement cherché à faire assurer le plus longtemps possible ses missions de sécurité par les pouvoirs publics (la Polfer) dans la mesure où le service était gratuit. Devant le refus de la Polfer de prendre en charge les problèmes qui ne relevaient pas de l'ordre public (c'est-à-dire des parties de la gare où circulent les voyageurs), la compagnie ferroviaire a été contrainte de recourir à la sécurité privée.

*Aujourd'hui il y a un service [de sécurité privée] sous la direction de Grandi Stazioni (□). Mais à Stazione Centrale le contrôle fondamental est celui de la Polfer. La Polfer est spécialisée dans le contrôle des gares. Où c'est possible, le mieux c'est qu'il y ait la Polfer ; les sociétés de sécurité privée coûtent cher, et en plus ils n'ont pas les mêmes compétences. Ils sont régis par des lois différentes. Ils n'ont pas le droit de s'occuper de d'ordre public, seulement du patrimoine de l'entreprise. L'ordre public c'est la compétence spécifique des forces de l'ordre. (Responsable de la sécurité I, RFI)*

Les missions de la Polfer dépendent des enjeux d'ordre public de l'État italien : la Polfer n'a pas vocation à défendre la définition de la sécurité de la compagnie ferroviaire, mais à mettre en œuvre la politique du Ministère de l'Intérieur. Concrètement, la focalisation de la Polfer sur les dealers plutôt que sur les toxicomanes, sur les pickpockets plutôt que sur les sans-abris, ou sur les étrangers en situation irrégulière se traduit pour la direction de la gare par un déficit de « sécurité », au sens que la direction de la gare donne à ce mot. Pour Grandi Stazioni, la « sécurité », c'est le ressenti des voyageurs. Les voyageurs sont importunés par les sans-abris et les toxicomanes, pas par les dealers.

<sup>1</sup> Pour reprendre la terminologie de Bayley et Shearing, *The New Structure of Policing*, op. cit.

Un sans-abri ou un toxicomane ternit l'image de la gare et nuit à l'attractivité du transport ferroviaire. Les voyageurs ne voient pas les dealers et ont une probabilité infime de subir un vol. Entre le ressenti des voyageurs tels que le conçoit Grandi Stazioni et les missions effectives des forces de police, il y a un *conflit de définition de la sécurité* qui n'est surmonté qu'au prix de l'embauche des agents de sécurité privée.

*Pour Grandi Stazioni, il y a la Polfer qui fait la security<sup>1</sup>. Ils font l'ordre public. Ils ne font pas les mêmes choses que la sécurité privée. Quand ils patrouillent, s'ils voient un clochard, ils le contrôlent s'il est belliqueux, mais sinon, le clochard, le toxicomane, ce n'est pas leur problème. Alors nous avons un service de Grandi Stazioni qui fait ce que Grandi Stazioni veut : la sécurité dans les toilettes, l'information quotidienne de tous les petits problèmes qui peuvent survenir. (Responsable de la sécurité, Grandi Stazioni)*

La sécurité privée permet à Grandi Stazioni de mettre en œuvre sa propre définition de la sécurité dans la gare. Mais Grandi Stazioni n'est pas le seul commanditaire de sécurité après l'État : la Ville de Milan est responsable devant ses électeurs de la situation à la Stazione Centrale.

### *La Ville de Milan pressée de « faire quelque chose »*

Des campagnes de presse régulières dénoncent l'insécurité à la gare. Aux campagnes de presse s'ajoutent les pressions des comités de citoyens. Les comités de citoyens sont des associations constituées sur la base d'un quartier qui regroupent généralement des hommes avec une situation professionnelle stable<sup>2</sup>. Avec la légitimité que leur confère leur statut de citoyens respectables coalisés, ils développent des revendications envers la municipalité et les institutions, généralement au sujet de la criminalité et de l'immigration<sup>3</sup>. Leur image est fortement associée aux partis les plus à droite du spectre politique italien (Lega Nord, Alleanza Nazionale), mais les recherches de terrain tendent à indiquer que les membres des comités sont moins associés à ces partis qu'ils ne sont instrumentalisés par eux.

Les électeurs milanais et la presse poussent la Municipalité à « faire quelque chose » pour la sécurité dans la gare. Elle n'est pas impuissante en termes de capacités de coercition puisqu'elle dispose de ses policiers municipaux, les *Vigili urbani*. Mais ces derniers ont pour prérogative les places autour de la gare et non la gare elle-même, qui est sous responsabilité de la Polfer. Les policiers municipaux gèrent le système de vidéosurveillance des trois places qui entourent la gare, mais n'interviennent pas dans la gare.

### *La production de l'ordre par les associations caritatives*

Pour « faire quelque chose », la Municipalité a engagé des politiques sociales pour aider (et pour disperser) les marginaux présents à la gare. Selon un dispositif que l'on détaillera dans le chapitre 6, la Municipalité dépense chaque année 20% de son budget en subventions aux associations caritatives, dans une logique d'externalisation de services trop coûteux. La Municipalité dispose de travailleurs sociaux, mais leur coût est prohibitif au regard des besoins. Les associations caritatives sont des structures plus réactives, plus souples, dont la plupart des travailleurs sont bénévoles, et dont

---

<sup>1</sup> En italien, « *sicurezza* » renvoie plus à l'idée de sécurité contre les accidents, les incendies, tandis que le néologisme « *security* » désigne la sécurité contre les délits et les crimes. Dans le jargon SNCF, une distinction similaire est faite entre « sécurité » et « sûreté ».

<sup>2</sup> Sur les comités de citoyens, voir Cristian Poletti, « La partecipazione dei comitati di cittadini alle politiche di *sicurezza* in ambito urbano : una ricerca sui comitati di cittadini modanese », communication au colloque « Governo delle città e trasformazioni urbane », Università della Calabria, Arcavacata di Rende (CS), 27-28 octobre 2004, en cours de publication dans *Dei delitti e delle pene*, et Donatella Della Porta et Massimiliano Andretta, « Movimenti sociali e rappresentanza : i comitati spontanei dei cittadini a Firenze », *Rassegna Italiana di Sociologia*, 42 (1), 2001, pp. 41-76

<sup>3</sup> Asale Angel-Ajani, « A Question of Dangerous Races ? », *art. cit.*, p. 436 et Chiara Sebastiani, « Comitati cittadini e spazi pubblici urbani », *Rassegna Italiana di Sociologia*, 42 (1), 2001, pp. 77-114

le *commitment* normatif permet une productivité jugée supérieure. Elles coopèrent de plus avec les diverses entités de la compagnie ferroviaire italiennes.

*Les dégradations, la pauvreté croissante, tout ça s'attire naturellement, les prostituées et les clients, les drogués et les dealers, les regroupements de pauvres. FS n'a pas de responsabilité sociale, c'est une entreprise de transport, mais les gares doivent être accueillantes. La pauvreté c'est pas beau à voir. Donc on collabore avec la Ville de Milan. (Responsable de la communication, FS, gare italienne)*

Concrètement, la Municipalité procède à des appels d'offre pour mener tel type d'opération à tel endroit, par exemple une soupe populaire à Stazione Centrale. Les associations montent un dossier de candidature, sont retenues ou non en fonction des garanties qu'elles offrent. Avec les fonds perçus, elles achètent la nourriture, généralement *via* des filières d'approvisionnement à moindre coût, et payent un ou deux professionnels du secteur associatif de façon régulière (avec toutefois des horaires démesurés par rapport à ce que permet la convention collective des travailleurs sociaux municipaux) qui chapeautent des bénévoles. Selon les estimations des acteurs concernés, cela permet de diviser par trois le coût des opérations. Les travailleurs sociaux professionnels des associations sont généralement des personnalités charismatiques qui savent motiver leurs bénévoles, de telle sorte que tout le monde trouve son compte dans cette solution. Les bénéficiaires de l'aide reçoivent un soutien plus personnalisé et moins bureaucratique, les associations ont des fonds pour payer leurs permanents et pour perdurer dans le temps, les contribuables paient moins, la Municipalité fait assurer un service de qualité, et les bénévoles peuvent choisir leur engagement parmi une multitude d'associations aux orientations idéologiques et confessionnelles variées celle qui leur apportera le plus de satisfaction personnelle.

On examinera en détail les capacités et l'action des associations dans le chapitre 6. Les principales associations opérant à la gare en 2004 étaient :

- Les Fratelli de San Francesco, (les frères de Saint François d'Assise), qui gèrent le *Help Center*, un guichet ouvert aux marginaux afin que leur soit indiqué les lieux d'hébergements ou de distribution de nourriture qui leurs sont accessibles ; Les Fratelli sont dirigés par un prêtre, Padre Clemente.
- La fondation Exodus, dirigée par Don Mazzi, est spécialisée dans l'aide au toxicomanes. Il ne faut pas se méprendre sur le fait que ces deux associations sont dirigés par des hommes d'église. L'Église italienne a sa propre structure caritative, la puissante Caritas, qui intervient aussi à la gare, et qui dispose de moyens très importants. La diversité des associations caritatives d'inspiration catholique reflète la diversité idéologique du catholicisme italien, dont la mouvance *mainstream* est associée au centre-droit et à la démocratie chrétienne, mais qui recèle une variété d'options politico-théologiques infinie.
- Les City Angels sont une organisation originale. Elle distribue des repas à la gare, mais organise aussi des rondes de volontaires, habillés de bleu et de rouge, pour « assurer la sécurité » aux alentours de la gare la nuit. Les « anges » ne sont pas armés mais agissent comme une milice d'autodéfense. Leur devise est « solidarité et sécurité ». Les City Angels sont une organisation internationale originaire des États-Unis ; le fondateur de la section italienne est lié à Alleanza Nazionale (le parti « post-fasciste » de la coalition de Silvio Berlusconi).

Il existe d'autres associations, qui apparaissent et disparaissent au gré des financements et des trajectoires individuelles de leurs figures principales. Colombo et Navarini calculaient en 1999 qu'il y avait une centaine de volontaires dans les domaines sanitaire et social à la Stazione Centrale<sup>1</sup>. Il peut sembler étrange d'associer les associations caritatives aux acteurs non-étatiques de la sécurité. Mais leur financement et leur hébergement par la compagnie ferroviaire s'inscrit explicitement dans une logique de contrôle de la gare, comme on le montrera dans le chapitre 6 en détaillant leur action.

---

<sup>1</sup> Enzo Columbo et Gianmarco Navarini, *Confini dentro la città, op. cit.*, p. 139

## LES RAPPORTS ENTRE LES FORCES ETATIQUES ET NON-ETATIQUES

Confrontées à la perspective de l'ouverture à la concurrence, les compagnies ferroviaires ne peuvent pas compter sur la seule police, laquelle défend sa conception étatique de la sécurité. D'autres commanditaires (*auspices*) □ la compagnie ferroviaire, la municipalité □ et d'autres fournisseurs (*providers*) □ services internes, sécurité privée, associations caritatives □ interviennent dans le champ de la production de l'ordre. Les relations entre les différents acteurs doivent montrer comment chaque institution est animée par des enjeux différents. Quels rapports entretiennent la police et les acteurs non-étatiques ?

### La Suge et la police : concurrence sur les affaires ou sur la légitimité ?

Les différents services de sécurité dans la gare de la Part-Dieu n'ont pas les mêmes prérogatives : les agents de la Suge ne peuvent procéder à des contrôles d'identité, car ils n'ont pas de compétences judiciaires ; inversement, les policiers n'ont pas à faire respecter le règlement de la gare, qui est du ressort de la SNCF et non du droit pénal.

*La police ferroviaire fait aussi les contraventions SNCF, pour la mendicité par exemple, ça c'est le règlement SNCF de la gare, c'est pas pénal, on n'y peut rien. (Agent de police judiciaire 1, gare française)*

L'absence de compétences judiciaires de la Suge implique que les deux services soient en relation. Les agents de la Suge ont besoin des policiers quand il faut procéder à l'identification d'un individu, ou quand celui-ci a commis un délit. Les agents de la Suge n'ont pas de compétences judiciaires, ils sont comme des citoyens normaux face à un délit : ils doivent se saisir du délinquant et l'amener au poste de police le plus proche. L'essentiel des relations entre la police et la Suge provient de cette dépendance judiciaire : les policiers doivent traiter les interpellations des agents de la Suge.

### La légitimité en concurrence

En dépit de rapport interpersonnels cordiaux, les deux organisations sont en concurrence pour la légitimité dans la gare. De façon paradoxale, la légitimité dont il est question est définie selon les critères communs aux agents de police et de la Suge, qui ne sont ni ceux de l'institution policière, ni ceux de la SNCF, lesquels sont déjà divergents. Ces critères communs sont la valorisation de la répression et de l'arrestation de délinquants.

*Mais le plus intéressant c'est le côté initiative, contrôler les gens en cherchant la personne qui dissimule une infraction. (Agent de police judiciaire 2, gare française)*

*Sinon le plus stimulant c'est le flagrant délit, un vrai flagrant délit le moral il est regonflé pour un mois. C'est quand on chope un pickpocket, ou un gamin qui tape ou qui balance des pierres sur des trains, c'est stimulant, il y a une dose d'adrénaline. (Agent et syndicaliste, Surveillance générale SNCF)*

Il s'ensuit que les agents des deux organisations s'imputent une jalousie réciproque.

Les agents de la Suge font valoir qu'ils portent l'arme, comme les policiers et contrairement aux agents de sécurité classiques. Comme ils ne disposent pas de compétences judiciaires, ils ont très peu de corvées bureaucratiques à effectuer. Leur activité est essentiellement de terrain : rondes et assistance contrôleur. Bien qu'ils n'aient pas patrouiller pour renseigner les voyageurs, ils préfèrent cela à rédiger des saisines et des procès-verbaux.

*Ben à mon niveau y'en a aucune, de coordination avec la police, voilà, ce que j'ai toujours connu c'est une certaine jalousie. (□) Les gardiens du poste, à chaque fois, ça leur prend une heure et demie, quoi. Faire la saisine, faire appel à un OPJ, prendre la plainte, amener la personne à l'Hôtel de Police, l'amener au commissariat du 6<sup>e</sup> arrondissement pour qu'un OPJ l'entende, ça prend une heure et demie. (□) Donc ça fait énormément de paperasse, alors que nous on a fait l'affaire, on leur a ramené et on est parti. (Agent 2, Surveillance générale SNCF)*

Or le travail policier comporte une part de « paperasse » inhérente à toute organisation étatique complexe. Policiers comme agents de la Suge réprouvent les tâches administratives, qui constitue à leurs yeux une perte de temps, un travail ennuyeux et un gâchis de moyens humains qui seraient mieux employés à pourchasser les délinquants. A l'opposition prévention - répression se superpose le clivage paperasse - action : l'action, c'est l'interpellation et le flagrant délit, c'est-à-dire le coté excitant du métier. L'absence de compétences judiciaires de la Suge permet aux agents de se consacrer à l'« action », tandis que les policiers seraient étouffés par la paperasse.

*Mais il y a une lassitude de certains, c'est pour ça qu'ils ont du mal à prendre les plaintes, on fait le boulot, on va dire, c'est excitant, l'adrénaline, la peur elle existe pas, enfin après, enfin c'est surtout excitant, l'adrénaline, et eux ils ont le côté paperasse, ils ont même pas les deux côtés ! (Agent 2, Surveillance générale SNCF)*

Bien que l'entreprise et la hiérarchie voudraient les voir patrouiller et rassurer les voyageurs, ils préfèrent procéder à des interpellations de délinquants (« faire une affaire »).

Les policiers au contraire insistent sur la nature « SNCF » des missions de la Suge : s'occuper des récidives sur défaut de titre de transport est moins glorieux qu'arrêter un voleur ou un trafiquant de drogue. Les prérogatives réservées en matière de contrôle et la spécialisation de la police dans la délinquance lui assurent la fierté de s'occuper de la criminalité, « la vraie ». Cela conduit les policiers à minimiser l'activité répressive de la Suge, afin de montrer que seuls les policiers défendent « vraiment » l'ordre et la justice.

*Ils n'ont pas le droit de contrôler des personnes, donc dans un train si quelqu'un ne présente pas son titre de transport, ils doivent vérifier l'identité, et ils n'ont pas le droit. Donc ils viennent essentiellement pour des contrôles de titres de transport, des usages de cartes de réduction indus, et nous on fait des procédures judiciaires. ( ) (Mais ils vous amènent des pickpockets ?) C'est peut-être arrivé mais moi depuis que je suis là, non. (Agent de police judiciaire 3, gare française)*

Il importe aux policiers de ne pas produire une image de leur travail comme gouvernée par les procédures bureaucratiques : loin de se plaindre de la paperasse, les agents de police réfutent ce qu'ils considèrent comme une accusation de paresse. La paperasse est associée à l'inaction et s'oppose à l'image qu'ils souhaitent donner de leur métier, c'est-à-dire une activité efficace de lutte contre la délinquance.

*(Paperasse ?) Pas énormément. Hormis les procédures que l'on fait nous-même, il y a les thèmes de verbalisation, on a les carnets à remplir, les bouquins. Mais la paperasse il y en a pas énormément. (Agent de police judiciaire 2, gare française)*

Tous les policiers n'ont pas les mêmes compétences judiciaires : la plupart des fonctionnaires en uniforme n'ont pas le droit de placer un prévenu en garde à vue. Jusqu'à une récente réforme, seuls les lieutenants de police détenaient ce type de prérogatives. Aujourd'hui des policiers en tenue au grade d'Agent de Police Judiciaire peuvent acquérir la qualité d'Officier de Police Judiciaire, qui n'est pas un grade mais permet d'avoir des compétences judiciaires élargies. Ce sont ces OPJ qui ont le plus de travail administratif, car ils sont peu nombreux et doivent traiter toutes les affaires que leur amènent les collègues ou les services de sécurité non-policiers. A la gare, le poste de police est trop petit pour abriter une cellule de garde à vue et il n'y a pas d'OPJ parmi les fonctionnaires. Toute procédure ultérieure à l'interpellation doit être réalisée par un officier de police judiciaire du commissariat dont dépend le poste de la gare. Cela déleste les fonctionnaires du poste de tâches administratives mais les oblige à faire des trajets en voiture pour conduire un prévenu à l'OPJ qui pourra traiter le dossier dans le respect de la procédure pénale.

*Entre oui et non, sur une interpellation qui dure cinq minutes, faut taper la procédure, transférer la personne au commissariat, on en a pour une heure de boulot. C'est pas nous, c'est les OPJ qui font le plus de paperasse. Généralement*

*si on voit un dossier au tribunal, le premier papier c'est l'APJ qui l'a écrit, tout le reste c'est l'OPJ. (Agent de police judiciaire 3, gare française)*

Il y a donc une concurrence entre les services de police et les services de la Suge sur les « affaires » dans la gare : malgré les contraintes qui pèsent sur eux (les missions de dissuasion, la paperasse), qui sera crédité de l'arrestation des délinquants ? Les policiers considèrent que c'est leur mission naturelle et les agents de la Suge regrettent le temps où c'était la leur. Certains agents de la Suge laissent entendre que l'essentiel des missions consiste à mener des interpellations, tandis que la police vit cloîtrée dans son poste à taper des rapports. Symétriquement, des policiers affectent de faire comme si la Suge n'avait jamais réalisé un flagrant délit.

### *Une faible coordination des différents acteurs*

La concurrence entre les services s'incarne dans la faiblesse de la coordination des deux équipes. Il ne s'agit pas de parler de conflit ouvert puisque les rapports humains sont bons et que quand une équipe est en difficulté, l'autre vient toujours la secourir. A un niveau plus général, il arrive que le chef de brigade de la Suge coordonne une action avec un commissaire de police pour mener une action ciblée au cours de laquelle les policiers s'occupent de la gare et les cheminots des trains. Les rapports entre agents Suge et agents de police sont bien meilleurs que ceux entre policiers et agents de sécurité dans le centre commercial français, par exemple. Mais on ne pourrait pas qualifier de « coopération franche » la situation entre Surveillance générale et police nationale.

*Mais on n'a pas d'échanges d'infos ou quoi que ce soit, on n'a pas d'infos à leur donner, et ils n'ont pas d'infos à nous donner. (Agent de police judiciaire 3, gare française)*

Les policiers contrôlent l'aspect judiciaire des problèmes de sécurité qui surviennent dans la gare. Ils définissent les infractions en fonction du récit qui leur est fait. Pour la plupart des délits évidents ou sans enjeu, la police applique les procédures normales. Mais quand les faits ne sont pas évidents et peuvent être interprétés, les policiers contrôlent une zone d'incertitude : une manifestation d'hostilité à l'encontre d'un agent de la Suge sera-t-elle qualifiée d'outrage, de rébellion, ou mise de côté par défaut de preuves ? Si les policiers ne veulent pas être coopératifs, ils peuvent minorer la portée des délits commis par les personnes interpellées par la Suge sans que celle-ci puisse avoir à y redire.

*Les policiers, si c'est pas bien délimité et qu'ils veulent pas se fatiguer ce jour là, ils le qualifieront pas d'outrage et ça aura servi à rien. Après c'est nous qui sommes en porte à faux. (Agent 2, Surveillance générale SNCF)*

### *Trois définitions de la sécurité en concurrence*

Pour les policiers comme pour les agents de la Suge, « faire des affaires » (arrêter des malfaiteurs, si possible en flagrant délit) apporte le maximum de satisfaction professionnelle et incarne la quintessence de la sécurité. Du point de vue subjectif des agents de police comme de ceux de la Suge, la légitimité de leur activité provient en dernière instance de leur capacité à empêcher un méfait d'être commis en s'assurant du contrevenant. Or, ni les policiers ni les agents de la Suge ne font des « flags » au quotidien : les deux organisations ont pour mission prioritaire de faire des rondes dissuasives dans la gare, les agents de la Suge sont confrontés au contraventionnel SNCF et les policiers aux tâches administratives. Le travail quotidien est donc plutôt rébarbatif, et les « affaires » assez rares. La concurrence provient de ce que policiers et agents de la Suge ont la même conception de la sécurité (qui diffère de la conception de leurs institutions respectives).

Police nationale et police ferroviaire font beaucoup de dissuasion, c'est-à-dire de présence dans la gare, et aimeraient faire plus d'interpellations et mener une action plus répressive. Les relations ne sont pas mauvaises entre les deux services mais sont tendues par la concurrence dont l'enjeu est de savoir qui « sécurise » la gare au sens de « qui arrête des délinquants ». Ainsi, dans la gare, trois définitions de la sécurité coïncident selon que l'on considère les *auspices* et les *providers* d'ordre : la SNCF a des enjeux commerciaux, l'État a des enjeux d'ordre public, et les agents de ces

deux institutions considèrent que leur légitimité provient des arrestations qu'ils effectuent. La concurrence sur les « affaires » entre les différents agents est une concurrence pour le monopole de la légitimité dans la production de l'ordre.

## **La police italienne et les acteurs non-étatiques : des relations intégrées**

### *La police et la Municipalité*

Les rapports entre la police italienne et les associations dans la gare sont ambivalents et seront développés plus amplement dans le chapitre 6. Du point de vue de la dynamique institutionnelle, les associations, en tant qu'elles sont massivement financées par la Ville de Milan, apparaissent aux policiers comme un prolongement de la politique municipale. Or les policiers dépendent du Ministère de l'Intérieur et sont jaloux de leur indépendance vis-à-vis de la puissante municipalité milanaise. En outre, ils contestent l'idée que le travail social puisse avoir une efficacité comparable à celle de la police dans la lutte contre la délinquance. La sociologie de la police a montré, dans les pays occidentaux, que la distinction entre le travail de répression, associé à un imaginaire viril, et le travail social, associé à la figure féminine de l'assistante sociale, est constitutive de l'identité policière<sup>1</sup>. Il importe donc aux policiers de marquer la distance avec les travailleurs sociaux de la Municipalité et des associations.

*Nous, notre travail, c'est la répression des crimes. Pour l'aspect social c'est la Ville de Milan. (Policier 2, gare italienne)*

Cette distance peut ensuite se décliner en deux attitudes. Les policiers peuvent réprover le principe même de l'aide social sur le principe que « les lois sur les pauvres créent les pauvres qu'elles assistent ». Dans le cas particulier de la gare de Milan, ces policiers ne comprennent pas que d'un côté l'État les paye à disperser les marginaux et de l'autre la Ville paye des associations dont les services attirent les marginaux.

*J'ai fait des conférences où j'ai dit qu'il n'y a pas besoin d'aider les gens dans la gare, parce que je prends l'exemple du clochard : si tu lui donnes à manger, quel message tu lui donnes : rester à la gare. Ce qu'il faut au contraire c'est l'emmener loin. Et on peut faire le même raisonnement pour les autres personnes [les extracommunautaires]. (Responsable de la Polfer)*

Cette analyse de la politique municipale traduit l'hostilité d'une partie des policiers qui estiment que les problèmes d'ordre doivent être réglés avec la force. Une autre partie des policiers considère que les associations sont complémentaires du travail de la Polfer.

*(Vous travaillez avec Exodus ?) Nous sommes en contact. Surtout pour récupérer les personnes à réinsérer. Ce sont surtout les femmes qui ont subi des violences. Un toxicomane qui veut arrêter, il va à SOS [l'autre nom d'Exodus], il sait où c'est. Une femme qui vient d'être battue, violée, elle porte plainte, elle ne sait pas à qui s'adresser, on la dirige vers les associations. Il y a des communautés [il sort un rapport photocopie d'une association caritative]. (Policier 2, gare italienne)*

Les associations caritatives sont utiles aux policiers qui souhaitent consacrer l'essentiel de leur temps aux activités strictement policières : elles leur permettent d'avoir des interlocuteurs dévoués quand il s'agit de prendre en charge des victimes, voire des toxicomanes ou des marginaux qui ne représentent aucune menace.

### *La police et Grandi Stazioni*

Entre la police italienne et les différents segments de l'ancienne FS (RFI, Trenitalia, Grandi Stazioni), les rapports sont structurés par les enjeux différents qui animent chaque institution. L'ancienne compagnie ferroviaire confrontée à la perspective de la privatisation considère les questions de sécurité à travers le prisme de ses enjeux commerciaux, tandis que la Polfer doit assurer

<sup>1</sup> Ben Bowling, Janet Foster, « Policing and the Police », *art. cit.*, p. 1013

l'ordre public. Trenitalia, qui gère les trains, voudrait des policiers dans ses trains. Dans la mesure où les moyens humains de la Polfer sont limités, il n'en a jamais été question en dehors d'opérations ponctuelles, dans la mesure où chaque train pris séparément ne présente pas un enjeu en terme d'ordre public, au contraire d'une gare où circulent trois cent mille personnes par jour. Les opérations ponctuelles concernent principalement les trajets des groupes politiques extrémistes ou des supporters de football. Sur ce point spécifique, la coïncidence des intérêts et des enjeux entre la Polfer et Trenitalia permet une coopération harmonieuse.

*(Ça se passe bien avec la police ?) Oui. Je dis oui, tranquillement. Quand nous savons qu'il y a un train comme ceux là, ils font une escorte spéciale, pour les convois sportifs ou politiques, et à Milano Centrale la Polfer vient quand elle est appelée, quand il y a un danger, la Polfer intervient tout de suite. (Responsable de la sécurité, Trenitalia)*

On a vu que les divergences d'enjeux entre la police italienne et l'ancienne compagnie ferroviaire avaient provoqué la nécessité pour Grandi Stazioni d'embaucher leur propre fournisseur de sécurité – une société de sécurité privée. Du point de vue policier, la complémentarité des deux agences est mise en avant. Le partage des tâches, dans la gare italienne, n'est pas vécu comme une compétition pour la légitimité comme dans la gare française, peut-être parce que les missions sont plus clairement différenciées.

*RFI a employé une société de sécurité privée après un appel d'offre. (Et ils bossent ?) Oui, bien, ils nous donnent un coup de main. Ils ont un statut juridique différent, mais ils sont utiles, tout ce qu'ils font on n'a pas à le faire. (Responsable de la Polfer)*

Les responsables de la sécurité à Grandi Stazioni comme à RFI ne se plaignent pas du travail de la Polfer. Ils sont conscients qu'en dépit de la focalisation de la police sur l'ordre public, celle-ci fournit un service gratuit avec une main d'œuvre abondante. Si la police venait à quitter la gare et que l'État laissait aux compagnies ferroviaires le soin d'assumer entièrement la gestion de l'ordre dans les gares, les coûts seraient insupportables.

*(Que pensez-vous de la police ?) Ah, on entre dans le vif. Je pourrais te dire tranquillement, avec le sourire sur les lèvres, que l'on peut toujours faire mieux. Dans la réalité de Milan, la Polfer répond bien. Le problème c'est le nombre des forces. La Polfer n'a pas obtenu plus d'effectifs, alors que le nombre de voyageurs a augmenté. Ils ne peuvent pas avoir une capacité de réponse adéquate. Evidemment il y a des problématiques diverses, sur l'ordre public ils sont là. Mais il y a des difficultés liées aux problèmes d'effectifs, donc ils font selon leurs priorités. (Responsable de la sécurité 1, RFI)*

On peut conclure sur les rapports entre la police italienne et les acteurs non-étatiques de la gare qu'ils sont de bien meilleure qualité que les rapports entre la police française et la Suge. La police italienne a plus de moyens pour mener des missions plus diversifiées, et le partage des tâches est plus clair entre les différents acteurs dans la gare italienne, ce qui entraîne une moindre concurrence.

## CONCLUSION

La perspective de l'ouverture à la concurrence et la présence de marginaux et de petits délinquants dans les gares conduit les compagnies ferroviaires à légitimer la problématisation de la sécurité en engageant des moyens pour rassurer la clientèle. Les compagnies ferroviaires ont essentiellement des enjeux commerciaux dans la définition des politiques de sécurité : elles veulent que les clients soient satisfaits pour accroître le volume des ventes. La rénovation des gares par accroissement des capacités commerciales participe de cette logique, de même que les changements dans la politique de sécurité. La SNCF bouleverse l'organisation du travail de la Suge pour la rendre visible et rassurer les voyageurs. RFI engage des agents de sécurité privée et fournit des locaux aux associations caritatives (financées par la Ville) qui viennent en aide aux marginaux dans la gare.



L'acteur principal dans la production de l'ordre, la police, mène des politiques de sécurité qui ne sont que partiellement destinées à rassurer les voyageurs et les commerçants. Les policiers focalisent leur action sur des délinquances qui ne sont pas celles qui préoccupent les clients des compagnies ferroviaires. La police se concentre sur ce que l'État perçoit comme problèmes, comme le séjour irrégulier sur le territoire, le trafic de drogue, et non sur ce que les compagnies ferroviaires voudraient voir disparaître des gares, les marginaux et les mendiants.

La disjonction entre les enjeux d'ordre public de la police et les enjeux commerciaux des compagnies ferroviaires conduit ces dernières à organiser leurs propres politiques de sécurité. **En somme, des enjeux différents structurés par des contraintes différentes produisent des définitions différentes de la sécurité.** La production organisée de l'ordre dépend concrètement des contraintes spécifiques des organisations impliquées. Or ce résultat n'est pas spécifique aux gares ; on va l'observer aussi dans les centres commerciaux.

## CHAPITRE 2 : LES ACTEURS DE LA PRODUCTION DE L'ORDRE DANS LES CENTRES COMMERCIAUX

Contrairement aux gares où les enjeux commerciaux ne sont devenus prégnants qu'à la faveur de la perspective de l'ouverture à la concurrence, les centres commerciaux sont par définition des espaces voués à la consommation et aux transactions marchandes. Transactions marchandes et sécurité sont intimement liées. La sécurisation des routes marchandes et l'uniformisation du droit des garanties commerciales par la Monarchie absolue était l'un des piliers de la politique royale de monopolisation de la violence légitime :

L'expansion du commerce est inconcevable sans une protection efficace des routes commerciales par l'État, sans une législation offrant des garanties aux commerçants, l'une étant tributaire de l'autre. Sans une armée suffisamment forte les rois ne pouvaient assurer la levée des impôts, sans rentrées fiscales, ils ne pouvaient financer de puissantes armées.<sup>1</sup>

Une telle relation entre commerce et ordre se retrouve au souk de Sefrou dans le Maroc des années 1960 : le souk est isolé du reste de la ville de façon à éviter les ingérences nuisibles aux seules transactions marchandes, le port d'arme est strictement prohibé et la hantise des usagers du souk est la *nefra*, « une panique soudaine, instantanée, qui rompt la paix du souk<sup>2</sup> ». Dans le ghetto de Chicago du début des années 2000, les mécaniciens au noir et les prostituées comptent sur les gangs criminels pour assurer un minimum de régulation des échanges et des conflits<sup>3</sup>.

Ce qui est vrai dans le souk de Sefrou, dans le ghetto de Chicago ou sur les routes françaises au XVIIIe siècle l'est aussi dans les centres commerciaux contemporains. L'histoire des centres commerciaux aux Etats-Unis permet de soulever les principaux enjeux que ces espaces revêtent pour la production de l'ordre.

### LES CENTRES COMMERCIAUX : INTRODUCTION

Les centres commerciaux modernes ont commencé à être construits en masse aux Etats-Unis après la Seconde guerre mondiale. Le développement des centres commerciaux est indissociable de l'avènement de la civilisation de l'automobile et du peuplement des *suburbs* par les classes moyennes américaines blanches<sup>4</sup>. Il a été en outre facilité par la mise en œuvre d'une politique fiscale très attractive pour les promoteurs immobiliers (au détriment des petits commerçants de centre-ville)<sup>5</sup>. Entre 1970 et 1990, il se construisait un centre commercial toutes les 7 heures aux États-Unis<sup>6</sup>, ce qui fait dire à l'historien Kenneth Jackson que « [l]e centre commercial moderne est au centre de la transformation mondiale de la distribution et de la consommation. Il représente, avec la musique, les ordinateurs, les banlieues et les gratte-ciels, une des contributions majeures de l'Amérique à la culture et à la vie au XXe siècle<sup>7</sup> ».

### Le centre commercial dans la société américaine

L'importance du centre commercial reflète l'importance que la consommation a pris dans la société américaine (et occidentale) entre les années 1950 et 1970. Ainsi,

<sup>1</sup> Norbert Elias, *La société de cour*, op. cit., pp. 166-167

<sup>2</sup> Clifford Geertz, *Le souk de Sefrou. Sur l'économie de bazar* (1979), Saint-Denis : Bouchène, 2003, p. 155

<sup>3</sup> Sudhir Venkatesh, *Living Underground : The Sociology of Informal and Illegal Income Generation*, Harvard : Harvard University Press, forthcoming, « Introduction »

<sup>4</sup> Kenneth T. Jackson, « All the World's a Mall : Reflections on the Social and Economic Consequences of the American Shopping Center », *American Historical Review*, 101 (4), October 1996, p. 1113

<sup>5</sup> Thomas W. Hanchett, « U.S. Tax Policy and the Shopping-Center Boom of the 1950s and 1960s », *American Historical Review*, 101 (4), October 1996, pp. 1083-1084

<sup>6</sup> Witold Rybczynski, « The New Downtown », *Atlantic Monthly*, 271 (5), may 1993, p. 100

<sup>7</sup> Kenneth T. Jackson, « All the World's a Mall : Reflections on the Social and Economic Consequences of the American Shopping Center », art. cit., p. 1121

Faire du shopping est la deuxième activité de loisir la plus importante aux Etats-Unis, et bien que regarder la télévision soit indiscutablement la première, la plupart des émissions promeuvent en fait la consommation, à la fois par la publicité et par la description de styles de vie de consommateurs-modèles. (□) Des études de marché récentes montrent que beaucoup d'Américains préfèrent la consommation au sexe.<sup>1</sup>

Le développement des centres commerciaux a été au principe d'une importante transformation de la place de la femme dans la société américaine. 67% des consommateurs des centres commerciaux sont des femmes<sup>2</sup>. L'historienne Elizabeth Cohen a montré que les centres commerciaux ont été conçus pour attirer les femmes et ont participé de la plus grande visibilité des femmes dans l'espace « public ». L'espace public urbain aux Etats-Unis au lendemain de la guerre était essentiellement masculin : il était inconvenant pour les femmes de sortir seules et les espaces de sociabilités (bureaux de tabac, cafés) étaient destinés à une clientèle masculine.

Le centre commercial, au contraire, créait l'équivalent d'un centre ville dédié principalement à la consommation orchestrée par les femmes. Les femmes entraient dans un espace « public » bien contrôlé qui les faisait se sentir à l'aise et en sécurité, avec des activités prévues pour plaire tout spécialement aux femmes et aux enfants.<sup>3</sup>

Les parkings des centres commerciaux ont été conçus pour rendre le stationnement plus facile pour des conducteurs (conductrices) inexpérimenté(e)s. Le centre commercial était un espace dans lequel les mères de famille pouvaient emmener leurs enfants en toute tranquillité. Les emplois offerts par le centre commercial ont permis, dans un premier temps, une émancipation financière des femmes ; mais le faible investissement des femmes dans leur travail, leur souci de garder du temps pour la famille, et surtout la volonté de rentabilité des employeurs ont conduit au développement des emplois à temps partiel dans lequel il n'était plus possible de faire carrière<sup>4</sup>. Les femmes ont aussi accentué leur maîtrise sur les dépenses familiales.

Le rôle joué par les centres commerciaux pour la condition de la femme est celui d'une fonction latente. Cohen explore d'autres aspects du centre commercial qui intéressent plus directement une sociologie de la production de l'ordre.

Quand les urbanistes et les promoteurs des centres commerciaux envisagèrent ce nouveau type de centre tourné vers la consommation dans les années 1950, ils cherchèrent à perfectionner le concept de centre-ville, pas à le détruire. (□) L'idéal était encore la création d'espace public central qui permettait à la fois les activités civiques et commerciales. (□) Les récriminations habituelles des consommateurs en centre-ville étaient directement considérées : il y avait beaucoup de places de parking, et la sécurité était assurée par des agents privés.<sup>5</sup>

Le concept de centre commercial a avant tout été imaginé pour permettre de maximiser la consommation ; son statut ambigu d'espace privé ouvert au public a été très tôt l'objet de controverses ; enfin, le succès du centre commercial repose sur la sécurité qu'il parvient à offrir à ses clients, c'est-à-dire à la ségrégation des indésirables □ dans le contexte américain, principalement les sans-abris et les Noirs.

### **Une architecture intérieure vouée à la consommation**

Il est important de rappeler que les centres commerciaux sont des espaces voués à la consommation de masse, parce que cela structure largement leurs politiques de sécurité. Le géographe Jon Goss a étudié l'architecture intérieure de nombreux centres commerciaux. Il s'appuie sur une théorie baudrillardienne pour laquelle les consommateurs sont comme les touristes, ils ont toujours un

---

<sup>1</sup> Jon Goss, « The « Magic of the Mall »: An Analysis of Form, Function, and Meaning in the Contemporary Retail Built Environment », *Annals of the Association of American Geographers*, 83 (1), March 1993, p. 18

<sup>2</sup> *Idem*, p. 19

<sup>3</sup> Elizabeth Cohen, « From Town Center to Shopping Center : The Reconfiguration of Community Marketplaces in Postwar America », *American Historical Review*, 101 (4), October 1996, p. 1072

<sup>4</sup> *Idem*, p. 1075

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 1055-1056

peu honte d'être des consommateurs : ils sont partagés entre désir de consommer et mépris d'eux-mêmes. Le design du centre commercial est donc pensé pour libérer les consommateurs de cette culpabilité, en accentuant les conditions favorables au fétichisme marxien de la marchandise<sup>1</sup>.

Pour entretenir l'illusion que les consommateurs ne font pas que dépenser leur argent, les centres commerciaux de banlieue sont installés au milieu d'un grand parking sans relief particulier, les façades sont austères, sauf la porte d'entrée qui est richement décorée, de façon à donner l'impression que l'on entre dans un parc d'attraction □ aspect que l'on retrouve dans le centre commercial de Rozzano. L'éclairage est doux et la « température scientifiquement déterminée ». La musique d'ambiance ferait augmenter la consommation de 40%. Tout est propre et ordonné ; les vitres des magasins sont lavées deux fois par jour, et les devantures repeintes deux fois par mois. Les détails architecturaux sont donc conçus pour maximiser la consommation : « [l]a plupart des consommateurs savent que les centres commerciaux sont des espaces artificiels et hautement contrôlés, et nous nous plaignons probablement tous des escalators qui alternent de façon à empêcher le client de se mouvoir rapidement d'un étage à l'autre sans être exposé au maximum aux marchandises, ou de la difficulté de trouver les toilettes<sup>2</sup> ». Pour réduire l'impression de gigantisme et pour éloigner les gens de la sortie, des fontaines et des attractions sont disposées aux endroits stratégiques. Les centres commerciaux ont souvent une forme en L ou T, pour maximiser l'exposition aux vitrines ; de même, la largeur des allées est prévue pour que les clients puissent voir les biens de chaque côté. Les panneaux d'orientation et d'informations ne sont pas trop proches des entrées, de façon à obliger les clients à se déplacer dans le centre (et à voir plus de boutiques). Les centres commerciaux sont largement pourvus en détaillants de nourriture à consommer sur place (glaces, fast-food, viennoiseries, sandwiches), pas seulement pour le potentiel d'acheteurs, mais aussi parce que des études ont montré que ces commerces faisaient augmenter le temps moyen passé dans les allées du centre □ temps moyen qui a cru de 20 minutes en 1960 à 3 heures en 1990<sup>3</sup>.

## Public, privé ?

Initialement, le succès escompté des centres commerciaux aux Etats-Unis devait reposer sur leur capacité à être des lieux centraux et fédérateurs □ des espaces publics □ pour les habitants des *suburbs*.

A la fois les promoteurs et le public commencèrent à penser aux centres commerciaux pas seulement comme des endroits où faire les courses, mais comme espaces urbains dans lesquels on peut aimer passer quelques heures. Bien que la fonction de vente continua à dominer, les promoteurs de centres commerciaux ajoutèrent des espaces de détente (□). Il est de plus en plus commun pour les centres commerciaux de remplir des fonctions civiques, avec des bibliothèques municipales (□) et des administrations publiques.<sup>4</sup>

Bien qu'ouverts au public, les centres commerciaux restent des espaces privés, propriétés d'une compagnie qui loue des espaces pour les commerçants. Au début des années 1960, quand des volontaires de la Croix-Rouge ont commencé à démarcher les clients dans les centres commerciaux, les compagnies gestionnaires se sont réjouies du bénéfice en légitimité civique que cela conférait à leur activité. Mais quand des manifestants contre la guerre du Viêt-Nam ou contre le nucléaire sont venus manifester, les centres commerciaux se sont opposés<sup>5</sup>. De nombreuses décisions de justice ont suivi, qui ont conduit pour la plupart à empêcher l'expression publique et toute activité politique dans les centres commerciaux, ce qui est également le cas en France et en Italie<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Jon Goss, « The □Magic of the Mall□: An Analysis of Form, Function, and Meaning in the Contemporary Retail Built Environment », *art. cit.*, p. 42

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 32

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 32-35

<sup>4</sup> Witold Rybczynski, « The New Downtown », *art. cit.*, p. 101

<sup>5</sup> Lizabeth Cohen, « From Town Center to Shopping Center : The Reconfiguration of Community Marketplaces in Postwar America », *art. cit.*, p. 1068

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 1070-1071

Il serait cependant bien hâtif voir de voir dans le centre commercial un espace injustement privé au sens où les rues des villes seraient des espaces publics. Arthur Stinchcombe a montré dans un article classique que « [l']aspect distinctif de l'État libéral moderne est qu'il utilise le monopole de la violence ( ) pour garantir les frontières de petits systèmes sociaux autonomes<sup>1</sup> » □ c'est-à-dire des espaces privés. L'espace privé, c'est celui que l'État ne surveille pas ; par contre, l'espace public, c'est celui qui est patrouillé par la police. Dans l'espace public, les plus petits délits sont immédiatement portés à la connaissance de la police : le vagabondage, la prostitution, la mendicité, mais aussi l'activisme politique, les manifestations, les émeutes □ et les policiers usent de leur pouvoir discrétionnaire (qui leur donne un immense pouvoir sur toute une population de marginaux) pour décider d'une intervention : « [l]es affaires d'un homme ne sont jamais libres de la supervision de la police, à part dans les espaces privés<sup>2</sup> ». En revanche, l'État s'interdit de protéger les hommes qui battent leurs femmes, les meurtriers et les cambrioleurs, du moment que tout cela a lieu dans l'espace privé<sup>3</sup>. Ainsi, de même que les centres commerciaux interdisent les comportements déviants et l'expression publique qui ne leur sied pas dans leur espace « privé », les États répriment les comportements déviants et l'expression publique qui ne leur sied pas dans l'espace « public » □ comme le montre, par exemple, la répression des manifestations au sommet du G8 à Gênes en 2001.

L'exclusion de toute possibilité d'expression publique non-consensuelle montre que sont les centres commerciaux entendent rester maître de leur espace, mais rien ne le fait mieux que l'analyse de leur rapport à l'ordre.

### Les centres commerciaux et l'ordre

L'une des principales raisons du succès des centres commerciaux, du moins aux États-Unis où la différenciation socio-spatiale est plus accentuée qu'en Europe, est d'offrir aux classes moyennes blanches des espaces sécurisés d'où les Noirs étaient absents.

Quand les promoteurs cherchèrent à faire des centres commerciaux des centres-villes parfaits, ils voulurent exclure de cet espace public les groupes sociaux urbains non-désirés, comme les vagabonds, les prostituées, les minorités raciales, et les pauvres. La segmentation de marché devint le principe directeur de ce mélange d'activité commerciale et civique, alors que le centre commercial essayait □ peut-être de façon contradictoire □ de se légitimer comme un vrai centre pour la collectivité (*a true community center*) et de définir cette collectivité en termes d'exclusion socioéconomique et raciale.<sup>4</sup>

Le centre commercial a été conçu par opposition aux commerces d'un centre-ville (*downtown*) mal famé, mal fréquenté, sale et menaçant. La plupart des Américains des classes moyennes considèrent « le centre commercial moderne □ propre, sûr, pratique et accueillant □ comme supérieur à n'importe quelle alternative en centre-ville, en fait comme la re-création de la ville dans un contexte de banlieue. Le centre commercial est devenu le lieu où les personnes âgées déambulent dans le confort et la sécurité, où les parents emmènent leurs enfants voir le Père Noël, où les célibataires font la cour, où les adolescents socialisent, et où tout le monde consomme<sup>5</sup> ». Les centres commerciaux recréent des fausses rues, « parce que la rue nord-américaine contemporaine suscite la peur et la répulsion dans les classes moyennes. Elles rappellent, dans l'imaginaire des classes moyennes, □ La Rue □ □ un espace social idéalisé, libéré des désagréments du temps, du danger, de la pollution automobile, et plus important de la terreur du crime associé à l'environnement urbain aujourd'hui, grâce à la propriété privée, à la planification et à un strict contrôle<sup>6</sup> ». L'accès des centres

<sup>1</sup> Arthur L. Stinchcombe, « Institutions of Privacy in the Determination of Police Administrative Practice », *American Journal of Sociology*, 69 (2), September 1963, p. 151

<sup>2</sup> *Idem*, p. 152

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 153. Je remercie Charles Tilly de m'avoir suggéré cette lecture.

<sup>4</sup> Lizabeth Cohen, « From Town Center to Shopping Center : The Reconfiguration of Community Marketplaces in Postwar America », *art. cit.*, p. 1059

<sup>5</sup> Kenneth T. Jackson, « All the World's a Mall : Reflections on the Social and Economic Consequences of the American Shopping Center », *art. cit.*, p. 1118

<sup>6</sup> Jon Goss, « The □ Magic of the Mall □ : An Analysis of Form, Function, and Meaning in the Contemporary Retail Built Environment », *art. cit.*, p. 24

commerciaux est interdit aux mendiants, « raison bien sûr pour laquelle les gens vont dans les centres commerciaux<sup>1</sup> ».

Dans le contexte américain, les centres commerciaux construits en banlieue ont été rendus difficilement accessibles pour les Noirs : « [l]a sélection des magasins, des marchandises, des prix et l'accès soigneusement contrôlé aux centres commerciaux de banlieue renforçait la démarcation de classe et de race. En promouvant un centre-ville idéalisé, [les centres commerciaux] essayaient de se protéger non seulement des inefficacités et des inconvénients de la ville, mais aussi des gens indésirables qui y vivaient<sup>2</sup> ». Les lignes des bus qui conduisaient aux centres commerciaux étaient soigneusement tracées pour éviter les quartiers habités par les Noirs et par les populations les plus déshéritées<sup>3</sup>. Le rôle des agents de sécurité dans les centres commerciaux est perpétuer la ségrégation.

Les centres commerciaux conçus pour que les suburbanites blancs des classes moyennes se sentent en sécurité sont souvent dangereux pour les autres – les Africains Américains qui risquent d'être accusés de vol ou molestés par les agents de sécurité, les sans-abris qui souffrent les mêmes suspicions et qui sont conduits hors des bancs publics et des toilettes. La présence de la police, publique ou privée, indique la sécurité pour les uns et le danger pour les autres.<sup>4</sup>

## Conclusion

Entre 1950 et 1980 se sont rapidement développés aux États-Unis des espaces voués à la consommation, segmentés par race et par classe, duquel l'expression publique était banni<sup>5</sup>, et qui ont pris une importance considérable dans la société américaine : pour Kenneth Jackson, les centres commerciaux « sont le dénominateur commun de notre vie nationale, les meilleurs symboles de notre abondance<sup>6</sup> ». Symboles de l'abondance, mais aussi symboles d'une société inégalitaire et dont la vie démocratique est sacrifiée à la consommation, selon Lizabeth Cohen :

Les populations des *suburbs* envisagèrent de plus en plus le centre commercial comme une nouvelle vie collective – orientée vers la consommation, étroitement contrôlée, et dirigée vers des consommateurs de préférence Blancs et des classes moyennes. ( ) Mais la commercialisation, la privatisation et la segmentation des lieux de rassemblement physique qui a accompagné la consommation de masse a rendu la sphère publique partagée de laquelle dépend notre démocratie plus précaire.<sup>7</sup>

Cette critique attire l'ironie des urbanistes proches des promoteurs immobiliers comme Witold Rybczynski, pour lequel l'idée de propreté inclut celle de sécurité :

Il est vrai que les centres commerciaux sont propres, mais l'idée que l'urbanité est représentée par les immondices est sûrement plus un triste constat de l'état misérable des centres-villes américains ( ) qu'une critique sérieuse. ( ) Et [les centres commerciaux] restent, pour la plupart des Américains, le meilleur endroit pour rencontrer des concitoyens dans un environnement paisible.<sup>8</sup>

Le point commun de ces deux perspectives opposées reste de mettre au centre du succès du centre commercial sa capacité à offrir à ses clients un environnement sûr pour consommer.

---

<sup>1</sup> Witold Rybczynski, « The New Downtown », *art. cit.*, p. 105

<sup>2</sup> Lizabeth Cohen, « From Town Center to Shopping Center : The Reconfiguration of Community Marketplaces in Postwar America », *art. cit.*, p. 1060

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 1060

<sup>4</sup> Susan Bickford, « Constructing Inequality : City Spaces and the Architecture of Citizenship », *art. cit.*, pp. 362-363

<sup>5</sup> Lizabeth Cohen, « From Town Center to Shopping Center : The Reconfiguration of Community Marketplaces in Postwar America », *art. cit.*, p. 1079

<sup>6</sup> Kenneth T. Jackson, « All the World's a Mall : Reflections on the Social and Economic Consequences of the American Shopping Center », *art. cit.*, p. 1111

<sup>7</sup> Lizabeth Cohen, « From Town Center to Shopping Center : The Reconfiguration of Community Marketplaces in Postwar America », *art. cit.*, pp. 1068 et 1080-1081

<sup>8</sup> Witold Rybczynski, « The New Downtown », *art. cit.*, pp. 105-106

Comme dans les gares, on va voir que la police et la sécurité privée, loin de contribuer selon leurs moyens à la sécurité, obéissent à des rationalités différentes empiriquement repérables. Comment caractériser les acteurs de la production de l'ordre dans les centres commerciaux ? Pour les policiers, sécurité et commerce seraient deux logiques contradictoires, tandis que pour les agents de sécurité, la sécurité fait partie de la relation commerciale. La résolution de cette tension entre ces deux conceptions diffère selon que les forces publiques et privées sont en concurrence ou non dans l'exercice effectif de la production de l'ordre.

### **UNE POLICE SUBORDONNÉE AUX BESOINS DES ACTEURS PRIVÉS ?**

Contrairement aux gares, les centres commerciaux ont toujours été des espaces privés et étroitement contrôlés par les acteurs privés. Les centres commerciaux ne représentent pas les mêmes enjeux pour l'État que les gares : alors que les gares sont des points nodaux pour le contrôle des mouvements des individus, les centres commerciaux sont avant tout un lieu de transactions commerciales. Ils représentent une importante source de revenus fiscaux, mais ils ne sont pas des espaces stratégiques pour le contrôle étatique du territoire national. Cependant, ce sont des espaces d'affluence, où l'ampleur des petits délits implique une présence étatique. De fait, la police dans les centres commerciaux tend à devenir une force de soutien pour les acteurs privés de la production de l'ordre : soutien judiciaire et soutien occasionnel en cas de gros problème qui dépasse les capacités d'une équipe d'agents de sécurité non-armés. Les agents de sécurité privée, dans les centres commerciaux, sont en effet les principaux interactants avec les délinquants et les marginaux. Dans quelle mesure la police est-elle subordonnée aux besoins des acteurs privés ?

### **Les forces privées dans les centres commerciaux**

Les agents de sécurité forment une population diverse, en Italie plus qu'en France, dont le point commun est de se définir comme force ancillaire au service d'intérêts commerciaux.

#### *La sécurité privée au centre commercial français*

Le contrôle du centre commercial est assuré à la fois par la direction du centre dans les parties communes et par chaque magasin sur sa propre surface.

La direction du centre commercial dispose d'une équipe d'agents qui partage son activité entre la prévention des incendies et la protection contre la délinquance et les actes de malveillance. Travailler dans la prévention des incendies implique d'être titulaire du diplôme ERP1 (Espaces Recevant du Public), qui est le premier grade sur trois de la seule formation reconnue à l'exercice des métiers de la sécurité. Selon le responsable de la sécurité du centre, la prévention des incendies occupe soixante-dix pour cent de l'activité de son service, avec les rondes de surveillance et la vérification du matériel. Comme les clients du centre font en moyenne quatre-cent cinquante malaises par an, il existe une équipe de secouristes spécialement formée pour ce type d'interventions. Il y a enfin les agents de sécurité (de « sûreté ») classiques, qui ont en charge la tranquillité du public.

Suite aux émeutes de janvier 1998 dont on détaillera la teneur et les implications dans le chapitre 4, le centre commercial a été rénové. Les effectifs des agents de sécurité employés par la direction du centre ont doublé, pour un total actuel de 30 agents de sécurité, soit la présence effective d'une quinzaine d'agents dans le centre, compte-tenu des horaires d'ouverture et des périodes de repos. La plupart des acteurs du centre sont satisfaits de cette rénovation — dont les bénéfices se sont fait sentir au moment où la conjoncture macroéconomique était très favorable — et apprécient les investissements matériels et humains réalisés par la direction.

*On a refait le centre, il n'y a plus de recoins, c'est plus éclairé, il y a plus de lumière, ça fait un climat de sécurité dans le centre commercial. On a doublé l'effectif de sécurité, on a mis l'accent là dessus, parce qu'avant on avait juste ce qui était demandé réglementairement. Ce quota d'agents on l'a largement dépassé (Responsable de la sécurité du centre commercial français)*

Le centre dispose donc d'un système de vidéosurveillance sophistiqué qui permet à des caméras mobiles de visualiser sur des écrans de haute définition les flux de personnes, puis de zoomer sur tout endroit où un incident surviendrait. Dans la plupart des cas, un agent de sécurité en poste voit un problème, le signale par radio au PC Sécurité, qui braque les caméras sur les lieux ; un agent devant un écran décide de la gravité du problème et donc du type d'intervention à mener.

Les plus petits commerces ne disposent pas d'agents de sécurité car cela coûte trop cher ; ce sont donc les vendeurs et les patrons des magasins qui exercent leur propre surveillance. Quand ils voient un voleur partir avec un article, ils doivent espérer qu'un agent de sécurité du centre soit présent dans l'allée pour l'interpeller. Le fait que le centre commercial soit un espace clos est un facteur de sécurité supplémentaire pour les commerçants puisque les entrées et sorties sont contrôlées par des agents du centre.

Les grandes surfaces dans le centre commercial ont les moyens financiers de s'offrir les services de sociétés de sécurité privée. Le coût d'un agent de sécurité pour une heure est de l'ordre de 15 à 20 euros, selon le nombre d'heures que le magasin va acheter à la société de sécurité privée □ raison pour laquelle l'achat de cette prestation est proportionnellement moins cher pour les grandes surfaces que pour les petits commerces. Aucun magasin ne dispose d'un service en interne. Le responsable de la sécurité du magasin est parfois un salarié de ce magasin qui gère des effectifs extérieurs, parfois un employé de la société de sécurité privée. Sous-traiter la sécurité permet de ne pas avoir à s'occuper de personnes salariées et de se voir assurer une prestation : les magasins achètent des heures de surveillance et si l'agent habituel est absent, c'est à sa société de le remplacer. La responsabilité juridique d'éventuels incidents incombe à la société de sécurité et non au directeur du magasin ; c'est une assurance particulière dans la mesure où les agents de sécurité sont recrutés de façon notoirement peu sélective. Il y a plusieurs types d'agents de sécurité : les maîtres-chiens sont utilisés pour faire l'ouverture ou la fermeture des magasins ainsi que certains transports de fonds. Ils coûtent de 10% à 50% plus cher et ne rencontrent jamais la clientèle. Les ADS (Agents Dissuasion Sécurité) sont les agents connus du public, en costume, qui sont au contact de la clientèle, près des portillons électroniques. Pour les magasins qui disposent d'un système de vidéosurveillance, un agent peut être réservé au local de visionnage. Enfin, dans les rayons des grandes surfaces se promènent les prévoles, des agents en civil qui se fondent dans la clientèle pour repérer les clients indécents et prévenir discrètement les ADS qui procèdent aux arrestations à la sortie du magasin.

### *La sécurité privée au centre commercial italien*

L'affluence massive dans le centre commercial conjuguée à l'absence de forces publiques implique la nécessité d'une surveillance. Pour assurer sa sécurité, la direction du centre commercial loue les services d'une société de sécurité privée pour assurer le contrôle des parties communes du centre. Huit hommes ont pour tâche de surveiller le parking et les allées. Ils travaillent en uniforme, et les chefs d'équipe sont assermentés et armés. Les plus grands magasins du centre □ l'hypermarché et les grandes surfaces d'électroménager et de bricolage □ ont leur propre service de sécurité interne, non sous-traité, qui est spécialisé dans la détection des voleurs. Ces agents travaillent en civil, se font passer pour des clients ordinaires et surveillent la clientèle comme les employés. Le référent public des agents de sécurité privée est la caserne de carabinieri, située à quelques kilomètres, qui peut occasionnellement apporter un soutien en cas de gros problème. Son activité la plus routinière consiste cependant à convertir l'activité des agents de sécurité en procédures judiciaires. Enfin, les agents de sécurité des parties communes sont en contact avec la police municipale de Rozzano, afin de parfaire leur connaissance des groupes d'adolescents susceptibles d'occasionner du désordre au centre commercial.

Les agents qui officient dans les parties communes du centre commercial et sur les parkings sont salariés par une société de sécurité privée accréditée (*Istituto di Vigilanza*) et travaillent pour la direction du centre. Ils ne sont pas tous des gardes assermentés. Dans le centre commercial, il n'y a que deux gardes assermentés et armés pour une équipe totale de neuf hommes (mais qui ne sont jamais présents tous ensemble dans le centre).



(Combien yā-t-il d'agents de sécurité dans le centre ?) *Ils sont en général cinq, plus un qui est armé. (□) Pour nous, un garde armé ça suffit, c'est symbolique de toute façon, quand il y a des problèmes on appelle les carabinieri. (Et puis ça coûte moins cher ?) Oui, ça coûte 4□de moins à l'heure. (Directrice du centre commercial italien)*

Les agents non-assermentés sont appelés des portiers (*portierati*). Les gardes assermentés sont censés encadrer les portiers. Dans les faits, une légitimité particulière (issue de l'expérience et du charisme) permet à un des portiers d'être le sous-chef officieux de l'équipe.

Les agents de sécurité qui travaillent dans les magasins sont des salariés directs de ces magasins. Ces derniers ne sont pas des gardes assermentés. Les agents de sécurité dans les magasins se subdivisent eux-mêmes en deux catégories, les agents en uniforme □ qui sont très peu nombreux du fait de la présence dans les parties communes des agents de la direction □ et les agents en civil (les prévols) qui surveillent les clients et les employés par rapport aux vols. Tous ces travailleurs dépendent directement du grand magasin dans lequel ils travaillent.

### *La sécurité privée, une force ancillaire au service d'intérêts commerciaux*

En France comme en Italie, les agents de sécurité dépendent de sociétés dont les services sont achetés par le centre commercial. En conséquence, les agents de sécurité mettent en œuvre une « sécurité » définie selon les enjeux commerciaux de ceux qui achètent le service. Le souci de la clientèle est fondamental dans les instructions que les commerçants donnent aux agents de sécurité privée. En tant que « mercenaires », ces derniers ne mettent pas en œuvre une « sécurité » neutre. C'est le payeur, c'est-à-dire le magasin, qui définit les règles, le cadre et les contraintes de l'exercice de la sécurité. La raison d'être d'un magasin est de faire des bénéfices en vendant le maximum de produits ; la protection contre le vol n'est qu'un moyen pour limiter les pertes qui ne doit pas empêcher les clients de consommer. La protection contre le vol n'est pas une fin en soi : les commerces sont avant tout conçus pour favoriser la vente. Les commerçants demandent expressément aux agents de sécurité de tenir compte des préoccupations commerciales, même si celles-ci rentrent en conflit avec les préoccupations sécuritaires. Si, suite à une suspicion, une personne est interpellée à tort, la faute effective incombe au service de sécurité, et particulièrement au prévol qui a mal fait son travail. Mais pour le client, c'est le magasin dans son ensemble qui est responsable de l'humiliation qui lui a été faite. La simple suspicion de vol n'est donc pas suffisante pour engager une procédure d'interpellation : la réputation du magasin est en jeu.

*Donc on essaie de faire notre boulot de la manière la plus juste et on évite les boulettes. Par exemple j'ai une règle, on interpelle que si le pré-vol est sûr à deux-cent pour cent. Sinon on n'interpelle pas. Je préfère que y'ait un CD qui parte que de risquer d'interpeller un client honnête, parce qu'il n'y a rien de pire que de se faire accuser à tort, on porte atteinte à l'image de X□. Et puis si le mec sort un CD, il va penser qu'on est des quiches, il va revenir pour en voler trois, et on va le coincer à tous les coups ! (□) Il faut surtout pas interpeller quelqu'un qui est pas coupable, parce que on risque de perdre un client, et c'est moins grave de perdre un CD. (Chef d'équipe de la sécurité, grande surface loisir, centre commercial français)*

### **Les polices publiques dans des espaces privés**

Dans le cas français, il y a un poste de police au sein du centre commercial, contrairement au cas italien où la caserne de carabinieri est située à plusieurs kilomètres. Cette différence n'empêche pas de repérer des dynamiques similaires dans les deux pays : la tendance de la police à se spécialiser dans le soutien occasionnel et dans le traitement judiciaire du travail de la sécurité privée.

### *Les policiers français et la tendance à la judiciarisation*

Dans le centre commercial, le poste est ouvert de midi à 20h, pour un effectif d'une petite trentaine de fonctionnaires, soit, compte-tenu des horaires et des périodes de repos, la présence

effective de 10 à 15 policiers pendant les horaires d'ouverture du poste (qui sont moins étendus que ceux du centre commercial). Comme l'éventail des heures de présence est plus réduit, il y a relativement plus de policiers en permanence au centre que dans la gare française. Le poste est fermé le matin parce que le centre est peu fréquenté avant le début d'après-midi, et les populations considérées comme sensibles (les adolescents issus de l'immigration) ne sont très nombreux qu'à partir de 16h. L'activité du poste se partage entre :

- L'accueil du public (pour le dépôt de plainte). Les policiers doivent maintenir en outre en permanence un ou deux agents à l'accueil du poste de police pour les dépôts de plainte, les demandes de renseignement, et l'interface avec les services de sécurité des magasins.
- Les patrouilles dans le centre, composées de 3 ou 4 fonctionnaires, et la réponse aux appels des magasins ayant effectué des interpellations par leur propre service de sécurité. Les policiers qui patrouillent dans le centre peuvent procéder à des contrôles en vertu d'une facilité accordée par le procureur. Ils interviennent sur les flagrants délits dans les allées. Ils peuvent intervenir en soutien des agents de sécurité quand un différent dégenère.
- Occasionnellement, les policiers peuvent faire mobiliser des renforts extérieurs (Brigades anti-criminalité, CRS) dans le centre commercial.

Il n'y a pas d'activité Police Secours, c'est-à-dire de mise à dispositions de policiers pour les rondes en voitures, au poste du centre commercial. Mais les policiers du centre commercial doivent aussi s'occuper du stationnement autour du centre et mener des patrouilles dans les parties communes et parfois dans les magasins. La diversité de leur mission leur confère une présence et une visibilité de cette présence et moindre que les agents de sécurité de la direction du centre dans les parties communes<sup>1</sup>. Le nombre de policiers qui patrouillent dans le centre à un moment donné est toujours bien inférieur au nombre d'agents de sécurité de la direction du centre positionnés dans les parties communes. Les effectifs du poste de police impliquent qu'il ne peut y avoir jamais plus de deux patrouilles en même temps, soit 7 ou 8 policiers, dans un centre commercial qui compte 260 magasins. Le fait de patrouiller en groupe réduit encore plus leur visibilité aux yeux du public. Par comparaison, la quinzaine d'agents de sécurité qui se trouve à tout moment dans les allées du centre, chacun en garde statique et solitaire, est beaucoup plus visible pour les clients.

Le centre est tellement grand, avec tellement de commerces et 260 magasins et que les policiers sont rarement à l'initiative d'une procédure. La plupart des délits traités sont des vols, et pour la quasi-totalité de ces vols ce sont les services de sécurité du centre ou des magasins qui ont interpellé le voleur, et qui n'ont plus qu'à le remettre à la police pour que celle-ci se charge de la partie judiciaire de l'affaire.

*Sur les 80 % de vols qu'on fait, neuf affaires sur dix c'est les commerçants qui nous appellent. Nous on est là pour prendre en charge, établir la procédure. (Officier de police judiciaire 1, centre commercial français)*

Tous les vols ne font pas l'objet d'un traitement policier : de nombreux commerçants s'arrangent avec les délinquants qu'ils arrêtent, en leur faisant payer la marchandise par exemple. Seuls les récidivistes, les individus violents ou ceux qui ne reconnaissent pas l'infraction passent devant un officier de police judiciaire. Les dossiers qui sont transmis au procureur le sont par l'intermédiaire de l'OPJ qui formalise la procédure. C'est un travail essentiellement administratif. Le poste de police du centre commercial dispose de deux OPJ dans ses locaux, qui passent beaucoup de temps tous les jours à « traiter » les affaires. Le devenir judiciaire d'une infraction dépend de la façon dont les OPJ composent avec le délinquant et des éléments qui leur sont fournis. Ils contrôlent ainsi

---

<sup>1</sup> En février 2005, une polémique a été suscitée par le quotidien *Le Figaro* sur le nombre d'heures réellement travaillées sur le « terrain » par les policiers. Selon le journal, les policiers français travaillent en moyenne 27 heures par semaine dont 9 hors des bureaux. Cela contribuerait à expliquer, à effectif comparable, la moindre présence des policiers par rapport aux agents de sécurité dans les parties communes.

une zone d'incertitude par rapport aux agents de sécurité. S'ils ne veulent pas être coopératifs, ils peuvent annuler les poursuites contre une personne interpellée.

*Les opéjes [les OPJ, officiers de police judiciaire] ils demandent trop de rigueur parce qu'ils veulent pas se faire chier, eux ils sont pas gênés. (Chef d'équipe de sécurité, grande surface loisir, centre commercial français)*

Par exemple, un agent de sécurité repère un comportement suspect autour des cabines d'essayage d'un magasin de vêtements. Il s'aperçoit qu'un client indélicat utilise l'intimité de ces cabines pour enlever l'antivol d'une veste afin de sortir du magasin sans risque de faire sonner le portillon électronique. S'il procède à l'interpellation du voleur dans le magasin, sans attendre que celui-ci soit sorti (sans payer), l'OPJ ne pourra pas faire une procédure, parce qu'une marchandise n'est réputée volée qu'une fois parvenue à l'extérieur du magasin. Les agents de sécurité inexpérimentés ne connaissent pas cette règle, ou alors ils la jugent absurde puisque le délit est flagrant. S'ils l'interpellent un voleur à la sortie d'une cabine d'essayage et qu'ils l'amènent au poste, ils essuieront un refus de prendre la plainte de la part de l'OPJ, en dépit du principe de justice tacite que l'agent de sécurité ne manquera pas de mobiliser.

*Ils ne sont pas qualifiés, ils n'ont aucune compétence judiciaire. Des fois ça part d'un bon sentiment, ils arrangent la sauce. Ils interpellent c'est pas carré. C'est pas des professionnels de la sécurité, c'est pas des interventions bien carrées. (Officier de police judiciaire 2, centre commercial français)*

Une grande partie du travail des policiers du centre commercial consiste à « judiciariser<sup>1</sup> » les interpellations menées par les services de sécurité privée des magasins et plus rarement des agents du centre commercial. Cela signifie que la grande majorité des interpellations ne sont pas à l'initiative des policiers du poste, et que le travail de ceux-ci est de régulariser et de formaliser l'activité des agents de sécurité privée selon les canons de la procédure pénale. Une part importante du travail de la police n'est pas l'exercice concret du contrôle (surveillance et interpellation) mais la traduction des infractions en procédures formelle à l'intention du procureur de la République. Schématiquement, les agents de sécurité surveillent et appréhendent, les agents de police prennent les dépositions et les plaintes, et les officiers de police judiciaires font les placements en garde à vue. D'un point de vue personnel, cela génère des frustrations chez les policiers. Leur conception de l'utilité sociale de la police est « l'action », par opposition à « la paperasse ». Ils voudraient faire eux-même des interpellations. D'un point de vue général, la judiciarisation de l'activité policière est l'expression concrète du mouvement de retrait de la police de la production de l'ordre, et de la montée en puissance de la sécurité privée dans ce domaine, dans les limites d'un centre commercial.

### *Une présence non-permanente des policiers dans le centre commercial italien*

Dans le centre commercial de Rozzano, il n'y a pas de poste de police comme dans le centre commercial à Lyon. Le centre dépend de deux forces de police : les carabinieri (*carabinieri*), qui sont le principal référent pour les agents de sécurité du centre, et dans une moindre mesure la police municipale (*vigili urbani*) de Rozzano.

*Les seules fois que j'ai vu les carabinieri, c'est quand il y a un vol, et le [centre commercial] les appelle. La police municipale vient aussi et elle met des amendes au [centre commercial] quand il y a ouverture abusive. Mais on ne les voit pas souvent. Ou alors c'est qu'ils font leurs courses (rires). (Caissière 1, centre commercial italien)*

Pour les employés et les clients du centre, la présence de la police dans le centre commercial ne va pas de soi : l'acteur de référence en matière de sécurité est la sécurité privée. Pourquoi le centre commercial dépend-il de la caserne des carabinieri ? Rozzano était autrefois une commune rurale avant que l'urbanisation ne la transforme en banlieue de Milan. La dispersion des forces de l'ordre sur le territoire italien n'a pas évolué aussi vite que la répartition de la population. La rapide expansion de

<sup>1</sup> Voir Christian Mouhanna, « Une police de proximité judiciarisée », *Déviance et Société*, vol. 26, n°2, 2002, pp. 163-182

Rozzano n'a pas vu une augmentation proportionnelle des forces de l'ordre. Les carabinieri ne sont pas présents au centre commercial et leur zone de compétence s'étend sur un large secteur du sud de la banlieue milanaise.

Indépendamment des relations que peuvent entretenir les agents de sécurité avec les différentes forces de police (carabinieri ou police municipale), le centre commercial représente un enjeu d'ordre public pour les forces publiques. Son affluence et son importance dans l'économie locale sont considérables. Les carabinieri peuvent, de leur propre initiative et sans concertation avec le centre commercial, mener des opérations de contrôle d'identité systématiques de tous les « extracommunautaires », de façon à montrer que le centre est sous contrôle. Cette préoccupation pour l'ordre public peut avoir des implications relativement triviales. Les carabinieri sont ainsi contraints de faire le service d'ordre au centre commercial pour la venue de telle vedette d'une émission de télé-réalité qui déclenche l'hystérie de la foule. Cependant, l'essentiel de leur activité au centre commercial s'effectue en relation avec l'équipe de sécurité privée.

Un autre type de police est susceptible d'intervenir au centre commercial : la police municipale de Rozzano. Traditionnellement, les policiers municipaux s'occupent du trafic et des tout petits délits, mais de nouvelles dispositions légales leur permettent d'être associés, comme « auxiliaires », aux forces de police étatiques dans les missions d'ordre public. Néanmoins, le référent pour la population et pour le centre commercial en matière de sécurité est la caserne de carabinieri.

### *Une police subordonnée ?*

La police dans les centres commerciaux conserve ses traditionnels enjeux d'ordre public mis en évidence dans les gares. En France comme en Italie, les policiers peuvent mener des investigations de leur propre initiative sur des affaires criminelles, et ils peuvent aussi procéder à des contrôles d'identité pour arrêter des petits trafiquants de drogue, des personnes recherchées par la police ou des immigrants clandestins.

Cependant, une grande partie de la fonction de la police dans les centres commerciaux est de servir de soutien aux forces de sécurité privée : l'important travail de judiciarisation auquel les policiers doivent se livrer pour transformer les interpellations quotidiennes des services de sécurité privée en plaintes se traduit par d'autant moins de moyens alloués à faire autre chose. Comme les agents de sécurité sont peu ou pas armés, ils ne peuvent faire face à une tentative de braquage à main armée par des criminels professionnels, pas plus qu'ils ne peuvent faire face à des actes de vandalisme de masse ou à une émeute. Pour tous ces phénomènes, les agents de sécurité comptent sur la police, qui peut faire appel à des renforts et à des unités spéciales. Pour les acteurs privés de la production de l'ordre, pouvoir disposer gratuitement du soutien de la police pour les gros problèmes permet de limiter les dépenses de sécurité. La présence de la police constitue donc une formidable ressource pour les directions des centres commerciaux – mais il n'est pas évident que les policiers acceptent de bonne grâce ce rôle de soutien des acteurs privés. Dans quelle mesure la relative subordination des policiers se reflète-elle dans les relations entre police et sécurité privée ?

## **LES RELATIONS ENTRE LA POLICE ET LA SECURITE PRIVEE**

Les acteurs publics et les acteurs privés sont contraints de travailler ensemble, mais sont animés par des logiques différentes. Les relations entre police et agents de sécurité sont mauvaises en France et meilleures en Italie. Pour quelles raisons ?

### **En France : méfiance des policiers, fatalisme des agents de sécurité**

Les relations entre les policiers et les agents de sécurité du centre commercial ne sont pas des relations de coopération en raison de la défiance des policiers pour la plupart des agents de sécurité.

Les policiers ont deux modes de relation avec la sécurité privée :

- la sécurité des magasins, souvent représentée par le chef d'équipe du magasin, amène aux policiers un voleur pour traitement judiciaire

- les agents de sécurité employés par la direction du centre, surveillent les parties communes. Ils sont souvent en contact avec les policiers puisque ces derniers ont aussi en charge la tranquillité des parties communes.

On a vu que les policiers regrettaient le manque de professionnalisme des agents de sécurité des magasins. Cependant, entre les responsables de la sécurité et les chefs d'équipe d'une part, et les policiers d'autres part, il peut exister de bons rapports personnels. Les responsables de la sécurité ont souvent une expérience dans l'armée ou un désir contrarié d'intégrer les forces publiques de sécurité qui permettent d'établir une certaine familiarité avec les policiers. Ce n'est pas le cas avec les agents de sécurité de la direction du centre.

De nombreux agents de sécurité du centre sont d'origine maghrébine et la direction du centre a privilégié une politique de prévention et de concertation dans ses rapports avec les adolescents issus de l'immigration maghrébine (on détaillera cela dans le chapitre 4). Beaucoup de policiers considèrent au contraire que leur mission prioritaire est de lutter contre la délinquance de ces adolescents. La proximité sociale des agents de sécurité et des adolescents constitue pour ces policiers un obstacle à l'exercice de leur travail.

*A - La majorité des gars c'est des Arabes. Les gens qu'on prend c'est des maghrébins, donc c'est un avantage et un inconvénient. Ils parlent plus à eux [les délinquants aux vigiles arabes]. Souvent les agents de sécurité c'est leur copain, il y a plus un climat de confiance entre eux.*

*B - Les mecs, ils sont potes parce qu'ils ont les mêmes origines. (Agent de police judiciaire 1, et Adjoint de sécurité, centre commercial français)*

Les policiers réprovent le principe de médiation et stigmatisent les négociations et les arrangements potentiels entre agents de sécurité et adolescents. Un état d'esprit « compréhensif » envers les jeunes délinquants mène selon les policiers au piège du laxisme : au lieu de calmer les velléités de nuisances de la part des adolescents, cela va les amener à penser qu'ils peuvent aller encore plus loin. Les policiers estiment donc que leur devoir est de fixer les limites par la répression.

*(Ils négocient les vigiles du centre ?) Je pense que ça arrive, il y a toujours des bruits qui circulent. Ils ont fait une grave erreur, la direction du centre, ils ont passé un contrat mais les agents de sécurité c'est que des maghrébins, c'est la réalité des faits. Comme sept délinquants sur dix c'est des maghrébins, ils s'arrangent, ils viennent du même quartier, et ça pour le boulot c'est pas génial. (Officier de police judiciaire 2, centre commercial français)*

Policiers et direction du centre s'accordent sur le danger que représente les adolescents pour la tranquillité du centre commercial. Pourtant, l'antagonisme entre la conception de la sécurité de la direction du centre commercial et celle des policiers est profond. Les deux organisations ne mènent pas la même politique : le centre commercial a engagé un médiateur et des agents de sécurité à même de communiquer avec les populations à problème, alors que la police ne voit que des délinquants que la justice n'ose pas condamner. Cette différence de politique et de conception de la sécurité explique l'absence de coopération entre les deux services.

*(Les vigiles du centre, ça se passe comment avec eux ?) Assez mal. Ça se passe, quoi. Ils sont pas recrutés comme il faudrait. Ils sont issus des quartiers où sont issus les délinquants. Donc ils négocient. (□) (Vous coopérez avec les agents du centre ?) Non, on n'échange aucune information, elle serait mal employée, il faut surtout pas qu'ils sachent comment on fonctionne. (Officier de police judiciaire 1, centre commercial français)*

La conception répressive de leur activité que manifestent les policiers est typique de la police française qui met traditionnellement l'accent sur le maintien de l'ordre et la répression de la criminalité aux dépens de l'ilotage et de la formation de liens entre population et policiers (comme

dans le modèle britannique)<sup>1</sup>. Les enjeux de la police au centre commercial ne sont pas les mêmes que ceux de la direction du centre : cette dernière doit maintenir le niveau des loyers payés par les commerces, tandis que le poste de police a pour mission essentielle de traiter les plaintes pour vols des commerçants, et de s'assurer que ne se posent pas de problème d'ordre public. Dans ce dernier cas, la préfecture fait intervenir des compagnies républicaines de sécurité, comme pour toutes les fêtes qui célèbrent la fin du Ramadan<sup>2</sup>, puisque l'effectif du poste ne permet pas de faire face à une émeute. L'enjeu commercial du centre (ne pas être réputé raciste, ne pas aviver les tensions) échappe à certains policiers qui trouvent irrationnel le fait de ne pas faire appliquer la définition policière de la sécurité, c'est-à-dire recourir à ce que les policiers appellent des méthodes « efficaces ».

*Ils préfèrent prendre un maghrébin avec un casier plutôt qu'un ancien légionnaire parce que ça fait facho, même que l'ancien légionnaire il resterait sous la pluie toute la nuit pour garder une machine, alors que le maghrébin s'il fait froid il laisse la marchandise et tant pis si elle se fait voler. (Adjoint de sécurité, police, centre commercial français)*

En fait d'efficacité, tout dépend des objectifs qui sont fixés ; si la direction du centre n'emploie pas d'anciens légionnaires, c'est qu'elle craint leur « efficacité » à attirer l'hostilité des adolescents issus de l'immigration maghrébine. La direction préfère payer l'« efficacité » des agents en poste aujourd'hui à calmer les tensions. Mais pour les policiers, calmer les tensions revient à protéger les délinquants, et donc à être complices.

*(Vous avez des doutes sur leur honnêteté ?) Oui. Enfin honnêteté je sais pas mais sur leur professionnalisme, oui. Ils ont laissé partir des délinquants, ils nous ont envoyé à gauche alors que le gusse était parti à droite, ensuite ils ont eu bien du mal à le justifier. (Officier de police judiciaire 1, centre commercial français)*

Les agents de sécurité du centre font l'objet d'une défiance particulière en tant que Maghrébins, et non en tant que salariés au service d'une direction. Pour les policiers, la direction du centre n'a pu être que flouée par la société de sécurité privée qui loue ses agents ; le centre commercial ne peut avoir mis en place une politique de négociation planifiée, parce que les agents ne peuvent être compétents. Les policiers surnomment volontiers les agents du centre des « agents d'insécurité ».

*S'ils passaient aux identités judiciaires, les trois quarts auraient un casier. (Officier de police judiciaire 2, centre commercial français)*

On peut interpréter cette accusation comme une valorisation *a contrario* de l'activité policière : là où les firmes privées ont des pratiques douteuses et s'arrangent avec les délinquants, la police nationale ne travaillerait que pour la sécurité des citoyens, de tous les citoyens et pas seulement ceux qui sont en mesure de payer les services d'une société privée motivée par le profit et dont les méthodes ne sont pas sûres. Le professionnalisme des policiers est attesté par les concours de recrutement et par les douze mois de formation que tout gardien de la paix doit subir.

Les agents de sécurité sont conscients du mépris et de la méfiance des policiers. Mais ils ont besoin de la police en soutien quand les situations leur échappent, et ils ont besoin de la coopération de la police pour le traitement judiciaire des affaires. Les attitudes des agents de sécurité par rapport à la police se divisent en deux groupes. Le premier groupe est composé des agents peu qualifiés et issus de l'immigration, qui considère le mépris de la police avec fatalisme. Le second groupe est celui des anciens militaires et de ceux qui ont échoué à un concours de recrutement de la police ou de la gendarmerie. Ceux-ci ont tendance à conférer une légitimité démonstrative à la police et à insister sur les aspects positifs (les opérations de soutien mutuel et la lutte contre le crime) d'une relation idéalisée avec les policiers.

---

<sup>1</sup> Dominique Monjardet, *Ce que fait la police*, op. cit., pp. 278-279

<sup>2</sup> Il s'agit de l'Aïd-el-Fitr, qui célèbre la fin du Ramadan, à ne pas confondre avec l'Aïd-el-Kébir, pour laquelle un mouton est sacrifié.

(Les policiers ?) *Ah oui, on a une très étroite complicité, une bonne coordination. (Responsable de la sécurité, grande surface généraliste, centre commercial français)*

### **En Italie : garantir la qualité de la relation avec les forces publiques**

Les agents de sécurité qui surveillent les parties communes du centre ont deux interlocuteurs parmi les forces publiques : les carabinieri et la police municipale. La raison et la nature de ces deux relations sont différentes.

#### *Échanges d'informations avec la police municipale*

Avec les policiers municipaux, il s'agit essentiellement d'échanges d'informations sur les individus ou les groupes susceptibles de troubler la quiétude du centre commercial. La direction du centre ne se sent pas concernée par les problèmes de drogue et de criminalité organisée pour la bonne raison que les criminels ne vont pas venir créer des problèmes dans le centre commercial où ils ont toutes les chances d'être arrêtés s'ils se font remarquer.

Agents de sécurité et policiers municipaux échangent des informations parce que la structure sociale de Rozzano est propice à la constitution de groupes d'adolescents désœuvrés. Les adolescents désœuvrés peuvent nuire à la réputation du centre, moins par les petits vols auxquels ils pourraient se livrer que par le grabuge qu'ils peuvent causer. Comme on le détaillera dans le chapitre 3, la politique du centre commercial italien est de pacifier les relations avec des adolescents, de désamorcer les conflits et d'éviter les conflits. Dans cette optique, il est intéressant pour les agents de sécurité de mieux connaître les individus et les groupes « à problème ».

*Ces dernières années, ça s'est beaucoup amélioré, ça va dans le bon sens de façon décisive. On coopère avec eux [les policiers municipaux], on se donne des informations sur les bandes, les personnages. (Chef de la sécurité, centre commercial italien)*

Les policiers municipaux, qui patrouillent dans Rozzano à longueur de journée et qui sont en contacts avec les travailleurs sociaux des associations et de la municipalité, connaissent ces adolescents. Cet échange d'informations n'est pas unilatéral, car l'expérience des agents de sécurité du centre est utile pour les données de la police municipales. La collaboration ne va pas plus loin, parce que la mairie ne souhaite pas que sa police municipale devienne une auxiliaire des agents de sécurité du centre commerciale et travaille pour une entreprise commerciale aux frais du contribuable.

*Les polices municipales connaissent mieux les citoyens. (□) Nous on a catalogué les petites bandes, celles qui font de la microcriminalité, on sait comment elles sont organisées, divisées, qui les dirige, on les connaît toutes. (□) (Vous collaborez avec le [centre commercial] ?) Jamais ! on ne travaille pas avec le privé. Mais il y a des échanges de connaissance. Le [centre commercial] peut demander à la Ville si elle connaît des bandes, comme tout particulier peut demander notre aide. (Et ils le font ?) Oui. (Adjoint au maire, Rozzano)*

L'échange d'informations sur les adolescents potentiellement turbulents est la teneur principale des relations entre les agents de sécurité et la police municipale. La coopération est fructueuse pour tout le monde car les coûts sont faibles et les gains substantiels.

*Entre la mairie et les gars [les agents de sécurité], ils se rencontrent, ils savent qui sont les jeunes à risque. (Directrice du centre commercial italien)*

#### *Échanges de bons procédés avec les carabinieri*

Avec les carabinieri, la relation est plus complexe, parce que les enjeux sont plus importants. Les carabinieri sont le référent judiciaire du centre commercial : toutes les procédures contre les contrevenants passent par eux. Ils sont le dernier recours en cas de grave problème au centre. Ils choisissent de se déplacer ou non pour venir assister les agents de sécurité du centre.

*Avant tout avec les carabinieri, et aussi avec la police municipale. On a une excellente collaboration, ils sont très disponibles. On a cette nécessité de devoir les contacter souvent, mais pour eux aussi notre collaboration est fondamentale. Souvent on voit des choses, on leur dit, on leur parle, on les appelle seulement pour les choses importantes, 80 % des problèmes on s'en occupe nous même, mais quand on les appelle ils viennent. (Chef de la sécurité, centre commercial italien)*

Comment développer une qualité de relation de travail telle qu'elle constitue une garantie de déplacement des carabinieri en cas de besoin ? Le moyen le plus évident est d'essayer de régler le maximum de problèmes en interne, mais les agents de sécurité doivent pouvoir compter sur les carabinieri.

Une première façon de contribuer à la qualité de cette relation concerne les opérations spécifiques et ponctuelles que les carabinieri mènent au centre commercial sur indication des agents de sécurité. Concrètement, les agents de sécurité remarquent une activité suspecte dans le centre. Grâce à leurs moyens humains et au système de vidéosurveillance, ils identifient la nature du problème. Ensuite, ils préviennent les carabinieri, qui n'ont plus qu'à vérifier la validité des présomptions des agents de sécurité et procéder, le cas échéant, aux arrestations.

*Malheureusement il y a eu une période où ça dealait. On a fait une opération avec les carabinieri qui a donné d'excellents résultats. A Rozzano, les carabinieri ont collaboré avec nous. On sait que ce type de structure [le centre commercial] peut être la cible et devenir ingérable, donc on fait attention. (□) Le deal, c'était organisé, ils se téléphonaient. L'intervention de la police ne s'est pas faite dans le centre, ils ont identifié les coupables et les ont arrêté dehors. (Directrice du centre commercial italien)*

Ce type de coopération est optimal pour les carabinieri : ils n'ont pas à effectuer le coûteux travail d'enquête et enregistrent l'arrestation de malfaiteurs significatifs. Pour les agents de sécurité, ces opérations constituent de mémorables satisfactions professionnelles. Ces événements brisent la routine ; de l'autre, ils donnent aux agents le sentiment valorisant de contribuer à la sécurité de leurs concitoyens sur un mode plus universel que ne l'est leur travail quotidien, qui se limite le plus souvent à défendre les intérêts du centre commercial.

*Regarde, il y a trois ans, il y en a eu [du trafic de drogue] pendant un moment très court. On a fait intervenir les carabinieri et les policiers, et en trois mois le problème était éliminé. Ensuite, quelque chose d'important, on a remarqué des personnes de l'est, elles se retrouvaient sur la petite place, ils se retrouvaient très souvent et ils ne consommaient jamais rien. On a prévenu la police, et avec notre collaboration ils ont pu arrêter un groupe de cambrioleurs, qui faisait aussi du trafic d'armes et de drogue. On a permis leur arrestation en les identifiant tous avec les caméras. Clairement on a fait du bon travail avec les caméras. On les identifie et on a d'excellents résultats. On a fait du nettoyage, le centre est nettoyé et quasi □ On a fait du bon nettoyage dans le centre. (Chef de la sécurité, centre commercial italien)*

Par dessus tout, ces opérations ponctuelles permettent aux agents de sécurité d'améliorer durablement la qualité de leurs relations avec les carabinieri, de nouer des contacts informels, d'instaurer des rapports de confiance qui sont cruciaux pour le bon fonctionnement de l'équipe de sécurité du centre.

Une seconde façon d'améliorer la qualité de la relation de travail est de favoriser directement les contacts informels. Les enjeux d'une bonne relation avec les carabinieri sont tels pour les agents de sécurité que les moyens utilisés pour améliorer cette relation peuvent devenir illégaux.

(Et dans ce cadre, vous donnez des petits cadeaux aux carabinieri ?)



A □ *Oui, oui, et il y a même des rapports d'amitié. Lui [B] va jouer au foot avec eux. C'est un côté positif, mais c'est aussi un côté positif pour notre travail, ils nous donnent un coup de main quand il y a une situation gênante.*

B □ *Quand la situation n'est pas claire, des fausses cartes de crédit, des chèques à problème, et puis pour les vols, les vols de voiture.*

A □ *Ils calment la situation, ils te protègent. Et puis les voleurs les plus fourbes ont vite fait de porter plainte contre toi, alors dans ces moments là avoir des bons rapports avec les carabinieri c'est important. (Chef de la sécurité et Agent de sécurité, centre commercial italien)*

Il ne fait pas de doute pour les syndicalistes du secteur que la corruption est généralisée au niveau des rapports entre les équipes de sécurité et les carabinieri. La tendance à la corruption est renforcée quand plusieurs centres commerciaux dépendent d'une même caserne de carabinieri. Les différentes équipes de sécurité privée doivent alors se disputer des moyens limités. Dans ces contextes, les carabinieri pourraient faire leurs courses sans avoir à les payer, en échange de quoi ils assureraient une qualité de service optimale.

*La sécurité a en général des rapports avec les forces de l'ordre □ Par exemple les vigiles donnent des cadeaux à Noël aux carabinieri, et en échange eux ils interviennent plus vite, donc il y a des rapports très étroits. Ils ont sûrement des caisses noires pour ça, pour qu'ils interviennent plus rapidement. (Syndicaliste du commerce 2, Italie)*

Quelle que soit l'étendue des pratiques illégales □ des petits cadeaux symboliques aux enveloppes □ elles sont fondées sur raisons systémiques : la rareté des ressources policières rentre en conflit avec le besoin de garanties de la part des équipes de sécurité privée dans les centres commerciaux. La corruption est une solution au problème de la décision de l'allocation des ressources<sup>1</sup>.

## CONCLUSION

L'importance des enjeux relatifs à l'ordre pour les centres commerciaux implique une présence importante d'acteurs privés qui assure à ces centres commerciaux la production d'un ordre conforme aux impératifs commerciaux. La sécurité privée, sur les deux terrains investigués, obéit à des logiques rigoureusement similaires, qui sont dictées par les impératifs de l'activité commerçante : produire de l'ordre équivaut à garantir les conditions qui maximisent le nombre et la qualité des transactions commerciales.

La police mène sensiblement le même type de missions en France et en Italie : traitement judiciaire de l'activité des agents de sécurité et soutien occasionnel à ces derniers quand une situation dégénère. En ce sens, le travail de la police est essentiellement un soutien au travail des agents de sécurité, ce qui peut être interprété comme une forme de subordination de la police à la sécurité privée.

Le partage des tâches plus net dans le cas italien, ainsi qu'une distance sociale moindre entre forces publiques et forces privées, explique certainement la meilleure qualité des rapports entre forces publiques et forces privées que dans le cas français. Le fait qu'il existe des mauvais rapports en France, et que les bons rapports aient besoin d'être entretenus au prix d'un travail spécifique en Italie, montre que police et sécurité privée sont animés par des logiques différentes et potentiellement conflictuelles. Comme dans les gares, on retrouve deux logiques clairement distinctes entre acteurs publics et acteurs privés.

---

<sup>1</sup> Parler de corruption en Italie revient systématiquement à se poser la question du poids relatif des facteurs structurels et des facteurs culturels, en tenant compte du fait que les uns et l'autres s'influencent mutuellement. Le matériau empirique ne permet pas d'apporter des éléments décisifs.

Il faut aussi constater que les enjeux commerciaux des centres commerciaux et des grandes surfaces rapprochent structurellement les agents de sécurité des préoccupations des clients, de telle sorte que les policiers apparaissent beaucoup plus éloignés de leurs concitoyens que les agents de sécurité. Les agents de sécurité dans les deux centres commerciaux ne correspondent pas à l'image de « milice du Capital » qui leur a été fréquemment attribuée. Au contraire, ils sont à bien des égards plus proches de la population, plus respectueux aussi, que des policiers qui ont tendance à se replier sur leur institution et à suivre des logiques d'action déconnectées des préoccupations du public qu'ils sont censés protéger.

## CONCLUSION : LA DEFINITION SOCIALE DE LA SECURITE

Revenons aux questions initiales : qu'est-ce que le terrain nous apprend sur la remise en cause du monopole étatique de la violence légitime ? Sont-ce des « sécurités » différentes qui sont mises en œuvre par des acteurs différents ? Les réponses à ces questions sont contingentes aux terrains choisis : il est évident que les gares et les centres commerciaux sont des réalités particulières qui n'ont pas vocation à préfigurer un hypothétique « futur du contrôle ». La production de l'ordre dans les zones résidentielles, des quartiers d'affaire ou des zones industrielles obéit à d'autres rationalités que des recherches spécifiques devraient mettre à jour, et les acteurs présents sur ces espaces seraient vraisemblablement différents de ceux que l'on a identifiés dans les gares et les centres commerciaux. Ce n'est pas parce qu'il y a des agents de sécurité dans les centres commerciaux que l'on peut parler de privatisation du *policing*. Ces réserves posées, le travail de terrain permet la construction de faits qui répondent aux questions initiales.

## LA POLICE FACE A L'OLIGOPOLISATION DE LA PRODUCTION DE L'ORDRE

### L'oligopolisation de la production de l'ordre

Concernant la question factuelle de savoir si des acteurs non-étatiques sont présents dans le champ du contrôle sur les terrains investigués, la réponse est « oui ». La sécurité privée est massivement présente dans les centres commerciaux sans que l'on puisse parler d'ailleurs d'acteur émergent, car sa présence dans les grands magasins est attestée depuis la fin du XIXe siècle. Elle fait son apparition (ou sa réapparition) dans les gares, sous la forme de service interne à la compagnie ferroviaire en France ou la forme sous-traitée traditionnelle en Italie. Dans la gare italienne, les associations caritatives jouent un rôle de contrôle des populations marginales et la présence de ces associations s'inscrit explicitement dans une logique de gestion des populations à risque de la part de la Municipalité. Que la production de l'ordre ne fasse plus l'objet d'un monopole n'est pas un phénomène nouveau : comme l'écrivent Bayley et Shearing, le monopole étatique était une « aberration<sup>1</sup> » historique.

Dans la terminologie de Bayley et Shearing, la multilatéralisation du contrôle est avérée par la présence de commanditaires non-étatiques dans les villes, les compagnies ferroviaires, les directions des centres commerciaux et les magasins et de fournisseurs non-étatiques : sécurité privée et associations caritatives. Le secteur marchand est prépondérant parmi les acteurs non-étatiques. L'examen dans le détail du fonctionnement de la Suge ou des associations caritatives montre comment le service demandé est marchandisé, *via* les contrats que passent les différentes Directions de la SNCF avec la Suge, ou *via* les appels d'offre que la Municipalité propose aux associations caritatives. L'hypothèse de la privatisation est donc bien trop simpliste pour rendre compte de l'évolution institutionnelle du contrôle mais pas celle de multilatéralisation marchandisée.

Une focalisation excessive sur les acteurs non-étatiques ferait d'ailleurs oublier que la police reste bien présente sur tous les quatre terrains et que l'État passe toujours pour l'unique source de droit à la violence. Parler de « retrait » de l'État est donc un non-sens. La métaphore wébérienne de la concurrence doit donc être comprise au sens strictement économique comme la fin d'un monopole mais pas comme un « déclin ». L'État a toujours des enjeux à contrôler ces espaces où transitent des populations considérables et où s'effectuent un nombre astronomique de transactions marchandes. Mais l'essor des acteurs non-étatiques servant les intérêts de leurs commanditaires également non-étatiques induit une transformation des missions de la police. Bien que celle-ci conserve encore une grande variété de missions et soit toujours le dernier recours en matière de violence légitime, son travail quotidien apparaît recentré sur les enjeux spécifiquement étatiques : démonstration de force, arrestation des étrangers en situation irrégulière et sur ses compétences spécifiques : le traitement judiciaire des infractions rapportées par les acteurs non-étatiques. Dans le cas français (et dans une moindre mesure dans le cas italien), cette logique induit un repli sur soi des policiers.

---

<sup>1</sup> David Bayley, Clifford Shearing, *The New Structure of Policing, op. cit.*, p. 1

## Le repli sur soi de la police française

Les policiers français tendent à privilégier la répression de la délinquance aux dépens du contact avec la population. Ces deux phénomènes éloignent les policiers de la population qu'ils protègent. Par exemple, dans la gare, les agents de la Suge et les cheminots disent rencontrer toutes sortes de problèmes avec les voyageurs : outre les fraudeurs, il y a les gens perdus et stressés qui agressent les agents de la SNCF, ceux qui ont peur de rater leur train, ceux qui ne veulent pas se soumettre à une mesure de filtrage à l'embarquement, et les victimes de ruptures de correspondance qui décompensent sur la personne de l'accueil. Pour les policiers, les nuisances dans la gare diffèrent : les « bandes de jeunes », les pickpockets, les trafiquants de drogue, les étrangers en situation irrégulière et les personnes recherchées importent plus que les voyageurs agressifs. Les seuls voyageurs qu'ils voient sont ceux qui viennent porter plainte pour vols de bagage. La conception de la sécurité comme lutte contre la délinquance éloigne les policiers d'une prise en compte de ce que cheminots, commerçants et voyageurs considèrent comme les nuisances réelles.

*Il n'y a pas de problème avec les voyageurs, c'est souvent des affaires de stupéfiants, de substances illicites, la plupart c'est aussi des étrangers en situation irrégulière. On essaie aussi d'attraper des pickpockets, tout ce qu'on peut rencontrer. (Agent de police judiciaire 2, gare française)*

Les policiers ont peu de contacts avec les commerçants. Les commerçants de la gare envisagent même l'embauche d'un agent de sécurité ; dans un magasin de cosmétiques, entre le moment où l'entretien a été réalisé et la rédaction de ce travail, l'agent de sécurité qui n'était là que pour les fêtes de fin d'année est devenu permanent. Les policiers interviennent toujours quand ils sont demandés, mais n'essaient pas d'instaurer des rapports privilégiés avec les commerçants, bien que ceux-ci soient en permanence dans la gare et pourraient servir de sources de renseignement.

*(Et les commerçants, vous les voyez souvent ?) Souvent non, disons moyennement. La prise de contact est rapide, les commerçants sont débordés par le nombre de clients qu'ils ont, notre fonction disons, c'est pas plus utile que ça de prendre régulièrement contact et d'échanger des informations. ( ) Mais on va pas faire de patrouilles devant les commerces. Et puis c'est très très rare d'avoir des problèmes avec les commerces (Agent de police judiciaire 1, gare française)*

Au centre commercial, les interactions entre policiers et commerçants sont limitées : la quasi-totalité des plaintes concernent les grandes surfaces du centre commercial, c'est-à-dire celles qui possèdent un service de sécurité privée. Or c'est toujours aux agents ou au responsable de la sécurité de traiter avec la police. De fait, les petits commerçants du centre commercial considèrent les policiers comme éloignés de leurs préoccupations.

Il serait exagéré de parler de coupure entre le monde de la police et l'« extérieur » car la police doit être la profession qui rencontre la plus grande diversité de situations et d'horizons sociaux. Cependant, les policiers français se présentent comme mal aimés de la population qu'ils protègent. La rhétorique de victimisation est récurrente en dépit des enquêtes d'opinions qui montrent sans ambiguïté la sympathie qu'inspirent les policiers aux deux-tiers des Français. Les policiers ont le sentiment de passer leur journée à arrêter des délinquants que la justice relâche. Tout se passe comme si ils étaient détestés de la population pour ce qu'ils sont et méprisés dans ce qu'ils font, puisque la justice ne les suit pas.

*Il y a quelque chose qui me dérange de ne pas être soutenu par la population mais je le comprends, mais on l'est pas non plus par la justice. Peu de gens qui sont interpellés font l'objet de suites judiciaires. ( ) (Pas de sanctions adéquates ?) Voilà. On a des voleurs le parquet apprécierait pas que je dise ça, mais on a des voleurs qu'on attrape vingt fois, quarante fois, soixante fois et qui n'ont encore jamais vu une geôle ! (Officier de police judiciaire 1, centre commercial français)*

Les policiers de la gare et du centre commercial ont en commun de projeter une image de la police dans laquelle il y a un intérieur protégé et réconfortant (le poste de police, les collègues,

l'institution) et un extérieur hostile qui au mieux ne reconnaît pas la valeur de leur travail (pourtant risqué) et au pire les exècre. Ce travail a nécessité l'investigation de plusieurs milieux professionnels, et avant cela l'enquêteur a rencontré d'autres corporations. Mais aucune n'est sur la défensive et n'a besoin de se justifier comme le fait la police.

*Te faire traiter d'enculé et de fils de pute tout la journée, tant que tu portes pas la tenue, tu sais pas ce que c'est. (Agent de police judiciaire 2, centre commercial français)*

*Aujourd'hui il fait pas bon être flic. (□) Si j'avais une vie dans le futur, je le referais plus. Si on a des enfants, faut dire aux enfants de pas dire que les parents sont flics, sinon il se font tabasser. (Agent de police judiciaire 1, centre commercial français)*

Le repli sur soi de la police dans la production de l'ordre se comprend par l'hostilité que ressentent les policiers à leur encontre et qui les conduit à privilégier une forte cohésion interne et une faible ouverture envers les autres acteurs de la gare et du centre commercial. Le repli sur soi doit être nuancé par le fait que dans la gare et le centre commercial, il y a des policiers qui patrouillent et qui interpellent des délinquants, c'est-à-dire qui font leur travail de policier. Cependant, les policiers privilégient la dimension répressive de leur activité, au point de se désintéresser de ce qui peut se passer sur l'espace dont ils ont la charge. La hiérarchie est soumise à une pression pour obtenir des résultats chiffrés qui peuvent ne pas correspondre avec ce que la population peut ressentir comme problème de sécurité sur un espace donné. Du moment que des délits sont sanctionnés, et même si ces délits ne coïncident pas avec ce que les usagers considèrent comme étant le problème, le poste est réputé « efficace » et aucune mesure disciplinaire n'est à craindre.

Du fait de la présence de services de sécurité privée, les policiers sont confrontés à un important travail de judiciarisation de l'activité de ces services. Cela diminue la capacité opérationnelle du poste, ce qui peut induire une logique perverse dans laquelle la sécurité privée doit se renforcer pour compenser la diminution d'activité policière de terrain, ce qui augmente à son tour la part des policiers affectés au travail de judiciarisation, et ainsi de suite. La concurrence sur les affaires entre sécurité privée et police induit des conflits qui aboutissent à un manque de coopération entre services. Ce manque de coopération n'est pas à l'origine de désordres flagrants. Il est l'une des modalités d'expression de la différence des enjeux qui structurent la définition de la sécurité entre les acteurs<sup>1</sup>.

Dans le cas italien, le faible nombre d'entretiens avec des policiers italiens interdit toute conclusion hâtive. Cependant, la littérature suggère des processus différents du cas français. Selon Cristian Poletti, la police italienne est engagée dans un grand effort de modernisation, de professionnalisation et d'ouverture envers le public<sup>2</sup>. D'importants efforts financiers sont réalisés pour promouvoir une police de proximité fondée sur l'idée de « policier de quartier » : un agent de police qui, à l'instar du *bobby* anglais, se préoccuperait plus du bien-être et de la qualité de vie des citoyens respectables que de chasser les criminels, et qui se servirait plus des informations des commerçants et des personnes âgées que de celles d'indicateurs crapuleux. Des structures spécifiques □ des « Bureaux pour les Relations avec le Public » □ doivent être développées pour promouvoir les relations entre policiers et citoyens. La question se pose, naturellement, de savoir si ces réformes visent à améliorer l'image de la police ou à contribuer réellement à une amélioration du service proposé aux citoyens. Même si ces réformes sont « symboliques », il ne faut pas oublier que le symbolique compte. Ces réformes rencontrent des résistances considérables au sein de l'institution policière et sont mises en œuvre différemment selon les personnes et l'endroit : cela montre que la police italienne est réellement engagée dans un processus de changement et d'ouverture, au contraire de la police française.

---

<sup>1</sup> Concernant la police italienne, je manque de données pour formuler quelque conjecture que ce soit.

<sup>2</sup> Communication personnelle de Cristian Poletti, à paraître dans Cristian Poletti, « La costruzione sociale delle pratiche di sicurezza urbana : una ricerca comparativa sulla polizia di prossimità », *Thèse de doctorat de l'Università degli Studi di Milano-Bicocca*, prévue pour 2007

## CONFLITS D'ENJEUX ET DEFINITION SOCIALE DE LA SECURITE

Quand on demande aux professionnels de la sécurité en quoi consiste leur travail, ils répondent invariablement « assurer la sécurité des personnes et des biens ». Mais l'examen des acteurs du contrôle dans les gares et dans les centres commerciaux montre à quel point on ne produit pas de l'ordre de façon neutre. « Assurer la sécurité des personnes et des biens » ne signifie pas mener une action vide de sens et d'implications, qui serait uniformément appliquée partout où il y aurait des forces de sécurité.

La définition de la sécurité des compagnies ferroviaires dans les gares est construite à travers les intérêts de la SNCF ou de Grandi Stazioni. A Lyon, il faut attirer les voyageurs dans les gares, donc la SNCF fait tourner des rondes en uniforme, harnachées, afin de promouvoir une image volontaire de la sécurité à la SNCF. Arrêter des délinquants est certes utile, mais cela ne produit rien sur les clients s'ils ne voient pas les arrestations. La logique répressive est donc abandonnée au profit d'une logique de dissuasion.

(Moins répressif, plus préventif, ce n'est pas la ligne du gouvernement ?)  
*Oui, mais le gouvernement n'est pas une entreprise de transport. Il ne doit pas faire attention à ses clients. Il y a un contexte client et de concurrence, la SNCF n'a pas le monopole du transport. C'est le côté commercial, les clients. Quand on fait des enquêtes auprès des clients, la sûreté c'est toujours important (Chef de brigade, Surveillance générale SNCF)*

La façon dont la sécurité est définie et mise en œuvre s'insère dans un réseau de relations et de contraintes : quand l'opinion de l'utilisateur compte peu, la meilleure façon d'utiliser les moyens que l'institution a à sa disposition est de surveiller les employés et de faire du flagrant délit sur les marchandises — ce que faisait la Suge avant sa reconversion. Quand l'utilisateur devenu client contrôle l'avenir de l'entreprise à travers l'arbitrage qu'il fait entre le train et les autres moyens de transport, tout doit être mis en œuvre pour le satisfaire, et la sécurité en fait partie, pour la SNCF comme pour Grandi Stazioni. Les populations qui dégradent l'image de la gare sont cachées ou déplacées. Le désordre est défini comme ce qui peut nuire à l'image de la compagnie ferroviaire auprès de la clientèle. Or cette définition contraste avec celle de la police. Dans la gare de Milan, la différence entre les enjeux de la police et ceux de la direction de gare oblige la compagnie ferroviaire à mettre en œuvre des moyens pour défendre sa propre conception de la sécurité.

*Ils [les policiers] ne dépendent pas de nous, on ne les paye pas. Ils dépendent du ministère de l'intérieur. On a pas de pouvoir prescriptif. Donc il y a un problème d'intérêts divergents, quand ça ne diverge pas tant mieux, quand ça diverge il y a un problème. La Polfer s'occupe de sécurité publique. Des actes, des phénomènes, des crimes liés à la sécurité publique. (□) Nous on a des intérêts d'entreprise : les infrastructures, le vandalisme, les graffitis, tout ce qui ne pose pas forcément problème à l'ordre public mais qui nous crée un tort. RFI<sup>1</sup>, comme gestionnaire des infrastructures, elle a des intérêts d'entreprise, elle vend des créneaux-horaires de trains. (□) La Polfer, elle a seulement l'intérêt collectif, celui de l'ordre public, et les agents de sécurité privée ne peuvent pas faire de l'ordre public. Et comme ils sont payés par nous, ils peuvent défendre nos objectifs. Les cibles, on les définit avec eux. (Responsable de la sécurité 2, RFI)*

Dans les centres commerciaux, le conflit de rationalités est évident entre les enjeux d'ordre public de la police et les enjeux commerciaux des agents de sécurité. Toute la politique de sécurité des commerçants et des directions des centres commerciaux est définie en fonction de l'objectif de la maximisation des transactions marchandes.

**« Faire de la sécurité » ne peut donc se concevoir dans l'absolu. « Assurer la sécurité » ne se fait pas en fonction de critères neutres ou transcendants. La « sécurité » fait l'objet d'une**

<sup>1</sup> On se souvient que c'est RFI (la partie « réseau et infrastructures » de l'ancienne FS) qui emploie Grandi Stazioni comme prestataire de service.

**définition sociale, c'est-à-dire une définition en fonction d'intérêts, d'enjeux, d'objectifs, de contraintes, de ressources qui sont contingents aux acteurs concernés. La définition sociale de la sécurité et la mise en œuvre de cette définition varient selon le contexte qui structure la rationalité des acteurs et des institutions.**

Le concept de production de l'ordre rompt avec la conception neutre de la notion de sécurité. Il rétablit l'idée d'intentionnalité : telle organisation ou telle institution contrôle tel espace avec telle définition de la sécurité structurée par tels enjeux. Il n'est donc pas possible de suivre Crawford dans sa quête d'un hypothétique intérêt général : « [L]'une des questions fondamentales c'est de savoir comment promouvoir et préserver l'intérêt général dans des conditions dominées par la multiplication et la diversité des acteurs et par la complexité qu'entraîne l'implication commune de réseaux d'organismes ayant leurs prérogatives et leurs intérêts propres en des dispositifs de gouvernance compliqués mais fragiles<sup>1</sup> », tant la production de l'ordre semble contingente des enjeux des acteurs particuliers.

Toutefois, concevoir la production de l'ordre comme intentionnelle comporte le risque de l'assimiler le contrôle à la domination d'un acteur sur un territoire, comme si cet acteur imposait unilatéralement sa définition de la sécurité selon ses propres enjeux et intérêts de façon. Cette conception de la production de l'ordre comme oppression organisée est typique d'une sociologie althussero-marxiste. Dans la partie suivante, on va montrer que cette conception de la production de l'ordre comme oppression est empiriquement fautive, et qu'elle est un rapport de force entre acteurs. Concevoir la production de l'ordre en termes de relations de pouvoir permet donc de se démarquer de la conception marxiste, mais aussi de la définition de sens commun de la sécurité comme « état » statique.

---

<sup>1</sup> Adam Crawford, « Vers une reconfiguration des pouvoirs ? Le niveau local et les perspectives de la gouvernance », *art. cit.*, p. 26

## Deuxième partie : Des espaces où se jouent des relations de pouvoir

Pour l'analyse marxiste, et notamment dans sa variante althussérienne, les questions relatives à la production de l'ordre sont réduites à la problématique de la répression. Pour ce type de discours, critiquer la notion neutre et dépolitisée de « sécurité » revient à montrer que la « sécurité » mise en œuvre est « répression ». La répression charrie, dans cette perspective, un ensemble de connotations négatives liées à l'injustice, à l'abus de pouvoir, à la violence du dominant sur le dominé. Symétriquement, pour les mêmes raisons mais avec les valeurs inversées, certains discours conservateurs sont emphatiques vis-à-vis de la « répression » comme panacée contre la criminalité.

Dans cette partie, on va étudier successivement les quatre terrains (les deux gares et les deux centres commerciaux à Lyon et Milan), du point de vue de l'analyse relationnelle, de façon à mettre en valeur la capacité des populations spécifiquement surveillées par les institutions à contraindre ces institutions de mener des politiques de sécurité qui ne soient pas exclusivement répressives, voire à tirer parti de politiques de sécurité censées les empêcher de nuire.

Comme dans la première partie, on va expliciter le cadre théorique qui permet de formuler l'hypothèse (Introduction). Dans les deux centres commerciaux (chapitres 3 et 4), la direction du centre préfère mener une politique de médiation et de concertation, quitte à tolérer des désordres, pour ne pas attiser la conflictualité avec les adolescents turbulents. Dans le centre commercial français, la politique de médiation est liée à la peur d'une nouvelle émeute des adolescents issus de l'immigration. Dans les deux gares (chapitres 5 et 6), les compagnies ferroviaires veulent se débarrasser des marginaux. A cette fin, elles mettent en œuvre des politiques sociales qui profitent à ces populations très défavorisées. Or, sur les quatre terrains, il existe des tentatives ou des tentations de mettre en œuvre des « sécurités » plus coercitives, plus directement répressives. L'analyse relationnelle montre que des organisations mettent en œuvre des politiques de sécurité qui ne tiennent pas seulement à la répression, bien que l'objectif de ces politiques soit à l'évidence de contenir les désordres et de minimiser les nuisances qui affectent l'activité commerciale. Il faut plutôt parler de « sécurité négociée » : ceux qui définissent et mettent en œuvre la production de l'ordre doivent tenir compte des capacités de rétorsion des surveillés.

Concevoir la sécurité comme une relation négociée revient à critiquer la conception statique de la sécurité. La « sécurité » n'est pas un état de tranquillité évidente. C'est une relation qui est structurée par des enjeux, des ressources et des contraintes ; c'est une relation dont chaque équilibre transitoire, actualisé au quotidien, traduit un rapport de force ; c'est un équilibre transitoire, voué à être rompu, qui structure et conditionne à son tour les stratégies futures.



## INTRODUCTION : UNE PERSPECTIVE RELATIONNELLE SUR LA PRODUCTION DE L'ORDRE

Une analyse centrée sur les acteurs de la production de l'ordre se fonde implicitement sur une conception du pouvoir comme domination, sur la dimension structurelle du pouvoir : analyser les acteurs et leurs enjeux peut laisser supposer que l'acteur dominant impose sa propre définition de l'ordre en fonction de ses intérêts spécifiques. La perspective relationnelle est une façon alternative d'analyser les phénomènes de pouvoir. Au lieu de se demander « qui domine ? », on va regarder comment une domination s'inscrit concrètement dans des rapports de force locaux et dans les relations de pouvoir quotidiennes. Une telle façon de concevoir le pouvoir est initiée par Elias, systématisée par Crozier et Friedberg, et exemplifiée dans le champ de la production de l'ordre par Foucault et Black.

### ELIAS PRECURSEUR : L'ANALYSE DES INTERDEPENDANCES

Le travail de Elias repose sur l'analyse des interdépendance ou des « configurations ». Il propose le concept de configuration pour dépasser l'opposition entre individu et société<sup>1</sup> : l'analyse sociologique doit étudier les relations entre les individus, et plus précisément leurs relations d'interdépendance. Le modèle du jeu (jeu de carte comme sport d'équipe) est une bonne métaphore de l'« équilibre fluctuant de tensions » et du « mouvement pendulaire d'équilibre des forces » qui caractérisent une configuration<sup>2</sup>. L'analyse des configurations permet de décentrer le regard sociologique de l'étude des *attributs* à celle des *relations*. C'est particulièrement important pour la sociologie de la production de l'ordre, car « [p]enser en termes de configuration c'est, du même coup, complexifier le modèle de la domination, qui ne peut plus se concevoir comme une action exercée de l'extérieur et à sens unique par un objet sur un autre objet<sup>3</sup> ».

Dans *La société de cour*, Elias n'emploie pas le terme « configuration » mais développe une étude des rapports entre le Roi, la noblesse et la bourgeoisie qui illustre la fécondité de l'analyse relationnelle. L'institutionnalisation de la société de cour répond au double problème de la paupérisation et de la dangerosité potentielle de la noblesse, qui pourrait comploter contre le Roi : « chaque institution traduit une répartition bien équilibrée de la puissance dans l'équilibre des groupes humains interdépendants<sup>4</sup> ». La cour sert à la fois à entretenir et à asservir la noblesse désœuvrée ; la Roi la finance en vendant des charges de fonctionnaire à la bourgeoisie qui s'est enrichie par le commerce. Mais la montée en puissance de la bourgeoisie est une menace pour le pouvoir royal, pour qui la cour est aussi un rempart contre cette « noblesse de robe »<sup>5</sup>. En somme, aucun groupe n'est assez puissant pour « établir sa domination », d'où un « équilibre instable » caractérisé par des relations d'interdépendance et de tension<sup>6</sup>.

L'analyse des interdépendances et des configurations renvoie à une conception relationnelle du pouvoir : « [c]e terme [le pouvoir] est habituellement utilisé comme s'il se référait à un objet isolé et statique. Mais nous avons déjà souligné que le [pouvoir] exprime une relation entre deux personnes, ou même entre des hommes et des objets naturels, qu'il constitue un attribut des relations et qu'il est préférable de l'employer en liaison avec l'idée de *fluctuations* plus ou moins importantes<sup>7</sup> ». Elias est un précurseur de la sociologie relationnelle, qu'il a mise en œuvre de façon plus explicite dans *Logiques de l'exclusion*<sup>8</sup>. Crozier et Friedberg, à partir des années 1960, approfondissent et systématisent les propriétés analytiques de la conception du pouvoir comme relation.

---

<sup>1</sup> Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, op. cit., pp. 154-161

<sup>2</sup> *Idem*, p. 158

<sup>3</sup> Nathalie Heinich, *La sociologie de Norbert Elias*, Paris : La Découverte, « Repères », 1997, p. 91

<sup>4</sup> Norbert Elias, *La société de cour*, op. cit., p. 170

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 170, 181, 229

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 189

<sup>7</sup> Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, op. cit., p. 138

<sup>8</sup> Norbert Elias, John L. Scotson, *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté* (1965), Paris : Pocket, « Agora », 1997

## SYSTEMATISER LA PERSPECTIVE RELATIONNELLE : L'ANALYSE STRATEGIQUE

[L]e pouvoir a mauvaise image dans nos sociétés. Un tabou plus fort que le tabou sexuel l'entoure. Autant l'autorité (légitime) est valorisée et portée au pinacle, autant le pouvoir est voué aux gémonies, caché et refoulé, parce qu'il est identifié avec l'univers des magouilles, des compromissions et de l'exploitation sans limite des rapports de force, bref avec l'abus de pouvoir et son corollaire, la poursuite d'intérêts inavouables parce que strictement égoïstes. Face à un raisonnement et à un mode d'analyse qui mettent le pouvoir au cœur de la coopération humaine en le considérant comme une dimension irréductible et donc parfaitement normale des rapports humains au travail, qu'ils soient harmonieux ou conflictuels, on a alors un mouvement de recul horrifié. On s'imagine le monde et l'action sociale peuplés de petits Machiavel parfaitement cyniques, amoraux et sans foi ni loi, pour qui rien ne serait sacré, et qui bousculeraient allègrement toutes les conventions, toutes les normes et tous les interdits pour satisfaire leur soif de pouvoir et pour augmenter leur emprise sur les autres. Bref, on voit se dessiner avec angoisse le monde de la *Realpolitik* appliquée à la vie quotidienne et à la vie au travail.<sup>1</sup>

Erhard Friedberg

Pour les conservateurs, le pouvoir est nié au profit de notions iréniques comme l'autorité, le contrat ou le bien commun ; pour les marxistes althussériens, le pouvoir est réduit à un attribut maléfique destiné à réprimer la contestation sociale. L'analyse stratégique développée à partir de la sociologie des organisations présente une conceptualisation aboutie du pouvoir comme relation. Crozier et Friedberg rejettent la conception conservatrice du pouvoir comme « autorité légitime et nécessaire ». Ils rejettent également la théorie critique du pouvoir : celui-ci n'est pas réductible à la répression et à la domination, et « *il n'y a pas de place pour le concept de pouvoir*<sup>2</sup> » dans une théorie déterministe telle que le marxisme structuraliste, dans la mesure où il n'y a pas de pouvoir sans relation de pouvoir, sans rapport de force :

Il nous faut donc nous débarrasser de cette conception purement négative et répressive du pouvoir ( ). Non pas qu'il n'y ait des rapports de pouvoir oppressifs et aliénants, non pas que nos structures et modes d'action collectives n'instituent des rationalités d'action et des modes de contrôle social, avec tout ce que cela signifie. Mais s'arrêter à cette constatation, c'est tronquer la réalité et se fermer les yeux devant l'essentiel : le pouvoir comme dimension fondamentale et inéluctable de toute relation sociale qui peut toujours s'analyser comme un embryon d'action collective impliquant marchandage et intégration.<sup>3</sup>

Cette assertion s'appuie sur une observation empirique : « *[i]l n'y a pas de systèmes sociaux entièrement réglés ou contrôlés*. Les acteurs individuels ou collectifs qui les composent ne peuvent jamais être réduits à des fonctions abstraites ou désincarnées<sup>4</sup> ». Les individus insérés dans l'action collective n'acceptent jamais d'être réduits complètement à de simples moyens au service d'une finalité exogène, et ils conservent toujours une marge de manœuvre, une part de liberté par rapport aux contraintes (réelles) de l'action collective. Ces postulats mènent à une théorie relationnelle du pouvoir :

« *Le pouvoir est donc une relation, et non pas un attribut des acteurs*. ( ) C'est une relation d'échange, donc de négociation dans laquelle deux personnes au moins sont engagées. ( ) D'une part, c'est une relation instrumentale. ( ) D'autre part, c'est une relation non transitive ( ). [C]haque action constitue un enjeu spécifique autour duquel se greffe une relation de pouvoir particulière. ( ) Enfin, c'est une relation réciproque, mais

<sup>1</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle*, op. cit., p. 264

<sup>2</sup> Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris : Seuil, « Points Essais », 1977, p. 27

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 31-32

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 29

déséquilibrée. (□) Le pouvoir peut ainsi se repréciser comme une relation d'échange, donc réciproque, mais où les termes de l'échange sont plus favorables à l'une des parties en présence. C'est un rapport de force, dont l'un peut retirer davantage que l'autre, mais où, également, l'un n'est jamais totalement démuné par rapport à l'autre. (□) Le pouvoir réside donc dans la marge de liberté dont dispose chacun des partenaires engagés dans une relation de pouvoir. (□) Le pouvoir d'un individu ou d'un groupe, bref, d'un acteur social, est bien ainsi fonction de l'ampleur de la zone d'incertitude que l'imprévisibilité de son propre comportement lui permet de contrôler face à ses partenaires<sup>1</sup> »

Une théorie relationnelle du pouvoir telle que proposée par Crozier et Friedberg met en valeur les rapports de force, les capacités de résistance des dominés. Cette « marge de liberté », sur laquelle l'analyse stratégique met l'accent, peut enfermer le risque d'exagérer les capacités de résistance des dominés. Il ne faut pourtant pas oublier la dimension asymétrique des rapports de pouvoir, qui est intrinsèque au phénomène de pouvoir. Une relation d'échange parfaitement égale n'est pas une relation de pouvoir (pas plus que l'oppression pure et unilatérale). Il y a donc un « lien irréductible entre pouvoir et (inter)dépendance, c'est-à-dire entre pouvoir et coopération, entre pouvoir et échange, même si cet échange est toujours et en quelque sorte structurellement déséquilibré : pas de pouvoir sans relation, pas de relation sans échange<sup>2</sup> ».

Crozier et Friedberg considèrent le pouvoir comme « une dimension irréductible et inéluctable de l'instituant autant que de l'institué, du mouvement autant que de la stabilité, bref, de l'action sociale tout court<sup>3</sup> ». Prendre conscience de l'omniprésence des relations de pouvoir ne signifie pas imputer aux acteurs une obsession morbide pour le pouvoir : « il en va du pouvoir comme de la monnaie. Tous deux sont des médiations irréductibles de l'action sociale sans pour autant constituer nécessairement une motivation, même dominante<sup>4</sup> ». Une telle approche du pouvoir permet de prendre en considération la capacité d'action des dominés, sans tomber dans la sociodicée conservatrice des acteurs de la production de l'ordre, ni dans l'eschatologie de la théorie marxiste. Crozier et Friedberg ont élaboré leur théorie du pouvoir à partir de la sociologie des organisations ; dans le champ de la production de l'ordre, c'est Foucault qui a exposé les principes d'une analyse relationnelle.

## FOUCAULT ET LA THEORIE DU POUVOIR

Foucault est une figure majeure de la sociologie du contrôle, à tel point que Stanley Cohen écrivait dans *Visions of Social Control* que « parler aujourd'hui du châtement et de la classification sans Foucault revient à parler de l'inconscient sans Freud<sup>5</sup> ». On va tenter de montrer en quoi en insistant sur le caractère relationnel de l'analyse foucauldienne. L'originalité de Foucault est de proposer une théorie du pouvoir qui ne soit pas hypothéquée par l'ensemble des postulats marxistes mais qui reste une théorie « critique ». Il ne fait pas reposer sa thèse sur le rapport de classes : « l'anatomie politique fait ainsi apparaître le corps social comme un ensemble dysharmonique, un peu comme un bateau ivre, travaillé, tiraillé par une multiplicité de conflits, de grincements, de résistances, de désaccords irréductibles à la grande contradiction des classes<sup>6</sup> ».

### Le pouvoir comme relation

Foucault développe une théorie relationnelle du pouvoir afin de rendre compte au plus près des modalités concrètes de son exercice dans le monde social. Selon lui, il faut cesser de considérer le pouvoir comme une chose, comme une capacité dont on dispose (« Untel a du pouvoir »). Le pouvoir n'est pas un « ensemble d'institutions et d'appareils qui garantissent la sujétion des citoyens dans un

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, pp. 65-72

<sup>2</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle*, op. cit., p. 125

<sup>3</sup> Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, op. cit., p. 28

<sup>4</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle*, op. cit., p. 268

<sup>5</sup> Stanley Cohen, *Visions of Social Control. Crime, Punishment and Classification*, Cambridge : Polity Press, 1985, p. 10

<sup>6</sup> François Ewald, « Foucault Michel 1926-1984. Surveiller et punir, 1975 », p. 361, in François Châtelet, Olivier Duhamel, Évelyne Pisier (dir.), *Dictionnaire des Œuvres politiques*, Paris : PUF, 3<sup>e</sup> éd. 1995, pp. 360-370

État donné », il n'est pas non plus « un mode d'assujettissement, qui par opposition à la violence, aurait la forme de la règle », il n'est pas enfin « un système général de domination »<sup>1</sup>. Au contraire, le pouvoir est un rapport, un rapport de force qui lie dominant et dominé.

Le pouvoir est une relation : « le pouvoir n'est pas quelque chose qui s'acquiert, s'arrache ou se partage<sup>2</sup> » : il s'exerce. Deleuze appelle cela le rejet du « postulat d'essence » : « le pouvoir n'a pas d'essence, il est opératoire. Il n'est pas attribut mais rapport : la relation de pouvoir est l'ensemble des rapports de force, qui ne passe pas moins par les forces dominées que par les dominants, toutes deux constituant des singularités<sup>3</sup> ». Selon ce postulat, il n'y a pas de « dominants » et de « dominés » par essence et de toute éternité comme dans l'éschatologie marxiste : les rapports sont toujours asymétriques mais peuvent fluctuer. En fait, « le pouvoir vient d'en bas (□). Les grandes dominations sont les effets hégémoniques que soutient continûment l'intensité de tous ces affrontements<sup>4</sup> ». Ainsi s'élabore une conception relationnelle du pouvoir où toute interaction recèle un rapport de pouvoir. Le pouvoir ne peut se manifester que lorsqu'il y a plusieurs acteurs en présence, et que ces acteurs ont des enjeux tels qu'ils doivent interagir : en tant que relation, le pouvoir suppose une résistance, une capacité de réponse : « là où il y a pouvoir, il y a résistance<sup>5</sup> ». La résistance est la condition de la relation de pouvoir. Dans le cas-limite d'une imposition unilatérale et sans limites de la volonté d'autrui, on ne peut pas parler de phénomène de pouvoir ; « oppression » serait un terme plus approprié<sup>6</sup>.

Si le pouvoir n'est pas un attribut mais une relation, alors le pouvoir ne peut être « localisé ». On a pourtant coutume de parler des « lieux du pouvoir » (la Maison Blanche), et l'État est censé être un de ces lieux privilégiés du pouvoir. Pour Foucault, localiser le pouvoir est un leurre : « le pouvoir est partout ; ce n'est pas qu'il englobe tout, c'est qu'il vient de partout<sup>7</sup> ». Le pouvoir, « c'est le socle mouvant des rapports de force qui induisent sans cesse, par leur inégalité, des états de pouvoir, mais toujours locaux et instables<sup>8</sup> » ; le pouvoir est omniprésent. En tant que rapport immanent, le pouvoir s'imisce dans tous les relations sociales, et non seulement celles qui ont trait à l'appareil d'État ou au Capital. Les relations de pouvoir sont immanentes aux rapports sociaux, qu'ils soient économiques, sexuels, ou de connaissance<sup>9</sup>. Il s'agit de la rupture avec le « postulat de localisation » de la théorie marxiste : « une des idées essentielles de *Surveiller et punir* est que les sociétés modernes peuvent se définir comme « disciplinaires » ; mais la discipline ne peut s'identifier avec une institution ni avec un appareil, précisément parce qu'elle est un type de pouvoir, une technologie, qui traverse toute sorte d'appareils et d'institutions pour les rallier, les prolonger, les faire converger, les faire s'exercer sur un nouveau mode<sup>10</sup> ». Ainsi la prison ne doit même pas être vue comme un élément de l'appareil d'État mais comme une instance de la société disciplinaire. Non seulement l'État n'est pas le seul lieu du pouvoir, mais ni le monde du travail, ni celui des rapports de production ne sont « le lieu du pouvoir », car le pouvoir est un rapport et non un essence que l'on peut localiser.

Si le pouvoir est un rapport et qu'il n'existe pas de géographie établie des lieux de pouvoirs, alors le pouvoir n'est pas non plus en possession d'un quelconque groupe social. Foucault rompt avec le postulat de propriété, à savoir l'idée que « le pouvoir serait la « propriété » d'une classe qui l'aurait

---

<sup>1</sup> Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, 1. La volonté de savoir*, Paris : Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1976, p. 121

<sup>2</sup> *Idem*, p. 122

<sup>3</sup> Gilles Deleuze, *Foucault*, Paris : Minuit, « Critique », 1986, p. 35

<sup>4</sup> Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, 1. La volonté de savoir, op. cit.*, p. 124

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 125

<sup>6</sup> C'est la différence que fait Erik Olin Wright entre exploitation et oppression : l'exploitation suppose le besoin d'avoir recours au dominé, tandis que l'oppression laisse le dominant libre de tout rapport de force. Voir Erik Olin Wright, « Class, Exploitation, and the Shmoo », *conférence à l'IEP de Paris*, 2001

<sup>7</sup> Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, 1. La volonté de savoir, op. cit.*, p. 122

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 123

<sup>10</sup> Gilles Deleuze, *Foucault, op. cit.*, p. 33

conquis<sup>1</sup> ». C'est peut-être à cet endroit que se situe la plus importante rupture avec le marxisme, qui faisait de la bourgeoisie le dépositaire du pouvoir social grâce à la propriété des moyens de production et la mise à disposition de l'appareil d'État. La rupture avec le postulat de propriété permet de cesser de considérer le pouvoir sous son aspect purement idéologique, c'est-à-dire la conception du pouvoir comme une essence maléfique et corruptrice dont il faut se débarrasser pour progresser sur le chemin de la civilisation. Tant que le pouvoir « appartient » à l'ennemi (la bourgeoisie) sans lequel il ne pourrait maintenir sa domination inique, le pouvoir est une notion chargée de connotations qui empêchent que la notion soit opérationnelle dans le champ scientifique, puisque les nouveaux dominants refuseraient d'admettre qu'ils ont le pouvoir ». En débarrassant le pouvoir de sa gangue idéologique, en se situant en dehors d'une perspective marxiste, Foucault donne la possibilité d'un recours utile à la notion de pouvoir. Le pouvoir ne s'approprie pas ; au contraire, le pouvoir est moins une propriété qu'une stratégie, et ses effets ne sont pas attribuables à une appropriation, « mais à des dispositions, à des manœuvres, à des tactiques, à des techniques, à des fonctionnements<sup>2</sup> ». Le pouvoir, « c'est le nom qu'on prête à une situation stratégique complexe dans une société donnée<sup>3</sup> ». Les relations de pouvoir sont intentionnelles, elles procèdent de calcul « pas de pouvoir qui s'exerce sans une série d'intentions et d'objectifs » et elles sont objectives, du fait de l'agrégation de tous les « cynismes locaux du pouvoir »<sup>4</sup>. Étudier le pouvoir suppose selon Foucault de quitter le modèle du droit fondé sur l'interdit et l'obéissance et de recourir au modèle stratégique<sup>5</sup>.

En rompant avec les postulats d'essence, de localisation, de propriété, Foucault se démarque du marxisme. Décentrer l'analyse du pouvoir de celle de l'oppression lui permet de s'intéresser au rapport entre pouvoir et savoir, ce qui va le rapprocher d'une critique des Lumières dans la filiation nietzschéenne et faire de lui un des précurseurs du courant postmoderne.

## Pouvoir / savoir

Dans la théorie critique traditionnelle du pouvoir, les corps sont sujet à la violence physique, et les âmes subissent la propagande et l'idéologie. Il s'agit du « postulat de modalité » : le moyen que le pouvoir utilise pour faire ployer les corps et les âmes et les soumettre. Pour les marxistes, les corps subissent la violence d'État, et les âmes sont soumises à l'idéologie, c'est-à-dire la représentation fautive et trompeuse à dessein que les dominants produisent de la société afin de mieux garder les dominés sous leur joug. Le pouvoir dans sa conception traditionnelle est essentiellement répression et mensonge, le pouvoir s'exerce de manière répressive et « négative ».

Le couple pouvoir / savoir permet de se démarquer de la conception négative : « [l']individu, c'est sans doute l'atome fictif d'une représentation idéologique de la société ; mais il est aussi une réalité fabriquée par cette technologie spécifique de pouvoir qu'on appelle discipline. Il faut cesser de toujours décrire les effets de pouvoir en termes négatifs : il exclut, il réprime, il censure, il abstrait, il masque, il cache. En fait le pouvoir produit ; il produit du réel ; il produit des domaines d'objet et des rituels de vérité<sup>6</sup> ». Le pouvoir selon Foucault ne se réduit pas à la violence et à la coercition : « les motivations positives sont des instruments de pouvoir potentiellement plus forts que les menaces (les sanctions négatives)<sup>7</sup> ». Or, « [s]i le pouvoir n'est pas simple violence, c'est non seulement parce qu'il passe en lui-même par des catégories qui expriment le rapport de force avec la force (inciter, induire, produire un effet utile, etc.), mais aussi parce que, par rapport au savoir, il produit de la vérité, en tant qu'il fait voir et fait parler. Il produit du vrai comme problème<sup>8</sup> ». Au delà de sa dimension trompeuse et répressive, le pouvoir foucauldien, c'est plutôt : « inciter, susciter,

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 32

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, 1. La volonté de savoir, op. cit.*, p. 123

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 124-125

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 125

<sup>6</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir, op. cit.*, p. 227

<sup>7</sup> Dario Melossi, *The State of Social Control. A Sociological Study of Concepts of State and Social Control in the Making of Democracy*, Cambridge : Polity Press, 1990, p. 170

<sup>8</sup> Gilles Deleuze, *Foucault, op. cit.*, p. 89

combiner, (□) répartir, sérier, composer, normaliser. (□) Le pouvoir « produit du réel » avant de réprimer. Et aussi, il produit du vrai, avant d'« idéologiser »<sup>1</sup>. En Occident, le savoir est partie prenante du pouvoir : le pouvoir est producteur de vérité, comme les statistiques, les dossiers, l'enregistrement de toutes sortes de données. Pouvoir et savoir se renforcent mutuellement<sup>2</sup>. La statistique, par son étymologie, traduit le lien qui lie science et État.

En se débarrassant du préjugé selon lequel le pouvoir est forcément répressif, la théorie du pouvoir de Foucault permet d'intégrer toutes les formes modernes de contrôle que sont l'enregistrement, la surveillance, la multiplication des registres, la traçabilité informatique et l'identification de l'empreinte génétique : autant de « vérité » produite immédiatement au service d'entreprises de domination, et qui permet la production d'« individus dociles ». Foucault évoque la « vie soigneusement collationnée<sup>3</sup> » des délinquants et des malades mentaux qui sont placés dans les institutions carcérales et décrit le Panoptique comme un « laboratoire du pouvoir<sup>4</sup> » dans la mesure où celui-ci permet non seulement de surveiller mais aussi de mieux connaître les individus, et donc d'optimiser le contrôle qui est porté sur eux. Avec la mise en place de savoirs sur les délinquants, « la possibilité d'une criminologie est donnée<sup>5</sup> ». « Le pouvoir n'est pas simplement là où on le plaçait habituellement, là où se pointe la matraque. Ses appareils sont beaucoup plus subtils et rusés, ils organisent la production<sup>6</sup> ». Non seulement Foucault explique que la modalité du pouvoir n'est pas forcément répressive, mais il sépare en plus pouvoir et idéologie : plus efficace que les mensonges et les manipulations, le pouvoir produit des savoirs fiables avec lesquels il va pouvoir *rationaliser* sa domination. C'est en ce sens que Foucault explore les accents les plus négatifs de l'analyse de la rationalisation de Weber.

En somme, « on pourrait dire [de Foucault] que chacun de ses livres constitue une étude de cas de comment les relations de pouvoir ont conditionné, investi et fabriqué des expériences humaines spécifiques, comme la folie, la maladie, le châtiment et la sexualité, et ce faisant ont positivement produit des effets de vérité dans la réalité<sup>7</sup> ». Le propos de Foucault ne se réduit pas à une simple critique de la rationalisation des moyens mis en œuvre pour contrôler les individus et produire des « corps dociles ». Sa critique de la notion de vérité est au principe de l'interprétation postmoderne du monde : au fond, les grands mythes de la libération de l'humanité par la foi en la science, le développement de la technologie et l'idéologie des Lumières n'auraient apporté que plus d'asservissement et d'aliénation : « les Lumières qui ont découvert les libertés ont aussi inventé la discipline<sup>8</sup> ». Pour Foucault, pouvoir, savoir et vérité sont indissociables et se renforcent mutuellement ; la rationalisation du monde est une entreprise massive de rationalisation de la domination. C'est ici que s'opère la rupture entre le Foucault « relationnel » et le Foucault plus traditionnel ; dans *Surveiller et punir*, il analyse la naissance de la société disciplinaire sans mettre en œuvre la perspective relationnelle qu'il avait contribué à définir. Il revient à Black d'avoir réellement utilisé l'analyse relationnelle dans le champ du contrôle.

## **BLACK ET L'ANALYSE RELATIONNELLE DU CONTROLE SOCIAL**

Au début des années 1980, Black a développé un cadre théorique qui met en valeur la conception relationnelle du pouvoir, en insistant sur l'idée que le dominé n'est pas complètement sans ressources et peut opposer une résistance dans la relation qui se joue avec le dominant<sup>9</sup>. Black analyse ainsi le crime comme une forme de contrôle social : « beaucoup de crimes appartiennent à la même

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 37

<sup>2</sup> Roger Deacon, « An Analytics of Power Relations : Foucault on the History of Discipline », *History of the Human Sciences*, 15 (1), February 2002, pp. 89-117, p. 113

<sup>3</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 225

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 228

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 295

<sup>6</sup> François Ewald, « Foucault Michel 1926-1984. *Surveiller et punir*, 1975 », *op. cit.*, p. 369

<sup>7</sup> Roger Deacon, « An Analytics of Power Relations : Foucault on the History of Discipline », *art. cit.*, p. 90

<sup>8</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 258

<sup>9</sup> Donald Black (dir.), *Toward a General Theory of Social Control. Volume I : Fundamentals*, et *Volume II : Selected Problems*, Orlando : Academic Press, « Studies on Law and Social Control », 1984

famille que le commérage, la dérision, la vengeance, le châtement, et la loi elle-même<sup>1</sup> ». Par contrôle social, Black entend « toutes les pratiques par lesquelles les gens définissent et répondent au comportement déviant<sup>2</sup> ». Or, le contrôle social ne se résume pas à la loi et au système pénal formel : « [p]lus on étudie le droit, plus on réalise à quel point les gens l'utilisent peu pour régler leurs conflits<sup>3</sup> ». Ainsi le crime peut être considéré comme une forme de contrôle social □ au sens de réponse à la déviance □ dont le caractère criminel ne dérive que de ce que la loi le considère comme criminel ; par exemple, la moitié des homicides à Houston en 1969 relèverait de la provocation ou de la légitime défense<sup>4</sup>.

D'ordinaire, le contrôle est conçu comme une réaction à la déviance ; Black montre que la déviance peut aussi être une forme de contrôle contre d'autres formes de déviance, si la déviance est envisagée dans une perspective relativiste. M. P. Baumgartner approfondit cette idée en la replaçant dans l'interaction dominant-dominé. Selon lui, le contrôle social a trop été vu comme le contrôle *des* faibles et des exploités *par* les puissants et les nantis. Mais, « là où il y a des inégalités sociales, et ailleurs, l'ordre normatif est défini et maintenu par un processus interactif, et les supérieurs sont rarement complètement libres de pression morale venue d'en bas<sup>5</sup> ». Cette pression que les dominés exercent, Baumgartner l'appelle « contrôle social d'en bas » (*social control from below*). Les représailles anonymes, comme les incendies ou le vandalisme, sont les plus fréquentes. James Tucker a développé la notion de « résistance des employés » (*employee resistance*) pour décrire les formes de contrôle social *bottom-up* dans le monde du travail<sup>6</sup>. Les employés ont d'autres moyens que la grève et le droit du travail pour faire valoir leurs griefs : parmi « les formes quotidiennes de résistance des employés », Tucker recense les confrontations directes organisées ou non, le sabotage, le vol en interne ou l'absentéisme.

Il ne s'agit pas de montrer qu'« en fait » les dominés sont dominants : « le contrôle social vers le haut » (*upward social control*) pénalise généralement autant ceux qui l'exercent que ceux vers qui il est dirigé<sup>7</sup>. Dans les pays de conscription, les automutilations sont courantes en temps de guerre, afin d'échapper au service. Baumgartner rapporte qu'il était assez commun aux serfs russes de se suicider tant leur condition était misérable □ ce qui occasionnait des pertes de main d'œuvre pour le seigneur. Mais les émeutes et les révolutions, c'est-à-dire la violence collective, sont les moyens les plus craints des classes dominantes. S'inspirant des principes de la « sociologie pure » de Black<sup>8</sup>, Roberta Senechal de la Roche propose une théorie prédictive des formes de violence collective<sup>9</sup>. L'occurrence de la violence collective est rendue plus probable par la distance relationnelle, la distance culturelle, l'absence d'interdépendance, et l'inégalité de statut. Le forme que revêt la violence collective dépend du degré de polarisation sociale et du caractère transitoire ou chronique du comportement déviant<sup>10</sup>. Ainsi, des comportements déviants isolés déclencheront des lynchages si la polarisation sociale est faible et des émeutes si celle-ci est forte ; un problème continu dans la durée

<sup>1</sup> Donald Black, « Crime as Social Control », *American Sociological Review*, 48 (1), February 1983, p. 42

<sup>2</sup> Donald Black, « Preface », in *Toward a General Theory of Social Control. Volume 1 : Fundamentals, op. cit.*, p. xi

<sup>3</sup> Donald Black, « Social Control as a Dependant Variable », in *Toward a General Theory of Social Control. Volume 1 : Fundamentals, op. cit.*, p. 3

<sup>4</sup> *Idem*, p. 36

<sup>5</sup> M. P. Baumgartner, « Social Control from Below », in Donald Black (dir.), *Toward a General Theory of Social Control. Volume 1 : Fundamentals*, Orlando : Academic Press, « Studies on Law and Social Control », 1984, p. 304

<sup>6</sup> James Tucker, « Everyday Forms of Employee Resistance », *Sociological Forum*, 8 (1), March, 1993, pp. 21-45

<sup>7</sup> M. P. Baumgartner, « Social Control from Below », *art. cit.*, p. 331

<sup>8</sup> La « sociologie pure » de Black repose sur les principes suivants : élimination de toute considération de nature idéologique, élimination de toute considération sur la subjectivité des acteurs et définition d'un « espace social » en deux dimensions, qui sont la distance relationnelle et le statut social.

<sup>9</sup> Roberta Senechal de la Roche, « Collective Violence as Social Control », *Sociological Forum*, vol. 11, n°1, 1996, pp. 97-128

<sup>10</sup> *Idem*, pp. 106-115

associé à une faible polarisation sociale pourra provoquer l'émergence de milices d'autodéfense (*vigilantism*), mais une forte polarisation sociale fera naître le terrorisme<sup>1</sup>. Senechal de la Roche montre la fécondité d'une approche qui s'abstient réellement de jugements de valeur, puisque des formes de violence collective associées au progressisme (les émeutes) ou aux conservateurs (les milices d'autodéfense) sont regroupées dans la même typologie.

En somme, l'idée d'un contrôle social purement *top-down* ne permet pas de rendre compte du rapport de force qui lie dominants et dominés. L'intérêt des travaux inspirés par Black réside dans la mise en valeur du caractère relationnel du pouvoir dans la perspective du contrôle social.

## CONCLUSION : DU PRINCIPE METHODOLOGIQUE A L'HYPOTHESE DE RECHERCHE

Le principal danger de l'analyse relationnelle est de neutraliser artificiellement la dimension asymétrique des relations de pouvoir. Une sociologie des relations de pouvoir, en mettant en valeur les résistances et les marges de manœuvre des dominés comporte deux risques. Le premier risque, fondé sur une interprétation abusive du concept de « résistance », est d'attribuer au comportement des acteurs dominés une dimension politique qui n'existe pas, comme le fait Goss en parlant des escarmouches entre adolescents et agents de sécurité dans les centres commerciaux : « [b]ien qu'interprétés idéologiquement comme des agressions contre la propriété privée, ces actions tactiques et politiques doivent être soutenues comme des luttes pour l'espace public et pour au moins un droit minimal à la citoyenneté pour tous dans la société des consommateurs<sup>2</sup> ». Le second risque est d'obscurcir le rapport de force structurel réel, et de faire oublier quel groupe est dominant dans une configuration donnée. Compte tenu de ces risques, on peut profiter des avantages que confère une perspective relationnelle.

Par dessus tout, recourir à une perspective relationnelle — en l'occurrence, on privilégiera la conception de Crozier et Friedberg, plus aboutie que celle de Foucault — n'est pas qu'un choix théorique. C'est aussi un parti-pris méthodologique. La construction des données à partir du travail de terrain n'est pas une opération neutre. Le sociologue n'est pas un schizophrène dont l'une des personnalités, l'enquêteur, enregistre des « faits » tandis qu'une autre personnalité, le théoricien, les interprète. La façon dont les données sont produites dépend des choix théoriques. Analyser des relations de pouvoir dans un système donné n'est pas intuitif. Les théories sociologiques ne sont pas des cadres analytiques, ce sont aussi des prismes qui (dé)forment la façon dont la réalité est perçue. Faire le choix de se focaliser sur les relations de pouvoir implique donc des enjeux méthodologiques en terme de « description de la réalité ».

L'élaboration des faits relationnels qui constituent la structuration particulière du champ que l'on cherche à connaître, n'obéit pas à un empirisme simple. Elle est au contraire instruite par une problématique et un mode de raisonnement, c'est-à-dire par les prémisses d'une série de notions théoriques comme la stratégie, le pouvoir, l'incertitude, le jeu, dont l'articulation fournit une méthode d'analyse ou une grille de lecture de la dynamique des processus de structuration des rapports d'échange et de marchandage entre des individus placés en situation d'interdépendance<sup>3</sup>. Recourir à la perspective relationnelle, c'est faire le pari que cette méthode est plus féconde que d'autres, qu'elle permet de produire des données plus fines et plus pertinentes que celles qui s'inscriraient dans d'autres cadres théoriques. L'hypothèse afférente à un tel principe méthodologique est que *la production de l'ordre dépend de la capacités des populations spécifiquement surveillées à restreindre la capacité d'action et à contraindre les choix des acteurs impliqués*.

Le test successif de cette hypothèse sur les quatre terrains montre l'importance de la prise en considération des relations de pouvoirs contingentes dans la mise en œuvre concrète des politiques de sécurité.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, pp. 120-122

<sup>2</sup> Jon Goss, « The Magic of the Mall: An Analysis of Form, Function, and Meaning in the Contemporary Retail Built Environment », *art. cit.*, p. 42

<sup>3</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle*, *op. cit.*, p. 305



### CHAPITRE 3 : LE CENTRE COMMERCIAL DE ROZZANO : UNE SECURITE NEGOCIEE

Imaginons un monde dans lequel la «sécurité» correspondrait à sa définition de sens commun : neutre et évidente, statique et dépourvue de rapports de pouvoir. Dans ce monde-là, les commerçants et la direction du centre pourraient mettre en œuvre toutes les politiques de sécurité que leurs moyens économiques leur permettraient, y compris les politiques les plus directement répressives. Ils pourraient ainsi faire baisser efficacement le nombre des vols commis dans les magasins, et prémunir le centre commercial des désordres, afin que la clientèle honnête consomme dans la sérénité. Or, les terrains investigués montrent à quel point un monde sans relations de pouvoir est imaginaire. « Toutes les politiques de sécurité » peuvent être contre-productives dans l'obtention de la sérénité nécessaire au commerce. Autant une situation pacifiée facilite la consommation, autant la présence excessive de forces et de dispositif de sécurité lui est nocive, comme le souligne Steven Flusty : « d'un côté, les usagers exigent la présence d'une protection visible et rassurante contre les rencontres imprévisibles et potentiellement déplaisantes avec l'altérité ; de l'autre, ils hésitent à vivre, sympathiser et dépenser leur argent dans l'anti-esthétique hostile de quelque chose ressemblant à un camp militaire<sup>1</sup> ». Pour ces raisons, « toutes les mesures de sécurité imaginables » pour prévenir les vols et les désordres ne sont donc pas mises en œuvre, car leur coût est potentiellement bien supérieur aux bénéfices escomptés. Ainsi, « [i]l n'est pas surprenant que lorsqu'un commissaire de Washington D.C. proposa aux commerçants asiatiques chroniquement dévalisés par les voleurs de fermer leurs magasins la nuit, la réaction fut un hurlement de protestation<sup>2</sup> » : l'impératif premier d'un commerçant, ce n'est pas de se protéger du crime, mais de maximiser les ventes.

Pour la direction du centre du centre commercial de Rozzano (et c'est aussi vrai du centre commercial de la Part-Dieu), le problème est de maintenir l'activité commerciale au niveau le plus élevé de façon à pouvoir louer les espaces marchands au meilleur loyer. La définition de la sécurité selon la direction du centre est donc tributaire de ses enjeux commerciaux. La prégnance des enjeux commerciaux de la direction du centre dans la production de l'ordre structure les relations de pouvoir entre les agents de sécurité et les auteurs de troubles potentiels. Les centres commerciaux ne sont pas, en effet, des non-lieux<sup>3</sup> : ils sont « vécus comme des lieux de vie » par des catégories de populations fragiles et précaires qui se les annexent comme ils le feraient d'un domicile élargi<sup>4</sup> ». Compte-tenu de ces populations qui investissent les centres commerciaux, la politique de sécurité du centre commercial est prise dans un réseau de contraintes croisées :

- elle doit ménager la clientèle, c'est-à-dire assurer sa tranquillité pour maximiser sa propension à consommer ;
- elle doit ménager aussi les adolescents turbulents, afin de ne pas attiser des tensions préjudiciables à long terme ;
- une politique trop tolérante avec les adolescents ferait fuir les clients, mais une politique trop ferme pourrait également nuire à l'image du centre auprès des clients ;
- les adolescents sont aussi des clients.

Considérée sous tous ses aspects –notamment son contexte urbain de banlieue déshéritée – et compte tenu des enjeux commerciaux prédominants dans la définition de l'ordre qui doit être défendue, la politique de sécurité du centre commercial peut être définie comme une politique négociée.

---

<sup>1</sup> Steven Flusty, « The Banality of Interdiction: Surveillance, Control and the Displacement of Diversity », *International Journal of Urban and Regional Research*, 25 (3), 2001, p. 660

<sup>2</sup> Lawrence W. Sherman, « Public Regulation of Private Crime Prevention », *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, Vol. 539, May 1995, p. 111

<sup>3</sup> Marc Augé, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris : Seuil, « La librairie du XXe siècle », 1992, p. 48

<sup>4</sup> Frédéric Ocqueteau, Marie-Lys Pottier, « Gestion de l'ordre dans les centres commerciaux », *Urbanisme*, n°286, janvier / février 1996, p. 86

## LE SOUCI DE LA CLIENTELE

Défendre la réputation est un enjeu majeur dans les centres commerciaux. Les responsables ne peuvent se permettre de voir la réputation de leur établissement se dégrader, sous peine de voir s'engager une spirale négative : les clients les plus aisés fuient, les commerces de prestige périclitent, ce qui abaisse le standing général du centre commercial, et l'augmentation relative de la proportion des clients pauvres fait fuir les classes moyennes. L'appauvrissement de la clientèle se traduit par la survivance des commerces à faible marge bénéficiaire, les loyers baissent et l'ambiance de travail se dégrade.

*La première condition pour aller dans ces mégas-enseignes, c'est de se sentir en sécurité, alors ils investissent des montagnes d'argent. Ils font de la vidéo surveillance et de la surveillance active. La sécurité du client est très importante. Ces mégas-centres sont les plus actifs à la collaboration. Et puis quand quelque chose arrive ils font attention à ce que ça ne se sache pas. (Adjoint au maire, Rozzano)*

Les agents de sécurité doivent non seulement assurer la tranquillité de la clientèle, mais aussi veiller à son bien-être. La réputation du centre en matière de tranquillité et de bonhomie est un facteur de réussite économique à peine moins important que sa réputation de prix abordables pour les classes populaires de Rozzano. Les agents de sécurité sont payés pour maintenir cette tranquillité et cette bonhomie.

*Nous on a à s'occuper du décorum du centre, on doit éviter que ça se dégrade, c'est comme en discothèque, la comparaison est un peu forte, mais on a en garde l'image du centre, et faut pas qu'elle se dégrade. (Chef de la sécurité, centre commercial italien)*

Les prérogatives des agents de sécurité ne se cantonnent pas à la surveillance des adolescents turbulents. La mission des agents implique d'établir des relations de face à face suivies avec les clients fragiles ou avec le personnel. La courtoisie des agents de sécurité traduit le souci de convivialité de la direction du centre.

*Mais les gars sont très importants pour les rapports avec la clientèle et les employés. Ils connaissent bien le centre, ils connaissent parfaitement le centre. Avec cette société [de sécurité privée] on est content, ils sont là depuis très longtemps, on a pas eu à les changer, c'est parfait. Ils connaissent toutes les personnes qui travaillent, ils ont aussi des rapports d'amitié. La personne handicapée, ou très faible, ils lui parlent, avec les clients, avec les employés. (Directrice du centre commercial italien)*

Les agents de sécurité gèrent les petits conflits entre les clients respectables et le personnel des magasins. La sécurité, au centre commercial, ne se réduit donc pas à la lutte contre la délinquance, au maintien de l'ordre, ou à la surveillance. Elle comporte une forte dimension de relation avec la clientèle.

*Pour le reste les gars de la sécurité sont utilisés pour les petits problème avec la clientèle, ceux qui se lamentent, qui se comportent mal, qui font des malaises. Les clients qui se disputent, et sinon surveiller tout le reste de la bonne marche du centre. (Directrice du centre commercial italien)*

Les clients respectables peuvent aussi devenir une préoccupation pour l'équipe de sécurité. La multitude de clients entraîne mécaniquement une multitude de petits problèmes, que les agents doivent maîtriser en toutes circonstances et en minimisant leur stigmatisation.

*Tu sais, il y a des gens fous qui traînent, des gens instables, c'est tout autre chose, il faut savoir agir avec ces gens là. Tu ne peux pas prendre toutes les personnes de la même manière. Les gens qui décompressent, les gens énervés, les gens ivres. (Chef de la sécurité, centre commercial italien)*

L'expérience quotidienne des centres commerciaux suffit à chacun à imaginer les conditions de travail des agents de sécurité lors des jours d'affluence : le bruit et la foule en continu usent les clients comme le personnel. Inéluctablement, sur les vingt à trente mille personnes qui fréquentent le centre un samedi, les agents de sécurité vont rencontrer des adolescents turbulents ou des clients agressifs. Leur rôle sera alors de diminuer les tensions.

*A □ Quand il arrive quelque chose, qu'une dame s'est fait voler son sac, que des gens se disputent, quand tu arrives à cinquante mètres, tu regardes les gens comment ils bougent, comment ils sont, tu te fais une idée de comment tu dois agir, tu sais comment agir.*

*B □ Il suffit d'un regard pour savoir quelles intentions une personne a. Il faut pas se tromper !*

*(C'est quoi, « se tromper » ?)*

*B □ C'est quand on agit de la même manière que la personne qui pose problème.*

*A □ Tu dois être très sûr de toi.*

*B □ Oui.*

*A □ Il faut calmer les personnes. Il y a beaucoup de situations à gérer d'une manière différente. (Chef de la sécurité et Agent de sécurité, centre commercial italien)*

En somme, les agents ont moins pour mission de veiller au respect de la loi que d'assurer la tranquillité et la civilité des comportements dans le centre commercial, afin que les clients ne voient pas de désagrément à venir consommer.

## **AMADOUER LES FAUTEURS DE TROUBLE**

Le principal objectif des agents de sécurité est d'assurer la tranquillité de la clientèle et de se présenter comme disponibles et courtois, afin de donner la meilleure image du centre commercial. Mais assurer la tranquillité de la clientèle suppose de surveiller et de contenir les fauteurs de troubles, qui sont principalement des groupes d'adolescents. Le problème des agents est de contenir les désordres sans attiser les tensions avec les adolescents. Dans ce but, ils procèdent à la personnalisation des relations et essaient de recourir le moins possible à la violence.

## **La personnalisation des relations**

Etablir des rapports personnels prend tout son sens avec les populations à risque pour l'ordre du centre commercial, à savoir, dans le contexte de Rozzano, principalement des adolescents des classes populaires. Dans cette banlieue pauvre, les adolescents et les jeunes hommes s'engagent fréquemment dans des conduites déviantes □ regroupements en bandes, consommation de drogue et d'alcool, petite délinquance. Ces adolescents turbulents de Rozzano pourraient troubler la quiétude propice au commerce et recherchée par la direction du centre commercial. Plutôt que de chercher le conflit, les agents de sécurité cherchent (et parviennent) à développer des relations cordiales avec ces adolescents.

*Oui, avec des personnages que nous savons être des gens à problème, il y a un rapport, entre guillemets, plus qu'autre chose on discute, et j'ai vu que ça donnait de bons résultats. C'est très important de connaître les visages, de dialoguer avec les personnes. Notre travail est très préventif. (Chef de la sécurité, centre commercial italien)*

Pour ne pas se restreindre à la mise en application des normes légales, les agents développent des rapports personnels avec les fauteurs de troubles potentiels. Instaurer des rapports personnels n'est ni facile ni gratuit dans un espace fréquenté quotidiennement par des milliers de personnes. Mais le simple fait de rompre l'anonymat permet d'établir des relations d'élection qui sont valorisantes pour les interlocuteurs des agents de sécurité.

*Pour ces jeunes un peu belliqueux, ils vont à leur rencontre, ils font des blagues, ils réussissent à les dominer ; nous on veut pas de conflit. Entre la mairie et les gars, ils se rencontrent, ils savent qui sont les jeunes à risque, c'est leur mérite, c'est de ne pas créer le conflit et de gérer de façon plus relationnelle. (Directrice du centre commercial italien)*

Les agents de sécurité coopèrent avec les policiers municipaux (eux-même en contact avec les travailleurs sociaux) pour mieux connaître les bandes et les figures locales, afin de savoir comment se comporter avec ces adolescents : ils collectent des informations sur leurs parcours individuels, sur leur niveau de dangerosité et sur les moyens de pression potentiellement efficaces. Une meilleure connaissance des individus facilite l'établissement de relations personnelles. La rupture de l'anonymat permet à chacune des deux parties (agents de sécurité et adolescents turbulents) de ne pas être réduite à jouer son rôle par rapport à l'autre.

*Il y a des bandes qui viennent, mais les gars les connaissent bien, ils sont intelligents dans les rapports sociaux, mais aussi pour prendre les voleurs. Ils connaissent les cibles. (Directrice du centre commercial italien)*

### **Le recours minimal à la violence**

Afin ne pas envenimer des relations potentiellement conflictuelles qui restent des relations de surveillants à surveillés, le recours à la violence est proscrit du répertoire d'action des agents de sécurité qui ont en charge les parties communes du centre commercial. Plus encore que la personnalisation des relations, le recours minimal à la violence pour régler des différends traduit la volonté de la direction du centre commercial de contenir la déviance de la façon la moins conflictuelle possible.

*Si tu réprimes avec violence, tu produis de la violence. Tu dois utiliser ton cerveau ! Tu dois chercher à comprendre, les types de clients, les personnages qu'il y a dans le quartier. Quand il y a besoin tu dois intervenir, mais il faut prévenir, avoir un rapport personnel, faire comprendre aux gens le mode correct, pour être d'accord à la fin. Il ne faut pas utiliser la violence, la violence se forme sur la violence, on n'a jamais résolu un problème avec la violence. (Chef de la sécurité, centre commercial italien)*

Il est probable que des agents de sécurité interrogés par un observateur extérieur soient peu enclins à faire l'apologie de la violence. Le refus de la violence est cependant attesté par le personnel du centre commercial : les agents de sécurité cherchent à calmer les belligérants et à dédramatiser les différends.

*Disons aussi que c'est eux qui aplanissent les problèmes quand il y a un problème. Ils sont les pacificateurs en quelque sorte. (Caissière 1, centre commercial italien)*

Dans la plupart des cas, la question du recours à la violence ne se pose pas tant avec des clients agressifs qu'avec les adolescents turbulents, les voleurs pris en flagrant délit, et les marginaux. Ne recourir à la violence qu'en cas de nécessité absolue permet à l'équipe de sécurité de fonder une réputation de rectitude morale auprès des populations déviantes. A court terme, les agents de sécurité peuvent passer pour faibles. A moyen terme, la réputation de rectitude morale et la personnalisation des relations, induite par le recours minimal à la violence institue un rapport propice à la minimisation des troubles. A long terme, cette réputation de rectitude morale – à laquelle l'équipe de sécurité tient autant que la direction du centre tient à sa réputation de tranquillité – modifie la structure des interactions.

*Ce sur quoi on est très attentif, ce que [son chef] dit toujours aux nouveaux, c'est qu'il ne faut jamais être violent, ici on utilise jamais les matraques, les coups de poing, les bagarres. Quand il faut se défendre on se défend, mais ça n'arrive pas plus de deux ou trois fois par an. (Agent de sécurité, centre commercial italien)*

La politique de sécurité du centre commercial est une politique de négociation, fondée sur deux principes : la personnalisation des relations entre individus et le recours minimal à la violence. Les agents de sécurité ne sont ni parfaitement libres de la conduite à tenir ni tout puissants vis-à-vis de leurs cibles. Les relations qui se jouent entre les agents de sécurité et leurs populations à risque sont donc des rapports de force contraints par les enjeux commerciaux de la direction du centre.

## **TOLERER, MENAGER, GERER**

### **« De la bonne gestion »**

Instruits par l'expérience, les agents de sécurité ont choisi de ne pas jouer le conflit avec les éléments potentiellement perturbateurs du centre que sont les adolescents désœuvrés et les jeunes hommes un peu trop vifs.

*Le [centre commercial] est grand mais il est gérable. Le deal c'est une autre chose, mais les gamins qui fument des joints on doit pas gérer ça de façon conflictuelle. (Directrice du centre commercial italien)*

Ne pas jouer le conflit, c'est savoir différencier un problème véniel d'un problème criminel : tolérer que des adolescents consomment du cannabis tout en prévenant les carabiniers quand des extracommunautaires utilisent la placette du centre commercial pour vendre des drogues dures. Négociation n'est pas synonyme de laxisme : la direction comme l'équipe de sécurité savent bien qu'une absence de fermeté sur les problèmes criminels est préjudiciable. Une trop grande tolérance aux désordres serait sanctionnée par la clientèle, de la même façon qu'une intransigeance aveugle conduirait à des tensions non maîtrisables.

*(Mais le centre est bien tenu !) Oui, obligatoirement, sinon personne n'y irait ! la situation n'est pas ingérable, il y a beaucoup d'agents de sécurité. Ils maintiennent en dehors les gens indésirables. Personne n'aime voir des gens dormir sur les bancs, alors ils leur donnent un sandwich et leur disent « dégage » C'est de la bonne gestion. (Travailleur social 1, gare et centre commercial italien)*

Les consommateurs réguliers du centre commercial n'aiment pas voir des marginaux dormir sur les bancs qui sont réservés à la clientèle, mais ils n'aiment pas non plus que l'équipe de sécurité du centre commercial recoure à la violence pour disperser les marginaux. Le spectacle de la violence met les gens mal à l'aise. Les mères de familles n'apprécient pas particulièrement les nuisances causées par les groupes d'adolescents turbulents lorsqu'elles font les courses le samedi après-midi, mais elles connaissent certains de ces adolescents par l'entremise de leurs propres enfants, et n'apprécieraient pas que les agents de sécurité se montrent brutaux avec eux. Les agents de sécurité craignent que l'intransigeance legaliste et la défense trop bornée des intérêts à court terme du centre commercial se traduisent par une augmentation de la conflictualité avec les adolescents. Les coûts potentiels de l'intransigeance sont à long terme plus élevés que les coûts de la poursuite de l'intérêt bien compris.

La politique de « sécurité négociée » constitue la routine idéale pour les agents mais se heurte dans la pratique à des limites et à des difficultés.

### **Les limites de la politique de négociation**

#### *L'exigence d'une fermeté initiale*

Une politique de la sécurité négociée peut être perçue comme un aveu de faiblesse. Pour la mettre en place sans courir le risque d'attirer des problèmes, il est préférable de partir d'une situation initiale de fermeté. Dans les premiers mois de sa prise de fonctions, l'équipe de sécurité a du « marquer le territoire ». Tout en respectant les principes énoncés, et notamment le recours minimal à la violence, elle a du faire respecter un ordre initial à partir duquel des conditions de travail pacifiées étaient possibles.

*Quand on est arrivé, et ça a toujours été la politique du centre, on a été super intransigent avec tous les désordres mineurs, dès qu'un clodo arrive,*

*dehors, dès que des gens s'allongent, dehors, des gamins qui font du bordel, dehors, des Chinois qui étendent un tapis avec des marchandises<sup>1</sup>, dehors, des Tziganes sur le parking, dehors, et ensuite c'est beaucoup plus facile d'être non-violent parce que le centre est clean. (Chef de la sécurité, centre commercial italien)*

### *Conserver des marges de manœuvre*

Il reste clair pour tous que des rapports personnalisés n'impliquent en rien une fausse complicité qui pourrait faire croire aux adolescents qu'ils ont toute latitude pour être turbulents dans le centre commercial : l'objectif d'une telle politique est clairement d'atténuer ces nuisances. Les agents de sécurité se réservent le droit de mener des actions classiquement répressives, comme la surveillance en civil afin de prendre les délinquants en flagrant délit. Mais ce type d'action reste exceptionnel.

*Mais on a eu des problèmes de vol sur le parking, là ça devient répressif, on fait des tours en civil, on a eu d'excellents résultats, on a éliminé les voleurs du parking. On a nettoyé le parking en faisant des tours en civil. (Chef de la sécurité, centre commercial italien)*

### *La pénibilité de prendre sur soi*

La politique de la sécurité négociée est pénible à mettre en œuvre pour les agents. Elle implique de garder son calme devant des interlocuteurs qui n'ont pas les mêmes obligations de courtoisie que les agents de sécurité, que ce soient les adolescents qui provoquent l'équipe de sécurité pour en tester les limites, ou des clients conventionnels usés par l'affluence des samedis après-midi.

*On subit des provocations tout le temps, les gens pensent que tu es Padre Pio<sup>2</sup> (rires), ça peut dégénérer, il faut rester calme. (Agent de sécurité, centre commercial italien)*

La principale difficulté de la mise en œuvre de la politique de négociation et de concertation pour les agents de sécurité du centre commercial est triviale : il s'agit de résister aux provocations et de supporter une agressivité d'autant plus facile à déployer que « le client est roi » et que les métiers de la sécurité sont peu valorisés.

*Le samedi après-midi c'est la folie, on se prend des «va te faire foutre» toute la journée, faut rester calme. (Agent de sécurité, centre commercial italien)*

### *L'intransigeance vis-à-vis des Tziganes<sup>3</sup>*

La gestion des Tziganes par les agents de sécurité est la plus significative du point de vue des relations de pouvoir. Avec les Tziganes, les agents de sécurité ne cherchent pas à négocier, parce qu'ils ne considèrent pas les Tziganes comme des interlocuteurs fiables. La tolérance de la clientèle à l'égard des Tziganes est beaucoup plus faible que celle pour les adolescents locaux. Les Tziganes font

---

<sup>1</sup> A Milan, il y a une grande visibilité urbaine de la vente à la sauvette par les immigrés. Les Sénégalais et les Chinois sont les nationalités les plus représentées dans ce type de commerce illégal mais largement toléré. Les vendeurs étendent des biens sur un tissu (des parapluies quand il pleut, des lunettes de soleil quand il fait beau, des gants et des bonnets quand il fait froid, des jouets, des accessoires pour téléphone portable, etc.) afin de pouvoir remballer rapidement la marchandise en cas de problème.

<sup>2</sup> Padre Pio (1887-1968) est un capucin et un prêtre italien qui a été canonisé en 2002. Le sang qui coulait de ses stigmates christiques était censé sentir le parfum des fleurs. De nombreux miracles lui sont attribués. Il a fait construire un hôpital (ouvert en 1956). Les icônes à l'effigie de Padre Pio sont très répandues en Italie.

<sup>3</sup> « Tziganes » est le terme générique pour les populations itinérantes originaires d'Inde et composées de :

- Manouches (ou Sinti), installés en France depuis plusieurs siècles
- Gitans, d'origine andalouse ou catalane et sédentarisés dans le Sud de la France
- Roms (ou Romanichels), issus d'Europe centrale et plus conservateurs
- Yéniches, qui ne se reconnaissent pas tous comme Tziganes.

La plupart des désignations ont pris un sens péjoratif en français. Les interviewés italiens utilisent le terme *Zingaro/i*.

L'objet d'une surveillance particulière qui diffère en nature de celle dont font l'objet les marginaux italiens ou les groupes d'adolescents.

(à propos des Tziganes) *Les agents s'en occupent, ils sont près d'eux, ils les surveillent, ils vérifient. (Commerçante, centre commercial italien)*

Les Tziganes ne sont pas des clients ordinaires dans la mesure où leur pouvoir d'achat est jugé nul, leur capacité de nuisance maximale, et la sympathie qu'ils pourraient susciter dans la population minimale. Pour les agents de sécurité, les Tziganes constituent la menace absolue. Sur le parking, ils sont soupçonnés de voler dans les voitures quand ils ne volent pas les voitures elles-mêmes ; dans les magasins, ils sont connus pour consommer dans les rayons, abîmer les marchandises pour en obtenir des rabais, et seraient les voleurs les plus acharnés. Avec les Tziganes, point de négociation ou de concertation : la politique des agents est de les empêcher, physiquement, d'entrer dans le centre commercial ; dès que des voitures suspectes rentrent sur le parking, les agents de sécurité viennent à leur rencontre pour leur signifier une interdiction de séjour.

*La violence c'est quand on a laissé s'installer la merde. Par exemple, il y a deux-trois ans, pendant les vacances, l'équipe de remplacement a laissé des Tziganes s'installer sur le parking. Ça été le bordel pour les faire partir ensuite, il y a eu des menaces de mort, heureusement c'est pas allé plus loin (Chef de la sécurité, centre commercial italien)*

L'intransigeance vis-à-vis des Tziganes reflète leur incapacité à faire valoir quoi que ce soit dans le rapport de force. Ils n'habitent par définition pas à Rozzano, donc les agents de sécurité ne sont pas condamnés à cohabiter avec eux. La clientèle respectable ne s'offusque pas des mauvais traitements qu'ils peuvent subir. Enfin, ils ont un faible pouvoir d'achat et une réputation établie de voleurs qui leur obère le statut de client.

## **DANS LES MAGASINS : UNE PROBLEMATIQUE DIFFERENTE**

Les agents de sécurité du centre sont responsables des parties communes. Dans les grands magasins et dans l'hypermarché, les clients et les employés sont surveillés par des agents employés directement par les commerces et non par la direction du centre. Leur mission est différente des agents de sécurité évoqués jusqu'ici. Ils doivent principalement protéger l'entreprise des vols. Ils travaillent en civil, alors que les agents de sécurité de la direction du centre sont presque tout le temps en uniforme.

*Nous caissières on voit seulement la sécurité en civil qui arrête les gens et les conduisent au local de la sécurité. (Seulement pour des vols ?) Oui, c'est des vols. (En civil ?) Oui, ils font semblant d'être des clients, ils poussent un chariot, et en fait ils surveillent les clients. (Et les employés ?) Oui. (Caissière 2, centre commercial italien)*

On abordera la question de la surveillance des employés dans le chapitre 7. La problématique de la surveillance des clients dans les magasins diffère de celle des usagers d'un centre commercial. Dans les parties communes, les agents de sécurité doivent prévenir les désordres qui ruinent la réputation du centre commercial. Dans les magasins s'ajoute à la problématique des désordres celle du vol. Les agents en civil doivent repérer les voleurs qui se font intercepter aux caisses par des agents en uniforme.

*(Bons rapports avec [nom de l'hypermarché] ?) C'est un travail différent. Nous on fait de la psychologie, on essaie de renvoyer les gens bien plus calmes qu'ils ne le sont. Eux ils sont plus sur le côté physique. Mais eux ils ont beaucoup de voleurs, nous on a surmonté ce problème, mais eux en ont beaucoup, alors ils tapent pour les dissuader de revenir. (Agent de sécurité, centre commercial italien)*

Les agents en civil (*antitacheggio* en italien, « prévol » en français) font l'objet de rumeurs nourries. Ils recourraient systématiquement à la violence pour dissuader les voleurs de récidiver.

*Les agents en civil chargés des vols, ils tapent plus, ceux qui sont faibles, qui connaissent pas leurs droits, ils en profitent. C'est comme les gens qui accumulent la rancœur toute la semaine et qui se défoulent le week-end au stade, eux ils se défoulent sur les voleurs. Il arrive donc des choses peu civiles. (Agent de sécurité, centre commercial italien)*

En l'absence de données spécifiques – en raison du refus réitéré de la direction de l'hypermarché de participer à l'enquête, et ce malgré la recommandation de la direction du centre commercial –, il n'est pas possible d'infirmer ou de confirmer les rumeurs redondantes sur la surveillance illégale du personnel par les agents de l'hypermarché ou sur les violences subies par les voleurs les moins susceptibles de faire valoir leur droit. Du point de vue des rapports entre agents de la direction et agents des magasins, le fait de diffuser ces rumeurs valorise *a contrario* la conception « négociée » de la sécurité que se font les agents de sécurité de la direction du centre de leur travail.

### **UNE SECURITE NEGOCIEE**

L'opinion commune du personnel comme des commerçants est que le centre commercial ne présente pas de problèmes de sécurité, un phénomène surprenant dans le contexte dégradé de Rozzano.

*Non, maintenant, la sécurité on sent bien qu'elle est là, donc il n'y a pas trop de problème. Aussi c'est plus calme maintenant, il y a moins de monde. ( ) Il y a beaucoup plus d'attention, les responsables du centre commercial sont plus attentifs, il y a plus d'attention qu'au début. Plus d'agents de sécurité aussi. Ce sont aussi des années d'expérience, à la fin. (Commerçante, centre commercial italien)*

Le cas du centre commercial italien montre comment la politique de sécurité de la direction d'un *mass private property* est tributaire des enjeux commerciaux de cet espace. « Faire de la sécurité » – produire de l'ordre sur un espace – n'est pas réductible à une « lutte contre le crime » ni même à une intolérance vis-à-vis de la déviance. C'est une *gestion de la déviance*, une gestion réfléchie et prudente qui sait entendre ses intérêts bien compris. Aux prises avec des adolescents turbulents et des marginaux d'une banlieue populaire déshéritée, les agents de sécurité mettent en œuvre une politique de négociation, de concertation, qui vise à atténuer la conflictualité entre groupes potentiellement antagonistes. Penser la politique de l'équipe de sécurité en termes de rapports de force avec des populations potentiellement dangereuses pour le doux commerce permet de comprendre cette politique : ménager des susceptibilités, accepter le coût des petites tolérances, pour ne pas subir celui des grands désordres.



## CHAPITRE 4 : LE CENTRE COMMERCIAL A LYON : LA POLITIQUE DE MEDIATION

Le centre commercial de la Part-Dieu à Lyon présente la même problématique d'ensemble que le centre commercial de Rozzano : le but ultime de la politique de sécurité est de favoriser le commerce, c'est-à-dire de fournir à la clientèle un cadre agréable pour dépenser son argent. Un cadre agréable suppose une régulation efficace des désordres, mais une régulation discrète et courtoise. Prévenir les désordres suppose également de savoir faire des compromis avec les populations potentiellement perturbatrices. Cette dernière problématique est d'autant plus vive dans le centre commercial de la Part-Dieu que celui-ci a connu, en 1998, une émeute de grande ampleur impliquant principalement des adolescents issus de l'immigration maghrébine et venant des banlieues populaires de l'est lyonnais<sup>1</sup>. Cette émeute a provoqué une transformation radicale de la politique de sécurité du centre commercial dont l'analyse illustre la pertinence d'une analyse en termes de relations de pouvoir.

### UN CONTEXTE PARTICULIER : LE SOUVENIR DE L'ÉMEUTE

#### Commerce et sécurité

La réputation d'un centre commercial en matière de sécurité est un élément déterminant de son attractivité<sup>2</sup>. La consommation est autant un loisir et une façon de se positionner dans l'espace social qu'une nécessité<sup>3</sup>. Un centre commercial qui a mauvaise réputation fait d'abord fuir les clients à fort pouvoir d'achat. Pour retenir ces clients et éviter qu'il n'aille dépenser leur argent en centre-ville, la direction du centre doit assurer leur tranquillité.

*L'idée est que le commerce ne peut se faire que si les gens se sentent en sécurité. [relance muette] C'est un rapport fondamental. On achète des biens, ce n'est pas simplement parce qu'on en a besoin, c'est aussi un plaisir. Et pour qu'il y ait le plaisir d'acheter, il faut que les gens soient sereins. (Directeur, grande surface textile, centre commercial français)*

Pour les commerçants, les vols et les désordres sont deux problématiques très différentes. Les vols est une préoccupation de premier ordre, mais ils sont invisibles et ne dissuadent pas les clients de venir. La problématique du vol est compliquée par le fait que les clients ne sont pas les seuls voleurs : les employés volent, ainsi que les salariés des sociétés de nettoyage, et les agents de sécurité aussi<sup>4</sup>. En revanche, la tranquillité court perpétuellement le risque d'être troublée par des désordres. La notion de désordre est floue et recouvre un spectre allant du comportement turbulent de quelques pré-adolescents à la rixe avec les agents de sécurité. Les désordres sont un problème pour la clientèle que le spectacle de la violence met mal à l'aise ; les commerçants doivent veiller à l'ordre dans leur magasin afin que la clientèle consomme dans la sérénité. Le désordre ultime est l'émeute.

#### L'émeute de 1998

Le 29 janvier 1998, lors de la fête de l'Aïd-el-Fitr qui marque la fin du Ramadan, plusieurs dizaines d'adolescents issus de l'immigration maghrébine se sont rendus au centre commercial avec

---

<sup>1</sup> La définition comme problème social des « jeunes des banlieues » issus de l'immigration maghrébine à Lyon est attestée par Christophe Bétin, Emmanuel Martinais, Marie-Christine Renard, « Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance : l'exemple du centre-ville de Lyon », *Déviance et société*, 27 (1), 2003, p. 5

<sup>2</sup> Voir Witold Rybczynski, « The New Downtown », *art. cit.*, Lizabeth Cohen, « From Town Center to Shopping Center : The Reconfiguration of Community Marketplaces in Postwar America », *art. cit.*, Jon Goss, « The Magic of the Mall : An Analysis of Form, Function, and Meaning in the Contemporary Retail Built Environment », *art. cit.*, et Susan Bickford, « Constructing Inequality : City Spaces and the Architecture of Citizenship », *art. cit.*

<sup>3</sup> Voir Sharon Zukin et Jennifer Smith Maguire, « Consumers and Consumption », *Annual Review of Sociology*, vol. 30, 2004, p. 175 et Viviana Zelizer, « Culture and Consumption », in Neil J. Smelser, Richard Swedberg (dir.), *The Handbook of Economic Sociology. Second Edition*, Princeton : Princeton University Press, 2005, pp. 331-354

<sup>4</sup> On abordera cette question spécifique dans le chapitre 7.

des cailloux dans les poches, ont vandalisé un grand nombre de boutiques, et se sont livrés à des affrontements avec les Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS). Le directeur, remplacé depuis, a dénoncé alors un improbable complot planifié par les banlieues de l'est lyonnais, et les raisons de cette émeute restent obscures et mériteraient à un travail spécifique. Pour tous les témoins directs de l'événement, ce fut le chaos, les adolescents étaient reflusés vers le métro à la lance à incendie, des projectiles fusaient de partout, les commerçants s'enfermaient avec les clients derrière les rideaux de fer.

*Moi je les voyais arriver, parce qu'en fait ils les faisaient évacuer à la lance à incendie, ils les faisaient descendre jusqu'au métro. J'étais aux premières loges, j'ai juste eu le temps de baisser le rideau et j'ai tout de suite entendu des cannettes de bière s'écraser. J'étais coincée dans le magasin, il n'y avait pas d'issue. C'était sympathique, pour revenir le lendemain il a fallu se motiver. Maintenant on redoute. (Vendeuse, kiosque, centre commercial français)*

*La première fois j'ai pris peur. J'étais à [nom de fast food]<sup>1</sup>, et on a vu les tables voler, pourtant elles sont très lourdes, elles volaient. C'est une dizaine de CRS qui nous ont sorti des décombres. (Adjoint de sécurité, police, centre commercial français)*

*Je me suis fait charger par une meute, vraiment une meute, avec derrière les CRS qui chargeaient. C'est surtout autour du centre commercial. Ils venaient dans un but bien précis, avec des cailloux dans les poches, et des gros cailloux ! Il paraît qu'il y a même quelqu'un qui a été balancé sur la voie dans le métro. (Syndicaliste, grande surface luxe, centre commercial français)*

Le bilan est de quatre blessés légers (dont un policier), quatre interpellations dont trois mineurs, plusieurs vitrines brisées, et des marchandises volées. Cette émeute a été extrêmement préjudiciable pour la réputation du centre, et la fréquentation n'a recommencé à augmenter que l'année de la rénovation, en 2001.

La direction du centre commercial s'est engagée dans une logique de prévention et de dialogue afin de prévenir de nouvelles émeutes. Les années suivantes, à la fin de Ramadan, des tensions très fortes sont apparues entre les adolescents et les forces de l'ordre. Depuis, plusieurs cars de CRS, les Renseignements Généraux, la Brigade Anti-Criminalité (BAC) et mobilisant en tout plus de 500 fonctionnaires se concertent avec la société de transport en commun et les services de la mairie pour éviter que la situation ne dégénère comme en 1998. Le souvenir de l'émeute de 1998 a incité la direction du centre et les commerçants à tenir compte du risque que de nouveaux incidents avec les adolescents issus de l'immigration maghrébine et des banlieues populaires ne dégénèrent en affrontements avec la police et en vandalisme à grande échelle.

## **LES CONSEQUENCES DE L'EMEUTE SUR LA POLITIQUE DE SECURITE DE LA DIRECTION DU CENTRE**

La politique de sécurité du centre est tributaire du souvenir des émeutes de 1998 et des situations tendues des années ultérieures. Pour éviter d'attiser les tensions avec les adolescents issus de l'immigration maghrébine, la direction du centre a décidé de limiter le nombre d'agents présents. Elle a aussi entrepris de mener une politique de médiation avec les adolescents.

### **Limiter le nombre des agents de sécurité**

La direction du centre emploie environ trente agents de sécurité (le nombre exact doit rester secret). Le nombre d'agents de sécurité ne dépend pas que des moyens financiers disponibles. La direction du centre abonde en pratique dans le sens de Flusty : certes, un nombre conséquent d'agents est nécessaire pour maintenir l'ordre (et les effectifs ont doublé depuis cinq ans), mais une présence trop massive d'agents de sécurité pourrait avoir des conséquences non-intentionnelles. Une première

---

<sup>1</sup> L'interviewé n'était pas encore rentré dans la police à l'époque des faits.

conséquence serait de distordre la perception de la clientèle vis-à-vis de la situation au centre commercial. La direction du centre considère avec circonspection tout déploiement de force qui donnerait l'impression aux clients qu'un problème peut survenir à tout moment □ sans quoi autant de moyens ne seraient pas dépensés pour rien.

*Si vous mettez beaucoup de sécurité dans un match de foot ça rassure. Mais si tous les jours, quand vous venez au centre commercial, il y a un agent qui vous balade, vous allez vous poser des questions (Responsable de la sécurité du centre commercial français)*

Une seconde conséquence serait de multiplier les interactions avec les adolescents ayant une conduite équivoque (regroupements, rires bruyants). Un agent confronté à des désordres mineurs peut choisir d'intervenir ou d'ignorer. S'il intervient, même courtoisement, il donne l'impression aux adolescents que ceux-ci sont constamment surveillés et réprimés alors que leur conduite n'a rien de délictueuse. S'il ignore l'incident, il prend le risque d'être déconsidéré par des adolescents qui vont le provoquer pour déterminer son seuil de réaction. En lieu et place de tranquillité et de sérénité, un trop grand nombre d'agents de sécurité envenimerait les rapports avec les adolescents.

*Au niveau des agents, est-ce que le nombre est suffisant, vous pouvez me poser la question. Moi je pense que ça va. Mais si vous mettez plus d'agents, c'est peut-être un mal, ça peut créer des problèmes, multiplier les accrochages. Nous on est juste à la limite entre trop et pas assez. Si vous mettez plus de sécurité il y a plus de problèmes. (Responsable de la sécurité du centre commercial français)*

## **La politique de médiation**

La création d'un poste de médiateur témoigne de la réalité de la politique de prévention au centre commercial. Le médiateur a été recruté à la suite de l'émeute de 1998 ; il s'agit d'un professeur de langue arabe, personnalité d'une radio communautaire, qui vient au centre l'après-midi, quand les adolescents issus de l'immigration maghrébine arrivent. Bien qu'il s'en défende, il est clair que le médiateur a pour mission prioritaire de « calmer le jeu » avec ces adolescents. Il se déplace dans le centre avec une radio et reçoit des appels quand un groupe d'adolescents devient trop turbulent. Il se rend alors sur les lieux et fait valoir son âge et sa douceur pour traiter les différends sur un mode non-conflictuel.

*Un médiateur il doit être très calme, très souple, bien parler avec les gens, avoir le sourire, rapprocher les deux parties, trouver une solution pour que le jeune se calme. C'est un psychologue, un père, un grand frère, c'est comme une famille. (□) Il faut parler avec souplesse, tendresse, conciliation. Le médiateur essaie de calmer les conflits, les bagarres, les cris, on essaie de parler gentiment, que ça se fasse pas. Faut être un peu âgé, un médiateur du centre commercial il est là pour calmer les jeunes. Le médiateur âgé, il a l'âge du père, il est comme le père, il est respecté. (Médiateur, centre commercial français)*

L'un des aspects du travail du médiateur est de construire une relation d'interconnaissance avec les adolescents suspectés de causer des troubles. Beaucoup d'adolescents connaissent personnellement le médiateur qui apparaît comme une figure positive du centre dans la mesure où son activité consiste à leur faire gentiment la morale, par opposition aux policiers qui patrouillent dans le centre et interviennent sur le mode de la confrontation.

*Le médiateur il est contre la violence, le jeune il fait des bêtises, le taper ça sert à rien, il va recommencer. Moi je viens le convaincre de pas le faire et ça marche à quatre-vingt pour cent. Si je le convaincs il ne le fera plus. (Médiateur, centre commercial français)*

Soit le cas d'une dispute entre un adolescent et un commerçant. Le médiateur et les agents de sécurité du centre interviennent. Le médiateur isole alors l'adolescent dans les coursives du centre (les couloirs extérieurs fermés au public), afin que son dialogue ne soit pas perturbé par un tiers. Le souci du médiateur est de calmer l'individu sans provoquer l'ire du commerçant (qui pourrait s'insurger

contre le « laxisme » du centre) ni être assimilé au *good cop* d'un jeu pervers dans lequel les agents classiques □ et surtout les policiers □ seraient les *bad cops*. La distinction recherchée entre le médiateur et les agents de sécurité est significative de la volonté du centre de prévenir les problèmes par la négociation plutôt que par la répression des désordres.

*Il ne faut jamais mélanger la médiation avec l'arrestation. Je sais pas si le jeune il est bon ou pas, s'il est docteur, ingénieur, ou chômeur. Faut pas qu'on dise que le médiateur il fait de la sécurité, □il fait semblant de nous donner des conseils mais en fait il nous arrête□ (Médiateur, centre commercial français)*

L'embauche du médiateur à la suite de l'émeute de 1998 montre le souci de la direction du centre d'entretenir des relations pacifiées avec les adolescents issus de l'immigration maghrébine, dont elle craint la capacité de rétorsion. Les grandes surfaces sont confrontées à des enjeux similaires, mais doivent composer en plus avec le problème du vol.

## **LES POLITIQUES DES GRANDES SURFACES : UNE SECURITE COURTOISE ET PRUDENTE**

La première et la dernière chose que les clients voient d'un magasin, ce sont les agents de sécurité en uniforme au portillon électronique. Ces agents ont deux missions : contrôler la régularité des biens possédés par les clients qui font sonner le portillon et veiller à ce que le magasin ne soit pas le théâtre d'un désordre. Les missions des agents de sécurité sont compliquées par leur obligation professionnelle d'accueil courtois et discret de la clientèle. Parce qu'ils surveillent la clientèle, ils ne peuvent s'inscrire dans une rationalité exclusive de « chasse à la démarque » ou d'ordre public ; ils doivent composer avec la logique commerciale du magasin qui les emploie.

*La sécurité, elle doit être efficace, courtoise et polie, et le client il pense □c'est la Fnac, ils sont sympas□ On est là pour servir notre client. (□) Le but c'est que les gens reviennent acheter. (Responsable de la sécurité, grande surface loisir, centre commercial français)*

### **Contrôler la clientèle « normale »**

Le respect de la clientèle est fonction de son pouvoir d'achat. Plus un magasin s'adresse à une clientèle riche, moins la surveillance peut se permettre d'être intrusive.

*Mais à X□, comme c'est censé être un magasin un peu de luxe, on doit pas trop surveiller les clients, parce qu'ils ne sont pas censés voler. Ca fait partie du standing, la surveillance doit être de loin (Vendeuse 3, centre commercial français)*

Cela induit deux paradoxes. D'une part, les magasins qui vendent les biens les plus onéreux peuvent être plus vulnérables aux prédatons que des grandes surfaces d'alimentation ; d'autre part, la surveillance est psychologiquement plus difficile dans les grandes surfaces d'alimentation parce que les consignes des agents sont très strictes alors qu'elles le sont moins dans des magasins où l'on ne vole pas des produits de première nécessité. Bien que juridiquement équivalents, le vol de lunettes de soleil et celui de tranches de jambon n'ont pas les mêmes implications émotionnelles pour les agents<sup>1</sup>.

Que le respect de la clientèle en matière de surveillance dépende de son statut social est significatif de la différence de rapport de force qu'il y a entre les clients riches et les clients pauvres. Les clients riches dépensent beaucoup et sont peu nombreux : ils sont choyés et tout est mis en œuvre pour qu'ils reviennent consommer dans le magasin. Les clients pauvres consomment peu et sont très nombreux : perdre un client pauvre n'est pas très grave. De plus, les clients pauvres sont plus suspectés de délinquance que les clients riches, donc il y a une plus grande légitimité à surveiller les clients pauvres, qui ont eux-même intériorisés la légitimité de leur propre surveillance, au contraire

---

<sup>1</sup> En 1997 à Poitiers, et en 2001 à Caluire (banlieue lyonnaise), deux mères de famille avaient été relaxées en première instance pour le vol de nourriture pour leurs enfants. Dans le cas de Caluire, le substitut du procureur avait demandé lui-même la relaxe. Les magistrats avaient invoqué « l'état de nécessité » (un fait rarissime, inutilisé depuis 1898). Les deux mères de famille ont été condamnées en appel.

des clients riches qui manifesteraient ouvertement leur indignation d'être traités comme des clients pauvres. De fait, le souci d'éviter les esclandres prime dans la définition de la sécurité d'un magasin de luxe.

*On a une clientèle haut de gamme, il se peut que la porte sonne, c'est pas forcément un problème, c'est à l'encaissement qu'il y a eu un oubli, il faut pas que l'agent se comporte comme un cow-boy. (Responsable de la sécurité, grande surface luxe, centre commercial français)*

Une surveillance moins intensive n'est pas uniquement fonction d'un statut social élevé : les clients pauvres restent des clients. Dans les magasins qui sont les plus victimes de prédatations, comme les très grandes surfaces des quartiers populaires et les hypermarchés de produits informatiques, les agents de sécurité filtrent les clients à l'entrée et contraignent ceux qui ont un sac à le déposer à la consigne. Le client reçoit un jeton qui lui permet de récupérer son sac à la sortie. Ce dispositif est lourd puisqu'il nécessite des moyens humains et un local pour ranger les sacs des clients. Comme il concerne *a priori* tous ceux qui ont un sac, un grand nombre de clients peuvent se sentir suspectés de délinquance alors qu'ils vont dépenser leur argent dans le magasin en question.

*On hésite à mettre en place un système de consigne et de contrôle des sacs, mais on manque de place. Et puis les clients ils aiment pas tout le temps être contrôlés, la clientèle comprend pas très bien. (Sous-directrice, grande surface loisir, centre commercial français)*

Comme les agents de sécurité privée n'ont pas le droit de fouiller dans le sac d'un client mais seulement de demander à ce que le sac soit ouvert et à regarder de façon superficielle dedans, le système de consigne se révélerait très efficace ; mais nulle part au centre commercial il est mis en place, d'une part à cause du coût en locaux et en personnel, et d'autre part en raison du mécontentement présumé de la clientèle.

## **Le recours minimal à la violence**

Les agents de sécurité – ceux des magasins comme ceux de la direction du centre – ont pour mission de ne faire qu'un usage exceptionnel de la force et de recourir au maximum à la patience et au dialogue<sup>1</sup>. Cette injonction est motivée par le souci d'éviter le spectacle de la violence à la clientèle et de ne pas attiser les conflits avec les adolescents en leur donnant une raison ou un prétexte pour mener des représailles contre les magasins.

L'uniforme de travail des agents, c'est-à-dire le costume, n'est pas adapté à la course, ni à la bagarre, au contraire des tenues de maintien de l'ordre des Compagnies Républicaines de Sécurité ou des agents de la Surveillance générale de la SNCF. Les agents de sécurité ne portent aucune arme apparente, bien que certains aient des bombes lacrymogènes ou des poings américains. De l'apparence vestimentaire aux consignes de présentation de soi, les agents doivent cacher le rapport à la violence qui est la condition de leur embauche.

*(C'est quoi des agents très bien ?) C'est un agent très diplomate avec un très bon relationnel, pas une brute. (□) Avant les agents étaient en jean et en pull, maintenant ils sont en pantalon veste et cravate, et ça a contribué au changement d'image du centre commercial auprès des clients. Ils ont bien joué le coup. Nos agents ont eue une tenue correcte depuis longtemps. Le but c'est pas de faire de la répression mais de développer un respect par rapport au relationnel et au diplomatique. (Directeur, fast-food, centre commercial français)*

Le spectacle de la violence et la dégradation de la réputation qui s'ensuit sont nuisibles à l'activité commerciale. Les circonstances d'une rixe peuvent amener la clientèle à se placer du côté de la « victime » des agents de sécurité. Dans tous les cas, une atmosphère sereine et propice à la consommation exclut l'idée de violence. C'est pourquoi les agents de sécurité ont pour consigne de

---

<sup>1</sup> Une pratique attestée par Pascal Hug, « Les agents de sécurité noirs. Un exemple de discrimination dans le monde de la sécurité », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°40, 2<sup>ème</sup> trimestre 2000, p. 104

n'en venir aux mains qu'en dernier recours, et non de brutaliser les délinquants « pour leur donner une bonne leçon ».

*On a essayé plusieurs sociétés, c'est pas évident le cinéma. Il faut être sec tout en étant doux, faut éviter les bagarres, les clients aiment pas ça, mais faut pas se laisser marcher sur les pieds, donc c'est une main de fer dans un gant de velours. Faut qu'ils [les agents de sécurité] soient très diplomates. (Directeur, établissement de loisir, centre commercial français)*

### **La gestion des délinquants interpellés**

La plupart des commerçants minimisent l'insécurité dans le centre commercial et affichent leur confiance vis-à-vis des services de sécurité du centre. Ils ont aussi tendance à affirmer un discours de fermeté par rapport à la délinquance, de façon à donner l'impression que tout va bien et que la délinquance est un problème maîtrisé. Pourtant, de nombreux indices laissent penser que les commerçants ne seraient pas aussi intransigeants avec les délinquants qu'ils le laissent entendre.

*Le dépôt de plainte j'espère que ça joue. Dans beaucoup de magasins, les gens disent « je paie le produit et c'est bon » ; non ! Ca me rend fou, c'est favoriser le vol, le mec il essaie, si ça passe tant mieux, sinon il paie comme tout le monde, qu'est-ce que c'est que ça ? (Sous-directeur, grande surface sport A, centre commercial français)*

### *Prendre en compte la possibilité de mesures de rétorsion*

La pratique qui consiste à laisser partir un voleur pourvu qu'il ait payé la marchandise est très répandue en dépit de ce qu'elle heurte le bon sens : pourquoi acheter s'il n'y a pas de pénalité à tenter de voler ? Ou plutôt, pour formuler le problème du point de vue des commerçants, pourquoi ne pas faire appliquer systématiquement les dispositions pénales censées les protéger ? Les commerçants doivent prendre en compte la possibilité de mesures de rétorsion de la part des petits délinquants. Une politique trop répressive vis-à-vis des délinquants pourraient les amener à se venger en multipliant les vols. Ils pourraient même commettre des dégradations, ou des actes de malveillance de nature à compromettre la sécurité de la clientèle.

*On fait de la dissuasion pour éviter la mise en justice. Les faire ramener par des agents de police c'est pas bon pour eux et c'est pas bon pour nous, parce qu'il y a des risques de vengeance. (Responsable de la sécurité, grande surface luxe, centre commercial français)*

Le local des agents de sécurité dans les magasins est le théâtre des nombreux arrangements entre les agents de sécurité, les commerçants et les délinquants. La peur des représailles est associée aux adolescents issus de l'immigration maghrébine. Le souvenir de la fête de l'Aïd-el-Fitr de 1998 est encore vif chez les commerçants et aucun n'a envie de voir sa devanture brisée et son magasin pillé. La peur des représailles est accentuée par la diffusion de stéréotypes sur la solidarité familiale dans les fratries maghrébines ou sur la conception méditerranéenne de l'honneur.

Il ne faut cependant pas exagérer la peur des commerçants : ne pas porter plainte obéit aussi à d'autres logiques, comme celle de ne pas perdre de temps avec des procédures à faible probabilité de sanction réelle. L'analyse relationnelle permet d'identifier des rapports de pouvoir qui suggèrent que le dominé garde toujours une marge de manœuvre par rapport au dominant, de telle sorte que le dominant n'est pas libre de tout mouvement. En se focalisant sur cette marge de manœuvre, le risque de l'analyse est d'exagérer cette part de « jeu » dans les rapports sociaux et de faire passer les dominés pour les dominants.

### *Nuancer la peur des commerçants*

Certains magasins filtrent l'entrée des clients, bien qu'il s'agisse d'une pratique interdite par le droit. Le filtrage peut prendre deux formes. Lorsqu'un groupe d'individus ne présente pas les garanties nécessaires (généralement des adolescents issus de l'immigration ou des Tziganes), l'agent

de sécurité peut décider qu'un seul membre du groupe a le droit de pénétrer dans le magasin. L'agent de sécurité minimise de fait la possibilité de comportements turbulents et facilite la surveillance contre le vol de ses collègues □ d'autant que le type de groupes filtrés est réputé peu consommateur. Le deuxième cas de figure concerne les récidivistes. On les appelle les « interdits de séjour ».

*Celui qui est à l'accueil va filtrer les interdits de magasin, ceux qu'on connaît, les récidivistes, ceux qui ne viennent que pour voler, on n'est pas là pour jouer au chat et à la souris. (Sous-directeur, grande surface sport A, centre commercial français)*

La pratique du filtrage est humiliante dans le premier cas, quand un groupe d'individus est assimilé d'emblée à un danger. Le filtrage des groupes peut occasionnellement concerner des adolescents des classes moyennes blanches mais reste essentiellement focalisé sur les adolescents issus de l'immigration. Si la situation entre les agents de sécurité et des adolescents dégénère, lors d'un filtrage contesté, à la suite d'un différend ou après une arrestation pour vol, le recours à la violence loin du regard de la clientèle reste une option possible, bien que rarement utilisée.

*Toujours poli et courtois, même quand on l'insulte. Sauf quand on passe à l'arrière [sourire complice]. L'essentiel c'est d'écartier ces gens-là [les contrevenants] de la clientèle. Après on règle les comptes [sourire complice]. (Responsable de la sécurité, grande surface luxe, centre commercial français)*

### *La situation particulière des petits commerçants*

Les petits commerçants sont majoritaires en nombre dans le centre qui comprend plus de 260 magasins. Mais le loyer que chacun paie est infime par rapport au loyer payé par les grandes surfaces et les grands magasins de vêtements. Les petits commerçants sont donc moins puissants vis-à-vis de la direction du centre que les grandes surfaces. Le centre commercial draine une telle quantité de clients potentiels que chaque commerce qui ferme est immédiatement remplacé. Les petits commerçants ont un poids marginal dans la prise de décision au conseil des commerçants du centre commercial qui est dominé par les représentants des grandes surfaces. Ils ne disposent pratiquement jamais d'une équipe de surveillance stable, bien que certains commerces emploient occasionnellement un agent de sécurité le samedi après-midi et pour les fêtes, quand l'affluence est trop importante. Ils sont confrontés aux mêmes dilemmes que les grandes surfaces concernant la délinquance, mais disposent de moins de moyens pour s'en prémunir.

*(Mais vous portez plainte à chaque fois ?) Non, parce qu'ensuite les racailles elles ont la mort contre nous, alors □ Et puis de toutes façons au bout de deux heures ils sont relâchés, alors à quoi ça sert ? Du moment qu'on récupère la came. (Vendeur, petite boutique textile, centre commercial français)*

Les petits commerçants ne peuvent la plupart du temps compter que sur eux-mêmes et sur la diligence de l'équipe de sécurité de la direction du centre. Or les loyers qu'ils paient à la direction du centre ont augmenté en raison des mesures de sécurité supplémentaires (augmentation du nombre d'agents et vidéosurveillance). En conséquence, les exigences des petits commerçants à l'égard des agents de sécurité de la direction du centre sont élevées et souvent insatisfaites.

## **CONCLUSION**

La crainte des commerçants est de voir la situation se dégrader, c'est-à-dire les personnes issues de l'immigration et des classes populaires devenir les seuls clients du centre. Le travail de l'équipe de sécurité du centre est donc pris dans une triple exigence : à la fois calmer les adolescents issus de l'immigration maghrébine pour que le centre soit convivial selon les standards de la classe moyenne blanche, tout en les ménageant de façon à ne pas voir le centre à nouveau victime d'émeutes et de vandalisme de masse, sans oublier que ces mêmes adolescents sont aussi des clients. Les commerçants et la direction du centre ont adopté une politique de sécurité compréhensive pas seulement par peur d'une nouvelle émeute, mais aussi parce que les adolescents issus de l'immigration sont des clients. Certes, d'aucuns causent des troubles, commettent des petits délits, ou flânent bruyamment en groupe dans les allées du centre. Mais ni la direction ni la plupart des commerçants ne

voudraient que ces clients disparaissent. Les nuisances sont compensées par le pouvoir d'achat des adolescents.

*Les familles, les [habitants] sont revenus du fait du nouvel attrait du centre commercial, et du souci du centre de chasser et de diminuer la fréquentation des jeunes qui posaient problème auparavant. Ça reste jeune, mais ce sont des clients aussi. (Directeur, fast-food, centre commercial français)*

Le pouvoir d'achat des familles et des adolescents justifie une politique de sécurité accommodante qui veille à ménager les susceptibilités. A la fin de la période des entretiens de cette enquête, un troisième magasin d'articles de sport a ouvert ses portes au centre commercial. Les deux concurrents déjà en place et le responsable de la sécurité du centre ont été interrogés sur les conséquences de cette implantation. L'un des magasins redoute la concurrence et estime que le centre fait une erreur stratégique : un magasin d'articles de sport attirera encore plus d'adolescents issus de l'immigration maghrébine et encore moins de populations à fort pouvoir d'achat. Dans l'autre magasin, on se réjouit de la création d'un pôle commercial autour du sport : le regroupement des trois magasins fera choisir le centre commercial à tous ceux qui voudront consommer de tels produits, et non le centre-ville ou la zone commerciale en banlieue. Le responsable de la sécurité se réjouit de voir une enseigne importante qui embauchera de nombreux agents de sécurité, ce qui contribuera à la tranquillité du centre. Le fait même que la direction du centre ait avalisé la venue de cette enseigne montre que les adolescents « à problème » constituent autant un trouble qu'une opportunité de faire du profit.



## CHAPITRE 5 : LA GARE LYONNAISE : COMMENT « RESORBER UN POINT DE FIXATION » ?

Les gares attirent les marginaux. En France, la crise économique du début des années 1990 a provoqué une augmentation très forte du nombre de sans-abris, ainsi qu'une diminution équivalente des opportunités de travail non-qualifié (un tiers des sans-abris auraient un travail). La présence croissante des sans-abris a été ressentie dans la plupart des gares françaises.

*Je serais à la rue □ j'irais à la gare ! c'est un lieu de vie merveilleux ! vous pouvez aller aux toilettes, vous pouvez mendier, vous pouvez même travailler un peu, faire du nettoyage dans un café un bistrot et gagner un café et un croissant, et même un peu d'argent. C'est chaud, c'est pas déstructurant, le métro est déstructurant, on voit des gens passer □ (Responsable national de la Mission solidarité<sup>1</sup>, SNCF, gare lyonnaise)*

Dans les années 1990, le problème des « personnes en errance » (selon la terminologie officielle de la SNCF) s'est posé avec plus d'acuité que celui de la délinquance dans la gare de la Part-Dieu. Les relations avec les adolescents issus de l'immigration ne sont pas tendues. Le compte-rendu des problèmes par le président de l'association des commerçants de la gare laisse imaginer une ambiance bon enfant.

*Les jeunes ils viennent pour provoquer, draguer les vendeuses, mais moi j'en vois pas des problèmes de sécurité. Mais les patrouilles sont très efficaces. C'est difficile de parler des délinquants, il n'y a pas vraiment de problèmes. C'est trois-quatre petits cons de quinze ans, et ceux qui ont la vingtaine viennent pour draguer. (Président association des commerçants, gare lyonnaise)*

Les commerçants n'ont pourtant aucune sympathie pour les délinquants. On peut faire l'hypothèse que les acteurs de la gare n'ont pas intérêt à dénigrer leur outil de travail et minimisent les problèmes pour contribuer à la production d'une réputation de tranquillité et de bonhomie dans cet espace. Les policiers et les agents de la Suge s'accordent sur le fait que la gare est plutôt tranquille ; c'est pourquoi on n'abordera pas, dans cette étude de cas, la question des relations de pouvoir entre les forces de l'ordre et les délinquants. En terme de sécurité, l'enjeu pour la SNCF est bien plus celui des sans-abris et des mendiants.

Pour faire apparaître les relations réciproquement contraintes entre acteurs organisés et marginaux, on va étudier la gestion d'un groupe de sans-abris en 1998 et 1999 par la SNCF, l'association des commerçants de la gare, la police et la Municipalité. Le cas de la gare de la Part-Dieu permet d'introduire l'idée que la production de l'ordre n'est pas seulement une question de coercition, mais aussi une question d'aide sociale.

### LA POTENCE OU LA PITIE ? LE PROJET DE LA MISSION SOLIDARITE

La prise en charge des populations les plus marginalisées, des vagabonds du Moyen Âge aux sans-abris des sociétés contemporaines, a toujours hésité entre l'assistance et la répression, « la

---

<sup>1</sup> La Mission solidarité a été créée en 1993 par Julien Damon. Au sein de la SNCF, elle vise à promouvoir et financer des initiatives de traitement social de « l'errance » : « Il y avait un intérêt pour la SNCF. S'il elle s'est engagée dans la Mission solidarité, ce n'est pas uniquement pour venir en aide à son prochain. Si elle avait fait ça, d'abord c'est pas son métier, et on aurait pu lui dire qu'elle gâchait le fric du contribuable, et comme la SNCF est en déficit c'est le contribuable qui paye. C'est aux services sociaux, c'est aux DDASS, c'est au Ministère des Affaires Sociales de faire ça. La SNCF si elle s'est lancée là-dedans c'est parce qu'elle avait un intérêt. Au début des années 90 on s'est dit □ c'est bien beau de faire rouler des TGV somptueux, mais nos gares elles sont sales, déglinguées, pas très sécurisées. Donc si on veut avoir un réseau ferroviaire digne de ce nom, on doit faire un effort. □ (□) On peut pas continuer à avoir des TGV somptueux et des gares sordides, et en plus on demandait toujours pourquoi il y avait cinquante clochards. » (Responsable national de la Mission solidarité, SNCF, gare lyonnaise)

potence ou la pitié<sup>1</sup> ». Cette hésitation est le plus souvent fondée sur la distinction entre les bons pauvres, qui montrent de la bonne volonté pour se réinsérer et les mauvais pauvres, les paresseux qui vivent en parasites<sup>2</sup>. Comment en est-on venu à privilégier la pitié à la potence dans la gare de la Part-Dieu ?

### La constitution d'un « problème SDF »

En 1996, une équipe constituée de chercheurs et d'étudiants de l'Institut d'Études politiques de Lyon et d'enquêteurs d'une association caritative mène une étude qualitative sur l'espace de la gare et du centre commercial. Financée par la Ville de Lyon, cette recherche bénéficie de la coopération de la SNCF. Les raisons de cette coopération tiennent aux récriminations que suscitent la présence de sans-abris dans la gare auprès des voyageurs, des cheminots et des commerçants.

Notre participation active à cette étude est motivée par la constatation de personnes en errance dans le hall de gare de Lyon Part Dieu, ceci ayant pour effet de nuire à la qualité des prestations offertes en gare et indisposant les voyageurs en créant un climat d'insécurité et de non-propreté.<sup>3</sup>

Ce travail de recherche aboutit en 1997 à la rédaction d'un rapport d'inspiration boltanskienne qui est mis à la disposition de la SNCF. Les auteurs identifient un « mouvement d'origine américaine en ce sens qu'il s'y engage un processus sourd de privatisation de l'espace public<sup>4</sup> ». Le rapport ne débouche sur aucune action concrète de la SNCF. Mais il montre que la présence des sans-abris est devenue suffisamment problématisée pour que la SNCF coopère à une recherche sur la question.

À la mi-avril 1998, la SNCF envisage de « déloger toutes les personnes indésirables<sup>5</sup> », c'est-à-dire les sans-abris, qui sont stationnées à proximité des commerces de la gare. Une telle action aurait consisté en l'intervention des agents de la Suge. Mais elle se heurte aux contraintes juridiques : les agents de la Suge ont le droit de faire circuler les sans-abris, mais ils n'ont pas le droit de les empêcher de revenir. En conséquence, les agents de la Suge peuvent à la rigueur harceler les sans-abris, mais ce type de tactique montre ses limites avec des individus qui « habitaient » autour de la gare depuis des années. Que peut valoir une injonction de circulation face à des années de routines de survie sur un espace donné ?

La SNCF est néanmoins confrontée aux nuisances occasionnées par les sans-abris. Ceux-ci passent en général la matinée dans un centre d'accueil de jour (qui leur permet de se laver et de se restaurer), situé à 500 mètres de la gare, mais ce centre ferme à midi. Les sans-abris se réunissent donc régulièrement l'après-midi pour boire de l'alcool.

*Il y avait un noyau stabilisé de gens. Nous avec les gens de la Veille sociale on l'avait estimé à cinq-dix personnes. Peu de délinquance, par contre qu'est-ce qui nous font chier ces clodos, c'est vrai les mecs quand ils sont sous emprise alcoolique ils viennent pisser sur les vitrines des commerçants. Donc à un moment les commerçants sont venus nous dire «vous nous faites chier, vous voulez installer des commerces dans les gares et vous êtes même pas capable de les tenir» (Responsable régional de la Mission solidarité, SNCF, gare lyonnaise)*

Fin avril 1998, un directeur régional de la SNCF envoie au responsable régional de la Mission solidarité un article de journal qui relate une mission d'expertise sociologique sur les marginaux du Vieux Lyon. Bien que cette opération soit financée par la Maison des Jeunes et de la

<sup>1</sup> Bronislaw Geremek, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours* (1978), Paris : Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1987

<sup>2</sup> Julien Damon, « Cinq variables historiques caractéristiques de la prise en charge des SDF », *Déviance et société*, 27 (1), 2003, pp. 29-31

<sup>3</sup> Document interne SNCF, 25 février 1997

<sup>4</sup> Association Régis, *Synthèse de l'étude sur le diagnostic social de l'espace multisite Part-Dieu*, Lyon : Direction de l'Action Sociale, 1997, p. 26

<sup>5</sup> Document interne SNCF, 16 avril 1998

Culture (MJC) locale et engage un étudiant en sociologie, l'article de presse attribué à l'association Régis. Le directeur régional de la SNCF, qui a lu cet article, recommande de contacter Régis pour travailler sur les sans-abris de la gare<sup>1</sup>. Dans la foulée, la SNCF (via la Mission solidarité) contacte la DDASS (les services sociaux) pour organiser une réunion sur la question des sans-abris dans la gare, au motif que « la gêne occasionnée à nos clients est réelle et insidieuse<sup>2</sup> ».

### Vers un « traitement social »

La Mission solidarité organise une réunion en décembre 1998 avec tous les acteurs institutionnels et économiques concernés par les sans-abris dans la gare. Les commerçants sont les principaux plaignants, mais la SNCF se sent aussi victime d'un préjudice vis-à-vis de sa clientèle. Les polices nationales et municipales sont présentes, ainsi que la DDASS, la Ville de Lyon et l'association Régis. Le problème principal est « l'imprégnation alcoolique » des sans-abris. Les solutions envisagées sont les suivantes :

- étudier la possibilité de trouver un lieu pour les SDF, durant 4 heures les après-midi, pour permettre à l'entreprise de nettoyage d'améliorer sa prestation.
- étudier l'ouverture d'un lieu d'accueil de jour en permanence sur l'ensemble de la journée sur le quartier de la gare. Ce lieu existe à Lyon mais pas dans le périmètre de la gare il n'est donc pas utilisé par les SDF présents en gare.
- étudier avec la DDASS et la Mairie du 3ème la possibilité d'ouvrir à terme un hébergement en appartement, car les personnes concernés ne refusent pas l'idée d'un hébergement<sup>3</sup>.

Le relogement des sans-abris dans des appartements □ la solution qui sera retenue en fin de compte □ n'est à ce moment-là qu'une des solutions envisagées.

Pendant l'hiver, les associations présentes et regroupées dans le collectif « Veille sociale » observent les sans-abris. Leurs compte-rendus suggèrent que les sans-abris ne quitteront la gare que s'ils y perçoivent de substantielles incitations.

Présence d'un groupe de SDF dans l'espace commercial (patio) principalement l'après-midi et en soirée : alcoolisation massive des personnes □ aucune hygiène (nourriture, bouteille, vomi, urine sur le sol) □ insultes envers les commerçants.<sup>4</sup>

L'association note en outre la présence de sans-abris dans le parking et de Roumains sur les quais. Lors d'une réunion avec les associations, la DDASS fait remarquer que le travail social dans la gare est compliqué par la présence de plusieurs nationalités, et déplore la mentalité des sans-abris, qui considèrent le relogement comme un dû et manifestent donc une grande impatience envers les travailleurs sociaux<sup>5</sup>.

Le 1<sup>er</sup> mars, le Comité de suivi (composé des acteurs présents à l'importante réunion du 1<sup>er</sup> décembre 1998) décide de commencer l'opération de « nettoyage » de la gare en avril, en agissant en deux temps. Dans un premier temps, il s'agit de mener une expertise sociologique □ la spécialité de l'association Régis □ d'une durée de deux à trois mois afin de ne pas engager d'action sans établir un diagnostic informé de la situation. Ce travail d'expertise doit être mené par des travailleurs sociaux et vise aussi à établir un contact avec les sans-abris. Dans un deuxième temps, les travailleurs sociaux doivent proposer des solutions de relogement aux sans-abris, afin de leur faire quitter la gare de façon définitive.

Cette initiative devant se faire dans le respect des intérêts de chacun notamment pour éviter un retour sur site.<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> Courrier interne de la SNCF, 23 avril 1998

<sup>2</sup> Courrier de la SNCF à la DDASS, 2 juin 1998

<sup>3</sup> Compte-rendu d'une réunion SNCF / associations du 1 décembre 1998

<sup>4</sup> Document de la Veille sociale, 24 janvier 1999

<sup>5</sup> Compte-rendu d'une réunion DDASS □ associations du 23 février 1999

<sup>6</sup> Compte-rendu des « diverses rencontres » avec les partenaires de la SNCF, 1<sup>er</sup> mars 1999

Le choix de procéder par relogement tient à la fois à des considérations humanitaires (fermement ancrées chez les travailleurs sociaux et les employés de la Mission solidarité de la SNCF) et à des raisons tactiques (identifiables chez la direction de la gare à la SNCF et les commerçants).

*C'était des gens qui étaient là depuis dix ou vingt ans. On pouvait pas les faire partir comme ça du jour au lendemain. Et les gens à qui on demandait de les faire partir, ils étaient confrontés au réel, au concret, et pas simplement à dire "il faut faire sortir les sans abris" mais de le dire à Pierre, Paul, Jacques, Saïd, et là c'est beaucoup plus difficile parce qu'on est tous pareils. On a aussi vu les clients qui quand les clochards leur pissent sur les pieds ils disent à la SNCF "c'est absolument inadmissible", mais quand les vigiles arrivent pour les faire partir, ils les engueulent en disant "vous pouvez pas les laisser ? ils vous gênent pas". Donc il y a une ambivalence qu'on a tous vis-à-vis de ces populations. Donc il fallait arriver à faire sortir ces gens de nos gares et le seul moyen c'était de leur trouver un autre endroit et de les aider à se réinsérer. (Responsable national de la Mission solidarité, SNCF, gare lyonnaise)*

Le budget provisoire, établi sur devis de l'association Régis, couvre les frais d'expertise et de relogement. Il s'élève à 200 000 francs (30 000 euros). La SNCF paye 100 000 francs (15 000 euros), la DDASS 75 000 francs (11 500 euros) et l'association des commerçants accepte d'engager provisoirement et sous réserve 25 000 francs (3500 euros). Six mois plus tard, la participation de la DDASS descendra à 40 000 francs et la Ville de Lyon couvrira les 35 000 francs restant. Les trois-quarts du budget sont dépensés pour payer le travailleur social.

### **Impliquer et convaincre les acteurs réticents**

La participation financière des commerçants apparaît, dans un premier temps, bien improbable.

Malgré le scepticisme sur l'efficacité d'une telle solution, il a semblé difficile à chacun de la contester émanant d'une volonté de la Municipalité, sachant qu'en cas de non-résultat probant au bout d'un an, les commerçants seront en mesure d'exprimer d'une manière plus véhémement leur souci face à l'insécurité qui s'en dégage.<sup>1</sup>

Les commerçants, qui payent un loyer au chef de gare, estiment que celui-ci leur doit la sécurité, c'est-à-dire l'absence de nuisances émanant de sans-abris. La direction de la gare ne croit d'ailleurs pas que les commerçants paieront ; mais les acteurs les plus impliqués dans la conception du projet (la Mission solidarité et l'association Régis), estiment nécessaire d'impliquer les commerçants dans le financement du projet, pour être sûrs que les commerçants vont coopérer concrètement à la réussite de l'opération.

*On va travailler avec les commerçants. [il imite la réaction à la SNCF :]  
"oh, les commerçants, ils vont rien faire !" Ben attendez, on va voir ! (□) On a dit aux commerçants c'est 200000 balles, ils ont dit "on paye rien", je leur ai dit "vous payez rien, on paye rien", marchand de tapis. On m'a dit "mais t'es fou, ils paieront rien", et j'ai dit "si, ils vont payer, tu vas voir, ils gueulent trop", et [le président de l'association des commerçants] m'a dit "si ça marche, je paye" (□) Et ils ont payé ! (Responsable régional de la Mission solidarité, SNCF, gare lyonnaise)*

Les commerçants ne sont pas les seuls à montrer des réticences devant le projet de la Mission solidarité : dans les autres directions de la SNCF, les cheminots et les cadres craignent de dilapider de l'argent pour des bons sentiments. La direction de la gare estime que le projet de la Mission solidarité peut être moins efficace qu'une solution « en interne », c'est-à-dire l'intervention des agents de la Suge.

---

<sup>1</sup> Compte-rendu de réunion de l'Association des commerçants, 18 mars 1999

L'action que nous entreprenons doit conjuguer une intervention d'accompagnement social et éducatif avec une conduite de fermeté de notre part qui doit rappeler (SUGE, agent de la gare) que la gare n'est pas un lieu de vie ou d'hébergement.<sup>1</sup>

A partir du 16 juin la coordination des interventions entre SNCF, police et Veille Sociale doit permettre de signifier que la gare n'est pas un lieu de vie ou d'hébergement. A charge d'offrir des projets pour répondre aux problèmes de logement et d'accompagnement de ces personnes.<sup>2</sup>

En dépit de ces réticences, la Mission solidarité parvient à imposer le projet et le budget, et l'expertise menée par l'association Régis début en avril 1999.

## UNE OPERATION DE RELOGEMENT INDIVIDUALISE DES SANS-ABRIS

Mettre en œuvre le projet de la Missions solidarité suppose, pour la SNCF, de ne pas créer un précédent qui fasse penser aux sans-abris de la région lyonnaise qu'un séjour à la gare est la meilleure façon de trouver une aide institutionnelle durable. En d'autres termes, il s'agit d'aider les sans-abris, pour les faire partir, sans en attirer d'autres : « qu'ils (s'en) sortent<sup>3</sup> ».

### L'expertise du site

De avril à juin 1999, les travailleurs sociaux de Régis vont à la rencontre des sans-abris pour accumuler des informations sur leur compte, nouer des contacts et faire naître une relation de confiance. La masse d'informations accumulée permet de commencer la phase de relogement. Tout le monde s'accorde sur le sérieux et la pertinence du travail d'observation mené par les travailleurs sociaux.

*Vous savez, les gens de la Veille sociale, on leur a payé trois mois d'expertise à la gare de la Part-Dieu, on savait où les gens étaient, où ils dormaient, où ils allaient pisser (rires), on savait tout ça. (Responsable régional de la Mission solidarité, SNCF, gare lyonnaise)*

Reloger les sans-abris consiste à les convaincre d'abandonner la gare et d'accepter de vivre dans un appartement ou dans un foyer. Cela est plus compliqué qu'il n'y paraît, parce que les sans-abris ont développé des routines et des sociabilités dans les lieux qu'ils fréquentent ; 13 sans-abris ont « une attache forte au site<sup>4</sup> ». Les travailleurs sociaux observent que la plupart des sans-abris vont et viennent, ne restent jamais très longtemps dans la gare : ils ne restent parfois pas plus d'une heure. Les nuisances qu'ils occasionnent dépendent de leur taux d'alcoolisation et des vicissitudes de leur vie relationnelle (« fusion ou embrouille entre les membres du groupe<sup>5</sup> »). Sur trois mois, les travailleurs sociaux dénombrent 11 hommes et 2 femmes (dont un couple hétérosexuel). Le couple a 25 ans, mais les autres sans-abris sont plus âgés, entre 40 et 60 ans. 6 sans-abris sur les 13 sont étrangers. 9 sans-abris ont des ressources *via* les réseaux institutionnels (la moitié est RMISTE, d'autres touchent les ASSEDIC ou d'autres allocations) et 8 sont en lien avec des associations qui leurs viennent en aide. 6 ont accès à un logement, chez des amis<sup>6</sup>.

### Le « point de fixation »

Les travailleurs sociaux sont confrontés à une obligation de résultat par leurs partenaires de la Ville, de la police et de la SNCF. S'ils ne parviennent pas à reloger les sans-abris, s'ils ne parviennent pas à établir une relation de confiance avec les sans-abris telle que ceux-ci accepteront de

---

<sup>1</sup> Courrier interne de la SNCF, 14 avril 1999

<sup>2</sup> Courrier interne de la SNCF, 11 mai 1999

<sup>3</sup> Emmanuel Soutrenon, « Faites qu'ils (s'en) sortent. A propos du traitement réservé aux sans-abris dans le métro parisien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°136-137, 2001, pp. 38-48

<sup>4</sup> Document interne de la Ville de Lyon, mai 1999

<sup>5</sup> Collectif des Associations : Entretiens, Régis, NDSA, « Premier bilan d'étape de l'action éducative engagée sur le site gare Part-Dieu », juin 1999

<sup>6</sup> Collectif des Associations : Entretiens, Régis, NDSA, « Premier bilan d'étape de l'action éducative engagée sur le site gare Part-Dieu », juin 1999

quitter la gare, la police et la Suge recourent à la coercition pour « résorber le point de fixation » □ l'expression utilisée par les acteurs institutionnels pour désigner le déplacement des sans-abris.

Les travailleurs sociaux se rendent compte que les sans-abris sont organisés autour de l'un d'eux, un homme d'une cinquantaine d'années qui a passé 19 ans dans la gare et qui « habite » dans le parking. Profitant de sa parfaite connaissance des lieux et des liens cordiaux qu'il a pu nouer avec les policiers, les commerçants et les employés de la SNCF, il occupe deux places de parking avec ses affaires depuis tellement longtemps que personne n'aurait idée de l'en faire partir. Il propose aux sans-abris qui viennent à la gare de rester quelque temps sur « son » espace contre une somme modique, en leur promettant une relative tranquillité.

*Le constat qu'on avait fait, c'était de casser le noyau dur, ça me fait chier de parler comme ça, mais il fallait casser le noyau dur, et le noyau dur c'était deux personnes, qui vivaient dans le parking sous l'hôtel, (□) dans cet espace-là vivait le SDF, donc il régulait, il régulait, y compris il vendait des places aux gens, □ vient te mettre à côté de moi, t'en fais pas, je connais les flics, tu me donnes un euro, deux euros □ enfin à l'époque c'était dix balles, et bref avec □ on a dit □ il faut casser ce machin-là. Alors casser, ça veut dire faire que le mec qui vivait là en permanence accepte de se faire soigner. Et le mec a accepté de partir en cure de désintoxication. (Responsable régional de la Mission solidarité, SNCF, gare lyonnaise)*

Les sans-abris refusent en général l'hébergement en foyer, parce que la quasi-totalité des foyers interdisent leur accès aux chiens. Or les chiens sont autant des gardiens que des compagnons affectifs. Le relogement en appartement permet de tenir compte des chiens, mais implique des compétences que les sans-abris les plus habitués à la rue ont perdues : tenir son intérieur propre, faire attention aux fuites d'eau, manipuler les arrivées de gaz avec précaution, utiliser les toilettes, etc.. Il faut donc proposer aux sans-abris des solutions personnalisées tout en assurant un suivi de la personne. Pour « résorber ce point de fixation », il fallait donc convaincre le sans-abri de partir. Les travailleurs sociaux parviennent à établir une relation de confiance au fil des mois. Fatigué de son mode de vie, se sentant constamment dérangé, envahi ou menacé, le sans-abri quitte les lieux. Après une cure de désintoxication, les travailleurs sociaux (desquels il est très dépendant) l'aident à s'installer dans un petit appartement où il vit avec ses deux chiens<sup>1</sup>.

## Reloger les sans-abris

La présence des travailleurs sociaux et leurs liens avec les sans-abris entraînent une diminution des nuisances avant même que la phase de relogement ne commence. Les commerçants, deux mois après le début de l'expertise, expriment leur satisfaction. La perspective de la « solution de secours » □ l'expulsion autoritaire des sans-abris □ s'éloigne.

Aussi nous proposons en conclusion de différer au début septembre l'application d'une conduite de fermeté (SNCF □ police) et la résorption du squat dans le parking.<sup>2</sup>

Le travail pendant l'été a été compliqué par la venue, fin août 1999, de « routards ». Les routards sont des marginaux en relative bonne santé, entre 25 et 35 ans, avec des chiens, qui voyagent à travers l'Europe. Leur présence nécessite un jour l'intervention de la police qui procède à des arrestations et à l'expulsion d'un Algérien. Mais, en septembre 1999, la plupart des sans-abris « historiques » ont été relogés par les associations rassemblées au sein de la Veille sociale. Pour parvenir à ce résultat, les travailleurs sociaux doivent s'occuper individuellement de chaque sans-abri, le convaincre de partir, lui faire accepter le relogement, tenir compte de ses pathologies physiques et mentales. Les rapports des associations insistent sur le fait que « chaque cas nécessite un traitement individuel ».

<sup>1</sup> Veille sociale, « Bilan de l'action éducatrice engagée sur le site gare Part-Dieu, avril 1999 □ avril 2000 », mars 2000

<sup>2</sup> Collectif des Associations : Entretemps, Régis, NDSA, « Premier bilan d'étape de l'action éducative engagée sur le site gare Part-Dieu », juin 1999

La personne hospitalisée n'a pas souhaité accéder au centre de post-cure après un séjour de convalescence à P. Elle est revenue dans un premier temps se greffer au groupe de Perrache puis est retournée à la Part-Dieu. Elle dort dehors à côté de la gare et va de temps en temps chez un ami. Au début du mois d'octobre nous aurons la possibilité de lui proposer provisoirement un appartement afin qu'elle expérimente avec notre accompagnement un autre mode de vie. ( )

Une personne qui dort chez un ami continue de nous solliciter pour chercher un logement. Cette personne n'étant pas toujours à Lyon et ayant des démêlés avec la justice suite à de nombreux actes de violence, nous sommes prudents sur la conduite à tenir et nous l'avons orientée dans un premier temps vers son instructeur RMI. ( )

Un homme qui vient par période sur la gare. Il a été hospitalisé à Edouard Herriot pour un état d'incurie et des plaies variqueuses. Nous sommes en lien avec l'hôpital pour éviter un retour prochain dans la rue.<sup>1</sup>

Il reste dans la gare le couple et un sans-abri malade, mais les travailleurs sociaux ne se satisfont pas de ce résultat : la présence quasi-sédentaire de sans-abris peut avoir pour effet d'en attirer d'autres<sup>2</sup>. En novembre 1999, l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques s'accordent sur la réussite du projet, bien que les trois sans-abris qui restent n'aient pas pu être relogés.

Tous les participants s'accordent à reconnaître la très sensible amélioration de la situation. Mais constat est également fait de la fragilité des résultats obtenus. Une certaine vigilance s'impose y compris durant les mois d'hiver<sup>3</sup>.

La séparation du couple et l'hébergement de la jeune femme à l'hôtel facilitent le travail des associations. Allant au-delà de leur mission initiale, les travailleurs sociaux cherchent maintenant à faire le lien entre les sans-abri et le monde institutionnel en facilitant les démarches administratives<sup>4</sup>. L'hiver 1999-2000 voit arriver de nouveaux sans-abris dans la gare, mais pas d'installation. Pour empêcher que de nouveaux sans-abris ne viennent s'installer, la Suge et la police mènent une politique systématique de découragement des nouveaux arrivants.

Mise en route des opérations conjointes entre Police nationale, surveillance ferroviaire et personnel de la gare pour signifier que la gare n'est pas un lieu d'habitation et donc faire circuler les SDF<sup>5</sup>.

L'espace occupé par les sans-abris dans le parking est grillagé. Les sans-abris qui viennent à la gare ne s'installent pas. Au final, l'opération aura coûté 166 700 francs (au lieu des 200 000 initialement prévus) : 122 500 francs pour payer les travailleurs sociaux, 24 200 francs pour les actions de relogement, et 20 000 francs de frais divers.

## **TIRAILLEMENTS AU SEIN DE LA SNCF**

Le choix d'un traitement social des marginaux par la hiérarchie de la SNCF sous la pression de la Mission solidarité ne fait pas l'unanimité chez les cheminots. Certains cheminots ne comprennent pas que l'entreprise dépense de l'argent pour aider des nuisances, tandis qu'un employé de la Mission solidarité stigmatise la « mentalité d'ingénieur » et le repli sur soi des cheminots.

## **La définition d'un « modèle SNCF »**

Le dispositif mis en place à la gare lyonnaise a été jugé particulièrement réussi par les acteurs institutionnels et économiques : sans recourir à la violence ni à la coercition, on a mis fin aux nuisances créées par un groupe de sans-abris. Une solution moins humaine aurait attisé les critiques et terni la réputation de la SNCF. Le succès du projet mis en place par la Mission solidarité et

---

<sup>1</sup> Collectif des Associations : Entretemps, Régis, NDSA, « Deuxième bilan d'étape de l'action éducative engagée sur le site gare Part-Dieu », septembre 1999

<sup>2</sup> *Idem*

<sup>3</sup> Comte-rendu d'une réunion SNCF / associations / commerçants, 9 novembre 1999

<sup>4</sup> Collectif des Associations : Entretemps, Régis, NDSA, « Troisième bilan d'étape de l'action éducative engagée sur le site gare Part-Dieu », novembre 1999

<sup>5</sup> Comte-rendu d'une réunion SNCF / associations / commerçants, 9 novembre 1999

L'association Régis a conduit à la définition d'un « modèle SNCF » pour la gestion des sans-abris dans les gares.

Pour ce faire nous avons mis en place, une méthode qui prend en compte les éléments suivants :

1. L'errance est un phénomène multiple et complexe, qu'il y a plusieurs types d'errances.

2. Il faut que notre entreprise s'intègre dans l'existant : la DDASS a des missions sur l'errance, des associations ont soit des missions de l'Etat, soit travail en direction des personnes en errance par choix philosophique. Il y a là un réservoir de connaissance et de savoir-faire que nous ne possédons pas en propre.

3. Chacune de nos interventions doit être précédée d'un diagnostic réalisé par des associations travaillant sur l'errance.

4. Ce diagnostic a pour but de construire un partenariat avec la DDASS, les collectivités locales et les associations □ souvent, aujourd'hui, le cadre du CLS offre des opportunités. L'objectif est de parvenir à la signature d'une convention (du type de celle de Valence) qui précise le rôle et la prise en charge financière de chacun des partenaires.

5. En interne de la SNCF il faut aussi travailler dans une forme de partenariat interne entre la mission solidarité, les activités voyageurs et la mission sûreté.

6. Il faut savoir être patient, se donner du temps, car il faut savoir qu'il n'y a pas de solution collective. Chaque sdf, clochard, marginal compte pour [un]. Le travail que nous confions aux associations consiste à aider les errants qui le souhaitent à prendre en charge leur problème de santé, de logement, de retrouver leur droits sociaux □

Notre objectif est bien de reconquérir notre territoire, d'améliorer notre offre à la clientèle mais cela doit se faire dans le cadre de la légalité et de la réalité sociale de notre société.<sup>1</sup>

Parler de « modèle SNCF » occulte cependant une part importante de la réalité. La SNCF est une entité massive qui est travaillée en son sein par des relations de pouvoir.

## Des réticences au sein de la SNCF

De nombreux cheminots et cadres estiment que la Mission solidarité gaspille l'argent de l'entreprise en cherchant à reloger des sans-abris et qu'une politique de fermeté serait moins coûteuse et plus efficace pour s'en débarrasser.

*Mais c'est aussi un message adressé aux cheminots, c'est une façon de dire □ on ne laisse pas pourrir les situations □, parce que il y a des fois où ça pourrait vraiment. Le cheminot moyen il aime pas tellement le SDF moyen, donc c'est une façon de dire □ on laisse pas ces problèmes sans solution □ (Responsable régional de la Mission solidarité, SNCF, gare lyonnaise)*

Les documents de la Mission solidarité montrent que les cheminots sont les acteurs les plus difficiles à convaincre du bien fondé du traitement social de la misère dans les gares.

Ce pilote [du projet de la Mission solidarité] doit avoir une position reconnue dans l'entreprise, et bien connaître lui même l'entreprise et le terrain (□)

Partenaires internes SNCF, indispensables : il est souhaitable d'avoir des hommes □ relais □ impliqués sur le terrain, pouvant prendre en main le projet localement. (□)

Un projet sera mieux accepté s'il fait l'objet d'une communication en interne et en externe sur son bien fondé, sa cohérence, les avantages qui en seront tirés pour l'entreprise, comme pour la société. (□)

---

<sup>1</sup> Document interne de la Mission solidarité, 22 octobre 2001.



Dans les réunions il est souhaitable, pour une meilleure efficacité, que le ou les pilotes envoient des personnes ayant un niveau équivalent à celui des autres partenaires, afin de pouvoir parler d'égal à égal, être écoutés et crédibles. (□)

Il faut aider les agents à dépasser peurs et méconnaissances.<sup>1</sup>

L'organisation hiérarchique de la SNCF a permis dans le cas lyonnais (mais aussi dans d'autres cas sur la région lyonnaise) d'imposer aux cheminots la gestion par la Mission solidarité du problème des sans-abris, mais l'absence de soutien interne pourrait conduire à la remise en cause de ce type de projet coûteux.

## CONCLUSION

### La situation aujourd'hui

La gare est considérée aujourd'hui comme sûre et les sans-abris ne sont pas évoqués comme « problème ». Les agents de la Suge qui ont travaillé dans la région parisienne considèrent que la gare lyonnaise est tranquille, en partie parce que la conflictualité avec les adolescents issus de l'immigration est beaucoup moins forte.

*Les résultats sur [la gare] sont miraculeux. On aurait pu se planter lamentablement. Il y a eu une grosse détermination des travailleurs sociaux, ils ont intégré les délais, la durée. (Travailleur social, gare lyonnaise)*

*Enfin moi je trouve que c'est relativement calme. (□) Voilà sinon au niveau des interventions, pour moi même, je ressens pas d'insécurité, tranquille. (□) Non, c'est une gare assez sûre quand même. (agent Surveillance générale 2, SNCF)*

Les sans-abris ne sont plus évoqués que pour se remémorer l'action de la Veille sociale et de la Mission solidarité : les populations considérées comme fauteuses de troubles sont désormais les Roumaines qui mendient avec leurs enfants et les groupes d'adolescents issus de l'immigration. Pour les réfugiés (principalement les Roumaines) qui ne trouvent pas d'accueil dans les centres d'hébergement, la gare exerce le même attrait qu'elle le faisait pour les sans-abris des années 1990. Aujourd'hui, la Mission solidarité est préoccupée par le nombre croissant de réfugiés et prévoit des tensions à venir. Les observations menées dans le cadre de ce travail en 2002 et 2003 n'ont cependant pas infirmé le diagnostic optimiste de la plupart des interviewés.

### Venir en aide, pour faire partir, sans attirer

Il ne fait pas de doute, dans l'esprit des travailleurs sociaux et des responsables de la Mission solidarité de la SNCF, que l'opération mise en œuvre à la gare ait été une opération « humaine ». L'expérience d'autres partenariats en apporte la preuve *a contrario* : les associations caritatives sont régulièrement mobilisées par les pouvoirs publics pour participer à des opérations menées conjointement avec les forces de l'ordre (étatiques ou municipales) au cours desquelles la présence de ces associations apparaît comme une « caution sociale », la justification « humaniste » d'un projet qui ne l'est pas.

*Sur les Terreaux, on a été beaucoup plus instrumentalisés. On a joué la caution sociale pour nettoyer les Terreaux. On a été pas mal manipulés. (Travailleur social, gare lyonnaise)*

Dans le cas évoqué par cet interviewé, les travailleurs sociaux n'ont pas été informés d'opérations de police menées contre les marginaux dont ils étaient censés gagner la confiance. Dans le cas de la gare, au contraire, tous les partenaires impliqués étaient informés des intentions et des actions des uns et des autres. Ainsi, le travail social a été prépondérant dans l'opération menée à la

---

<sup>1</sup> Compte rendu de la réunion du Groupe de réflexion sur l'étranger et l'exclusion, Mission Solidarité, 20 Janvier 2003

gare. Mais comment venir en aide à des indésirables (pour les faire partir) sans en attirer de nouveaux ?

### *Assistance et effet pervers*

Tout le monde, à la SNCF, a une conscience aiguë du problème de l'assistance. L'expérience des grandes gares parisiennes montre que les distributions de nourriture (les soupes populaires) attirent massivement les nécessiteux.

*Il y a des effets pervers dans les actions que vous faites. Quand vous commencez à accueillir les gens □ Vous dites que vous allez restructurer tous les vieux SDF. A la distribution de la Gare de Lyon, au début y'en avait 100, à la fin elle servait 700 repas par jour, ça fait venir une population et ensuite ils restent. (□) Faire venir des gens pour organiser des repas dans la gare, c'est contre-productif. (Responsable national de la Mission solidarité, SNCF, gare lyonnaise)*

Dans le contexte lyonnais, même les responsables associatifs et les employés de la Mission solidarité, pourtant présumés être les plus concernés à la fois par les intérêts de sans-abris et par le traitement le plus humain possible de la pauvreté, ont écarté l'idée de telles soupes populaires.

*On a refusé de faire des distributions de nourriture, la Veille sociale était d'accord avec ça, on a refusé parce que ça crée des pôles de stabilisation, il y a d'autres endroits où on distribue de la nourriture. (□) La politique de la SNCF c'était de rien mettre à proximité des gares, pour pas attirer. (Responsable régional de la Mission solidarité, SNCF, gare lyonnaise)*

Dans le contexte actuel, les responsables régionaux et nationaux de la Mission solidarité craignent que le travail des associations caritatives lyonnaises en faveur des réfugiés ne se traduise que par un afflux toujours plus pressant de malheureux venant des pays de l'est, que ce soit dans les gares parisiennes ou lyonnaises. La ville de Lyon bénéficierait ainsi d'une réputation solidement établie de solidarité auprès des réfugiés.

*On a vu avec la SNCF des cars qui venaient de Bucarest qui faisaient la liaison régulière avec des dépliant : □vous arrivez gare d'Austerlitz, vous faites le 115 et vous vous dépatouillez □ C'est absolument officiel, deux fois par semaine, il y a des villages entiers de Roumanie qui sont venus comme ça. (Responsable national de la Mission solidarité, SNCF, gare lyonnaise)*

Pour éviter ces effets pervers, la SNCF peut compter notamment sur la Suge, qui veille à ce qu'aucun sans-abri ne s'installe durablement dans l'enceinte de la gare ; les sans-abris chassés par la Suge sont recueillis par la Veille sociale<sup>1</sup>.

### *Des raisons d'agir plurielles*

La présence des sans-abris dans la gare est considérée par les voyageurs, par les commerçants et par les cheminots comme une nuisance. Le spectacle de la misère, les déjections et les débordements alcoolisés inquiètent et dérangent les usagers de la gare. La SNCF, qui est responsable sur son territoire, pourrait choisir une solution coercitive : utiliser sa Surveillance générale pour harceler les sans-abris, les faire circuler autant que possible, leur signifier clairement qu'ils ne sont pas les bienvenus dans la gare. C'est en général de cette façon que procèdent les centres commerciaux □ avec des entrées beaucoup plus faciles à surveiller.

La SNCF aurait pu faire le seul choix d'une politique de sécurité rigide, elle aurait pu renforcer les équipes de surveillance, demander systématiquement l'intervention de la police quand l'ordre est menacé : elle a préféré participer au travail humanitaire et de

---

<sup>1</sup> Document interne de la SNCF, 17 mars 2000

réinsertion indispensable pour permettre aux marginaux de retrouver une place dans la société<sup>1</sup>.

Si le critère de succès est : « se débarrasser des clochards », la stratégie coercitive peut être efficace (elle l'est avec les sans-abris dans les centres commerciaux). Pourquoi n'a-t-elle pas été utilisée dans le cas lyonnais, pourquoi la SNCF a-t-elle préféré engager des ressources importantes (100 000 francs) plutôt que laisser agir la Surveillance générale ? La réponse tient en une série de raisons.

- D'un côté, la direction de la SNCF voulait débarrasser la gare des sans-abris qui y survivaient depuis trop longtemps, dans un contexte de volonté de rentabilisation économique des gares ; la stratégie coercitive n'était pas efficace à moyen terme, et la SNCF ne voulait pas dégrader son image auprès de la clientèle en employant des méthodes que cette dernière pourrait juger trop brutales.
- De l'autre, quelques employés de la SNCF (ceux de la Mission solidarité) voulaient mettre en œuvre une solution plus humaine que la simple coercition, et certains acteurs-clé de la gare avaient établis des relations personnelles entre les sans-abris présents depuis des années.

La stratégie du traitement social de la misère dans la gare a donc obéi à la fois à des considérations stratégiques (maximiser les chances d'une solution durable pour la présence des sans-abris) et à des considérations idéologiques (privilégier des solutions « humaines »). On ne peut réduire les unes aux autres, et réciproquement. Il est donc difficile de suivre Julien Damon pour qui « [l]a valorisation des gares n'est donc pas une stratégie de maximisation économique du rendement des investissements et des concessions, mais bien une stratégie d'adaptation et de qualification urbaine de ses espaces<sup>2</sup> »

---

<sup>1</sup> Marie-Claude Chardeau, « Società delle ferrovie francesi (SNCF) e azioni di solidarietà », in *Le persone senza dimora e i luoghi dell'esclusione sociale : le stazioni ferroviarie. Un progetto transnazionale per conoscere e definire azione volte a combattere l'esclusione sociale*, Rapport de recherche pour la CARITAS et l'Union européenne, p. 71

<sup>2</sup> Julien Damon, « La gare des sans-abris. Un miroir de la question sociale », *art. cit.*, p. 126

## CHAPITRE 6 : LA GARE DE MILAN : LA POTENCE ET LA PITIE CALCULEE

La gare de Milan présente le cas le plus complexe des quatre terrains investigués. La gare de Milan combine un problème de délinquance avec un problème de marginalité, chacun étant bien plus sérieux que sur les autres terrains investigués. Outre la police et la compagnie ferroviaire, la Municipalité est fortement impliquée dans la production de l'ordre dans la Stazione Centrale. Le cas de la gare de Milan permet de montrer la pertinence d'une analyse en terme de relations de pouvoir dans un contexte particulièrement tendu.

### LE PROBLEME : LA SITUATION AU DEBUT DES ANNEES 90

Pour ceux qui la pratiquent quotidiennement, la gare de Milan est un microcosme complexe<sup>1</sup> qui peut inspirer un attachement affectif.

*Moi, si j'ai peur ? ça fait vingt ans que je travaille ici, la gare, c'est comme ma maison ! (Responsable de la sécurité, Trenitalia, gare italienne)*

Vue de l'intérieur, la gare a très mauvaise réputation et fait partie des lieux milanais qu'aucun citoyen n'aimerait devoir fréquenter la nuit. Elle symbolise tout particulièrement l'insécurité depuis le début des années 1990. Trois marginalités se sont rencontrées à la gare à cette époque : les sans-abris classiques, les toxicomanes et les immigrés primo-arrivants. Les sans-abris n'étaient pas un phénomène nouveau mais la fermeture de la gare la nuit, mise en place en 1991, les a jeté sur la place pour une plus grande visibilité et une plus grande faiblesse vis-à-vis du froid. Des sans-abris mourraient de froid sur la place en face de la gare et le long des voies au-delà des quais. La direction des Politiques sociales du Groupe FS a estimé que 350 sans-abris dormaient chaque nuit aux alentours directs de la gare.

Les sans-abris se divisaient, aux débuts des années 1990, en clochards alcooliques et héroïnomanes clochardisés. La plupart des sans-abris étaient italiens. L'héroïne avait eu un grand succès en Italie dans les années 1980 mais l'essor de l'épidémie de SIDA et la répression policière croissante – parallèle au déclin de la focalisation des forces de l'ordre sur le terrorisme d'extrême gauche – avaient marginalisé un peu plus les héroïnomanes, du moins ceux qui n'avaient pas succombé à une overdose ou au HIV. La gare offrait aux héroïnomanes un marché pour acheter et vendre de la drogue, et un abri pour des toxicomanes devenus des clochards.

*[Une des places adjacente à la gare] était alors le terminus de tous les transports en commun. Il y avait donc une affluence monstrueuse. C'était un énorme bordel, parce que tout le monde arrivait là, les voyageurs, et ils étaient au milieu de drogués, de gens qui se piquaient, qui dealaient, qui se lavaient dans les fontaines. (Travailleur social 2, gare italienne)*

Dans les toilettes de la gare, on découvrait régulièrement les cadavres bleus des héroïnomanes morts d'overdose. C'est dans ce contexte que l'immigration clandestine se développa. Les cars en provenance d'Espagne qui amenaient des Marocains arrivaient à la gare routière, qui jouxte la gare ferroviaire. Des dizaines d'immigrés arrivaient et étaient livrés à eux-même au milieu des sans-abris et des toxicomanes.

*C'était l'enfer, la catastrophe, le désastre. Ça s'est amélioré. (□) Quand on est arrivés, en 1990, c'étaient les Nord-Africains, les Maghrébins, ils dealaient, des centaines de personnes dormaient n'importe où dans les trains. (Travailleur social 2, gare italienne)*

Après les Marocains vinrent des Albanais et d'autres nationalités en nombre plus restreint, mais tous arrivaient par la gare. Des conflits violents éclataient entre les différents groupes (toxicomanes, Marocains, Albanais). Tous ces phénomènes nourrissaient une petite délinquance

---

<sup>1</sup> Gianmarco Navarini, Matteo Palmigiani, Simone Tosi, « Marginalità e interventi nella Stazione Centrale di Milano. I problemi, la situazione, le azioni in corso », in *Le persone senza dimora e i luoghi dell'esclusione sociale : le stazioni ferroviarie*, op. cit., p. 27

constante qui dégénérait parfois en violence collective : des voitures étaient incendiées. Les policiers, désorganisés, étaient dépassés par la conjonction des trois marginalités.

*Avant nous, il y avait plein d'extracommunautaires partout, il y en avait entre 150 et 200 qui dormaient sous les trains désaffectés au delà de la coupole, donc on a combattu ça. Mais à cette époque les extracommunautaires lançaient des pierres sur les policiers. (Responsable de la Polfer, gare italienne)*

Toutes les politiques de sécurité mises en œuvre à la gare de Milan se réfèrent à la situation du début des années 1990 jugée par tous les observateurs comme un « enfer ». La délinquance et le spectacle de la misère provoquaient le mécontentement des Milanais. Des campagnes de presse stigmatisent l'incurie des pouvoirs publics<sup>1</sup>. Comment rendre la gare plus sûre ? La réponse à cette question par deux commerçants, en mars 2004, synthétise la problématique de la gare depuis quinze ans.

(Qu'est ce qu'il faudrait faire avec ces drogués et ces pauvres ?)

*A □ Il n'y a pas grand chose à faire. Ils sont là. Si on les chasse ils vont autre part et ils reviennent, parce que c'est la gare. A part les éliminer physiquement □*

*B □ En même temps la situation s'est beaucoup améliorée ! avant c'était bien pire. Comme ça s'est amélioré j'espère que ça ira encore mieux. (deux commerçants, gare italienne)*

Cet échange omet toutefois de mentionner l'un des deux facteurs de l'amélioration : le recours massif aux associations caritatives. L'histoire commence au début des années 1990, quand la police décide de « chasser » les marginaux de la gare.

## LES GRANDES OPERATIONS DE POLICE

La première solution trouvée au triple problème des clochards, des toxicomanes et des immigrés fut la répression : de vastes opérations impliquant des dizaines de policiers afin de « nettoyer » la gare.

### Pourquoi les grandes opérations ?

L'origine du déclenchement des grandes opérations de police est controversée. Pour les responsables associatifs, la décision de mener ces opérations est liée à l'essor de la droite populiste dans le conseil municipal. Les opérations de police sont *a priori* des solutions « sécuritaires » à un « problème social ». Les toxicomanes, les sans-abris et les immigrés ont moins besoin, dans la logique des associations, de répression policière que d'accompagnement social. Les travailleurs sociaux partagent généralement les opinions traditionnelles de gauche sur le caractère démagogique des opérations policières. Dans cette perspective, le choix de mener des politiques répressives découlerait d'une logique politicienne guidée par les représentants de la droite conservatrice.

*En 1992, c'est l'entrée de la Lega Nord au conseil municipal, qui promet aux comités de citoyens, alors représentants de la droite ou de l'extrême droite, de nettoyer les places de Milan. (□) Les comités de citoyens sont le prototype de gens intolérants et pour les solutions répressives. Aux élections, le centre-droit lance une nouvelle valeur, qui n'existait pas auparavant, la « sécurité », et un adjoint à la sécurité est créé à la Mairie. La sécurité devient récurrente dans tous les programmes politiques. Les comités de citoyens réclament des solutions policières. Un des aspects du programme politique du centre-droit est le nettoyage de la Stazione Centrale. (Travailleur social 2, gare italienne)*

Cette interprétation suppose une intégration des pouvoirs qui n'existe pas dans les faits : la Municipalité n'a aucun pouvoir sur la Polfer (qui dépend de la Police d'État). Le chef de la police à la

<sup>1</sup> Enzo Colombo et Gianmarco Navarini, *Confini dentro la città. Antropologia della Stazione Centrale di Milano*, op. cit., pp. 63-66

gare dépend en dernier ressort du ministre de l'Intérieur, comme tout fonctionnaire de police ; la Municipalité n'a autorité que sur ses policiers municipaux, qui ne sont pas formés pour mener des opérations de répression de grande ampleur et ne disposent pas des moyens adéquats. Entre l'arrivée de la Lega au conseil municipal et le commencement des opérations de police, il y a coïncidence temporelle, mais pas rapport direct de cause à effet.

(Il y aussi l'influence de la Lega en 93, aussi, non ?) *Non. Nous n'écoutons pas le pouvoir politique. Ce n'est pas dans nos prérogatives. Le pouvoir politique ne nous a jamais influencé. Eux ils font du social, ils s'occupent des drogués, des gens à la dérive. Notre travail est tout autre. Ils ne pourraient pas nous donner des ordres. (Responsable de la Polfer, gare italienne)*

Le déclenchement des grandes opérations dépend en fait largement de facteurs organisationnels internes au poste de police. Sur la trentaine de policiers en civil qui officiaient en 1992 dans la gare, seule une poignée a échappé à une enquête interne pour des faits de corruption. C'est donc moins un changement dans la coalition municipale que le départ de policiers corrompus qui a permis la mise en œuvre des grandes opérations, d'autant que « l'urgence naissait » (Responsable de la Polfer, gare italienne).

### **Les grandes opérations contre les marginaux**

Les grandes opérations de police commencent en 1993. Il s'agit concrètement de contrôles et d'arrestations systématiques de tous les marginaux (clochards, toxicomanes et immigrés) présents dans la gare. Le « nettoyage » part des quais de la gare où vivent la plupart des marginaux et se diffuse au fil des opérations vers la sortie sur la grande place.

(Et ça se passait comment ?) *Des grosses patrouilles. Nous avons ces extra-communautaires, alors avec une trentaine de policiers, on arrêtait tous les extra-communautaires, les marginaux, les indésirables, on les mettait dans un car, et ils étaient tous envoyés au commissariat, où ils étaient inculpés pour un délit. (Responsable de la Polfer, gare italienne)*

Les arrestations se font par dizaines lors de chaque opération. De façon concomitante, le parc Lambro où séjournent un grand nombre d'immigrés marocains fait l'objet d'une opération policière à grande échelle : des dizaines de fonctionnaires contrôlent l'identité des individus ayant l'air étranger et arrêtent les contrevenants. De nombreux Marocains cessent de se retrouver dans ce parc et convergent vers une place adjacente à la gare. Puis cette place adjacente fait elle aussi l'objet de contrôles rigoureux, de telle sorte que les immigrés se retrouvent concentrés sur la grande place en face de la gare.

*Mais à l'époque, la [grande place] est un immonde tas de terre et de boue, pas pleine de marbre et bien propre comme maintenant. Il n'y avait pas de vidéosurveillance non plus. A l'époque, on faisait la réfection de la place et il y avait les travaux du métro. Donc ç'a été le gros bordel. Le dispensaire était encore basé à Republicca [10 minutes à pied], il a fallu trois ans pour qu'il soit à la gare. (Travailleur social 2, gare italienne)*

Des opérations similaires ont lieu dans les parcs et les quartiers de loisir de Milan. Les immeubles occupés par des marginaux dans les environs de la gare sont vidés de leurs occupants, les personnes sont triées en fonction de la régularité de leur titre de séjour et les sans-papiers sont reconduits à la frontière.

Les grandes opérations ponctuelles de contrôles systématiques et d'arrestations s'opposent dans leur principe à un contrôle dans la durée du territoire. Elles permettent d'éliminer temporairement la nuisance (les marginaux) mais ne préviennent pas le simple déplacement du problème. Les forces de police étant en nombre limité, la coordination des différentes opérations à Milan n'a pas été sans déplacements temporaires des marginaux suivis de réinstallation discrète.

(Et la répression à Vetra rameute les marginaux ici ?) *C'est un problème de déplacement. Ça se passe comme ça. Si tu nettoies Piazza Vetra, ils se déplacent, c'est logique. Chacun doit faire son travail. Si chacun fait son travail, l'un à Vetra, et moi à la Gare, je ne dis pas qu'il n'y a plus de crime, mais quand même. (Policier 2, gare italienne)*

Néanmoins, même les acteurs les plus hostiles au principe des grandes opérations de répression reconnaissent que celles-ci ont été efficaces pour rétablir l'ordre dans la gare. En 1998, cinq ans après le commencement des opérations, aucun problème de fond n'était résolu mais la gare n'offrait pas le spectacle de désolation et de misère qui la caractérisait au début des années 1990. Du strict point de vue des policiers, avoir rétabli l'ordre était un franc succès, compte tenu de la situation initiale.

*L'opération principale a été Milano Centrale, et c'est plutôt un succès. Maintenant à la gare tout est spécial parce que c'est la gare, c'est grand. Et les instruments de la police ne sont pas vraiment adaptés, pour les arrestations il faut un délit ou un crime, et les expulsions c'est de la blague, on empêche pas un clodo de revenir, de ne pas se présenter à la préfecture, et les étrangers, seulement 5% des expulsés vont dans leur pays, les autres restent ou arrivent à revenir. (Travailleur social 2, gare italienne)*

Le nombre d'héroïnomanes présents à la gare a fortement baissé pendant les années 1993-1998<sup>1</sup>. Le trafic d'héroïne à la gare est devenu un commerce beaucoup plus aléatoire avec le remplacement des policiers corrompus et les opérations de contrôle systématique. Le déclin du nombre de consommateurs — décimés par les overdoses ou le Sida, ou dissuadés de s'y engager pour ces raisons — dans les mêmes années a permis à la gare d'être presque complètement libérée de la présence des héroïnomanes et des troubles que celle-ci suscitait.

*Les toxicomanes, leur nombre a diminué. Il y a moins de deal. Il y a eu des centres d'accueils. Donc il y a moins d'overdoses, moins de problèmes d'hygiène, à l'époque l'Unité Mobile ramassait les préservatifs et les seringues usagées autour de la gare. Les marginaux italiens, il y a eu une opération de nettoyage des galeries [de la gare] et ils ont été mis dehors, mais il y a eu les centres d'accueil. Il y a aussi les personnes avec des problèmes psychiatriques, la situation est un peu confuse, mais il y a plus de contrôle, plus de forces de l'ordre qui font la sécurité, et plus de services sociaux qui s'occupent des gens. Les marginaux dans les trains aussi ont été mis dehors. (Travailleur social 2, gare italienne)*

Les grandes opérations ont en outre accéléré la fragmentation du trafic de drogue sur le territoire milanais, le rendant plus difficilement contrôlable. Les dealers italiens ont été progressivement remplacés par des dealers étrangers<sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit, les grandes opérations de police ont permis une amélioration substantielle de la situation dans la gare. Cependant, la gare demeurait fortement anxiogène pour la population. Ce qui constituait un incontestable succès pour la police au regard de ses enjeux spécifiques demeurait une situation problématique pour la Municipalité et la compagnie ferroviaire. La gare enregistrait une forte baisse de l'activité délinquante, mais les marginaux et la mauvaise image qu'ils portaient de la gare n'avaient pas été « nettoyés ».

---

<sup>1</sup> Maurizio Rotaris, « Modificazione dell'offerta e della domanda di stupefacenti a Milano negli anni 80 e 90 », Aprile 2000

<sup>2</sup> *Ibid.*. Comme le note l'auteur, le remplacement des dealers italiens par les dealers étrangers n'a pu se faire qu'avec l'accord des organisations criminelles, puisque ce changement s'est effectué sans violences particulières.

## LA MUNICIPALITE, L'AIDE SOCIALE ET LA PRODUCTION DE L'ORDRE

Les opérations de police se sont concentrées principalement sur l'héroïnomanie, la prostitution, la petite délinquance, la violence et les conflits entre les différents groupes marginaux de la gare, et un peu moins sur l'exploitation, le travail au noir et les « parcours de dérives physique et psychique » des sans-abris. Toutes ces déviations appartiennent au « second type » de marginalité présent à la gare, identifié par Gianmarco Navarini *et al.*. Ce « second type » se nourrit des effets induits par la présence persistante de la marginalité de « premier type », c'est-à-dire la solitude, le chômage, le séjour irrégulier sur le territoire, les difficultés linguistiques, le fait d'être sale et de manquer de soins médicaux, les maladies mentales, la toxicomanie et l'alcoolisme, le souvenir des violences subies au domicile conjugal. Pour ce « premier type » de marginalité, la gare offre un refuge. La diversité des carrières déviantes « multiplient les problématiques présentes dans la [gare] »<sup>1</sup>. Les opérations de police ne se sont pas confrontées au premier type de marginalité. Certes, le volume de délinquance a été réduit à la gare. Les grandes opérations de police ont été efficaces pour rétablir l'ordre public (enjeu principal de la police) mais pas pour rendre la gare propre et accueillante comme le souhaitaient la compagnie ferroviaire, les voyageurs, les habitants du quartier et les électeurs milanais.

### Marginaux et marginalité

Au cours des années 1990, deux phénomènes provoquent une évolution importante de la population des marginaux<sup>2</sup> :

- la quasi-disparition des clochards italiens classiques (plutôt âgés et presque tous alcooliques) au profit des étrangers clochardisés (moins de quarante ans et souvent alcooliques) ;
- la diminution importante du nombre d'héroïnomanes au profit d'usagers d'amphétamine, d'hallucinogènes et de médicaments.

Pour les travailleurs sociaux, la distinction entre étrangers et Italiens repose sur des critères objectifs. Les clochards italiens sont des individus en fin de parcours : ils ont progressivement perdu tout ce qui leur permettait de subvenir à leurs besoins ou d'être inséré dans les réseaux institutionnels d'aide sociale. Pour eux, la gare est l'ultime étape de la déchéance sociale.

*Le pauvre a changé, les pauvres ce sont les extracommunautaires, les immigrés, et une frange d'Italiens. (□) La grande différence entre les pauvres c'est entre les extracommunautaires et les Italiens. Les ressources sont utilisées différemment. Un Italien qui est très pauvre, qui perd sa maison, qui tombe dans la grande pauvreté, il ne peut pas en sortir. Il est à la fin, il fait une chute définitive. Pour lui, les services sociaux, c'est l'ultime plage où s'échouer. Le problème c'est qu'avoir un logement est un des critères, surtout à Milan, pour avoir droit aux réseaux institutionnels d'assistance. Les sans-abris perdent donc tout lien avec les réseaux institutionnels, l'aide pour trouver un travail, les services sociaux. Pour les extracommunautaires c'est différent parce que c'est un point de départ pour une insertion dans la société. (Travailleur social 3, gare italienne)*

Les étrangers, au contraire, viennent en Italie pour fuir une situation politique difficile ou pour améliorer leur condition économique : ils n'ont pas les mêmes problèmes ni les mêmes besoins que les marginaux italiens. Il sont au début d'un parcours qui peut les mener vers la misère ou vers l'intégration régulière au marché du travail.

L'enquête de terrain à la gare a permis de rencontrer des marginaux : de brefs repères biographiques sont utiles pour une meilleure compréhension de la population concernée. Ces individus ne représentent que la fraction de ceux qui ont un contact régulier avec les services sociaux □ ce qui

<sup>1</sup> Gianmarco Navarini, Matteo Palmigiani, Simone Tosi, « Marginalità e interventi nella Stazione Centrale di Milano. I problemi, la situazione, le azioni in corso », *art. cit.*, pp. 27-28

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 29



exclue les étrangers les mieux intégrés dans les réseaux de soutien communautaire, comme la plupart des Ukrainiens ou des Chinois :

- Frederico a 39 ans. Après cinq années de séminaire, il a été envoyé deux ans chez les Bénédictins pour raisons disciplinaires, puis renvoyé du monastère pour comportement inapproprié (il est homosexuel). Il s'est prostitué dans les toilettes de la gare mais ne le ferait plus qu'occasionnellement.
- Leo a une cinquantaine d'années. Il a été réprouvé par sa famille, est devenu sans-abri à la gare. Il est alcoolique. Il a réussi à faire un mariage blanc avec une Albanaise pour gagner un peu d'argent.
- Aslan est un jeune Albanais de moins de 20 ans. A son arrivée en Italie, il était un petit délinquant, rebelle à toute autorité, impliqué dans des vols et des agressions.
- Matteo a une cinquantaine d'années. Il est surnommé « le poète de la gare » : il écrit dans des journaux, il a retrouvé un toit, mais il passe ses journées à la gare. Il est alcoolique. Un travailleur social dit de lui : « c'est comme dans *The Shawshank Redemption*, il n'arrive pas à sortir de la gare<sup>1</sup> ».
- Jefferson est un Nigérian d'une trentaine d'années (il dit venir du Biafra). Il voudrait être disc-jockey mais travaille au noir sur les chantiers. Son dortoir est à Monza d'où il vient tous les jours.
- Davidde a une quarantaine d'années. Il est toxicomane et alcoolique. Il vit dans des cartons près de la gare. Il ne sait pas s'il devrait rentrer dans sa région d'origine et recontacter sa famille ou partir en Espagne.

Une des principales occupations des marginaux est de s'asseoir dans la gare et de regarder les gens passer en faisant des commentaires sur les jeunes filles. Les diverses structures d'aides sociales leur permettant de manger quasiment gratuitement, les marginaux passent relativement moins de temps que les autres usagers de la gare à gagner de l'argent, lequel sert essentiellement à financer la consommation d'alcool et de drogue. La mendicité est loin d'être la principale source de revenus. Les clochards profitent régulièrement du sommeil éthylique de leurs camarades pour les voler. Ils pratiquent des petites escroqueries aux billetteries et aux chariots, vendent des tickets de file d'attente aux clients pressés, racolent d'éventuels clients pour les taxis clandestins, commettent quelques vols. Ils se prostituent occasionnellement, contre une douche et une pizza, à des homosexuels pauvres. Dans les toilettes publiques de la gare, des clochardes âgées se prostituent aux autres clochards pour cinq euros.

## La Municipalité ouvre des fonds pour les associations

En 1990, seules deux associations caritatives, d'inspiration catholique, oeuvraient dans et autour de la gare. En l'espace de quelques années, à partir de 1999, la gare de Milan est devenu selon l'expression d'un travailleur social « un supermarché de l'assistance ».

*Si tu es à la gare, tu verras plein de gens qui vont au centre de secours, la gare, c'est le grand magasin de l'assistance, c'est le supermarché de l'assistance. (Travailleur social 1, gare italienne)*

L'essor du secteur associatif répond moins à un subit élan de générosité qu'à un changement de tactique dans la gestion de la pauvreté et des marginaux. Face aux attaques de la presse et au mécontentement des comités de citoyens, un adjoint de la Municipalité a décidé d'expérimenter une gestion sociale de la marginalité. Concrètement, la ville a fait des appels d'offre pour des associations caritatives fondées sur le bénévolat pour prendre en charge les marginaux sur un mode non-répressif. Les fonds spécifiquement attribués aux programmes pour la gare ont couvert la période 1999-2002. De nombreuses structures associatives ont répondu à ces différents appels d'offre — au point d'agacer les responsables des associations historiques de la gare, celles qui n'ont pas attendu que des fonds spécifiques soient facilement accessibles pour se découvrir une vocation à la gare.

---

<sup>1</sup> *The Shawshank Redemption* (1994) est un film de Frank Darabont inspiré d'une nouvelle de Stephen King dans lequel un personnage emprisonné depuis des dizaines d'années ne supporte pas sa libération et se suicide.

*Quand la ville a ouvert des fonds pour la gare, dix mille associations sont venues demander, mais faut pas exagérer. En 1990 il n'y avait personne. (Travailleur social 2, gare italienne)*

L'agacement des associations historiques qui bénéficient d'une légitimité incomparable<sup>1</sup> montre toute l'ambivalence de la question des financements du secteur associatif<sup>2</sup>. Les associations fonctionnent en grande partie grâce au *commitment* normatif de leurs membres et leur légitimité provient de leur quantité de travail, des résultats obtenus et de leur capacité à se présenter sous un jour favorable (désintéressés et dévoués à leur cause). Mais leur persistance dans le temps dépend aussi de leur capacité à trouver des financements partiels et temporaires ; d'où leur sensibilité à une ouverture soudaine des fonds municipaux, même pour un programme spécifique qui ne correspond pas aux objectifs initiaux d'une association.

Pour la Municipalité, ouvrir des fonds aux associations caritatives ne relève pas de la bienveillance ou de la charité mais des « eaux glacées du calcul égoïste » : les services municipaux d'aide sociale coûtent beaucoup plus cher et sont beaucoup moins souples que les associations.

*Ensuite, quoi qu'il en soit, il n'est pas possible que le secteur public s'occupe de ces choses pour des questions d'argent. La ville a tendance à déléguer, à externaliser ces services, parce que c'est une activité à pertes. Ils se mettent en dehors du front, en dehors de la première ligne. Le volontariat, ça coûte moins cher, et surtout c'est plus souple, ça n'a pas les rigidités bureaucratiques. (Travailleur social 3, gare italienne)*

Par exemple, la ville a ouvert le Help Center, un local avec un guichet au sein de la gare dans le secteur des billetteries, ouvert à tous, qui centralise l'offre réelle d'hébergement dans les dortoirs, l'offre de nourriture dans les soupes populaires, ainsi que divers autres services accessibles aux plus démunis (italiens ou étrangers), afin de faciliter les démarches des marginaux par rapport à une offre globale de services éclatée. Le Help Center reçoit plus de dix demandes d'aide par jour (en plus des sollicitations informelles et des habitués qui viennent dire bonjour), émanant à 72 % d'hommes et à 72 % d'étrangers. L'existence même du Help Center témoigne du degré de rationalisation de l'aide sociale dans la gare de Milan : non seulement il y a plusieurs associations avec des spécialisations fonctionnelles, mais il y a en plus une structure pour aider les usagers à se retrouver dans la diversité des services offerts. Grandi Stazioni (le prestataire de service qui gère la gare pour le compte de RFI, la branche réseau et infrastructures de l'ancienne compagnie ferroviaire nationale FS) offre l'espace, la ville finance le matériel, notamment informatique, et pourvoie le Help Center en personnel aux horaires de bureaux. Pour les horaires de nuit (17h30 - 22h) et le week-end (12h - 22h) les horaires qui coûtent cher en heures supplémentaires ce sont des travailleurs sociaux des associations sous contrat et des bénévoles qui accueillent les marginaux.

*C'est aussi parce qu'un employé municipal payé pour faire notre travail coûte le triple. Pour former un employé municipal et le payer, ça coûte le triple. Et ils n'ont pas les compétences, les savoirs, et ils coûtent cher. C'est pourquoi s'est développé le secteur à but non lucratif. C'est très productif. (Travailleur social 1, gare italienne)*

Dans la comparaison du travail effectué par les services sociaux de la ville et par les associations caritatives, les responsables associatifs expliquent toujours leur surcroît de productivité par une plus grande compétence dans leur spécialité, et par un dévouement particulier issu de leurs convictions politiques ou religieuses.

---

<sup>1</sup> Gianmarco Navarini, Matteo Palmigiani, Simone Tosi, « Marginalità e interventi nella Stazione Centrale di Milano. I problemi, la situazione, le azioni in corso », *art. cit.*, p. 38

<sup>2</sup> Du point de vue méthodologique, la question du financement est généralement celle qui rend les responsables associatifs beaucoup moins loquaces que quand il s'agit de détailler les programmes d'action.

*Les conventions avec la Ville elles ne te donnent pas beaucoup. Moi je suis payé 38 heures, mais j'en fais le double, le triple même. (Travailleur social 3, gare italienne)*

## Ce que font les associations

Le travail des associations se divise en deux catégories : les services d'urgence et les programmes qui s'inscrivent dans la durée<sup>1</sup>. Les distributions de sandwiches, de couvertures, les volontaires qui vérifient que les toxicomanes ne sont pas en train de faire une overdose sont des exemples de services d'urgence ; les dortoirs et les services de désintoxication sont des structures plus lourdes nécessitant plus de moyens. Les associations sont cependant moins clivées selon le degré d'urgence qu'en termes de spécialisation fonctionnelle ou de différenciation idéologique (souvent religieuse)<sup>2</sup>. Outre le Help Center qui oriente les marginaux, il existe un comité de coordination des associations. SOS et Progetto Arca sont spécialisées dans le travail avec les toxicomanes, les City Angels dans la distribution de nourriture et de couverture, les Fratelli di San Francesco gèrent le Help Center. SOS et les Fratelli sont d'inspiration catholique mais sont distincts de la CARITAS, la riche et puissante association caritative de l'Église italienne. Chaque association emploie trois types de travailleurs<sup>3</sup> :

- les chefs (payés à temps plein par l'association), souvent des figures charismatiques, avec une longue expérience ;
- les travailleurs sociaux payés par l'association ;
- les volontaires bénévoles : futurs travailleurs sociaux en stages, objecteurs de conscience, ou simples citoyens (souvent étudiants) voulant donner de leur temps pour une association. Les bénévoles ont tendance à ne pas rester très longtemps dans la même association et changent de secteur ou de structure au gré de leur évolution personnelle et de leurs envies.

Une des associations les plus anciennes à la gare est SOS. SOS emploie un responsable à temps plein, deux travailleurs sociaux à temps partiel, deux objecteurs de conscience, six stagiaires et vingt-quatre bénévoles. Son action a débuté en 1990, quand son responsable a estimé que le problème de l'héroïnomanie — alors particulièrement sensible — ne pouvait être contenu qu'en offrant des services de désintoxication à ceux qui le souhaitaient : il fallait aller à la rencontre des toxicomanes, dans la rue, afin de les sortir et de la clochardisation et de l'héroïne. Depuis 1990, 83 % des toxicomanes traités par SOS sont également sans abri. En 2003, SOS a offert ses services à 7130 personnes, soit une vingtaine par jour — un chiffre qui ne prend pas en compte tous ceux qui viennent utiliser le téléphone ou discuter avec les volontaires et qui sont au moins aussi nombreux. Bien que l'héroïne ait fortement décliné à la gare depuis les années 1990 au profit des médicaments, des amphétamines et des hallucinogènes, 57 % des personnes venues demander de l'aide à SOS restent des toxicomanes mais seulement 29 % des personnes secourues sont étrangères — à comparer aux 72 % de demandes émanant de ressortissants étrangers au Help Center. Cela illustre la spécialisation fonctionnelle des associations.

Les City Angels (l'association dont certains membres sont organisés en milice d'autodéfense) ont été fondés en 1995 à Milan et interviennent autour de la gare depuis la fin des années 1990. Ils disposent d'un petit local dans la galerie des taxis pour distribuer, le soir, des sandwiches et des couvertures à ceux qui viennent les demander.

*A la Stazione Centrale, il y a beaucoup de nomadisme, des gens du Maghreb, de l'Est, et pour les premiers mois il sont des problèmes, et l'endroit où ils vont trouver des couvertures, un sandwich, c'est la Stazione centrale. De fait, le*

<sup>1</sup> Antonio Tosi, « Le persone senza dimora e le stazioni ferroviarie : alcuni nodi operativi », in *Le persone senza dimora e i luoghi dell'esclusione sociale : le stazioni ferroviarie*, op. cit., p. 19

<sup>2</sup> Gianmarco Navarini, Matteo Palmigiani, Simone Tosi, « Marginalità e interventi nella Stazione Centrale di Milano. I problemi, la situazione, le azioni in corso », art. cit., p. 39

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 34-35

*local de la Stazione Centrale qui est ouvert la nuit ne sert qu'à ça, on distribue.  
(Travailleur social 1, gare italienne)*

Les City Angels déploient aussi, entre 21h et minuit, une patrouille habillée de rouge et de bleue, qui se donne pour mission explicite d'« assurer la sécurité ». Les volontaires reçoivent une formation en kravmaga (des techniques de combat israéliennes) et interviennent s'ils sont témoin d'une agression. Leur numéro de téléphone portable est disponible sur leur site Internet afin de pouvoir rejoindre le lieu d'une agression sur simple appel. Ils viennent également en aide aux marginaux en difficulté, prévenant le cas échéant les secours s'ils trouvent un toxicomane qui fait une overdose.

Il existe de nombreuses autres associations qui jouent chacune un rôle dans la gestion de la misère qu'attire la gare. L'analyse des associations caritatives montre qu'un traitement social de la marginalité n'est pas exclusif d'un traitement répressif : à la gare, les deux activités sont plutôt complémentaires. Surtout, l'analyse montre que l'activité même des associations exerce une fonction de contrôle. Quand la Municipalité ouvre des fonds pour l'aide sociale, c'est moins par bon cœur que par souci de réduire les nuisances causées par les marginaux à ses électeurs ; et les associations, en offrant des services aux marginaux, les induisent dans une relation de dépendance<sup>1</sup> et de personnalisation des rapports qui ne peut manquer de stabiliser des populations potentiellement à risque pour l'ordre dans la gare.

*Même un crétin peut comprendre que quelqu'un qui dort dans un abri la nuit ne sera pas par terre dans la rue avec une couverture et une bouteille de bière, que quelqu'un à qui on donne à manger n'ira pas voler sa nourriture, que quelqu'un à qui on donne des chaussures ne se promènera pas pieds nus, et que quelqu'un à qui on donne un t-shirt propre, ça fait moins désordre qu'un t-shirt plein de sang. (□) Ce sont des exemples banals. Aider les gens à avoir accès au système de santé, les aider dans les démarches administratives, c'est éviter d'autres problèmes. On protège les franges à risque. Eduquer les prostituées à la propreté, à se laver, c'est éviter qu'elles transmettent des maladies. (Travailleur social 2, gare italienne)*

La fonction de contrôle jouée par les associations est d'ailleurs la clé de voûte de la politique de sécurité de RFI et de Grandi Stazioni, qui a su tirer profit à la fois des financements accordés par la ville, et des bonnes volontés mobilisées à la gare.

## **L'INSTRUMENTALISATION DE LA STRATEGIE DE LA MUNICIPALITE PAR LA COMPAGNIE FERROVIAIRE**

A Lyon, la SNCF a délibérément choisi de supprimer tout service social à la gare principale pour les installer dans une gare secondaire de trafic régional, afin de préserver la clientèle des TGV du désagrément du spectacle de la pauvreté. Les responsables milanais de RFI auraient beaucoup aimé agir de la même façon, d'autant qu'il existe dix-huit petites et moyennes gares dans et autour de Milan. Mais la gestion des gares est déléguée à des prestataires de service en fonction de la taille des implantations ferroviaires : Grandi Stazioni pour les treize plus grandes gares, Centostazioni pour cent-trois moyennes et TVM pour les plus petites structures. Centostazioni n'a évidemment pas accepté la proposition de Grandi Stazioni de voir tous les marginaux déferler sur ses quais. RFI et Grandi Stazioni ont donc composé avec la politique municipale pour mener à bien leur objectif : la minoration de la visibilité de la marginalité dans le cadre du projet Grandi Stazioni.

### **Comment la compagnie ferroviaire utilise la politique municipale**

Les services de RFI et Grandi Stazioni chargés de définir la politique de sécurité sont arrivés à la conclusion, à la fin des années 1990, que la répression organisée par la police et par la sécurité privée avait une efficacité certaine mais incomplète : les gares a continué d'attirer des marginaux qui

---

<sup>1</sup> En toute logique, il s'agit d'une dépendance réciproque : les associations ont besoin de la présence des marginaux pour récolter des fonds.

effrayaient les clients du transport ferroviaire. Pour des raisons commerciales et de sécurité physique des voyageurs, il n'est pas possible de clôturer la gare pour en empêcher l'accès aux clochards et aux toxicomanes. En somme, les responsables de la compagnie ferroviaire ont compris qu'il fallait « faire avec » les marginaux de la gare.

*On peut fermer la gare entièrement, mais si tous les malheureux sont sur la place ( ) En Italie, ce n'est pas possible de discriminer qui entre et qui sort. Dans le passé il y avait une séparation entre les parties commerçantes et les quais. Mais ça ne répond pas aux exigences actuelles. Ça peut même causer des problèmes de sécurité. Ça a des coûts excessifs. Quand la gare est très fréquentée, il y a des effets d'entonnoirs qui peuvent être dangereux, il peut y avoir des accidents, des problèmes d'évacuation. ( ) On peut éloigner, contenir, gérer la misère plus avec les associations qu'avec les technologies. (Responsable de la sécurité 1, RFI, gare italienne)*

Les Politiques sociales (de la holding FS), Grandi Stazioni et RFI se sont coordonnés pour utiliser le Help Center de la gare comme un centre de dispersion des marginaux sur le territoire. Pour les associations, le Help Center est censé maximiser les ressources en informant les marginaux des possibilités de trouver de l'aide ; pour les diverses composantes de la compagnie ferroviaire, le Help Center est un instrument de dispersion des nuisances sur le territoire. Puisque de toutes façons les miséreux vont venir à la gare, et que de toutes façons il n'est pas possible de sacrifier une gare moins stratégique pour préserver l'attractivité de la gare principale, autant accepter la présence inéluctable des marginaux pour mieux les canaliser vers des espaces où ils sont moins nuisibles.

*Donc la solution : la ville a voulu coordonner toutes ces associations. La ville, les politiques sociales, c'est sa spécialité. Elle a donné de l'argent, et surtout elle a ouvert le Help Center. L'idée n'est pas d'accueillir les gens, mais de les orienter pour les envoyer dans l'association qui les traitera le mieux. Donc autant pour aider que pour disperser. La Ville demande aux FS un espace, qui donne celui du Help Center, qui devient un centre de dispersion. Par exemple, les City Angels trouvent quelqu'un, lui donnent un sandwich, l'envoient au Help Center qui lui trouve un refuge. L'idée est de maximiser les ressources des associations. Le modèle de Milano Centrale est repris à Rome, Palerme, Turin, Florence. C'est le modèle milanais. (Responsable de la communication, FS, gare italienne)*

Cette solution suppose d'avoir à disposition des espaces libres où des marginaux sont susceptibles d'être accueillis. Le Help Center n'exerce sa fonction de dispersion qu'à condition de pouvoir proposer des places dans des refuges aux marginaux. Pour une personne dans le besoin, la décision de quitter les réseaux d'entraide et les solutions offerts par la gare ne peut être motivée que par une perspective au moins comparable, c'est-à-dire une autre forme d'aide. Or, comme toutes les compagnies ferroviaires nationales, le groupe FS est historiquement un très grand propriétaire immobilier. Et, comme partout en Europe, le transport ferroviaire a largement décliné depuis la Deuxième guerre mondiale. RFI (la branche infrastructure et réseau de FS) possède donc de nombreux postes d'aiguillages, petites gares, entrepôts et hangars plus ou moins laissés à l'abandon.

*Les FS se restructurent et ont plein de biens immobiliers qui ne servent à rien, qui sont désaffectés. Le concept, c'est de les faire gérer par les associations quand c'est invendable, invalorisable à court terme. Autant que ça ait une utilité sociale, pour des associations qui ont des volontaires mais pas de structures. (Responsable de la communication, FS, gare italienne)*

Outre les espaces abandonnés et laissés à eux-mêmes, les plus petites gares sont de plus en plus gérées sans présence humaine ; en Lombardie, 45 % des gares sont entièrement automatisées. Toutes ces implantations ferroviaires sont souvent occupés abusivement par des groupes d'immigrés. RFI s'inquiète de la « dimension très importante<sup>1</sup> » que prennent ces occupations. Les opérations de police contre ce phénomène sont sans effet à long terme puisque les squatters reviennent toujours.

---

<sup>1</sup> Document interne sans titre ni date de RFI

Quand une implantation a subi une occupation abusive et une intervention de la police, il en coûte en moyenne 250 000 € à RFI pour rétablir la valeur initiale du bien. Pour RFI, ces espaces pourraient donc être mieux utilisés. L'idée de la section Politiques sociales du Groupe FS a donc été de laisser gratuitement ces espaces à des associations afin de les prémunir d'une occupation abusive. En Lombardie 80 gares sont gérées de la sorte. Sur les 1500 gares italiennes automatisées (mais qui accueillent des voyageurs), 400 sont gérées par des associations. La solution optimale survient quand l'implantation est attribuée à une association qui prend en charge des marginaux de la gare principale.

*(Vous en êtes contents ?) Oui. Il est arrivé qu'à un certain point, les associations ne pouvaient plus gérer tout le monde, parce qu'elles n'avaient pas assez de structures. [Les Fratelli di San Francesco] recevaient 200 demandes par jour qu'il ne pouvait pas traiter. Les services de la Ville étaient pleins. Donc j'ai cherché des associations qui pouvaient aider. On a trouvé un coin près du cimetière que [les Fratelli di San Francesco] ont accepté de gérer, qui accueille plus de 100 personnes. Que des hommes. Donc il fallait pour les femmes. Donc j'ai trouvé un espace abandonné par les FS qui sera pas utilisé avant 2007, je l'ai donné à [Exodus] pour qu'ils le gèrent. Ils ont pu s'occuper d'une vingtaine de filles-mères toxico. Et ils ont pu y mettre de 60 à 80 personnes. (Responsable de la communication, FS, gare italienne)*

En somme, RFI utilise ses ressources immobilières désaffectées pour les faire gérer par des associations caritatives qui accueillent les marginaux dont RFI ne veut pas dans sa gare principale en comptant sur le Help Center co-géré par la Municipalité et une association pour assurer la transmission de l'information au sein de la population des marginaux.

### **Comment Grandi Stazioni compte utiliser les associations**

Le projet de Grandi Stazioni (le prestataire de service pour RFI en charge de la gestion de la gare) est de mettre à profit la connaissance de terrain des associations pour mieux connaître la population des marginaux, isoler les marginaux potentiellement dangereux et mener des actions répressives ciblées contre ces gens-là.

*Donc c'est une synergie. Les associations qui travaillent à la gare, qui viennent aux sans-abris, ont signé une convention avec nous pour améliorer la sécurité. Ils mettent à notre disposition leurs connaissances des gens qu'ils côtoient, en distinguant les délinquants, les dealers et les gens violents des sans-abris. Avec les associations, on repère les individus dangereux, pour re-guérir la gare ( ) Il y a un accord entre les associations, la ville, la gare et la police pour améliorer la sécurité. On a produit des formulaires standardisés pour améliorer la connaissance des sans-abris et des marginaux et mettre en prison ceux qui se tiennent mal. Tout tourne autour de ces fiches. Et comme Grandi Stazioni donne des locaux à ces associations (Responsable de la sécurité, Grandi Stazioni, gare italienne)*

Il s'agit d'intégrer le travail quotidien des associations à la politique de sécurité de la gare en renforçant la coordination entre les associations, la police et la compagnie ferroviaire, afin de ne plus opposer répression policière et travail social, mais de profiter des compétences des uns et des autres pour promouvoir la requalification de la gare en espace commercial attractif pour la clientèle. Au moment de l'enquête, le projet de Grandi Stazioni n'avait pas encore été mis en œuvre, et toute la question réside dans la bonne ou la mauvaise volonté que les associations vont mettre, et selon quels critères, à collaborer avec Grandi Stazioni et la police. On ne sait pas ce qui va advenir d'un clochard dont tous les travailleurs sociaux savent qu'il est pédophile.

Le projet de Grandi Stazioni suppose une coopération des associations avec la police. Les relations entre associations et policiers ne sont pas marquées par l'hostilité ou la domination unilatérale : par exemple, les Fratelli di San Francesco qui gèrent le Help Center ont besoin des policiers quand un marginal devient menaçant, mais les policiers ont fréquemment besoin que les Fratelli accueillent un mineur dans leurs communautés quand la loi en interdit une prise en charge

pénale. Cette situation de double dépendance conduit les policiers à tolérer certaines pratiques illégales des Fratelli, comme le secours aux personnes en situation irrégulière sur le territoire.

*Les flics savent que les Fratelli nourrissent et hébergent des gens sans papiers, mais ne font pas de descente pour multiplier les arrestations, parce qu'ils sont les premiers à demander aux Fratelli de s'occuper de la pauvreté de masse dès qu'ils en ont besoin, quand il y a une catastrophe humanitaire, etc.. Donc c'est un accord informel : on prend tes nécessiteux quand il y en a besoin, et tu viens pas nous les casser (Travailleur social 3, gare italienne)*

En somme, il est difficile de souscrire à l'affirmation de Navarini *et al.* quand ils affirment que « les rapports de collaboration avec les institutions (Municipalité et Forces de l'ordre) ne sont pas faciles à instaurer<sup>1</sup> ». Au contraire, les relations entre les différents acteurs de la gare sont constantes et tendent à s'intensifier. Ce sont des relations de pouvoir, des relations empreintes de négociation et de calcul stratégiques, mais cela ne signifie pas que ce sont des « mauvaises » relations.

Un remerciement particulier va aux FS qui se sont toujours montrés, au cours de ces années, sensibles, attentifs et disponibles pour affronter les problèmes de grave marginalité sociale et des gares d'un point de vue social et humain, avec des solutions pragmatiques, réalistes, avec grand cœur et intelligence stratégique.<sup>2</sup>

### **Comment les associations instrumentalisent le thème de la sécurité**

La quasi-totalité des volontaires, des travailleurs sociaux et des responsables associatifs qui œuvrent pour les sans abris et les toxicomanes sont fermement convaincus que les miséreux de la gare méritent respect et considération. Les opérations de police sont vues au mieux comme un mal nécessaire qui tend à déplacer de façon illégitime le statut de victime des marginaux vers les citoyens bien intégrés. Travailler dans une association caritative implique presque toujours de favoriser l'aide sociale aux dépens de la répression dans le traitement de la misère. De là, on pourrait imputer aux associations une hostilité aux intentions de la Municipalité ou de Grandi Stazioni : ces dernières ne considèrent-elles pas la solidarité comme un moyen au service de la sécurité ?

Au contraire, les intentions sécuritaires de la Municipalité et de Grandi Stazioni sont des ressources pour les associations à la gare. Plutôt que de se crispier sur un procès en pureté caritative, elles entendent bénéficier des opportunités matérielles et symboliques qu'offre la situation présente, en liant explicitement aide sociale et amélioration de la sécurité dans leurs demande de fonds ou de locaux.

Nos associations sont impliquées dans des actions d'aide envers ces franges de profonde marginalité qui sont plus souvent représentées sous la forme d'inquiétudes sociales et de risque pour les citoyens, et ceci relie certainement la réflexion à l'aspect de la sécurité.<sup>3</sup>

Les responsables associatifs sont évidemment convaincus de l'utilité collective de leur action mais tendent à considérer la question de la sécurité comme secondaire au sein d'une problématique générale où la priorité est de venir en aide à des miséreux dont la vie est en danger. Justifier l'utilité de leur action du point de vue de la sécurité s'inscrit donc dans la perspective d'une instrumentalisation cynique et opportuniste.

*Dans une réunion avec la Lega Nord, quand ils nous demandent ce qu'on fait, si on a trouvé un gamin qui a fugué de la Sicile et qui s'est retrouvé à Milan, on ne dit pas on a fait un truc bien, on a ramené un gamin à ses parents, on leur dit on a enlevé un péril criminel des rues de Milan (rires). (Travailleur social 2, gare italienne)*

---

<sup>1</sup> Gianmarco Navarini, Matteo Palmigiani, Simone Tosi, « Marginalità e interventi nella Stazione Centrale di Milano. I problemi, la situazione, le azioni in corso », *art. cit.*, p. 43

<sup>2</sup> Maurizio Rotaris, « Solidarietà e sicurezza », document du Comité Milano per l'Uomo, postérieur à 2002

<sup>3</sup> *Idem*

Le thème de la sécurité comme principe de justification de l'utilité collective du travail social est en conséquence utilisé par les associations comme code de communication avec les divers composants de la compagnie ferroviaire pour demander, par exemple, l'ouverture d'un centre d'accueil des sans abri :

Nos associations ont efficacement montré ces dernières années que l'action d'aide, de secours, et de protection sociale des franges les plus à risque, accompagné de l'action également nécessaire de prévention, de sécurité et de contrôle des forces de l'ordre, sont les meilleures conditions à travers lesquelles on peut effectivement affronter les problèmes liés à la profonde marginalité sociale, même sur les franges les plus à risque, avec un bénéfice indubitable pour les citoyens.<sup>1</sup>

## **Le problème paradigmatique des toilettes**

Malgré leur caractère trivial, les relations de pouvoir qui se jouent autour des toilettes à la gare synthétisent la complexité des rapports sociaux qui se jouent entre acteurs du contrôles et marginaux-cibles à la gare. On se souvient que les toilettes sont un lieu de prostitution pour les homosexuels ou les clochards. Dans les années 1990, on y trouvait des cadavres d'héroïnomanes. Mais les toilettes posent un problème plus simple : celui de leur sur-fréquentation. Les 300 000 voyageurs et passants quotidiens fournissent un contingent d'usagers considérable. De fait, les toilettes gratuites des années 1990 étaient extrêmement dégradées. Plus elles étaient sales, plus elles repoussaient les voyageurs pour qui elles étaient conçues, et plus elles attiraient les marginaux. Pour faire cesser cette situation, les toilettes sont devenues payantes.

*Avant, quand les toilettes étaient gratuites, il y avait de tout et n'importe quoi. Prostitution, deal, des gens qui se piquaient, qui s'enfermaient pour dormir. (□) Maintenant on fait payer 0,60□ et il y a les caméras et la sécurité privée. Pour la nuit on va installer des toilettes à jetons. (Mais les gens urinent partout ?) Mais pour ça on peut rien faire. (Mais où ils vont aller les gens ?) Cette question, c'est le problème de la Ville. (Responsable de la sécurité, Grandi Stazioni, gare italienne)*

A présent, aucun urinoir à la gare n'est accessible à tous : il faut soit payer une consommation dans un café, soit aller dans les toilettes à 0,60□ soit avoir la clé qui ouvre la porte des toilettes réservées aux employés de RFI, Grandi Stazioni ou Trenitalia et aux travailleurs sociaux (la serrure de ces toilettes change fréquemment). Rendre les toilettes payantes a permis une amélioration drastique de la propreté des toilettes ouvertes aux voyageurs. De ce point de vue, l'opération est un succès. Mais désormais règne partout dans la gare, particulièrement en été, une forte odeur d'urine.

*Les gens, ils pissent partout, personne va payer 60 centimes d'euro pour pisser ! Donc tout le monde pisse partout dans les recoins de la gare. (Travailleur social 2, gare italienne)*

Ne voulant pas payer pour aller aux toilettes, les marginaux, les extracommunautaires ainsi que de nombreux voyageurs urinent dans tous les recoins de mur. Partout où les murs font un angle, le sol est souillé. Grandi Stazioni a donc entrepris, par mesure d'hygiène et pour remédier aux mauvaises odeurs persistantes, de construire des remblais en pente d'environ un mètre de haut dans les recoins des murs, de façon à ce qu'un homme qui se soulagerait à cet endroit s'urine nécessairement dessus. Cela n'empêche pas la gare de sentir toujours aussi mauvais. Pendant ce temps, les toilettes payantes font l'objet d'une combine solidement éprouvée pour gagner de l'argent : donner accès aux toilettes pour moins de 0,60□, gagner ainsi de 60 à 70□ en une heure, donner la moitié de la recette à l'employé complice, et ne pas le faire trop souvent pour éviter une arrestation. Tant que Grandi Stazioni ne laissera pas une opportunité viable pour les marginaux de faire leurs besoins dans la gare dans des conditions acceptables, les voyageurs en subiront les désagréments.

## **CONCLUSIONS**

La combinaison de répression policière entre 1993 et 1999 et de travail social depuis 1999 dans la gare n'a pas fait cesser les campagnes de presse contre l'insécurité à la gare, mais les acteurs

---

<sup>1</sup> Ibid.



qui fréquentent la gare au quotidien □ cheminots, policiers, travailleurs sociaux □ constatent que la gare des années 2000 est moins anxiogène que celle du début des années 1990.

*Avant la Gare était un port de mer. La nuit elle était tout le temps ouverte. Maintenant il y a le contrôle, il y a la fermeture de la gare de 2h à 4h du matin, il y a les vigiles qui contrôlent la gare. Donc les clochards, les drogués, il n'y en a plus beaucoup. Le matin, tôt, on en voit qui dorment par terre du côté ouest. Depuis quatre ans, les drogués, le jour, on en voit beaucoup moins. (Employée, gare italienne)*

On ne retrouve plus de cadavres de toxicomanes ou de sans abri au bord des voies, et les vols à la tire sont en nette diminution (de plus de vingt par jour à moins de trois ou quatre, selon les policiers et Grandi Stazioni). Du point de vue de la délinquance comme de celui de la visibilité de la misère, les usagers de la gare apprécient le changement.

*Pour moi, si on parle en pour cent, la situation s'est améliorée de 85 ou 90 %. (Cadre, RFI, gare italienne)*

En 2004, les inquiétudes reposaient sur la présence persistante et croissante des extracommunautaires dans et autour de la gare, notamment en fin de semaine. On abordera cette question dans la partie suivante consacrée à l'immigration.

### **La gare, sacrifiée ou épiceutre ?**

Une controverse agite les acteurs de la sécurité à la gare : la gare a-t-elle été « sacrifiée » par la Municipalité, ou est-elle l'épicentre des opérations de requalification urbaine à Milan dans les années 1990 ? L'ouverture par la ville du Help Center et d'appels d'offre pour les associations qui travailleraient à la gare est interprété diversement. Pour certains travailleurs associatifs comme pour des policiers, l'objectif de la ville est de concentrer les marginaux à la gare, où ils ne sont vus que par des gens en transit. La ville aurait sacrifié la gare pour préserver l'attractivité des quartiers touristiques et des zones de loisir.

*La gare, il y a dix ans, c'était un enfer, maintenant c'est un jardin d'enfant ! Pour nettoyer la ville, ils les ont tous mis à la gare, ça été l'enfer, des toxicos, des bagarres au couteau, des prostituées, des morts par overdose tous les jours, c'était l'horreur la plus complète. (Travailleur social 3, gare italienne)*

*A Milan, il y a quelques années, la Municipalité et la Région ont offert des services d'assistance. Ils ont cherché à nettoyer, entre guillemets, d'autres endroits dans la ville, en concentrant tout à la gare. La Ville a concentré la marginalité, une grande part en tous cas. La gare, c'est toujours ouvert, on y voit beaucoup de monde, ça offre gratuitement un toit. (Travailleur social 1, gare italienne)*

Pour d'autres travailleurs associatifs, l'importance des opérations de police à la gare entre 1993 et 1999 interdit de penser les événements en terme de « sacrifice de la gare ». Au contraire, la gare serait l'épicentre de la politique de sécurité de la police et de la ville, et non son dépôt.

*Mais la Stazione Centrale a été l'épicentre de ces opérations ! ce n'est pas □ on nettoie Piazza Vetra, Parco Lambro, et ils vont tous à Centrale □ puisque Centrale a été l'épicentre des opérations ! Et la Stazione c'est spécial, c'est pas des gentils Marocains qui vendent un peu de shit à des bourgeois comme Parco Sempione ou Piazza Vetra, il n'y a pas de clodos à Piazza Vetra ! (Travailleur social 2, gare italienne)*

L'argument de la gare comme « épiceutre » repose notamment sur la politique de dispersion des marginaux des diverses composantes du Groupe FS.

*Maintenant il y a une section Politique sociales aux FS, avec laquelle nous travaillons. La tendance est de déconcentrer les problèmes, ne pas concentrer les problèmes, faire en sorte que les gens ne se concentrent pas. Si on construit des*

*services à la gare, les gens se concentrent à la gare. C'est normal de déconcentrer. Mais la logique de la Ville et des FS c'est déconcentrer les services de la gare. Déconcentrer pour que tout le monde ne soit pas au même endroit et que ça n'attire pas. (Travailleur social 2, gare italienne)*

En fait, la controverse repose sur un problème de chronologie. Du point de vue des grandes opérations de police (1993-1999), la gare est effectivement un épicode : il y a eu des opérations partout mais la gare a été un lieu privilégié à cause des pressions politiques et du renouvellement du personnel policier. Ensuite il y a la période du travail social, à partir de 1999. Le but de la Municipalité et surtout des FS est de disperser les services offerts à la gare, mais cette intention se heurte au potentiel d'attraction quasi-naturelle de la gare auprès d'une foule de marginaux. La politique du Help Center consiste donc à « faire avec » la présence de la population à problème en essayant néanmoins de disperser cette population autant que possible, d'autant qu'il serait impensable et absurde d'installer le Help Center dans les zones touristiques ou de loisir. En somme, l'analyse de la gare montre que la vision conspirationniste des classes dominantes omnipotentes, omniscientes et parfaitement coordonnées dans le machiavélisme que des travailleurs sociaux véhiculent ne correspond pas à la réalité.

### **Relations de pouvoir et réflexivité**

Le cas de la gare de Milan montre toute la complexité de l'intrication des relations asymétriques de pouvoir, avec des acteurs parfaitement conscients, du point de vue pratique, de la nature relationnelle du pouvoir.

Les phénomènes en question peuvent en revanche être pris en charge intelligemment en adoptant une approche stratégique qui ne se limite pas uniquement à leur simple expulsion des aires ferroviaires, mais qui vise à les discipliner en impliquant les associations caritatives expressément établies et spécialisées dans l'amélioration du malaise social, ainsi que les forces de l'ordre en ce qui concerne la répression des phénomènes criminels (suivant le « modèle » de Milano Centrale).<sup>1</sup>

Les marginaux et les « extracommunitaires » autour de la gare n'ont pas été éliminés par les opérations de police, mais les nuisances qu'ils causent aux voyageurs et aux responsables de la gare ont pu être atténuées grâce à d'importants dispositifs d'aide sociale. Mais l'amélioration de la situation n'est pas attribuable à la seule solidarité.

*L'aide sociale seule ne suffit pas, c'est comme donner à manger à des chiens et à des chats abandonnés, ça ne résout pas le problème. Tu ne peux pas les éliminer, alors tu les déplaces, mais il ne faut pas simplement les déplacer, il faut aussi les organiser. (Responsable de la sécurité, Grandi Stazioni, gare italienne)*

Parler de « solidarité » pour désigner le travail social à la gare de Milan apparaît même abusif au regard de l'instrumentalisation de cette solidarité : disperser les marginaux, rendre la gare plus commerçante, satisfaire les revendications des électeurs de droite des comités de citoyens. Les associations ne sont pas dupes de cette politique mais profitent des opportunités existantes et d'un référentiel d'action<sup>2</sup> qui leur est favorable dans la pratique sinon dans les intentions. Pour les responsables associatifs et pour les volontaires, l'objectif désirable serait la disparition de la misère en tant qu'insulte à l'humanité ; pour Grandi Stazioni, il s'agit plus modestement de la disparition de la misère sur les places qui environnent la gare en tant que préjudice commercial.

*La place Luigi di Savoia, les Ukrainiens, les Russes et les Slaves, on va faire un parking, donc déjà pendant six mois ce sera un chantier donc ils seront plus là, et ensuite le parking il sera bien surveillé, avec les caméras, les petits*

<sup>1</sup> Document interne sans titre ni date de RFI

<sup>2</sup> Dans l'analyse des politiques publiques, le concept de « référentiel » désigne les représentations des problèmes, de leurs conséquences, ainsi que des solutions envisageables. Ces représentations influencent la production des politiques publiques. Voir Pierre Muller, *Les politiques publiques* (1990), Paris : PUF, « Que sais-je ? », 3<sup>e</sup> éd. 1998, p. 42 et Pierre Muller, « Référentiel », in Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : FNPS, « Références », 2004, pp. 370-376

*jardins, ça ne les attirera pas. Sur la place Duco d'Aosta, on a comme projet de monter des événements, des manifestations, des spectacles, pour déplacer ces gens qui y traînent. (Responsable de la sécurité, Grandi Stazioni, gare italienne)*

Mais tous les responsables des diverses composantes du Groupe FS savent qu'il y aura *toujours* des marginaux et que la gare les attirera *toujours*. Une politique de sécurité pragmatique suppose donc de concilier les opérations policières avec le traitement social de façon à limiter les conflits et rendre l'espace le plus agréable possible pour les usagers – mais cela nécessite de faire des compromis avec une conception intégriste de la « sécurité ».

*On ne changera pas grand chose. Le Help Center est confirmé. Le gros problème aujourd'hui ce n'est pas la gare, c'est la place autour. Mais le problème ne sera jamais éliminé. On essaie de faire des choses pour aider les gens qui ne soient pas seulement les foutre dehors. (Responsable de la communication, FS, gare italienne)*

## CONCLUSION : LES RELATIONS DE POUVOIR

Entre les acteurs organisés comme la police, les compagnies ferroviaire, les centres commerciaux ou les services sociaux d'une municipalité d'un côté, et les marginaux ou les adolescents turbulents de l'autre, l'asymétrie structurelle en termes de ressources est abyssale. Les acteurs organisés disposent de ressources matérielles et humaines considérables, ainsi que d'une légitimité incomparable par rapport à un groupe de sans-abris ou de petits délinquants. Cette asymétrie de ressources ne se transforme pas automatiquement en une domination écrasante de la part des acteurs structurellement dominants. Tout se joue dans des rapports de force où les acteurs structurellement dominés peuvent contraindre les choix des acteurs dominants en leur faveur. Se focaliser sur les relations de pouvoir, c'est analyser les interactions concrètes dans lesquelles les ressources inégalement réparties et l'habileté stratégique des acteurs sont mobilisés. Les terrains montrent que l'asymétrie de ressources (structurelles et symboliques) n'empêche pas les acteurs dominés de contraindre les choix des acteurs dominants en leur faveur, dans des proportions qui sont significatives pour les acteurs dominés □ mais sans que cela ne remette en cause l'allocation des ressources structurelles.

**TABLEAU RECAPITULATIF**

	<b>Centre commercial de Rozzano</b>	<b>Centre commercial de Lyon</b>	<b>Gare de la Part-Dieu</b>	<b>Milano Centrale</b>
<b>Acteurs de la production de l'ordre</b>	Les agents de sécurité de la direction du centre, et, dans une moindre mesure, les carabiniers (ils ne sont pas présent sur place)	Les policiers, les agents de sécurité de la direction du centre, le médiateur	Les policiers, les agents de la Suge, les employés de la Mission solidarité, les travailleurs sociaux des associations	Les policiers, les agents de sécurité privée de la compagnie ferroviaire, les travailleurs sociaux des associations
<b>Acteurs dominés engagés dans la relation de pouvoir</b>	Les groupes d'adolescents turbulents issus des quartiers d'habitat social de Rozzano	Les groupes d'adolescents, principalement issus de l'immigration maghrébine	Les sans-abris	Les sans-abris et les toxicomanes
<b>Zone d'incertitude contrôlée par les dominés</b>	Les adolescents peuvent rentrer dans une logique de conflit qui va peser sur l'ambiance et la réputation du centre commercial en étant bien plus turbulents	Plusieurs dizaines d'adolescents ont mené une émeute massive en 1998. Depuis, la direction du centre commercial craint de nouvelles tensions avec ces adolescents.	Les sans-abris peuvent toujours revenir dans la gare et leur simple présence est un problème.	Les sans-abris peuvent toujours revenir dans la gare et leur simple présence est un problème.
<b>Solution envisagée</b>	Personnaliser les relations avec les adolescents pour éviter une logique de conflit	Engager un médiateur et privilégier la discussion et les solutions non-répressives	Les sans-abris sont aidés pour aider à leur dispersion (opération ponctuelle)	Les délinquants sont arrêtés, tandis que les sans-abris sont aidés pour aider à leur dispersion
<b>Coûts pour les acteurs de la production de l'ordre</b>	Supporter les provocations, tolérer des déviances mineures	Le mécontentement de certains commerçants, supporter des désordres mineurs	Coût financier de l'opération de relogement et mécontentement au sein de la SNCF	Coût financier des associations présentes depuis 1998 à la gare
<b>Gains pour les acteurs dominés engagés dans la relation de pouvoir</b>	Une surveillance plus lâche, plus de liberté	Une surveillance plus lâche, moins de discriminations	Un relogement personnalisé	Aide sociale abondante et traitement non-répressif pour les

				sans-abris
<b>Bilan</b>	Positif : le centre commercial n'est pas affecté par la mauvaise réputation de Rozzano	Positif : le centre commercial a été rénové et est devenu plus attractif. Les tensions ont diminué avec les adolescents.	Positif : les sans-abris sont partis et ne sont pas revenus. Cependant, de nouveaux sans-abris peuvent toujours venir s'installer.	Mitigé : par rapport à la situation des années 1990, le binôme répression / aide sociale est un succès ; mais la gare a toujours mauvaise réputation.

## INTERET ET JUSTIFICATION

Analyser les politiques de sécurité en termes de relations de pouvoir pose néanmoins le problème de la signification de ces politiques pour leurs auteurs. Les politiques de médiation dans les centres commerciaux, les politiques sociales dans les gares sont-elles conçues par des esprits qui perçoivent leur intérêt bien compris à ne pas écraser les populations gênantes, ou relèvent-elles en définitive de considérations humanistes ? Comment discerner la part instrumentale et la part idéologique dans les motivations des auteurs des politiques de sécurité ?

### Relations objectives de domination vs. signification et justification

Dans la sociologie objectiviste, la question des motivations de l'action ne se pose pas : il s'agit justement de dépasser les considérations sur la subjectivité (empreintes de psychologie et de mauvaise foi) pour mettre à jour les relations objectives entre les acteurs. De ce point de vue, les stratégies « humanistes » mises en œuvre pour contrôler des populations sont avant tout des stratégies pour contrôler des populations, et le vernis humaniste qui pourrait servir à justifier ce type de stratégie ne doit pas cacher la relation objective de domination qui lie surveillants et surveillés. Pour des auteurs comme Piven et Cloward, comme Foucault, il ne faut surtout pas expliquer les stratégies humanistes par l'humanisme de leurs auteurs, car ces stratégies visent à instiller de nouvelles relations de dominations, plus insidieuses, mais aussi plus efficaces. Pour ce type de sociologie, les discours humanistes de justification sont au mieux des objets d'analyse dont on doit montrer le caractère hypocrite et mystificateur. Dans cette perspective, les politiques de médiation dans les centres commerciaux et surtout les politiques sociales dans les gares ne devraient pas être analysées sous l'angle des justifications des acteurs mais sous celui de l'effet de ces stratégies soi-disant humanistes : mieux contrôler des « populations à problème ».

Tranchant avec la perspective objectiviste, Weber définit une « activité » par la signification subjective que son auteur lui prête, et une « activité sociale » par le rapport à autrui de cette signification subjective. Pour Weber, non seulement « cela a un sens » de se demander quel sens les acteurs imputent à leurs actions, mais c'est précisément ce sens qui définit le caractère social de l'action. Boltanski et Thévenot prolongent la perspective de Weber en faisant l'hypothèse que les discours de justification ne sont pas que des enjolivements hypocrites des motivations subjectives. Selon eux, il faut prendre au sérieux les discours normatifs que mobilisent les acteurs quand ils justifient leur action ou engagent des controverses morales, parce que les acteurs croient à leurs justifications. Boltanski et Chiapello critiquent ainsi la perspective objectiviste :

Ce premier courant [des théories, souvent d'inspiration nietzschéo-marxiste, qui n'ont vu dans la société que violence, rapports de force, exploitation, domination et affrontement des intérêts<sup>1</sup>] ( ) tend à rabattre toutes les exigences normatives sur le plan des conflits d'intérêts (entre groupes, classes, peuples, individus, etc.). ( ) Dans cette optique, qui est dans une large mesure celle adoptée aujourd'hui par Pierre Bourdieu, les exigences normatives, dénuées d'autonomie, ne sont que l'expression travestie de rapports de force : elle rajoutent leur force aux rapports de forces ce qui suppose des acteurs dans un perpétuel état de mensonge, de dédoublement ou de mauvaise foi (le premier axiome du Fondement d'une théorie de la violence symbolique est : Tout pouvoir de violence symbolique, i.e. tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer

<sup>1</sup> Luc Boltanski et Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris : Gallimard, « NRF Essais », 1999, p. 68

comme légitimes en dissimulant les rapports de forces qui sont au fondement de sa force, joute sa propre force à ces rapports de force<sup>1</sup>.

Il y aurait, dans la perspective de Boltanski, un sens à analyser les justifications de type « civiques » de la Mission solidarité de la SNCF, les justifications « marchandes » des compagnies ferroviaires, et les justifications « inspirées » des associations caritatives catholiques.

### Dépasser une perspective strictement analytique

Les acteurs du contrôle croient-ils à leurs justifications ? Sont-ce des considérations humanistes ou instrumentales qui guident leur action ? Se demander quelles sont les « vraies » raisons de l'action en opposant le monde normatif aux considérations instrumentales revient à affirmer que ceux qui agissent en vertu de principes normatifs sont moralement meilleurs que ceux qui accomplissent les mêmes actions dans une optique instrumentale. En outre, prendre trop au sérieux les principes de justification des acteurs sous prétexte de critiquer les théories qui s'intéressent aux relations de pouvoir revient, selon Friedberg, à minorer la dimension stratégique et instrumentale des acteurs<sup>2</sup>. Or Friedberg juge bien naïfs ceux qui affirment que dimension normative et dimension instrumentale s'excluent mutuellement : « la ruse n'est pas exclusive de la bonne foi et l'honnêteté ne l'est pas de l'occultation, comme nous le savons bien en nous observant nous-mêmes avec un minimum de distance<sup>3</sup> ».

Ainsi, l'analyse des relations de pouvoir dans les gare contredit l'affirmation de Tosi selon laquelle « [i]l y a toujours le risque que les raisons de l'intervention de solidarité succombent devant l'offensive de la philosophie de la requalification à travers la mise en place d'espaces commerciaux<sup>4</sup> ». **Pour le développement de la « solidarité », la bonne volonté de quelques saints apparaît moins décisive que l'intérêt bien compris de puissantes organisations – bien que quelques saints soient parfois nécessaires pour convaincre de puissantes organisations de leur intérêt bien compris.** Sur les terrains investigués, les différents ordres de raisons s'enchevêtrent à un point qu'il paraît suffisant de conclure en notant que :

- les politiques de sécurité ne peuvent être définies qu'en tenant compte de la capacité de nuisance des populations surveillées ;
- les populations surveillées restent les acteurs dominés du système, et subissent la relation de pouvoir ;
- quelles que soient les motivations des auteurs des politiques de sécurité, les population surveillées bénéficient néanmoins de ces politiques qui leur sont plus favorables que des politiques strictement répressives.

La perspective relationnelle permet de critiquer les « théories » de la tolérance zéro en ce sens que ces politiques sont illusoires parce qu'elles méconnaissent les rapports de pouvoir concrets qui se jouent entre acteurs de la production de l'ordre et déviants. Mais une telle conclusion ne se confronte pas à un problème que la perspective analytique utilisée jusqu'ici laisse dans l'ombre : celui des caractéristiques des populations incriminées. Le cas des gares montre comment les acteurs organisés opèrent une différenciation entre les déviants plutôt inoffensifs que l'on va aider, c'est-à-dire auxquels l'aide social va être accordée, et les déviants considérés comme réellement dangereux pour lesquels on va utiliser des mesures plus sévères, c'est-à-dire recourir à la coercition<sup>5</sup>. Les politiques de sécurité contemporaines ne se traduisent « pas par l'application rigoureuse de toutes les lois, ce qui serait impossible autant qu'intolérable, mais seulement par leur application fortement discriminatoire à l'encontre de catégories bien spécifiques d'individus et dans certains lieux symboliques. (□) [Elles créent] de nouvelles catégories d'individus *diabolisés* et d'*altérités déviantes*, qui, paradoxalement, ne

<sup>1</sup> *Idem*, p. 675, n. 39. La citation finale est extraite de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La reproduction*, Paris : Minuit, 1970, p. 18.

<sup>2</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle*, op. cit., pp. 269-271

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 272, n. 16

<sup>4</sup> Antonio Tosi, « Le persone senza dimora e le stazioni ferroviarie : alcuni nodi operativi », *art. cit.*, p. 24

<sup>5</sup> Ota De Leonardis, « Statuto e figure della pericolosità sociale tra psichiatria reformata e sistema penale : note sociologiche », *Dei Delitti e delle Pene*, vol. 2, 1985, pp. 323-350

sont nullement les responsables des actuels meurtres et viols de masse mais les victimes de la mondialisation : les jeunes économiquement marginalisés, socialement exclus et transformés en étrangers<sup>1</sup> ».

On va effectivement voir dans la troisième partie que produire de l'ordre revient concrètement à contrôler les immigrés (ou leurs enfants) : sur les quatre terrains, les populations immigrées sont toutes la cible privilégiées des acteurs organisés de la production de l'ordre. De surcroît, dans le cas du centre commercial italien et de la gare française, ces populations immigrées ne profitent même pas des relations de pouvoir qui bénéficient aux adolescents italiens ou aux sans-abris français. Comment interpréter cette incrimination particulière ? Faut-il la réduire à des considérations instrumentales □ la sur-criminalité des immigrés expliquant leur sur-incrimination ?

---

<sup>1</sup> Adam Crawford, « Vers une reconfiguration des pouvoirs ? Le niveau local et les perspectives de la gouvernance », *art. cit.*, pp. 8-9

## Troisième partie : Production de l'ordre et immigration

Les immigrés et leurs enfants subissent des discriminations dans de nombreux domaines. « Les tests contrôlés révèlent la litanie complète des pratiques discriminatoires sur les marchés du travail et du logement, dans les services publics, les tribunaux, les assurances, les banques, et même dans la location de voitures<sup>1</sup> ». Sur le marché du travail, les « travailleurs invités » ont servi d'amortisseurs de la crise économique : « durant la récession de 1974-1977, les usines ouest-allemandes ont réduit leur force de travail de 765 000 ouvriers □42 % desquels étaient étrangers<sup>2</sup> ». Le principe « dernier embauché, premier viré » (*last-in, first-out*) pour les enfants d'immigrés sur le marché du travail a été mis en évidence dans les usines automobiles de Sochaux-Montbéliard pendant la période de croissance 1998-2001 en France<sup>3</sup>.

**L'enquête de terrain montre que produire de l'ordre est indissociable de surveiller de façon plus attentive les immigrés ou les personnes issues de l'immigration.** L'analyse de la relation entre production de l'ordre et immigration soulève la question du racisme. Le racisme-comme-concept-scientifique est l'une des notions les plus controversées des sciences sociales, parce que le racisme-comme-fait-social est lui-même extrêmement controversé dans le débat public et dans le monde social. Selon Bastenier, le racisme est devenu une « version laïcisée du Mal<sup>4</sup> » dans les démocraties occidentales, et que le racisme-comme-catégorie-d'accusation-morale « pèse du poids d'un moralisme trompeur sur la compréhension que les Européens parviennent à se donner de la nature des enjeux sociaux qu'ils appréhendent sous cette thématique<sup>5</sup> ». Comment analyser les discriminations à l'encontre des immigrés dans le champ de la production de l'ordre sans s'inscrire dans le registre de l'accusation morale ?

Cette partie est organisée en deux chapitres. Le chapitre 7 établit le constat de la disproportion des immigrés dans les incriminations opérées par les policiers et les agents de sécurité, ce qui pose un problème d'interprétation et soulève deux hypothèses, l'une relative à la surcriminalité des immigrés et l'autre à leur surincrimination. Les deux tests, non-concluants, montrent la complexité du problème. Le chapitre 8 tente d'analyser l'incrimination des immigrés sans se référer à la notion de racisme, en recourant à une théorie fonctionnaliste fondée sur les travaux de Mary Douglas.

La théorie de la déviance sociale est un autre exemple d'approche indirecte en sociologie cognitive : elle examine ce que la société rejette. Savoir quels comportements sont les plus valorisés à partir d'affirmations positives laisse trop de place aux interprétations subjectives. On obtient des données beaucoup plus claires en étudiant l'objet du dégoût. (□) Une théorie sociologique du rejet trouvera une base plus sûre qu'une théorie sociologique de la valeur à cause du caractère public des sanctions et des prohibitions liées aux attitudes négatives.<sup>6</sup>

Dans cette troisième partie, on va d'abord montrer en quoi la focalisation de la production de l'ordre sur les immigrés correspond à une réalité empirique. Ensuite, on va tester deux hypothèses classiques pour expliquer la sur-incrimination des immigrés, mais ces tests empiriques ne vont pas se montrer satisfaisant. Cela va nous mener à formuler une dernière hypothèse légitimée par une littérature émergente.

---

<sup>1</sup> Thomas F. Pettigrew, « Reactions Toward the New Minorities of Western Europe », *art. cit.*, p. 88. En France, les associations anti-racistes ont montré que les discothèques refusaient leur accès aux Maghrébins.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 89

<sup>3</sup> Stéphane Beaud, Michel Pialoux, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris : Fayard, 2003

<sup>4</sup> Albert Bastenier, *Qu'est-ce qu'une société ethnique ? Ethnicité et racisme dans les sociétés européennes d'immigration*, Paris : PUF, « Sociologie d'aujourd'hui », 2004, p. 14

<sup>5</sup> *Idem*, p. 15

<sup>6</sup> Mary Douglas, *Comment pensent les institutions* (1986), suivi de *La connaissance de soi et Il n'y a pas de don gratuit*, Paris : La Découverte / Poche, « Sciences humaines et sociales », 2004, p. 114



## INTRODUCTION : DE QUELLE « IMMIGRATION » PARLE-T-ON ?

Le problème de la définition de l'immigration est celui du différentiel entre science et sens commun. Le mot « immigration » recouvre des situations très différentes, et sert même à désigner des populations qui ne sont pas immigrées : les adolescents issus de l'immigration à Lyon sont quasiment tous nés en France et de nationalité française, mais n'en sont pas moins considérés comme des « Arabes ». Comment rendre compte de ces deux aspects ? Le linguiste Kenneth Pike a introduit la distinction entre les perspectives *étiques* et *émiques*<sup>1</sup>. Les deux perspectives concernent le statut de la connaissance<sup>2</sup> :

- La connaissance étique est celle des scientifiques : ses catégories et ses distinctions doivent être avalisées par la communauté scientifique selon les principes épistémologiques en vigueur et ont une valeur universelle. De ce point de vue, les adolescents maghrébins ne sont ni étrangers ni immigrés.
- La connaissance émique est celle des membres d'une société donnée : elle concerne les catégories et les distinctions culturellement signifiantes pour les membres de cette société<sup>3</sup>. De ce point de vue, les adolescents maghrébins sont avant tout des « Arabes » et leurs comportements délictueux relèvent du « problème de l'immigration ».

Pour étudier la relation entre production de l'ordre et immigration, il faut certes clarifier la notion d'immigration du point de vue étique, mais il faut aussi s'intéresser au point de vue émique, c'est-à-dire à la façon dont les acteurs perçoivent le monde.

### LES LIMITES DU POINT DE VUE *ETIQUE* SUR L'IMMIGRATION

Un rappel élémentaire est de distinguer « immigré » et « étranger » : « étranger » est une catégorie juridique définie par rapport au droit de la nationalité du pays d'accueil. Certains immigrés sont étrangers, d'autres ont acquis la nationalité du pays d'accueil, ils n'en restent pas moins immigrés, c'est-à-dire nés à l'étranger de parents étrangers. Il faut distinguer aussi les personnes immigrées (nées à l'étranger et venues vivre dans le pays d'accueil) de leurs enfants, le plus souvent nés et scolarisés dans le pays d'accueil. L'expression « immigré de deuxième génération » n'a donc pas de sens *du point de vue étique*, puisque les enfants des immigrés nés dans le pays d'accueil ne sont pas des immigrés.

L'immigration revêt elle-même différentes modalités. Les « sociétés européennes d'immigration<sup>4</sup> » comme la France et l'Allemagne ont connu pendant la période du boom économique et de croissance de l'État-providence une immigration économique, organisée par le gouvernement et le patronat. Les immigrés ont été massivement employés dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, et dans l'industrie lourde. Leurs conditions de travail et de logement étaient beaucoup moins avantageuses que celles de leurs homologues nationaux.

Les années de prospérité finirent avec le choc pétrolier et le chômage qui s'ensuivit. L'immigration de travail fut stoppée abruptement, et les gouvernements développèrent des initiatives pour encourager les « travailleurs invités » à s'en aller. Mais leur nombre ne décrut que faiblement. Dans les années 1980, les nouvelles minorités

---

<sup>1</sup> Kenneth L. Pike, *Language in relation to a unified theory of the structure of human behavior*, Glendale, CA : Summer Institute of Linguistics, 1954. « Étique » est un néologisme qui n'a rien à voir avec l'éthique (la morale).

<sup>2</sup> James Lett, « Emic/Etic Distinctions », in David Levinson and Melvin Ember (dir.), *Encyclopedia of Cultural Anthropology*, New York : Henry Holt and Company, pp. 382-383

<sup>3</sup> Pike défend la thèse relativiste selon laquelle la connaissance étique n'est qu'une forme particulière de connaissance émique, tandis que Marvin Harris (un anthropologue culturel) estime que la connaissance étique est supérieure à la connaissance émique. Voir Marvin Harris, « History and Significance of the Emic/Etic Distinction », *Annual Review of Anthropology*, n°5, 1976, pp. 329-350

<sup>4</sup> Selon l'expression d'Albert Bastenier, *Qu'est-ce qu'une société ethnique ?*, op. cit..

augmentaient encore en nombre, par trois sources : le regroupement familial, les taux de natalité élevés associés aux faibles taux de mortalité, et le nombre croissant de réfugiés.<sup>1</sup>

Aujourd'hui, la majorité des migrants dans les sociétés européennes proviennent du regroupement familial, sont des réfugiés politiques et des immigrés économiques clandestins. Dans le cas italien, la situation est plus complexe, puisque le boom économique a vu l'afflux de migrants intranationaux venus des régions méridionales. Depuis les années 1990 arrivent dans le Nord de la péninsule des immigrés « économiques » qui font de l'Italie un pays d'immigration de première génération (pour plus de développements sur l'immigration en Italie, voir l'*Introduction méthodologique*).

En lui-même, le concept d'immigration ne désigne pas la nature du pays de provenance de l'immigré. Elle est pourtant fondamentale pour comprendre le rapport à l'immigration qui se construit dans le pays d'accueil et c'est là qu'on voit les limites du point de vue étique, ou plutôt comment le point de vue étique dépend du point de vue émique : l'« immigré » vient forcément d'un pays moins développé que le pays d'accueil<sup>2</sup>. Il importe là encore de distinguer l'immigration des ex-colonies (Caribéens et Pakistanais en Grande-Bretagne, Maghrébins en France) de l'immigration des autres pays. Les Portugais ont par exemple un statut relativement favorisé par rapport aux Maghrébins en France.

Pettigrew distingue sept types d'immigration, par ordre décroissant de légitimité sur le territoire (ce qui induit déjà une connotation émique à une analyse qui se veut étique)<sup>3</sup> :

- Les « nationaux » qui reviennent dans le pays natal, comme les Saxons de Roumanie, à qui la nationalité allemande est automatiquement accordée (malgré huit siècles de séparation).
- Les citoyens de l'Union Européenne, comme les Portugais en France ou les Italiens en Allemagne.
- Les habitants des anciennes colonies (Pakistanais et Indiens en Grande-Bretagne, Nord-Africains en France, Surinamiens aux Pays-Bas).
- Les travailleurs recrutés dans des pays non-colonisés, comme les Turcs en Allemagne.
- Les réfugiés politiques et les demandeurs d'asiles.
- Les immigrés clandestins « économiquement utiles », comme les Polonais en Allemagne, et une grande part des immigrés en Italie.
- Les immigrés clandestins non désirés (les « vrais clandestins »).

Ces distinctions sont utiles pour concevoir des outils *étiques*, afin d'analyser et de comparer les différentes formes d'immigration. Mais ils ne sont pas conçus pour rendre compte des définitions *émiques* de l'immigration, c'est-à-dire des définitions qui ont une efficacité sociale. L'analyse des connaissances émiques est la spécialité de l'ethnométhodologie.

## LE POINT DE VUE ÉMIQUE : L'APPORT DE L'ETHNOMÉTHODOLOGIE

L'ethnométhodologie est un courant de la sociologie américaine qui s'intéresse à la façon dont les acteurs, censés disposer de compétences et ne pas être des « idiots culturels », parviennent à faire sens de leur propre monde social<sup>4</sup>. Le postulat de l'ethnométhodologie est que l'ordre social est illusoire, et que le monde y compris dans ses dimensions les plus quotidiennes et les plus triviales est instable. L'ordre social est une construction cognitive des individus, un ensemble de schémas auxquels les individus se raccrochent pour réduire leur angoisse par rapport à une réalité désordonnée.

<sup>1</sup> Thomas F. Pettigrew, « Reactions Toward the New Minorities of Western Europe », *art. cit.*, p. 80

<sup>2</sup> Un Américain en Espagne, par exemple, n'est jamais un « immigré » : Kitty Calavita, « A Reserve Army of Delinquents – The Criminalization and Economic Punishment of Immigrants in Spain », *Punishment and Society*, 5 (4), 2003, pp. 399-400

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 80-81

<sup>4</sup> Harold Garfinkel, *Studies in Ethnomethodology*, *op. cit.*.

L'idée de l'ethnométhodologie est de quitter une perspective objectiviste dans laquelle le scientifique est seul habilité à construire et utiliser des outils de catégorisation et de classification du monde, et de s'intéresser aux méthodes utilisées par les acteurs pour ordonner cognitivement le monde.

Or, les acteurs utilisent des catégories différentes de celles du droit et de la sociologie, lesquelles ne reflètent pas les définitions de sens commun. Dans le sens commun, les distinctions conceptuelles s'effacent au profit de dichotomies (« eux » / « nous ») fondées sur la couleur de la peau, les traits du visage, l'origine « ethnique » perçue, et les stéréotypes qui sont associés à cette origine. Il est important de prendre au sérieux les catégorisations du sens commun dans la mesure où leur efficacité sociale est bien supérieure à celle des catégories savantes. Les termes émiques pour désigner « eux » font partie intégrante de la relation de pouvoir entre « nous » et « eux » :

Dans les pays anglophones comme dans toutes les sociétés humaines, la plupart des gens disposent de toute une gamme de mots pour stigmatiser d'autres groupes : « nègre », « youpin », « macaroni », « gouine », « papiste » etc. n'ont de sens que dans le contexte de relations spécifiques entre établis et marginaux.<sup>1</sup>

Par exemple, l'expression du sens commun français « jeune des banlieues » présente tous les signes de la mauvaise notion de sens commun, inutilisable dans la recherche scientifique. L'expression « jeunes des banlieues » désigne des adolescents et des jeunes adultes, pour la plupart immigrés ou issus de l'immigration maghrébine ou noire-africaine, issus de parents peu qualifiés, habitant dans une banlieue populaire (mais pas forcément), avec une apparence vestimentaire et un accent caractéristiques, et plus ou moins suspectés de petite délinquance. L'expression de sens commun « racailles » désigne les mêmes individus, quand leur mauvaise réputation est confirmée par un comportement agressif. Souvent, l'expression « jeunes des banlieues » est réduite à l'expression « jeunes », qui désigne la même chose. L'expression « jeunes » est sémantiquement bien distincte du terme « les adolescents », qui désigne plus sûrement des individus du même âge, mais blancs et des classes moyennes et supérieures. L'idée de l'ethnométhodologie est de ne pas se cantonner à une critique (nécessaire) des taxinomies du sens commun, mais étudier ce qu'elles signifient, pour voir comment elles *produisent* de la réalité.

*C'est des racailles, c'est comme ça qu'il faut les appeler. (Vendeur, petite boutique textile, centre commercial)*

En Italie, le terme le plus utilisé pour désigner les immigrés pauvres est « extracommunautaire » (ressortissant hors-UE). Le mot est largement diffusé dans les médias et dans les conversations quotidiennes. Il n'est pas considéré comme péjoratif.

Parler de relation entre production de l'ordre et *immigration* est donc une facilité de langage. Le mot *immigration* est une mauvaise approximation de la réalité censée être désignée. En Italie, les Suisses, les Américains et les Japonais sont des étrangers qui ne viennent pas de l'Union Européenne, mais ils ne sont pas considérés comme des extracommunautaires. Là où le discours antiraciste perçoit une irrationalité pathologique (caractéristique du racisme) à considérer que des individus nés Français en France soient considérés (à cause de leur couleur de peau) comme immigrés ou étrangers, la sociologie doit tenir compte de l'efficacité sociale de la façon dont les individus perçoivent le monde social. Dans le champ de la production de l'ordre, cette efficacité apparaît à travers la focalisation des agents de sécurité et des policiers sur les immigrés en France et en Italie. **En privilégiant une perspective émique sur l'immigration, on va montrer que l'incrimination des immigrés dépend moins de choix rationnels que de logiques cognitives.**

---

<sup>1</sup> Norbert Elias, « Les relations entre établis et marginaux, essai théorique », in Norbert Elias, John L. Scotson, *Logiques de l'exclusion*, op. cit., p. 47

## CHAPITRE 7 : LA FOCALISATION DE LA PRODUCTION DE L'ORDRE SUR L'IMMIGRATION

La question de la relation entre criminalité, production de l'ordre et immigration est éminemment polémique : aux discriminations concrètes s'opposent les accusations instrumentalisées de racisme. Dans ce chapitre, on va d'abord montrer empiriquement comment les immigrés sont les principales cibles des acteurs de la production de l'ordre sur les quatre terrains. Ensuite, on va se confronter au problème de l'interprétation de la focalisation de la production de l'ordre sur l'immigration.

### ETABLIR LES FAITS SUR LES TERRAINS ETUDIÉS

L'enquête de terrain montre que produire de l'ordre est indissociable de surveiller de façon plus attentive les immigrés ou les personnes issues de l'immigration. Sur les terrains français, les personnes les plus susceptibles d'être surveillées et appréhendées par les policiers et les agents de sécurité sont les adolescents et les jeunes hommes issus de l'immigration maghrébine et noire-africaine. Sur les terrains italiens, l'incrimination concerne les extracommunautaires et les Tziganes.

### La gare de la Part-Dieu : « rester maître »

*« 90 % de notre population c'est plutôt maghrébin »*

Les institutions susceptibles d'arrêter des suspects ou des délinquants en flagrant délit, à la gare française, sont la Surveillance générale (Suge) de la SNCF et la police nationale. En dépit de la norme qui interdit de passer pour raciste ou d'extrême droite (ce qui revient, dans le contexte français, au même), les agents de la Suge et de la police expliquent que la plupart des interpellations auxquelles ils procèdent concernent des adolescents et des jeunes adultes issus de l'immigration. Dans la mesure où la loi française interdit d'enregistrer les origines ou la couleur de la peau dans les statistiques, ni la Suge ni la police ne disposent de données chiffrées sur les proportions relatives des différents groupes ethniques<sup>1</sup>. Les données des chefs de service sont donc des estimations issues de l'expérience quotidienne.

*De toutes façons, moi je suis franc avec vous, 90 % de notre population c'est plutôt maghrébin, peut-être même plus (Agent de maîtrise 1, Surveillance générale SNCF)*

On se souvient que l'interpellation des délinquants n'est pas l'activité prioritaire de la Suge, à qui la SNCF a assigné la mission de patrouiller en uniforme pour rassurer les voyageurs. Les contraventions et les délits pour lesquels des individus sont arrêtés sont essentiellement des infractions au règlement SNCF (fraude). Les affaires de vols ou d'altercations avec le personnel SNCF sont rares (de l'ordre du mensuel). Les tendances récentes verraient une augmentation de la part des délinquants issus des pays de l'est.

*Vous voulez que je sois honnête avec vous ? Vous voulez que je sois honnête avec vous ? Franchement ? Objectivement parlant ? 90 % de mes clients sont des jeunes de type nord-africain ou africain. Ça peut pas plaire à tout le monde mais c'est malheureusement la vérité. 90 % de mes clients. Les 10 % restant □ Faut dire ce qui est, je vais pas les chercher mes clients, c'est eux qui viennent (rires). (□) Ce nombre peut être réduit à 70 % parce qu'on a un nouveau type de délinquance qui arrive, c'est la délinquance des pays de l'est, roumains tziganes ou autre etc., qu'on avait avant avec les gens du voyage, mais là on a baissé, ils ont gagné du territoire entre guillemet sur la délinquance des jeunes des cités □ (Agent de maîtrise 2, Surveillance générale SNCF)*

<sup>1</sup> Le sens de la loi française qui interdit de tenir compte des origines dans les statistiques est de traiter tout citoyen sur un pied d'égalité ; c'est une loi qui se veut « antiraciste ». Ce faisant, elle permet aux policiers et aux agents de sécurité de n'arrêter quasiment que des personnes issues de l'immigration, sans que l'on puisse disposer de données sur cette disproportion et donc susciter un débat public.

Pour les policiers, les adolescents et les jeunes adultes issus de l'immigration (les « jeunes des banlieue ») restent les principaux suspects et coupables. Le contexte français est celui d'une grande conflictualité entre la police et les « jeunes ».

*Non, je n'ai aucun respect pour eux, je sais qu'ils me respectent, j'attends qu'ils commettent des erreurs pour faire une procédure, je veux pas jouer au gendarme et au voleur avec eux, les vols c'est grave, les petites choses quotidiennes qu'ils font c'est grave. (□) Des stups, des petits vols, du racket, des vols de téléphone portable à l'arrachée. Donc c'est sûr qu'on les connaît par leur identité complète, mais je dirais pas que c'est une forme de respect. C'est le collimateur plutôt. (Agent de police judiciaire 3, gare française)*

Les raisons de cette conflictualité dépassent le cadre du système local de la gare : elles tiennent à l'histoire des émeutes dans les quartiers de relégation et à leur répression<sup>1</sup>, aux contrôles d'identité discriminatoires répétés, à la violence de certaines interventions policières et aux occasionnelles « bavures » □ un euphémisme qui désigne les homicides commis par les policiers, plus ou moins involontaires, et sanctionnés de façon extraordinairement clémente par la justice et l'institution policière<sup>2</sup>, ainsi qu'au compte-rendu médiatique de cette conflictualité<sup>3</sup>. Cette conflictualité est entretenue par les provocations, les injures et les marques de mépris de la part des adolescents envers les policiers, et par la peur que ressentent les policiers lors de certaines interventions. Il est donc inutile de tenter de comprendre la focalisation des policiers sur les personnes issues de l'immigration sans faire référence à ces raisons extérieures au système de la gare.

### *La logique du territoire dans la gare de la Part-Dieu*

Les études sur les adolescents vivant dans les quartiers de relégation urbaine montrent que la notion de territoire est nécessaire pour comprendre certaines pratiques déviantes et la construction des identités<sup>4</sup>. Pour les forces de l'ordre au sens large, c'est-à-dire les policiers et les agents de la police ferroviaire, la notion de territoire à défendre est également récurrente. Dans la logique de la défense et de la reconquête d'un territoire, il s'agit moins de protéger le public que de mener une lutte incessante contre l'ennemi qui menace « nos » positions. Les forces de sécurité ne sont plus dans une relation duale avec le public dont il s'agit de réguler les débordements mais opèrent une distinction au sein du public entre « les gens normaux » et le groupe-cible, en l'occurrence les « bandes de jeunes ».

*Il y avait pas une bande, mais un groupe, avec un noyau, ils croyaient que la gare était à eux, on leur a fait comprendre que la gare est à nous. (□) Nous notre boulot c'est repérer les personnes et leur faire comprendre, si on fait ça une fois ça sert à rien, mais si on fait ça tous les jours ça dissuade fortement. Très fortement. (Agent de police judiciaire 3, gare française)*

La logique « nous » versus « eux » a pour enjeu le contrôle du territoire. La préoccupation principale de ceux qui sont en charge de la sécurité est de « rester maître ». Il y a un glissement entre la conception traditionnelle d'un niveau de criminalité élevé et celle qui met en avant la sauvegarde du territoire. La logique de contrôle du territoire vise moins les pratiques pénalement répréhensibles (les infractions à la loi) que des réunions d'individus auxquels on impute *a priori* des conduites criminelles, ce qui justifie *ex ante* le « combat » qui leur est livré.

*La gare est grande, mais je pense que c'est un terrain qu'on laisse au bout d'un moment faudra le reprendre si je peux m'exprimer ainsi, parce que on*

<sup>1</sup> Voir Christian Bachmann et Nicole Le Guennec, *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier*, Paris : Albin Michel, 1997

<sup>2</sup> Voir Fabien Jobard, *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Paris : La Découverte, « Politique et sociétés », 2002

<sup>3</sup> Voir Éric Macé et Angelina Peralva, *Médias et violences urbaines. Débats politiques et construction journalistique*, Paris : La documentation française / IHESI, 2002

<sup>4</sup> Voir David Lepoutre, *Cours de banlieue. Codes, rites, langages*, Paris : Odile Jacob, 1997, pp. 35-78 et Michel Kokoreff, « La dimension spatiale des modes de vie des jeunes », *Sociétés contemporaines*, n°17, 1994, pp. 29-49

*laisse une place libre et tout doucement elle est prise par quelqu'un, toujours, et après ce sera plus dur de changer les habitudes de ces bandes là, de leur faire comprendre que le train c'est pas à eux, c'est chez nous ; enfin c'est une façon de parler, on va parler de territoire, la SNCF, bon je suis agent SNCF, c'est chez moi, c'est mon territoire, faut nuancer bien sûr. (Agent 2, Surveillance générale SNCF)*

Deux références mythiques aident à comprendre la préoccupation des forces de l'ordre pour la défense ou la reconquête du « territoire » : la banlieue parisienne et Beyrouth. Beyrouth est régulièrement évoquée par les policiers et les agents de la Suge comme métaphore pour rendre compte des rapports entre forces de l'ordre, « jeunes de banlieue », et monde urbain. La déliquescence des régulations sociales traditionnelles et le conflit de culture conduiraient à la guérilla urbaine sans merci entre adolescents issus de l'immigration et forces de l'ordre. Pour ces dernières, la différence entre la situation à la gare et au centre commercial, la banlieue parisienne et le Beyrouth mythique n'est pas de nature, mais de degré. Contrôler le territoire revient à le préserver « tant qu'il en est encore temps » d'une situation de guerre civile.

*On a vu l'apparition de la délinquance sur Paris par exemple, moi je vois en 93, on a vu le changement de mentalité. On avait quelques graffitis, par ci par là. Après on a eu les voitures lacérées, tagguées, vous voyez, avec des signatures, là, c'est que la délinquance s'est installée. ( ) Vous faites la comparaison entre la banlieue parisienne et la province, vous rendez compte que vous prenez un train de banlieue à Paris, c'est Beyrouth, je vous le dis honnêtement c'est Beyrouth (Agent de maîtrise 2, Surveillance générale SNCF)*

La logique du territoire est particulièrement à l'œuvre dans la gare, un peu moins dans le centre commercial, qui est pourtant le théâtre de logiques similaires en terme d'incrimination des individus issus de l'immigration.

## **Le centre commercial de la Part-Dieu : le contrôle ethnicisé**

### *« Les bandes de jeunes »*

Une anecdote de terrain illustre l'ambiguïté des relations entre les magasins, la direction du centre commercial lyonnais et les adolescents issus de l'immigration. Pendant un laps de temps très court, pas plus d'une semaine, une affichette a été collée sur la porte d'un établissement de loisirs :

*Baskets et jogging interdits. La direction.*

Cette affichette est plus précise que l'habituel « Tenue correcte exigée ». Elle n'est pas aussi explicite que « Jeunes des banlieues interdits », bien que son sens réel, dans le contexte du centre commercial lyonnais, soit exactement celui-là. Le fait que l'affichette ait disparu aussi vite<sup>1</sup> témoigne des problèmes qu'elle a posé à la direction du centre commercial, qui est très vigilante sur les devantures des magasins. On a vu, dans le chapitre 4, que la politique de sécurité de la direction du centre visait à ne pas envenimer les relations avec les adolescents issus de l'immigration ; ceux-ci n'en constituent pas moins les suspects et les cibles des acteurs organisés.

Du point de vue des magasins et des agents de sécurité des magasins, les « jeunes des banlieues » représentent l'adversaire principal, particulièrement dans la lutte contre les désordres. Le vocabulaire martial et la logique « eux » / « nous » dominent la définition de la politique de sécurité d'un magasin.

*Les bandes de jeunes. Mon action prioritaire c'est de décourager ces jeunes qui viennent en bande. Donc quand ils viennent ils sont connus. J'ai un combat prioritaire contre ces jeunes-là. ( ) Nous on est un espace privé ouvert au public. [Très ferme] On veut rester maître chez nous. (Responsable de la sécurité, grande surface généraliste, centre commercial français)*

<sup>1</sup> Je l'ai vue lors des premiers repérages dans le centre commercial avant de commencer les entretiens ; deux ou trois jours plus tard, je suis revenu avec un appareil photo pour l'immortaliser, mais elle avait déjà disparu.

Pour les agents de sécurité, la conflictualité privilégiée avec les « jeunes des banlieues » est la principale donnée sur la description des conditions de travail.

*Le centre, c'est l'endroit, même la police le dit, c'est là où on est le plus agressé en France. Ils [les agents de sécurité] se font beaucoup plus insulter. □\*\*\* [nom du centre] □ c'est devenu un juron. (□) Y'a toujours ces racailles, ils viennent de partout, ça arrive par dizaines, du métro. (□) (Syndicaliste FO-Sécurité)*

Les policiers, invoquant leur expérience quotidienne, rendent également compte du surcroît de problèmes que causent les adolescents issus de l'immigration. Les attitudes et mentalités des policiers vis-à-vis des adolescents issus de l'immigration ne sont pas monolithiques. Le maniement de l'euphémisme ironique (« chers jeunes enfants ») permet à ce policier interviewé de se faire comprendre □ c'est-à-dire stigmatiser ces adolescents □ tout en n'enfreignant aucune norme de bienséance.

*Bon, il y a beaucoup de délinquance. C'est le centre où il y a le plus de magasins d'Europe, 260 magasins, vous imaginez, ça draine beaucoup de gens, donc il y a des magasins de sport, donc ça vole, les jeunes se laissent pas mal tenter. On a des vols en réunion, des bandes qui s'installent, pas mal de jeunes qui boivent de l'alcool en bande. Quand ces chers jeunes enfants [sourire ironique] sont ivres, ils font des bêtises. (Officier de police judiciaire 2, centre commercial français)*

Pour cet autre policier interviewé, la stigmatisation explicite et sans équivoque est le signe de dispositions plus tranchées vis-à-vis des « jeunes de banlieues ».

*Le problème c'est toujours les mêmes jeunes, les mêmes bandes qu'on trouve, je dirais pas les termes, on me traiterai de raciste, ils viennent pour voler, pour boire, et pour emmerder la population. (□) Si, là bas, en Italie, ils peuvent en mettre autant qu'ils en veulent [des agents de sécurité], ils ont des melons, ils ont des Roumains, parce que l'Italien aussi est voleur. Ça dépend des races ! On n'a pas le droit de le dire, mais ça dépend des races. Les Dupont, Durand, Bonnet, on en a peut être deux par semaines, les Benhamou, les Karim, les Zoulou, tu en arrêtes cinquante. La délinquance à quatre-vingt quinze pour cent c'est du Maghreb □ Ah, la France, ça il faut pas le dire □ Ils font monter Jean-Marie<sup>1</sup>. Ces énarques, ces têtes de nœud, ils te disent que tout va bien, mais les gens ils sont pas cons, quand ils te volent ton vélo, tu sais bien que c'est eux, ils te crachent dessus, ils te traitent de fils de pute, alors évidemment, les gens ils arrivent dans l'isoloir, ils ont le bulletin de gauche, le bulletin de droite, et ils votent Jean-Marie. (Chef de poste, police, centre commercial français)*

Le caractère folklorique (et exceptionnel) de telles déclarations ne devrait pas occulter le fait important dans le centre commercial : le consensus sur la désignation des adolescents issus de l'immigration comme principaux auteurs de trouble, et, à ce titre, comme cibles privilégiées du contrôle. Les policiers qui ont des opinions divergentes sont très minoritaires et prennent des précautions oratoires pour exprimer leur point de vue. La prise en compte du critère ethnique dans la définition de la production de l'ordre est encore plus patente lorsque l'on considère les caractéristiques des agents de sécurité recrutés.

### *Le choix stratégique de l'origine des agents de sécurité*

La plupart des agents de sécurité qui dépendent de la direction du centre commercial sont issus de l'immigration maghrébine. Par contraste, la plupart des agents de sécurité dans les magasins sont issus de l'immigration noire-africaine. Cette différenciation n'a rien d'accidentel.

---

<sup>1</sup> Référence à Jean-Marie Le Pen, président du Front National (extrême droite)

Les adolescents issus de l'immigration maghrébine constituent, on l'aura compris, un problème particulier dans le centre commercial. Il arrive fréquemment qu'ils aient des interactions non souhaitées avec les services de sécurité. Si les agents étaient des Blancs, ils pourraient être accusés de racisme par les adolescents ; le fait que les agents aient la même couleur de peau que leur cible préférentielle réduit le champ d'accusation. Les agents sont recrutés dans les grands ensembles des quartiers d'où sont censés venir les adolescents pour diminuer la tension entre « sécurité » et adolescents, pour accroître les possibilités de dialogue et de négociation et pour prévenir des débordements. La « proximité culturelle » supposée entre adolescents et agents est censée permettre une meilleure communication

Certains commerçants critiquent ouvertement la politique de prévention du centre. Selon eux, la « proximité culturelle » entre surveillants et délinquants n'améliore pas l'ambiance dans le centre commercial mais conduit au laxisme. Ces commerçants estiment que la solidarité qui lie les personnes d'origine maghrébine est plus importante que le travail qui leur est confié. La direction du centre serait complice puisqu'elle aurait interdit à ses agents de courir après un voleur dans les allées du centre.

*Un jour la vendeuse d'un magasin de fringues pour femmes, là haut, je vais pas dire lequel, elle a eu affaire à des voleuses, elle s'est pris des baffes, et quand le vigile est arrivé, il leur a tapé la bise, il a parlé en arabe, elle était tombée sur le vigile qui est de la famille Machin ! C'est pas possible, moi on me fait le coup je rentre dans le tas tout de suite ! Un jour ça va péter parce que les commerçants ils en ont marre. (Vendeur, petite boutique textile, centre commercial)*

Cette opinion reste minoritaire mais témoigne des tiraillements qui existent au sein des commerçants vis-à-vis de la définition de la politique de sécurité. Les petites boutiques n'ont pas les moyens de payer un agent et ce sont les gérants ou le vendeur qui doivent « faire la police ». Elles sont plus dépendantes des forces de sécurité du centre commercial, et donc plus amères vis-à-vis de la politique de la direction, qui donne l'impression que les délinquants sont privilégiés par rapport aux commerçants. Les grandes surfaces disposent d'un service de sécurité qui leur permet d'être relativement autonome dans la gestion de la violence sur leur territoire.

Pourtant, la direction du centre réfute cette analyse en arguant de contraintes liées au marché de l'emploi : il n'y aurait que des hommes issus de l'immigration maghrébine qui voudraient être agents de sécurité.

*Mais qui veut faire agent de sûreté : vous ? non. ( ) On n'a pas tellement le choix en sûreté. ( ) Lorsque vous prenez des jeunes du quartier, ils ont du mérite, parce qu'ils ont peut être été des voyous, moi je sais pas, mais ils font respecter le règlement, quoi de plus beau ? on me dit «vous prenez que des arabes», mais eux ils font respecter un règlement, la société. C'est des gens qui ont envie de réussir dans la vie. Pour moi je trouve qu'il y a un mérite. Un petit jeune du quartier qui veut s'en sortir, respecter quelque chose, c'est beau. Moi je trouve que c'est beau. (Responsable de la sécurité du centre commercial)*

Mais la présence massive des agents issus de l'immigration noire-africaine dans le monde de la sécurité en général et leur absence dans l'équipe du centre commercial invalide l'argumentation de la contingence du marché du travail, à laquelle personne ne croit dans le centre. La fonction de négociation des « agents Arabes » du centre est bien identifiée par les commerçants satisfaits de la sécurité qui voient dans la distinction entre « agents Noirs » et « agents Arabes » un efficace partage des tâches : les agents Noirs des commerçants emmènent les adolescents hors du magasin, où ils sont pris en charge par une équipe (voire le médiateur) d'« agents Arabes » avec qui ils pourront parlementer. Cette division du travail a pour fonction de minimiser les esclandres, qui sont les ennemis du commerce.



*Quand on voit que c'est un peu chaud, on n'hésite pas, on appelle la sécurité. En plus comme c'est toujours les mêmes qui causent des problèmes, pratiquement, ils les connaissent tous, ils savent comment leur parler, les calmer. (Directeur, établissement de loisir, centre commercial)*

*En plus ils [les agents de sécurité maghrébins] connaissent les jeunes, ils parlent la langue, il vaut mieux que les problèmes soient gérés par eux que par quelqu'un d'autre. (Responsable de la sécurité du centre commercial français)*

L'emploi d'agents de sécurité issus de l'immigration maghrébine par la direction du centre s'inscrit dans la logique de prévention et de négociation que l'on a décrit dans le chapitre 4. Comment expliquer le choix d'agents issus de l'immigration noire-africaine dans les magasins ?

L'agent de sécurité « Black » fait partie des nouveaux clichés dans le monde du travail en France, comme le concierge portugais. Les sociétés de sécurité privée embauchent volontiers des Noirs – lesquels subissent des discriminations dans la plupart des autres secteurs du marché du travail. Si le métier fait l'objet d'une certaine fierté de la part des agents Congolais et Ivoiriens (une fierté liée au port du costume), il est aussi le seul à être ouvert aux jeunes diplômés français Noirs<sup>1</sup>. Dans le monde de la sécurité, l'expérience aurait appris aux dirigeants des sociétés et aux directeurs des magasins que les agents blancs n'auraient pas d'autorité, ne seraient pas craints par les adolescents issus de l'immigration maghrébine. Au contraire, les Noirs auraient un physique et une réputation propre à l'exercice du métier d'agent de sécurité confronté aux adolescents<sup>2</sup>.

*[Au centre commercial] dans les magasins c'est des Noirs ; moi on m'a dit que je vous mets des Noirs ça fait peur aux Maghrébins. Les agents de sécurité quand ils calment des personnes c'est souvent des maghrébins. Moi, le patron m'a dit que les maghrébins ont peur des noirs. ( ) Il y a d'autre part ce fait que les Blacks en imposent en terme de carrure, ils en imposent, ils sont calmes, ils sont pas français. (Sous-directeur, grande surface sport A, centre commercial)*

La véracité objective d'une telle affirmation importe moins que la croyance dans cette affirmation. La différence avec les « agents Arabes » est que les « agents Noirs » doivent dissuader les adolescents de commettre des délits par leur carrure, tandis que les agents « Arabes » devaient servir d'intermédiaire entre commerçants et adolescents dans le centre. Dans le cadre du centre commercial, la configuration est simple, mais à Paris, le nombre des sous-identités immigrées multiplierait les combinaisons de surveillants et de surveillés.

*Les Libanais et les Blacks sont plus zen, plus diplomates. Quand on a des Algériens, des Marocains, et des Japonais, des Coréens, enfin bref des Chinois quoi, eux ils démarrent plus vite au quart de tour, sur les salles ici. Ça dépend de la clientèle, ici on n'a pas beaucoup de Blacks. Du côté du XIII<sup>e</sup> à Paris y'a plein d'asiatiques, des agents asiatiques ça sera plus facile. Ils parlent plus facilement, ils se comprennent mieux, ils parlent dans leur langue, c'est plus dans leur culture entre eux. Sur Cergy, les Halles, les Blacks ne faisaient pas l'affaire. C'est une question de feeling avec la clientèle qui pose problème. Sur les Halles, c'étaient les gens de l'est qui étaient bien. Cergy, pas mal d'Algériens, de Marocains. Et pourtant on avait une clientèle énorme. Ça dépend des endroits, il y a une catégorie qui fonctionne mieux. (Directeur, établissement de loisir, centre commercial)*

Le fait que les commerçants mobilisent constamment des catégories ethniques dès qu'ils parlent de la sécurité dans leur magasin confirme que produire de l'ordre revient à contrôler des groupes « ethniques ». Dans le centre commercial lyonnais, toute l'organisation de la production de

<sup>1</sup> Pascal Hug, « Les agents de sécurité noirs. Un exemple de discrimination dans le monde de la sécurité », *art. cit.*, p. 101

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 102

L'ordre répond au besoin de contrôler les adolescents issus de l'immigration conçus en tant que groupe social.

## La Stazione Centrale de Milan et les extracommunautaires

### *Les autorités ferroviaires et les extracommunautaires*

Les immigrés présents dans la gare de Milan en tant que sans-abris ou toxicomanes sont considérés comme des nuisances par les autorités ferroviaires, de la même façon que les sans-abris et les toxicomanes italiens nuisent à la qualité commerciale du lieu. Mais l'augmentation du nombre d'immigrés clochardisés sur le site de la gare, leur présence de plus en plus voyante dans l'espace public les fait désigner aujourd'hui comme les principaux responsables du *degrado urbano* à la gare.

*Il y a tant d'ethnies, les Sud-Américains ne veulent pas aller avec les Russes, etc.. Il y a trois ou quatre endroits comme ça à Milan. Le plus moche, c'est le samedi, le dimanche, quand ceux qui travaillent se reposent et ils se retrouvent tous là. Ils se saoulent, ils font des fêtes, parce que c'est l'endroit [la gare] où se retrouver. (Responsable de la sécurité, Grandi Stazioni, gare italienne)*

Les immigrés sont identifiés comme les principaux problèmes de sécurité présents à la gare par la compagnie ferroviaire<sup>1</sup> : outre une dizaine de sans-abris « irréductibles » (ce qui signifie implicitement « italiens »), sont recensés 150 toxicomanes (dont la majorité est étrangère), un nombre indéterminé d'immigrés clandestins, de femmes de plus de 50 ans issues d'Europe centrale et « de nombreuses jeunes filles » âgées de 18 à 21 ans du Soudan, du Rwanda, et de l'Erythrée (ce qui signifie implicitement « des prostituées »<sup>2</sup>). La présence des immigrés est associée à une menace criminelle plus aiguë que s'il s'était agi de simples clochards, ce qui justifie, pour les autorités ferroviaires, une surveillance et une répression plus intensives.

*(Les extracommunautaires..) Il y en a beaucoup. Trafic de drogue sur les places, réunions de groupes délinquants et d'extracommunautaires. Sur la place Luigi di Savoia, c'est la mafia russe. Sur la place IV Novembre, c'est les péruviens, les marocains, et au centre c'est tout mélangé. (Responsable de la sécurité, Trenitalia, gare italienne)*

Les autorités ferroviaires n'ont cependant pas de compétences juridiques pour surveiller ou interpellier des individus. Les agents de sécurité privée des autorités ferroviaires ne peuvent surveiller que le patrimoine de l'entreprise. La surveillance des individus échoit à la police.

### *« 100 % des arrestations, ce sont des extracommunautaires »*

Les pratiques narrées de surveillance et d'interpellations des policiers de la gare montrent la relation privilégiée qu'entretiennent policiers et immigrés. L'immense majorité des personnes arrêtées est constituée d'étrangers, principalement pour des vols et des affaires de stupéfiants.

*90% des arrestations c'est des étrangers [il me regarde droit dans les yeux, comme pour voir si je suis choqué]. Ils se divisent les tâches : les Nord-Africains font du deal, les Algériens et les Français, mais qui sont des ex-Algériens, ils ont les traits des Algériens [il fait un geste de la main pour désigner son visage], ils volent. Les Chiliens, les Sud-Américains font seulement du vol, et ils sont mêmes intelligents [respectueux]. Les Roumains font un peu de tout, ils volent, ils dealent. (□) Les Roumains, c'est une invasion, depuis les accords économiques, il n'y a plus besoin de visas, la moitié des crimes c'est des Roumains [il me montre la main courante]. (Policier 2, gare italienne)*

<sup>1</sup> Document interne sans titre ni date de RFI

<sup>2</sup> Dans les conversations courantes en Italie, de même que « la Philippine » désigne l'employé domestique, « la Nigériane » désigne la prostituée. Voir Asale Angel-Ajani, « A Question of Dangerous Races ? », *art. cit.*, p. 437

Montrer objectivement la sur-criminalité des étrangers en Italie est un enjeu pour les policiers de la gare italienne. Les policiers savent qu'ils peuvent être accusés de pratiques discriminatoires dans la surveillance et dans les arrestations.

*(Les auteurs des délits ) 100 %, [je lui fais répéter deux fois] 100 % des arrestations, ce sont des extracommunautaires. Il n'y a plus d'Italiens. Ce sont des Slaves, des Albanais, des Africains. Il y en a qui vivent de ça et il y en a qui sont sur les bancs de la place en bas et qui n'ont rien à manger. La population délinquante c'est celle-là. Il y a dix ou vingt ans, c'était 70 % d'Italiens et 30 % d'étrangers, mais aujourd'hui il n'y a que des étrangers. (Policier 1, gare italienne)*

Les policiers associent à chaque nationalité une criminalité préférentielle, une spécialité criminelle issue de l'expérience de leurs arrestations. Cette association empirique est susceptible d'entraîner des effets de prophétie auto-réalisatrice : quand il est fermement établi que les Marocains dealent du cannabis, que les Chiliens volent les sacs à main des voyageurs étourdis, et que les Roumains rackettent, il est rationnel de surveiller d'un peu plus près les Arabes, les Sud-Américains et les Slaves.

*Le vol, en revanche, on a eu une autre augmentation, à cause des Albanais et des Roumains qui sont arrivés, qui eux ne dealent pas, enfin, certains dealent, mais bon, mais qui surtout qui volent. Ils font aussi des vols avec violence. Les vols, non liés à la drogue, c'est surtout les Slaves. (Responsable de la Polfer, gare italienne)*

La lutte menée par tous les gouvernements contre le trafic de drogue trouve une résonance particulière dans la gare de Milan. Le trafic international est considérable, tant avec l'Espagne, la France, l'Allemagne, la Suisse par le train, qu'avec les pays de l'Est et du Maghreb par le car (via le terminal routier qui jouxte la gare ferroviaire) et, indirectement, avec l'aéroport de Malpensa (une navette toutes les 20 minutes vers la gare) qui est réputé pour être une plaque tournante de la drogue. La gare est non seulement un lieu de transit, mais aussi un lieu de vente au détail. Les policiers arrêtent donc beaucoup de dealers étrangers.

*(Les dealers ?) Tous étrangers. Ceux qui font l'héroïne, tous étrangers. Ceux qui font la cocaïne c'est moitié Italiens, moitié étrangers. Le cannabis, c'est les Marocains et les Tunisiens. ( ) L'héroïne vient de la Turquie. Lors de la dernière guerre en Albanie, au Kosovo, l'Albanie est devenue libre, ils ont planté du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne. Une grande partie arrive de là, par Bari<sup>1</sup>. (Policier 2, gare italienne)*

La progressive prépondérance des étrangers et des immigrés dans les statistiques policières pose la question de la criminalité des Italiens, dont la subite honnêteté est douteuse. Pour les policiers, chaque cohorte de délinquants italiens emprisonnés ou retraités est remplacée par une nouvelle cohorte de délinquants étrangers.

*(Mais les italiens sont forts, ils ne se font pas prendre ?!) Je ne sais pas. Les italiens qu'on arrête c'est ceux d'il y a quinze ans, c'est les voleurs de métier. Il n'y en a pas de nouveau ! Les meilleurs c'est les Algériens, les Chiliens ou les Français ex-Algériens<sup>2</sup>. (Policier 2, gare italienne)*

Selon les policiers, les délinquants étrangers ont des mœurs différentes des délinquants italiens. Les délinquants italiens d'avant l'immigration sont décrits comme des *gentlemen, fair play*, développant des formes de connivence et de respect mutuel avec les policiers, comme si la relation entre policiers et délinquants se passait entre gens civilisés. Au contraire, toujours selon les policiers, les nouveaux délinquants étrangers présenteraient des caractères moins accommodants, compliquant par là la tâche de la police.

<sup>1</sup> Bari est un port juste en face de l'Albanie.

<sup>2</sup> L'interviewé fait référence aux Français issus de l'immigration algérienne.

*Il y a beaucoup de vols qui sont devenus des vols avec violence, mais pas seulement envers les voyageurs. C'est des violences envers les policiers. Il y a quinze ans, ils étaient calmes, les voleurs, quand ils étaient pris ils disaient « d'accord, j'ai fait quelque chose de mal », et ils se laissaient faire. Maintenant ils essaient de s'enfuir. Et quand un voleur essaie de s'enfuir quand il est pris, ça devient toujours un vol avec violence. Tout ça pour un motif précis : avant les voleurs c'était des Italiens de trente, quarante ans. Maintenant c'est tous des étrangers, jeunes, vingt ans, vingt-cinq ans, et ils cherchent à s'enfuir. Automatiquement, ça devient un vol avec violence. (Policier 2, gare italienne)*

Il n'est dès lors pas étonnant que la relation entre policiers italiens et délinquants étrangers soient réduite à son strict minimum : l'arrestation.

*(C'est un problème de communication, le fait qu'ils soient étrangers) [il rit] Le temps de dialogue est très limité, la seule chose qu'on fait, c'est qu'on les arrête. (Policier 1, gare italienne)*

## **Le centre commercial de Rozzano et le rejet des Tziganes**

*« Il y a des extra-communautaires mais ils sont tranquilles »*

Dans le centre commercial italien, le travail de prévention et de médiation des agents de la direction est essentiellement dirigé vers les adolescents populaires italiens de la banlieue sud de Milan. Les relations avec les immigrés sont réduites, à la fois pour des raisons linguistiques et parce que les immigrés présents à Rozzano sont des adultes actifs, et non des adolescents désœuvrés.

*Il y a des extra-communautaires mais ils sont tranquilles. (Directrice du centre commercial italien)*

L'extrait précédent illustre la mentalité de la direction et des agents de sécurité de la direction : « il y a des extra-communautaires mais ils sont tranquilles » signifie que les extra-communautaires sont *a priori* suspectés d'être plus délinquant. La suspicion *a priori* des immigrés par les services de sécurité est consensuelle et fait partie des plaisanteries dans les conversations.

*A « Évidemment pour les langues ça aide, je parle français, on a un nouveau collègue qui parle anglais, c'est pratique, et à l'aper ils en ont un qui parle allemand.*

*B « Mais ils n'ont jamais pris un Allemand ! (rires) (Chef de la sécurité et Agent de sécurité, centre commercial italien)*

Le ressort comique de la plaisanterie est le sous-entendu de « ils n'ont jamais pris un Allemand » : les Allemands ne commettent pas de vols dans les hypermarchés italiens, au contraire des Marocains, des Albanais, des Roumains, etc.. Mais, pour les agents de sécurité, ces immigrés-là sont moins suspects que les Tziganes.

### *Intransigeance vis-à-vis des Tziganes*

Concertation et médiation ne sont jamais envisagées lorsqu'il s'agit des Tziganes, qui représentent la nuisance absolue pour les agents de sécurité ; en conséquence, les Tziganes ne peuvent même pas stationner sur le parking.

*On les [les Tziganes] maintient sous pression, on les lâche pas, jusqu'à ce qu'ils s'en aillent, on se met sur leur dos. Avec les caméras on voit, dès qu'il y a des Tziganes sur le parking on intervient, on peut pas se permettre un précédent, ils viendraient tous, et ensuite la situation te file entre les doigts. (Chef de la sécurité, centre commercial italien)*

L'intransigeance des agents de sécurité avec les Tziganes est louée par les commerçants, qui considèrent également que les Tziganes sont avant tout des voleurs. Ce préjugé est largement répandu dans toute l'Europe.

*On a eu une expérience, on a été volé par des Tziganes. Ils sont entrés, ont fait semblant de demander quelque chose, et ils ont volé la caisse. Les vigiles étaient pas assez rapides. Maintenant ils sont plus vigilants, ils arrêtent les Tziganes à l'entrée. (Commerçante, centre commercial italien)*

Dans l'hypermarché du centre commercial, la question se pose différemment, puisque les agents de sécurité de l'hypermarché concentrent leur travail sur la surveillance des vols. Comme évoqué dans le chapitre 3, des rumeurs font état de violences envers les voleurs les moins susceptibles de se défendre □ au premier chef desquels les immigrés.

*Le classique, c'est les gamins qui vont voler des jeux Playstation, les immigrés qui volent des lames de rasoir. (Caissière 2, centre commercial italien)*

L'absence de données de première main sur l'hypermarché interdit de développer plus avant, mais il est probable que le travail des agents de sécurité de l'hypermarché révèle une focalisation sur les immigrés.

\*  
\*      \*

Les acteurs italiens de la production de l'ordre ont tendance à incriminer la frange délinquante ou clochardisée des immigrés (récemment arrivés en Italie). La plupart des immigrés travaillent et les « extracommunautaires » en général ne sont pas perçus comme a priori forcément délinquants. Les stéréotypes quotidiens sont ceux de la Philippine femme de ménage, de la Roumaine employée de maison pour les personnes âgées, du Sénégalais vendeur dans la rue ; les hommes immigrés sont connus pour travailler dans le bâtiment et les travaux publics. Les interactions avec les immigrés sont courtes et instrumentales. Les immigrés délinquants et marginalisés sont vus par les policiers italiens comme de complets étrangers à arrêter et à mettre en prison.

Au contraire, en France, les acteurs de la production de l'ordre se focalisent sur les enfants des immigrés maghrébins en tant que groupe social. Les immigrés maghrébins sont présents depuis plus de quarante ans dans la société française, et les adolescents considérés comme population à risque sont les enfants ou les petits-enfants des immigrés. Ils ont été à l'école et dans les lieux de sociabilité avec les enfants des policiers et des agents de sécurité. Adolescents issus de l'immigration et policiers sont en interaction constante, depuis maintenant plus de 20 ans, créant par là une histoire commune (très conflictuelle) et des routines instituées d'interaction. En somme, la focalisation de la production de l'ordre sur les immigrés ne signifie pas la même chose en France et en Italie □ bien que les quatre cas montrent que les immigrés (ou leurs enfants) sont au cœur du processus de production de l'ordre.

## **UNE REALITE SOLIDEMENT ETAYEE, DES INTERPRETATIONS DIVERGENTES**

La focalisation des policiers publics et privés sur les immigrés ou les personnes issues de l'immigration est maintenant un fait solidement étayé : en France, les agents de sécurité et les policiers focalisent la surveillance sur les enfants des immigrés noirs et maghrébins ; en Italie, la surveillance est concentrée sur les immigrés pauvres et les Tziganes. Cela n'est pas surprenant, puisque le « thème de l'insécurité liée à la présence de l'altérité et donc des mouvements migratoires semble être une sorte de constante de l'histoire humaine<sup>1</sup> ». L'analyse de la relation entre crime et immigration pose généralement la question de la criminalité des immigrés □ et ce travail n'échappe pas à ce biais □ bien qu'il serait peut-être plus pertinent d'étudier la criminalité à l'encontre des immigrés.

## **Criminalité et immigration dans les sciences sociales**

Dans les sociétés occidentales contemporaines, les immigrés suscitent des réactions globalement négatives de la part de la population autochtone. Rita Simon et James Lynch ont analysé l'opinion publique à l'égard de l'immigration dans sept pays, regroupés en trois catégories : les pays

---

<sup>1</sup> Dario Melossi, « Immigazione e insicurezza : un'introduzione », *Dei Delitti e delle Pene*, n°3, settembre-dicembre 1999, p. 6

construits par les vagues d'immigration successives, comme l'Australie, le Canada et les Etats-Unis ; les pays qui ne se sont jamais conçus comme des sociétés d'immigration, comme le Japon et l'Allemagne ; et les pays mixtes, comme la France et le Royaume-Uni. Simon et Lynch constatent que « dans aucun pays, ni ceux qui ont une longue tradition d'accueil des immigrés, ni ceux qui ont des politiques restrictives, ni ceux qui ont toujours fermé leurs portes à double tour, on ne trouve une majorité de citoyens avec des sentiments positifs sur la cohorte d'immigrés en cours<sup>1</sup> ». Les Américains célèbrent l'histoire des immigrations passées pour se plaindre des immigrés contemporains, les Anglais voudraient que leurs immigrés soient blancs, 90% des Allemands trouvent qu'il y a « beaucoup » ou « trop » d'étrangers en Allemagne, et le concept d'immigration n'existe même pas au Japon<sup>2</sup>.

En Italie, en 1994, alors que les immigrés ne représentaient pas plus de 2,5% de la population, Salvatore Palidda estimait que 57% des plaintes déposées auprès des services de police étaient des plaintes contre des immigrés, lesquels représentaient 27% des arrestations<sup>3</sup>. Une recherche dans la région d'Émilie-Romagne, dans le centre de l'Italie, a montré qu'un immigrant sur 7 qui marche dans la rue subit un contrôle de police, contre un Italien sur 70<sup>4</sup>. Dans certaines villes du Nord de l'Italie, selon les données de la police elle-même, 100% des contrôles dans les rues concernent des étrangers<sup>5</sup>. Melossi a étudié l'évolution des incarcérations en Italie depuis 1863 : « [d]ans le cas de l'Italie contemporaine au moins, le lien entre l'incarcération et l'immigration semble être établi<sup>6</sup> ». Ce résultat est particulièrement visible depuis les années 1990 : « [d]ans les grands pénitenciers du Nord [de l'Italie], la proportion d'étrangers atteint pratiquement la moitié de la population carcérale<sup>7</sup> ». En 1997, le taux d'incarcération des détenus autochtones en Italie était de 65 pour 100 000 autochtones, et celui des étrangers de 1014 pour 100 000 étrangers (compte tenu des irréguliers)<sup>8</sup>. Une telle sur-représentation des étrangers se retrouve dans les prisons espagnoles et grecques, c'est-à-dire dans les pays d'Europe méditerranéenne qui ont été pendant longtemps des pays d'émigration et qui connaissent aujourd'hui une immigration importante.

Dans les pays d'immigration ancienne, comme la France et l'Angleterre, si la sur-représentation des étrangers dans les prisons n'est pas aussi écrasante, c'est que les statistiques ne comptent pas comme étrangers les personnes issues de l'immigration ou naturalisées, « qui se retrouvent en prison en raison des mêmes mécanismes sociaux que ceux qui régissent le processus d'incarcération des étrangers, mais qui n'apparaissent pas en tant que tels dans les statistiques<sup>9</sup> ». Palidda estime que dans les prisons anglaises et françaises, « le taux de détenus étrangers et d'origine étrangère sont en réalité plus élevés [qu'en Italie]. Ils sont même supérieurs à ceux qu'on enregistre pour les Noirs aux Etats-Unis<sup>10</sup> ». Les populations carcérales des autres pays européens montrent une

<sup>1</sup> Rita J. Simon, James P. Lynch, « A Comparative Assessment of Public Opinion toward Immigrants and Immigration Policies », *International Migration Review*, 33 (2), Summer 1999, p. 458

<sup>2</sup> *Idem*, pp. 458-454. Au Japon, 300 000 Coréens le sont toujours depuis la Seconde guerre mondiale, et moins de 150 000 naturalisations ont été accordées (sur pouvoir discrétionnaire du ministère de la Justice) depuis 40 ans. Voir James P. Lynch, Rita J. Simon, « Saggio comparativo sul coinvolgimento criminale di immigrati e autoctoni in sette nazioni », *Dei Delitti e delle Pene*, n°3, septembre-décembre 1999, pp. 17 et 21

<sup>3</sup> Salvatore Palidda, « La construction sociale de la déviance et de la criminalité parmi les immigrés : le cas italien », in Salvatore Palidda (dir.), *Délict d'immigration / Immigration delinquency. La construction sociale de la déviance et de la criminalité parmi les immigrés en Europe / Social construction of deviant behaviour and criminality of immigrants in Europe*, Bruxelles : Commission Européenne / European Commission, 1996, p. 252

<sup>4</sup> Dario Melossi, « Immigrazione, pluralismo culturale e sicurezza : una ricerca in Emilia-Romagna », *Dei Delitti e delle Pene*, n°3, septembre-décembre 1999, pp. 67-68

<sup>5</sup> Salvatore Palidda, « La criminalisation des migrants », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, septembre 1999, p. 40

<sup>6</sup> Dario Melossi, « Le crime de la modernité : sanctions, crimes et migration en Italie (1863-1997) », *Sociologie et sociétés*, 33 (1), 2001, p. 91

<sup>7</sup> *Idem*, p. 91

<sup>8</sup> Salvatore Palidda, « La criminalisation des migrants », *art. cit.*, p. 41

<sup>9</sup> Dario Melossi, « Le crime de la modernité : sanctions, crimes et migration en Italie (1863-1997) », *art. cit.*, pp. 88-89

<sup>10</sup> Salvatore Palidda, « La criminalisation des migrants », *art. cit.*, p. 42

sur-représentation massive des immigrés<sup>1</sup>. Entre 1997 et 2003, Ruddell cite pas moins de 19 études qui mettent en évidence le fait que les minorités subissent plus d'incarcérations<sup>2</sup>. La prégnance des immigrés dans la population carcérale montre que « les mouvements migratoires constituent un bien meilleur indicateur de la marginalité sociale que, par exemple, la variation du revenu per capita<sup>3</sup> ». Le problème est donc de savoir si les immigrés commettent plus de crimes que les nationaux ou s'ils sont ciblés de façon spécifique par les policiers et les agents de sécurité.

Les immigrés ont-ils une sur-propension à la criminalité ? La sociologie américaine tend à montrer que les immigrés « de première génération » commettent *moins* de crimes, et non *plus*, que les autochtones, sauf quand leurs coutumes légitiment certains comportements<sup>4</sup>. De plus, des groupes immigrés différents, mais avec un statut socioéconomique comparable, peuvent avoir des taux de criminalité très différents<sup>5</sup>. La distinction entre les immigrés et leurs enfants est en outre cruciale, parce qu'un autre « résultat assez robuste » de la recherche en sciences sociales est que « les enfants et les petits-enfants des immigrés de première génération, particulièrement les jeunes hommes peu instruits, ont une probabilité plus élevée d'être impliqués dans le crime que leurs parents<sup>6</sup> ». Mais cette sur-propension est associée aux facteurs classiques de la délinquance, comme la pauvreté, le racisme, le chômage, l'échec scolaire, les familles éclatées, et la consommation de drogue<sup>7</sup>.

### Interpréter la sur-incrimination

Pour donner du sens aux résultats de la recherche sur les quatre terrains qui mettent en évidence la focalisation de l'ordre sur les immigrés, on peut donc se référer à deux cadres d'interprétations : l'interprétation constructiviste (ou en terme de biais) et l'interprétation réaliste (ou fonctionnelle).

#### *L'interprétation réaliste (fonctionnelle)*

Dans l'interprétation fonctionnelle, les forces de l'ordre arrêtent des individus en flagrant délit et résolvent des enquêtes sur des crimes et délits, sans intention discriminatoire. La disproportion des immigrés dans les arrestations reflète la disproportion de propension à la criminalité des immigrés. Les policiers sont les principaux défenseurs de cette interprétation. L'interprétation fonctionnelle peut être déclinée en deux sous-interprétations, chacune reposant sur une explication différente de la surcriminalité des immigrés.

- Une première explication, en termes repose sur la propension culturelle des populations concernées à commettre des crimes et délits (« les Arabes sont des voleurs »). La plupart des discours racistes (au sens trivial du terme) reposent sur cette hypothèse.
- Une seconde explication prend en compte les facteurs objectivement criminogènes qui accompagnent habituellement la condition d'immigré. La plupart des vols et des violences sont commis par des hommes, jeunes, avec un faible niveau d'instruction, et un emploi peu qualifié (ou une recherche d'emploi dans de tels secteurs). Or les immigrés et les enfants d'immigrés connaissent en moyenne des situations plus défavorisées que celles des Blancs nationaux. Il est donc logique que l'on retrouve chez les jeunes hommes immigrés des taux de criminalité plus élevés que dans le reste de la population. Le travail des forces de l'ordre peut aussi être dirigé vers des délinquances dans lesquelles les immigrés sont par définition sur-représentés, comme le trafic de drogue, ou dans lesquelles le fait d'être étranger est en

<sup>1</sup> Loïc Wacquant, « Suitable Enemies – Foreigners and Immigrants in the Prisons of Europe », *Punishment and Society*, 1 (2), 1999, pp. 216-217

<sup>2</sup> Rick Ruddell, « Social Disruption, State Priorities, and Minority Threat. A Cross-National Study of Imprisonment », *Punishment and Society*, 7 (1), 2005, p. 11

<sup>3</sup> Dario Melossi, « Le crime de la modernité : sanctions, crimes et migration en Italie (1863-1997) », *art. cit.*, p. 85

<sup>4</sup> Daniel P. Sears, « The Immigration-Crime Nexus : Toward an Analytic Framework for Assessing and Guiding Theory, Research, and Policy », *art. cit.*, p. 3

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 9

soi un délit, comme les infractions à la législation sur le territoire. Il est important de noter que cette explication ne véhicule aucun racisme et qu'elle est parfaitement compatible avec les principes traditionnels de gauche, puisque la voie de la réduction de la criminalité est l'amélioration des *Lebenchancen* des populations immigrées ou issues de l'immigration.

### *L'interprétation constructiviste (en termes de biais)*

Dans l'interprétation en termes de biais, la sur-criminalité des immigrés est le résultat de pratiques discriminatoires de la part des forces de l'ordre. La discrimination peut résulter de plusieurs logiques :

- La criminalisation des immigrés (ou des prolétaires déracinés) peut être expliquée dans un cadre rationnel de « complot de classe » dans lequel la criminalisation ciblée permet de contenir les aspirations révolutionnaires ou de contribuer à la stabilité du marché du travail.
- La criminalisation des immigrés dans une pure logique de stigmatisation, par réaction hostile aux immigrés, via le développement de représentations de type « immigré = criminel », dans une pure logique constructiviste. Fabio Quassoli estime ainsi que « la convergence des représentations et des interprétations de la criminalité des immigrés est produite par des dispositifs de catégorisation fondés sur des jugements de valeur a priori, rarement confirmés par les informations concrètement disponibles<sup>1</sup> ».

Ces deux interprétations ne sont pas exclusives l'une de l'autre : « le taux de criminalité des vieilles dames est indubitablement très bas, mais il apparaît probablement encore plus faible dans les statistiques officielles, à cause du manque d'enclenche des policiers à suspecter et à arrêter les personnes âgées. En ce qui concerne les jeunes des classes populaires, l'exact contraire est vrai<sup>2</sup> ». Il ne s'agit donc pas de prendre parti pour l'une ou pour l'autre de ces deux interprétations. Mais l'on ne peut pas non plus se cantonner à un écumenisme interprétatif qui laisserait la question face à une simple typologie.

Pour formuler une théorie de la focalisation de la production de l'ordre sur l'immigration, il faut d'abord tester des hypothèses relevant de chaque cadre d'interprétation.

- La première hypothèse est celle de la sur-propension des immigrés au vol dans les magasins. Il s'agit d'un préjugé largement répandu en France comme en Italie, dont la véracité expliquerait la surveillance accrue dont ils font l'objet. Or on va voir que l'importance du vol en interne (le vol commis par les employés dans leur propre magasin) interdit d'attribuer aux immigrés l'essentiel des vols. Même si les clients immigrés volent plus que les clients nationaux (ou de souche), la discrétion dont fait l'objet le vol en interne tranche avec le préjugé de la sur-propension au vol des immigrés.
- La seconde hypothèse est relative au cadre d'interprétation en termes de biais. Il s'agit d'une hypothèse classique dans la sociologie pénale marxiste : l'influence du marché du travail sur les incriminations. Bien que cette hypothèse soit valide pour le cas français, elle ne peut être généralisée au cas italien. Ces deux hypothèses ont pour point commun de conserver une perspective analytique (maintenue dans les deux premières parties de ce travail).

Les deux hypothèses vont se révéler non-concluantes, mais permettent de montrer que la relation entre production de l'ordre et immigration ne peut être analysée de façon satisfaisante dans le cadre d'une perspective analytique (chapitre 8).

### **L'INTERPRETATION FONCTIONNELLE MISE A MAL PAR LE CAS DU VOL EN INTERNE**

Environ 800 000 plaintes pour « vols simples » sont déposées aux services de police et de gendarmerie par an en France, soit un tiers de tous les vols annuels. Que sait-on des gens qui volent

<sup>1</sup> Fabio Quassoli, « Immigrazione uguale criminalità. Rappresentazioni di senso comune e pratiche organizzative degli operatori del diritto », *Rassegna Italiana di Sociologia*, 40 (1), janvier-mars 1999, p. 71

<sup>2</sup> John Lea et Jock Young, cité in <http://www.sociology.org.uk/devnlr.doc>, extrait de *What is to Be Done about Law and Order ?*, op. cit..



dans les magasins ? Le taux d'élucidation des vols sans violence oscillait entre de 3 et 8 % en 2002<sup>1</sup>. A titre de comparaison, 64 % des homicides portés à la connaissance des services de police sont élucidés. Cela signifie que 19 voleurs sur 20 *pour lesquels une plainte a été enregistrée* restent inconnus de leur victime ; or, tout indique que le dépôt de plainte pour vol dans les grandes surfaces est l'exception et non la règle<sup>2</sup>. On ne sait donc rien des voleurs dans les magasins, sinon que les personnes arrêtées et amenées aux policiers sont le plus souvent des adolescents issus de l'immigration (en France) ou des immigrés (en Italie). En étudiant le vol en interne (les vols commis par les employés sur leur lieu de travail), on va montrer qu'il n'est pas du tout évident que les immigrés soient les principaux voleurs.

### Qui vole dans les magasins ?

Les marchandises qui disparaissent dans les magasins sans avoir été dûment achetées tombent dans la catégorie comptable « démarque inconnue ». La démarque inconnue est l'ensemble des pertes inexplicables d'un exercice comptable. Elle est généralement comprise entre 0,5 et 1,5 % du chiffre d'affaire dans les grandes surfaces urbaines. Elle se divise en trois catégories : les erreurs administratives, les vols commis par des clients ou des voleurs professionnels, et les vols en interne, c'est-à-dire ceux commis par les employés. Sur un marché concurrentiel, les marges bénéficiaires sont réduites, et la démarque inconnue fait partie des coûts indirects que les commerçants veulent diminuer afin de rendre leur exploitation plus rentable.

*Le vol c'est un souci permanent, c'est un souci permanent, qui peut et qui a provoqué des faillites dans de nombreux magasins. Avec l'argent épargné par le vol on pourrait embaucher quantité de gens. Moi dans le magasin on arrête de me voler je peux embaucher deux ou trois vendeuses de plus (Directeur, grande surface textile, centre commercial français)*

Dans une des grandes surfaces dédiées aux articles de sport du centre commercial français, 230 paires de chaussures ont disparu en 144 jours ouvrés, soit 1,6 paires de chaussure par jour<sup>3</sup>. Le vol et la surveillance contre les vols coûtent cher.

Or « le vol » est bien souvent réduit aux seuls vols commis par les clients. Dans certaines grandes surfaces, des affiches du type « le vol est un fléau » ou « aidez nous à lutter contre le vol » sont placardées au dessus des caisses. Les clients doivent parfois accepter de montrer le contenu de leurs sacs à l'entrée du magasin, ou de le laisser à une consigne, ou de se le faire fermer avec du ruban adhésif avec interdiction de l'ouvrir avant la sortie du magasin. Dans les magasins français, quand un groupe d'adolescents se présente à l'entrée d'un supermarché, les agents de sécurité exigent parfois que seul un membre du groupe ait effectivement accès aux rayons pour acheter, tandis que les autres attendent dehors. En Italie, le centre commercial interdit son accès aux Tziganes. On a montré que l'essentiel des vols était imputé aux Tziganes, aux adolescents issus de l'immigration et aux immigrés. D'une manière générale, quand les commerçants se plaignent en public des vols, ils réduisent toujours la définition du vol à celle du vol *par la clientèle*, à l'exclusion du vol en interne.

Pourtant, un dicton commun dans le monde patronal de la distribution affirme que la part relative de chacun des facteurs de la démarque inconnue est égale : un tiers de vols, un tiers de vols en interne, et un tiers d'erreurs administratives. L'exactitude de cette estimation est illusoire, mais elle a un but pédagogique : l'origine de la démarque n'est pas uniquement due aux vols par les clients, comme on pourrait l'imaginer *a priori*. Ocqueteau et Pottier estiment à 20 % la part des vols « en externe » dans la démarque inconnue dans le supermarché qu'ils ont enquêté, mais notent que le « credo officiel » reste celui de la prédominance du vol par les clients<sup>4</sup>. Le thème du vol en interne

<sup>1</sup> [http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c3\\_police\\_nationale/c31\\_actualites/2003\\_01\\_13\\_delinquance/confere\\_nce.pdf](http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c3_police_nationale/c31_actualites/2003_01_13_delinquance/confere_nce.pdf)

<sup>2</sup> Frédéric Ocqueteau, « Les stratégies de plainte des entreprises commerciales », in Laurent Mucchielli et Philippe Robert (dir.), *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, op. cit., p. 322 ; Frédéric Ocqueteau, Marie-Lys Pottier, *Vigilance et sécurité dans les grandes surfaces*, Paris : L'Harmattan, 1995, pp. 190-191

<sup>3</sup> Source : le directeur du magasin.

<sup>4</sup> Frédéric Ocqueteau, Marie-Lys Pottier, *Vigilance et sécurité dans les grandes surfaces*, op. cit., pp. 120-123

n'est pratiquement jamais abordé dans la presse ou dans la littérature scientifique. Les victimes du vol en interne – les entreprises – ne cherchent pas à dramatiser les faits délictueux. Dickens *et al.*, Ditton, Hollinger et Clark, et Tucker remarquent tous que la découverte d'un « salarié indélicat » par l'encadrement ne se traduit presque jamais par des poursuites pénales ; au contraire, le vol en interne se règle « en interne », par un licenciement le plus souvent<sup>1</sup>.

*Ils contrôlent les clients d'abord, les caissières c'est dans un second temps. Quand ils soupçonnent un employé ils font une enquête individuelle pour voir qui a fait des conneries, et le confondre. (Et quand un employé est pris ?) des plaintes à la police, je n'en ai jamais vu, les gens doivent rendre la marchandise, ensuite ils sont virés s'ils contestent pas leur délit, mais comme ils ont pas la conscience tranquille ils contestent pas. (Caissière 1, centre commercial italien)*

Cela signifie-t-il qu'il s'agit d'une délinquance sans conséquences ? Comment expliquer que le scandale suscité par des vols ne soit pas indexé sur le préjudice financier ?

### **Le vol en interne dans une perspective théorique**

On dispose dans la littérature scientifique de trois théories du silence autour du vol en interne : une théorie microéconomique reposant sur le concept de salaire de rente, et deux théories sociologiques insistant sur les rapports de pouvoir entre patronat et salariat.

La microéconomie considère le vol en interne comme un transfert de richesse illégitime de l'entreprise vers le salarié<sup>2</sup> : le vol en interne appartient à la catégorie « *employee crime* » (criminalité des employés), par opposition au *street crime* (délinquance urbaine) ou au *corporate crime* (crime « en col-blanc »). Le vol en interne nuit à la maximisation du profit par l'entreprise, à la fois par le préjudice qu'il entraîne, mais aussi par les coûts de surveillance qu'il induit. Comment expliquer que ces crimes restent tus et globalement impunis ? Selon Dickens *et al.*, les firmes paient des salaires de rente afin de dissuader leurs employés de voler<sup>3</sup>. Le vol en interne fait partie de la « rente ». Cela coûte moins cher que de surveiller, et cela permet de fidéliser les salariés, ce qui est un avantage dans un contexte où les entreprises peinent à recruter. Cette « solution microéconomique optimale » n'est cependant pas mise en œuvre au centre commercial, puis qu'il n'y pas pénurie de main d'œuvre et que les nouvelles recrues n'obtiennent pas de « salaire de rente ».

A rebours de la conception du vol en interne comme *employee crime*, Tucker développe la notion d'*employee resistance* (résistance des employés)<sup>4</sup>. Tucker se réfère au cadre théorique d'étude du contrôle social mis en place par Black au début des années quatre-vingt<sup>5</sup>. Tucker considère le vol en interne comme une forme de contrôle social, un moyen qu'ont les salariés de manifester leur mécontentement et de punir leur encadrement<sup>6</sup>.

Le cadre théorique de Black, Baumgartner et Tucker présente l'intérêt de replacer le vol en interne dans le contexte du rapport salarial, mais néglige la dimension historique des « salaires invisibles » qu'explore Jason Ditton<sup>7</sup>. Les salaires invisibles, c'est-à-dire les moyens auxquels les employés ont recours pour améliorer leurs conditions de travail et leur revenu (sans passer par la négociation), se divisent en trois catégories. Les « à-côtés » (*perks*) sont les avantages accessoires liés

<sup>1</sup> William T. Dickens, Lawrence F. Katz, Kevin Lang, Lawrence H. Summers, « Employee Crime and the Monitoring Puzzle », *Journal of Labor Economics*, 7 (3), July 1989, pp. 331-347; Jason Ditton, « Perks, Pilferage, and the Fiddle : The Historical Structure of Invisible Wage », *Theory and Society*, 4 (1), Spring 1977, pp. 39-71; Richard C. Hollinger, John P. Clark, « Deterrence in the Workplace : Perceived Certainty, Perceived Severity, and Employee Theft », *Social Forces*, 62 (2), December 1983, pp. 398-418 ; James Tucker, « Everyday Forms of Employee Resistance », *Sociological Forum*, 8 (1), March 1993, pp. 21-45

<sup>2</sup> William T. Dickens *et al.*, « Employee Crime and the Monitoring Puzzle », *art. cit.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 343-344

<sup>4</sup> James Tucker, « Everyday Forms of Employee Resistance », *art. cit.*

<sup>5</sup> Je renvoie, pour l'exposé de ce cadre théorique, à l'introduction de la deuxième partie.

<sup>6</sup> James Tucker, « Employee Theft as Social Control », *Deviant Behavior*, 10, 1989, pp. 319-334

<sup>7</sup> Jason Ditton, « Perks, Pilferage, and the Fiddle : The Historical Structure of Invisible Wage », *art. cit.*

à chaque métier. Le chapardage (*pilferage*) recouvre toutes les formes de vol en interne. Les combines (*fiddle*) sont les petites escroqueries quotidiennes que les salariés pratiquent aux dépens des clients (typiquement, mal rendre la monnaie et garder la différence).

Ditton montre que l'existence des salaires invisibles remonte à la naissance du capitalisme. Il se fonde les analyses de Marx<sup>1</sup>. Avant la révolution industrielle, l'économie rurale reposait sur la multiplicité des coutumes organisant la subsistance de chacun. Les paysans avaient le droit de prendre du bois qui ne leur appartenait pas si c'était pour réparer leurs outils, de faire paître leurs bêtes dans les prés communaux. Partout où les paysans et les artisans ont pu refuser le travail salarié, ils l'ont fait. Le salariat n'a pu être imposé en Angleterre qu'avec le mouvement des enclosures. La rationalisation induite par le mouvement des enclosures consiste non seulement à priver les paysans de ce type de droits, mais en plus à criminaliser ces coutumes, pour ne laisser place qu'au salaire comme unique rétribution (« les eaux glacées du calcul égoïste »). La faiblesse des salaires a contraint nombre de salariés à se livrer au chapardage ou aux combines. Ditton prend soin, à la suite de Marx, de distinguer le chapardage du vol : le chapardage est un larcin mineur qui n'a pour but que sa propre subsistance, tandis que le vol est une activité préméditée à but lucratif. La plupart des à-côtés que les métiers offrent ne sont que des chapardages incontrôlables, que l'encadrement préfère tolérer puisqu'il ne peut les empêcher. Ditton souligne la contradiction qu'il y a entre vouloir normaliser et rationaliser le salaire (en supprimant les à-côtés), et ne pas payer les salariés assez, de telle sorte qu'ils soient structurellement portés à chaparder. Les employés sont de fait placés en situation de *double-bind* : obligés de recourir aux salaires invisibles pour compenser un revenu insuffisant, mais menacés de licenciement s'ils sont découverts.

Tucker et Ditton montrent que le vol en interne ne se réduit pas à un simple délit comme le vol de voiture ou le vol à la tire. Pour Tucker, la relation d'interdépendance asymétrique entre salariat et encadrement explique le silence autour du vol en interne ; pour Ditton, c'est la « structure historique » des à-côtés, du chapardage et des combines. Le cadre théorique de Ditton, même s'il idéalise un peu trop le comportement des salariés, est le plus pertinent pour saisir la complexité des enjeux autour du vol en interne.

## Les manifestations du vol en interne et leur surveillance

### *Des manifestations diverses, du chapardage à la criminalité organisée*

La forme la moins dommageable, et la plus incontrôlable, de vol en interne dans les établissements des centres commerciaux est l'auto-consommation de denrées alimentaires. Les boissons et les marchandises prêtes à la consommation et vendues au détail sont particulièrement attractives pour les employés.

(Qu'est-ce qui te plaisait dans le travail ?) (□) *Je bouffais à l'œil, c'était vachement bon, et comme je suis gourmande* (Vendeuse 2, centre commercial français)

Il est si difficile et si coûteux pour l'encadrement de se prémunir contre la disparition intempestive de soda et de pâtisseries que dans certains endroits, le fait de se servir gratuitement dans les denrées destinées à la vente est toléré. L'auto-consommation est alors un « à-côté » (*perks*) du métier de vendeur.

*Bah, on est nourri sur place, c'est dans le contrat, y'en a qui prennent des tonnes de trucs à midi pour les remmener le soir chez eux. Des fois, on passe en civil à midi, tu peux me filer une canette discrétos ? ça reste gentillet, ou le soir on peut emporter deux trois trucs qui restent, mais c'est permis.* (Vendeuse 1, centre commercial français)

---

<sup>1</sup> Karl Marx, *Le capital. Livre 1* (1867), Paris : Flammarion, « GF », 1969 ; Karl Marx, « Débats sur la loi relative aux vols de bois », *art. cit.*, pp. 139-189

Le vol en interne peut donc être toléré lorsqu'il est circonscrit dans les limites du raisonnable, c'est-à-dire inoffensif pour la rentabilité du magasin. Il devient une menace évidente quand il ne se limite plus à de simples chapardages (*pilferage*), mais prend les proportions d'une entreprise de prédation. Certains magasins courent alors le risque d'être « pillés » par leurs propres employés.

*C'est comme les sandwiches-clubs et les canettes, elles sont en libre service, comme dans les grandes surfaces, on en vend plus, mais en même temps ça multiplie les risques de gratte [vol en interne]. Comme ça il y a des bruits qui courent, il y a des gens qui venaient travailler uniquement pour la gratte [vol en interne] ! (Syndicaliste du commerce, gare française)*

Le vol en interne, surtout dans sa dimension de chapardage, est imputé en priorité aux travailleurs les moins qualifiés et les moins bien rétribués. Dans les grandes surfaces, ce sont donc moins les caissières et les magasiniers que les employés du nettoyage — la plupart du temps salariés par des sous-traitants — qui sont les principaux suspects des vols. Les employés du nettoyage travaillent le matin avant l'ouverture et le soir après la fermeture quand le magasin est déserté par ses employés.

*C'est un secteur pénible [le nettoyage], peu gratifiant, donc évidemment ils volent, à \*\*\* ils en ont pris la main dans le sac, donc ils en ont profité pour lui coller tous les autres vols commis précédemment. Les employés du nettoyage sont toujours les premiers suspectés quand il y a un vol. (Syndicaliste du nettoyage, Italie)*

Les agents de sécurité doivent donc être présents bien avant que les clients n'arrivent, pour surveiller les employés du nettoyage et vérifier qu'ils ne volent pas dans les rayons. Les employés du nettoyage sont fréquemment fouillés à la sortie du travail.

(Les agents de sécurité) A — Ici il y en a qui commencent de bonne heure, à 7 heures il est là, en même temps il y a les femmes de ménages, pour le service nettoyage. (Alors ils surveillent les femmes de ménage?) B — Automatiquement. A — Et puis il y a les gens qui viennent livrer. (Deux syndicalistes, grande surface luxe, centre commercial français)

Dans un contexte d'abondance de biens et de relative facilité à les subtiliser (pour autant que les quantités soient raisonnables), les disparitions de marchandises sont quasiment impossibles à élucider : il peut s'agir d'une erreur administrative, d'un vol par les clients, d'un vol par les employés du magasin, ou même d'un vol commis par les agents de sécurité.

*Ces affaires de vol, c'est très schizophrène. Il y a le contrôle des employés, des clients, avec des cibles bien spécifiques. Vous [les Français] c'est les maghrébins, nous [les Italiens] c'est plus les gens de l'est. Mais ceux qui volent le plus, ce sont les agents de sécurité eux-mêmes. ( ) Dans un autre [centre commercial], les voleurs, des Roumains, se mettaient d'accord avec les agents de sécurité pour sortir tranquillement une certaine quantité de marchandise et la partager ensuite. (Syndicaliste du commerce 2, Italie)*

Il faut cependant distinguer dans la nébuleuse du vol en interne le chapardage de la criminalité organisée. Voler un peu de nourriture ou une paire de chaussures de temps à autre pour son propre usage, comme « salaire invisible<sup>1</sup> », n'est pas du même ressort qu'organiser le recel et le revente de marchandises volées à grande échelle, pour constituer un revenu. Dans le cas du monde de la distribution, ce sont surtout les centres de distribution de marchandises qui font l'objet de prédation organisée.

(Et le centre de distribution des marchandises ?) *C'est le dépôt de toutes les marchandises que vendent les supermarchés. Un groupe de travailleurs a volé énormément de marchandises, ils s'étaient mis ensemble, avaient un accord avec*

<sup>1</sup> Jason Ditton, « Perks, Pilferage, and the Fiddle : The Historical Structure of Invisible Wage », *art. cit.*

*les routiers, et ils ont volé pour des millions d'euros. Des cartes téléphoniques, du safran. Une caisse de safran ça coûte 200 000 € Quand l'entreprise s'en est rendu compte, sur quatre caisses de safran qui arrivait dans le centre, trois seulement repartaient dans les magasins. Donc l'entreprise a porté plainte, et la justice a installé secrètement, de nuit, des caméras, sans accord des syndicats et ils ont fait embaucher des faux employés. Ensuite ils ont encerclé le centre avec des fourgons de police, perquisitionné les travailleurs, fouillé leur casier et leurs maisons. Huit travailleurs détenaient des marchandises volées, leurs maisons étaient pleines, et ils revendaient. (Syndicaliste du commerce 1, Italie)*

Bien que peu médiatisé, le vol en interne est une préoccupation des commerçants, comme en atteste la surveillance dont le personnel fait l'objet.

### *La surveillance du personnel*

En France, la surveillance du personnel est assurée à la fois par l'encadrement et par les agents de sécurité. Les employés sont observés pendant leur travail ; ils peuvent être aussi surveillés avec des caméras vidéo. Dans certaines grandes surfaces, les employés sont systématiquement fouillés à la sortie du travail.

*On respecte toutes les règles internes, les règles de contrôle, les règles de dissuasion. Y'a moins de tentation. Quand on est dans ces structures, on a des outils de contrôle puissant, on peut tout vérifier. Je vois par exemple ce que font les hôtesses. Tous les jours je surveille, si je sens qu'il y a une anomalie je vais être à l'affût. (Directeur, grande surface sport B, centre commercial français)*

Dans les petits commerces français où l'on vend beaucoup de denrées peu onéreuses, comme les marchands de journaux ou les kiosques à denrées alimentaires dans les gares, il n'y a pas de décompte précis des biens et les clients n'attendent pas de ticket (au contraire de l'Italie où les commerçants donnent *toujours* un ticket de caisse même pour les montants les plus dérisoires), ce qui permet aux employés de vendre un bien et de garder l'argent. Pour faire obstacle à ce type de vol, les commerçants peuvent recourir au « système italien » de la double caisse.

*Ils [les patrons] ont dit que le personnel détournait 23% du chiffre d'affaire, alors ils ont fait le « système italien », avec deux caisses, une pour payer et une pour prendre la marchandise, donc les gens font deux fois la queue, donc il y a plus d'agressivité, ce sont pas les habitudes françaises. Oui, parce que avec le système italien, il est obligé qu'il y ait complicité pour que le personnel puisse voler, donc c'est plus compliqué. (Syndicaliste du commerce, gare française)*

Le « système italien » de la double caisse trouve peut-être son origine dans l'interdiction légale faite à l'encadrement d'utiliser des agents de sécurité pour surveiller les salariés. Il s'agit d'une conquête syndicale du Statut des travailleurs de 1970<sup>1</sup>. Les agents de sécurité ne peuvent ni s'assurer que les salariés ne volent pas, ni contrôler leur productivité. Le droit permet seulement de demander aux autorités publiques de mener une enquête une fois que des fortes présomptions ont été établies ; si le magasin porte plainte après flagrant délit de vol d'un employé découvert par un agent de sécurité, la procédure est frappée de nullité.

*Si l'entreprise vérifie avec les caméras le travail et trouve des irrégularités, elle ne peut utiliser ce type de preuve, car c'est interdit. Le contrôle ne peut jamais être fait sur le travailleur. Les clients commettent des vols, ils sont surveillés, mais pas l'activité des travailleurs. (□) A Malpensa [l'aéroport international de Milan], des employés ouvraient les valises et volaient ce qu'il y avait dedans. La justice a décidé d'enquêter et a mis des caméras vidéo cachées, puis a arrêté les employés. Ensuite seulement l'entreprise a pu les licencier. (Syndicaliste du commerce 1, Italie)*

<sup>1</sup> <http://www.lomb.cgil.it/leggi/legge300.htm>

Une des questions controversées dans le monde italien de la sécurité est de savoir si les agents de sécurité qui surveillent les clients ne surveillent pas aussi le personnel. La surveillance des employés pour les activités délictueuses est également interdite, mais tout laisse supposer que l'encadrement cherche à se prémunir contre un développement endémique du vol en interne.

*Il y a quelques temps, une amie m'a appelé pour me dire qu'elle faisait partie d'une agence qui était employée par le centre commercial, ils font semblant d'être des clients, pour tester les caisses et voir si les caissières volent pas. Mais comme je le savais □ (rires) (Caissière 1, centre commercial italien)*

Les directeurs des magasins répugnent en général à parler de la surveillance des employés, mais il est probable que le personnel fasse l'objet d'une surveillance tant de sa productivité que de son honnêteté. A cette fin, l'entreprise dispose de moyens humains, mais aussi de la vidéosurveillance.

*J'ai aussi entendu que la direction envoyait des faux clients pour contrôler le travail. (La productivité ?) Je pense que c'est ça, oui. Sûrement. Nous à la caisse c'est une autre histoire, mais ceux qui pourvoient les rayons sont contrôlés pour leur vitesse. (Caissière 2, centre commercial italien)*

*(Et ils vous surveillent avec les caméras ?) J'en suis convaincue. Ce sont des semi-sphères, orientables à 360°, ils ont une espèce de joystick, ils la font tourner où ils veulent. Ils les braquent sûrement sur la caissière la plus jolie ! [rires]. Certaines sont fixes, sur le stand des téléphones portables elles sont fixes. (Caissière 2, centre commercial italien)*

La surveillance du personnel témoigne de l'ampleur du vol en interne. En Italie, la surveillance est interdite, mais pratiquée. En France, la surveillance du personnel ne souffre pas de restrictions. Elle est même renforcée par la séparation stricte du personnel des magasins et des agents de sécurité.

### *Une séparation plus nette entre salariés et agents de sécurité en France qu'en Italie*

On se souvient que les agents de sécurité des magasins sont quasiment tous, dans le centre commercial français, salariés par une entreprise indépendante du magasin qui loue les services de ses employés. Sous-traiter la gestion des agents de sécurité permet d'établir une séparation nette entre le personnel du magasin chargé d'approvisionner les rayons ou de vendre les denrées et le personnel de sécurité chargé de surveiller clients et personnels.

*Les agents de sécurité ils ne doivent pas sympathiser avec le personnel, la démarque c'est un tiers / un tiers / un tiers, on a plein de saisonniers qui ne sont là que pour un mois ou deux. Chaque membre du personnel doit présenter son sac en sortant, c'est purement de la prévention, pas que les gens se disent au bout de deux semaines □ah c'est bon je peux prendre un truc□ je veux pas qu'entre le personnel et les agents ce soit copain-copain, qu'ils fassent la fête ensemble, sinon comment ils surveillent après ? (Sous-directeur, grande surface sport A, centre commercial français)*

Les agents de sécurité ont pour consigne de ne pas parler avec le personnel du magasin. Le respect de cette règle est renforcé d'une part par la mauvaise image que les agents de sécurité portent en tant que profession et d'autre part par l'altérité qui existe souvent entre agents de sécurité et personnel. Nombre d'agents sont étrangers et parlent à peine français ; ils ont parfois pour objectif d'accumuler les heures au delà de ce qui est permis par la loi pour opérer des transferts de devises vers leur pays natal.

*Ici la séparation est moins stricte entre le personnel \*\*\* et le personnel de sécurité, ce qui est une bonne chose. Mais faut pas fricoter, faut pas faire ami-ami, parce qu'on les surveille aussi, sur le vol et sur le respect des procédures. (Responsable de la sécurité, grande surface loisir, centre commercial français)*

L'encadrement des magasins, confronté à des employés envers lesquels il ne peut pas avoir confiance, utilise les agents de sécurité pour surveiller le personnel. Des consignes strictes sont données dans le sens d'une interdiction pour les agents de sécurité d'avoir des rapports avec le personnel. Les syndicalistes essaient au contraire de favoriser ces relations, en invitant les agents de sécurité aux activités festives organisées par le personnel.

*Par contre on est intervenus plusieurs fois pour que le service de sécurité soit intégré au CE. On avait une équipe qui fonctionnait très bien, mais ça coûtait trop cher, et leur contrat n'a pas été renouvelé. On s'entendait très bien avec eux, il y avait des liens d'amitié. (□) (Et la sécurité par rapport à la surveillance du personnel ?) Oui. Je dirais c'est un rapport □ par rapport à l'ancien service avec qui on s'entendait très bien, c'était une volonté de la direction de changer une équipe à cause des liens d'amitié avec l'ancienne équipe. Au début la nouvelle équipe a essayé de piéger des salariés, mais à la longue, en connaissant mieux les agents, ça n'est plus pesant. (□) Nous on vit plutôt en bonne intelligence, on essaie de pas créer des frontières, entre nous ; quand on organise un match de foot entre salariés de \*\*\* on les invite toujours, on essaie de les intégrer, pour pas créer un antagonisme qui n'existe pas dans le magasin. (Syndicaliste, grande surface loisirs, centre commercial français)*

Mais l'encadrement veille à ce que ces relations ne deviennent pas trop serrées, en comptant sur le turn-over des agents de sécurité □ qui est déjà naturellement élevé en France : en 2001, 67,4% des salariés de la sécurité privée avaient été embauchés dans l'année, 60,4% ont quitté le métier. 60 % des contrats d'embauche étaient des CDD<sup>1</sup>.

En Italie, une telle séparation des employés et des agents de sécurité n'a pas été observée ; elle est certainement mise en œuvre par la direction, mais est amoindrie par la structure du syndicalisme italien. En France, les syndicats d'agents de sécurité forment une branche à part dans le monde des services. En Italie, les agents de sécurité dépendent de la Fédération du commerce (avec le nettoyage). Concrètement, dans les Chambres du Travail, les bureaux des syndicalistes de la distribution jouxtent ceux de la sécurité. Les relations sont très intégrées. Or, les syndicats italiens sont beaucoup plus développés et beaucoup plus représentatifs qu'en France<sup>2</sup>. Il est donc probable que la séparation du personnel et des agents de sécurité soit moins stricte en Italie.

## **Le vol commis par les clients**

Si la faiblesse du taux d'élucidation des vols à la tire ne permet aucune certitude au sujet de la répartition entre vol par le personnel ou vol par la clientèle, elle n'aide pas davantage à mieux connaître les voleurs « en externe ». Les commerçants prennent toujours soin de distinguer les deux types de voleurs extérieurs au magasin, c'est-à-dire les voleurs amateurs et les professionnels. Les premiers volent pour leur consommation personnelle, tandis que les seconds ont l'intention de faire du profit et privilégient les marchandises de grande valeur.

*Tous les jours des gamins sortent des trucs, mais ce qui coûte très cher, ce sont □ les vols à l'arrachée, les gens qui rentrent, prennent dix vestes en Gore-Tex à 1500 balles, et partent en courant. Ça ça fait beaucoup d'argent, ça fait mal à la démarque, mais on l'a encore jamais eu. (Sous-directeur, grande surface sport A, centre commercial)*

*Les maghrébins on a en plein, ils volent plein de CD, mais celui qui fait le plus mal sur la démarque c'est le col blanc, c'est le gaulois, qui va voler des cartouches d'encre. Donc on s'imagine toujours que l'arabe est le voleur. Non !*

<sup>1</sup> Source : Supplément secteur fédéral Prévention-Sécurité n°1 à ETS InFOs n°50, mars 2003. Les chiffres valent pour l'année 2001. Le document est entaché d'arrondis sauvages et d'erreurs manifestes. Il faut donc voir dans ces statistiques des ordres de grandeur.

<sup>2</sup> En France, le taux de syndicalisation était, en 1995, de 9,1% (avec de fortes disparités entre secteurs publics, privés et agricoles). En Italie, il était de 44,1%. (Source : Bureau International du Travail).

*enfin si, c'est eux qui font les titres des journaux, chez nous c'est la masse des interpellations, en plus ils volent du rap. (Responsable de la sécurité, grande surface loisir, centre commercial français)*

Les voleurs professionnels sont relativement rares car les systèmes de sécurité sont conçus pour leur résister en priorité : les vols de marchandises de grande valeur peuvent moins se faire par la ruse que les vols mineurs, les recettes sont enfermées dans des « coffres-tirelires » (dont le personnel ne contrôle pas l'ouverture), et la situation du centre commercial en centre-ville interdit une fuite aisée à des braqueurs potentiels. Les agents de sécurité doivent donc se concentrer sur les voleurs amateurs pour faire baisser le taux de démarque inconnue. Qui sont ces voleurs ?

*Les principaux voleurs c'est la personne lambda. L'agent il va toujours contrôler la bande de jeunes, les personnes louches, mais même les mères de famille avec un landau volent, c'est pour ça que c'est très très dur. (□) Par exemple, la personne louche □ ça veut rien dire. Pour parler concrètement, vous avez quatre-cinq Maghrébins qui rentrent, ils vont pas voler, ils sont surveillés. (□) Moi je pars du principe que le voleur il vient pas en bande. C'est pas eux qui vont voler. Ceux qui volent ils viennent discrètement. On a arrêté récemment un jeune de banlieue, mais Blanc !, Français, on le soupçonnait pas, il avait une pince, il enlevait les antivols, c'est ces personnes là qui font le plus de tort. (Sous-directeur, grande surface sport A, centre commercial)*

Il est impossible de savoir si, de façon prédominante, les prédatations sont imputables à des groupes sociaux déterminés □ les Tziganes et les adolescents issus de l'immigration □ ou si la propension au vol est répartie de façon grossièrement équilibrée dans l'ensemble de la population. D'un côté, l'expérience commune et les enquêtes par auto-révélation montrent que la plupart des adolescents se livrent à de menus larcins sans entrer dans une carrière délinquante par la suite. Les services de sécurité appréhendent de temps en temps des cadres supérieurs kleptomanes ou des « mères de famille avec un landau ». De l'autre, le préjugé largement répandu est celui de la sur-criminalité des personnes immigrées ou issues de l'immigration.

### **Le rôle du prévol : un effet de composition ?**

Ce préjugé est conforté par le nombre disproportionné de personnes issues de l'immigration auquel la police à affaire. L'output du travail des services de sécurité des magasins en matière de lutte contre le vol se trouve au sous-sol du centre commercial, au poste de police. Les policiers s'accordent sur le constat d'une sur-représentation des personnes de couleur dans les interpellations. Comme on l'a vu précédemment, leurs évaluations personnelles s'accordent sur une proportion de délinquants issus de l'immigration comprise entre 70 et 90 %.

Une organisation non-gouvernementale a mené une enquête systématique au tribunal correctionnel de Montpellier pour éclairer la question du traitement judiciaire des étrangers<sup>1</sup>. Les auteurs se sont tenus à une définition juridique fondée sur la nationalité du prévenu. La sur-représentation des populations étrangères constatée par les enquêteurs tient donc en partie aux infractions sur le droit des étrangers. Par contre, l'enquête est probante concernant l'âge et le statut social des délinquants : « 47 % des chefs d'accusation étaient prononcés à l'encontre des sans profession. Les chefs d'accusation les plus fréquents pour cette catégorie sociale étaient : les atteintes aux biens (59 %) (□)<sup>2</sup> ». L'âge est encore plus discriminant : les 18-30 ans concentrent 51 % des chefs d'accusation, et 70 % de ceux-ci concerne les atteintes aux biens. Toutes ces données permettent de dessiner en creux le portrait social du voleur qui est typiquement appréhendé par les services de sécurité et amené par le poste de police : des adolescents ou des jeunes adultes, de sexe masculin, avec un faible statut social et issus de l'immigration. Pour mieux comprendre cette sur-représentation, il est utile d'analyser le travail du « prévol ».

<sup>1</sup> Cimade, « Les prétoires de la misère. Observation citoyenne du tribunal correctionnel de Montpellier », *Les hors-séries de Causes communes*, janvier 2004

<sup>2</sup> *Idem*, p. 9



Les prévoles sont des agents en civil qui font semblant de faire leurs courses comme les autres clients et qui en fait surveillent la clientèle et le personnel. Concrètement, le prévole n'intervient jamais sur un flagrant délit, il signale juste le client indélicat par radio, lequel se fait intercepter à la sortie du magasin. La faible notoriété de la profession joue en sa faveur. Le prévole doit être absolument sûr de son jugement : l'interpellation et la fouille d'un client ne sont pas des actes anodins ; le magasin ne doit pas s'aliéner des clients sur une suspicion trop pointilleuse. Une grande part des opérations de surveillance et d'identification des personnes suspectes dans les grandes surfaces ressort du travail des prévoles. Ce sont eux qui fournissent les interpellés aux policiers pour traitement judiciaire. La compétence du prévole est jugée au nombre de voleurs avérés qu'il fait interpellé. Face à l'obligation de résultat, le prévole est contraint de centrer la surveillance qu'il exerce sur les personnes les plus couramment suspectées de vol : les Tziganes, les Roumains et par dessus tout les adolescents issus de l'immigration.

Le prévole rationnel serait fou de ne pas cibler la surveillance sur ce type de population, parce que d'une part ces personnes volent effectivement, et d'autre part l'obligation de résultat contraint à des choix dans l'organisation du travail. Ce type de discrimination sans racisme correspond à la définition de la « discrimination statistique » ou « discrimination probabiliste »<sup>1</sup> : « [l]a discrimination statistique ne provient donc pas de *préférences discriminatoires* en tant que telles de la part des agents discriminateurs ni n'en constitue une manifestation. Elle est la conséquence d'une situation d'information imparfaite sur les qualités individuelles des personnes avec lesquelles ces agents entrent en relation<sup>2</sup> ». On pourrait interpréter la sur-incrimination des adolescents issus de l'immigration maghrébine comme une discrimination statistique ou comme un « effet de composition<sup>3</sup> » : personne n'en veut spécifiquement à ces jeunes, mais comme les marchandises disparaissent et que les jeunes sont connus pour voler, autant les surveiller plus particulièrement ; ils sont donc plus interpellés, ce qui nourrit le préjugé de leur plus grande propension à la criminalité, d'où la nécessité d'une surveillance plus constante, *etc.*. Comment expliquer alors le différentiel de stigmatisation entre personnes immigrées ou issues de l'immigration et employés, dans la mesure où les professionnels savent bien que les deux populations volent ? Pourquoi les employés sont-ils protégés d'une entreprise de stigmatisation, laquelle serait légitimée par le tort objectif exercé contre l'entreprise et contre la clientèle (dont les produits sont renchérissés) ?

## Conclusion : les limites de la perspective fonctionnelle

La perspective « choix rationnels » qui a été utilisée permet de suggérer *comment* les acteurs du centre commercial en viennent à imputer aux adolescents la responsabilité majeure des vols, mais non *pourquoi* les personnes visiblement immigrées subissent une incrimination préférentielle. La conception behavioriste de l'acteur qui prévaut dans l'interprétation en termes de discrimination statistique ou d'effet de composition permet d'évacuer toute imputation d'intention discriminatoire. Dans l'interprétation en termes d'effet de composition, aucun des acteurs n'est ouvertement raciste : tous perpétuent sans réellement le vouloir des discriminations niées, « immergées dans la banalité du quotidien » et jamais explicites. C'est la définition du « racisme institutionnel » pour Philippe Bataille : un racisme ordinaire, peu spectaculaire, sans coupables, qui s'accommode bien, dans le cas français, d'une « idéologie républicaine idéalisée » et d'injonctions d'intégration<sup>4</sup>. **L'exemple du vol**

---

<sup>1</sup> Edmond Phelps, « The Statistical Theory of Racism and Sexism », *American Economic Review*, 62(4), 1972, pp. 659-661 ; Daniel Sabbagh, « Vers une relégitimation du profilage ethno-racial ? », *Critique internationale*, 14, 2002, pp. 33-38 ; Brendan O'Flaherty et Rajiv Sethi, « Racial Stereotypes and Robbery », *working paper*, 2003, <http://www.columbia.edu/%7Eers328/robbery.pdf>

<sup>2</sup> Marc Rüegger, « Discrimination statistique, généralisation et racisme », *Carnets de bord. Revue de jeunes chercheurs en sciences humaines*, n°6, 2003, [http://www.carnets-de-bord.ch/revue/pdf/6\\_50.pdf](http://www.carnets-de-bord.ch/revue/pdf/6_50.pdf), p. 6

<sup>3</sup> Entre autres, Raymond Boudon, *La place du désordre. Critique des théories du changement social*, Paris : PUF, « Sociologies », 1984

<sup>4</sup> Philippe Bataille, « Racisme institutionnel, racisme culturel et discriminations », in Philippe Dewitte (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris : La Découverte / Syros, « Textes à l'appui », série L'état des savoirs, pp. 286-289

**en interne montre les limites de l'interprétation fonctionnelle de la sur-incrimination des immigrés – pour le cas du vol dans les magasins.** La majorité des voleurs arrêtés sont des clients immigrés ou issus de l'immigration, mais tous les voleurs ne sont pas des immigrés, puisque une grande part du vol est due aux propres employés de leur magasin.

Au final, l'analyse de la question spécifique du vol dans les magasins et du vol en interne suggère de prendre au sérieux une interprétation de la sur-incrimination des immigrés en termes de biais. Cela ne signifie pas que les personnes immigrées ou issues de l'immigration qui ont été arrêtées en flagrant délit de vol ne soient pas coupables ; le but est plutôt de chercher à expliquer la focalisation du contrôle sur les immigrés, en admettant qu'il n'existe pas que des facteurs fonctionnels.

### **UNE HYPOTHESE MARXISTE : PRODUCTION DE L'ORDRE ET MARCHÉ DU TRAVAIL**

Le cas du vol dans les magasins permet de montrer que la perspective fonctionnelle (la surdélinquance des immigrés explique le surcriminalisation) n'a pas une capacité explicative totale. Il s'agit à présent de tester les explications de la focalisation de la production de l'ordre sur l'immigration à l'aide d'une perspective en terme de biais. On va formuler une hypothèse marxiste, qui ne va pas se montrer plus concluante. Pour les marxistes, l'ordre social est défini par la capacité de la classe dominante à exploiter économiquement le prolétariat. Le critère de l'ordre est la pérennité du système capitaliste. La production de l'ordre est donc analysée en relation avec le mode de production qu'il contribue à perpétuer. La production de l'ordre ne s'inscrit donc pas dans une logique de réponse fonctionnelle à la déviance, mais dans une logique de maximisation du profit des classes dominantes aux dépens des classes populaires.

### **Incrimination et marché du travail : perspectives théoriques**

La plus fameuse théorie marxiste de la relation entre système pénal et marché du travail est l'ouvrage de Rusche et Kirchheimer, qui entendent montrer que le système pénal est fonction des besoins de la classe dominante en matière de marché du travail, et ce depuis le Bas Moyen-Age. Ils s'appuient sur une théorie fonctionnaliste : le système pénal a pour fonction de réguler « l'armée de réserve ». Quand l'armée de réserve devient insuffisamment nombreuse pour jouer son rôle de pression sur les salaires, le travail forcé devient le mode principal de châtiment. La concurrence induite sur le travail salarié permet de maintenir un rapport de forces favorable au patronat. Inversement, quand l'importance de l'armée de réserve devient porteuse de troubles sociaux, la peine devient plus féroce et plus barbare, afin de dissuader les éventuels fauteurs de trouble.

#### *La perspective socio-historique*

Au XV<sup>e</sup> siècle, le creux démographique provoqué par la Grande Peste est rattrapé et les bandes errantes de vagabonds se multiplient. Le droit pénal, relativement clément jusque là, se transforme. La peine de mort n'est plus la peine maximale de l'arsenal répressif, mais un moyen de se débarrasser des indésirables de la société, c'est-à-dire les vagabonds et les miséreux. Le prétexte de la lutte contre le crime permet d'éliminer physiquement des éléments de la société susceptibles de sédition comme les vagabonds ; en Angleterre, alors que la population était de 3 millions d'habitants, 72 000 voleurs sont pendus pendant le règne de Henri III ; « sous Elizabeth I<sup>ère</sup>, les vagabonds étaient pendus par rangées, trois ou quatre cent à la fois<sup>1</sup> ». Les vagabonds sont les criminels les plus craints des seigneurs féodaux qui constituent la majeure partie de la classe dominante ; ce sont donc les criminels les plus réprimés. Les mutilations graves se généralisent et les châtiments corporels deviennent plus cruels, pour conserver un effet dissuasif.

L'avènement du mercantilisme au XVI<sup>e</sup> siècle change la donne et bouleverse le système pénal. Les classes dominantes prennent conscience de la possibilité d'exploiter la force de travail des condamnés. Aux châtiments corporels sont substitués les galères, la déportation et le travail forcé. Dans le même temps, les guerres de religion, la pauvreté de la population et son affaiblissement corrélatif aux maladies entraînent une dépopulation de l'Europe ; exemple extrême en Allemagne, la

---

<sup>1</sup> Georg Rusche et Otto Kirchheimer, *Peine et structure sociale, op. cit.*, p. 139

guerre de Trente ans divise la population par deux. Le niveau de vie des classes inférieures augmente fortement. La main d'œuvre se raréfiant, son coût augmente : « [L]es classes dominantes mirent tout en œuvre pour maîtriser la situation sur le marché du travail. (□) La grave pénurie de travail [menaçait] l'ordre social dans son existence même<sup>1</sup> ». Les mères célibataires et les enfants illégitimes connaissent une suppression des législations qui leur étaient défavorable. Les hommes oisifs mais aptes au travail sont exclus des systèmes d'assistance et deviennent la cible de la politique criminelle. Selon Frances Piven et Richard Cloward, il s'agit de « restaurer l'ordre en restaurant le travail<sup>2</sup> ». L'objectif des premières maisons de correction (*poorhouses* et *workhouses*) « est de donner une utilité sociale à la force de travail d'individus récalcitrants<sup>3</sup> ». Sous Colbert, les magistrats sont incités à punir un maximum de criminels (des mendiants et des vagabonds, voir « de s'assurer de quelques huguenots qui avaient fait preuve d'insolence au cours d'une procession<sup>4</sup> ») afin de remplir les soutes des galères royales.

A la fin du XVIIIe siècle naît le système capitaliste moderne en Angleterre. Au cours du XVIIIe siècle, la bourgeoisie renverse le rapport de forces et devient la composante la plus puissante de la classe dominante. La bourgeoisie émancipée et voltairienne soutient les attaques contre la pénalisation des délits moraux et religieux, pour se concentrer sur les vols, c'est-à-dire les menaces les plus graves à l'ordre capitaliste naissant. La démographie ayant repris depuis le mercantilisme, l'armée de réserve s'est reconstituée. Les ouvriers étant à nouveau sous-employés, les salaires baissent.

Dans la première moitié du XIXe siècle, les classes laborieuses européennes connaissent à leur tour « la plus noire misère ». Les moyens de subsistances légaux ne suffisent plus : « les atteintes à la propriété se mirent à augmenter considérablement à la fin du XVIIIe siècle, et la situation ne fit qu'empirer tout au long des premières décennies du XIXe siècle. (□) Sur cette période, le nombre de condamnations augmenta ainsi de 540 %<sup>5</sup> ». On recourt de nouveau aux châtiments corporels et aux anciennes méthodes de supplice pour dissuader les pauvres de devenir criminels, puisque aucune autre peine ne peut être pire que les conditions de vie des ouvriers : « [L]e fouet et les verges, le pilori, le fer rouge, l'emprisonnement accompagné de privations furent réintroduits afin de contrôler les bandits de grand chemin et les voleurs dont le nombre allait croissant. (□) La peine de mort aggravée fut réintroduite et l'application de la peine de mort en général élargie<sup>6</sup> ». Dans le même mouvement, la prison devient le principal mode de punition et remplace la maison de correction. Les conditions de vie y sont prévues pour que personne ne commette volontairement des crimes afin d'être nourri et logé gratuitement. L'appareil carcéral ne fournit pas de nourriture au détenu. Le taux de mortalité carcérale est quatre à cinq fois plus élevé qu'à l'extérieur, alors que les prisonniers sont des hommes dans la force de l'âge.

En somme, l'histoire européenne montre selon Rusche et Kirchheimer que les peines s'adoucissent et se muent en travaux forcés lorsque la main d'œuvre manque, et qu'elles deviennent plus sévères quand le chômage augmente.

### *Prison, chômage et « dynamite sociale »*

Analyser la production de la déviance dans le mode de production capitaliste à la suite de Rusche et Kirchheimer requiert, selon Spitzer, de faire une distinction entre les populations potentiellement dangereuses et celles qui ne le sont pas. Les groupes sociaux inutiles et inoffensifs □ les mères célibataires, les personnes âgées, les jeunes enfants □ sont regroupés dans la catégorie du rebut social (*social junk*). Typiquement, l'État traite le rebut social avec des aides sociales (le *welfare*).

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 149

<sup>2</sup> Frances F. Piven et Richard A. Cloward, *Regulating the Poor. The Functions of Public Welfare*, New York : Pantheon Books, 1971

<sup>3</sup> Georg Rusche et Otto Kirchheimer, *Peine et structure sociale*, *op. cit.*, p. 169

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 185

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 231-232

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 236-237

Ce n'est pas le cas des groupes sociaux potentiellement dangereux et revendicateurs que sont les jeunes hommes au chômage, ceux qui forment le gros de l'armée industrielle de réserve. Ceux-là sont de la dynamite sociale (*social dynamite*), faiblement organisés, faiblement encadrés par les institutions intermédiaires traditionnelles, et par conséquent plus susceptibles de devenir la cible de l'appareil pénal et d'être criminalisés par l'État<sup>1</sup>.

A la fin du XXe siècle, la théorie de Spitzer trouve une confirmation dans le traitement statistique de quarante-quatre études ultérieures aux travaux de Rusche et Kirchheimer, qui montre que le niveau de la population carcérale est fonction positive du taux de chômage. L'augmentation de la taille de l'armée de réserve se traduit généralement par une augmentation des incarcérations<sup>2</sup> et la population carcérale de tous les pays à toutes les époques a toujours été massivement composée d'hommes jeunes. Bruce Western et Katherine Beckett affinent cet argument en montrant que le système carcéral américain *régule* le marché du travail<sup>3</sup>. Le marché du travail aux Etats-Unis est formellement beaucoup moins rigide qu'en Europe : le droit du travail est plus souple, les travailleurs plus mobiles et les syndicats moins puissants<sup>4</sup>. Western et Beckett estiment cependant que la présence de deux millions de personnes dans les prisons américaines ne peut être sans effet sur le niveau de l'emploi : l'immense majorité des prisonniers sont des hommes jeunes, c'est-à-dire le segment de la population le plus susceptible d'appartenir à la population active. L'incarcération de masse a d'abord un effet à court terme, qui est de faire baisser le taux de chômage. En 1999, si tous les actifs potentiels de la population carcérale avaient été libérés, le chômage aurait augmenté de 1,7 points. Si l'on ne considère que les prisonniers chômeurs au moment de leur incarcération, l'augmentation serait de 0,6 points<sup>5</sup>. Cet effet à court terme masque un effet à long terme sur l'employabilité des ex-prisonniers : « l'impact négatif de l'incarcération est de très longue durée<sup>6</sup> ».

### *Une hypothèse production de l'ordre-marché du travail*

Les auteurs qui se sont intéressés à la relation entre système pénal et marché du travail se sont concentrés sur la question spécifique de la peine. Rusche et Kirchheimer suggèrent que la peine varie en fonction des besoins de main d'œuvre, Chiricos, Delone, Western et Beckett montrent que la prison est une instance de régulation du marché du travail. Mais ces auteurs ne s'intéressent pas à la question spécifique de l'amont du processus pénal, c'est-à-dire à la surveillance et à l'arrestation des individus qui seront ensuite jugés et envoyés ou non en prison. Cependant, on sait que l'incarcération a toujours concerné la dynamite sociale, les hommes jeunes dans des situations défavorisées. Les immigrés et les personnes issues de l'immigration, sur les quatre terrains investigués, correspondent bien à la définition de la dynamite sociale. On peut donc faire l'hypothèse que *la focalisation de la production de l'ordre sur ces individus dépend de l'incapacité du marché du travail à les intégrer*. Dans le cadre de cette hypothèse, il n'est pas question de laisser entendre que le chômage conduit à la délinquance comme moyen alternatif de subsistance, mais plutôt de voir comment les classes dominantes contrôlent les turbulences potentielles qui découlent du chômage de la dynamite sociale.

### **Une pertinence limitée au cas lyonnais**

#### *Lyon : une hypothèse pertinente*

Dans le cas lyonnais, cette hypothèse est séduisante. Le taux de chômage dans la région lyonnaise est de 10%, et le taux de chômage particulier des jeunes adultes issus de l'immigration est de 25%. Les proportions de chômeurs travaillant au noir, par définition non-mesurables, sont

<sup>1</sup> Steven Spitzer, « Toward a Marxian Theory of Deviance », *Social Problems*, 22 (5), June 1975, pp. 644-645

<sup>2</sup> Theodore G. Chiricos, Miriam A. Delone, « Labor Surplus and Punishment: A Review and Assessment of Theory and Evidence », *Social Problems*, 39 (4), November 1992, p. 431-432

<sup>3</sup> Bruce Western et Katherine Beckett, « How Unregulated is the U.S. Labor Market ? The Penal System as a Labor Market Institution », *American Journal of Sociology*, 104 (4), January 1999, pp. 1030-1060

<sup>4</sup> Sur la question spécifique du syndicalisme aux Etats-Unis, voir Rick Fantasia et Kim Voss, *Des syndicats domestiqués. Répression et résistance syndicales aux États-Unis*, Paris : Liber, « Raisons d'agir », 2003

<sup>5</sup> Bruce Western et Katherine Beckett, « How Unregulated is the U.S. Labor Market ? », *art. cit.*, pp. 1038-1039

<sup>6</sup> *Idem*, p. 1048

incomparablement moindres que dans les régions dynamiques de l'Espagne ou de l'Italie. L'agglomération a été le théâtre d'émeutes provoquées par les adolescents et les jeunes adultes issus de l'immigration, tant au centre commercial en 1998 que dans les banlieues populaires (Vaulx en Velin, Les Minguettes, Rilleux, Terraillon). La conflictualité avec les forces de police montrent que ces adolescents et ces jeunes adultes correspondent en tous points à la définition de la dynamite sociale de Spitzer : de jeunes hommes au chômage, souffrant de discriminations, sans représentation politique. La sur-incrimination de la dynamite sociale lyonnaise rentre parfaitement dans le cadre explicatif marxiste.

### *Milan : un cas épineux pour l'hypothèse marxiste*

Le cas milanais est plus épineux : si le taux de chômage national est de 9%, il n'est pas réparti de façon équivalente sur le territoire. Dans le nord de l'Italie, le taux de chômage de la population est de l'ordre de 5%, tandis qu'il avoisine 20% dans le sud. Contrairement à la France, le taux de chômage des immigrés n'est pas plus élevé (même si les emplois des immigrés sont moins qualifiés et moins lucratifs que ceux des nationaux)<sup>1</sup> :

	<b>Actifs au travail</b>	<b>Chômeurs</b>	<b>Total actifs</b>	<b>Taux de chômage</b>
<i>Italiens et immigrés</i>	21829000	2163000	23992000	9,0
<i>Immigrés seuls</i>	791362	43116	834478	5,2

Les petits entrepreneurs de la région lombarde font pression pour trouver de la main d'œuvre bon marché, de telle sorte que les immigrés en Italie du nord ont un taux de chômage réel faible (mais non-mesurable). 28,7 % des immigrés salariés travaillent dans des entreprises de moins de 10 salariés, et ils sont 29,6 % à travailler dans des entreprises de 11 à 50 salariés. Ces salariés sont jeunes, puisque 66,5% des salariés immigrés ont entre 19 et 35 ans<sup>2</sup>. Les immigrés qui ne disposent pas d'un travail déclaré ont de grandes chances de trouver un travail dans l'économie informelle, dans les services domestiques pour les femmes (les *badanti*<sup>3</sup>) et dans l'agriculture et le BTP (bâtiment et travaux publics) pour les hommes. Dans la mesure où 39,1% des entrepreneurs immigrés travaillent dans le BTP, il leur est loisible de recruter parmi leurs compatriotes dans le cadre de systèmes d'entraide ou d'exploitation<sup>4</sup>. La région de Milan est la plus attractive d'Italie pour les immigrés : 32,8 % des immigrés en Italie se concentrent dans le nord-ouest<sup>5</sup>. Un proverbe milanais dit : « A Milan, il est plus facile de trouver un travail que de trouver un logement ». Le contexte de croissance de l'activité en Italie du nord permet de réelles opportunités pour les nouveaux arrivants, bien que la plupart de ceux-ci soient exploités dans des usines ou sur les chantiers.

En conséquence, une explication marxiste est inopérante pour rendre compte de la sur-incrimination des immigrés. Les immigrés à Milan ne sont en rien de la dynamite sociale : ce sont des jeunes adultes venus travailler, gagner leur vie et envoyer de l'argent à la famille restée dans le pays natal. Ils n'ont pas d'histoire conflictuelle avec l'Italie. Ils sont utiles pour le capitalisme italien. Comment comprendre leur sur-incrimination dans le cadre marxiste<sup>6</sup> ? De surcroît cela n'enlève rien à la pertinence de la théorie marxiste pour interpréter les résultats lyonnais □ les hypothèses de

<sup>1</sup> Franco Pittau et Oliviero Forti, « Italia, paese di immigrazione : tra flussi regolari e irregolari », *art. cit.*, p. 161

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 161

<sup>3</sup> Barbara Da Roit, *Welfare systems, welfare packagings, and coping strategies of social risks : the case of elderly dependance in a comparative perspective*, Thèse de l'Université de Milano-Bicocca et de Sciences Po Paris, 2005

<sup>4</sup> Franco Pittau et Oliviero Forti, « Italia, paese di immigrazione : tra flussi regolari e irregolari », *art. cit.*, p. 163

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 159-160

<sup>6</sup> Calavita avance que la criminalisation des immigrés est une nécessité fonctionnelle du capitalisme post-fordiste : les immigrés, épouvantés par la menace de la prison et de l'expulsion et privés la protection du droit du travail, sont contraints d'accepter des emplois flexibles à bas salaire. Dans cette interprétation, la classe dominante et conçue comme si omnisciente, si omnipotente et si unifiée qu'on se demande pourquoi elle n'asservit pas son propre prolétariat. Voir Kitty Calavita, « A "Reserve Army of Delinquents" The Criminalization and Economic Punishment of Immigrants in Spain », *art. cit.*, pp. 400 et 406-409

Rusche et Kirchheimer ont un pouvoir explicatif faible ou nul dans la recherches contemporaines sur les variations de la population carcérale<sup>1</sup>.

### **Au-delà des perspectives analytiques**

L'étude détaillée du cas particulier du vol dans les magasins montre qu'il n'est pas possible d'attribuer aux immigrés l'essentiel des vols, bien que les immigrés constituent l'essentiel des arrestations. En ce sens, une interprétation fonctionnelle stricte est disqualifiée, ce qui n'empêche pas que pour certains délits, les immigrés soient plus prolifiques que les nationaux. Inversement, une stricte interprétation en termes de biais, comme celle que propose l'hypothèse marxiste du marché du travail, n'est pas non plus concluante. Elle est valide pour le cas lyonnais, mais pas pour le cas milanais, et ne peut donc prétendre au statut de théorie générale, de même que l'interprétation fonctionnelle ne peut prétendre au statut de théorie générale, puisqu'elle échoue à expliquer l'incrimination préférentielle des immigrés pour le vol.

Jusqu'ici, ce travail s'est appuyé sur des perspectives analytiques : analyse de la rationalité des acteurs organisés, de leurs enjeux (première partie) et de leurs contraintes (deuxième partie). Dans ce chapitre, il a été question des effets de composition qui mènent aux pratiques discriminatoires et des intérêts objectifs de la classe dominante à contrôler les jeunes adultes désœuvrés. Ces perspectives analytiques ne sont pas concluantes pour rendre compte de la focalisation de la production de l'ordre sur les immigrés. L'épuisement de la capacité explicative des théories analytiques permet de considérer des perspectives distinctes de celles des choix rationnels. On va donc se tourner vers une perspective cognitive : les recherches en neurosciences montrent que les être humains sont très sensibles aux stimuli qui n'entrent pas dans le champ de la rationalité : « [n]os collègues engagés dans les applications pratiques des sciences sociales □ le marketing, la publicité et les campagnes électorales □ le savent depuis longtemps. Ils n'ont pas seulement reconnu la dualité entre le cerveau rationnel et le cerveau émotionnel, ils ont cherché à la cultiver et à l'exploiter<sup>2</sup> ».

---

<sup>1</sup> Rick Ruddell, « Social Disruption, State Priorities, and Minority Threat. A Cross-National Study of Imprisonment », *art. cit.*, pp. 10 et 21 (pour une étude sur les 100 pays les plus développés), et David Jacobs et Richard Kleban, « Political Institutions, Minorities, and Punishment : A Pooled Cross-National Analysis of Imprisonment Rates », *Social Forces*, 80 (2), December 2003, p. 745 (pour une étude des 13 pays les plus développés). Selon Jacobs et Kleban, les variations de la population carcérale sont mieux corrélées au nombre des naissances hors-mariage.

<sup>2</sup> Douglas Massey, « A Brief History of Human Society : The Origin and Role of Emotion in Social Life : 2001 Presidential Address », *American Sociological Review*, 67 (1), February 2002, p. 25

## CHAPITRE 8 : UNE EXPLICATION COGNITIVE ET FONCTIONNALISTE

L'interprétation non-analytique la plus évidente est celle en termes de racisme : si on ne parvient pas à reconstituer la rationalité de la sur-incrimination des immigrés, il paraît séduisant d'attribuer une hostilité raciste irrationnelle aux acteurs. L'objectif de ce chapitre est de montrer que la notion de racisme n'est pas utile pour comprendre les représentations et les pratiques des acteurs de la production de l'ordre, et que ces représentations et ces pratiques dépendent de routines cognitives qui échappent aux théories de l'action rationnelle.

### UNE LECTURE COGNITIVE DE LA PERCEPTION DES IMMIGRÉS

L'intérêt de la perspective cognitive est de voir qu'en dépit de différences significatives entre la France et l'Italie (en terme d'ancienneté de l'immigration et de taux de chômage), les immigrés (ou leurs enfants) sont perçus selon des classifications opérant selon des critères culturels ou ethniques. En étudiant la façon dont les immigrés sont perçus en Italie et en France, on peut voir la mise en œuvre routinière de classifications. La mise en évidence de ces classifications permet d'articuler la dimension macro (le contexte normatif) de la production de l'ordre avec les pratiques concrètes des acteurs.

### Le cas italien : les « extracommunautaires »

#### *La radicale étrangeté des étrangers*

Pendant la première moitié du XXe siècle, l'Italie a été un pays d'émigration, et pendant la période du boom économique consécutif à la Deuxième guerre mondiale, l'immigration dans les provinces industrielles du Nord de l'Italie (Lombardie, Piémont) a été essentiellement composée d'Italiens du Sud (Calabre, Sicile, Pouilles). L'immigration des années 1990 – Albanais, puis Africains, Marocains, Roumains, Sud-Américains – est systématiquement et explicitement associée à une nuisance potentiellement criminelle.

*A Rome, on a une gare belle, lumineuse, mais dehors, dans les deux rues, c'est à l'abandon, c'est dégradé. Tu trouves toutes les ethnies possibles qui viennent t'embêter. (Responsable de la sécurité, Grandi Stazioni, gare italienne)*

L'arrivée de nouveaux étrangers est interprétée en termes de conflits de civilisations et d'incompatibilité des cultures : l'Italie catholique ne pourrait pas intégrer des populations en majorité musulmanes (les Albanais, les Marocains et la quasi-totalité des Africains sont musulmans).

*Aujourd'hui ça change [l'immigration], ça vient de toutes les parties du monde, surtout de la Méditerranée. C'est moins intense mais c'est plus difficile. Des coutumes différentes, des mœurs différentes, des religions, surtout des religions. Déjà on a du mal à dépasser le problème des étrangers inscrits régulièrement, mais il y en a le double qui sont irréguliers. Il y a des problèmes mais pas encore de gros problèmes. (Adjoint au maire, Rozzano)*

La présence des étrangers sur le sol italien est régulièrement évoquée comme un problème émanant de la radicale étrangeté des étrangers. Les traits nationaux (réels ou imaginaires) sont essentialisés, naturalisés de telle façon que les étrangers *sont* leur nationalité. Les immigrés musulmans, sont considérés comme les plus dangereux, à cause du terrorisme, et les moins intégrables. Mais les étrangers les plus radicalement étrangers à la culture italienne sont les Chinois. A Milan, la visibilité des Chinois dans l'espace public se résume au statut de vendeur à la sauvette de gadgets et d'accessoires de téléphones portables. Les Chinois n'ont aucune réputation criminelle établie, à la différence des Marocains et des Africains qui dealent, des Chiliens qui volent, etc..

*(Et les vendeurs chinois ?) Ceux qui n'ont pas un stand fixe sont tous abusifs, irréguliers. (Ils vendent aussi des trucs volés ?) Non ils les font eux-mêmes. Quand tu es chinois, tu viens en Italie, tu fais pas ce que tu veux. Le boss chinois en Italie prend ton passeport, et il ne te le redonne que cinq ans après, tu dois travailler pour eux. Alors tu te retrouves dans des appartements, des laboratoires clandestins, à 25 dans des petites pièces, à faire les marchandises, ou*

*alors tu les vends dans la rue. Ce sont les plus difficiles à contrôler. Ils n'ont jamais fait un enterrement. A Milan, aucun Chinois n'est encore mort ! Ils ont leur quartier, leurs lois, s'ils se volent entre eux ils n'iront pas voir la police et porter plainte, ils règlent ça entre eux. Ils ont une autre langue, une autre culture. Aucun ne collabore, ils sont terribles, et puis ils sont tous pareils. ( ) Les Chinois ils sont incroyables. Tu n'en entends pas parler parce que il n'y a pas de crimes de Chinois particuliers. Les Chinois, c'est comme un bout de Chine en Italie. Et ils achètent l'Italie. Si toi tu achètes un magasin, c'est un investissement, tu le revends ensuite ; eux, ils le revendent jamais, ils le donnent au fils, qui est dans la même culture, il le revendra jamais. Bon il y a des exceptions. (Policier 2, gare italienne)*

La représentation des étrangers en Italie ne se résume bien sûr pas à ce florilège : il existe des médias, des groupes militants et des individus qui développent un discours de tolérance et d'ouverture parfaitement légitime. La présence des immigrés en Italie fait l'objet d'un débat public intense qui voit s'exprimer un continuum d'opinions très large. Néanmoins, le type de discours dont on vient de rendre compte est *banal* et *dominant* dans les entretiens, sur le terrain de la gare comme sur le terrain du centre commercial.

### *Sur le terrain : une vision ethnicisée*

Dans le cadre de la gare, qui est particulièrement soumise aux flux migratoires et à la visibilité publique des immigrés, les acteurs rendent compte des problèmes de sécurité en faisant référence constante à la présence des immigrés. Sans qu'il soit nécessaire de l'explicitier, la mention des immigrés est équivalente à la mention d'une nuisance.

*Il y a tous ces flux de gens qui viennent de toutes les parties du monde. (Commerçante, gare italienne)*

A □ *Il y a des Ukrainiens, des Moldaves, des Roumains-*

B □ *[elle renchérit] des Albanais !*

A □ □ *il y en a de toutes les couleurs, de toutes les races, c'est multiethnique, dans tous les sens. (Cadre et Employée, RFI, gare italienne)*

La catégorisation ethnique est commune à tous les acteurs de la gare : « [t]ous les interviewés utilisent des catégories nationales pour décrire les crimes les plus communs<sup>1</sup> ». Dans la compagnie ferroviaire, dans les associations caritatives et à la police, la classification des individus, des groupes sociaux et des dangers afférents est ethnique, l'évocation d'une nationalité ou d'un type ethnique renvoyant implicitement à un danger ou à une pathologie spécifique. Les policiers en charge du contrôle de la gare procèdent ainsi non seulement à une catégorisation ethnique des délinquants, comme on l'a vu plus haut, mais font en plus correspondre à cette catégorisation ethnique une catégorisation spatiale.

*Les places [autour de la gare] sont divisées selon les races, [Place] Quattro Novembre c'est les Africains et les Nord-Africains, et la place devant [Duca d'Aosta] c'est les roumains. (Policier 2, gare italienne)*

Les immigrés sont évoqués comme des éléments de fragilisation de la gare, comme des problèmes, au même titre que les problèmes toxicologiques ou psychologiques des sans-abris. Dans les documents des associations caritatives, la « profonde marginalité sociale » dépend de « conditions souvent associées à la maladie psychiatrique, à l'alcoolisme, à la toxicomanie, et au séjour irrégulier dans notre pays pour les étrangers<sup>2</sup> ». Les entrées des tableaux qui présentent la répartition des problèmes à la gare amalgament les extracommunautaires avec les alcooliques, les clochards, les voleurs, les toxicomanes et les délinquants :

<sup>1</sup> Fabio Quassoli, « Immigrazione uguale criminalità. Rappresentazioni di senso comune e pratiche organizzative degli operatori del diritto », *art. cit.*, p. 47

<sup>2</sup> Maurizio Rotaris, « Solidaretà e sicurezza », document du Comité Milano per l'Uomo, postérieur à 2002



<b>Selon vous, les gares ont-elles sûres ?</b>	Pourcentages
Oui	6,50%
Non	84,00%
Sans réponse	9,50%
<b>Si oui, pouvez-vous expliquer pourquoi ?</b>	Pourcentages
Problème de fréquentation (extracommunautaires, ivrognes, clochards, tziganes, toxicomanes, délinquants)	35,00%
Problème d'éclairage	6,00%
Problème de contrôle, surveillance et répression	48,50%
Sans réponse	10,50%

Reproduction d'un tableau tiré d'un journal syndical<sup>1</sup>

Typologie [des individus aidés]										
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Toxicomanes	810	422	401	370	178	207	189	133	150	<b>2860</b>
Désadaptés	336	151	130	265	112	139	72	106	164	1475
Psychotiques	59	24	14	27	8	17	5	12	5	171
Alcooliques	n.r.	n.r.	n.r.	12	7	10	5	4	5	43
Extracommunautaires (2)	300	69	53	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Autre	250	n.r.	n.r.	15	5	33	18	11	4	336

(2) A partir de 1994, les extracommunautaires sont insérés dans une typologie spécifique

Reproduction d'un tableau tiré du rapport annuel d'une association caritative<sup>2</sup>

La façon dont les acteurs donnent du sens au contexte de la gare, en recourant à des catégories ethniques et en présentant les étrangers comme radicalement étrangers, trouve aussi un écho dans la façon dont les immigrants présents construisent eux aussi leur rapport au monde, parfois de manière conflictuelle.

*Comment on fait fonctionner [le centre d'accueil] de 20h à 8h, dans le couloir du métro, avec 150 islamiques qui fêtent la nouvelle de l'attentat de Madrid [du 11 mars 2004] ? (Travailleur social 3, gare italienne)*

Des militants antiracistes pourraient interpréter toutes ces façons de percevoir les immigrants comme du racisme (entendu comme hostilité irrationnelle). Il semble plus plausible d'analyser ces discours comme l'expression d'une différence entre « nous » et « eux », comme l'expression de la distance sociale entre deux groupes. Par suite, dans une perspective nominaliste, n'importe qui peut étiqueter ce rapport à l'autre comme du racisme, mais il est inexact d'interpréter ces discours comme l'expression d'une hostilité irrationnelle. Les responsables des associations caritatives ne sont pas racistes, en tous cas dans le sens que l'accusation morale attache à ce mot. Ils mettent en œuvre de façon routinière des catégories de pensée qui actualisent l'altérité. Les classifications qu'ils mettent en œuvre ne sont ni du domaine de la rationalité, ni de celui de la haine : elles expriment le sentiment d'appartenance à un groupe social délimité.

### **Le cas français : « Je ne suis pas raciste, mais »**

Dans le cas français, la norme de bienséance antiraciste interdit aux interviewés de se présenter comme ouvertement racistes. Il s'agit donc de prendre au sérieux cette norme de bienséance et de ne pas la considérer comme une simple hypocrisie.

#### *La désignation implicite des « Arabes »*

Les interlocuteurs français ont fréquemment recouru à toutes sortes de stratagèmes rhétoriques pour ne pas désigner explicitement les adolescents et jeunes adultes issus de l'immigration

<sup>1</sup> FILT/CGIL Milano, « Speciale informazione », supplemento a « Il lavoro nei trasporti », mensile della FILT/CGIL, Novembre 1999

<sup>2</sup> Maurizio Rotaris, « Report annuale 2003 sul servizio SOS alla Stazione Centrale di Milano », janvier 2004, p. 9

comme tels : les « Arabes », les « Noirs » ou même « les jeunes des banlieues ». Dans le contexte français, désigner abruptement et explicitement l'ethnicité des individus est presque toujours passible de l'étiquetage implicite de racisme. Dans une interaction aussi surcodée que celle de l'entretien avec un étudiant en sociologie, la norme de bienséance antiraciste joue à fond.

(Quels types de voleurs ?) [très méfiant] *Qu'est-ce que vous attendez comme réponse ? (Directeur, grande surface sport B, centre commercial français)*

Quand les interviewés ne feignent pas de ne pas comprendre la question qui leur est posée, ils se montrent extrêmement prudents dans les compte-rendus qui évoquent l'incrimination des personnes issues de l'immigration. La prudence commande parfois de rester à la frontière entre le non-dit et l'implicite □ un implicite pourtant très aisé à décoder pour le familier du contexte français.

*En toute objectivité, sans racisme préconçu, c'est toujours délicat de dire ça mais il faut le dire, c'est clair, je vais pas vous montrer des tonnes de main courante avec des noms, après on a un autre type □ (Agent de maîtrise 2, Surveillance générale SNCF)*

*On a vu trois jeunes, pour un vol de portables ou de baskets, ils se sont laissés faire contre deux, il y a la peur. Il faut rassurer la victime. Lui ça a du lui retomber d'un coup qu'il était impuissant. Il y a eu une peur. Mais une peur de qui □ enfin □ (Une peur de qui ?) De qui □ ou de quoi ? (sourire) (Agent de police judiciaire 1, gare française)*

Une façon moins implicite de désigner l'ethnicité sans faire aucune référence « ethnique » est d'utiliser des notions connues de tous pour nommer les adolescents issus de l'immigration. Le terme « sauvageon » est devenu célèbre après son usage par le ministre socialiste de l'Intérieur en 1998. Il avait fait l'objet d'une controverse nourrie.

*A notre niveau, avec les sauvageons, je sais pas comment il faut les appeler (□) (Agent de police judiciaire 2, gare française)*

Un autre moyen de d'allusion immanquable pour les *insiders* mais parfaitement obscure pour les autres est de faire référence aux habitudes vestimentaires des « jeunes des banlieues » pour les désigner. La prédilection de ces derniers pour les articles de sport de luxe □ qu'ils sont suspectés de voler □ permet de les désigner sans trop déroger à la norme.

*Il y a une demande ciblée [= des vols] sur certains produits, les produits hommes, les marques, les parfums. (Les marques ?) Lacoste [air entendu]. Lacoste, Adidas si on en vendait, Ralph Lauren, Timberland □ Toutes ces grandes marques. (Sous-directrice, grande surface luxe, centre commercial)*

*Pour voir des problèmes faut aller voir chez Lacoste. (Vendeuse 5, grande surface luxe, centre commercial français)*

Quand la désignation est rendue explicite, elle est souvent accompagnée de marques de contrition, comme pour montrer à son interlocuteur que la norme antiraciste est connue, habituellement respectée, mais devient trop contraignante pour exprimer un simple fait.

(Les délinquants ?) [hésitation] *Jeunes □. Oui, jeunes, sur Part-Dieu depuis que j'y suis j'ai pas trop fait de délinquants, ça va plutôt être des problèmes SNCF, défaut de billets, papier d'identités, d'autres choses comme ça, ouais, c'est beaucoup de jeunes □ [léger silence] euh □ nord-africains. Donc je vous dis la réalité telle qu'elle est, c'est pas □ euh □ (Agent 2, Surveillance générale SNCF)*

L'usage du terme « nord-africain » est une façon de ne pas dire « arabe ». L'usage du mot « arabe » est presque prohibé dans les discussions entre personnes qui ne se connaissent pas, parce qu'il est connoté « raciste ». Un terme plus acceptable, mais en déclin, est « maghrébin ». Concernant l'usage des mots, la norme tacite veut que les personnes les plus soupçonnables de racisme recourent aux euphémismes les moins suspects. Ainsi, un adolescent (blanc) peut utiliser les mots « Rebeu », « Black » ou « Renoï », mais un directeur de magasin aurait l'air ridicule et dispose de moins de mots.

« Beur » est suranné. Les expressions foisonnent chez les interviewés pour éviter les mots qui fâchent : les « gamins », les « jeunes qui font les cons », les « petits cons », les « loustics », les « loulous avec un look urbain ». Le souci de ne pas passer pour raciste ne se traduit pas seulement dans les discours : il conduit les commerçants à engager les agents de sécurité en fonction de leur couleur de peau.

### *Je ne suis pas raciste, mon agent de sécurité est Noir*

La focalisation du contrôle sur les adolescents issus de l'immigration nourrit à l'encontre des forces de l'ordre une accusation de racisme, parce qu'elles ont principalement affaire aux personnes issues de l'immigration.

*Il faut au niveau du melting pot de tout. On a deux réputations dans la sécurité privée qui sont négatives : brute épaisse, et si possible raciste. (Responsable de la sécurité, grande surface loisir, centre commercial français)*

On se souvient que la quasi-totalité des agents de sécurité, dans le centre commercial français, sont soit « arabes » (dans les parties communes), soit « noirs » (dans les magasins). L'emploi d'agents de couleur permet aux directeurs des magasins de se dédouaner de l'accusation de racisme<sup>1</sup>.

*Déjà on peut pas les traiter de raciste. (Responsable de la sécurité du centre commercial français)*

*Avec des Noirs et des Maghrébins, il y a moins de répondant en face, il y a moins le côté raciste, ils peuvent en tous cas pas prétendre à ça. S'il y avait plus de maghrébins et de noirs dans la police, ils se feraient moins traiter de racistes. (Sous-directeur, grande surface sport A, centre commercial français)*

Cette façon de procéder repose sur le présupposé absurde qu'un « Arabe » ne peut développer des pratiques discriminatoires à l'égard d'un autre « Arabe », sur le présupposé encore plus absurde qu'un « Noir » ne peut pas discriminer un « Arabe », comme si le racisme était l'apanage des « Blancs », et comme s'il n'y avait pas de racisme entre les différents « groupes ethniques ». Un migrant Sénégalais interviewé par Pascal Hug ironise la façon dont les Français veulent se prémunir d'accusations de racisme en confiant la sécurité de leurs magasins à des Noirs : « Si on devait nous comparer à des animaux, pour les Français nous serions des chiens. Et le chien est fidèle, patient, soumis. Il garde la maison. Les Français adorent leurs chiens<sup>2</sup> ».

### *Décalages*

Le déni discursif du racisme, c'est-à-dire l'hommage à la norme antiraciste, est un enjeu d'autant plus fort que les pratiques objectives semblent contrevenir à la norme antiraciste. Les interviewés tiennent à réfuter à l'avance les interprétations en termes d'infraction à la norme que pourrait tirer l'interlocuteur-étudiant en sociologie.

*Faut adopter de la logique, de l'objectivité, de la modération sur ce qu'on fait. D'ailleurs c'est ce qui nous fait tenir, parce quand je vous dis que 90 % de nos clients sont c'est des NA [Nord-Africains] ou des Noirs, vous pourriez dire c'est bon, ils [la Surveillance générale] sont tous fachos ou FN, ce qui est faux heureusement. (Agent de maîtrise 2, Surveillance générale SNCF)*

L'infraction à la norme, c'est-à-dire l'exposé de pratiques discriminatoires ou la tenue de propos pouvant être interprété comme suspect de racisme, peut elle-même être interprétée comme une offense à l'ordre de l'interaction<sup>3</sup>. Ainsi, dans un entretien avec la sous-directrice d'une grande surface et son responsable de la sécurité, des propos suspects sont tenus par le responsable de la sécurité :

<sup>1</sup> Cette tactique est attestée par Pascal Hug, « Les agents de sécurité noirs. Un exemple de discrimination dans le monde de la sécurité », *art. cit.*, pp. 110-112

<sup>2</sup> Cité in Pascal Hug, « Les agents de sécurité noirs. Un exemple de discrimination dans le monde de la sécurité », *art. cit.*, pp. 111-112

<sup>3</sup> Erving Goffman, « Perdre la face ou faire bonne figure ? », *Les rites d'interaction* (1967), Paris : Minit, « Le sens commun », 1974, pp. 9-42 ; « The Interaction Order », *American Sociological Review*, vol. 48, 1983, pp. 1-17

« J'ai un combat prioritaire contre ces jeunes-là ». Immédiatement, la sous-directrice intervient, gênée, pour rétablir l'ordre de l'interaction :

*Le regroupement n'est pas interdit, s'ils discutent entre eux c'est pas grave, le problème c'est la provocation. Des fois on a des bandes qui traversent le magasin en riant, on va pas faire une politique anti-jeune ou raciste, je voudrais pas que notre entretien prenne cette tournure, mais on est là pour le bien être du client. (Sous-directrice, grande surface luxe, centre commercial français)*

Pour prétendre à l'acceptabilité, l'expression d'une opinion potentiellement en infraction avec la norme doit se parer de la dénégation explicite du racisme (raccord à la norme) et d'un principe de justification supérieur. Au lecteur de juger si l'interviewé a réussi à ne pas être suspecté de racisme.

*Parce que l'intérêt, vous rentrez dans un train, c'est pas pour faire de la tête contre des jeunes des cités, ce faux débat je veux pas l'entendre, parce que c'est un débat. Parce que quand vous rentrez dans un train, vous rentrez du boulot, et il y a une dizaine de loulous qui sont entrain de chahuter, vous craignez rien, mais quelque part vous êtes pas rassuré. Faut être honnête, vous pouvez être n'importe quel défenseur des libertés individuelles, ce que je défend également, parce qu'il faut arrêter de taper sur la tête à tout le monde, les gens ont un sentiment d'insécurité quand ils voient une bande se constituer. Ça peut être sans préjudice de race ou on peut s'appeler Victor comme on peut s'appeler Mohamed, quand on voit une bande se constituer. (Agent de maîtrise 2, Surveillance générale SNCF)*

Comment interpréter à la fois le déni du racisme dans le cas français, et la conception des immigrés comme radicalement étrangers dans le cas italien ? Une façon commode et paresseuse est d'analyser ces discours en terme de degrés de racisme. Dans cette perspective, les dénis français du racisme seraient une soumission hypocrite à une norme de bienséance antiraciste, qui occulte les sentiments véritables des acteurs pour les immigrés, tels qu'ils s'objectivent dans les pratiques discriminatoires. La conception italienne de la radicale étrangeté des immigrés constituerait un degré supérieur dans le racisme, entendu comme aversion irrationnelle contre les étrangers.

Inutile de nier que certains individus, sur les terrains investigués, sont profondément et viscéralement racistes. Mais le racisme est aujourd'hui une catégorie bien confuse pour analyser les relations sociales. Dans les sociétés occidentales, le racisme est essentiellement une catégorie morale, une « version laïcisée du Mal ». Elias faisait cette remarque trente ans auparavant : « [à] l'heure actuelle, la tendance est à discuter du problème de la stigmatisation sociale comme s'il s'agissait d'une simple question d'aversion prononcée de certains individus pour d'autres individus. Une façon bien connue de conceptualiser ce rejet est de le ranger au nombre des préjugés<sup>1</sup> ». La focalisation de la production de l'ordre sur l'immigration mérite d'être analysée dans un cadre théorique plus sophistiqué que celui de la simple condamnation politique. Pour interpréter la sur-incrimination des immigrés sans recourir à la notion de racisme, on va développer une perspective cognitive.

### **Une interprétation cognitive**

La sociologie cognitive se fonde sur l'idée essentielle que la pensée, des routines mentales aux raisonnements élaborés, est sociale : que « même les processus cognitifs les plus élémentaires d'un individu sont dépendants des institutions sociales<sup>2</sup> », et que « la culture est manifeste aussi dans la tête des gens<sup>3</sup> ».

#### *La pensée est sociale*

Pour les tenants d'une perspective cognitive, ce ne sont pas seulement nos comportements collectifs agrégés, nos comportements individuels, nos opinions qui sont passibles de l'analyse

<sup>1</sup> Norbert Elias, « Les relations entre établis et marginaux, essai théorique », *art. cit.*, pp. 40-41

<sup>2</sup> Mary Douglas, *Comment pensent les institutions*, *op. cit.*, p. 79

<sup>3</sup> Paul DiMaggio, « Culture and Cognition », *Annual Review of Sociology*, vol. 23, 1997, p. 272

sociologique, mais aussi nos *cognitions*, c'est-à-dire les opérations mentales qui forment la mémoire et la pensée. Ce postulat radical émane des travaux de Durkheim. « Pour lui, l'erreur première est de méconnaître l'origine sociale de la pensée individuelle. Les classifications, les opérations logiques, les métaphores privilégiées sont données à l'individu par la société<sup>1</sup> ». L'analyse du principe de causalité dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse* étaye cette idée : la causalité n'est pas un principe purement logique, il trouve son origine dans la pensée religieuse<sup>2</sup>.

La psychologie cognitive expérimentale confirme l'idée que « nous avons des structures mentales, surtout des représentations schématiques de phénomènes sociaux complexes, qui façonnent les façons de considérer, d'interpréter, de se souvenir et de répondre émotionnellement aux informations rencontrées et possédées<sup>3</sup> ». Elle distingue deux types de cognition, la cognition automatique et la cognition délibérative. La cognition automatique est « implicite, non-verbale, rapide et automatique :

Cette cognition routinière, quotidienne, repose largement et de façon non-critique sur les schemata culturellement disponibles □ des structures de connaissance qui représentent des objets ou des événements, et qui fournissent des présupposés par défaut à propos de leurs caractéristiques, relations et enchaînements dans des conditions d'information imparfaite. (□) Les schemata sont à la fois des représentations de connaissances et des mécanismes de traitement de l'information. (□) Les schemata sont aussi les mécanismes qui simplifient la cognition. (□) Dans la cognition schématique, nous trouvons les mécanismes par lesquels la culture forme et biaise la pensée.<sup>4</sup>

Les recherches en psychologie cognitive montrent que l'on perçoit mieux ce qui est familier et que l'on se souvient mieux (plus efficacement et plus rapidement) des informations schématiquement existantes. Les différences radicales, d'origines sociale et nationale de perception/réception de la même émission de télévision, ou du même roman, sont des objets d'étude classiques de la sociologie des médias ; la sociologie des sciences s'est amusée des anthropomorphismes des scientifiques dans l'observation des animaux<sup>5</sup>. Sociologie et psychologie convergent donc pour étudier les cognitions □ la pensée □ comme dépendantes du contexte social. Les limites de la théorie durkheimienne du caractère social de la pensée tiennent à ce que les recherches en neurosciences ont montré que les bébés naissent avec des catégories de pensée de base, comme le concept de cause, les repères dans l'espace, des capacités minimales en calcul et en langage. Les humains développent des facultés grâce à la culture, « mais pas parce que les humains ont une ardoise blanche dans le cerveau. Il y a juste trop de preuves qui montrent le contraire<sup>6</sup> ». Ce résultat ne remet cependant pas en cause le programme d'une sociologie cognitive.

### *La pensée fait des classifications*

Le propre de la pensée humaine est de faire des classifications : « Zerubavel, l'un des rares sociologues à étudier les classifications d'un point de vue cognitif, montre que la tendance à partitionner un monde continu est un universel humain, bien que la nature des catégories construites

---

<sup>1</sup> Mary Douglas, *Comment pensent les institutions*, op. cit., p. 40

<sup>2</sup> Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (1912), Paris : PUF, « Quadrige », 1998, pp. 518-528. La théorie de la structure des révolutions scientifiques de Kuhn s'appuie aussi sur l'idée que les catégories de pensées sont sociales (d'où la durabilité des paradigmes). Voir Thomas Kuhn, « Postface » (1969), à la 2<sup>nd</sup>e édition de *La structure des révolutions scientifiques* (1970), Paris : Flammarion, « Champs », 1997, p. 248. Mary Douglas valide cette interprétation : *Comment pensent les institutions*, op. cit., pp. 46-47

<sup>3</sup> Paul DiMaggio, « Culture and Cognition », art. cit., pp. 273-274

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 269

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 269-271. « Les descriptions du comportement des primates reflètent les sociétés des scientifiques qui les ont étudiés. Nous connaissons tous les mauvaises plaisanteries sur les singes flegmatiques anglais, les singes entrepreneurs impitoyables américains, les singes hiérarchisés et communautaires japonais, les singes français aux mœurs légères ». Ian Hacking, *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, Paris : La Découverte, 2001, p. 92

<sup>6</sup> Albert J. Bergesen, « Durkheim's Theory of Mental Categories : A Review of the Evidences », *Annual Review of Sociology*, vol. 30, 2004, p. 407

puisse varier de façon significative selon les groupes<sup>1</sup> ». Il est ici question des classifications « primitives », celles que le groupe social instille dans l'esprit humain à son insu (comme la construction de la différence homme-femme), et non des classifications sophistiquées (comme la nomenclature des vins). Ainsi, « les classifications qui nous permettent de penser nous sont toujours fournies déjà toutes faites en même temps que notre vie sociale. (□) Nos esprits sont désormais sur des rails<sup>2</sup> ». A la suite de Durkheim et Mauss, Douglas affirme que non seulement notre façon de percevoir le monde dépend de classifications qui ne sont pas le produit de notre conscience réflexive, mais en plus l'existence du groupe social dépend du partage des mêmes classifications : « la vraie solidarité est fondée sur des classifications partagées par tous. (□) Pour Durkheim et Mauss, le sacré n'est pas plus mystérieux ou occulte que les classifications communes que chacun chérit profondément ou défend farouchement<sup>3</sup> ».

Pour remettre en cause les « modes de pensée programmés », pour « penser de façon critique et réflexive<sup>4</sup> », la psychologie cognitive expérimentale a montré qu'il faut de la motivation, de l'attention et du temps. L'esprit humain doit alors mobiliser des « cognitions délibératives », qui sont « explicites, verbalisées, lente et délibérées<sup>5</sup> » (au contraire des cognitions automatiques). L'usage de telles cognitions ne peut être routinier ; « [p]ar exemple, bien que les schemata racistes soient accessibles à la plupart des Américains blancs, les Blancs peuvent jusqu'à un certain point passer outre de tels schemata avec de la vigilance et de la réflexivité<sup>6</sup> ». Une part importante des classifications non-réflexives concerne les relations entre les groupes sociaux.

### *La vie sociale est organisée autour du principe de groupes polarisés*

Pour la théorie cognitive, le critère du groupe social est l'existence de classifications partagées, dont le principe est de considérer que le groupe existe en soi, de façon distincte d'autres groupes sociaux : « [l]a relation sociale la plus précoce jette les bases d'une polarisation du monde en différentes classes<sup>7</sup> ». La notion-même de groupe social est le produit des classifications, qui sont elles-mêmes le produit de la vie de groupe : « [s]i les institutions produisent des catégories, il y a également un effet en retour, à la manière des prophéties autoréalisatrices de Robert Merton. Les catégories stabilisent les flux de la vie sociale et créent même, jusqu'à un certain point, les réalités auxquelles elles s'appliquent<sup>8</sup> ». Mais le problème ici n'est pas celui de la genèse des classifications, mais de la polarisation des groupes sociaux.

Pour comprendre la dynamique des relations entre groupes sociaux, Elias et Scotson analysent les relations sociales dans un quartier populaire de banlieue où la population est homogène du point de vue socio-économique et ethnique<sup>9</sup>. Ils constatent les mêmes processus de stigmatisation, de dénigrement et de discrimination que dans des quartiers très hétérogènes. Elias et Scotson identifient alors deux groupes sociaux, ceux qui habitent de longue date dans le quartier (*the established*), et ceux qui se sont installés récemment (*the outsiders*). Pour comprendre le paradoxe de ce racisme sans races, Elias développe une analyse de la relation *established* □ *outsider* d'inspiration durkheimienne : « [m]algré les preuves du contraire, l'idée lénifiante que les humains, isolément ou en groupes, agissent normalement de façon rationnelle conserve une forte emprise sur notre perception des relations entre groupes<sup>10</sup> ».

---

<sup>1</sup> Paul DiMaggio, « Culture and Cognition », *art. cit.*, p. 276

<sup>2</sup> Mary Douglas, *Comment pensent les institutions*, *op. cit.*, p. 143

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 140

<sup>4</sup> Paul DiMaggio, « Culture and Cognition », *art. cit.*, p. 271

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 271

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 271

<sup>7</sup> Mary Douglas, *Comment pensent les institutions*, *op. cit.*, p. 98. Douglas ne fait pas référence aux classes sociales mais aux classes des classifications

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 143-144

<sup>9</sup> Norbert Elias, John L. Scotson, *Logiques de l'exclusion*, *op. cit.*

<sup>10</sup> Norbert Elias, « Les relations entre établis et marginaux, essai théorique », *art. cit.*, p. 64

L'analyse d'Elias repose (comme on l'a vu dans l'introduction de la deuxième partie) sur le concept de relation de pouvoir. L'étude des relations entre groupes sociaux est indissociable de la prise en compte des relations de pouvoir entre ces groupes, entre les *established* et les *outsiders* :

Les groupes les plus puissants se considèrent toujours comme les «meilleurs» lorsqu'il existe des cadres sociaux (□). [U]ne constante universelle de la relation établis-marginaux : le groupe installé attribuait à ses membres des caractéristiques humaines supérieures ; il se gardait de tout autre contact autre que professionnel avec les membres de l'autre groupe ; le tabou entourant de tels contacts était perpétué par des moyens de contrôle social.<sup>1</sup>

Elias développe la notion de charisme de groupe (le sentiment de supériorité de ce groupe) pour désigner la façon dont les dominants s'entretiennent « dans la conviction qu'ils sont non seulement plus puissants, mais aussi meilleurs (□). Le charisme (le sien) et la disgrâce collective (celle des autres) sont complémentaires : c'est là un des aspects les plus significatifs de la relation établis-marginaux que l'on rencontre ici<sup>2</sup> ». Une façon de s'attribuer la grâce en distribuant la disgrâce est de stigmatiser le groupe dominé : « [L]es groupes installés disposant d'une grande marge de pouvoir sont enclins à voir dans les groupes marginaux des fauteurs de trouble qui transgressent les lois et les normes (celle des insiders), mais aussi des gens qui ne sont pas particulièrement propres<sup>3</sup> ».

*Pour l'habitant de Milan, le Chinois n'est pas une menace, le Marocain si. Le Chinois ne fera jamais de mal à un Italien, alors que les Marocains, c'est dans leur culture, ils se mettent des balafres au couteau, tu les vois toujours. C'est des cultures différentes. Les maisons des Européens elles sont toujours plus ou moins rangées. Le Marocain, il vit toujours dans la saleté, c'est un autre rapport à la propreté, et je ne dis pas ça par racisme ! Mais ils sont sales, ils ne font jamais la vaisselle, ils la laissent s'empiler. (Policier 2, gare italienne)*

*Parfois il y a des bandes qui viennent, qui insultent, qui crachent, qui après avoir mangé un hamburger s'essuient les mains sur les vêtements de marque. (□) On a eu chez Lacoste des gens qui s'essuyaient leurs baskets dessus. (Syndicaliste, grande surface luxe, centre commercial français)*

*C'est vrai qu'il y a des problèmes avec des maghrébins. C'est surtout la fête de l'Aïd. Les Roumains il n'y en a plus, mais pour les fêtes maghrébines c'est infernal. Il y a certain jeunes qui sont interdits de rentrer à Carrefour, il y a des bandes, ils mordent dans le fromage ensuite ils le jettent par terre, ils mangent les cerises et ils crachent les noyaux dans les bacs de cerises, ils détériorent tout, mais la direction dit qu'il faut rien faire. C'est dégoûtant, ils crachent par terre, ils dégradent tout. (Syndicaliste, grande surface généraliste, centre commercial français)*

Ce qui rapproche les sociologues cognitifs de Elias, c'est que Elias considère la relation *established* □ *outsiders* comme un universel anthropologique, dont la source ne peut venir que des classifications instillées par le groupe dans l'esprit de l'individu. Ce n'est pas le racisme qui conduit à la polarisation des groupes ; au contraire, le « racisme » □ qui n'en est pas □ est une manifestation normale du sentiment d'appartenance au groupe et des relations de pouvoir entre groupes sociaux.

Les «relations de races» comme on dit, ne sont jamais que des relations insiders-outsiders d'un type particulier. (□) Il n'est pas non plus très judicieux de parler de «préjugé racial» (□) Des adjectifs comme «racial» et «ethnique» largement employés dans ce contexte tant en sociologie que dans l'ensemble de la société, semblent symptomatiques d'un évitement idéologique. En y recourant, on attire l'attention sur un aspect périphérique de ces relations (la couleur de peau, par exemple), au détriment de ce qui est essentiel (par exemple, les rapports de force et l'exclusion du groupe le moins puissant des postes d'influence). (□) On prétend généralement que c'est la couleur de la peau qui amène les

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 34-36

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 35 et 44

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 48

gens à ranger les autres dans un groupe différent. Il serait plus pertinent de commencer par se demander comment s'est imposée l'habitude de considérer ceux qui n'ont pas la même couleur de peau comme un groupe différent.<sup>1</sup>

« L'apport d'Elias, ici, est tranché : le racisme n'a nul besoin d'une différence physique objective, préalable, pour se déployer, tout simplement parce qu'il a la possibilité de la créer, de la construire<sup>2</sup> ». Pour compléter l'analyse d'Elias, dans une perspective cognitive, on dira que la différence est construite par les classifications opérant de façon routinière dans l'esprit des individus, et que cette différence est actualisée par les pratiques des acteurs : Quassoli explique par exemple que les magistrats et les policiers sont des « relais du processus de diffusion des schèmes cognitifs, d'évaluation et d'information des phénomènes criminels<sup>3</sup> ». Les policiers notamment, qui sont en contact direct avec la délinquance urbaine, sont selon lui « conscients du fait qu'on leur demande de tracer une des frontières entre les inclus et les exclus<sup>4</sup> ».

### Conclusion

La confrontation de la théorie cognitive à l'analyse relationnelle de Elias est fructueuse pour analyser la focalisation sur l'immigration. La théorie cognitive montre comment une analyse en terme de racisme est inadéquate pour comprendre la relation entre la majorité blanche et les immigrés (ou leurs enfants). Il s'agit moins d'une hostilité plus ou moins prononcée que le produit de classifications sociales dans le cadre d'une relation entre deux groupes sociaux dont le caractère central est l'inégalité de pouvoir. L'analyse relationnelle de Elias permet d'intégrer le pouvoir — une dimension fondamentale de la focalisation de la production de l'ordre sur l'immigration — à la théorie cognitive : « [l]a pièce centrale de cette représentation est un rapport de forces inégal et les tensions inhérentes à cette situation. C'est aussi la condition décisive de toute stigmatisation effective d'un groupe établi par un groupe marginal<sup>5</sup> ».

La perspective cognitive permet de comprendre comment la focalisation du contrôle sur l'immigration fonctionne. L'équation « immigration = criminalité » est un schème de classification légitime et utilisé par les acteurs du système judiciaire en Italie<sup>6</sup> et en France. Inutile d'invoquer le racisme comme principe des pratiques et des discours : il est plus pertinent de voir comment les classifications, et la classification ethnique en premier lieu, opèrent comme principe d'action, en polarisant le groupe dominant et les immigrés, dans le cadre d'une relation de pouvoir asymétrique. Mais si la perspective cognitive permet de comprendre *comment* fonctionne la focalisation, et notamment d'articuler le contexte normatif avec les pratiques des acteurs, elle n'explique pas le *pourquoi*. Le pourquoi est du ressort d'une théorie fonctionnaliste.

### UNE THEORIE FONCTIONNALISTE DE LA FOCALISATION SUR L'IMMIGRATION

Les théories fonctionnalistes ont été largement discréditées dans la sociologie contemporaine, mais Douglas estime en substance qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain : « [c]e qui est sûr, du moins, c'est qu'une sociologie qui refuserait a priori tout argument fonctionnaliste serait comme quelqu'un qui se couperait la main pour punir son bras. Sans un raisonnement de type fonctionnel, nous ne pouvons essayer d'expliquer comment un monde de pensée construit le style de pensée qui gouverne son expérience<sup>7</sup> ». Cette théorie fonctionnaliste s'appuie sur le travail de Durkheim.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, pp. 55-56 et 80

<sup>2</sup> Michel Wieviorka, « Avant-propos », in Norbert Elias, John L. Scotson, *Logiques de l'exclusion*, *op. cit.*, p. 17

<sup>3</sup> Fabio Quassoli, « Immigrazione uguale criminalità. Rappresentazioni di senso comune e pratiche organizzative degli operatori del diritto », *art. cit.*, p. 53

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 55

<sup>5</sup> Norbert Elias, « Les relations entre établis et marginaux, essai théorique », *art. cit.*, p. 41

<sup>6</sup> Fabio Quassoli, « Immigrazione uguale criminalità. Rappresentazioni di senso comune e pratiche organizzative degli operatori del diritto », *art. cit.*, p. 64

<sup>7</sup> Mary Douglas, *Comment pensent les institutions*, *op. cit.*, p. 78



## La théorie fonctionnaliste de la déviance de Durkheim

Partant de la distinction entre le normal et le pathologique, Durkheim note que « [s]i est un fait dont le caractère pathologique paraît incontestable, c'est le crime<sup>1</sup> ». Le caractère pathologique du crime n'est douteux ni pour les conservateurs, ni pour les progressistes non-radicaux, ni même pour le Durkheim de *La division du travail social*. Pourtant, le caractère pathologique du crime doit être remis en cause : il n'est pas de société « où il n'existe pas de criminalité. Elle change de forme, les actes qui sont ainsi qualifiés ne sont pas partout les mêmes ; mais, partout et toujours, il y a eu des hommes qui se conduisaient de manière à attirer sur eux la répression pénale<sup>2</sup> ». Durkheim admet qu'il existe des formes anormales, pathologiques de criminalité, particulièrement quand elle atteint un taux « exagéré ». Mais son argument repose sur l'idée que le crime est consubstantiel à la société, que « le crime est normal parce qu'une société qui en serait exempte est tout à fait impossible<sup>3</sup> ». L'universalité du phénomène criminel n'est pas un résidu de l'imperfection de la nature humaine. Le crime, ou plutôt la déviance (le terme ne sera popularisé que dans les années soixante), est une condition normale de la vie en société, et non une de ses pathologies ; c'est une nécessité fonctionnelle de la vie sociale normale. Durkheim assoit sa démonstration avec un exemple fictif :

Imaginez une société de saints, un cloître exemplaire et parfait. Les crimes proprement dits y seront inconnus ; mais les fautes qui paraissent vénielles au vulgaire y soulèveront le même scandale que fait le délit ordinaire aux consciences ordinaires. Si donc cette société se trouve armée du pouvoir de juger et de punir, elle qualifiera ces actes de criminels et les traitera comme tels.<sup>4</sup>

La réaction à l'offense ne vise pas à punir le criminel, ni à dissuader de futurs délinquants, ni réparer le tort fait aux victimes : elle vise à réaffirmer la conscience collective, c'est-à-dire les fondements normatifs propres à chaque groupe social<sup>5</sup>. S'il est trivial de dire que la déviance n'existe que par rapport à la norme, il l'est moins, comme le fait Durkheim, d'affirmer que la norme n'a de sens que confrontée à la déviance. Cet argument est crucial. En tirant toutes les conséquences d'une théorie fondant la peine sur la réparation à l'offense faite à la conscience collective, Durkheim affirme qu'il est illusoire de croire à une société sans crime :

Si la conscience morale devenait assez forte pour que tous les crimes, jusque là réprimés, disparussent complètement, on la verrait taxer plus sévèrement des actes qu'elle jugerait antérieurement avec plus d'indulgence ; que, par conséquent, la criminalité, disparue sous une forme, réapparaîtrait sous une autre. D'où il suit qu'il y a contradiction à concevoir une société sans crime.<sup>6</sup>

Contrairement à Tarde, Durkheim ne croit pas à une fin de la criminalité, parce que le crime n'est pas un fait pathologique mais un fait normal de la vie sociale, ou plutôt : « ce qui est normal, c'est le couple inséparable du crime et de la peine<sup>7</sup> ». La peine durkheimienne, selon Garland, comporte « un rôle crucial dans la prévention de l'effondrement de l'autorité morale<sup>8</sup> ». L'existence de faits déviants permet de magnifier les valeurs communes. Ces valeurs forment le socle fondamental de tout groupe social ; sans déviance pour réaffirmer leur caractère sacré, ces valeurs dépériraient, et le groupe social qui les porte périliterait à son tour. De là ressort le caractère tragique de l'anomie dans la sociologie durkheimienne : l'incertitude sur les valeurs fondamentales est le péril suprême que peut rencontrer une société.

---

<sup>1</sup> Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique* (1895), Paris : Flammarion, « Champs », 1988, p. 158

<sup>2</sup> *Idem*, pp. 158-159

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 160

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 161-162

<sup>5</sup> David Garland, *Punishment and Modern Society*, *op. cit.*, p. 44

<sup>6</sup> Émile Durkheim, « Crime et santé sociale », *Revue philosophique*, 39, 1895, reproduit in *Textes*, 2. *Religion, morale, anomie*, pp. 173-180, Paris : Minuit, « Le sens commun », 1975, p. 174. Il s'agit d'une réponse aux critiques de Tarde (son « ingénieux contradicteur ») sur *Les règles de la méthode sociologique*.

<sup>7</sup> *Idem*, p. 177

<sup>8</sup> David Garland, *Punishment and Modern Society*, *op. cit.*, p. 42

## La focalisation sur les immigrés du point de vue fonctionnaliste

La théorie fonctionnaliste de Durkheim est assez mécanique et laisse peu de place à la complexité du social. Pour sophisticationner son intuition, Mary Douglas propose d'une part de développer l'interprétation cognitive du Durkheim que l'on a vue ci-dessus et recourir à la formalisation de la théorie fonctionnaliste par Jon Elster. En replaçant, comme le fait Elias, les rapports entre les groupes dans le cadre de relations de pouvoir (ce que n'explique pas Durkheim), on obtient une conceptualisation plus satisfaisante.

Dans la théorie durkheimienne, tous les membres du groupe ont un besoin égal de solidarité, et tous participent de façon égale à la stigmatisation du déviant. L'interprétation cognitive suggère au contraire que la disposition à participer à la stigmatisation du déviant et à en tirer un profit en termes de solidarité dépend de la capacité des individus à mobiliser des cognitions délibératives (laquelle dépend de facteurs tels que le niveau d'instruction, les références propres au groupe de pair, etc.). En conséquence, l'interprétation cognitive permet de comprendre pourquoi tous les membres d'un groupe ne s'engagent pas de la même façon dans les pratiques qui permettent de raffermir la solidarité du groupe.

Le caractère mécanique de la théorie durkheimienne tient aussi à son usage du fonctionnalisme. Les multiples problèmes des théories fonctionnalistes ont conduit Elster à formaliser les conditions d'une « bonne » analyse fonctionnaliste<sup>1</sup>. Soit un comportement X, une fonction Y et un groupe social Z :

1. Y est un effet de X
2. Y est avantageux pour Z
3. Y n'est pas un but visé par les actes qui produisent X
4. Y, ou la relation causale entre X et Y, n'est pas connu des acteurs de Z
5. Y perpétue X par une boucle causale rétroactive passant par Z

Appliquée à la question de la focalisation sur l'immigration, l'interprétation fonctionnaliste peut être exposée comme suit, dans les termes de Elster :

Comportement X = stigmatisation des immigrés

Fonction Y = raffermir la solidarité (du groupe Z)

Groupe social Z = la majorité dominante (les Français ou les Italiens blancs)<sup>2</sup>

1. Y est un effet de X : raffermir la solidarité est un effet de la stigmatisation des immigrés :

C'est une relation forte, qui est en effet mise à jour, dans laquelle le groupe dominant reproduit sa domination en excluant les « outsiders » des lieux de décision et de pouvoir, conseils, églises, clubs, en affirmant sa cohésion sociale, en diffusant des rumeurs, des potins, ou en affichant des préjugés dont la principale fonction est de renforcer l'image positive qu'il a de lui-même, et l'image négative qu'il a des nouveaux venus. (□) Mais le préjugé, le potin, etc. ne relèvent pas davantage de la seule fonctionnalité de l'intégration sociale, puisqu'ils soudent le groupe dominant et renforcent sa cohésion, ils rejettent aussi une partie de la population.<sup>3</sup>

2. Y est avantageux pour Z : raffermir la solidarité est avantageux pour la majorité dominante. La condition de l'existence d'un groupe social étant la solidarité de ses membres, cette proposition est logiquement vraie, à moins de considérer que la disruption du groupe lui soit avantageuse.

<sup>1</sup> Cité in Mary Douglas, *Comment pensent les institutions*, op. cit., p. 66

<sup>2</sup> L'expression de « majorité dominante » peut laisser croire que cette majorité est homogène. Ce n'est bien sûr pas le cas. Chaque individu a plusieurs identités de référence, plusieurs rôles, plusieurs répertoires dans lesquels il va puiser en fonction du contexte. Par rapport à la question de l'immigration, les nationaux blancs sont la majorité dominante en France et en Italie ; dans le contexte d'une entreprise, des salariés blancs et visiblement immigrés peuvent partager une identité et une solidarité communes par rapport à l'encadrement, etc..

<sup>3</sup> Michel Wieviorka, « Avant-propos », art. cit., pp. 14-16

3. Y n'est pas un but visé par les actes qui produisent X : raffermir la solidarité n'est pas un but visé par les actes qui produisent la stigmatisation des immigrés. Le but visé par les acteurs est la minimisation des actes délinquants, que cela soit dans une logique d'ordre public ou dans une logique de promotion des intérêts commerciaux.

4. Y, ou la relation causale entre X et Y, n'est pas connu des acteurs de Z : raffermir la solidarité, ou la relation causale entre stigmatiser les immigrés et raffermir la solidarité, ne semble pas connu des acteurs de la majorité dominante, du moins rien dans le matériau empirique ne permet de le penser.

5. Y perpétue X par une boucle causale rétroactive passant par Z. Raffermir la solidarité perpétue la stigmatisation des immigrés par une boucle rétroactive passant par la majorité dominante : c'est effectivement le cas, dans la mesure où la solidarité de la majorité dominante est la condition de son existence en tant que groupe dominant par rapport aux immigrés, et que la stigmatisation des immigrés est l'un des moyens de la perpétuation de la solidarité, qui est le ressort des liens entre le groupe, etc..

Dans une perspective strictement durkheimienne, la stigmatisation des immigrés est une sorte de mal nécessaire pour raffermir la solidarité du groupe dominant, dans le cadre spécifique de la relation entre nationaux et immigrés telle qu'elle est construite dans le champ de la production de l'ordre, c'est-à-dire dans le cadre d'une relation où le critère de classification qui fait le plus sens *pour les acteurs* est celui du rapport à l'immigration, *dans le contexte particulier de la France et de l'Italie contemporaines*.

Durkheim ne prétend jamais que le raffermissement de la solidarité du groupe est le moyen de la réduction du volume de la déviance, puisque la déviance est censée être une donnée constante de la vie sociale. Ainsi, le modèle durkheimien ne peut être réfuté au motif que, empiriquement, l'effet concret et local de la criminalité est justement d'augmenter la peur de l'Autre et le repli sur soi, c'est-à-dire de diminuer la cohésion sociale<sup>1</sup>. Pour Durkheim, ce n'est pas la déviance qui suscite la solidarité, mais la réaction à la déviance ; et la cohésion sociale dont il est question n'est pas mesurable par la fréquence des interactions avec ses voisins, mais du ressort du sentiment profond d'appartenance à une communauté humaine.

### **Étayer la théorie fonctionnaliste : des perspectives convergentes dans la littérature contemporaine**

En l'absence de données spécifiques, il n'est possible que de *suggérer* la validité d'une telle interprétation, à titre d'hypothèse pour des recherches futures. Il existe cependant une littérature disparate qui laisse supposer que la théorie fonctionnaliste n'est pas qu'une construction littéraire et infalsifiable<sup>2</sup>.

#### *La formulation américaine : "group threat theory"*

La théorie fonctionnaliste de Durkheim a fait l'objet d'élaborations et de tests dans la sociologie américaine. Dans le contexte américain de tensions entre groupes raciaux, la question du rejet des Noirs et de l'affirmation de l'identité blanche a été conceptualisée par Herbert Blumer dans une veine durkheimienne (non assumée). Blumer analyse les préjugés raciaux comme une manifestation du sentiment d'appartenance à son propre groupe social<sup>3</sup>. Le sentiment de supériorité, le sentiment d'étrangeté de l'autre, le sentiment de légitimité à avoir des privilèges et le sentiment de peur envers l'altérité sont les quatre éléments qui définissent le sentiment d'appartenance à un groupe social. Le préjugé raciste, dans cette perspective, est une réaction défensive du groupe qui permet ainsi de définir ses frontières et d'asseoir symboliquement sa supériorité. La théorie de Blumer est durkheimienne parce qu'elle est centrée sur le groupe, ses sentiments et ses perceptions. En psychologie sociale, Pat Lauderdale a réalisé une expérience avec des petits groupes dans lequel il

<sup>1</sup> Voir l'interprétation abusive de Allen E. Liska, Barbara D. Warner, « Functions of crime : A Paradoxical Process », *American Journal of Sociology*, 96 (6), May 1991, pp. 1442 et 1444

<sup>2</sup> Au sens de Karl Popper, *Misère de l'historicisme* (1944-1945), Paris : Pocket, « Agora », 1988, pp. 164-168

<sup>3</sup> Herbert Blumer, « Race Prejudice as a Sense of Group Position », *Pacific Sociological Review*, 1, 1958, p. 3

introduisait artificiellement un sujet déviant. Son expérience a montré que la perception d'une menace extérieure par le groupe augmentait à la fois le rejet du déviant et la solidarité du groupe. Cependant, Lauderdale n'est pas parvenu à montrer que le rejet du déviant cause l'augmentation de la solidarité<sup>1</sup>.

En sociologie, Lincoln Quillian s'est appuyé récemment sur la théorie de Blumer pour analyser les facteurs associés positivement aux préjugés racistes<sup>2</sup> tels que mesurés dans les Eurobaromètres en Europe. Les régressions logistiques montrent que les facteurs individuels — comme les caractéristiques socio-psychologiques, l'âge, le niveau d'éducation et l'intérêt rationnel objectif — n'ont qu'un faible pouvoir explicatif sur les variations du préjugé raciste<sup>3</sup>. Quillian formule alors l'hypothèse que le préjugé est d'origine collective et non individuelle. Le test statistique de cette théorie est positif : « le degré moyen de préjugé dans l'Union européenne est fortement lié à la menace perçue par le groupe dominant<sup>4</sup> ». En mettant l'accent sur le fait que le préjugé est un sentiment collectif plutôt qu'individuel<sup>5</sup>, Quillian montre l'emprise du groupe dans la construction du rapport de l'individu à l'altérité définie comme altérité au groupe. La statistique pénale suggère des résultats comparables. Jacobs et Kleban ont étudié les variations de la population carcérale sur un échantillon des 13 nations les plus développées et, clairement, la présence de minorités ethniques est corrélée positivement au taux d'incarcération<sup>6</sup>. Ruddell, sur un échantillon considérable de 100 nations, a montré qu'indépendamment des autres facteurs, les niveaux d'emprisonnement augmentent avec l'hétérogénéité de la population<sup>7</sup>, ce résultat s'appliquant aussi bien pour les pays de l'OCDE que pour les autres.

### *Production de l'ordre et identité nationale*

L'idée que la production de l'ordre puisse être, sur le plan symbolique, un facteur de cohésion sociale pour le groupe dominant semble pertinente dans plusieurs pays. Au Royaume-Uni, la police a longtemps eu une image extraordinairement positive dans la population. Dans les années 1960, les sondages montraient que 80 à 90% des Britanniques estimaient que leur police était la meilleure du monde<sup>8</sup>. L'excellente image de la police britannique aux yeux du public était incarnée par une série télévisée mettant en scène un *bobby* particulièrement sage et efficace<sup>9</sup>. Le fait que le public ait longtemps eu une image aussi démesurément positive de sa police (en dépit de l'augmentation constante des taux de criminalité sur la période) est le signe, selon Loader, du pouvoir symbolique de la police<sup>10</sup>. L'attrait proprement émotionnel qu'elle exerce sur les consciences des Britanniques en fait un « ciment de l'identité anglaise » pré-thatcherienne, à l'égal de la Monarchie<sup>11</sup>.

<sup>1</sup> Pat Lauderdale, « Deviance and Moral Boundaries », *American Sociological Review*, 41 (4), August 1976, pp. 660-676

<sup>2</sup> Le recours de Quillian et de Blumer à la notion de « préjugé raciste » — une notion dont on a monté le caractère incertain du point de vue scientifique — s'inscrit dans la tradition nord-américaine de l'étude des relations entre Blancs et Noirs. En analysant le préjugé comme une relation entre groupes, la théorie de Blumer et les données analysées par Quillian sont pleinement compatibles avec le précepte d'Elías.

<sup>3</sup> Lincoln Quillian, « Prejudice as a Response to Perceived Group Threat : Population Composition and Anti-Immigrant and Racial Prejudice in Europe », *American Sociological Review*, 60 (4), August 1995, pp. 587-588

<sup>4</sup> *Idem.*, p. 605

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 606

<sup>6</sup> David Jacobs et Richard Kleban, « Political Institutions, Minorities, and Punishment : A Pooled Cross-National Analysis of Imprisonment Rates », *art. cit.*, p. 746

<sup>7</sup> Rick Ruddell, « Social Disruption, State Priorities, and Minority Threat. A Cross-National Study of Imprisonment », *art. cit.*, p. 22

<sup>8</sup> Ian Loader, « Policing and the Social : Questions of Symbolic Power », *British Journal of Sociology*, 48 (1), March 1997, p. 4

<sup>9</sup> *Dixon of Dock Green*. Dans la criminologie britannique, Dixon est une sorte de référence mythique à laquelle les auteurs font constamment référence pour évoquer l'évolution de la police. Voir par exemple Robert Reiner, « Policing a Postmodern Society », *Modern Law Review*, 55 (6), November 1992, pp. 761, dont l'introduction, consacrée à Dixon, est intitulée « *Paradise lost* ». Reiner note que dans aucun autre pays au monde que la Grande-Bretagne des années 1960, des producteurs de télévision auraient l'idée saugrenue de faire d'un simple policier en uniforme un héros.

<sup>10</sup> Ian Loader, « Policing and the Social : Questions of Symbolic Power », *art. cit.*, p. 3

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 15

Mais ce que suggère spécifiquement la théorie durkheimienne, c'est que le raffermissement de la solidarité et de la cohésion du groupe dominant se fait aux dépens des immigrés. En France, le succès politique des discours sur l'identité nationale et la malfaisance des immigrés tend à montrer la pertinence d'une analyse qui fait de la criminalisation cognitive des immigrés un ressort de la cohésion sociale du groupe majoritaire.

Le fait d'être délinquant immigré (ou un immigré délinquant) constitue en règle générale une circonstance plutôt aggravante. (□) Tout procès d'immigré délinquant est un procès de l'immigration essentiellement comme délinquance en elle-même et secondairement comme source de délinquance. (□) L'immigration pèse de toute sa charge de dépréciation, de disqualification, de stigmatisation sur tous les actes ordinaires des immigrés et, a fortiori, sur les actes délictueux. (□) La «double peine» existe objectivement dans notre façon de penser.<sup>1</sup>

Comme le suggèrent l'expérience quotidienne, la littérature sociologique et le travail de terrain, ce qui passe pour de simples excentricités individuelles pour les nationaux blancs est souvent considéré comme un comportement suspect quand il est commis par des immigrés. Les petits groupes d'amis sont rapidement perçus comme des « bandes de jeunes ».

En Italie, Pavarini a étudié la population carcérale italienne entre les années 1960 et 1990. Il observe que le principal contingent de détenus, dans les années 1960, est constitué d'Italiens du sud. Dans les années 1960-1970, les Italiens du sud étaient, comme on l'a vu, des immigrés intérieurs dans une Italie loin d'être unifiée, y compris du point de vue linguistique. Ils étaient les classes dangereuses et paresseuses de l'Italie industrielle du Nord<sup>2</sup>. A partir de 1973, la figure de l'« ennemi » change : la question criminelle devient celle du terrorisme d'extrême gauche. Les terroristes et leurs complices sont massivement incarcérés, et « la lutte contre le terrorisme a renforcé la cohésion nationale<sup>3</sup> ». Au tout début des années 1990, les policiers et les tribunaux remplissent les prisons avec des toxicomanes et des immigrés. Entre le début des années 1980 et le début des années 1990, la part des toxicomanes passe de 20 à 60% de la population carcérale, et la part des immigrés de 5 à 20%<sup>4</sup>. Les données récentes montrent qu'à la fin des années 1990, la proportion des toxicomanes a fortement baissé, et celle des immigrés a dépassé les 50%. Au cours de la décennie 1990, les statistiques carcérales suggèrent que les immigrés sont devenus le nouvel « ennemi » à partir duquel la société italienne peut raffermir sa solidarité.

### *Droit civil, common law et incarcération*

L'un des moyens les plus utiles d'étayer la théorie fonctionnaliste est peut-être de s'intéresser au système juridique des nations. A partir d'une comparaison entre les Etats-Unis et l'Allemagne, Joachim Savelsberg a émis l'hypothèse que les caractéristiques juridiques, et notamment la distinction entre droit civil et *common law*, étaient prépondérantes pour l'explication de la différences dans les tendances de l'incarcération dans les deux pays<sup>5</sup>. Dans les pays de tradition juridique romaine, le droit est explicitement détaillé par le législateur et les procès sont dirigés par des experts. Dans les pays de tradition britannique, souvent des le droit repose bien plus sur la jurisprudence et les procès sont parfois menés par des personnalités élues. En conséquence, les systèmes juridiques des pays de *common law* sont plus sensibles à l'environnement politique, médiatique et populaire que les pays de droit civil<sup>6</sup>. Les statistiques pénales montrent clairement que les taux d'incarcération élevés sont associés à un système politique fédéral et à un système juridique fondé sur le *common law* ; inversement, les États centralisés avec des systèmes juridiques dominés par

<sup>1</sup> Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris : Seuil, « Liber », 1999, pp. 400-401

<sup>2</sup> Massimo Pavarini, « The New Penology and Politics in Crisis », *art. cit.*, p. 52

<sup>3</sup> *Idem*, p. 53

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 57

<sup>5</sup> Joachim Savelsberg, « Knowledge, Domination and Criminal Punishment », *American Journal of Sociology*, 99 (4), January 1994, pp. 936-937

<sup>6</sup> Michael Tonry, « Symbol, Substance, and Severity in Western Penal Policies », *art. cit.*, p. 530

les experts emprisonnent moins<sup>1</sup>. *Cela signifie que plus les citoyens (entendus comme membres du groupe dominant) peuvent influencer le système pénal, plus le système pénal est punitif*<sup>2</sup>. Or, on l'a montré à l'environnement, les sociétés focalisent leurs systèmes pénaux sur les groupes dominés comme les immigrés ou les Noirs aux Etats-Unis.

On peut donc en conclure que l'analyse des systèmes juridiques corrobore la thèse selon laquelle la focalisation de la production de l'ordre sur les immigrés n'est pas qu'un effet local de discriminations opérées par des organisations, mais correspond à une fonction latente particulièrement importante pour le groupe dominant dans les sociétés occidentales.

---

<sup>1</sup> David Jacobs et Richard Kleban, « Political Institutions, Minorities, and Punishment : A Pooled Cross-National Analysis of Imprisonment Rates », *art. cit.*, p. 746 et Rick Ruddell, « Social Disruption, State Priorities, and Minority Threat. A Cross-National Study of Imprisonment », *art. cit.*, p. 21

<sup>2</sup> David Jacobs et Richard Kleban, « Political Institutions, Minorities, and Punishment : A Pooled Cross-National Analysis of Imprisonment Rates », *art. cit.*, p. 748

## CONCLUSION : ET SI LA CRIMINALISATION DES IMMIGRES N'ETAIT PAS EFFICACE POUR RAFFERMIR LA SOLIDARITE ?

En France et en Italie, dans les gares et dans les centres commerciaux, les principales cibles des acteurs de la production de l'ordre sont les immigrés ou leurs enfants. Pourtant, dans les deux pays, la situation est bien différente. En France, les enfants des immigrés évoluent dans un contexte de relégation sociale, d'échec scolaire et de chômage de masse. Qu'ils soient plus engagés dans la petite délinquance et dans les actes de vandalisme que les enfants des classes moyennes blanches n'est pas en soi surprenant. En Italie du Nord, les immigrés sont des primo-arrivants, des jeunes hommes et femmes venus pour la plupart profiter des opportunités que le marché du travail officiel ou clandestin offre en masse. Bien que la plupart des immigrés italiens ne soient pas considérés comme des « classes dangereuses », et bien que seule la frange la plus précarisée de ces immigrés soient effectivement criminalisée, on peut identifier un effet de stigmatisme collectif dans les entretiens. Les interviewés italiens et c'est là le point commun avec les interviewés français mettent en œuvre des classifications qui font des immigrés un groupe social à part, bien identifié et potentiellement menaçant. Cette logique d'identification d'un groupe « ennemi » (particulièrement présente dans la police française), ou d'un groupe à manipuler avec précaution (cas du centre commercial lyonnais), ou encore d'une population disparate dont le seul point commun est d'être étrangère à laquelle on attribue toute la criminalité (cas de la gare italienne) peut être interprétée, comme on l'a suggéré sans pouvoir le prouver, comme une façon que les sociétés européennes ont de produire de la solidarité aux dépens d'un groupe considéré comme extérieur.

Une théorie aussi ambitieuse ne peut se satisfaire d'aussi maigres éléments empiriques. Elle mérite toutefois d'être prise en considération et d'être testée de façon plus systématique, avec des méthodes adaptées. Enfin, la théorie durkheimienne n'envisage pas une possibilité très importante : que la stigmatisation des déviants puisse ne pas être efficace pour produire de la solidarité. Pour Durkheim, la fonction sociale de la déviance est de réaffirmer les valeurs du groupe, cette réaffirmation permettant de raffermir la solidarité entre ses membres. On a pu analyser la focalisation de la production de l'ordre dans cette perspective, mais il est difficile d'étayer la fonction de raffermissement de la solidarité. Mead et Garfinkel se sont justement penchés sur cet aspect de la théorie durkheimienne, pour en critiquer le « côté obscur » : les lynchages, les guerres, les purges, les chasses aux sorcières.

### LE POINT AVEUGLE DU FONCTIONNALISME DURKHEIMIEN

Mead approfondit la théorie fonctionnaliste de Durkheim en la nuancant, c'est-à-dire en montrant les limites et le coût potentiel de la fabrication de la solidarité. Son point de départ est cependant parfaitement durkheimien. Le travail de Mead sur la justice punitive, aux confins de la sociologie et de la psychologie, se concentre sur les instincts qui procèdent d'un sentiment d'hostilité. Il se démarque ainsi d'emblée des théoriciens de la justice rationnelle : la justice punitive est aussi une affaire d'affects, de passion, de sentiments profondément enfouis mais puissants. Mead entend montrer que le sentiment d'hostilité permet de renforcer la solidarité d'un groupe<sup>1</sup>. Il met ainsi en avant le paradoxe des théories de la cohésion sociale : un groupe est défini par ses frontières, qui ont une fonction d'intégration à l'intérieur, et d'exclusion à l'extérieur. Intégrer, c'est exclure ; définir ce que l'on a en commun, c'est définir ce que l'on a de différent avec les autres.

La justice punitive moderne a pour caractéristique de neutraliser une partie des affects propres aux instincts hostiles : l'impartialité du juge et la solennité du rituel judiciaire sont censés garantir la rationalité du processus de sanction du déviant. Mais la rationalité formelle des procédures de la justice pénale ne peut occulter la haine envers le criminel, laquelle exprime en retour l'allégeance aux valeurs du groupe. Mead explique que la fonction de la justice punitive, outre de prévenir le crime, est de réassurer le groupe dans ses fondements normatifs, de réaffirmer la solidarité : « [J]e dégoût

---

<sup>1</sup> George Herbert Mead, « The Psychology of Punitive Justice », *American Journal of Sociology*, 23 (5), March 1918, pp. 580-581

pour la criminalité révèle un sentiment de solidarité au sein du groupe, le sentiment d'être un citoyen qui d'un côté exclut ceux qui ont transgressé les lois du groupe et de l'autre inhibe les penchants pour les actes criminels chez le citoyen lui-même<sup>1</sup> ».

Comme Durkheim, Mead assigne à la répression de la criminalité une fonction de cohésion sociale. On pourrait s'arrêter là en se contentant de mettre en évidence la similitude des raisonnements de Mead et de Durkheim. Garland va cependant plus loin, en avançant que le premier apporte une nuance considérable à la thèse du second : « L'essai de Mead est, en fait, une *critique* puissante de la justice punitive et une *réfutation* de son utilité sociale<sup>2</sup> ». Selon Garland, Durkheim a raison d'analyser le crime comme un facteur de cohésion sociale, mais a tort de ne pas pointer les dérives possibles d'une telle relation. L'hostilité au criminel recèle une part de mépris des causes sociales du crime, entraîne un respect irréfléchi et aveugle de la loi et pousse à la recherche de boucs-émissaires<sup>3</sup> : « le prix payé pour cette solidarité de sentiment est grand et parfois désastreux<sup>4</sup> ». Mead révèle l'ambivalence de l'analyse durkheimienne □ une apologie paradoxale de la fonction de production de la solidarité par la répression de la déviance, qui risque toujours de basculer dans le déchaînement de haine.

Analysant les procès dans les tribunaux comme des « cérémonies de dégradation de statut », Garfinkel conclut que le ressort de l'efficacité cérémonielle de la sentence est l'indignation morale : « [à] la différence de la honte, qui n'établit pas de liens entre les personnes, l'indignation morale peut renforcer la solidarité du groupe. Sur le marché et en politique, une cérémonie de dégradation doit être comprise comme une forme séculière de communion<sup>5</sup> ». Pour Garfinkel, le rapport à la déviance est impensable en dehors d'une conception en termes de profane et de sacré, c'est-à-dire de catégories normatives qui préexistent aux individus et desquelles ceux-ci sont prisonniers : « le caractère profane d'un événement, d'un désir ou d'un trait de caractère est clarifié par les références qu'il porte à son opposé, le sacré. Les traits du meurtrier fou renversent ceux du citoyen paisible. Les confessions du Rouge peuvent être lues par chacun comme des significations du patriotisme<sup>6</sup> ».

L'opposition honnête / déviant réactive □ l'opposition fondamentale sacré / profane. En analysant les « cérémonies de dégradation de statut » comme des rites séculiers servant à renforcer la solidarité, Garfinkel souligne l'irrationalité béante de la chasse aux sorcières maccarthystes des années 1950. Il n'y a pas de raison que les cérémonies de dégradation soient justes, mais leur recours au sacré leur permet d'annihiler tout esprit critique<sup>7</sup>. Mead et Garfinkel s'accordent donc sur l'idée que la fonction de la peine (et, partant, du contrôle de la déviance) est de raffermir la solidarité d'un groupe social, mais avertissent que ce processus peut échouer, et, dans la mesure où il anéantit l'esprit critique, peut prendre des proportions démesurément néfastes □ comme le montre la sociologie des paniques morales.

## LES PANIQUES MORALES

Il arrive que la stigmatisation de la déviance prenne des proportions considérables, qui entraînent une profonde redéfinition des frontières morales d'une société □ sans raffermir obligatoirement la solidarité. Stanley Cohen a appelé « paniques morales<sup>8</sup> » les moments de fièvre collective qui se caractérisent par la stigmatisation d'un groupe social et la réaffirmation des frontières morales de la communauté.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, pp. 586-587

<sup>2</sup> David Garland, *Punishment and Modern Society*, *op. cit.*, p. 77

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 77

<sup>4</sup> George Herbert Mead, « The Psychology of Punitive Justice », *art. cit.*, p. 592. Cité par David Garland, *Punishment and Modern Society*, *op. cit.*, p. 77, qui retranscrit la phrase en italique.

<sup>5</sup> Harold Garfinkel, « Conditions of Successful Degradation Ceremonies », *American Journal of Sociology*, 61 (5), March 1956, p. 421

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 422

<sup>7</sup> David Garland, *Punishment and Modern Society*, *op. cit.*, p. 78

<sup>8</sup> Stanley Cohen, *Folk devils and moral panics*, Londres : Mac Gibbon and Kee, 1972



L'étude pionnière en matière de paniques morales est *Wayward Puritans* de Kai Erikson, qui étudie trois crises morales dans le Massachusetts du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Le fondement de la cohésion sociale des puritains était l'orthodoxie religieuse ; chaque fois que celle-ci fut menacée, une explosion soudaine et brutale de la répression survint (c'est en cette occasion que les sorcières de Salem furent brûlées). Erikson estime confirmer l'intuition de Durkheim selon laquelle « la quantité de divergence qu'une communauté rencontre a tendance à rester raisonnablement constante dans la durée<sup>2</sup> ». Or ce que montre précisément l'étude des paniques morales, c'est que la quantité de déviance « produite » peut varier considérablement. Walter Connor l'a montré en étudiant les purges stalinienne entre 1936 et 1938<sup>3</sup>. L'intensité des purges ne laisse guère de doutes sur la capacité d'une société à faire augmenter drastiquement le nombre de ses déviants en un temps limité : l'URSS stalinienne exécuta 1,2 million de personnes et en déporta deux millions dans les camps du Goulag. Le personnel du NKVD, chargé de traquer les déviants, était jugé à sa productivité ; un ralentissement de son activité était interprété comme une trahison, et puni comme tel. Le mécanisme de la confession permettait la dénonciation et l'arrestation d'organisations entières, de régiments entiers. La moitié des officiers (35 000 sur 70 000) furent arrêtés.

Une personne dont le travail avait toujours été au dessus de tout reproche cachait indubitablement des activités contre-révolutionnaires. Mais s'il était survenu le moindre cas de trouble ou d'accident sur le lieu de travail de l'accusé, c'était la preuve de ses activités de sabotage. (□) Si une femme répudiait son mari une fois celui-ci arrêté, elle admettait ainsi l'avoir jugé contre-révolutionnaire, et était donc coupable d'avoir vécu avec lui. S'elle ne le désavouait pas, elle était coupable d'avoir mis en doute l'infaillibilité du NKVD.<sup>4</sup>

Vers la fin de l'année 1938, il n'était matériellement presque plus possible de poursuivre les déviants, faute de structures et de candidats. Les chefs du NKVD furent poursuivis pour abus de pouvoir, et ce fut la fin de la purge. Dans le prolongement de Mead plus que de Durkheim, Connor conclut que les purges ne redéfinirent pas les frontières morales : bien qu'elles aient incontestablement et durablement défini les frontières comportementales de la société stalinienne<sup>5</sup>, elles furent avant tout traumatiques et dysfonctionnelles.

Erikson et Connor étudient des paniques morales *top-down*, c'est-à-dire des paniques morales instrumentalisées par le pouvoir politique pour résoudre des conflits. Les paniques morales « pures » (durkheimiennes) sont celles qui naissent directement dans la population : dans ce cas-là, « ce qui explique le déclenchement ou l'existence d'une panique morale, ce sont les croyances et les attitudes profondément ressenties par une grande partie de la société, selon lesquelles un phénomène donné représente une menace réelle et bien présente pour leur valeurs, leur sécurité, ou même leur existence<sup>6</sup> ». Par exemple, entre 1889 et 1896, 83 lynchages furent commis en Louisiane, soit un peu moins de 1,5 par paroisse<sup>7</sup>. 80,5 % des victimes étaient Noires. James Inverarity montre que les bouleversements sociaux liés aux conséquences de la Guerre de Sécession □ l'abolition de l'esclavage, la révolte agraire, l'essor du populisme □ sont liés aux lynchages. Le mouvement Populiste dans le Sud des Etats-Unis à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle fut à l'origine d'un bouleversement majeur des frontières morales. Ce n'est pas la variation de l'hostilité aux Noirs qui expliquent la variation annuelle des

<sup>1</sup> Kai Erikson, *Wayward Puritans : A Study in the Sociology of Deviance*, New York : Wiley, 1966

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 23. Allen Liska, « A Critical Examination of Macro Perspectives on Crime Control », *Annual Review of Sociology*, vol. 13, 1987, pp. 71-76, interprète la loi de la stabilité de la déviance sur le mode quantitatif, comme si le nombre de détenus était stable dans le temps, par exemple. Ce n'est pas là la pensée de Durkheim, qui énonce seulement qu'aucune société n'est exempte de déviance.

<sup>3</sup> Walter D. Connor, « The Manufacture of Deviance : The Case of the Soviet Purge, 1936-1938 », *American Sociological Review*, 37 (4), August 1972, p. 405

<sup>4</sup> Elinor Lipper, cité in *idem*, p. 407

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 412

<sup>6</sup> Erich Goode, Nachman Ben-Yehuda, « Moral Panics: Culture, Politics and Social Construction », *Annual Review of Sociology*, vol. 20, 1994, p. 161

<sup>7</sup> James M. Inverarity, « Populism and Lynching in Louisiana, 1889-1896 : A Test of Erikson's Theory of the Relationship between Boundary Crises and Repressive Justice », *American Sociological Review*, 41 (2), April 1976, p. 268

lynchages : « le taux de lynchage varie systématiquement avec les disruptions de la solidarité blanche<sup>1</sup> ». La cause de la violence collective des Blancs est liée aux menaces à l'ordre normatif interne de la communauté blanche.

L'un des exemples les plus caractéristiques de l'ancrage profond des phénomènes normatifs dans la mise en œuvre des paniques morales est la chasse aux sorcières qui secoua le Moyen-Age. Des premières décennies du XIVe siècle à la moitié du XVIIe siècle, de 200 000 à 500 000 personnes accusées de sorcellerie furent tuées<sup>2</sup>. La chasse aux sorcières commença lorsque l'Inquisition, créée pour régler le problème des hérétiques Cathares et Vaudois, se trouva sans travail : « [a]fin de justifier la poursuite de la machinerie de l'Inquisition, les inquisiteurs se mirent à chercher d'autres apostats<sup>3</sup> ». Dans la péninsule ibérique, les chasses aux sorcières furent beaucoup moins acharnées, parce que les inquisiteurs avaient à disposition une réserve de travail conséquente, avec les Maures puis les Juifs qui furent persécutés jusqu'au XVIIe siècle<sup>4</sup>. Les Dominicains et l'Inquisition, dont la spécialisation théologique était la persécution des hérétiques, avaient un intérêt professionnel à convertir la sorcellerie en hérésie, et, contrairement aux paniques morales *top-down* qu'on a vues précédemment, la chasse aux sorcières connut une immense ferveur populaire.

La recherche d'une nouvelle hérésie à combattre ne se comprend que dans un contexte historique particulier : au XIIIe et au XIVe siècle, la population augmente significativement, le système monétaire se perfectionne, et de nouvelles contrées sont explorées. Le commerce et l'industrie se développent dans les villes, en dehors du système féodal fondé sur la Chrétienté. En somme, les frontières morales (*moral boundaries*) de la société féodale sont bouleversées. Surviennent alors les épidémies dévastatrices de choléra, la Grande Peste et un refroidissement climatique. La sorcellerie constituait une offense particulièrement grave à la conscience collective, à une époque où la Chrétienté tenait une place prépondérante dans la société : « [e]n persécutant les sorcières, cette société, menée par l'Église, essayait de redéfinir ses frontières morales<sup>5</sup> ». Les persécutions devaient raffermir la solidarité de sociétés bouleversées par les conflits internes. Ce sont dans les pays où l'Église était la plus faible, l'Allemagne, la France, la Suisse, que les chasses aux sorcières furent les plus dures ; en Espagne, au Portugal, en Italie, où l'Église était forte et peu divisée, le phénomène fut marginal. Aux XVe et XVIe siècle, l'Europe était caractérisée par un âge de mariage tardif et une grande proportion de célibataires. La chasse aux sorcières fut donc une grande entreprise de normalisation de la femme : 85 % des sorcières tuées étaient des femmes. Cette normalisation visait à « nettoyer le monde des effets du changement social et de l'anomie, et à restaurer les frontières morales de la société médiévale<sup>6</sup> ». Or la conclusion majeure de Ben-Yehuda est que les paniques morales sont non seulement catastrophiques, mais aussi inefficaces pour raffermir la solidarité : « quand une communauté essaie de manière si véhémement et si désespérée de restaurer ses frontières morales, les sociologues peuvent s'attendre à ce que cette tentative soit vouée à échouer<sup>7</sup> ».

## CONCLUSION

Le travail de terrain a montré que produire de l'ordre était indissociable de surveiller et arrêter les personnes immigrées ou issues de l'immigration. Ce résultat, qui n'est pas surprenant au vu des statistiques pénales de la plupart des sociétés occidentales, peut susciter des interprétations controversées. A cours d'interprétations analytiques, on a suggéré une interprétation cognitive et fonctionnaliste : produire de l'ordre aux dépens des immigrés pourraient permettre de réaffirmer la

<sup>1</sup> *Idem*, p. 269

<sup>2</sup> Nachman Ben-Yehuda, « The European Witch Craze of the 14th to 17th Centuries : A Sociologist's Perspective », *American Journal of Sociology*, 86 (1), July 1980, p. 1. Le chiffre de « 200 000 à 500 000 » est de Ben Yehuda, mais il est contesté. Les estimations vont de 9 millions de morts (historiographie féministe) à 10 000 (historiographie vaticane). Les historiens s'accorderaient pour un chiffre légèrement inférieur à 100 000 morts (soit bien inférieur à celui avancé par Ben-Yehuda).

<sup>3</sup> *Idem*, p. 9

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 11

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 14

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 22

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 24

solidarité, les valeurs morales et le sentiment d'appartenance du groupe dominant. Bien que cette hypothèse soit peu assurée, elle permet de rendre compte de résultats récents de la recherche pénale, comme le fait que les sociétés culturellement hétérogènes soient plus punitives que les sociétés homogènes, ou que les pays de *common law* soient plus punitifs que les pays de tradition juridique latine.

Il peut sembler étrange d'évoquer la chasse aux sorcières au Moyen-Âge dans un travail sur les centres commerciaux et les gares dans les sociétés urbaines occidentales. L'intérêt de ces exemples historiques est de montrer que la production de l'ordre et le contrôle de la déviance ne sont de simples réponses à des augmentations de la criminalité. Produire de l'ordre ne peut non plus se réduire aux mécanismes qui ont été mis en évidence dans la Première et la Deuxième partie de ce travail : les enjeux, les intérêts, les stratégies et les rapports de force. Produire de l'ordre, c'est aussi tracer des frontières morales, réaffirmer la démarcation entre ce qu'une société valorise et ce qu'elle rejette. Quand le tracé de la frontière exclut des groupes sociaux dans leur ensemble, la question dépasse les logiques organisationnelles des acteurs qui mettent en œuvre tous les jours des politiques de sécurité. Produire de l'ordre renvoie aussi aux sentiments « durkheimiens » qui sont ressentis par delà les clivages de classes<sup>1</sup>. Comme le montre la sociologie des paniques morales, le fait que la production de l'ordre ne soit pas seulement une affaire instrumentale peut avoir des implications dramatiques.

---

<sup>1</sup> David Garland, *Punishment and Modern Society*, *op. cit.*, p. 66

## CONCLUSION GENERALE

### RESULTATS

L'objectif principal de ce travail était d'articuler différents niveaux d'analyse pour expliquer comment on produit de l'ordre dans des gares et des centres commerciaux. La comparaison entre Lyon et Milan devait permettre de mettre en perspective les contextes institutionnels et migratoires. La question qui articulait les trois parties de la thèse était : quels acteurs mènent quelles politiques de sécurité, envers quels groupes sociaux et pourquoi ?

### Les enseignements d'une analyse des enjeux des acteurs organisés

Dans la première partie, on a montré comment les politiques de sécurité menées sur le terrain par les policiers sont structurées par les enjeux des États, et comment celles menées par les agents de sécurité le sont par les enjeux des compagnies ferroviaires et des centres commerciaux. On a montré comment des enjeux définis au niveau institutionnel se traduisent en pratiques concrètes : on a expliqué pourquoi les stratégies des policiers et celles des agents de sécurité diffèrent en fonction de la différence d'enjeux qui animent leurs employeurs. En l'occurrence, on a montré que les policiers conçoivent les politiques de sécurité comme des moyens de garantir l'ordre public, tandis que les compagnies ferroviaires et les centres commerciaux voient les politiques de sécurité comme des éléments de la politique commerciale, d'où une tension entre policiers et acteurs organisés pour le contrôle du même territoire, tension qui provient de la disjonction des enjeux institutionnels.

La comparaison entre la France et l'Italie a permis de montrer que la façon dont le secteur de la sécurité privée est organisé dans chaque contexte national est déterminante pour comprendre les relations entre policiers et agents de sécurité dans un contexte de concurrence pour le contrôle d'un même espace. Le fait que les chefs d'équipe d'agents de sécurité en Italie soient armés, de nationalité italienne et contrôlés annuellement par la préfecture induit une plus grande légitimité vis-à-vis des policiers qu'en France, où le recrutement des agents de sécurité est de fait complètement dérégulé. Les policiers français n'accordent aucune légitimité aux agents de sécurité, qui sont souvent étrangers ou d'origine étrangère, qui peuvent avoir un passé délinquant et qui ne sont pas armés.

L'analyse de la traduction d'enjeux institutionnels en politiques concrètes mises en œuvre par des organisations montre que la « sécurité » fait l'objet d'une définition qui est fonction d'intérêts et d'enjeux situés et repérables ; cette définition est donc particulière à chaque acteur qui a les moyens de la mettre en œuvre. La sécurité ainsi conçue ne découle pas d'un hypothétique intérêt général, puisqu'elle n'est jamais que la définition particulière de tel acteur ou de tel groupe social.

### Les enseignements d'une analyse en terme de relations de pouvoir

Dans la deuxième partie, on a étudié les relations de pouvoir qui se jouent entre d'un côté les policiers, les agents de sécurité et les associations caritatives et de l'autre les populations spécifiquement surveillées comme les adolescents issus de l'immigration en France, les Tziganes et les immigrés d'Afrique du Nord et d'Europe de l'Est en Italie, et des sans-abri dans les deux pays. L'enquête montre que la plupart des populations ciblées par la police, les centres commerciaux ou les compagnies ferroviaires parviennent à instaurer un rapport de force qui contraint les acteurs de la production de l'ordre à ne pas mettre en œuvre une politique de sécurité uniquement répressive.

Dans les cas des gares, les marginaux réussissent à faire mettre en œuvre des politiques sociales dont ils bénéficient directement. Dans le centre commercial français, la direction a embauché des agents de sécurité issus de l'immigration maghrébine avec pour consigne spécifique d'atténuer les conflits. Le cas du centre commercial italien montre cependant que les populations qui ont très peu de ressources à faire valoir dans le rapport de force, comme les Tziganes, peuvent être exclues de ce rapport de force. L'analyse en termes de relations de pouvoir permet de voir comment les acteurs organisés ne mettent pas librement en œuvre leurs définitions respectives de la sécurité : ils doivent composer avec les capacités de résistances des populations visées. Dans le cas des gares, les capacités

de résistance des marginaux se résument à pouvoir imposer le spectacle de leur misère ; dans le cas du centre commercial français, les capacités de résistance ont impliqué une émeute qui a mobilisé des centaines de policiers.

### **Comprendre la focalisation de la production de l'ordre sur les immigrés**

Dans la troisième partie, l'enquête de terrain a montré que les populations avec lesquelles les services de sécurité public et privé sont constamment en interaction sont des populations immigrées (en Italie) ou issues de l'immigration (en France). L'interprétation de la sur-incrimination des immigrés est un exercice notoirement épineux. La notion de racisme est très rarement utile pour rendre compte des pratiques discriminatoires, tant elle est saturée de considérations politiques et morales. Les données empiriques ne permettent pas de montrer que les immigrés s'engagent de façon significativement supérieure dans les activités délinquantes, mais montrent clairement que produire de l'ordre revient à contrôler des populations considérées comme à risque. La France et l'Italie présentent des situations contrastées : le premier est un pays d'immigration ancienne avec un fort taux de chômage, tandis que le second est un pays d'immigration récente avec un faible taux de chômage. Le faible taux de chômage en Italie du Nord interdit de procéder à un réductionnisme économique que la situation lyonnaise pourrait suggérer.

Dans les deux pays, les entretiens révèlent la mise en œuvre de classifications et de catégorisations « eux » / « nous » fondées sur des clivages liés à l'immigration telle qu'elle est définie dans le sens commun. Une fois mise en évidence la logique cognitive de la façon dont les individus font sens du monde dans lequel ils vivent, on peut écarter les explications de la sur-incrimination des immigrés en terme de racisme. Ce sont des mécanismes plus profonds qui sont à l'œuvre. La thèse permet au final d'échafauder une hypothèse fonctionnaliste de la sur-incrimination des immigrés : dans des sociétés européennes en recomposition, assimiler immigration et criminalité permettrait de raffermir la solidarité du groupe majoritaire. Une littérature scientifique émergente donne crédit à cette hypothèse, que le travail de thèse ne permet pas de tester.

### **UNE METHODE POUR ANALYSER LA PRODUCTION DE L'ORDRE**

Un mérite de ce travail est de promouvoir une méthode pour l'analyse de la production de l'ordre. Plutôt que de se focaliser sur un seul aspect d'un processus complexe, la méthode utilisée préconise de considérer la production de l'ordre dans toutes dimensions : les relations de pouvoir au niveau micro, la question des acteurs organisés au niveau meso, et celle du contexte normatif. Ces différentes dimensions ne sont pas réductibles les unes aux autres. Dans ce travail, on ne présuppose pas que le niveau micro est plus « déterminant » que le niveau macro, ou que le contexte normatif « englobe » les deux autres dimensions. Dans la mesure où on assume l'incommensurabilité de ces trois dimensions, on peut recourir à des perspectives théoriques différentes voire contradictoires. Giddens a une façon expéditive de justifier l'éclectisme théorique.

En élaborant la théorie de la structuration, je n'ai pas hésité à utiliser des idées qui proviennent de sources fort divergentes, au point que certains sont d'avis qu'elle affiche un éclectisme inacceptable. Je n'ai jamais pu comprendre la force d'une telle objection. Il est sans doute très confortable de s'inscrire à l'intérieur de traditions de pensée bien établies, d'autant plus, peut-être, que ceux et celles qui en sortent se trouvent confrontés à une grande diversité d'approches. Parfois, cependant, ce confort douillet fait écran à la paresse intellectuelle des gens qui s'y complaisent.<sup>1</sup>

L'essentiel est que le cadre théorique choisi pour étudier telle dimension soit le plus fructueux. Le hiatus théorique le plus évident est entre la perspective analytique (*rational choice*) utilisée dans les deux premières parties et la perspective cognitive utilisée dans la troisième partie. Ce hiatus est assumé, parce que les données recueillies sur le terrain interdisent de procéder à un réductionnisme au tout-analytique ou au tout-cognitif. Le problème n'est donc pas d'ordonner ou de hiérarchiser des perspectives théoriques, mais d'identifier les perspectives théoriques pertinentes pour tel niveau d'analyse.

---

<sup>1</sup> Anthony Giddens, *La constitution de la société, op. cit.*, p. 32

Cette conception du recours à différentes théories se fonde sur deux principes : le refus du dépassement des oppositions canoniques entre micro et macro, et la préférence pour des théories de type « outil » que des théories de type « intrigue ». L'opposition entre micro et macro est régulièrement décrite comme « fausse » ou « scolaire ». Il semble que son dépassement nécessite pour le moment des constructions théoriques si complexes qu'il devient difficile de les opérationnaliser dans des enquêtes empiriques. De là découle la préférence pour des théories-outil. Les théories-outil sont des théories qui engagent des hypothèses anthropologiques et politiques modestes (et consensuelles) et auxquelles la quasi-totalité du champ scientifique peut recourir, comme le suggère la métaphore de la boîte à outil théorique<sup>1</sup>. La théorie-outil s'oppose à la théorie-intrigue, qui repose sur des hypothèses anthropologiques fortes, et qui, selon ses détracteurs, construit le plus souvent son objet pour parvenir au résultat escompté. Les théories de Marx ou de Howard Becker sont ainsi « *emplotted (because heavily politicized)*<sup>2</sup> ». Dans ce travail, les deux premières parties reposent sur des théories-outil. La troisième partie repose clairement sur une théorie-intrigue de l'espèce la plus pure — mais me semble néanmoins la plus pertinente pour rendre compte du terrain.

Les données empiriques proviennent en effet d'études de cas concrets. Un effort particulier a été mené pour replacer les données dans un contexte théorique problématisé et pour aller au-delà de la description de la subjectivité des acteurs. Plutôt que de se borner à décrire des pratiques et des représentations, on a replacé les données dans le contexte institutionnel. On s'est attaché à montrer comment des représentations pouvaient produire du réel.

La méthode utilisée, l'ethnographie urbaine, est non seulement heuristique en soi, mais permet en outre de contribuer aux débats de la sociologie pénale. Une part importante des débats en sociologie pénale porte aujourd'hui sur l'universalité de la tendance à l'incarcération de masse aux Etats-Unis — notamment à la suite de la parution de *The Culture of Control* de Garland. Si on interprète la situation américaine comme le développement d'une société punitive, la question est de savoir si les pays occidentaux (et les autres) tendent à devenir aussi punitif que les Etats-Unis ou pas. Pour Loïc Wacquant, les Etats-Unis exportent leur modèle punitif en Europe, via le Royaume-Uni. Progressivement, les taux d'incarcération augmentent, au Royaume-Uni plus vite qu'en Europe continentale, par effet de plus grande sensibilité aux conceptions américaines<sup>3</sup>. Au contraire, pour Michael Tonry, les sociétés européennes continentales restent gouvernées par l'adhésion aux principes des droits de l'homme<sup>4</sup>, et identifier des tendances punitives au-delà des Etats-Unis et du Royaume-Uni relève de l'ethnocentrisme bien connu de la recherche anglo-saxonne<sup>5</sup>. Tonry, qui étudie les statistiques nationales des taux d'incarcérations, estime que les meilleures explications des variations des populations carcérales résident dans la culture et l'histoire de chaque pays considéré<sup>6</sup>.

Le recours à une méthodologie comparative et qualitative permet de remettre en cause les démarches fondées exclusivement sur les statistiques d'incarcération<sup>7</sup>. Les taux d'incarcération sont des données nationales agrégées qui ne rendent pas compte des dynamiques locales. Or, les prisonniers ne sont pas arrêtés dans un espace abstrait (« la France »), mais dans des espaces bien concrets et bien spécifiques, comme des quartiers d'habitat social des grandes villes, ou des gares, ou des centres

---

<sup>1</sup> Ironiquement, cette métaphore est revendiquée par des auteurs comme Foucault et Bourdieu.

<sup>2</sup> Andrew Abbott, « What Do Cases Do ? Some Notes on Activity in Sociological Analysis », *art. cit.*, p. 66. Je n'arrive pas à traduire *emplotted* en français. Sur l'opposition entre théorie-outil et théorie intrigue, je m'inspire lointainement de Andrew Abbott, mais son propos est justement de ne pas durcir l'opposition entre les études purement analytiques, généralement quantitatives, fondées sur l'analyse des variables d'une part et les études « de cas », généralement qualitatives, fondées sur des événements et des récits mis en intrigue d'autre part (p. 79).

<sup>3</sup> Loïc Wacquant, *Les prisons de la misère*, Paris : Liber, « Raisons d'agir », 1999

<sup>4</sup> Michael Tonry, « Symbol, Substance, and Severity in Western Penal Policies », *art. cit.*, p. 521

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 522 et 530

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 527

<sup>7</sup> La fascination de la sociologie pénale pour la prison tient à la fois de son ennoblissement philosophique par Foucault et de la possibilité pour les sociologues positivistes de manipuler des taux d'incarcération.

commerciaux. A ne considérer que les données agrégées au niveau national, on ne trouve que des explications nationales aux variations de ces données agrégées. Mais quand on étudie des espaces concrets en France et en Italie, on voit que les mêmes logiques locales concourent à l'incarcération des individus de part et d'autre de la frontière.

On voit surtout que l'incarcération n'est que la pointe de l'iceberg de la production de l'ordre. Les statistiques disponibles donnent raison aux policiers et commerçants qui se plaignent continuellement que les délinquants arrêtés ne vont jamais en prison : aux Etats-Unis, pour 1000 cambriolages connus par les enquêtes de victimation au début des années 1990, 390 étaient portés à la connaissance de la police, qui a procédé à 40 arrestations, pour 13 comparutions devant un tribunal et 10 incarcérations<sup>1</sup>. Mais le fait d'être arrêté, occasionnellement molesté par les agents de sécurité ou par la police, même si l'on ne va pas devant un tribunal ou que le tribunal ne condamne pas à une peine de prison ferme, n'est pas neutre pour les individus concernés. C'est pourquoi les débats sur les statistiques des incarcérations me semblent raisonner sur l'hypothèse un peu simple qu'un taux brut d'incarcération traduit le niveau de punitivisme d'une société. D'une part, des logiques locales similaires sont mises en œuvre dans plusieurs sociétés, et d'autre part, punir ne se résume pas à incarcérer. Pour contribuer au débat sur l'universalité du modèle punitif américain, il faudrait comparer les logiques locales dans les contextes européens et américains, et déterminer le cas échéant la part des spécificités nationales.

## **DES PERSPECTIVES POUR L'ÉTUDE DES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES**

La mise en œuvre de cette méthode ouvre des perspectives de recherche et des pistes de discussion, propres à chaque dimension analysée, à propos des sociétés européennes contemporaines.

### **Sur la question des acteurs étatiques et non-étatiques**

Dans la première partie de ce travail, on a vu comment la production de l'ordre dans les gares et les centres commerciaux dépendait d'acteurs non-étatiques, comme des agents de sécurité privée, voire des travailleurs sociaux. On a montré que les différentes définitions de la sécurité de leurs employeurs respectifs les conduisaient à produire de l'ordre différemment : policiers et agents de sécurité ne s'attaquent pas aux mêmes déviances et n'ont pas les mêmes objectifs. A partir de ce constat, on peut ouvrir deux pistes de discussion.

#### *Sécurité privée et philosophie pénale*

La première concerne la relation entre le travail effectif des agents de sécurité et la philosophie du droit pénal occidental. Le droit pénal occidental est fondé sur l'idée que les suspects d'une infraction ne peuvent être arbitrairement punis ; ils doivent être traduits devant un tribunal impartial qui fixe la sentence. Le travail de la police publique s'inscrit (plus ou moins) dans cette logique : les policiers procèdent à des contrôles, à des enquêtes ou à des arrestations en flagrant délit et portent les suspects à la connaissance du système judiciaire. La philosophie pénale de cette façon de procéder est que tout individu est présumé innocent jusqu'à ce qu'un tribunal en décide autrement. La sanction ne frappe donc que les individus qui ont été reconnus coupables d'une infraction.

Or les agents de sécurité, qui n'ont pas de pouvoir judiciaire et qui ne sont pas soumis aux mêmes enjeux que la police publique, ne cherchent pas à arrêter des criminels : ils veulent avant tout prévenir les infractions.

Les stratégies de la sécurité privée se préoccupent davantage de prévenir les pertes et de réduire les risques que de faire appliquer la loi et de repérer les délinquants pour les faire inculper. Ses préoccupations sont plus instrumentales que morales. (□) Les administrations privées qui opèrent dans les centres commerciaux ou dans les complexes sécurisés privés sont souvent plus portées à réparer les atteintes à la sécurité, à éliminer les

---

<sup>1</sup> Marcus Felson, *Crime and Everyday Life. Insight and Implications for Society*, op. cit., p. 9

problèmes à l'avance ou à exclure les individus qui semblent menacer l'ordre, plutôt qu'à se fier à la vertu dissuasive du processus des poursuites et du processus pénal formel.<sup>1</sup>

Les agents de sécurité déploient des tactiques de contrôle d'accès et de minimisation de la probabilité d'occurrence du crime ; « ces régulations sont légitimées par l'illusion qu'elles sont auto-imposées<sup>2</sup> ». En pratique, la frontière entre suspect et coupable devient beaucoup plus floue : les sans-abris et les Tziganes qui ne peuvent rentrer dans les centres commerciaux, les groupes d'adolescents issus de l'immigration avec lesquels s'engagent une lutte pour le contrôle du territoire dans la gare française subissent une *sanction anticipatoire*. Les agents de sécurité, suivant les consignes de leurs employeurs, définissent certains groupes sociaux comme suspects, et les suspects sont punis à l'avance, en général par une interdiction ou une restriction d'accès. La philosophie pénale sous-jacente est donc radicalement différente de celle qui anime la justice publique.

### *Un processus de formalisation de la production de l'ordre ?*

Dans ce travail, on s'est focalisé sur la production de l'ordre par des organisations, en se concentrant sur les enjeux de l'implication d'acteurs non-étatiques, et notamment des acteurs privés. Le présupposé de cette démarche est que l'événement récent crucial est la remise en cause du monopole étatique de la violence légitime. Mais, selon Jones et Newburn, les sociologues ont sous-estimé l'importance des régulations non-organisées, comme celles que fournissent la famille ou le groupe de pair. La production de l'ordre ne dépend pas que des acteurs organisés. Beaucoup de conflits mineurs sont résolus par l'intervention de personnes dont ce n'est pas la fonction expresse de résoudre des conflits, comme les chauffeurs de bus, les enseignants, les cheminots, et par les institutions intermédiaires (groupes de travail, Églises, syndicats<sup>3</sup>). Le monopole étatique n'est donc qu'une fiction.

Le principal argument, ici, est que l'apogée du « monopole » symbolique du *policing* public était une époque au cours de laquelle les faibles taux de criminalité et l'harmonie sociale relative étaient produits par une grande variété de causes structurelles, qui soutenaient un réseau plus efficace de contrôle social informel. ( ) Le « monopole » public du *policing* a toujours été une fiction, l'idée que des États souverains pouvait garantir le contrôle du crime à leurs sujets a toujours été un mythe « un mythe puissant.<sup>4</sup>

L'événement récent crucial n'est donc pas l'essor des acteurs non-étatiques, mais l'affaiblissement des régulations informelles, et leur remplacement par des régulations organisées (policiers, agents de sécurité, voire travailleurs sociaux). Jones et Newburn observent donc plutôt un processus de *formalisation* croissante du contrôle social. Dans les commerces, dans la rue, la production de l'ordre obéit moins à des logiques informelles et non-organisées (un vendeur ou un passant intervient) parce que ces logiques ont été formalisées, institutionnalisées par l'embauche d'agents de sécurité, de policiers municipaux et par l'installation de vidéosurveillance. Ainsi la multilatéralisation elle-même n'est qu'une modalité d'un processus plus ample, celui de la formalisation du contrôle, c'est-à-dire la moindre prégnance des mécanismes informels de régulation.

### **Sur la question des relations de pouvoir**

Dans la deuxième partie de la thèse, on a conçu la production de l'ordre comme un rapport social, comme une lutte, afin de ne pas privilégier une perspective *top down*. Analyser les relations de pouvoir a en outre deux grands mérites. Le premier est d'étudier, empiriquement, le changement, ce qui mène au second mérite, qui est de poser les bases d'une réflexion sur l'articulation des dimensions micro et macro.

---

<sup>1</sup> Adam Crawford, « Vers une reconfiguration des pouvoirs ? Le niveau local et les perspectives de la gouvernance », *art. cit.*, p. 17

<sup>2</sup> David H. Bayley, Clifford D. Shearing, « The Future of Policing », *art. cit.*, pp. 592-593

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 140

<sup>4</sup> Trevor Jones et Tim Newburn, « The Transformation of Policing ? Understanding Current Trends in Policing Systems », *British Journal of Criminology*, n°42, 2002, p. 133



## *Relations de pouvoir et changement*

Ce travail montre que la production de l'ordre s'inscrit empiriquement dans des processus dynamiques. Contrairement à ce que l'expression « ordre » suggère, produire de l'ordre n'équivaut pas à produire de la stabilité. Les acteurs impliqués dans la production de l'ordre changent ; en conséquence, les pratiques et les tactiques utilisées changent. La focalisation de ces acteurs sur les immigrés dans la France et l'Italie contemporaines n'est pas éternelle. Comme on l'a vu dans la troisième partie, Pavarini a suggéré que c'était la lutte contre les terroristes et non les immigrés qui avaient permis de renforcer la cohésion nationale en Italie lors des années de plomb. Les Etats-Unis présentent un cas inhabituel. Certes, les pratiques discriminatoires concernent les Latinos, qui sont les immigrés les plus récents. Mais le système pénal se focalise depuis toujours sur les Noirs, qui sont des « immigrés » plus anciens que la quasi-totalité des policiers et des agents de sécurité qui les arrêtent<sup>1</sup>.

L'argument ici est que l'on ne peut pas faire de la sur-criminalisation des immigrés les plus récents une loi générale, parce que la figure de la cible privilégiée de la production de l'ordre change. Et ce changement est particulièrement visible au niveau micro (au niveau des relations de pouvoir), parce qu'à ce niveau-là, il survient à court-terme.

Sur les quatre terrains étudiés, trois présentent, dans leur histoire récente, une crise bien identifiable qui a mis en valeur des rapports de force situés et des changements brutaux dans la stratégie mise en œuvre. Le cas du centre commercial lyonnais est le plus parlant. Si une enquête similaire avait été menée peu avant l'émeute de 1998, elle aurait certainement parlé de la focalisation des agents de sécurité et des policiers sur les adolescents issus de l'immigration, sur un ton fataliste. En conclusion, cette enquête fictive aurait sûrement parlé des problèmes engendrés par le racisme et les discriminations. Mais les adolescents qui ont vandalisé le centre lors de l'émeute de 1998 ont durablement modifié la structure des relations. Aujourd'hui, la direction du centre commercial fait très attention à ne pas envenimer la situation avec les adolescents issus de l'immigration. Cela coûte plus cher en moyen humain, cela provoque le mécontentement des petits commerçants et des policiers, mais cela minimise le risque d'une nouvelle émeute. Et cela change un peu la vie quotidienne des adolescents qui fréquentent le centre.

L'étude des logiques de pouvoir *bottom-up* est un moyen puissant pour comprendre comment des rapports de force se stabilisent momentanément. Mais une analyse des régulations croisées (*bottom-up* et *top-down*) dans un système d'acteur pourrait laisser croire que les systèmes tendent vers l'équilibre à long terme. Ce n'est pas le cas. La dynamique des relations de pouvoir peut tendre vers plus de conflictualité et plus de stigmatisation. Des faits divers peuvent avoir des conséquences imprévisibles. La seule conclusion que l'on peut tirer est une conclusion de méthode : une perspective dynamique est indispensable à une analyse de la production de l'ordre.

Or, la capacité des interactions micro à changer à court terme, au contraire des dimensions meso et macro qui évoluent plus lentement, a conduit les sociologues de l'individualisme méthodologique à faire du niveau micro le niveau déterminant de l'articulation des différents niveaux d'analyse.

### *La question de l'articulation des différentes dimensions de la production de l'ordre*

Pour les individualistes méthodologiques comme James Coleman, l'articulation du micro et du macro est un processus en trois temps : examiner d'abord l'influence des variables macro sur le comportement des acteurs au niveau micro □ les mécanismes situationnels ou macro-micro, puis examiner les dynamiques micro-micro □ les mécanismes de formation de l'action, enfin voir comment les dynamiques micro font évoluer les variables macro □ les mécanismes transformationnels ou micro-macro<sup>2</sup>. La première étape de ce raisonnement suggère donc que le social n'est pas réductible à

---

<sup>1</sup> Les Etats-Unis ont cessé de faire venir des esclaves en 1807.

<sup>2</sup> James S. Coleman, « Social Theory, Social Research, and a Theory of Action », *art. cit.*, p. 1322 et James S. Coleman, *Foundations of Social Theory*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 1990, pp. 6-8

L'agrégation des comportements individuels, mais les transformations au niveau macro, dans cette perspective, dépendent doivent être expliquées à partir des interactions micro.

Une telle restriction permet-elle de rendre compte au mieux des réalités empiriques ? Elias (entre autres) a montré qu'un choc exogène dans l'allocation des ressources pouvait bouleverser les rapports de force entre acteurs organisés. Elias analyse les relations entre le Roi, les nobles et la bourgeoisie à la fin du Moyen-Age. Le rapport de force entre le Roi et la noblesse d'épée, aux débuts de la Monarchie absolue, est bouleversé par l'inflation provoquée par l'afflux de métaux précieux en provenance d'Amérique, qui appauvrit la noblesse terrienne, alors qu'elle contribue à enrichir le Roi<sup>1</sup>. Comment expliquer, à partir du niveau micro, l'essor des acteurs non-étatiques et la remise en cause du monopole étatique de la violence légitime ? Ces phénomènes représentent un changement notable dans le domaine de la production de l'ordre et ont des conséquences significatives sur les relations de pouvoir au niveau micro.

En somme, Coleman a fondamentalement raison de voir dans le changement la clé de l'articulation des différents niveaux d'analyse. Mais l'idée que le changement ne puisse survenir que des dynamiques micro me paraît empiriquement douteuse.

### Sur la question de l'immigration

La relation entre production de l'ordre et immigration est une question polémique que l'on a abordée du point de vue académique, en suggérant la validité de la théorie fonctionnaliste. Le seul véritable test de cette théorie reste sa capacité à envisager □ avec toutes les limites que ce genre d'exercice comporte □ les scénarios les plus probables pour le futur.

#### *Le scénario du statu quo*

Le scénario le plus vraisemblable est celui du *statu quo*. Dans le cas français □ un contexte de chômage élevé □ la production de l'ordre est focalisée sur les enfants d'immigrés maghrébins. Il est probable que ces populations se fondent dans la société majoritaire en participant à l'évolution de cette société, de la même manière que les Italiens se sont intégrés en intégrant des éléments de leur culture à la société française. Il est toujours difficile d'imaginer que les immigrés italiens en France ont fait l'objet de lynchages en 1881 et 1893, et qu'ils subissaient encore de graves discriminations sur le marché du travail dans les années 1950. Aujourd'hui, les patronymes italiens précédés d'un prénom français n'évoquent même plus l'étrangeté en France. Ils ne sont pas un obstacle pour accomplir une carrière dans le monde des affaires ou de la politique. Dans le scénario du statu quo, l'immigration maghrébine devrait connaître la même voie. Les arrières petits-enfants des immigrés vont devenir assez puissants économiquement pour être traités comme des consommateurs « comme les autres ». Un contexte de plein emploi permettrait certainement d'accélérer ce processus. La théorie fonctionnaliste prédit que **la normalisation devient complète quand une autre immigration endosse le rôle de criminel d'élection**. Les Turcs, les Zaïrois, les Roumains pourraient rapidement remplacer les Algériens, les Marocains et les Tunisiens comme *usual suspects* des acteurs de la production de l'ordre.

Le cas italien est plus ouvert, puisque l'Italie connaît une immigration importante, diversifiée, pour une part voulue par les acteurs économiques. Dans le nord de l'Italie, où le taux de chômage est faible et celui des immigrés quasi-nul, seuls les Albanais et les Marocains sont vraiment perçus comme présentant une sur-propension à la délinquance. Les recherches suggèrent que ce ne sont pas les immigrés mais leurs enfants qui sont les plus impliqués dans la délinquance<sup>2</sup>. Il faut donc attendre l'adolescence des enfants des immigrés qui sont arrivés dans les quinze dernières années pour voir la situation la plus conflictuelle. Une hausse du taux de chômage amplifierait considérablement ce phénomène. Selon les fonctionnalistes, il y a toujours un groupe social, une minorité religieuse ou

---

<sup>1</sup> Norbert Elias, *La société de cour*, *op. cit.*, p. 165

<sup>2</sup> Daniel P. Sears, « The Immigration-Crime Nexus : Toward an Analytic Framework for Assessing and Guiding Theory, Research, and Policy », *art. cit.*, p. 4

politique, qui sera considérée comme étrangère et malfaisante, et en fonction de laquelle le groupe majoritaire construira son identité.

### *Le scénario de la panique morale*

Dans sa version durkheimienne, la théorie fonctionnaliste énonce que la stigmatisation de la déviance permet aux sociétés de raffermir leur solidarité. Le scénario de la panique morale envisage la possibilité que les immigrés subissent brusquement une stigmatisation beaucoup plus intense et beaucoup plus violente, qui soit susceptible de provoquer des conflits sociaux meurtriers, et qui modifie durablement la place des immigrés dans les sociétés d'immigration. Dans la configuration actuelle, il n'est pas impossible qu'un attentat particulièrement réussi, commis par un groupe terroriste se revendiquant de l'Islam, soulève une indignation et une colère telles qu'elles se transforment en panique morale anti-immigrés musulmans suivie de lynchages et de meurtres.

Les attentats meurtriers dans un pays d'immigration ancienne (Londres, juillet 2005) ou récente (Madrid, mars 2004) n'ont cependant pas été suivis de lynchages ni de pogroms. Le scénario de la panique morale doit donc être considéré avec circonspection. Mais on ne peut pas non plus éluder la conflictualité potentielle entre les groupes sociaux. La production de l'ordre dans les espaces urbains en France et en Italie présente par exemple des traits communs avec le *policing* des sociétés que John Brewer a appelé « hautement divisées » (*deeply divided societies*) comme l'Irlande du Nord, Israël ou l'Afrique du Sud<sup>1</sup>. Dans ces sociétés en état de quasi-guerre civile, Brewer identifie 12 aspects de la production de l'ordre dont la combinaison caractérise le « syndrome » des sociétés divisées<sup>2</sup>. Construire le type idéal du *policing* des sociétés divisées ne signifie aucunement supposer que les autres sociétés ne sont pas « divisées » : la particularité des sociétés divisées est de combiner tous les aspects mentionnés<sup>3</sup>.

Parmi ces 12 aspects, 9 sont applicables, à des degrés divers, aux cas français et italiens : les discriminations et les pratiques discriminatoires envers l'exercice des droits des minorités, le droit inégal à protester, le fait que les policiers aient très peu de comptes à rendre en dehors de leur hiérarchie, l'usage excessif de la force et la diabolisation du groupe adverse, le brouillage des frontières entre répression de la délinquance ordinaire et répression de la minorité, les mauvaises relations entre la police et la minorité, le fait que la composition sociale de la police ne reflète pas la population dans son ensemble, et le manque chronique de moyens policiers qui conduit à des bavures. 3 aspects ne sont pas transposables (et évitent donc à la France et à l'Italie d'appartenir à la catégorie « société divisée ») : la présence massive de policiers et de militaires parmi les élites politiques, la diffusion de fonctions policières dans le groupe dominant (milices), et les contacts opérationnels étroits entre la police et l'armée. Le travail de Brewer suggère donc que des sociétés comme la France et l'Italie sont encore loin d'être des sociétés de guerre civile, mais en partagent de nombreux points communs. Le scénario du conflit ouvert et de la panique morale n'est pas invraisemblable.

L'élaboration de scénarios pour le futur permet de faire tomber le masque de la neutralité axiologique : peu de gens souhaitent qu'advienne le scénario de la panique morale. Suggérer sa possibilité revient donc à prendre parti pour des politiques de sécurité qui minimisent la conflictualité entre groupes sociaux. Le mot de la fin consistera donc à plaider pour une conception de la production de l'ordre qui ne se réduise pas à « réduire le crime ».

### **REDUIRE LE CRIME ?**

Si « réduire le crime » est considéré comme un objectif légitime et moralement neutre, que penser des moyens de la réduction du crime ? Donohue et Levitt soutiennent que la légalisation de l'avortement en 1973 aux Etats-Unis (arrêt *Roe vs. Wade* de la Cour Suprême) explique la baisse de la

---

<sup>1</sup> John D. Brewer, « Policing in Divided Societies : Theorising a Type of Policing », *Policing and Society*, vol. 1, 1991, p. 179

<sup>2</sup> *Idem*, pp. 180-183

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 184

criminalité dans les années 90<sup>1</sup>. Les deux auteurs montrent statistiquement que l'avortement a le premier pouvoir explicatif dans la réduction du crime, puisqu'il rendrait compte à lui seul de la moitié de la baisse de la criminalité (l'incarcération de masse suivant de près). En réduisant la taille des cohortes, l'introduction de l'avortement réduit le nombre de criminels potentiels et augmente la proportion d'enfants désirés, qui bénéficieraient d'une meilleure éducation. Mais le mécanisme explicatif principal réside dans la dispersion sociale de l'avortement. Les femmes blanches des classes moyennes utilisent massivement la pilule et les moyens de contraception préventifs. Au contraire, les mères adolescentes, célibataires et « économiquement désavantagées » — c'est-à-dire les Afro-américaines — ont massivement recours à l'avortement<sup>2</sup>. La baisse de la criminalité dans les années quatre-vingt dix serait donc à mettre à l'actif de la non-naissance de garçons Noirs dans les ghettos des grandes villes américaines. Les individus ayant la plus forte probabilité de devenir criminels n'étant pas nés, ils n'ont pas commis les crimes qui auraient contribué à la poursuite de l'inflation criminelle. Le montant annuel des économies réalisées grâce à la réduction du crime liée à la légalisation de l'avortement est estimé à trente milliards de dollars<sup>3</sup>. Le cas-limite du travail de Donohue et Levitt pose le problème moral des moyens de la réduction du crime<sup>4</sup>.

« Réduire le crime » suppose de considérer le crime comme une menace ou comme une nuisance dont l'élimination est objectivement désirable. Mais, si l'on s'intéresse au sens subjectif communiqué par les agents à leur activité en rapport avec autrui<sup>5</sup>, on ne peut amalgamer dans la même catégorie le terrorisme, le vandalisme, et le vol à la tire. Par exemple, les violences et les dégradations commises par des adolescents issus des banlieues populaires ont une signification politique<sup>6</sup> ; elles ne relèvent pas de la « routine policière ou judiciaire<sup>7</sup> ». Nier la dimension politique et sociale de la criminalité, comme le font la plupart des théories du choix rationnel, est une position politique. Garland rappelle que le pénal-welfarisme avait pour fonction de susciter un consensus normatif et de l'intégration sociale ; les politiques de sécurité qui ressortent de la prévention situationnelle, au contraire, ne visent qu'à promouvoir une « intégration systémique », c'est-à-dire d'assurer la coordination de routines visant à minimiser la possibilité d'occurrences criminelles<sup>8</sup>. Elles refusent de considérer le crime autrement que comme une nuisance, délégitimant par avance la dimension politique potentielle des conduites délictueuses.

Enfin, le problème éternel de la déviance et de sa gestion est celui de la définition du crime<sup>9</sup>. Typiquement, l'économiste néoclassique Gary Becker « présuppose un consensus sur les dommages et les bénéfices et essaie simplement d'aboutir à des règles pour la mise en œuvre optimale de ce consensus<sup>10</sup> ». Le crime est souvent conçu en dehors de tout cadre historique, social ou politique. Toutes les sociétés réprouvent les vols et les meurtres, mais aucune ne s'arrête là dans la définition de la déviance. En un demi-siècle, on passe de la décapitation des « avorteuses » à l'incarcération des commandos anti-avortement ; l'âge minimal qui définit le caractère pédophile d'une relation sexuelle

<sup>1</sup> John J. Donohue III, Steven D. Levitt, « The Impact of Legalized Abortion on Crime », *Quarterly Journal of Economics*, vol. CXVI, n°2, may 2001, pp. 379-420

<sup>2</sup> *Idem*, p. 391

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 414

<sup>4</sup> Les auteurs ne sont pas des *outsiders* isolés dans le champ académique. Steven Levitt a reçu en 2003 la « John Bates Clark medal » de l'American Economic Association — un prix qui récompense le meilleur économiste américain de moins de quarante ans. Des vingt-sept économistes ayant reçu cette distinction, onze ont obtenu le prix Nobel par la suite.

<sup>5</sup> Max Weber, *Economie et Société*, t. 1, *Les catégories de la sociologie*, op. cit., p. 28

<sup>6</sup> Éric Macé, « Les violences dites urbaines et la ville. Du désordre public au conflit dans l'espace public », *Les annales de la recherche urbaine*, n°83-84, « Au risque des espaces publics », septembre 1999, pp. 62-63

<sup>7</sup> Henri Mendras, « Délinquance et rébellion en France et en Europe », *Revue de l'OFCE*, 84, janvier 2003, p. 225

<sup>8</sup> David Garland, *The Culture of Control*, op. cit., p. 183

<sup>9</sup> John Braithwaite, « The Myth of Social Class and Criminality Reconsidered », *American Sociological Review*, 46 (1), February 1981, pp. 27-28

<sup>10</sup> Gary Becker, « Crime and Punishment : An Economic Approach », art. cit., p. 209

varie en Europe occidentale de 12 à 17 ans<sup>1</sup> ; la légitimité sociale du tabac et du cannabis suivent *simultanément* des trajectoires *inverses*. Présupposer un consensus sur la définition du crime afin de légitimer des politiques de réduction du crime par leur neutralité axiologique est une absurdité scientifique et logique. Réduire la définition du crime aux vols et aux violences en opposant les gens honnêtes aux délinquants est extraordinairement naïf : l'usure, certaines drogues, la prostitution et le jeu font l'objet de répression et suscitent un certain scandale, mais ne pourraient pas être éradiqués sans protestations de la part des « gens honnêtes » : « [l]a ville légitime prononce des paroles de peur et de suspicion à l'égard de la ville illégitime, mais recourt à cette dernière pour un grand nombre de services et de prestations<sup>2</sup> ». Des « crimes » comme le travail au noir, la fraude fiscale, les abus de biens sociaux, le vol en interne ou la corruption sont des nécessités fonctionnelles dans les sociétés contemporaines.

Que l'on soulève le problème des moyens de la réduction du crime, de la signification des actes délictueux ou de celui de la définition du crime, on aboutit à la même conclusion. Produire de l'ordre ne peut avoir pour unique objectif de réduire le crime.

---

<sup>1</sup> Kieran McKartan, « International Differences to Cultural Beliefs and Acceptance of Paedophilic as well as Incestuous Behaviour », *The British Society of Criminology Conference 2004*, Porstmouth, 6-9 July 2004

<sup>2</sup> Alessandro Dal Lago, Emilio Quadrelli, *La città e le ombre. Crimini, criminali, cittadini*, Milan : Feltrinelli, « Campi del sapere », 2003, p. 13

## ANNEXE (1) : METHODOLOGIE

L'extrême complexité des phénomènes de la vie sociale permet toujours de trouver autant d'exemples ou de données isolées qu'on voudra à l'appui de n'importe quelle thèse.

Lénine

Un historien peut être sourd, un juriste aveugle, un philosophe peut être à la limite les deux, mais il faut que l'anthropologue entende ce que les gens disent et voie ce qu'ils font<sup>1</sup>.

Ce qui différencie la sociologie en tant que science sociale d'autres formes de compte-rendu du monde social comme le journalisme ou la fiction, c'est qu'il existe un lien indissociable entre théorie et données, et entre méthode et pratique<sup>2</sup>. J'ai procédé à quatre études de cas pour confronter mes hypothèses au terrain. Dans la mesure où « procéder par études de cas » (*casing*) n'est pas une opération neutre et évidente<sup>3</sup>, j'explique dans ce chapitre la méthodologie utilisée. Détailler les méthodes utilisées permet d'éclairer les analyses de la lumière des insuffisances et des biais que toute enquête de terrain comporte *nécessairement*. Une telle démarche repose sur le postulat que la question de la production des données est centrale pour comprendre ces données et les analyses qui en sont inférées, et que les imperfections méthodologiques ne sont pas (dans une certaine mesure) l'expression de l'imperfection du chercheur, mais des difficultés intrinsèques à la recherche de terrain. Ces difficultés sont autant matérielles (tel acteur-clé refuse l'entretien) que le reflet de la complexité du rapport du chercheur (qui charrie une subjectivité, des valeurs, une formation, des expériences, etc.) avec son terrain (lui-même chargé de sens, de valeurs, d'affects contradictoires, etc.). Le but d'une telle explicitation de ma méthodologie est de permettre un meilleur contrôle de la scientificité des données produites.

Rendre compte de l'enquête de terrain consistera en : évoquer les problèmes relatifs à l'ouverture des terrains, détailler la production concrète des données, et aborder la question des biais.

### OUVRIR LES TERRAINS

Ouvrir les terrains a présenté des difficultés spécifiques : il n'est pas du tout évident qu'un centre commercial, qu'une entreprise de transport ferroviaire ou que l'institution policière collaborent avec un étudiant pour lui donner des informations sur un sujet polémique comme la gestion de la déviance. Évoquer ces difficultés vise certes à se créditer du mérite de les avoir surmontées (et à se dédouaner de toute responsabilité en cas d'échec), mais aussi à souligner leur signification.

### Ouvrir les terrains en France

#### *Problèmes classiques à la gare et au centre commercial*

Le premier terrain investigué était la gare lyonnaise. Entre le moment où j'ai commencé à démarcher le chef de gare et celui où j'ai eu la première autorisation de mener mes recherches (qui conditionnait toutes les autres), plus d'un mois s'était écoulé. J'ai pu finalement rencontrer le chef de gare pour lui expliquer le concept de ma recherche, et dissiper son inquiétude au sujet de la définition de la « sécurité » : je ne m'intéressais pas aux accidents de train mais à la délinquance. Le chef de gare s'est montré intéressé par ma recherche. Il m'a mis en relation avec la Surveillance générale et a fait le nécessaire pour que je puisse interviewer des employés de la SNCF. Les employés de la SNCF que j'ai interviewés ont été sélectionnés par la direction de la gare. J'ai démarché des commerçants pour obtenir des entretiens, et je suis allé voir les syndicalistes de la SNCF sans passer par la direction. L'un

<sup>1</sup> Raymond Firth, cité in François Laplantine, *La description ethnographique*, Paris : Nathan, « 128 », 1996, p. 11

<sup>2</sup> Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon, Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue*, op. cit., p. 12

<sup>3</sup> Charles C. Ragin, « Casing and the process of social inquiry », in Charles C. Ragin, Howard S. Becker (dir.), *What is a Case ?*, op. cit., pp. 224-225

des syndicalistes m'a permis de passer un après-midi derrière un guichet de vente rapide. Pour l'anecdote, il est beaucoup plus facile pour un délégué syndical que pour le chef de gare adjoint d'arranger des entretiens avec des employés de la SNCF. Deux ans plus tard, instruit par mon terrain italien, j'ai mené une seconde campagne d'enquête auprès de la Mission solidarité de la SNCF. J'ai alors bénéficié de la recommandation de Julien Damon, sociologue, qui a participé à la création de la Mission solidarité.

Le deuxième terrain était le centre commercial lyonnais. Comme je ne me faisais aucune illusion sur les réussites d'une requête sans recommandation de l'intérieur (à raison), j'ai attendu plusieurs mois avant de trouver une entrée. Le père d'une amie d'un camarade de DEA est directeur d'une grande surface dans le centre commercial. Sa fille fait des sciences sociales, d'où son ouverture intellectuelle au principe de la recherche. J'ai pu le rencontrer, et il m'a recommandé auprès de la direction du centre. Même avec cet appui, il a été difficile d'obtenir l'autorisation de la direction du centre, qui ne m'a pas permis d'interviewer ses agents de sécurité. J'ai démarché ensuite les grandes surfaces et les petits commerces, certains ont coopéré, d'autres non. Chaque fois qu'un magasin acceptait de me rencontrer, il était plus facile de convaincre les autres du bien fondé de ma recherche (chacun espérant en outre obtenir des informations sur les pratiques dans les autres magasins). Pour interviewer des employés, j'ai demandé à mes proches de me mettre en relation avec leurs connaissances travaillant ou ayant travaillé au centre commercial. C'était plus facile que de demander abruptement aux employés de me donner de leur temps alors qu'ils étaient en plein travail. Cela permettait une connivence (pour ces interviewés, j'étais l'ami d'un ami) qui améliorait la coopération. Pour les syndicalistes, j'ai procédé de la même manière qu'à la gare, en passant par les unions départementales.

### *Difficultés avec la police française*

Interviewer les policiers en France, à la gare comme au centre commercial □ ils relèvent du même commissariat □ a été plus compliqué. Mes notes de septembre 2002 relatent mes difficultés pour avoir accès aux policiers français.

Par rapport à la police : j'ai dû attendre le 4 septembre [2002] pour rencontrer le commissaire de la gare [*en réalité, il s'agit du « chef de poste »*]. J'ai été très bien accueilli, il avait l'air tout à fait ouvert à l'enquête, mais contrairement à ce que m'avaient indiqué ses hommes, c'est au Directeur départemental de la sécurité publique que je devais demander l'autorisation de mener des entretiens, pas au commissaire [*au chef de poste*]. Néanmoins, celui-ci me donna des conseils pour que ma requête soit acceptée. C'était un contre-temps, mais il n'y avait pas de raison, selon lui, que cela ne marche pas. Comme il est impossible de joindre par téléphone l'hôtel de police du Rhône, je suis allé là-bas avec ma lettre, j'ai rencontré un cadre de la police qui m'a dit qu'il transmettait ma demande aux autorités compétentes, et qu'il y avait toutes les chances qu'elle soit acceptée, et que l'hôtel de police me contacterait pour me le dire. Le 17 septembre, sans nouvelles, je suis allé sur place pour demander si mon dossier avait été suivi, on me donna un numéro de téléphone, et le commandant responsable me dit que ma demande avait été rejetée. Le 20, j'ai reçu un courrier daté du 11 m'expliquant les raisons du refus.

« Monsieur,

« Par lettre du 5 septembre 2002, vous avez manifesté le désir d'être accueilli au sein des services de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Rhône placés sous mon autorité.

« Les démarches de cette nature se révèlent extrêmement nombreuses et impossible à satisfaire sans distraire durablement les policiers de leur tâches quotidiennes vouées prioritairement à la sécurité des citoyens.

« Pour cette raison, je suis au regret de vous informer que je n'envisage pas de donner une suite favorable à votre requête.

« Je vous pris d'accepter □

« Le Commissaire Divisionnaire Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité  
Publique du Rhône, □<sup>1</sup> »

Au cours des six mois qui ont suivi cette lettre, toutes mes tentatives de me rapprocher d'une façon ou d'une autre d'une autorité susceptible de faire changer ce commissaire d'avis ont échoué. Finalement, j'ai obtenu par ma sœur les noms et les numéros de téléphone portable de deux commissaires de police à Lyon (appelons-les X et Y), dont l'un (X) était le père d'une amie de ma sœur. Une coïncidence a voulu que je remarque sur l'emploi du temps d'un ami le nom de l'autre commissaire de police (Y), qui enseignait dans un cadre universitaire. Je suis allé voir ce commissaire (Y) après son cours (comptant sur l'efficacité des interactions de face à face) et j'ai un peu exagéré ma proximité avec l'autre commissaire (X), le père de l'amie de ma sœur. J'ai obtenu une permission de me recommander de ce commissaire (Y) auprès du commissaire duquel dépend les deux postes de police de la gare et du centre commercial (appelons-le Z). J'ai alors appelé le commissaire en question (Z), qui a accepté le principe des entretiens sur mention de ma recommandation du commissaire (Y), qui me croyait recommandé par le commissaire (X). Une semaine plus tard, je recevais par la poste une lettre de la DDSP émanant du même bureau que celui qui m'avait éconduit six mois plus tôt, pour me signifier une autorisation de mener des entretiens avec les fonctionnaires de police.

### Ouvrir les terrains en Italie

Je suis ensuite parti en Italie pour répliquer mon enquête. Je maîtrisais moins bien la langue et les codes de communication avec les *gatekeepers*<sup>2</sup>. Surtout, je ne connaissais pas ce que chacun sait en ayant vécu une vingtaine d'années dans un pays sur les différentes institutions, les usages avec ces institutions, et tout le savoir commun qui facilite les prises de contact. Au bout d'un mois à Milan, je me sentais si perdu que j'ai demandé de l'aide à une collègue<sup>3</sup>. Celle-ci m'a présenté un ancien syndicaliste pourvu d'un réseau de relations riche et dense. Cet ancien syndicaliste m'a introduit auprès des syndicalistes du commerce (branche de laquelle dépendent aussi les agents de sécurité), des transports, et de la police. Un lecteur français pourrait croire que mon entrée sur les terrains italiens est biaisée par ma dépendance à l'égard des syndicats. La réalité est plus complexe.

A la gare milanaise, mon premier contact était le secrétaire régional de la fédération des transports d'un important syndicat de gauche (ce détail aura son importance). Celui-ci m'a mis en relation avec (1) un inspecteur de police de la gare ; ce dernier étant une connaissance de sa femme, qui travaillait dans le syndicalisme policier, et (2) un cadre (non-syndiqué) de la compagnie ferroviaire. Ce cadre m'a mis en relation ensuite avec les représentants des diverses entités de la compagnie ferroviaire (hors de tout cadre syndical). Le policier avec lequel j'étais mis en relation (par un dirigeant syndical de gauche, donc) m'a permis de rencontrer d'autres policiers. Lors de l'une de ces rencontres, nous nous sommes demandés comment nous en étions arrivés à nous connaître. Ayant compris que mes interlocuteurs étaient fermement de droite, je faisais semblant de ne pas me rappeler que j'étais passé par les syndicats de gauche ; mon interlocuteur était lui persuadé que nous avions été mis en relation au départ *via* le parti politique post-fasciste auquel il adhérait lui-même.

Avant d'enquêter directement dans le centre commercial milanais (que j'avais déjà sélectionné), j'ai d'abord rencontré des syndicalistes du commerce, qui m'ont orienté ensuite vers un ancien agent de sécurité devenu permanent syndical. Je suis allé interviewer cet homme. Après une heure et demie d'entretien, je lui ai glissé incidemment le nom du centre commercial que je voulais étudier. Il se trouvait qu'il y avait officié pendant sept ans. Et, devant moi, sur le champ, il a appelé la

---

<sup>1</sup> Cette lettre mérite quelques commentaires. L'intitulé « *vous avez manifesté le désir d'être accueilli au sein des services de la DDSP* » renvoie au fait que les demandes d'entretiens et de recherche en sciences sociales sont adressées au même service que les demandes de stage. C'est pourquoi « *Les démarches de cette nature se révèlent extrêmement nombreuses* ». En septembre 2002, cela faisait cinq mois que le nouveau gouvernement était au pouvoir, après une campagne électorale centrée sur la question de l'« insécurité ». Le nouveau ministre de l'Intérieur de l'époque avait affiché des exigences très élevées pour ses fonctionnaires. En somme, ma demande avait peu de chances d'aboutir.

<sup>2</sup> Au sens de Stéphane Beaud et Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, *op. cit.*, p. 168

<sup>3</sup> Barbara Da Roit, que je remercie.



directrice du centre commercial (lui, syndicaliste !) pour lui demander de m'accueillir, vantant mes mérites et la qualité de mon italien. Cependant, même avec la recommandation de la directrice du centre commercial, il n'a pas été possible d'interviewer les responsables et les agents de sécurité de l'hypermarché du centre commercial.

## LE TRAVAIL DU TERRAIN

Les données sur lesquelles s'appuient les analyses développées proviennent essentiellement d'entretiens semi-directifs. J'ai aussi mené des observations (« flottantes »), et analysé les documents que j'ai pu recueillir. Je souscris, au final, à l'affirmation de Bongrand et Laborier : « [l']entretien offre au chercheur de sciences sociales un élément qu'il faut exploiter dans le cadre d'un dispositif qui ne s'y réduit pas<sup>1</sup> ».

## Observation

L'observation semble au moins aussi pertinente que les entretiens pour enquêter dans des gares ou des centres commerciaux : à tout le moins, il est *possible* de mener des observations dans ce type d'espaces ouverts au public. Privilégier les entretiens, comme je l'ai fait, tient non seulement à l'adéquation d'un protocole de recherche à mes hypothèses, mais aussi à ma formation. Mon premier travail de recherche et ma formation méthodologique ont reposé uniquement sur les entretiens semi-directifs. Or, le fait de subsumer observations et entretiens dans une même catégorie (« méthodes qualitatives ») fait sens dans la relation avec les méthodes quantitatives, mais, concrètement, entretiens et observations sont des méthodes qui requièrent chacune une formation spécifique et un entraînement particulier. D'où une double minoration, dans mon travail de terrain, de l'observation au profit des entretiens : d'une part je me sentais (à juste titre) incompetent pour mener une observation ethnographique rigoureuse et heuristique, et d'autre part je sous-valorisais la scientificité des données produites par l'observation au profit des qualités intrinsèques des données produites les entretiens. Cela explique mes choix méthodologiques initiaux, et notamment le choix de faire de l'observation une méthode secondaire par rapport aux entretiens.

Je n'ai pas produit une quantité de données comparable aux retranscriptions d'entretien (comme des notes de terrains, par exemple), mais j'ai passé sur les quatre terrains de nombreuses heures en observation. Je n'ai pas compté ces heures, comme il est d'usage dans la littérature contemporaine, parce que je ne connaissais pas encore cet usage quand j'ai mené ces observations, et j'ai considéré, pendant ma période d'enquête, que l'observation était un travail préparatoire et nécessaire d'imprégnation, mais pas un moment de production de données rigoureuses. L'observation m'apparaissait être moins légitime que les entretiens comme source de données<sup>2</sup>. Rétrospectivement, il m'apparaît que mes heures d'observation sont sous-utilisées, à la fois par rapport à l'investissement en temps et par rapport à la qualité potentielle des données que j'aurais pu produire. Comme le note Henri Bergeron : « [c]es observations non participantes furent précieuses car ces heures passées au contact du personnel soignant ont contribué à constituer un savoir plus informel, que nous avons souvent mobilisé, quand, isolé dans notre bureau, nous nous demandions si telle ou telle hypothèse était solide, si tel ou tel argument aurait été endossé en l'état par les acteurs, etc.<sup>3</sup> ».

Ma principale erreur de raisonnement, concernant l'observation, a été de ne pas suivre les propres principes que je m'étais fixé pour mon enquête. Un de ces principes est de ne pas chercher à déterminer « en dernière instance » si les espaces investigués sont sûrs ou non, mais de voir en quoi la définition de la sécurité varie, comment cette définition est structurée par des enjeux et des structures cognitives, et comment l'idée statique de sécurité est rendue inepte par la prise en considération des relations de pouvoir entre surveillants et surveillés. Au lieu de m'intéresser à la gestion de la déviance,

---

<sup>1</sup> Philippe Bongrand, Pascale Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *art. cit.*, p. 107

<sup>2</sup> Ce sentiment est explicité dans *ibid.*, p. 90

<sup>3</sup> Henri Bergeron, *L'État et la toxicomanie. Histoire d'une singularité française*, Paris : PUF, « Sociologies », 1999, p. 336, cité in Philippe Bongrand, Pascale Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *art. cit.*, p. 86, n. 2

à la production de l'ordre, je me suis d'abord enquis, dans les périodes d'observation, de déterminer le « niveau » de sécurité, en violation de mes propres principes. J'ai été bien puni du peu de foi que j'avais en mes propres hypothèses, puisque ce type d'enquête s'est révélé stérile.

J'ai passé de longues heures, parfois le soir et la nuit, à attendre que l'« insécurité » survienne, y compris dans des endroits aussi mal famés que la gare de Milan, en vain. Être un jeune homme en bonne santé m'a prémuni d'à peu près toutes les menaces qui pèsent sur le touriste assoupi, les personnes âgées, les jeunes filles seules, ou les adolescents apeurés. Tout en me sentant moi-même dans une ennuyeuse « sécurité », frustré de voir à quel point ces espaces étaient tristement tranquilles, je savais que bien que certains voyageurs ou clients ne pensaient pas du tout la même chose que moi. Le spectacle de trois clochards en train de se disputer le fond d'une bouteille en plastique de vin n'est pas interprété de la même façon selon les individus, et pas seulement en fonction de leur sexe, âge, catégorie sociale, mais aussi en fonction de leurs opinions politiques ou de leur position dans le système d'action de la gare ou du centre commercial. Le fait que je ne vois pas de « problèmes » ne signifie pas que ces problèmes ne surviennent pas hors de mon regard, où que des phénomènes qui ne rentraient pas dans mes propres formes primitives de classification comme « menace » ne le faisaient pas chez d'autres individus. En somme, faire de l'observation pour déterminer le « niveau de sécurité » se heurtait à l'ineptie conceptuelle de l'idée de « niveau de sécurité ».

Sur chaque terrain, j'ai donc mené mes observations □ des observations flottantes □ de la même façon : avant de démarcher d'éventuels interviewés, je passais tous les jours deux à trois heures, à des heures différentes, pendant deux à trois semaines, à déambuler. Parfois je suivais des individus qui me semblaient suspects, des fumeurs de cannabis par exemple, pour voir ce qu'il advenait d'eux. Parfois je m'asseyais sur un banc public et je regardais les gens passer. Je prenais des notes sur les événements : un contrôle d'identité, l'arrestation d'un petit voleur, un malaise.

Si je n'ai pas tiré grand chose de mes observations pour la validation de mes hypothèses □ du moins, je me suis montré subjectivement à moi-même et *a contrario* la justesse de mes intuitions □ je peux au moins témoigner de l'utilité de passer du temps à observer un espace donné pour la crédibilité devant les interviewés. Les heures d'observations permettent de se familiariser en profondeur avec un lieu. Rapidement, on finit par connaître le nom des rues attenantes, l'emplacement de tous les commerces, des sorties de secours, et de tous les endroits notables. Quand on mène les entretiens par la suite, les interviewés sont très sensibles à cette connaissance pratique du lieu. Quand ils cherchent un nom de rue ou de magasin, et que le chercheur leur souffle, ils comprennent tout de suite qu'ils ont affaire à quelqu'un de sérieux, qui s'intéresse *pour de vrai* à leur activité. En début d'enquête, cet effet est maximal, quand on ne connaît pas encore les noms des personnes importantes du système d'action. C'est à ce moment-là que connaître un maximum de détails (sur une porte qui ferme mal, sur tel attroupement de marginaux, sur l'apparence physique de telle employée de tel magasin) permet de se faire accepter comme un « habitué » avec lequel on va pouvoir parler en connaissance de cause. Un entretien n'est après tout qu'une interaction d'un type particulier, mais qui est régie par les lois de l'interaction : instaurer une complicité initiale, un sens du « nous » avec l'interviewé est utile pour le succès ultérieur de l'entretien. Le « nous » peut être aussi tenu que « nous qui n'aimons pas les glaces de tel détaillant près de telle entrée », ou « nous qui aimons regarder tels articles de sport », mais il suffit à débloquer une interaction aussi artificielle que l'entretien.

Outre les observations préliminaires, j'ai saisi les opportunités qui m'ont été offertes au fil des entretiens. A la gare lyonnaise, j'ai pu passer un après-midi derrière un guichet de vente rapide de billets de train, avec une vendeuse, par l'intermédiaire d'un syndicaliste qui m'avait collé sur le pull un badge « formation ». Au centre commercial lyonnais, j'ai passé une après-midi à faire des entretiens avec les policiers dans la salle de repos ; entre les entretiens, je pouvais observer les policiers pendant leur pause, discuter avec ceux qui leur rendaient visite (un policier retraité, une équipe de la BAC). A Milan, j'ai été invité à un colloque organisé par un syndicat de la sécurité privée. Enfin, je souscris à l'assertion de Bongrand et Laborier selon laquelle on apprend beaucoup de choses en traversant une administration pour se rendre dans le bureau de la personne que l'on va

interviewer<sup>1</sup>, en étant assis dans une salle d'attente ou en entendant la teneur des coups de téléphone passés dans le bureau de l'interviewé<sup>2</sup>.

L'observation est beaucoup plus intéressante (ou requiert moins de compétence) quand la position d'observation est inhabituelle et cachée au public (typiquement, la salle de repos d'un poste de police) que quand l'observateur est dans un lieu public et ne voit que ce qui s'offre à l'expérience quotidienne de tout un chacun. Il m'a semblé que je « voyais » des choses spécialement intéressantes dans ces lieux d'accès restreint, tandis que je ne voyais rien de spécial dans les lieux ouverts à tous. En ce sens, l'observation permet d'établir des correspondances entre les pratiques observées et les pratiques narrées dans les entretiens.

## Entretiens

L'enquête a reposé sur 89 entretiens (91 personnes interviewées) semi-directifs. Réaliser des entretiens implique de maîtriser un certain nombre de codes que je voudrais expliciter.

### *La présentation de soi*

En premier lieu, le cérémonial de présentation entre enquêteur et interviewé n'est pas neutre : « l'entretien non-directif est une interaction qui, comme telle, est structurée dès la prise de contact<sup>3</sup> ». Enquêteur et enquêté essaient tous les deux, en même temps, de récolter un maximum d'indices sur la personnalité de l'interlocuteur. La présentation du vis-à-vis – coiffure, vêtements, chaussures, attitude corporelle, diction – est discrètement et scrupuleusement analysée. Selon Beaud et Weber, il faut éviter d'aller à l'évêché en jeans troués et de rencontrer des ouvriers en costume trois pièces, mais l'essentiel est d'être naturel (« [r]estez vous même ») tout en faisant confiance à son « bon sens sociologique »<sup>4</sup>. Ces injonctions sont étrangement contradictoires. La plupart du temps, de l'empathie, un souci de comprendre et se montrer intéressé suffit, mais avec les acteurs les plus réticents à l'enquête, ou ceux dont le discours est le plus contrôlé (policiers, directeur de centre commercial), il m'est paru utile d'être attentif aux détails de la présentation de soi.

En Italie, parler italien aux interviewés m'a semblé faciliter l'interaction (au delà des aspects strictement linguistiques) : parler leur langue aux interviewés (quand ce n'est pas la sienne) apporte un surcroît de crédibilité. C'est un signe manifeste d'intérêt réel qui est décodé comme tel. Un peu moins de 90% de mes interviewés italiens étant des hommes, j'ai beaucoup profité de l'approche du championnat d'Europe de football pour instaurer une sorte de complicité à partir de la rivalité entre les deux équipes nationales.

### *Réaliser l'entretien*

Les entretiens que j'ai réalisés devaient aborder quatre sujets : le travail de l'interviewé, ce qu'il sait des délits commis sur le terrain, ce qu'il sait des délinquants, et ses relations avec les autres acteurs. Quel est le critère qui distingue un entretien réussi d'un entretien raté ? Une formulation ambiguë sur le « plaisir » que peut prendre un interviewé à parler peut laisser penser qu'un entretien réussi est un entretien agréable : « l'enquêteur – c'est là l'essentiel de son rôle, si cela n'est pas acquis, le reste est en pure perte – doit trouver les moyens d'assurer l'enquêté que ce qu'il dit l'intéresse, que c'est bien ce qu'il attend de lui. S'il y parvient, l'enquêté prend généralement plaisir à occuper tout l'espace de la conversation<sup>5</sup> ». Suffit-il de « faire parler » son interviewé ? Peut-on dire d'un entretien qui « s'est bien passé » que c'est un entretien réussi ?

---

<sup>1</sup> Philippe Bongrand, Pascale Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *art. cit.*, p. 106

<sup>2</sup> Les policiers gradés sont très sollicités par leur entourage, en France comme en Italie, pour faciliter des démarches administratives ou s'assurer de la présence de fonctionnaires de police devant leur lieu de travail.

<sup>3</sup> Sophie Duchesne, « Pratique de l'entretien dit non-directif », in CURAPP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris : PUF, 2000, p. 16

<sup>4</sup> Stéphane Beaud, Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, *op. cit.*, p. 106

<sup>5</sup> Sophie Duchesne, « Pratique de l'entretien dit non-directif », *art. cit.*, p. 22

L'entretien est une interaction destinée à produire des données. Elle peut être, au sens de Goffman, euphorique ou dysphorique. Il est normal de préférer les interactions euphoriques (les interviewés « sympas »). Mais le rôle de l'enquêteur est d'agir de façon à maximiser la production de données, pas de passer un moment agréable. Bien qu'une interaction euphorique soit, *la plupart du temps*, le meilleur moyen de la production des données, il peut être utile de ne pas « jouer » l'empathie. En portant la contradiction, en étant agaçant, on peut placer l'interviewé dans un état émotionnel qui minore le contrôle de la production de son discours<sup>1</sup>. Par exemple, quand un interviewé énonçait une ou deux contre-vérités, j'avais pris l'habitude d'attendre la confirmation que les contre-vérités énoncées étaient intentionnelles, en faisant semblant de croire à la version de l'interviewé, avant de reprendre tous les points litigieux d'un coup. C'est en général à ce moment-là que l'entretien commençait véritablement, dans une ambiance dégradée, mais avec une qualité améliorée de production des données : des informations plus fiables, et un énervement de l'interviewé qui lui fait dire les choses de façon moins convenue.

C'est pourquoi l'affirmation de Friedberg selon laquelle le chercheur doit suivre « les interviewés au plus près de leur subjectivité » c'est-à-dire de leur argumentations, de leurs justifications et de leurs descriptions, sans les contredire, sans les réduire ni les disqualifier, sans même leur exposer le point de vue d'un autre acteur du champ<sup>2</sup> » ne me semble que partiellement pertinente : dans une logique de recueil d'informations, il faut savoir contredire les interviewés et leur opposer des points de vue d'autres acteurs. Tout le problème réside dans la tension entre la logique du recueil d'informations et la logique du recueil de la subjectivité. Plus un entretien est structuré, moins il permet d'aborder la subjectivité de l'acteur ; mais plus il est libre, moins il permet le recueil d'informations précises. Dans l'entretien semi-directif, maximiser la production des données revient donc à faire un arbitrage entre le recueil des données que l'on recherche, et le recueil des données dont on ne sait pas que c'est celles-là que l'on devrait rechercher.

Je ne crois pas non plus aux recommandations de Beaud et Weber selon lesquelles l'enquêteur devrait être franc et sincère, et ne devrait pas ruser<sup>3</sup>. Les interviewés rusent et mentent ; l'enquêteur doit en tenir compte et ruser lui-aussi. La sociologie quantitative est moins prude sur le recours à la ruse. Par exemple, dans l'enquête Analyse du comportement sexuel des Français (ACSF) de 1992, les chercheurs avaient posé la question de la déclaration de la masturbation féminine deux fois, la première fois de manière directe et la seconde de manière indirecte. L'analyse du différentiel de réponses positives entre ces deux questions (qui étaient la même) avait donné matière à la rédaction d'un article assez satisfait de l'usage de la ruse, qui introduisait la notion ironique d'« amnésique temporaire » pour définir les femmes qui n'avaient pas déclaré se masturber mais déclaraient prendre du plaisir en se masturbant<sup>4</sup>. Une ruse vénielle est de dissimuler ses opinions en posant des questions sous forme d'alternative d'un ton badin, pour être sûr de ne pas froisser un interviewé en présentant ce qu'il croit être la « bonne » réponse dans l'intitulé de la question. Une ruse sur la bonne volonté des interviewés consiste à exploiter mes lacunes linguistiques. Je me suis servi de mes lacunes pour pouvoir faire répéter ce que je n'avais pas bien compris, pour me faire expliquer le sens des mots pour les acteurs sous prétexte de combler un trou dans mon vocabulaire, voire pour feindre la naïveté quand je le jugeais utile.

---

<sup>1</sup> Cette tactique est triviale pour les journalistes qu'il leur est souvent reproché de ne pas assez porter la contradictions à leurs interlocuteurs, surtout quand ces derniers sont puissants. Dans le sous-genre de l'interview de célébrités, la dysphorie de l'interaction est même un objectif en soi.

<sup>2</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle*, op. cit., p. 309

<sup>3</sup> Stéphane Beaud, Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, op. cit., pp. 93-130. Dans un passage encore plus contestable (*ibid.*, pp. 8-10), Beaud et Weber énoncent que les interviewés des classes populaires sont en général moins fourbes que ceux des classes supérieures. Il y a des façons de chanter la gloire du prolétariat qui confinent au racisme de classe

<sup>4</sup> André Béjin, « La masturbation féminine en France. Un exemple d'estimation et d'analyse de la sous-déclaration d'une pratique », *Population*, 48 (5), septembre-octobre 1993, pp. 1437-1450

### *Durée et nombre des entretiens*

La durée des entretiens, au cours de l'enquête, a varié d'une vingtaine de minutes à trois heures ; la durée modale d'un entretien a été d'une heure. La quasi-totalité des interviewés travaillent et la plupart n'avaient pas plus de temps à me consacrer, à cause de leurs occupations professionnelles. Les interviewés qui ont le moins de temps à consacrer à l'enquête sont les petits commerçants ; ensuite viennent les salariés dont la durée du travail est fixe ; enfin, les plus libres sont les cadres. Passer du temps avec un interviewé est nécessaire pour explorer sa subjectivité. En revanche, on peut recueillir des informations déterminantes en une vingtaine de minutes, debout dans une gare au milieu du flux des voyageurs, des informations que l'on va noter frénétiquement à peine l'entretien terminé. La logique du recrutement des interviewés est celle que préconise Friedberg : il faut

multiplier les témoignages d'acteurs qui, d'un point de vue formel et/ou en fonction de la connaissance qu'il a déjà acquise du système, se trouvent dans des situations distinctes et devraient donc avoir une vision différente de la réalité, et multiplier pareillement, dans la mesure du possible, les interviews d'acteurs qui selon les mêmes critères se trouvent dans des situations sinon identiques, du moins très semblables et qui devraient donc avoir une perception comparable de la réalité.<sup>1</sup>

La « multiplicité des témoignages et des connaissances que l'analyste peut et doit mobiliser » permet de « se ménager autant d'occasions et de recoupement que possible<sup>2</sup> ».

Les quatre enquêtes totalisent 89 entretiens et 91 personnes interviewées. 6 entretiens se sont déroulés avec deux interviewés, 1 entretien avec trois interviewés et 1 entretien a eu lieu avec cinq interviewés ; 4 personnes ont été interviewées deux fois, 2 personnes interviewées trois fois. Interviewer plusieurs fois était particulièrement utile en Italie où ma méconnaissance de certaines réalités de base nécessitait des allers-retours avec mes interviewés les plus bienveillants.

#### *Gare lyonnaise : 26 entretiens, 29 personnes interviewées*

SNCF : le chef de gare (deux fois), deux employées qui travaillent dans la gare, trois employés de la Mission solidarité

Travailleur social : un travailleur social

Surveillance générale : le chef de brigade (responsable régional), deux agents de maîtrise, un syndicaliste, un agent, et un « focus group » avec cinq agents

Commerçants : le président de l'association des commerçants, deux gérants de magasin, et une employée

Policiers : les deux chefs de poste et trois policiers

Syndicalistes : deux syndicalistes cheminots et un syndicaliste du commerce (pour les magasins présents dans la gare)

Je n'ai aucune « impasse » à déplorer sur le terrain de la gare lyonnaise.

#### *Centre commercial lyonnais : 28 entretiens, 31 personnes interviewées*

Direction du centre : le responsable de la sécurité et le médiateur

Commerçants : six directeurs, sous-directeurs ou gérants ; trois responsables de la sécurité ou chefs d'équipe de sécurité

Employés : sept employés

Policiers : le chef de poste et six policiers (dont deux entretiens avec deux fonctionnaires)

Syndicalistes : quatre syndicalistes du commerce (dont un entretien avec deux syndicalistes) et deux de la sécurité.

Je n'ai pas pu rencontrer le directeur du centre commercial, et je n'ai pu interviewer ni agents de sécurité des magasins ni agents de sécurité de la direction du centre.

---

<sup>1</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle*, op. cit., p. 314

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 313

J'ai par ailleurs interviewé le commissaire du secteur, l'adjoint au maire en charge de la sécurité, le responsable des Contrats Locaux de Sécurité à la Ville de Lyon, et un journaliste local. (entretiens transversaux sur Lyon : 4 entretiens, 4 personnes interviewées)

#### *Gare milanaise : 18 entretiens, 17 personnes interviewées*

Ex-groupe FS : le responsable des relations publiques (qui a travaillé aux Politiques sociales), le responsable de la sécurité et le responsable de l'assistance clientèle de Trenitalia, le responsable de la sécurité de RFI et son adjoint (un entretien avec ces deux personnes), le responsable de la sécurité de Grandi Stazioni

Associations caritatives : trois travailleurs sociaux (le premier a été interviewé trois fois, le deuxième deux fois et le troisième une fois)

Police : le commissaire de la Polfer, un inspecteur (deux fois), un inspecteur syndicaliste

Usagers de la gare : un cadre de RFI, une employée de RFI, trois commerçants (en un seul entretien)

Je n'ai pas pu interviewer de policiers en uniforme, d'agents de sécurité employés par la direction de la gare, et je n'ai pas pu rencontrer de responsable des services sociaux de la mairie.

#### *Centre commercial milanais : 17 entretiens, 14 personnes interviewées*

Direction du centre : la directrice du centre commercial

Agents de sécurité : le chef d'équipe (deux fois) et un agent de sécurité

Contexte municipal : l'adjoint au maire en charge de la sécurité, un travailleur social

Vendeurs : deux caissières (syndiquées) de l'hypermarché et une employée d'un petit commerce

Syndicaliste : deux syndicalistes de la sécurité privée, un syndicaliste du nettoyage, trois syndicalistes du commerce (dont un trois fois)

Je n'ai pas pu interviewer le personnel de sécurité interne de l'hypermarché du centre commercial, ni entrer en contact avec la direction de cet hypermarché (malgré la recommandation de la directrice du centre commercial). Je n'ai pas pu interviewer de carabiniers (c'est impossible), ni de policiers municipaux (le terrain s'est déroulé pendant des élections locales).

#### *Pourquoi je n'ai pas interviewé de « surveillés » ?*

Dans la deuxième partie de ce travail, je détaille les relations de pouvoir à l'œuvre sur les quatre terrains pour montrer qu'une définition « statique » de la sécurité n'a pas de sens du point de vue empirique. Je montre qu'une conception relationnelle du pouvoir permet de rendre compte de la complexité des rapports sociaux liés à la production de l'ordre. Analyser les relations de pouvoir suppose de voir en quoi les dominants ne sont pas complètement libres d'imposer leur volonté aux dominés, et que les dominés gardent des marges de manœuvre, certes restreintes, qui leur permettent d'exercer des formes de pression sur les dominants où les *relations* de pouvoir.

Or, je n'ai pas réalisé d'entretiens avec des membres des populations les plus fréquemment perçues comme menaçantes pour les agences publiques ou privées de contrôle. Je me suis concentré sur les acteurs engagés dans la définition et la mise en œuvre de la sécurité. Pourquoi ne pas interviewer de déviants ? Comment rendre compte d'une relation en ne produisant des données que sur une des parties ?

Un premier type de raison est d'ordre technique. Une thèse se fait en temps limité, et aborder sérieusement la question des surveillés sur les terrains requerrait un investissement en temps qui m'est apparu trop important. Outre le problème du temps, il y a le problème de la langue. Je ne parle pas ni roumain, ni kurde (cas de la gare française), ni ukrainien, ni wolof, ni peul, ni espagnol (cas de la gare italienne et dans une moindre mesure du centre commercial italien). Certes, j'aurais pu interviewer des adolescents issus de l'immigration maghrébine en France ou des adolescents d'origine sicilienne ou

calabraise en Italie, et me renseigner auprès de médiateurs culturels pour les groupes linguistiques hors du champ de mes compétences.

Mais interviewer les « surveillés » se heurte à un deuxième type de raison. Comment définir, de façon opérationnelle, les « surveillés » ? Faut-il suivre la définition implicite de certains policiers et agents de sécurité, pour lesquels tout jeune d'apparence maghrébine (cas français) ou tout individu d'apparence africaine (cas italien) est suspect ? Ou est-il préférable d'interviewer de « vrais » délinquants ? Cette dernière option n'est pas viable. D'une part, il est difficile de se constituer un échantillon décent de « vrais » délinquants, sans parler des critères de définition du « vrai » délinquant. D'autre part, chercher à interviewer des « vrais » délinquants est un *dévolement* de la logique proactive du contrôle, qui est de surveiller non pas les délinquants *avérés*, mais les délinquants *potentiels*. Prendre compte cette logique suppose alors de revenir à la première option, et de considérer tout adolescent d'origine maghrébine ou sicilienne comme un contrevenant potentiel, et comme une cible des policiers et des agents de sécurité.

Quand j'ai commencé mon terrain en France, simultanément à la gare et au centre commercial, j'ai été confronté rapidement à la question des entretiens avec les « surveillés », en l'occurrence les adolescents issus de l'immigration maghrébine. Dans le centre commercial, chacun peut rencontrer à tout moment un groupe d'adolescents correspondant au profil défini comme « à risque » par les acteurs dominants. Je me suis demandé comment, concrètement, demander à des adolescents d'accepter le principe de l'entretien, sachant que le thème de l'entretien ne pouvait que les renvoyer à leur propre « dangerosité ». Je n'ai pas trouvé de réponse à ce problème. On m'a ensuite suggéré de mener une *community study* dans un quartier d'où venaient les adolescents, afin de mieux masquer ma problématique ; mais alors se posait le problème du temps à consacrer à ce type d'enquête, d'autant qu'il faudrait la répliquer en Italie dans un contexte peut-être plus difficile.

Sachant que mon travail explore les différents aspects de la production de l'ordre, j'ai estimé que ne pas produire des données de première main sur les « surveillés » était regrettable, mais que le faire était trop coûteux. J'aurais indubitablement préféré avoir plus de temps pour monter un protocole de recherche qui permette des interactions d'enquête satisfaisantes du point de vue du respect des personnes, mais c'était trop problématique.

### **Analyse de documents**

Quand cela a été possible, j'ai recueilli des documents internes des entreprises et des associations. Mais la plupart du temps, les interviewés étaient réticents à me communiquer des documents, à cause de la nature de l'objet de la recherche. Plus encore que l'observation, l'analyse de documents a été secondaire par rapport aux entretiens dans la production d'un matériau empirique utile à l'analyse. Le seul cas pour lequel les documents se sont révélés décisifs est celui de la gare française. Les faits importants pour l'analyse des relations de pouvoir se sont déroulés en 1998, et je n'ai pris pleinement conscience de l'importance de ces faits que deux ans après avoir réalisé l'enquête de terrain à Lyon, en comparant le cas milanais avec le cas lyonnais. Cela a occasionné un retour sur terrain rendu plus difficile par les départs en retraite ou les changements d'activité des principaux acteurs. Mais la SNCF a gracieusement mis à ma disposition une masse de copies de courriers et de compte-rendus de réunion, ainsi que des dossiers complets (plusieurs centaines de pages) que j'ai pu analyser pour tester mes hypothèses nées de la comparaison avec l'Italie.

L'analyse de documents présente l'intérêt, par rapport aux entretiens, de produire des données plus « objectives », parce qu'écrites. Elle présente le défaut de cacher au chercheur les conditions de production de ces documents.

### **TERRAIN ET NEUTRALITE AXIOLOGIQUE**

Pour produire des données fiables, il faut être en mesure de contrôler certains biais inhérents aux méthodes qualitatives : les biais liés à l'instrumentalisation de l'enquête par les interviewés, les biais idéologiques, et les biais émotionnels.

## Instrumentalisations

Tous les acteurs individuels ou collectifs n'ont pas collaboré avec l'enquêteur, illustrant les résistances que ce type d'enquête suscite. Ceux qui ont collaboré l'ont fait pour de « bonnes raisons ». Parmi ces bonnes raisons, la disponibilité personnelle, ainsi qu'une forme d'altruisme et de sympathie pour l'étudiant en thèse, ont joué. Pour certains interviewés, ces bonnes raisons comportaient une dimension instrumentale : certains interviewés ont perçu le travail du chercheur comme une opportunité à exploiter dans le jeu des relations de pouvoir au sein de chaque système étudié. Les dimensions altruistes et instrumentales ne sont pas à opposer, l'une n'est pas réductible à l'autre (et réciproquement), mais l'étude de la dimension instrumentale est utile en ce sens qu'elle peut mettre à jour des biais. Les entretiens ne sont pas seulement une interaction au cours de laquelle les interviewés évoquent des pratiques (dimension référentielle), ou des représentations (dimension modale) : ils cherchent aussi à accomplir des actes à l'égard du chercheur. Cette dernière dimension, dite *illocutoire*, doit être explicitée<sup>1</sup>.

Il est évident que personne ne collabore jamais de façon « transparente » à une enquête ; si c'était le cas, le recours aux méthodes qualitatives n'aurait pas de sens. Les interviewés s'interrogent toujours, pendant les entretiens, sur les buts réels de l'enquête, et essaient toujours de faire valoir quelque chose à l'enquêteur. Le plus souvent, il s'agit pour l'interviewé de faire bonne figure, ou de défendre son groupe de référence (une organisation, une institution, un groupe social, etc.). Personne n'est « transparent » ou « neutre », mais tout le monde n'est pas égal dans le souci de représentation et dans la volonté d'utiliser l'enquêteur à ses propres fins au sein du système d'action investigué. Certains acteurs saisissent l'opportunité de la présence d'un intrus (le chercheur) dans le système d'action pour exploiter les ressources que sa présence et son travail peuvent receler. Ces acteurs vont instrumentaliser leur collaboration à l'enquête, dans le sens qu'ils vont chercher à en tirer un profit par rapport aux autres acteurs dans le système d'action. La lucidité du chercheur par rapport aux instrumentalisations contradictoires n'implique pas nécessairement que le chercheur ait « échappé » à l'instrumentalisation.

### *Cas de la gare lyonnaise*

J'ai pu identifier trois raisons instrumentales pour lesquelles les responsables de la SNCF ont facilité mon enquête :

- Produire des données sur le travail de la Surveillance générale. La Direction des gares de la SNCF paye la Surveillance générale pour « produire de la sécurité » dans la gare, mais la Surveillance générale a développé une tradition d'opacité de ses missions telles que la Direction des gares a l'impression de signer des factures sans savoir pour quels services elle paye. Envoyer un étudiant sous couvert d'aider la science ne coûte rien et peut contribuer au recueil d'informations.

*Avec la Suge j'ai un contrat de partenariat, bon, ils sont cheminots, mais ils sont complètement indépendants. Jusqu'à l'avènement de la direction des gares ils étaient totalement indépendants, c'est-à-dire qu'on ne savait même pas ce qu'ils faisaient. Ils sont comme tout bon policier, on en dit le moins possible, on va pas raconter à tout le monde, ils avaient un peu ce côté policier, enquêtes, investigation, qu'ils font toujours et très bien. Mais jusqu'à une certaine époque on leur disait « mais de telle heure à telle heure vous faites quoi ? » et ils nous disaient « on peut rien vous dire, c'est secret » alors autant les enquêtes c'est les enquêtes, mais quand vous faites de la surveillance de la gare ça m'intéresse de savoir ce que vous faites quand même. ( ) Jusqu'à présent c'était « on vous dit pas ce qu'on fait, vous nous demandez rien, et à la fin du mois on vous dit voilà tout ce qu'on a fait et vous nous devez ça ». Alors oui c'est gentil comme mode de*

<sup>1</sup> La conceptualisation des trois dimensions échoit à Alain Blanchet et Anne Gotman, *L'enquête et ses terrains : l'entretien*, Paris : Nathan, « 128 », 1992, p. 78 ; Philippe Bongrand, Pascale Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *art. cit.*, p. 111 estiment que la dimension illocutoire est trop souvent négligée.



*fonctionnement, mais va falloir que ça change, parce que moi j'accepte pas de signer la facture en bas si j'ai pas participé à la rédaction d'un cahier des charges. (Chef de gare, gare lyonnaise)*

- Faire la publicité de la politique de sécurité de la SNCF. L'« insécurité » est un grief des clients. La SNCF a augmenté ses dépenses en personnel de sécurité pour répondre aux angoisses de sa clientèle et souhaite communiquer sur ce thème.
- Répondre aux critiques des syndicats. Les syndicats de cheminots se plaignent de l'agressivité des clients, en gare comme dans les trains, et réclament l'embauche de personnel supplémentaire pour réduire les risques des cheminots.

En retour, la collaboration des syndicats avait pour objectif de critiquer la passivité de la direction concernant les agressions visant les cheminots. Le thème de la sécurité était reformulé en problème de dégradation des conditions de travail.

### *Cas du centre commercial lyonnais*

La direction du centre a été très réticente vis-à-vis de mon enquête : difficultés pour obtenir l'autorisation de mener ma recherche, interdiction d'interviewer des agents de sécurité. J'interprète cette réticence comme une méfiance vis-à-vis d'un travail potentiellement mal intentionné, par imputation d'un travers idéologique ou du goût du sensationnalisme. L'objectif de la direction du centre était indiscutablement de relativiser et de minimiser les « problèmes » qui pouvaient survenir, de façon à promouvoir vis-à-vis du public l'image d'un centre commercial accueillant et familial. Cet objectif était partagé par la plupart des responsables des grandes surfaces.

Cependant, un directeur de grande surface et un petit commerçant se sont situés dans une logique différente. Au lieu de me considérer comme un représentant du monde extérieur au centre devant lequel il fallait faire bonne figure, ils m'ont identifié à un intermédiaire dans leurs plaintes envers la direction, afin de réclamer plus de moyens de surveillance et de se plaindre du mauvais travail des agents de sécurité de la direction du centre.

*Vous allez faire un rapport à la direction du centre ? Je peux taper sur la sécurité alors ! parce que ici (Vendeur, petite boutique textile, centre commercial)*

### *Cas de la gare milanaise*

Il était patent, dans la gare milanaise, que les diverses composantes de l'ex-Groupe FS, et particulièrement Grandi Stazioni, voulaient assurer la promotion du projet Grandi Stazioni et du « modèle milanais » de gestion des marginaux, en le présentant comme une solution pragmatique mais humaine, et réciproquement. La presse milanaise, notamment conservatrice, étant en campagne perpétuelle sur le thème de l'« insécurité » à la gare, les responsables de RFI, de Grandi Stazioni et même de la police semblaient heureux de communiquer avec un interlocuteur non-journaliste.

De même, pour les associations caritatives, les enjeux d'une présentation avantageuse de leur activité sont importants. Les financements étant sur une durée limitée (de un à trois ans), les associations doivent en permanence justifier de leur utilité et de leur dévouement.

### *Cas du centre commercial milanais*

Selon la même rationalité que pour le centre commercial lyonnais, la directrice du centre milanais voulait que je sorte de son bureau en étant intimement persuadé que son établissement était sûr. Il est en revanche plus difficile d'interpréter le refus des responsables de l'hypermarché du centre commercial de se prêter à l'enquête, d'autant que de nombreuses rumeurs circulaient sur le service de sécurité de cet hypermarché.

La promptitude des syndicalistes du commerce à collaborer avec moi n'est pas sans rapports avec les conflits sociaux du premier semestre 2004<sup>1</sup>. J'avais été identifié comme idéologiquement proche, et les syndicalistes estimaient que je ne pouvais en tous cas pas leur nuire, et peut-être servir certains de leurs intérêts<sup>2</sup>.

Les syndicalistes de la sécurité privée (rattachés institutionnellement à la fédération du commerce) étaient très étonnés qu'un étudiant, français de surcroît, s'intéresse à eux. Mais dans un contexte de réforme législative menaçante pour leurs conditions de travail<sup>3</sup>, toute possibilité d'intermédiation perçue comme bienveillante ne pouvait pas être mal accueillie.

Il est probable que je ne sois pas conscient de toutes les instrumentalisation dont ma recherche a fait l'objet, ou que j'en exagère certaines. Il ne s'agit de toutes façons pas de s'interroger de façon paranoïaque sur les motivations des interviewer, mais d'être conscient qu'interviewer des individus et observer des souris sont deux choses différentes : analyser la dimension illocutoire des entretiens

### Biais idéologiques

Les questions relatives à la déviance et la sécurité agitent le débat public et polarisent les positions. Bien que mon travail ait des prétentions scientifiques, je ne suis pas moins « un homme parmi d'autres<sup>4</sup> », avec une position sociale, des valeurs et des opinions politiques, qui a choisi de travailler sur ce thème en fonction de préjugés et de circonstances. Au cours des quatre années de thèse, j'ai évolué d'une position constructiviste très radicale à un *Left realism*<sup>5</sup> plus modéré. J'ai commencé à réfléchir à mon sujet dans les jours qui ont suivi le 11 septembre 2001, j'ai mené mes recherches en France dans les mois qui ont suivi l'élection présidentielle de 2002 (centrée sur la question de l'« insécurité »), alors que le ministre de l'Intérieur bâtissait sa popularité sur des mesures *law and order* spectaculaires, et mon terrain italien a commencé le lendemain des attentats de Madrid du 11 mars 2004. J'ai donc été confronté à des opinions parfois tranchées de la part de mes interlocuteurs.

Je n'aborderai pas ici le « problème » de mon positionnement idéologique et des conséquences que celui-ci entraîne pour l'analyse : au lecteur de juger sur l'ensemble de la thèse. Une question plus intéressante est celle de l'importance du positionnement idéologique des interviewés dans leur capacité à influencer sur mon jugement. Le positionnement idéologique est l'un des facteurs qui font que l'on juge un interviewé « crédible » et « intéressant », ou au contraire « trop idéologique » □ l'idéologie étant, par principe, toujours celle de l'autre. Je me suis surpris, plusieurs fois, à accorder plus de foi à des compte-rendus émanant de personnes que j'imaginai moins engagées politiquement, ou engagées dans des structures qui m'étaient idéologiquement proches. Il importe d'être conscient de l'existence de ce type de biais. Il me semble en outre que le meilleur moyen de contrôler ce biais est de se référer de façon étroite à son travail théorique (qui témoigne aussi de positionnements idéologiques, mais de façon plus sophistiquée).

---

<sup>1</sup> Le gouvernement Berlusconi était en train de mettre en place la loi Biagi, du nom de son auteur, un économiste assassiné par les Brigades Rouges. Le gouvernement avait mené une campagne sur le thème « s'opposer à cette loi, c'est soutenir les terroristes », ce qui avait accentué la conflictualité avec les syndicats, la loi Biagi proposant de remettre en cause la hiérarchie des normes, et de faire en sorte qu'un contrat de travail moins-disant par rapport à la convention collective puisse être signé par le salarié.

<sup>2</sup> Ils ne furent pas déçus. En discutant de la loi Biagi, je me suis souvenu du aphorisme de Lacordaire : « Entre le fort et le faible, c'est liberté qui opprime, et la loi qui affranchit », une formule qui a connu par la suite un franc succès dans la section lombarde du principal syndicat italien.

<sup>3</sup> Le gouvernement veut donner des compétences d'ordre public aux agents de sécurité, et ceux-ci craignent les blessures inhérentes aux rixes avec les supporters à la fin des matches de football.

<sup>4</sup> Selon l'expression de Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie, op. cit.*, p. 7

<sup>5</sup> Voir l'Introduction du présent travail.

## Implications psychologiques et biais émotionnels

L'usage de méthodes qualitatives n'est pas psychologiquement neutre : « [s]achez d'abord que ce que l'on oublie souvent de dire est que l'ethnographe est personnellement et fortement impliqué dans l'enquête<sup>1</sup> ». Il implique un grand nombre d'interactions de face à face qui engagent le chercheur dans des rapports personnels avec les interviewés. Interviewer un individu, lui soutirer des informations, le faire exprimer sa subjectivité, tout cela requiert de l'empathie. Ces affects ne peuvent pas être toujours être objectivés, relativisés et mis à distance par le chercheur, *a fortiori* quand le terrain est particulièrement sinistre et nauséux : « [i]l est notamment évident qu'une immersion à plein temps dans des contextes extrêmes et déroutants ( ) constitue une expérience personnelle effrayante et épuisante<sup>2</sup> ». « Faire des entretiens » est-à-dire rechercher des interviewés potentiels, les contacter, leur demander un rendez-vous, préparer l'entretien, venir à leur rencontre, passer une heure ou deux avec eux, leur demander des contacts à la fin de l'entretien, et repasser l'entretien dans sa tête en rentrant chez soi est source de nombreuses émotions. Malinowski, qui est le premier anthropologue à analyser les données qu'il a lui-même produites, au contraire des *armchair anthropologists* (comme Mauss), a témoigné des difficultés de l'implication psychologique du chercheur sur son terrain<sup>3</sup>.

La première prise de contact avec chaque interviewé (généralement, un appel téléphonique) génère classiquement un stress pour le chercheur, qui a l'impression de devoir se « vendre » pour convaincre son interlocuteur d'accepter le principe de l'entretien<sup>4</sup>. Le stress émane principalement de la possibilité de refus, et des problèmes subséquents pour l'enquête ainsi que du mal à l'aise consécutif au simple fait de se voir refuser une requête pour laquelle on a mis de l'enjeu. Mais les émotions négatives les plus conséquentes surviennent dans deux types de situations<sup>5</sup> :

- Quand un interviewé tient des propos ouvertement racistes, le chercheur doit se constituer rapidement une façade, puisqu'il n'est pas là pour faire la morale à ses interviewés. Il lui faut parfois montrer de l'empathie et acquiescer à des propos qu'il réprouve (ou qu'il n'aime pas penser). Selon Beaud et Weber, quand l'interviewé prononce un discours en décalage profond avec les valeurs du chercheur, « le ressort de l'entretien réside justement dans la capacité qu'à l'enquêteur de trouver les bons angles d'attaque, quitte à donner son accord à des propos qui peuvent parfois le choquer en tant que personne privée ou citoyen<sup>6</sup> ». Quiconque a fait un sourire compréhensif en entendant « *fiils de pute on l'entend tout le temps. D'ailleurs moi je leur dis que c'est ta mère qui est pute, la mienne elle a fait que trois enfants, la tienne elle aime bien plus la queue puisqu'elle en a fait douze !* »<sup>7</sup> comprendra les implications émotionnelles négatives que ce type d'interaction implique.
- Quand l'interviewé décrit ou présente un parcours de vie ou une situation actuelle particulièrement difficile. Finalement, ce ne sont pas tant les clochards de la gare italienne qui m'ont déprimé que les individus qui m'étaient plus proches socialement, avec lesquels il m'était plus facile de s'identifier. Par exemple, une interviewée en France avait mon âge. En explorant

<sup>1</sup> Stéphane Beaud, Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, op. cit., p. 17

<sup>2</sup> Philippe Bourgois, « Une nuit dans une « shooting gallery » Enquête sur le commerce de la drogue à East Harlem », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°94, septembre 1992, p. 76

<sup>3</sup> Dans *Le journal d'ethnographie*, Paris : Le Seuil, 1985, « [I]l y a le plus scandaleux de l'ethnographie. Malinowski, amoureux et malade, accablé de fatigue, combattant la dépression à l'arsenic, irrité, vociférant contre les indigènes, mais terriblement attiré par leurs femmes et leurs filles, nous dévoile l'autre côté du texte scientifique et nous montre ce qu'il y a d'impur dans ce qui permet d'y accéder », dicit François Laplantine, *La description ethnographique*, op. cit., p. 125

<sup>4</sup> Sophie Duchesne, « Pratique de l'entretien dit non-directif », art. cit., évoque ainsi ses maux de ventre.

<sup>5</sup> Je note que ces émotions négatives ont été ressenties plus cruellement à Lyon qu'à Milan. A Milan, j'arrivais mieux à mettre à distance mes émotions en les replaçant dans un contexte moins familial, comme si je m'en sentais moins responsable parce que je ne suis pas citoyen italien. Il ne semble que c'est un réflexe universel de se sentir plus concerné par les malheurs de ceux qui nous apparaissent plus « proches » (par exemple, par la nationalité), même si cette proximité est largement artificielle.

<sup>6</sup> Stéphane Beaud, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n°35, 1996, p. 244

<sup>7</sup> Dans ce cas de figure (un peu extrême), je suis persuadé que l'interviewé n'avait pas conscience de me choquer.

un peu sa biographie au cours de l'entretien s'est révélé le parcours typique de la *working poor* contemporaine (mère célibataire, absence de qualifications, spirale de l'endettement, etc.). L'émotion négative procède alors à la fois de la compassion et du sentiment d'injustice sociale.

Cela dit, la recherche de terrain permet aussi des rencontres qui procurent des émotions positives. Des interviewés peuvent être particulièrement sympathiques, révéler des informations ou des parcours de vie originaux ; la sagesse de tel interviewé m'est apparue particulièrement édifiante<sup>1</sup>.

Mon propos concernant les émotions positives et négatives est que celles-ci doivent être prises en compte au même titre que les opinions idéologiques dans les différentes sortes de biais méthodologiques. Elles doivent être objectivées, à des fins de contrôle de la production des données d'une part, et introduites dans l'analyse d'autre part : « [c]ette ouverture peut, par exemple, passer par une attention plus systématique à ses propres réactions et attitudes<sup>2</sup> ». La logique de la recherche en sciences sociales implique une propension à l'objectivation, à l'analyse dépassionnée, à la mise à jour parfois joyeusement cynique de rationalités retorses, qui entre souvent en conflit avec les valeurs dominantes des systèmes sociaux, qui sont aussi les valeurs des sociologues. Les « résistances à la sociologie » qu'évoque Bourdieu pour écarter les objections de ses adversaires se retrouvent souvent chez les sociologues eux-mêmes, qui refusent d'admettre en pratique la part des valeurs, des idéologies et surtout des émotions qui à la fois biaise et permet l'analyse sociologique. Plutôt que de nier ces phénomènes, il faut avoir pleinement conscience et savoir tenir compte de la violente antipathie que l'on peut éprouver pour tel interviewé, ou de l'admiration que l'on a pour tel autre, afin de contrôler les biais émotionnels. Le sentiment d'écœurement face à l'injustice sociale paraît toujours d'autant moins « idéologique » qu'il semble fondé objectivement. Or autant la formation des sociologues devrait leur permettre de contrôler les biais idéologiques les plus superficiels (comme les transpositions théoriques des doctrines politiques), autant les émotions profondément ressenties et leurs conséquences sur les analyses des « données » (émotionnellement investies) sont relativement mises à l'écart des préceptes méthodologiques communs, comme s'ils relevaient de la psychologie, discipline traditionnellement ennemie de la sociologie.

La prise en compte de l'investissement émotionnel dans la recherche de terrain mène non seulement à une meilleure réflexivité, et donc à un meilleur contrôle de la production des connaissances, mais aussi à une meilleure appréciation de la finalité d'un tel travail. Je me suis personnellement rendu compte — mais je pense que mon expérience n'a rien de singulier — que « faire la meilleure thèse possible » n'était pas seulement une histoire de profit académique, de conversion d'un travail de recherche en sésame pour le monde universitaire, ni même de projection narcissique de ses capacités intellectuelles dans une « œuvre ». Avec ces entretiens qui me procuraient des émotions positives ou négatives, je me suis rendu compte que « faire la meilleure thèse possible » comportait aussi une dimension d'*accountability* envers ces interviewés émotionnellement significatifs : j'ai compris que je leur étais redevable — à la fois de leur disponibilité mais aussi à travers les impôts qu'ils payent et qui financent indirectement mes activités de recherche — de « la meilleure thèse possible ». J'ai bien conscience du caractère déplacé de telles affirmations dans le cadre d'un travail universitaire et je déplore le pathos qu'elles laissent transparaître. De telles affirmations suggèrent en outre que mon travail de thèse pourrait, d'une façon ou d'une autre, contribuer au bien-être de ces interviewés. Clairement, je n'ai pas cette prétention, et je ne suis pas naïf au point de me méprendre sur les usages traditionnels de la connaissance sociologique. Je voudrais seulement avancer l'idée que les implications psychologiques de ma recherche m'ont amené à développer un sentiment d'*accountability* vis-à-vis de certains de mes interviewés, idée qui ne me semble pas dépourvue d'implications méthodologiques.

---

<sup>1</sup> Par exemple, on discutait du racisme avec un interviewé sénégalais, il me parlait notamment du « racisme » des Sénégalais restés au Sénégal envers les Sénégalais qui avaient émigré en Europe, du racisme entre différents groupes immigrés, et me dit : « tu sais, on n'est pas responsable de ce qu'on pense, mais on est responsable de ce qu'on fait ».

<sup>2</sup> Philippe Bongrand, Pascale Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *art. cit.*, p. 106

En définitive, la question des biais politiques ou émotionnels dans l'analyse des données n'est ni originale ni insoluble : Weber, en 1904, expliquait que les objets de la science n'existent que parce qu'ils ont une signification à nos yeux<sup>1</sup>. Il combattait l'« illusion naïve du savant qui ne se rend pas compte que dès le départ, en vertu même des idées de valeur avec lesquelles il a abordé inconsciemment sa matière, il a découpé un segment infime dans l'infinité absolue pour en faire l'objet de l'examen qui seul lui importe<sup>2</sup> ». Le rapport à ces objets n'était bien sûr pas seulement d'ordre logique, mais aussi politique et psychologique<sup>3</sup>. Pour Weber, la relation particulière qui liait le chercheur à son objet n'était pas le signe de l'absence de scientificité des sciences sociales, mais leur condition propre ; il importait en fait *d'être conscient de ce rapport particulier* pour ne pas commettre d'erreurs grossières dans l'analyse. Est-il besoin d'en rajouter un siècle plus tard ?

---

<sup>1</sup> Max Weber, « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociale », in *Essais sur la science*, Paris : Presses-Pocket, « Agora », 1992, p. 154

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 161

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 181

## ANNEXE (2) : BIBLIOGRAPHIE

- ABBOTT Andrew, « What Do Cases Do ? Some Notes on Activity in Sociological Analysis », in Charles C. Ragin, Howard S. Becker (dir.), *What is a Case ? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge : Cambridge University Press, 1992, pp. 53-82
- ALTHUSSER Louis, « Idéologie et appareils idéologiques d'État » (1970), in *Positions*, Paris : Éditions sociales, 1976, pp. 67-125
- AMENDOLA Giandomenico (dir.), *Il governo della città sicura. Politiche, esperienze e luoghi comuni*, Napoli : Liguori, 2003
- AMIN Ash (dir.), *Post-Fordism : A Reader*, Oxford : Blackwell, 1994
- ANDERSON Robert T., « From Mafia to Cosa Nostra », *American Journal of Sociology*, 71 (3), November 1965, pp. 302-310
- ANGEL-AJANI Asale, « A Question of Dangerous Races ? », *Punishment and Society*, 5 (4), 2003, pp. 433-448
- ANTEBY Michel, « La perruque en usine : approche d'une pratique marginale, illégale et fuyante », *Sociologie du Travail*, 45 (4), décembre 2003, pp. 453-471
- ARON Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris : Gallimard, « Tel », 1967
- AUBUSSON Bruno, Nacer LALAM, René PADIEU, Philippe Zamora, « Les statistiques de la délinquance », in INSEE, *France, portrait social 2002/2003*, Paris : INSEE, pp. 141-158
- AUBUSSON DE CAVARLAY Bruno, « Les chiffres de la délinquance : production et interprétation », *Cahiers français*, n°308, « État, société et délinquance », mai-juin 2002, pp. 26-31
- AUGÉ Marc, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris : Seuil, « La librairie du XXe siècle », 1992
- BACHMANN Christian, Nicole LE GUENNEC, *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier*, Paris : Albin Michel, 1997
- BALANDIER Georges, *Anthropologie politique*, Paris : PUF, « Sup », 1967
- BALL Terence, Richard BELLAMY (dir.), *The Cambridge History of Twentieth-Century Political Thought*, Cambridge : Cambridge University Press, 2003
- BANEGAS Richard, « De la guerre au maintien de la paix. Le nouveau business mercenaire », *Critique internationale*, n°1, automne 1998, pp. 179-194
- BASTENIER Albert, *Qu'est-ce qu'une société ethnique ? Ethnicité et racisme dans les sociétés européennes d'immigration*, Paris : PUF, « Sociologie d'aujourd'hui », 2004
- BATAILLE Philippe, « Racisme institutionnel, racisme culturel et discriminations », in Philippe DEWITTE (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris : La Découverte / Syros, « Textes à l'appui », série L'état des savoirs, pp. 286-289
- BAUMGARTNER M. P., « Social Control from Below », in Donald BLACK (dir.), *Toward a General Theory of Social Control. Volume 1 : Fundamentals*, Orlando : Academic Press, « Studies on Law and Social Control », 1984, pp. 303-345
- BAYART Jean-François, Stephen ELLIS, Béatrice HIBOU, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles : Complexe, 1997

- BAYLEY David H., Clifford D. SHEARING, « The Future of Policing », *Law and Society Review*, 30 (3), 1996, pp. 585-606
- BAYLEY David H., Clifford D. SHEARING, *The New Structure of Policing. Description, Conceptualization, and Research Agenda*, Washington : U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, 2001
- BEAUD Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n°35, 1996, pp. 226-257
- BEAUD Stéphane, Florence WEBER, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques* (1997), Paris : La Découverte, « Guides Repères », 1998
- BEAUD Stéphane, Michel PIALOUX, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris : Fayard, 2003
- BECKER Gary, « Crime and Punishment : An Economic Approach », *Journal of Political Economy*, 76 (2), 1968, pp. 169-217
- BECKER Howard S., *Outsiders*, Glencoe : The Free Press, 1963, trad. fr. *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié, 1985
- BEJIN André, « La masturbation féminine en France. Un exemple d'estimation et d'analyse de la sous-déclaration d'une pratique », *Population*, 48 (5), septembre-octobre 1993, pp. 1437-1450
- BEN-YEHUDA Nachman, « The European Witch Craze of the 14th to 17th Centuries : A Sociologist's Perspective », *American Journal of Sociology*, 86 (1), July 1980, pp. 1-31
- BERGALLI Roberto, Colin SUMNER (dir.), *Social Control and Political Order. European Perspectives at the End of the Century*, London : Sage, 1997
- BERGER Suzanne, *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Paris : Seuil / République des Idées, 2003
- BERGESEN Albert J., « Durkheim's Theory of Mental Categories : A Review of the Evidences », *Annual Review of Sociology*, vol. 30, 2004, pp. 395-408
- BERNARDI Alessandro, « Ombres et lumières de la politique criminelle italienne dans l'ère de l'urgence perpétuelle », *Déviance et société*, 28 (4), 2004, pp. 439-461
- BETIN Christophe, Emmanuel MARTINAIS, Marie-Christine RENARD, « Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance : l'exemple du centre-ville de Lyon », *Déviance et société*, 27 (1), 2003
- BICKFORD Susan, « Constructing Inequality : City Spaces and the Architecture of Citizenship », *Political Theory*, 28 (3), June 2000, pp. 355-376
- BIRCKBECK Christopher, Gary LAFREE, « The Situational Analysis of Crime and Deviance », *Annual Review of Sociology*, 19, 1993, pp. 113-137
- BLACK Donald (dir.), *Toward a General Theory of Social Control. Volume I : Fundamentals*, et *Volume II : Selected Problems*, Orlando : Academic Press, « Studies on Law and Social Control », 1984
- BLACK Donald, « Crime as Social Control », *American Sociological Review*, 48 (1), February 1983, pp. 34-45
- BLACK Donald, « Social Control as a Dependant Variable », in *Toward a General Theory of Social Control. Volume I : Fundamentals*, Orlando : Academic Press, « Studies on Law and Social Control », 1984, pp. 1-36

- BLANCHET Alain, Anne GOTMAN, *L'enquête et ses terrains : l'entretien*, Paris : Nathan, « 128 », 1992
- BLUMER Herbert, « Race Prejudice as a Sense of Group Position », *Pacific Sociological Review*, 1, 1958, pp. 3-7
- BOLTANSKI Luc, Eve CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris : Gallimard, « NRF Essais », 1999
- BONGRAND Philippe, Pascale LABORIER, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue Française de Science Politique*, 55 (1), février 2005, pp. 73-111
- BONNET François, « L'économie du crime et les nouvelles criminologie : les origines théoriques des politiques pénales contemporaines », en cours de publication.
- BOUDON Raymond, *La place du désordre. Critique des théories du changement social*, Paris : PUF, « Sociologies », 1984
- BOUDON Raymond, *Le juste et le vrai. Études sur l'objectivité des valeurs et de la connaissance*, Paris : Fayard, 1995
- BOURDIEU Pierre, « Esprits d'État, genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 1993, pp. 46-62
- BOURDIEU Pierre, Jean-Claude CHAMBOREDON, Jean-Claude PASSERON, *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques* (1968), Paris : EHESS, La Haye : Mouton, 4<sup>ème</sup> édition : 1983
- BOURDIEU Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris : Le Seuil, 1997
- BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris : Seuil, « Points Essais », 1994
- BOUREAU Alain, *Le droit de cuissage. La fabrication d'un mythe, XIIIe-XXe siècle*, Paris : Albin Michel, « L'évolution de l'humanité », 1995
- BOURGOIS Philippe, « Une nuit dans une "shooting gallery" Enquête sur le commerce de la drogue à East Harlem », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°94, septembre 1992, pp. 59-78
- BOUSSAGUET Laurie, Sophie JACQUOT et Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : FNSP, « Références », 2004
- BOWIE Karen, « De la gare du XIXe siècle au lieu-mouvement. Évolution ou rupture ? », *Annales de la recherche urbaine*, n°71, juin 1996, pp. 15-23
- BOWLING Ben, Janet FOSTER, « Policing and the Police », in Mike MAGUIRE, Rod MORGAN, Robert REINER (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford : Oxford University Press, 2002, 3<sup>e</sup> édition, pp. 980-1033
- BRAITHWAITE John, « The Myth of Social Class and Criminality Reconsidered », *American Sociological Review*, 46 (1), February 1981, pp. 36-57
- BREWER John D., « Policing in Divided Societies : Theorising a Type of Policing », *Policing and Society*, vol. 1, 1991, pp. 179-191
- CALAVITA Kitty, « A "Reserve Army of Delinquents" The Criminalization and Economic Punishment of Immigrants in Spain », *Punishment and Society*, 5 (4), 2003, pp. 399-413
- CAMIC Charles, Neil GROSS, « Contemporary Developments in Sociological Theory : Current Projects and Conditions of Possibility », *Annual Review of Sociology*, vol. 24, 1998, pp. 453-476



- CARRER Francesco, « Insécurité urbaine et politiques d'interventions : la réalité italienne », *Déviance et société*, 28 (4), 2004, pp. 463-485
- CERETTI Adolfo, « Presentazione », in David GARLAND, *La cultura del controllo*, Milano : Feltrinelli, 2004, pp. 11-44
- CHAMBOREDON Jean-Claude, « La délinquance juvénile, essai de construction de l'objet », *Revue française de sociologie*, 12 (3), 1971, pp. 335-377
- CHAPOULIE Jean-Michel, *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*, Paris : Le Seuil, 2001
- CHARDEAU Marie-Claude, « Società delle ferrovie francesi (SNCF) e azioni di solidarietà », in *Le persone senza dimora e i luoghi dell'esclusione sociale : le stazioni ferroviarie. Un progetto transnazionale per conoscere e definire azione volte a combattere l'esclusione sociale*, Rapport de recherche pour la CARITAS et l'Union européenne
- CHATELET François, Olivier DUHAMEL, Évelyne PISIER (dir.), *Dictionnaire des Œuvres politiques*, Paris : PUF, 3<sup>e</sup> éd. 1995
- CHAZEL François, « Pouvoir, structure et domination », *Revue française de sociologie*, XXIV, 1983, pp. 369-393
- CHESNAIS Robert, *SDF, truands et assassins dans le Paris du Roi-Soleil*, Paris : L'Esprit frappeur, 1998
- CHEVALIER Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris dans la première moitié du XIXe siècle*, Paris : Plon, « Civilisations d'hier et d'aujourd'hui », 1958
- CHIRICOS Theodore G., Miriam A. DELONE, « Labor Surplus and Punishment: A Review and Assessment of Theory and Evidence », *Social Problems*, 39 (4), november 1992, pp. 421-446
- CHRISTIE Nils, *Kriminalitets kontroll som industri*, Oslo : Universitets Forlaget, 1993, trad. fr. *L'industrie de la punition. Prison et politique pénale en Occident*, Paris : Autrement, « Frontières », 2003
- CIMADE, « Les prétoires de la misère. Observation citoyenne du tribunal correctionnel de Montpellier », *Les hors-séries de Causes communes*, janvier 2004
- CLARKE Ronald V., « Situational Crime Prevention », *Crime and Justice*, vol. 19 : Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention, 1995, pp. 91-150
- CLARKE Ronald V., « Situational Crime Prevention: Its Theoretical Basis and Practical Scope », *Crime and Justice*, vol. 4, 1983, pp. 225-256
- CLASTRES Pierre, *La société contre l'État. Recherches d'anthropologie politique*, Paris : Minuit, 1974
- COHEN Lawrence, Marcus FELSON, « Social Change and Crime Rate Trends : A Routine Activity Approach », *American Sociological Review*, 44 (4), 1979, pp. 588-608
- COHEN Lizabeth, « From Town Center to Shopping Center : The Reconfiguration of Community Marketplaces in Postwar America », *American Historical Review*, 101 (4), October 1996, pp. 1050-1081
- COHEN Samy (dir.), *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris : PUF, 1999
- COHEN Stanley, « Crime and Politics : Spot the Differences », *British Journal of Sociology*, 47 (1), March 1996, pp. 1-21

- COHEN Stanley, Andrew SCULL (dir.), *Social control and the State, Historical and Comparative Essays*, Oxford : Martin Robertson, 1983
- COHEN Stanley, *Folk devils and moral panics*, Londres : Mac Gibbon and Kee, 1972
- COHEN Stanley, *Visions of Social Control. Crime, Punishment and Classification*, Cambridge : Polity Press, 1985
- COLEMAN James S., « Social Theory, Social Research, and a Theory of Action », *American Journal of Sociology*, vol. 91, 1986, pp. 1309-1335
- COLEMAN James S., *Foundations of Social Theory*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 1990
- COLOMBO Enzo, Gianmarco NAVARINI, *Confini dentro la città. Antropologia della Stazione Centrale di Milano*, Milano : Guerini Studio, 1999
- COLVIN Mark, John Pauly, « A Critique of Criminology : Toward an Integrated Structural-Marxist Theory of Delinquency Production », *American Journal of Sociology*, 89 (3), November, 1983, pp. 513-551
- CONNOR Walter D., « The Manufacture of Deviance : The Case of the Soviet Purge, 1936-1938 », *American Sociological Review*, 37 (4), August 1972, pp. 403-413
- COOLEY Charles H., « Social Consciousness », *American Journal of Sociology*, 12 (5), March 1907, pp. 675-694
- CRAWFORD Adam, « Vers une reconfiguration des pouvoirs ? Le niveau local et les perspectives de la gouvernance », *Déviance et Société*, 25 (1), 2001, pp. 3-32
- CROZIER Michel, Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris : Seuil, « Points Essais », 1977
- CURAPP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris : PUF, 2000
- CUSSON Maurice, *Le contrôle social du crime*, Paris : PUF, « Sociologies », préface de A. Peyrefitte, 1983
- DÉRIBARNE Philippe, « Culture et « effet sociétal » », *Revue française de sociologie*, 32 (4), 1991, pp. 599-614
- DÉRIBARNE Philippe, *La logique de l'honneur : gestion des entreprises et traditions nationales* (1989), Paris : Seuil, « Points Essais », 1993
- DA ROIT Barbara, *Welfare systems, welfare packagings, and coping strategies of social risks : the case of elderly dependance in a comparative perspective*, Thèse de l'Université de Milano-Bicocca et de Sciences Po Paris, 2005
- DAL LAGO Alessandro, Emilio QUADRELLI, *La città e le ombre. Crimini, criminali, cittadini*, Milan : Feltrinelli, « Campi del sapere », 2003
- DAL LAGO Alessandro, *Non-persone. L'esclusione dei migranti in una società globale* (1999), Milan : Feltrinelli, 2004
- DAMON Julien, « Cinq variables historiques caractéristiques de la prise en charge des SDF », *Déviance et société*, 27 (1), 2003, pp. 25-42
- DAMON Julien, « La gare des sans-abris. Un miroir de la question sociale », *Annales de la recherche urbaine*, n°71, juin 1996, pp. 120-126
- DAMON Julien, « La gare, pôle de cohésion sociale », *Revue générale des chemins de fer*, avril 1998, pp. 81-92

- DAVIDOVITCH André, « Criminalité et répression en France depuis un siècle (1851-1952) », *Revue Française de Sociologie*, 2 (1), janvier-mars 1961, pp. 30-49
- DE LEONARDIS Ota, « Statuto e figure della pericolosità sociale tra psichiatria reformata e sistema penale : note sociologiche », *Dei Delitti e delle Pene*, vol. 2, 1985, pp. 323-350
- DE SWAAN Abram, *In Care of the State*, Oxford : Polity Press / Basil Blackwell, 1988, trad. fr. *Sous l'aile protectrice de l'État*, Paris : PUF, « Sociologies », 1995
- DE WAARD Jaap, « The Private Security in International Perspective », *European Journal on Criminal Policy and Research*, n°7, 1999, pp. 143-174
- DEACON Roger, « An Analytics of Power Relations : Foucault on the History of Discipline », *History of the Human Sciences*, 15 (1), February 2002, pp. 89-117
- DELEUZE Gilles, *Foucault*, Paris : Minuit, « Critique », 1986
- DELLA PORTA Donatella, Massimiliano ANDRETTA, « Movimenti sociali e rappresentanza : i comitati spontanei dei cittadini a Firenze », *Rassegna Italiana di Sociologia*, 42 (1), 2001, pp. 41-76
- DEWITTE Philippe (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris : La Découverte, « Textes à l'appui », série L'état des savoirs, 1999
- DIAMANTI Ilvo, Fabio BORDIGNON, « Sicurezza e opinione pubblica in Italia », *Rassegna Italiana di Sociologia*, XLII (1), gennaio-marzo 2001, pp. 115-135
- DICKENS William T., Lawrence F. KATZ, Kevin LANG, Lawrence H. SUMMERS, « Employee Crime and the Monitoring Puzzle », *Journal of Labor Economics*, 7 (3), July 1989, pp. 331-347
- DI IULIO, Jr John J., « Help Wanted : Economists, Crime and Public Policy », *Journal of Economic Perspectives*, 10 (1), Winter 1996, pp. 3-24
- DIMAGGIO Paul, « Culture and Cognition », *Annual Review of Sociology*, vol. 23, 1997
- DITTON Jason, « Perks, Pilferage, and the Fiddle : The Historical Structure of Invisible Wage », *Theory and Society*, 4 (1), Spring 1977, pp. 39-71
- DONOHUE III John J., Steven D. LEVITT, « The Impact of Legalized Abortion on Crime », *Quarterly Journal of Economics*, vol. CXVI, n°2, May 2001, pp. 379-420
- DOUGLAS Mary, *How Institutions Think*, Syracuse : Syracuse University Press, 1986, trad. fr. *Comment pensent les institutions*, suivi de *La connaissance de soi et Il n'y a pas de don gratuit*, Paris : La Découverte / Poche, « Sciences humaines et sociales », 2004
- DOWNES David, Rod MORGAN, « The Skeletons in the Cupboard. The Politics of Law and Order at the Turn of the Millenium », in Mike MAGUIRE, Rod MORGAN, Robert REINER (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford : Oxford University Press, 2002, 3<sup>e</sup> edition, pp. 286-321
- DUBET François, *Les inégalités multipliées*, La Tour d'Aigues : L'Arabe, « Intervention », 2000
- DUBET François, *Sociologie de l'expérience*, Paris : Seuil, « La couleur des idées », 1994
- DUCHESNE Sophie, « Pratique de l'entretien dit "non-directif" », in CURAPP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris : PUF, 2000, pp. 9-30
- DUMONT Louis, *Homo hierarchicus. Le système des castes et ses implications* (1966), Paris : Gallimard, « NRF », 1980

- DURKHEIM Émile, « Crime et santé sociale », *Revue philosophique*, 39, 1895, reproduit in *Textes, 2. Religion, morale, anomie*, pp. 173-180, Paris : Minuit, « Le sens commun », 1975
- DURKHEIM Émile, « Deux lois de l'évolution pénale » (1899), pp. 245-273, in *Journal sociologique*, Paris : PUF, « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1969
- DURKHEIM Émile, *De la division du travail social* (1893), Paris : PUF, « Quadrige », 1998
- DURKHEIM Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (1912), Paris : PUF, « Quadrige », 1998
- DURKHEIM Émile, *Les règles de la méthode sociologique* (1895), Paris : Flammarion, « Champs », 1988
- EHRLICH Isaac, « Crime, Punishment and the Market for Offenses », *Journal of Economic Perspectives*, 10 (1), 1996, pp. 43-67
- EHRLICH Isaac, « On the Usefulness of Controlling Individuals : An Economic Analysis of Rehabilitation, Incapacitation and Deterrence », *American Economic Review*, 71 (3), June 1981, pp. 307-322
- EHRLICH Isaac, « Participation in Illegitimate Activities : A Theoretical and Empirical Investigation », *Journal of Political Economy*, 81 (3), 1973, pp. 521-565
- EHRLICH Isaac, « The Deterrent Effect of Capital Punishment : A Question of Life and Death », *American Economic Review*, 55 (3), June 1975, pp. 397-417
- EHRLICH Isaac, « The Deterrent Effect of Capital Punishment : A Reply », *American Economic Review*, 67 (3), June 1977, pp. 452-458
- ELIAS Norbert, « Introduction : A Theoretical Essay on the Established and the Outsiders », trad. fr « Les relations entre établis et marginaux, essai théorique », in Norbert ELIAS, John L. SCOTSON, *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté* (1965), Paris : Pocket, « Agora », 1997
- ELIAS Norbert, *Die Höfische Gesellschaft*, 1969, trad. fr. *La société de cour*, Paris : Flammarion, « Champs », 1985
- ELIAS Norbert, John L. SCOTSON, *The Established and the Outsiders*, 1965, trad. fr. *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris : Pocket, « Agora », 1997
- ELIAS Norbert, *Über den Prozess der Zivilisation*, 1939, tome 1, trad. fr. *La Civilisation des mœurs*, Paris : Calmann-Lévy, « Pocket Agora », 1973
- ELIAS Norbert, *Was ist Soziologie?*, Juventa Verlag, 1970, trad. fr. *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris : Pocket, « Agora », 1991
- ENGELS Friedrich, *Die Lage der arbeitenden Klasse in England*, 1845, trad. fr. *La situation de la classe laborieuse en Angleterre : d'après les observations de l'auteur et des sources authentiques* (1845), Paris : Éditions sociales, 1960
- ENZENSBERGER Hans Magnus, *Chicago-Ballade. Modèle d'une société terroriste*, Paris : L'Esprit frappeur, 1998, trad. fr. partielle de *Politik und Verbrechen*, Frankfurt am Main : Suhrkamp Verlag, 1964
- ERIKSON Kai, *Wayward Puritans : A Study in the Sociology of Deviance*, New York : Wiley, 1966
- EVANS Peter, Dietrich RÜSCHMEYER, Theda SKOCPOL (dir.), *Bringing the State Back In*, Cambridge : Cambridge University Press, 1985

- EVANS-PRITCHARD Edward E., *The Nuer*, 1937, trad. fr. *Les nuér*, Paris : Gallimard, 1994
- EWALD François, « Foucault Michel 1926-1984. *Surveiller et punir*, 1975 », p. 361, in François CHATELET, Olivier DUHAMEL, Évelyne PISIER (dir.), *Dictionnaire des Œuvres politiques*, Paris : PUF, 3<sup>e</sup> éd. 1995, pp. 360-370
- FANTASIA Rick, Kim VOSS, *Des syndicats domestiqués. Répression et résistance syndicales aux États-Unis*, Paris : Liber, « Raisons d'agir », 2003
- FELSON Marcus, *Crime and Everyday Life. Insight and Implications for Society*, Thousands Oaks : Pine Forge Press, 1994
- FLUSTY Steven, « The Banality of Interdiction: Surveillance, Control and the Displacement of Diversity », *International Journal of Urban and Regional Research*, 25 (3), 2001, pp. 658-664
- FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité, 1. La volonté de savoir*, Paris : Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1976
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard, « Tel », 1975
- FRIEDBERG Erhard, *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris : Le Seuil, « Points Essais », 1993
- GARFINKEL Harold, « Conditions of Successful Degradation Ceremonies », *American Journal of Sociology*, 61 (5), March 1956, pp. 420-424
- GARFINKEL Harold, *Studies in Ethnomethodology*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall, 1967
- GARLAND David, *Punishment and Modern Society. A Study in Social Theory*, Chicago : The University of Chicago Press, « Studies in Crime and Justice », 1990
- GARLAND David, *The Culture of Control. Crime and Social Order in Contemporary Society*, Chicago : University of Chicago Press, Oxford : Oxford University Press, 2001
- GEERTZ Clifford, « Suq : The Bazaar Economy in Sefrou », in Clifford GEERTZ, Hildred GEERTZ, Lawrence ROSEN, *Meaning and Order in Moroccan Society : Three Essays in Cultural Analysis*, Cambridge, MA : Cambridge University Press, 1979, trad. fr. *Le souk de Sefrou. Sur l'économie de bazar* (1979), Saint-Denis : Bouchène, 2003
- GEERTZ Clifford, Hildred GEERTZ, Lawrence ROSEN, *Meaning and Order in Moroccan Society : Three Essays in Cultural Analysis*, Cambridge, MA : Cambridge University Press, 1979
- GEREMEK Bronislaw, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours* (1978), Paris : Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1987
- GIDDENS Anthony, *The Constitution of Society : Outline of the Theory of Structuration*, Cambridge : Polity Press, 1984, trad. fr. *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris : PUF, « Quadrige », 2005
- GOFFMAN Erving, « The Interaction Order », *American Sociological Review*, vol. 48, 1983, pp. 1-17
- GOFFMAN Erving, *Interaction Rituals*, 1967, trad. fr. *Les rites d'interaction*, Paris : Minit, « Le sens commun », 1974
- GOODE Erich, « On Behalf of Labeling Theory », *Social Problems*, 22 (5), June 1975

- GOODE Erich, Nachman BEN-YEHUDA, « Moral Panics: Culture, Politics and Social Construction », *Annual Review of Sociology*, vol. 20, 1994
- GOSS Jon, « The « Magic of the Mall »: An Analysis of Form, Function, and Meaning in the Contemporary Retail Built Environment », *Annals of the Association of American Geographers*, 83 (1), March 1993, pp. 18-47
- GRAFMEYER Yves, Isaac JOSEPH (textes traduits et présentés par), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris : Aubier, « RES Champs Urbain », 1984
- GREENBERG David (dir.), *Crime and Capitalism. Readings in Marxist Criminology* (1981), Philadelphia : Temple University Press, édition mise à jour et augmentée : 1993
- GUELAUD Claire, « La SNCF : une stratégie de croissance, un imaginaire du déclin », in Pierre-Éric TIXIER (dir.), *Du monopole au marché. Les stratégies de modernisation des entreprises publiques*, Paris : La découverte, « Textes à l'appui », 2002
- HACKING Ian, *The Social Construction of What ?*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 1999, trad. fr *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, Paris : La Découverte, 2001
- HANCHETT Thomas W., « U.S. Tax Policy and the Shopping-Center Boom of the 1950s and 1960s », *American Historical Review*, 101 (4), October 1996, pp. 1082-1110
- HARRIS Marvin, « History and Significance of the Emic/Etic Distinction », *Annual Review of Anthropology*, vol. 5, 1976, pp. 329-350
- HEINICH Nathalie, *La sociologie de Norbert Elias*, Paris : La Découverte, « Repères », 1997
- HERPIN Nicolas, *Les sociologues américains et le siècle*, Paris : PUF, « Sup », série : Le Sociologue, 1973
- HOLLINGER Richard C., John P. CLARK, « Deterrence in the Workplace : Perceived Certainty, Perceived Severity, and Employee Theft », *Social Forces*, 62 (2), December 1983, pp. 398-418
- HOLLINGSHEAD A. B., « The Concept of Social Control », *American Sociological Review*, 6 (2), April 1941, pp. 217-224
- HUG Pascal, « Les agents de sécurité noirs. Un exemple de discrimination dans le monde de la sécurité », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°40, 2<sup>ème</sup> trimestre 2000, pp. 93-118
- INVERARITY James M., « Populism and Lynching in Louisiana, 1889-1896 : A Test of Erikson's Theory of the Relationship between Boundary Crises and Repressive Justice », *American Sociological Review*, 41 (2), April 1976, pp. 262-280
- JACKSON Kenneth T., « All the World's a Mall : Reflections on the Social and Economic Consequences of the American Shopping Center », *American Historical Review*, 101 (4), October 1996, pp. 1111-1121
- JACOBS David, Richard KLEBAN, « Political Institutions, Minorities, and Punishment : A Pooled Cross-National Analysis of Imprisonment Rates », *Social Forces*, 80 (2), December 2003, pp. 725-755
- JANOWITZ Morris, « Sociological Theory and Social Control », *American Journal of Sociology*, 81 (1), July 1975, pp. 82-108

- JESSOP Bob, « Post-Fordism and the State », in Ash AMIN (dir.), *Post-Fordism : A Reader*, Oxford : Blackwell, 1994, pp. 251-279
- JOBARD Fabien, *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Paris : La Découverte, « Politique et sociétés », 2002
- JONES Gareth Stedman, « Class Expression versus Social Control ? A Critique of Recent Trends in the Social History of Leisure », in Stanley Cohen, Andrew Scull (dir.), *Social control and the State, Historical and Comparative Essays*, Oxford : Martin Robertson, 1983, pp. 39-49
- JONES T. Anthony, « Durkheim, Deviance and Development : Opportunities Lost and Regained », *Social Forces*, 59 (4), June 1981, pp. 1009-1024
- JONES Trevor, Tim NEWBURN, « The Transformation of Policing ? Understanding Current Trends in Policing Systems », *British Journal of Criminology*, n°42, 2002, pp. 129-146
- KATZ Jack, « Ethnography & Warrants », *Sociological Methods and Research*, 25 (4), May 1997, pp. 391-423
- KOKOREFF Michel, « La dimension spatiale des modes de vie des jeunes », *Sociétés contemporaines*, n°17, 1994, pp. 29-49
- KUHN Thomas, *The Structure of Scientific Revolutions*, Chicago : University of Chicago Press, 1970, trad. fr. *La structure des révolutions scientifiques*, Paris : Flammarion, « Champs », 1997
- LAGRANGE Hugues, *Demandes de sécurité. France, Europe, Etats-Unis*, Paris : Le Seuil, « La République des Idées », 2003
- LAPLANTINE François, *La description ethnographique*, Paris : Nathan, « 128 », 1996
- LASCOUMES Pierre, Hartwig ZANDER, *Marx : du « vol de bois » à la critique du droit*, Paris : PUF, « Philosophie d'aujourd'hui », 1984
- LAUDERDALE Pat, « Deviance and Moral Boundaries », *American Sociological Review*, 41 (4), August 1976, pp. 660-676
- LE GALES Patrick, *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris : FNSP, « Académiques », 2003
- LEA John, Jock YOUNG, *What is to be done about law and order?*, Harmondsworth : Penguin Books, 1984
- LEPOUTRE David, *Cours de banlieue. Codes, rites, langages*, Paris : Odile Jacob, 1997
- LETT James, « Emic/Etic Distinctions », in David LEVINSON, Melvin EMBER (dir.), *Encyclopedia of Cultural Anthropology*, New York : Henry Holt and Company, pp. 382-383
- LIANOS Michalis, *Le nouveau contrôle social Toile institutionnelle, normativité et lien social*, Paris : L'Harmattan, « Logiques sociales », 2001
- LIEBERSON Stanley, « Small N's and big conclusions : an examination of the reasoning in comparative studies based on a small number of cases », in Charles C. RAGIN, Howard S. BECKER (dir.), *What is a Case ? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge : Cambridge University Press, 1992, pp. 105-118
- LISKA Allen E., Barbara D. WARNER, « Functions of crime : A Paradoxical Process », *American Journal of Sociology*, 96 (6), May 1991, pp. 1441-1463
- LISKA Allen E., Joseph J. LAWRENCE, Andrew SANCHIRICO, « Fear of Crime as a Social Fact », *Social Forces*, 60 (3), March 1982, pp. 760-770

- LISKA Allen, « A Critical Examination of Macro Perspectives on Crime Control », *Annual Review of Sociology*, vol. 13, 1987, pp. 67-88
- LOADER Ian, « Policing and the Social : Questions of Symbolic Power », *British Journal of Sociology*, 48 (1), March 1997, pp. 1-18
- LYNCH James P., Rita J. SIMON, « Saggio comparativo sul coinvolgimento criminale di immigrati e autoctoni in sette nazioni », *Dei Delitti e delle Pene*, n°3, settembre-dicembre 1999, pp. 13-35
- MACE Éric, « Les violences dites « urbaines » et la ville. Du désordre public au conflit dans l'espace public », *Les annales de la recherche urbaine*, n°83-84, « Au risque des espaces publics », septembre 1999, pp. 59-64
- MACE Éric, Angelina PERALVA, *Médias et violences urbaines. Débats politiques et construction journalistique*, Paris : La documentation française / IHESI, 2002
- MAGUIRE Mike, « Crime Statistics : the « data explosion » and its implication », in Mike MAGUIRE, Rod MORGAN et Robert REINER (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford : Oxford University Press, 2002, 3<sup>e</sup> édition, pp. 322-375
- MAGUIRE Mike, Rod MORGAN, Robert REINER (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford : Oxford University Press, 2002, 3<sup>e</sup> édition
- MALINOWSKI Bronislaw, *A Diary in The Strictest Sense of the Term*, 1967, trad. fr. *Le journal d'ethnologue*, Paris : Le Seuil, 1985
- MANERI Marcello, « Il panico morale come dispositivo di trasformazione dell'insicurezza », *Rassegna Italiana di Sociologia*, 42 (1), gennaio-marzo 2001, pp. 5-40
- MANN Michael, *The Sources of Social Power. Volume I : A History of Power from the Beginning to A.D. 1760*, et *Volume II : The Rise of Classes and Nations-State, 1760-1914*, Cambridge : Cambridge University Press, 1986 et 1993
- MARLOT Grégoire, « La déréglementation du transport ferroviaire européen », *Regards sur l'actualité*, n°306, décembre 2004
- MARX Karl, « Debatten über das Holzdiebstahlsgesetz », 1842, trad. fr. « Débats sur la loi relative aux vols de bois », in Pierre Lascombes, Hartwig Zander, *Marx : du « vol de bois » à la critique du droit*, Paris : PUF, « Philosophie d'aujourd'hui », 1984
- MARX Karl, *Das Kapital. Band 1*, 1867, trad. fr. *Le capital. Livre 1*, Paris : Flammarion, « GF », 1969
- MARX Karl, *Die Achtzehnte Brumaire des Louis Bonaparte*, 1852, trad. fr. *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, Paris : Editions Mille et une nuits, 1997
- MARX Karl, *Die Bürgerkrieg in Frankreich*, 1871, trad. fr. *La guerre civile en France. 1871*, Paris : Éditions Sociales, 1972
- MARX Karl, Friedrich ENGELS, « Das Kommunistische Manifeste », 1848, trad. fr. « Le manifeste communiste », in Karl MARX, *Philosophie*, Paris : Gallimard, « Folio Essais », 1965
- MASSEY Douglas, « A Brief History of Human Society : The Origin and Role of Emotion in Social Life : 2001 Presidential Address », *American Sociological Review*, 67 (1), February 2002, pp. 1-29



- MAURICE Marc, François SELLIER, Jean-Jacques SILVESTRE, « Analyse sociétale et cultures nationales : Réponse à Philippe d'Iribarne », *Revue française de sociologie*, 33 (1), pp. 75-86
- MAURICE Marc, François SELLIER, Jean-Jacques SILVESTRE, *Politique d'éducation et organisations industrielles en France et en Allemagne*, Paris : PUF, « Sociologies », 1982
- MAYER John A., « Notes Towards a Working Definition of Social Control in Historical Analysis », in Stanley COHEN, Andrew SCULL (dir.), *Social control and the State, Historical and Comparative Essays*, Oxford : Martin Robertson, 1983, pp. 17-38
- MCCARTAN Kieran, « International Differences to Cultural Beliefs and Acceptance of Paedophilic as well as Incestuous Behaviour », *The British Society of Criminology Conference 2004*, Porstmouth, 6-9 July 2004
- MCDONALD William F., « Crime and Illegal Immigration : Emerging Local, State and Federal Partnerships », *National Institute of Justice Journal*, n°232, 1997, pp. 2-10
- MEAD George Herbert, « The Genesis of Self and Social Control », *International Journal of Ethics*, 35 (3), April, 1925, pp. 251-277
- MEAD George Herbert, « The Psychology of Punitive Justice », *American Journal of Sociology*, 23 (5), March 1918, pp. 577-602
- MEIER Robert F., « Perspective on the Concept of Social Control », *Annual Review of Sociology*, vol. 8, 1982, pp. 35-55
- MELOSSI Dario, « Immigazione e insicurezza : un'introduzione », *Dei Delitti e delle Pene*, n°3, settembre-dicembre 1999, pp. 5-11
- MELOSSI Dario, « Immigrazione, pluralismo culturale e sicurezza : una ricerca in Emilia-Romagna », *Dei Delitti e delle Pene*, n°3, settembre-dicembre 1999, pp. 36-75
- MELOSSI Dario, « Le crime de la modernité : sanctions, crimes et migration en Italie (1863-1997) », *Sociologie et sociétés*, 33 (1), 2001, pp. 85-106
- MELOSSI Dario, *The State of Social Control. A Sociological Study of Concepts of State and Social Control in the Making of Democracy*, Cambridge : Polity Press, 1990
- MENDRAS Henri, « Délinquance et rébellion en France et en Europe », *Revue de l'OFCE*, 84, janvier 2003, pp. 223-242
- MICHEL Éliane, Éric JOUGLA, François HATTON, SC8-INSERM, « Mourir avant de vieillir », *INSEE Première*, n°429, février 1996
- MILLS Charles Wright, *The Sociological Imagination*, New York : Oxford University Press 1959, trad. fr. *L'imagination sociologique*, Paris : La Découverte / Poche, Sciences humaines et sociales, 1997
- MONJARDET Dominique, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris : La Découverte, « Textes à l'appui », 1996
- MOUHANNA Christian, « Une police de proximité judiciarisée », *Déviance et Société*, vol. 26, n°2, 2002, pp. 163-182
- MUCCHIELLI Laurent, Philippe ROBERT, *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Paris : La Découverte, « Textes à l'appui », série L'état des savoirs, 2002
- MUCCHIELLI Laurent, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris : La Découverte, « Sur le vif », 2001

- MULLER Pierre, « Interviewer les médiateurs : hauts fonctionnaires et élites professionnelles dans les secteurs de l'agriculture et de l'aéronautique », in Samy COHEN (dir.), *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris : PUF, 1999, pp. 76-84
- MULLER Pierre, « Référentiel », in Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT et Pauline RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : FNSP, « Références », 2004, pp. 370-376
- MULLER Pierre, *Les politiques publiques* (1990), Paris : PUF, « Que sais-je ? », 3<sup>e</sup> éd. 1998
- NAVARINI Gianmarco, Matteo PALMIGIANI, Simone TOSI, « Marginalità e interventi nella Stazione Centrale di Milano. I problemi, la situazione, le azioni in corso », in *Le persone senza dimora e i luoghi dell'esclusione sociale : le stazioni ferroviarie. Un progetto transnazionale per conoscere e definire azione volte a combattere l'esclusione sociale*, Rapport de recherche pour la CARITAS et l'Union européenne
- NISBET Robert A., *The Sociological Tradition*, New York : Basic Books, 1966, trad. fr. *La Tradition sociologique*, Paris : PUF, 2000
- O'FLAHERTY Brendan, Rajiv SETHI, « Racial Stereotypes and Robbery », *working paper*, 2003, <http://www.columbia.edu/%7Eers328/robbery.pdf>
- OCQUETEAU Frédéric, « Les stratégies de plainte des entreprises commerciales », in Laurent MUCCHIELLI, Philippe ROBERT, *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Paris : La Découverte, « Textes à l'appui », série L'état des savoirs, 2002, pp. 320-328
- OCQUETEAU Frédéric, Marie-Lys POTTIER, « Gestion de l'ordre dans les centres commerciaux », *Urbanisme*, n°286, janvier / février 1996, pp. 86-88
- OCQUETEAU Frédéric, Marie-Lys POTTIER, *Vigilance et sécurité dans les grandes surfaces*, Paris : L'Harmattan, 1995
- OCQUETEAU Frédéric, *Polices entre État et marché*, Paris : Presses de la FNSP, « Gouvernances », 2004
- OGIEN Albert, *Sociologie de la déviance*, Paris : Armand Colin, « U », 1995
- OGIEN Ruwen, « Sanctions diffuses. Sarcasmes, rires, mépris, □ », *Revue française de sociologie*, XXXI, n°4, 1990, pp. 591-607
- PALIDDA Salvatore, « La construction sociale de la déviance et de la criminalité parmi les immigrés : le cas italien », in Salvatore PALIDDA (dir.), *Délit d'immigration / Immigration delinquency. La construction sociale de la déviance et de la criminalité parmi les immigrés en Europe / Social construction of deviant behaviour and criminality of immigrants in Europe*, Bruxelles : Commission Européenne / European Commission, 1996, pp. 231-266
- PALIDDA Salvatore (dir.), *Délit d'immigration / Immigration delinquency. La construction sociale de la déviance et de la criminalité parmi les immigrés en Europe / Social construction of deviant behaviour and criminality of immigrants in Europe*, Bruxelles : Commission Européenne / European Commission, 1996
- PALIDDA Salvatore, « La criminalisation des migrants », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, septembre 1999, pp. 39-49
- PALIDDA Salvatore, *Polizia postmoderna. Etnografia del nuovo controllo sociale*, Milano : Feltrinelli, 2000

- PALUMBO Antonino, Alan SCOTT, « Weber, Durkheim and the Sociology of the Modern State », in Terence BALL, Richard BELLAMY (dir.), *The Cambridge History of Twentieth-Century Political Thought*, Cambridge : Cambridge University Press, 2003, pp.
- PAOLUCCI Gabriella, « Il mercato della paura in Italia », in Giandomenico AMENDOLA (dir.), *Il governo della città sicura. Politiche, esperienze e luoghi comuni*, Napoli : Liguori, 2003, pp. 157-210
- PARK Robert Ezra, « The City as a Social Laboratory » (1929), trad. fr. « La ville comme laboratoire social », in Yves GRAFMEYER, Isaac JOSEPH (textes traduits et présentés par), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris : Aubier, « RES Champs Urbain », 1984
- PARK Robert Ezra, « The City : Suggestions for the Investigation of Human Behaviour in the Urban Environment » (1925), trad. fr. « La ville : in Yves GRAFMEYER, Isaac JOSEPH (textes traduits et présentés par), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris : Aubier, « RES Champs Urbain », 1984
- PARK Robert Ezra, Ernest Burgess, *Introduction to the Science of Sociology* (1921), Chicago : Chicago University Press, 1924
- PARSONS Talcott, *The Social System*, Glencoe, Ill. : Free Press, 1951
- PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris : Nathan, 1991
- PAVARINI Massimo, « The New Penology and Politics in Crisis », *British Journal of Criminology*, vol. 34, special issue, 1994, pp. 49-61
- PEASE Ken, « Crime Reduction », in Mike MAGUIRE, Rod MORGAN, Robert REINER (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford : Oxford University Press, 2002, 3<sup>e</sup> édition, pp. 947-979
- PELLETIER Jacques, « La gare de la Part-Dieu : un équipement décisif du centre directionnel de Lyon », *Revue de géographie de Lyon*, n°4, 1985, pp. 317-331
- PETTIGREW Thomas F., « Reactions Toward the New Minorities of Western Europe », *Annual Review of Sociology*, vol. 24, 1998, pp. 77-103
- PHELPS Edmond, « The Statistical Theory of Racism and Sexism », *American Economic Review*, 62(4), 1972, pp. 659-661
- PIKE Kenneth L., *Language in relation to a unified theory of the structure of human behavior*, Glendale, CA : Summer Institute of Linguistics, 1954
- PITTAU Franco, Oliviero FORTI, « Italia, paese di immigrazione : tra flussi regolari e irregolari », *Studi Emigrazione/Migration Studies*, vol. XLI, n° 153, 2004, pp. 157-168
- PIVEN Frances F., Richard A. CLOWARD, *Regulating the Poor. The Functions of Public Welfare*, New York : Pantheon Books, 1971
- POLETTI Cristian, « La partecipazione dei comitati di cittadini alle politiche di sicurezza in ambito urbano : una ricerca sui comitati di cittadini modenese », communication au colloque « Governo delle città e trasformazioni urbane », Università della Calabria, Arcavacata di Rende (CS), 27-28 octobre 2004, en cours de publication
- POLETTI Cristian, « La costruzione sociale delle pratiche di sicurezza urbana : una ricerca comparativa sulla polizia di prossimità », *Thèse de doctorat de l'Università degli Studi di Milano-Bicocca*, prévue pour 2007

- POPPER Karl, *The Poverty of Historicism*, 1944-1945, trad. fr. *Misère de l'historicisme*, Paris : Pocket, « Agora », 1988
- QUASSOLI Fabio, « Immigration uguale criminalità. Rappresentazioni di senso comune e pratiche organizzative degli operatori del diritto », *Rassegna Italiana di Sociologia*, 40 (1), gennaio-marzo 1999, pp. 43-76
- QUILLIAN Lincoln, « Prejudice as a Response to Perceived Group Threat : Population Composition and Anti-Immigrant and Racial Prejudice in Europe », *American Sociological Review*, 60 (4), August 1995, pp. 586-611
- RAGIN Charles C., « Casing and the process of social inquiry », in Charles C. RAGIN, Howard S. BECKER (dir.), *What is a Case ? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge : Cambridge University Press, 1992, pp. 217-226
- RAGIN Charles C., « Introduction : Cases of "What is a case?" », in Charles C. RAGIN, Howard S. BECKER (dir.), *What is a Case ? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge : Cambridge University Press, 1992, pp. 1-17
- RAGIN Charles C., Howard S. BECKER (dir.), *What is a Case ? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge : Cambridge University Press, 1992
- RAGIN Charles C., *The Comparative Method. Moving Beyond Qualitative and Quantitative Strategies*, Berkeley : University of California Press, 1987
- REINER Robert, « Policing a Postmodern Society », *Modern Law Review*, 55 (6), November 1992, pp. 761-781
- REINER Robert, « Media Made Criminality. The Representation of Crime in The Mass Media », in Mike MAGUIRE, Rod MORGAN, Robert REINER (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford : Oxford University Press, 2002, 3<sup>e</sup> edition, pp. 376-416
- REY Henri, « La sécurité dans le débat public », in Laurent MUCCHIELLI, Philippe ROBERT, *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Paris : La Découverte, « Textes à l'appui », série L'état des savoirs, 2002, pp. 25-32
- RIBEILL Georges, « Les métamorphoses de la grande gare française », *Annales de la recherche urbaine*, n°71, juin 1996, pp. 55-65
- ROBERT Philippe, « Le citoyen, le crime et l'État », *Sociologie et sociétés*, vol. XXXIII, n°1, 2001, pp. 7-26
- ROBERT Philippe, « Le sentiment d'insécurité », in Laurent MUCCHIELLI, Philippe ROBERT, *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Paris : La Découverte, « Textes à l'appui », série L'état des savoirs, 2002, pp. 367-375
- ROBERT Philippe, Renée ZAUBERMAN, Marie-Lys POTTIER, Hugues LAGRANGE, « Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995) », *Revue française de sociologie*, 40 (2), 1999, pp. 255-294
- ROCK Paul, « Sociological Theories of Crime », in Mike MAGUIRE, Rod MORGAN, Robert REINER (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford : Oxford University Press, 2002, 3<sup>e</sup> edition, pp. 51-82
- ROSS Edward A., « Social control », *American Journal of Sociology*, 1 (5), March 1896, pp. 523-535
- ROSSI Ugo, « Researchers in the field : Methodological issues arising from collaborative fieldwork in a multicultural environment », *communication à RTN Urban Europe Conference*, Paris, 29 juin 2005

- ROTARIS Maurizio, « Modificazione dell'offerta e della domanda di stupefacenti a Milano negli anni 80 e 90 », Aprile 2000, <http://fc.retecivica.milano.it/>
- ROUSSEAU Xavier, « La répression de l'homicide en Europe occidentale (Moyen-Âge et Temps modernes) », *Genèses*, 19, avril 1995, pp. 122-147
- RUDDLE Rick, « Social Disruption, State Priorities, and Minority Threat. A Cross-National Study of Imprisonment », *Punishment and Society*, 7 (1), 2005, pp. 7-28
- RÜEGGER Marc, « Discrimination statistique, généralisation et racisme », *Carnets de bord. Revue de jeunes chercheurs en sciences humaines*, n°6, 2003, [http://www.carnets-de-bord.ch/revue/pdf/6\\_50.pdf](http://www.carnets-de-bord.ch/revue/pdf/6_50.pdf)
- RUSCHE Georg, Otto KIRCHHEIMER, *Sozialstruktur und Strafvollzug* (1934), Hamburg : Europäische Verlagsanstalt, 1972, trad. fr., *Peine et structure sociale. Histoire et « théorie critique » du régime pénal*, précédé de Georg RUSCHE, « Révoltes pénitentiaires ou politiques sociales » et « Marché du travail et régime des peines. Contribution à la sociologie de la justice pénale », Paris : Cerf, 1994, 1<sup>ère</sup> édition *Punishment and Social Structure*, New York : Columbia University Press, 1939
- RYBCZYNSKI Witold, « The New Downtown », *Atlantic Monthly*, 271 (5), May 1993, pp. 98-106
- SABBAGH Daniel, « Vers une relégitimation du «profilage ethno-racial» ? », *Critique internationale*, 14, 2002, pp. 33-38
- SANDER Agnès, « Des lieux-mouvements bien singuliers », *Annales de la recherche urbaine*, n°71, juin 1996, pp. 45-53
- SAVELSBERG Joachim J., « Knowledge, Domination and Criminal Punishment », *American Journal of Sociology*, 99 (4), January 1994, pp. 911-943
- SAYAD Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris : Seuil, « Liber », 1999
- SCHEERER Sebastian, Henner HESS, « Social Control : a Defence and Reformulation », in Roberto BERGALLI, Colin SUMNER (dir.), *Social Control and Political Order. European Perspectives at the End of the Century*, London : Sage, 1997, pp. 96-130
- SEARS Daniel P., « The Immigration-Crime Nexus : Toward an Analytic Framework for Assessing and Guiding Theory, Research, and Policy », *Sociological Perspectives*, 44 (1), Spring 2001, pp. 1-19
- SEBASTIANI Chiara, « Comitati cittadini e spazi pubblici urbani », *Rassegna Italiana di Sociologia*, 42 (1), 2001, pp. 77-114
- SELLIN Thorsten, *Culture Conflicts and Crime. A Report of the Subcommittee on Delinquency of the Committee on Personality and Crime*, New York : Social Science Research Council, 1938, trad. fr., *Conflits de culture et criminalité*, Paris : Pedone, « Publications du centre de recherches de politique criminelle », 1984
- SENECHAL DE LA ROCHE Roberta, « Collective Violence as Social Control », *Sociological Forum*, vol. 11, n°1, 1996, pp. 97-128
- SHERMAN Lawrence W., « Public Regulation of Private Crime Prevention », *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, Vol. 539, May 1995, pp. 102-113

- SIMON Rita J., James P. LYNCH, « A Comparative Assessment of Public Opinion toward Immigrants and Immigration Policies », *International Migration Review*, 33 (2), Summer 1999, pp. 455-467
- SMALL Albion, « Private Business is a Public Trust », *American Journal of Sociology*, volume 1, 1895, pp. 269-276
- SMELSER Neil J., Richard SWEDBERG (dir.), *The Handbook of Economic Sociology. Second Edition*, Princeton : Princeton University Press, 2005
- SMITH Andy, « Paradigme », in Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : FNSP, « Références », 2004, pp. 310-317
- SOUTH Nigel, « Privatizing Policing in the European Market : Some Issues for Theory, Policy, and Research », *European Sociological Review*, 10 (3), December 1994, pp. 219-233
- SOUTRENON Emmanuel, « Faites qu'ils (s'en) sortent. A propos du traitement réservé aux sans-abris dans le métro parisien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°136-137, 2001, pp. 38-48
- SPITZER Steven, « Toward a Marxian Theory of Deviance », *Social Problems*, 22 (5), June 1975, pp. 638-651
- STINCHCOMBE Arthur L., « Institutions of Privacy in the Determination of Police Administrative Practice », *American Journal of Sociology*, 69 (2), September 1963, pp. 150-160
- SUMNER Colin, « Social Control : the History and Politics of a Central Concept in Anglo-American Sociology », in Roberto BERGALLI, Colin SUMNER (dir.), *Social Control and Political Order. European Perspectives at the End of the Century*, London : Sage, 1997
- THOMAS William I., Florian ZNANIECKI, *The Polish Peasant in Europe and America (1918-1920)*, New York : Dover Publications, 1958, 2 volumes
- TILLY Charles (dir.), *The Formation of Nation-States in Western Europe*, Princeton: Princeton University Press, « Studies in political development », 1975
- TILLY Charles, « War Making and the State Making as Organized Crime », in Peter EVANS, Dietrich RÜSCHMEYER, Theda SKOCPOL (dir.), *Bringing the State Back In*, Cambridge : Cambridge University Press, 1985, pp. 169-181
- TILLY Charles, « Survey Article : Power □ Top Down and Bottom Up », *Journal of Political Philosophy*, 7 (3), 1999, pp. 330-352
- TIXIER Pierre-Éric (dir.), *Du monopole au marché. Les stratégies de modernisation des entreprises publiques*, Paris : La découverte, « Textes à l'appui », 2002
- TONRY Michael, « Symbol, Substance, and Severity in Western Penal Policies », *Punishment and Society*, 3 (4), 2001, pp. 517-536
- TOSI Antonio, « Le persone senza dimora e le stazioni ferroviarie : alcuni nodi operativi », in *Le persone senza dimora e i luoghi dell'esclusione sociale : le stazioni ferroviarie. Un progetto transnazionale per conoscere e definire azione volte a combattere l'esclusione sociale*, Rapport de recherche pour la CARITAS et l'Union européenne
- TOURAINE Alain, « Une sociologie sans société ? », *Revue Française de Sociologie*, XXII, 1981, pp. 3-13
- TUCKER James, « Employee Theft as Social Control », *Deviant Behavior*, 10, 1989, pp. 319-334

- TUCKER James, « Everyday Forms of Employee Resistance », *Sociological Forum*, 8 (1), March 1993, pp. 21-45
- VENKATESH Sudhir A., *Living Underground : The Sociology of Informal and Illegal Income Generation*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press, forthcoming
- VIGOUR Cécile, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris : La Découverte, « Guide Repères », 2005
- VON ARNIM Andreas, « Private Security Companies and Internal Security in Europe », in Reinhard W. OTTENS, Harald OLSCHOK et Stephen LANDROCK (dir.), *Recht und Organisation privater Sicherheitsdienste in Europa*, Stuttgart : Boorberg Verlag, 1999, pp. 61-112
- WACQUANT Loïc, « Suitable Enemies □ Foreigners and Immigrants in the Prisons of Europe », *Punishment and Society*, 1 (2), 1999, pp. 215-222
- WACQUANT Loïc, *Les prisons de la misère*, Paris : Liber, « Raisons d'agir », 1999
- WEBER Max, « Politik als Beruf », « Wissenschaft als Beruf » (1919), trad. fr. in Max WEBER, *Le savant et le politique*, Paris : UGE, « Bibliothèques 10/18 », 1963
- WEBER Max, *Essais sur la science*, Paris : Presses-Pocket, « Agora », 1992, tiré de *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, 1951
- WEBER Max, *Wirtschaft und Gesellschaft*, 1921, trad. fr. *Economie et Société, t. 1, Les catégories de la sociologie*, Paris : Pocket « Agora », 1995
- WESTERN Bruce, Katherine BECKETT, « How Unregulated is the U.S. Labor Market ? The Penal System as a Labor Market Institution », *American Journal of Sociology*, 104 (4), January 1999, pp. 1030-1060
- WIEVIORKA Michel, « Avant-propos », in Norbert ELIAS, John L. SCOTSON, *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté* (1965), Paris : Pocket, « Agora », 1997, pp. 11-27
- WIEVIORKA Michel, « Case studies : history or sociology ? », in Charles C. RAGIN, Howard S. BECKER (dir.), *What is a Case ? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge : Cambridge University Press, 1992, pp. 159-172
- WILSON James Q., « The Moral Sense : Presidential Address, American Political Science Association, 1992 », *The American Political Science Review*, 87 (1), March 1993, pp. 1-11
- WILSON James Q., « What to do about Crime », *Commentary*, 98 (3), September 1994, pp. 25-34
- WILSON James Q., *Thinking About Crime*, New York : Basic Books, 1975
- WIRTH Louis, « Urbanism as a Way of Life », *American Journal of Sociology*, 44 (1), July, 1938, pp. 1-24
- WRIGHT Erik Olin, « Class, Exploitation, and the Shmoo », *conférence à l'IEP de Paris*, 2001
- YOUNG Jock, « Left Realist Criminology : Radical in its Analysis, Realist in its Policy », <http://www.malcolmread.co.uk/JockYoung/leftreal.htm>
- ZELIZER Viviana, « Culture and Consumption », in Neil J. SMELSER, Richard SWEDBERG (dir.), *The Handbook of Economic Sociology. Second Edition*, Princeton : Princeton University Press, 2005, pp. 331-354
- ZUKIN Sharon, Jennifer SMITH MAGUIRE, « Consumers and Consumption », *Annual Review of Sociology*, vol. 30, 2004, pp. 173-197